



HAL
open science

**Stratégies de conquête du pouvoir et mouvement sportif associatif dans un État d'Afrique du Nord en mutation :
Les trajectoires des personnalités entre sport et politique du niveau local au niveau national en Algérie**

Hocine Rida

► **To cite this version:**

Hocine Rida. Stratégies de conquête du pouvoir et mouvement sportif associatif dans un État d'Afrique du Nord en mutation : Les trajectoires des personnalités entre sport et politique du niveau local au niveau national en Algérie. Sociologie. Université de Bordeaux, 2020. Français. NNT : 2020BORD0086 . tel-03025994

HAL Id: tel-03025994

<https://theses.hal.science/tel-03025994>

Submitted on 26 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE PRÉSENTÉE
POUR OBTENIR LE GRADE DE
DOCTEUR DE
L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

ÉCOLE DOCTORALE Sociétés, Politique, Santé Publique (ED SP2)
Laboratoire Cultures – Éducation – Sociétés (LACES EA 7437)
Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine (MSHA)
SPÉCIALITÉ : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

**STRATÉGIES DE CONQUÊTE DU POUVOIR ET
MOUVEMENT SPORTIF ASSOCIATIF DANS UN ÉTAT
D'AFRIQUE DU NORD EN MUTATION**
**Les trajectoires des personnalités entre sport et politique
du niveau local au niveau national en Algérie**

Par Hocine RIDA

Soutenue le 31 août 2020 – dans les conditions particulières prévues par
l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020.

Membres du jury :

Jean-Pierre AUGUSTIN	Professeur émérite à l'Université Bordeaux-Montaigne, <i>rapporteur</i>
Abderrazak EL AKARI	Professeur de l'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports, Rabat (Maroc), <i>rapporteur</i>
Jacques MIKULOVIC	Directeur de l'Institut national supérieur formation et recherche - handicap et enseignements adaptés (INSHEA), Paris, <i>co-directeur</i>
Christine PAGNON-MAUDET	Maître de conférences HDR à l'Université de Perpignan Via Domitia, IAE Perpignan, <i>examinatrice</i> .
Fabien SABATIER	Professeur à l'Université de Bordeaux, INSPÉ Bordeaux, <i>Président</i>
André SUCHET	Maître de conférences HDR à l'Université de Bordeaux, <i>co-directeur</i>

Stratégies de conquête du pouvoir et mouvement sportif associatif dans un État d'Afrique du Nord en mutation. Les trajectoires des personnalités entre sport et politique du niveau local au niveau national en Algérie

Dans le cadre de cette recherche, menée sur la dernière décennie nous allons porter un regard politique sur le mouvement associatif sportif en Algérie. En nous gardant bien de le réduire à la seule dimension politique c'est-à-dire à l'exploitation qu'en font les dirigeants et décideurs sportifs, donc en l'examinant comme un phénomène social total. Ainsi, plutôt que d'analyser l'État algérien dans sa dimension instituante, nous avons imaginé un nouveau questionnement privilégiant les trajectoires des personnes entre l'État, le mouvement associatif sportif et la société. À travers une investigation sur ces stratégies entre sport et politique, il s'agit d'analyser la fabrication des dirigeants d'un Etat nord-africain en pleine mutation, en restituant sa dynamique, sa fonctionnalité et ses réalités quotidiennes au détour du phénomène sportif.

Mouvement sportif associatif, Sport, Politique, État, Pouvoir, Algérie, Association, Trajectoire.

Strategies for the conquest of power and the associative sports movement in a changing North African State. The trajectories of personalities between sport and politics from the local to the national level in Algeria

As part of this research, conducted over the past decade, we will take a political look at the sports association movement in Algeria. By taking care not to reduce it to the only political dimension, that is to say to the exploitation made of it by sports leaders and decision-makers, therefore by examining it as a total social phenomenon. Thus, rather than analyzing the Algerian State in its founding dimension, we imagined a new questioning privileging the trajectories of people between the state, the sports association movement and society. Through an investigation of these strategies between sport and politics, it is a question of analyzing the manufacturing of the leaders of a North African state in full mutation, by restoring its dynamics, its functionality and its daily realities around the sports phenomenon.

Associative sports movement, Sports, Politics, State, Power, Algeria, Association, Path.

إستراتيجية الوصول إلى السلطة والحركة الرياضية الجموعية في دولة من شمال إفريقيا مسار الشخصيات بين الرياضة والسياسة على المستوى المحلي والوطني في الجزائر :

الملخص: في إطار هذا البحث خلال العشر سنوات الأخيرة نلقي نظرة سياسية حول الرياضة في الجزائر ونجعله محصورا في الجانب السياسي خصيصا ، وندرس مدى استغلال المسيرين وصناع القرار للمجال الرياضي باعتباره وبدل تحليل الأبعاد الهيكلية للدولة الجزائرية نتصور تساؤلا جديدا مركزا على مسار الأشخاص ظاهرة إجتماعية كلية، بين الدولة والحركة الإجتماعية الرياضية و المجتمع، وذلك بتحقيق بحث حول استراتيجيات بين الرياضة والسياسة، وهذا يتطلب تحليل تخرج الإطارات الجزائرية في خضم التطورات وتجديد ديناميكيتها و وظيفتها و واقعها اليومي في دائرة الظاهرة الرياضية.

الكلمات الرئيسية: الحركة الرياضية الجموعية، الرياضة، السياسة، الدولة، الجزائر، السلطة، الجمعية، المسار

Remerciements

« Soyons reconnaissants aux personnes qui nous donnent du bonheur ; elles sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries ».

Marcel Proust

« Le temps met tout en lumière ».

Thalès

L'achèvement de ce travail mené sur plusieurs années procure une grande satisfaction. Le seul moyen de se délivrer d'une tentation, c'est d'y céder paraît-il ! Alors j'y cède en disant en grand Merci aux personnes qui ont cru en moi et qui m'ont permis d'arriver au bout de cette thèse.

J'aimerais tout d'abord remercier mes directeurs de thèse, Jacques Mikulovic et André Suchet, pour m'avoir laissé être autonome tout au long de ce travail de recherche. Nonobstant, leur relecture finale méticuleuse de chacun des chapitres, malgré leurs nombreuses charges, m'ont permis de préciser mon propos. Qu'ils soient assurés de ma profonde gratitude.

Je suis très honoré à remercier de la présence à mon jury de thèse et je tiens à remercier :

Monsieur Fabien Sabatier, professeur et directeur du LACES pour l'honneur qu'il m'a fait en acceptant d'être membre de mon jury de thèse. Je tiens à l'assurer de ma profonde reconnaissance pour l'intérêt qu'il porte à ce travail.

Monsieur Jean-Pierre Augustin, professeur émérite de l'Université Bordeaux-Montaigne, pour l'honneur qu'il m'a fait pour sa participation à mon jury de thèse en qualité de rapporteur de mon travail, pour le temps consacré à la lecture de cette thèse, et pour les suggestions et les remarques judicieuses qu'il m'a indiquées au cours du 10^{ème} Congrès de la 3SLF à Bordeaux lors de ma présentation.

Monsieur Abderrazak El Akari, directeur de l'Institut Royal de la Formation des Cadres de la Jeunesse et du Sport au Maroc, pour sa participation à mon jury de thèse en qualité de rapporteur de mon travail et pour toutes remarques intéressantes qu'il m'a faites.

Madame Christine Pagnon-Maudet, Maître de conférences HDR à l'IAE de Perpignan, Université de Perpignan, d'avoir acceptée d'être membre de mon jury.

Je tiens à remercier également Monsieur Youcef Fates, politologue maître de conférences HDR à l'université Paris-X pour les conseils avisés qu'il m'a donnés pour ma recherche il y a déjà plusieurs années de mon projet.

Je ne manquerais pas également d'adresser mes plus sincères remerciements aux enquêtés qui ont été la source première de ce travail de doctorat et sans lesquels ce travail n'aurait pas eu lieu, ainsi qu'à tous les services administratifs qui m'ont permis d'enrichir mon travail par des données relatives à ma recherche.

Mes remerciements vont aussi à ma famille et mes amis M'barek, Omar, Fehri, Fateh, Tahar qui, avec cette question récurrente, « quand est-ce que tu la soutiens cette thèse ? », bien qu'angoissante en période fréquente de doutes, m'ont permis de ne jamais dévier de mon objectif final. Merci à mes enfants Cheima, Issra, Dya, Soheib.

Ces remerciements ne peuvent s'achever, sans une pensée pour mon premier fan (et correcteur des fautes d'orthographe de cette thèse !) : à mon voisin Abdelkader Benchouieb professeur d'anglais en retraite. Sa présence et ses encouragements sont pour moi les piliers fondateurs de ce que je suis et de ce que je fais. Tu as su mettre en musique les paroles de ma composition scientifique.

A titre plus personnel, Je remercie chaleureusement ma femme, Sabiha, qui a su croire en moi et qui m'a apportée tout son aide et soutenue jusqu'au bout dans les bons et les mauvais moments. Pour la grande patience, l'encouragement et la confiance qu'elle m'a témoignée dont elle a fait preuve à la relecture de mon manuscrit. Sans toi je n'aurais pas pu continuer...

Je voudrais également remercier toutes les personnes extérieures du domaine universitaire qui m'ont, à leur façon, apporté leur aide. Je souhaite également exprimer ma sincère gratitude à mes frères Ahcène, Belkacem, Abderrezak, Zahir et à mes sœurs Azziza, Saida qui ont eu le droit et le privilège (?) de me supporter pendant plus de quarante ans. J'adresse une vive pensée à mes défunts parents, à ma défunte sœur Nassiha et ma défunte belle-mère qui auraient été fiers de me voir un jour soutenir une thèse de doctorat.

Je souhaite également remercier tous mes amis de grande date qui ont su m'apporter confiance et écoute à tous les moments. Je les remercie pour avoir supporté mes blagues vaseuses et mes jeux stupides... mais bon on ne change pas du jour au lendemain.

Je ne veux pas oublier les volleyeurs et les tennismen qui font partie intégrante de ma vie (et même plus), Mohamed, Mahmoud, Chems- Eddine, Cheikh Zahir, Bachir, Moncef, Islam, Zaki, Sami, Hikou, Loukman, Karim, Abbas, Abderraouf, Taki-eddine, Jean-Pierre, Yasmine, Jean-Patrick, Marielle. Lopez Olivier, Thierry. Jean Marc. Qu'ils soient tous assurés de ma sincère et profonde amitié et gratitude. Je sais, cela ne doit pas toujours être facile de me côtoyer à la fois sur un terrain et dans la vie de tous les jours...

Je voudrais terminer en remerciant la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique, l'école doctorale des Sciences Humaines et Sociales 303, ainsi que le Service de Gestion des cursus étudiants des Instituts et des Formations Doctorales de l'Université Bordeaux SEGALEN, pour leur disponibilité à s'occuper au cas par cas des étudiants qui parfois reviennent de très loin avec des problèmes divers. En somme, c'est au système éducatif français dans son ensemble, que je témoigne ma gratitude, et dis mon admiration.

Enfin, les mots les plus simples étant les plus forts, j'adresse toute mon affection à mes défunts parents qui m'ont fait comprendre que la vie n'est pas faite que de problèmes qu'on pourrait résoudre grâce à des formules mathématiques et des algorithmes. Malgré mon éloignement depuis de nombreuses années, leur intelligence, leur confiance, leur tendresse, leur amour me portent et me guident tous les jours. Merci pour avoir fait de moi ce que je suis aujourd'hui. Est-ce un bon endroit pour dire ce genre de choses ? Je n'en connais en tous cas pas de mauvais. Je vous aime.

Une pensée pour terminer ces remerciements pour yama qui n'a pas vu l'aboutissement de mon travail mais je sais que tu en aurais été très fier de ton fils !!!

*à mes parents
, et à tous ceux que je ne nomme pas, mais qui se reconnaîtront.*

Merci à toutes et à tous.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
A- Le sport comme moyen patriotique et de diplomatie internationale	12
B - Le sport comme moyen électoralistes, de conquête de conquête et de pouvoir vis-à-vis du peuple algérien	22
C - De la conversion de la gloire sportive en ressource politique	27
D - La balance inverse, du politique au champ sportif	29
PREMIERE PARTIE :	33
CONSIDERATIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES	
Chapitre 1. Cadre de référence théorique	35
Chapitre II. Problématique et hypothèses	45
Chapitre III. Démarches méthodologiques	53
DEUXIEME PARTIE :	87
LA GENESE DU SPORT EN ALGERIE : FONDEMENTS SOCIO-CULTURELS, HISTORIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES	
Chapitre IV. Les structures géographiques et socio-culturelles de l'Algérie	89
Chapitre V. Fondements politiques et socio-économiques de 1962 à 2019	105
Chapitre VI. La genèse du sport en Algérie	155
Chapitre VII. Le Mouvement sportif après la période postcoloniale	183
Chapitre VIII. L'organisation du système sportif national	191
Chapitre IX. Structuration et organisation du sport en Algérie	235
TROISIEME PARTIE :	249
LES TRAJECTOIRES POLITIQUES DES RESPONSABLES ET DECIDEURS DU SPORT, DU NIVEAU LOCAL AU NIVEAU NATIONAL	
Chapitre X. Nouvelle dynamique d'expression démocratique	251
Chapitre XI. L'expression associative	279
Chapitre XII. La dynamique d'expression	295
Chapitre XIII. Les dirigeants du mouvement sportif algérien et leur « capital »	307
Chapitre XIV. L'espace sportif, une opportunité pour les dirigeants politique	343
Chapitre XV. Des stratégies sportivo-politiques	365
CONCLUSION GENERALE	381
BIBLIOGRAPHIE.....	391

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

Le sport a le pouvoir de changer le monde. Il a le pouvoir d'inspirer. Il a le pouvoir d'unir les gens de manière unique. Il peut créer l'espoir là où il n'y avait que le désespoir. Il est plus puissant que le gouvernement pour briser les barrières raciales. Il rit au visage de toutes les discriminations il parle à la jeunesse un langage qu'elle comprend.

Nelson Mandela (1918-2013)

Le sport étant un fait social total, la sociologie s'intéresse au fonctionnement de la réalité sportive. Elle cherche à analyser les relations d'existence entre le sport, ou de manière générique les activités physiques et sportives, et la société. Elle vise à décrire le sport en tant que fait social, à expliquer la réalité sportive composée d'actions, de pratiques et de comportements et à comprendre les interactions qui s'établissent entre cette pluralité sportive et les organisations ou structures sociales.

Pour Chelladurai, le sport en tant que microcosme de la société reflète et prend la forme organisationnelle dominante de la bureaucratie sociale¹. Brohm décrit lui-aussi le système sportif comme un système bureaucratique dans la mesure où la bureaucratie sportive se caractérise par une répartition rationnelle du travail des individus dans le but d'organiser des compétitions et du spectacle. Le sport, écrit-il, est une bureaucratie organisée selon « une juxtaposition hiérarchique de juridictions et de responsabilités »², de règles et de normes (au point que pour l'auteur, il se forme une homologie structurelle entre l'évolution du sport et celui du Droit). Il reprend les propos de Tröger pour qui le sport « recourt à des principes qui ont été adoptés depuis longtemps par d'autres groupements sociaux et cela jusqu'au développement de principes d'administration bureaucratique »³. C'est le passage du sport associatif fédéral de l'espace privé et fermé à celui d'un espace intermédiaire.

En fait le sport a été récupéré très rapidement, volontairement et consciemment par l'ensemble des Etats des autres aires culturelles non occidentales à des fins propres dès leur indépendance. Dans ces pays⁴, pour la plupart les derniers à avoir rejoint le mouvement

¹ Chelladurai Packianathan. , *Managing Organizations for Sport and Physical Activity: A Systems Perspective* 2001, p.116.

² Jean-Marie Bröhm, *sociologie politique du sport*, 360p. (Corps et culture, 5). 1976, p. 52.

³ Vincent Tröger, *Une histoire de l'Education et de la formation*, Éditions Sciences Humaines, coll. « Les dossiers de l'éducation », 2006. 1965, p. 45-46.

⁴ Plusieurs de ces pays sont dits du Sud, du Tiers-Monde ou en développement. Or aujourd'hui, le monde est unipolaire. Il a plus de Tiers-Monde mais un ensemble hétérogène composé de 130 pays pour 6 milliards d'habitants sur les 6,6 milliards que compte notre planète (Africains : 995 millions, Asiatiques 4,70 milliards, Latino-américains: 772 millions). Certains sont d'anciens pays colonisés, endettés, déshérités, en proie à de nombreux

olympique international, le sport fait partie plus que jamais du tissu social de chaque nation⁵. De plus, les idéaux olympiques de Pierre de Coubertin avaient eux-mêmes une signification profondément politique. De Coubertin insistait notamment sur le fait que le sport devait contribuer à une « éducation démocratique ». Il décrivait le « fair-play », la « justice » et la « franchise » comme des principes centraux de la « petite république du sport », qu'il comparait à « un modèle d'État démocratique miniature » où le self-control et la discipline des athlètes étaient censés tempérer toute brutalité et encourager la paix⁶.

À ce titre, rappelons que dans cet ensemble géopolitique, c'est surtout le sport spectacle, particulièrement le football, universel concret, qui provoque un engouement et exerce une fascination incommensurable sur les jeunes⁷ car il est un très bon support d'identification. Depuis sa médiatisation effrénée à l'échelle mondiale, même les pays musulmans fondamentalistes (la République Islamique d'Iran) pour qui l'islam rigoriste rejette le jeu, ou à population à majorité bédouine, n'ayant aucune tradition sportive ne restent pas indifférents à cette pratique ludique corporelle (l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Émirats arabes unis, le Koweït). Et ils sont prêts à investir des sommes colossales d'argent pour former une équipe nationale pouvant participer à la coupe du monde de football et aux Jeux Olympiques.

D'autre part, dans l'histoire de ces pays, il n'est point besoin de démonstration pour montrer les ponts et les passerelles qui relient le sport à la politique. La vie sociale de ces pays abonde d'événements, qui confirment ce truisme. On observe que dans la plupart de ces nations en développement, dont la nature et la forme n'a pas permis à la société civile de passer le stade embryonnaire pour se prendre en charge. On constate que le sport porte souvent d'une manière indélébile la marque du politique. Il en devient un instrument et un médium dans la société interne⁸ et dans la société internationale⁹.

Dans l'Algérie indépendante, le sport, activité corporelle technique, multidimensionnelle, n'est jamais arrivé à se dégager dans son évolution, du parrainage et de la mainmise du politique, ni de l'usage politique qu'en font les décideurs étatiques. La question de son autonomisation relative ne s'est posée que très tardivement par un début de désengagement de l'Etat en 1989. Suite aux événements d'Octobre 1988, l'Etat contraint à instaurer le multipartisme et le début de l'expression de la société civile. Aussi, l'appréhension du phénomène sportif en Algérie, l'histoire de son mouvement ne peuvent être objectivement comprises que ramenées au processus général suivi par la société sur divers plans et en

problèmes socio-économiques, mal développés, d'autres sont en décollage économique. On y compte aussi des pays rentiers bénéficiant de la manne pétrolière. Les pays émergents n'ont fait plus partie.

⁵ En Iran, la lutte sportive nationale par excellence, a été détrônée par le football qui est devenu, même après la Révolution islamique, une activité de tout un peuple.

⁶ Pierre de Coubertin, *Olympisme. Selected Writings*, Lausanne, International Olympic Committee, 2000, p. 273-275, 240-241 et 149-150.

⁷ En Afrique, le football est le pôle de tous les rêves de milliers de jeunes Africains, à l'image du petit africain espèrent devenir un grand joueur de football, du film *le Ballon d'or* de Cheikh Doukouré, réalisé en avril 1994.

⁸ Jean Giraudoux, *op cit*, variations, p26.

⁹ Le président du Brésil en 1962, Joao Goulard implore les footballeurs brésiliens de conserver la coupe du monde « qui est l'orgueil du pays ». Elle fait oublier aux brésiliens les difficultés économiques et en cela elle est plus nécessaire que le riz ».

particulier politique. Le sport est un élément constitutif d'un ensemble et toute étude doit le replacer dans son contexte de lutte, de transformation de la société. Il ne peut en aucun cas suivre une voie propre, indépendante. Contrairement à l'idée de Bourdieu dans la théorie des champs¹⁰, dans l'Algérie souveraine, il est constamment rattaché à l'option politique du pays¹¹ ainsi qu'à la voie de développement économique. Dans la Réforme « les capacités politiques » sont surévaluées par les responsables. De même, dans la phase d'intégration des associations sportives au secteur des entreprises nationales, l'association sportive est conçue comme une unité de production, le signe étant révélateur d'une fonction dynamique : produire de la performance. Le « développementisme » n'épargne pas le sport mais la fonction économique est éclipsée par la fonction politique. Du côté des décideurs étatiques et politiques, le sport est totalement instrumentalisé à des fins de formation et de « socialisation politique »¹².

En rapport avec l'évolution de sa demande, sa massification et sa mondialisation, le sport connaît aujourd'hui une évolution telle que celle-ci révèle les interactions intimes entre sa pratique et les autres champs de l'activité humaine : politique, idéologique, économique, social et culturel.

Pour les auteurs qui se sont situés dans le débat sur la nature du sport, l'apolitisme sportif n'existe pas. Jean Meynaud remarque qu'il n'y a pas indépendance totale de la pratique sportive à l'égard de la pratique des Etats. Les athlètes sont des soldats du sport¹³. Dans ce cas, il s'agit notamment des athlètes de haut niveau qui sont des représentants de la Nation. C'est à juste titre que les gouvernants des Etats, expliquent à leurs sportifs d'élite qu'ils, sont avant des ambassadeurs de leur pays, les représentants d'une Nation et parfois d'un système économique, social et culturel. En conséquence de quoi dans tous les pays du monde, y compris les plus développés, c'est le président de la République en personne ou le premier ministre qui félicite au nom de la Nation, les athlètes vainqueurs. Ils descendent même sur le terrain de sport ou dans les vestiaires des joueurs pour les encourager, et exhibent leurs maillots ou l'écharpe aux couleurs nationales comme les fans populaires. Parfois, ces athlètes sont élevés à des titres honorifiques¹⁴. En Algérie, en 2006, le Président A. Bouteflika, proluxe et contrairement à son habitude¹⁵, véritable laudateur du footballeur professionnel Zidane dans un très long message n'hésite pas

¹⁰ Pierre Bourdieu soutient le contraire : « ...On ne peut pas comprendre directement (souligné par nous) ce que sont les phénomènes sportifs à un moment donné, dans un environnement social donné en les mettant en relation directement avec les conditions économiques et sociale des sociétés correspondantes : l'histoire du sport est une histoire relativement autonome, qui lors même qu'elle est scandée par les grands événements de l'histoire économique et politique, à son propre tempo, ses propres lois d'évolution, ses propres crises, bref sa chronologie spécifique. » In *Question de sociologie*, op cite, p. 175.

¹¹ Fatès, Youcef. (2009). *Sport et politique en Algérie*. Paris: L'Harmattan Février 2009.

¹² Lucie Bargel, (2013). *Dictionnaire. Genre et science politique*, p. 510.

¹³ *Ibid.*, p. 271.

¹⁴ Les footballeurs professionnels, vainqueurs de la coupe du monde 1998, sont nommés, pour prendre rang à compter de la date de réception dans leur grade.

Le vendredi 28 septembre 2007, le basketteur Tony Parker a reçu des mains du Président de la République Nicolas Sarkozy la légion d'honneur au palais de l'Élysée.

¹⁵ Avant sa maladie, le Président Abdelaziz Bouteflika était très sévère envers ses ministres, ses collaborateurs, les journalistes et les citoyens qu'il n'hésiter pas parfois à critiquer autoritairement et à réprimander durement.

tout d'abord à le féliciter chaleureusement pour le magnifique penalty qu'il a signé lors de la finale de la Coupe monde de football, à lui témoigner de sa fierté pour la belle, courageuse et exceptionnelle carrière qu'il a su construire avec autant de pugnacité que de sagesse, et à l'inviter en Algérie avec sa famille. Durant son séjour en Algérie, Zidane est fêté comme un héros national.

Dans la vie sportive, prolifèrent chaque jour davantage des événements à connotation politique qu'elle secrète et qui confirme cette nouvelle configuration.

L'instrumentalisation politique du football en Algérie a culminé avec l'arrivée du Président Bouteflika aux affaires. La mobilisation des institutions de l'Etat dont l'ANP à travers le pont aérien mis en branle dans des délais record pour acheminer au Soudan des bataillons de supporters algériens, donne la mesure de la place stratégique que revêt l'équipe nationale de football dans le processus de légitimation politique du pouvoir.

En effet, le phénomène sportif entretient avec les sociétés modernes une familiarité qui renforce chaque jour davantage, le caractère mineur et futile qu'il lui est attribué. On estime épuiser, tant sur le fond que sur la forme, l'éventail des questionnements sur un sport dont le monde prétend maîtriser les contours. Légitime conception certes, mais qui présente l'inconvénient d'être dépourvue de toute préoccupation heuristique. Pierre Bourdieu ne nous apprend-t-il pas que « Le plus caché, c'est ce sur quoi le monde est d'accord, tellement d'accord qu'on n'en parle même pas, ce qui est hors de question, qui va de soi »¹⁶. « Ce à quoi s'est livrée la revue Pouvoir, dans son édition, n°61 (1992), consacré au traitement des sujets politiques apportant ainsi la preuve, s'il en était besoin, que le sport peut nourrir une réflexion politique sérieuse »¹⁷.

Il convient donc de se garder de céder à une approche simpliste et superficielle, tendant à réduire le sport à un banal phénomène social. Ainsi, le sport est non seulement plus qu'une pratique divertissante mais surtout et avant tout un lieu d'exercice de pouvoir. C'est une institution dont il convient à la fois de comprendre la conception, l'organisation et la structure. Le sport, c'est également un discours politique, un enjeu politique et une idéologie au sens gramscien du terme : du terme : « *Les idéologies, [écrit Gramsci] sont des constructions pratiques, des instruments de directions politiques ou, si l'on veut, les idéologies sont pour les gouvernés de pures illusions, une tromperie subie, tandis que pour les gouvernants, elles sont une tromperie voulue et consciente...* »¹⁸. Le sport est donc aussi une machine discursive qui

¹⁶ Pierre Bourdieu soutient le contraire : « ...On ne peut pas comprendre directement (souligné par nous) ce que sont les phénomènes sportifs à un moment donné, dans un environnement social donné en les mettant en relation directement avec les conditions économiques et sociale des sociétés correspondantes : l'histoire du sport est une histoire relativement autonome, qui lors même qu'elle est scandée par les grands événements de l'histoire économique et politique, à son propre tempo, ses propres lois d'évolution, ses propres crises, bref sa chronologie spécifique. » In Question de sociologie, op cite, p. 175. Question de sociologie, les éditions de Minuit, 1980, p. 83.

¹⁷ Mbengalack Elias, la gouvernementalité du sport en Afrique - Le sport et le politique au Cameroun, thèse de doctorat, Université de Bordeaux 1, 1993, Ed. Centre d'Etudes et de Recherches Olympiques du CIO, sous la direction de Jean-François. Médard, p 10.

¹⁸ Antoni Gramsci, Cahier de prison, Gallimard, 1979, Cité par Mbengalack Elias, ibid.

fonctionne à l'idéologie"¹⁹.

La présente thèse porte un regard politique sur le mouvement sportif algérien; en nous gardant bien de le réduire à la seule dimension socio-politique c'est-à-dire à l'exploitation qu'en font les dirigeants sportifs et donc en l'examinant comme un phénomène social total²⁰. Ainsi, plutôt que d'analyser l'Etat algérienne dans sa dimension instituante, nous avons imaginé un nouveau questionnement privilégiant l'interdépendance et l'interaction entre l'Etat, le mouvement sportif et la société. L'établissement et la confirmation des liens entre ces trois pôles, relèvent d'un exercice d'anthropologie politique auquel nous nous livrons, à travers une investigation au coeur d'un grand Etat africain en mutation, en restituant sa dynamique, sa fonctionnalité et ses réalités quotidiennes au détour du phénomène sportif. Il s'agit effectivement d'« *Une anthropologie politique, parce qu'elle opère une réalité essentiellement dynamique, et qu'elle requiert de prendre en considération la dynamique interne de la société* »²¹ algérienne. Norbert Elias et E. Dunning ont souligné par ailleurs que « *la connaissance du sport est la clé de la connaissance de la société* »²². Les modalités de l'exercice du pouvoir par les hommes politiques au sein du mouvement sportif algérien ont été l'objet de nos préoccupations et analyses.

La présente thèse a en effet pour objet l'analyse des stratégies du pouvoir, le mouvement sportif associatif en Algérie et les trajectoires politiques des responsables et décideurs du sport, du niveau local au niveau national.

Au moment où la culture occidentale se mondialise, il paraissait opportun de focaliser son attention sur la rencontre du sport, cette culture universelle avec les cultures africaines et en l'occurrence la culture algérienne. Pour mieux comprendre ce processus de diffusion et de planétisation du sport, il nous fallait procéder au « détour anthropologique » auquel nous convie Georges Balandier, c'est-à-dire déceler comment l'universel se construit à partir du singulier. Il importait d'examiner par quels mécanismes une culture devient universelle et comment elle s'impose aux autres cultures ; surtout et comment le singulier absorbe l'universel. Il s'agissait d'observer les processus par lesquels le sport, cette culture corporelle dominante est instrumentalisée à des fins politiques par les élites algériennes, comment ces élites politiques étendent leur influence au domaine sportif et comment elles opèrent pour élargir leurs prérogatives. Même en Afrique, le sport et principalement le football n'échappent pas au politique et à ce titre, ils recèlent des enjeux politiques électoraux. Ces enjeux débouchent sur de nouveaux rapports entre la classe politique et la société sportive. Ils conduisent aussi à de nouvelles formes de sociabilité.

¹⁹ Jacques Ardoino et Jean-Marie Brohm, Repères et jalons pour une intelligence critique du phénomène sportif contemporain, In actes du colloque international francophone : anthropologie du sport, perspectives critiques, Paris -Sorbonne 19/20 avril 1991, AFIRSE/ADNSHA, Paris-Sorbonne.

²⁰ Marcel Mauss, Sociologie et anthropologie, Paris, Puf, 1950, p. 274.

²¹ Georges Balandier, Anthropologie, Puf, « le sociologue », Paris, p.234.

²² Elias Norbert et Eric. Dunning, Sport et civilisation. La violence maîtrisée, Paris, Fayard, 1994, p. 25

La thèse s'articule autour de trois parties :

Une première partie est consacrée à la construction de l'objet, c'est-à-dire au sport comme espace du politique. Sont définis les concepts de pouvoir et d'association, concepts qui relèvent respectivement du champ de la sociologie politique et de celui de la sociologie des associations. La démarche méthodologique circonscrit les populations cibles, celles des dirigeants sportifs et de la classe politique. Elle identifie les variables prises en compte : positionnement politique, région d'origine, CSP, âge, sexe, etc.

Une double enquête prenant respectivement pour cibles les hommes politiques investis dans la gestion sportive et les dirigeants sportifs algériens a permis de mettre au jour, à partir de l'examen de leur trajectoire respective, les différentes stratégies qu'ils ont adoptées pour conquérir les fonctions au sommet de la hiérarchie sportive. Cette investigation a révélé un double système connivent impliquant conjointement monde politique et monde sportif et confortant l'hypothèse centrale de la thèse selon laquelle « *En Algérie dans le contexte du multipartisme actuel, les hommes politiques appelés à des fonctions sportives, utilisent l'espace sportif pour légitimer et consolider leur pouvoir politique. Le sport en Algérie apparaît comme un nouvel espace de visibilité et d'expression offert aux hommes politiques, espace qui élargit leurs prérogatives et leur pouvoir ; il est à ce titre instrumentalisé à des fins politiques et de conquête de pouvoir* ».

La deuxième partie qui s'attache à présenter l'Algérie sous ses aspects politiques, économiques, culturels et sociaux est résolument tournée vers l'histoire du mouvement sportif associatif algérien qui s'inscrit dans l'histoire générale du mouvement sportif de l'Afrique du Nord²³. Le sport fait partie intégrante du système sportif colonial qui couvre toute la région de l'Afrique du Nord. Pour l'administration coloniale, les objectifs d'une promotion du sport visaient principalement l'amélioration de la condition physique comme préparation de l'Africain au travail et à la guerre. Les populations du Maghreb devaient servir de réservoir de talents sportifs pour participer aux joutes internationales sous les couleurs de la France²⁴.

Si la période de notre investigation s'étale de 1962²⁵ à nos jours, il s'est avéré utile de consacrer quelques chapitres dans la deuxième partie respectivement à la genèse du mouvement sportif en Algérie, genèse qui s'inscrit dans la période coloniale et ce dans la mesure où le passé éclaire en général le présent. Au-delà du point de vue propre aux sciences sociales, l'invocation du passé met en jeu une vision morale de l'avenir, « *c'est dans l'histoire que se trouvent tous*

²³ L'Afrique du Nord (parfois appelée Afrique blanche) est un sous-continent culturel de la partie septentrionale de l'Afrique. Elle comprend six pays : la Tunisie, l'Égypte, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie. La Tunisie, le Maroc et l'Algérie sont généralement regroupés dans un ensemble régional appelé Maghreb. Elle est peuplée d'Arabes et de Berbères.

²⁴ Jusqu'au milieu des années 1930, le footballeur africain est une exception en Europe. D'abord parce que le ballon rond n'est diffusé parmi les « indigènes » qu'au début des années 1920 par les fédérations ou les clubs créés par des missionnaires musulmans à l'instar du Mouloudia club algérois (créé en 1921) ou de l'Espérance de Tunis (fondé en 1919), (Dietschy et Kémo-Keimbou, 2008, p. 38-73). Il faut attendre une quinzaine d'années pour que des footballeurs des classes populaires comme le célèbre marocain Larbi Ben Barké foulent les pelouses européennes.

²⁵ L'Algérie devient indépendante à l'issue d'une guerre de 8 ans contre la présence coloniale française, une présence qui dura 132 ans, et qui prit fin officiellement le 5 juillet 1962.

les secrets de l'art de gouverner »²⁶.

Indépendant depuis 1962, l'Algérie a connu trois régimes politiques qui ont rythmé et marqué la dynamique sociale et culturelle de la société algérienne. Le sport, pratique importée par le pouvoir colonial (1830-1962) sera réinvesti par les divers gouvernements de la post-indépendance (1962-1976) et instrumentalisé à des fins politiques. Dans le contexte algérien, le sport n'est plus seulement une pratique divertissante mais avant tout un lieu d'exercice du pouvoir ; le sport peut alors être examiné comme espace du politique. Le sport, c'est également un discours, un enjeu politique et une idéologie au sens gramscien²⁷ du terme.

À l'aune de l'indépendance, l'Algérie a connu une période de turbulence politique marquée par une série de coups d'Etat ; elle concerne la période de l'immédiate postindépendance. L'instabilité politique ne manque pas d'affecter le système sportif qui connaît en l'espace d'une décennie onze tutelles ministérielles. L'Etat en l'absence d'une politique sportive à long terme et de moyens financiers conséquents, ne peut imposer cette pratique culturelle d'importation. Durant cette période, le sport algérien se calque structurellement sur le système sportif colonial comme ils confirment les travaux de Patrick Bouchet et Mohammed Kaach en 2004. Il ressort de leurs travaux que l'influence de la colonisation sur l'organisation publique et sportive demeure encore vivace. Ils attestent que « *L'héritage de la colonisation était si profonde que toutes les sociétés colonisées avaient conservé pratiquement intactes les structures administratives et économiques introduites durant la période coloniale. (...) Il y a eu, au début des indépendances des PAF²⁸, ce qu'on a appelé la «Nationalisation» qui s'est traduite par la récupération des « leviers de commande » des institutions des pays par les nationaux sans pour autant changer ou modifier quoi que ce soit du legs colonial. Certains ont appelé pudiquement ce phénomène « une passation de consigne » ou « passation de pouvoir » de l'administration coloniale aux nouveaux dirigeants de ces pays* »²⁹.

La nouvelle République instituée en 1962 s'ouvre sur une ère marquée par le régime

²⁶ Aurait dit un jour Winston Churchill à l'adolescent James Humes, futur rédacteur des discours de plusieurs présidents des Etats-Unis.

²⁷ « Pour la tradition marxiste « orthodoxe » (des années 50), l'« Etat » dans les sociétés capitalistes, expression juridique et institutionnelle de la domination des « classes possédantes », est au service exclusif de celle-ci. Cette conception imprègne non seulement les analyses marxistes du phénomène sportif, dans les années 60, mais également de manière plus diffuse d'autres analyses qualifiées parfois de « libéro-marxiste » qui adoptent, de fait, l'idée d'un sport « contrôlé » et détourné par la bourgeoisie dominante. Ces variantes inspirées d'Athusser et de Gramsci influencent largement les thèses critiques de Jean-Marie Bröhm », In Sport et pouvoirs au XXe siècle — Enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20 - années 90), 1994, p. 28.

²⁸ Cette abréviation veut dire Pays Francophones d'Afrique (PAF). L'Afrique francophone désigne tous les États d'Afrique ayant la langue française en partage. Le français d'Afrique est le nom générique des variétés de français parlées par environ 116 millions d'Africains dans 31 pays d'Afrique francophone en 2014. Cela comprend ceux qui parlent le français comme première ou deuxième langue dans ces 31 pays d'Afrique francophone.

²⁹ Extrait de l'article de Patrick Bouchet et Mohammed Kaach, Existe-t-il un « modèle sportif » dans les pays africains francophones ? Rapports de recherche n° 65 2004 /3 Lire également Bouchet P. Kaach M., Afrique francophone et développement du sport. Du mythe à la réalité, Paris, 2004, Editions l'Harmattan. Pour plus d'amples informations lire Kaach, M. (2002). Le financement du sport au Maroc. Actes du 1er Colloque International de Management du Sport. Le sport comme vecteur de développement économique et social (8-9 mars 2002), Rabat-Salé, Maroc ou Kaach, M. (1984). Essai sur la problématique du sport dans un pays en voie de développement : le Maroc. Thèse de 3e cycle de l'Université Pierre Mendès France, Grenoble II.

socialiste qui imprègne de son idéologie toutes les institutions politiques, sociales et culturelles. Dès 1962, les associations sportives sont dissoutes et un organigramme centralisé vertical descendant s'impose à la société sportive algérienne. Au cours de cette phase, il existe un hiatus entre l'organisation imposée par le haut et le fonctionnement réel du système fédéral, dès lors que les postes stratégiques sont accaparés par les autorités politico-administratives qui imposent l'idéologie en vigueur par l'intermédiaire d'une charte des sports. C'est la promotion d'un sport d'élite que vise la politique entreprise, inscrivant ainsi le pays et la société sportive dans le registre des pays marxistes-léninistes. Cette expérience s'est avérée au bout de vingt-neuf ans désastreuse car elle a sacrifié le sport de masse à un sport d'élite à visée nationalitaire, sans pour autant disposer des moyens financiers de ses ambitions. Des résistances se manifestent à l'endroit de la politique sportive dogmatique et élitiste. Elles se traduisent concrètement à travers les jeux du Nord, forme de contre-pouvoir à la domination de la capitale. Le sport dans le contexte de ces jeux constituait une occasion pour les autochtones de la localité organisatrice de mettre en avant leur capacité d'organisation et leur sens de l'hospitalité. C'était là une opportunité pour rendre plus visibles les activités culturelles locales (danses touareg, gnaoui luttés, etc.), et affirmer une certaine ethnicité face au pouvoir centralisateur marxiste-léniniste. Ces jeux ont été exploités pour consolider l'unité de la jeunesse algérienne et sont devenus des jeux régionaux et nationaux tournants, constituant ainsi les prémices d'un équilibre sportif national.

La troisième partie est consacrée à l'analyse du champ sportif dans l'avènement du multipartisme en Algérie. On observe que dès 1990, l'Algérie rompt avec le socialisme à travers « Les événements d'octobre 1988 »³⁰ qui instaure un régime plus démocratique et plus libéral. Si le régime politique change, ce sont pourtant les mêmes hommes politiques qui assurent la continuité de l'Etat. Cependant ce nouveau régime va favoriser un foisonnement d'associations culturelles sportives et de développement et imprimer une nouvelle dynamique d'expression démocratique.

Une radiographie du mouvement sportif algérien montre qu'une nouvelle donne est en place permettant à une élite administrative et intellectuelle d'être cooptée pour exercer des responsabilités fédérales et sportives. Si d'anciens dirigeants socialistes reconvertis occupent encore de hautes fonctions sportives, la société sportive fait appel électivement à d'autres acteurs de la société civile révélant ainsi un jeu de pouvoirs entre élite politique et chefferies locales. Dans le paysage fédéral sportif apparaissent de nouveaux acteurs : hommes d'affaires (opérateurs économiques), administrateurs, juristes, universitaires etc., qui entrent en connivence avec les pouvoirs locaux. Notons que le mouvement sportif est majoritairement investi par les grands commis de l'Etat, membres du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et

³⁰ Ce qu'on a appelé les événements d'octobre 1988 ou les événements d'octobre surviennent après une série d'explosions récurrentes Kabylie (1980), Oran et Saïda (1982), Oran (1984), Alger (Casbah) 1985, Constantine et Sétif (1986). La grève de Rouiba (septembre – octobre 1988) indique que le défi social tend à devenir le problème majeur d'un régime tiraillé par les luttes sournoises entre différentes factions, dont la plus importante oppose le Président Chadli Bendjedid (1979 – 1992) à l'oligarchie du parti unique FLN.

des autres institutions à caractère économique et social.

Précisons que, pour le premier postulat de nos travaux empiriques montrent que la liberté d'expression et d'association inhérente au processus démocratique en cours en Algérie depuis 1990 a servi de déclic à une organisation de la société civile algérienne. Cette situation a engendré la naissance d'une multitude d'organisations de la société civile qui, sur le terrain, accompagnent l'Etat dans ses actions en matière de développement. Par ailleurs, les associations sportives constituent des bases arrière indéniables qui permettent aux dirigeants d'accéder aux hautes responsabilités fédérales par le jeu des élections ou par cooptation.

Ainsi, pour conclure notre deuxième constat, on peut sans conteste affirmer que le pouvoir sportif en Algérie se concentre dans les mains de la classe politique. Par contre, la radiographie du mouvement sportif montre que celui-ci confie ses destinées à une première catégorie socioprofessionnelle relevant du monde de l'éducation et à fort capital sportif (pédagogique et éducatif). Autre constat, cette première catégorie est celle-là même qui s'est forgée une forte image sociale à travers le sport de haut niveau. Les deux trajectoires marquantes de ces 2 dernières décennies. L'une est celle du 11ème titre africain au profit de Raouf Salim Bernaoui qui est le maître d'arme de l'équipe de sabre, Raouf Salim, devenu ministre de la jeunesse et des sports sous le Renouveau (2019) et président de la fédération nationale d'escrime. Aziz Derouaz, ancien ministre algérien de la Jeunesse et des Sports de la période postcoloniale, pour sa part, fut joueur mais surtout entraîneur de l'équipe d'Algérie de handball, et il a été un temps président de la fédération de handball. Il remporte cinq victoires consécutives en Championnat d'Afrique des nations.

Ces résultats obtenus montrent que le dirigeant sportif en Algérie, et il est un modèle social d'influence et de notoriété. Pour arriver à ce résultat nous avons reconstitué l'histoire du sport de haut niveau en Algérie en nous fondant sur l'itinéraire sportif de notre échantillon (les dirigeants des fédérations nationales, les dirigeants des ligues départementales et la classe politique), leurs récits et leur expérience nous ont permis de dresser un modèle d'influence sociale dans le sport. Il se dégage à la suite de notre analyse une deuxième catégorie d'acteurs. Cette deuxième catégorie est composée des personnes dont l'ascension sociale est plus ou moins liée à leur engagement comme sportif de haut niveau (capital sportif), qui s'est forgée une forte image sociale à travers le sport d'élite, cependant leur maintien dans le sommet de la hiérarchie sociale est renforcé par leur engagement sportif, il ressort que leur carrière sportive a eu une influence positive sur leur trajectoire sociale. Ils ont acquis une popularité en opérant exclusivement au sein du mouvement sportif.

La troisième catégorie : « Le monde sportif « aspire » les hommes politiques » elle s'est forgée une forte image sociale à travers leur positionnement et le statut qu'il incarne dans diverses administrations publiques ou privées algériennes. La stratégie opportune trouvée par le mouvement sportif consiste à faire appel stratégiquement aux personnalités détenant un capital (politique, économique. symbolique. etc.) confortable pour résoudre les problèmes de divers ordres du champ sportif. Dans ce registre, nous inscrivons les cas Rabah Bouarifi, Abdelkrim

Medouar, Ali Haddad, ect

Et la quatrième et dernière catégorie « l'utilisation du champ sportif par les politiques » celle là même qui s'est forgée une forte image sociale à travers le champ sportif. Ces personnalités appelées, une fois dans ce monde sportif découvrent des opportunités qu'elles exploitent à leur tour à des fins personnelles. L'espace sportif devient alors pour elles, un lieu favorable pour se faire une réputation, un creuset indéniable pour se rendre populaire afin de conforter sa position et sa crédibilité au plan politique et/ou dans le tissu social. Ce qui leur permet sans nul doute d'asseoir leur pouvoir, leur popularité et/ou leur capital symbolique.

Le monde sportif, en quête de moyens, de notoriété, fait appel à ces hommes politiques pour s'octroyer légitimité et crédit et élargir ses prérogatives. Les hommes politiques répondent aux avances du mouvement sportif pour élargir leur autorité à d'autres champs. S'établit ainsi un réseau de connivence entre système politique et système sportif.

Signe évident de l'expression de la démocratie, le champ sportif devient ainsi le lieu au sein duquel rivalisent les diverses sensibilités politiques. Des stratégies sportivo-politiques clientélistes se déploient surtout en période électorale. Par ailleurs, des dirigeants sportifs se trouvent ainsi catapultés au plan politique à partir de leur assise sportive. L'appartenance conjointe d'un responsable au système politique et au système sportif lui confère une bonification cumulative dans chacun des systèmes. Le sport devient alors un espace de captation de légitimité en terme de capital symbolique et instrument d'opportunité politique et d'ascension sociale. On observe fréquemment chez les dirigeants sportifs un cumul de fonctions dans les autres secteurs des activités humaines.

Dans d'autres circonstances, le sport est appréhendé en Algérie comme un terrain propice à l'expression culturelle et ethnique d'individus et de groupes en quête d'une existence sociale et politique. Les rencontres sportives internationales constituent des occasions au cours desquelles se manifestent les stigmates d'unité nationale. L'Etat utilise le sport pour redynamiser et raffermir la solidarité, l'unité et la fraternité nationales ; et cristalliser une « algérianité »³¹ pour utiliser ce néologisme. Le sport d'élite est l'occasion pour de nombreuses factions ethniques d'exprimer collectivement un minimum de sentiment national commun. Les rencontres sportives internationales auxquelles participent l'Algérie n'inhibent pas cependant les particularismes ethniques auxquels on revient aussitôt passés les moments d'enthousiasme communautaire. Ainsi à travers le football, se manifeste l'inéluctable retour à l'appartenance identitaire ethnique. Ce repli identitaire est le plus souvent dicté par des intérêts et enjeux de pouvoir en vue de l'exercice par certains d'une hégémonie politique à l'échelle locale.

A - Le sport comme moyen patriotique et de diplomatie internationale

Le sport contemporain, en tant que rupture historique avec les pratiques corporelles traditionnelles, reproduit les catégories fondatrices de la révolution scientifique et technique

³¹ Ce néologisme est à comprendre dans le sens du concept d' « Algérianisé » cher aux Algériens.

industrielles. Le sport est aujourd'hui structuré comme un appareil idéologique d'Etat qui fonctionne à la domination politique³², à l'oppression culturelle et à la mystification pédagogique³³. Le sport étant un fait « social total », la sociologie s'intéresse au fonctionnement de la réalité sportive. Elle cherche à analyser les relations d'existence entre le sport, ou de manière générique les activités physiques et sportives, et la société. Elle vise à décrire le sport en tant que fait social, à expliquer la réalité sportive composée d'actions, de pratiques et de comportements et à comprendre les interactions qui s'établissent entre cette pluralité sportive et les organisations ou structures sociales.

Aujourd'hui, on peut noter que l'évolution fondamentale de ce caractère dynamique de la pratique sportive, semble être la forte implication de la politique dans le système sportif dans tous les pays et tout particulièrement dans ceux en développement (Tiers-monde). De nombreux travaux réalisés par des chercheurs comme Bernard Jeu³⁴(1987) et Jean Marie Brohm³⁵(1998) ont amplement montré l'imbrication du sport et de la politique. Qu'elle secrète et qui confirme cette nouvelle configuration.

Pendant la période d'occupation de l'Algérie, le sport a joué un grand rôle dans la lutte contre les colons, il était un moyen de rassemblement chez la population locale. Le sport contribue au façonnage de la conscience nationale, la prise de conscience qu'ils appartiennent à une nation. C'est la présence de l'occupation étrangère qui germera la notion de nation, avec un outil de diffusion qu'est le sport, notamment le football. Selon Y. Fates³⁶, le nom, le siège social, la composition du bureau et les règlements, la création des clubs sportifs s'accompagnent du choix de couleurs, d'emblèmes, de symboles... Pour les clubs sportifs musulmans, cette panoplie de signes constitue un instrument de marquage identitaire. Les signes retenus sont simples, ils sont exclusivement empruntés à l'imaginaire et au registre arabo-musulman, enracinés dans les souvenirs et l'inconscient collectif. Les noms des clubs permettent l'ancrage culturel et la différenciation. Le nom du club porte une signification. Certains clubs s'appellent : les « Al-Riyada » [sport], « Al-Ikbal » [prospérité], « Al-Ittihad » [l'union], « Al-Shebab » [Jeunesse]. D'autres noms de clubs au nom arabe reprennent des termes à forte connotation symbolique dans l'histoire arabo-musulmane tels que « Hilal³⁷ » [croissant], « Nasr³⁸ » [victoire]. Le nom du club inscrit sur le maillot s'accompagne de la tenue sportive qui s'accompagne de symboles (comme le croissant³⁹, l'étoile à cinq branches⁴⁰) signifiant la singularité des clubs musulmans entre eux, mais aussi vis-à-vis des clubs.

³² Louis Althusser, *Idéologie et appareils idéologiques d'État*, dans sur la reproduction, 2011., P. 321.

³³ Jean-Marie Brohm, (1976). *Sociologie politique du sport*. Paris, Editions Jean-Pierre. Delarge / Ed. Universitaires.

³⁴ Bernard Jeu, *Analyse du sport*, Paris, Puf, 1987.

³⁵ Jean-Marie Brohm, « Une multinationale de profil », *Le monde diplomatique*, une manière de voir, « football et passion politique », mai-juin 1998.

³⁶ Youcef Fates, (1994). *Sport et Tiers Monde*, Paris, P.U.F., Pratiques Corporelles.

³⁷ Les clubs reprennent le terme « Hilal » qui signifie nouvelle lune (croissant).

³⁸ Le terme « Nasr » signifie victoire. Il évoque les victoires du Prophète sur les Infidèles, victoires perçues par les musulmans comme une justification de la foi que Dieu leur accordait.

³⁹ Le croissant est devenu à l'époque Ottomane l'emblème de l'Etat islamique.

Dans la vie sportive, prolifèrent chaque jour davantage des événements à connotation politique.

L'instrumentalisation politique du football en Algérie a culminé avec l'arrivée du Président Bouteflika aux affaires. La mobilisation des institutions de l'Etat dont l'ANP à travers le pont aérien mis en branle dans des délais record pour acheminer au Soudan des bataillons de supporters algériens, donne la mesure de la place stratégique que revêt l'équipe nationale de football dans le processus de légitimation politique du pouvoir.

L'exposition démentielle dont jouit le football donne une visibilité sans précédente aux enceintes sportives où se jouent rencontres et compétitions. Ainsi, n'est-il pas rare de voir régulièrement les corbeilles VIP de ces enceintes remplies d'hommes et de femmes politiques. L'objectif étant bien entendu de s'associer au succès populaire sportif en se montrant proches des acteurs sur le terrain. Comment ne pas penser à l'exemple très récent d'Emmanuel Macron, le chef de l'État français, fanfaronnant en tribunes et dans les vestiaires des joueurs de l'équipe de France à l'occasion de la victoire des Bleus en finale de la Coupe du monde en Russie en juillet dernier. Une façon de s'attribuer sans doute une part du succès et de montrer que, oui, sous sa présidence, la France gagne, à la manière de ce qu'avait fait Chirac en 1998, lors du premier succès planétaire des Bleus.

En 2018, « la victoire, en coupe du monde de football, l'équipe de France a provoqué une sorte mini-séisme sociologique. Jusqu'alors relativement distante à l'égard du phénomène football, société française, toutes catégories sociales confondues, s'est soudain passionnée par les victoires de son équipe jusqu'à l'apothéose finale, le 12 juillet. Le peuple de France semble s'être reconnu dans la composition métissée de l'équipe nationale et dans ses vertus. Les symboles, République-drapeau tricolore et hymne national, en particulier, confisqués par l'extrême droite, ont été récupérés par les citoyens...l'événement central s'est produit hors des stades, dans ce désir soudain de chacun d'aller vers l'autre, pour partager, tous ensemble, le bonheur du triomphe »⁴¹. Ce phénomène de cristallisation de la nation autour d'un événement sportif tel qu'il est présenté par l'ethnologue Marc Augé et qui concerne une grande nation sportive comme la France est extensible à des nations de moindre importance, en occurrence des pays en développement comme l'Algérie. A partir de l'exemple précédent et de ceux qui vont suivre, on peut retenir l'idée que la pratique sportive entretient avec le concept de la nation un lien relationnel intime. Autour de l'équipe nationale victorieuse se développe un processus d'identification/fusion qui se traduit par un désir d'unification spontané et inconscient exaltant les sentiments de patriotisme et de nationalisme. La notion d'identité est ici étroitement liée à celle de prestige, un grand enjeu, au regard de son objet et de ses implications.

L'autre exemple fort est le Qatar. Cet État a avant tout bâti sa richesse et sa place dans le monde sur son important vivier en hydrocarbures. Mais le Qatar pense déjà à « *l'après-pétrole* »

⁴⁰ De même, l'étoile à cinq branches se retrouve sur les drapeaux nationaux de certains pays arabo-musulmans où elle est souvent associée au croissant de lune. Sa place est importante dans la symbolique musulmane (elle est citée dans le Coran une douzaine de fois).

⁴¹ Marc Augé, « Un ethnologue au mondial », In *Le Monde diplomatique*, août, 2018, p. 26.

et investit de plus en plus dans la conception de son propre *soft power*. Le blocus orchestré par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis notamment à l'été 2017 est venu lui rappeler sa vulnérabilité sur la scène internationale sans ses précieuses ressources et que le temps presse. Les dirigeants qataris investissent donc massivement pour développer le tourisme, la culture avec la volonté d'accueillir de grandes universités étrangères et donc dans le sport. Le rachat du Paris-SG par Qatar Sport Investissement (QSI) avait été un signe fort en 2011 et l'attribution de la Coupe du Monde 2022 au tout petit Émirat avait tout autant démontré le poids croissants des intérêts de ce dernier dans les grandes instances internationales du football. Le Qatar a d'ailleurs obtenu une dérogation spéciale pour organiser sa Coupe du monde en hiver (pour offrir des conditions de jeu décentes, l'été étant trop aride). Si le Qatar avait atteint la finale de sa Coupe du monde de Handball en 2015 en naturalisant nombres d'internationaux étrangers, reste à savoir si l'équipe nationale qatarie brillera autant en 2022.

Le cas du football, sport-roi sur toute la planète (ou presque) est le cas le plus extrême. Ignacio Ramonet écrit à ce propos : « *Parce que chaque rencontre est un affrontement qui prend les apparences d'une guerre ritualisée, le football favorise toutes les projections imaginaires et le fanatisme patriotiques* »⁴². Les passions nationales se trouvent exacerbées par le sport qui les théâtralise.

Si le football de haut niveau constitue une activité qui se prête parfaitement à des instrumentations politiques en Algérie et dans les pays émergents d'Afrique, il reste une activité apparente dont les fonctions d'unification et de l'altérité sont de plus en plus remarquables lorsqu'on touche au pouvoir dans le football de haut niveau. A ce sujet, Jean Pierre Augustin (1999)⁴³, pense que « le sport, en raison de ses capacités symboliques, est une source importante de toute politique étrangère et il contribue à exprimer et à affirmer l'identité politique. »⁴⁴ Et, Pierre Arnaud de renchérir, le sport a été « promu par les hommes politiques comme instrument de propagande »⁴⁵. Il apparaît ici dans le football de haut niveau au Cameroun qu'il s'agisse d'un pouvoir. La pratique sportive de haut niveau contribue à des moments de crises sociales et politiques de régulariser les relations et juguler les tensions politiques. D'ailleurs Jean D. Reynaud, fait remarquer que ce type de régulation est à explorer du côté contractuel sur le « réalisme de la concession réciproque, et sur une part de contrainte. Les rapports les plus courants sont des rapports de méfiances, de tolérance ou de respect, penchant à des degrés divers vers l'un ou vers l'autre, mais tenant toujours compte des pouvoirs de l'autre.»⁴⁶ Malgré cela,

⁴² Ignacio Ramonet, « Sport et nationalisme », octobre 1996, Montpellier, p. 27-31.

⁴³ Augustin Jean-Pierre., « Les jeux sociaux et politiques du sport » in Piermarco Zen-Ruffinen, Ed. Sport et Politique. Politiques du sport, PP11-25.

⁴⁴ Augustin Jean-Pierre., « Les jeux sociaux et politiques du sport » in Piermarco Zen-Ruffinen, Ed. Sport et Politique. Politiques du sport, PP17.

⁴⁵ Arnaud Pouillard, « sport et relations internationales. La nouvelle donne géopolitique (1919-1939), Géopolitique, n°66, 1999, PP 15-24,

⁴⁶ Jean-Daniel Reynaud., « Conflit et régulation sociale. Esquisse d'une théorie de la régulation conjointe.» Revue Française de Sociologie, XX, 1979.

Richard Holt et Tony Mason (1994), observaient que « le sport était considéré comme un appareil du pouvoir de l'Etat »⁴⁷.

La pratique du football n'est plus pensée en tant que vecteur d'épanouissement, de rencontres des peuples et des nations, mais en tant qu'« appareil idéologique d'Etat totalement déterminé par les rapports de productions capitalistes et la forme de l'appareil d'Etat bourgeois »⁴⁸. Or, l'Etat bourgeois montre que le pouvoir politique est construit sur les biens de productions économiques.

Au plan international, selon l'Agence France Presse (AFP) Paris du 12-05-2002, le Président français « Jacques Chirac s'est posé en champion des valeurs de la République en quittant, pour cause de Marseillaise sifflé avant le début de la coupe du football, la tribune officielle du Stade de France... par des supporters bastiais ». Le président français Jacques Chirac avait affirmé : « Je n'accepterai pas que soit portée atteinte aux valeurs essentielles de la République et à ceux qui les expriment ».

Autre exemple marqueur de l'implication du politique et du sport le Président béninois Mathieu Kérékou avait montré son intérêt pour le sport en participant au premier cross⁴⁹ à Cotonou dans le cadre de la première journée nationale des sports, sous un impressionnant tapage médiatique. D'objet de culte pour la classe politique et source de légitimité, le président Kérékou comme le président Bourguiba de la Tunisie ont été utilisés par les membres de cette même classe comme un soutien éminent à la politique qu'ils engagent au sein des ministères dont ils ont la charge... la rhétorique et d'attribuer au Président de la République, le qualificatif de premier sportif du pays, un sportif accompli... »⁵⁰.

En avivant le nationalisme sportif et sa forte charge symbolique, c'est toute la nation qui apparaît et qui existe, pour elle-même d'une part, mais aussi aux yeux de la communauté internationale.

Ces états de fait pourraient rejoindre l'idée avancée par Kidane Fékrou qui considère que le « phénomène football, fait social, est devenu une affaire concernant directement les chefs d'Etat et les gouvernements ».

Autre fait indicateur de l'imbrication du politique et du sport, parmi les cas d'anciens sportifs, on peut évoquer l'exemple du stratège de la sélection tunisienne de football Tarek Dhiab qui a eu le portefeuille de Ministre de la Jeunesse et des Sports de son pays. Comme c'est le cas en France, de Maurice Herzog⁵¹, Guy Drut⁵², Roger Bambuck⁵³, Jean-François Lamour⁵⁴ et David Douillet⁵⁵.

⁴⁷ Holt Renfrew et Tony Mason, *Sport and the British: A Modern History* (Oxford: Oxford University Press, 1989).

⁴⁸ Jean-Marie Brohm., *Les meutes sportives, critique de la domination*, Ed. Harmattan, Paris, 1993, p57

⁴⁹ Ce cross s'est déroulé le 21 juin 1986. Au-delà de ce cross national, Mathieu Kérékou, Président de la République du Bénin a participé en tant qu'« athlète vainqueur » d'un trophée qui lui a été remis par son ministre de la jeunesse et des sports. Il était le vainqueur, le héros de la course.

⁵⁰ Borhane Errais, *Archéologie d'un discours politique, sport et construction nationale : l'exemple Tunisien (1956-1985)*. Thèse pour le doctorat de l'Etat ès lettres et sciences humaines, Université Paris VII-Jussieu, 1992, p. 515, 517, 519.

⁵¹ Maurice Herzog, alpiniste français ; il est le premier homme à avoir atteint le sommet Annapurna de plus de 8 000 m. Il a été secrétaire d'Etat à la jeunesse et des sports sous la présidence du général de Gaulle (1958-1966). Maire

Parmi les cas d'anciens sportifs, on peut évoquer l'exemple de George Wéah, il est également le premier ancien footballeur professionnel à devenir chef d'État de son pays. Celui-ci estime que sa célébrité sportive (ballon d'or européen en 1995), lui a permis d'accéder plus facilement à la scène politique⁵⁶.

Par ailleurs, en Tunisie, les actions soutenues que M. M'Zali⁵⁷, homme politique non sportif a mené dans le mouvement sportif et sa contribution au développement du sport dans son pays, ont favorisé une « cristallisation autour de l'homme » (Fates, 1994, 56) ; cristallisation qui, d'après Fates avait peut-être favorisé son ascension aux fonctions de Premier ministre. C'est aussi le cas de Laurent Fologo, ministre ivoirien de la jeunesse et des sports pendant le règne du Président Houphouët-Boigny qui, semble-t-il aurait suivi le même parcours.

Ainsi, la thèse du sport apolitique prônée pendant près d'un siècle a trouvé ses contradicteurs. Georges Magnane⁵⁸ puis Jean Meynaud⁵⁹ en ont fait la démonstration magistrale. Le sport au plus haut niveau est l'objet d'enjeux politiques. Comme le précise aussi Jean-Marie Brohm, « le sport est politique, ne serait-ce que parce qu'il est inséré dans un système social donné (...) de la politique et comme tel justifiable de la sociologie politique »⁶⁰, montrant ainsi les ponts et les passerelles qui relie le sport à la politique. « Le développement des organisations sportives étant lié aux frustrations politiques ..., leurs responsables adaptent leur politique... »⁶¹ aux opportunités.

Cependant récemment, dans une perspective d'enjeux politiques, la politique de l'Etat en matière sportive se caractérise par un effort grandissant pour divulguer, organiser mais également contrôler la pratique sportive à travers plusieurs moyens notamment le M.J.S., les fédérations et les clubs sportifs, le C.N.O.A., et le sport scolaire. Le sport devient donc un moyen de propagande politique, de représentativité étatique, de la supériorité et la force d'un pays. Toujours dans une perspective politique du sport, G. Andrieu⁶² souligne que « l'athlète

de Chamonix, il a par ailleurs représenté la France au Comité International Olympique (1970-1994).

⁵² Guy Drut, champion olympique de 110 m en 1976. Champion d'Europe en salle du 50 m haie en 1972, il devient champion d'Europe du 110 m haies en 1974.

⁵³ Roger Bambuck, né le 22 novembre 1945 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), est un athlète ... En 1988, il est nommé secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports dans le gouvernement de Michel Rocard, fonction qu'il assure jusqu'en 1991.

⁵⁴ Né en 1956, kinésithérapeute de formation, deux fois champion olympique au sabre aux Jeux de 1984 et 1988, Jean-François Lamour a été le ministre des Sports, puis de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de Jacques Chirac de 2002 à 2007.

⁵⁵ David Douillet, né le 17 février 1969 à Rouen (Seine-Maritime), est un judoka français, devenu ... Le 26 septembre 2011, il est nommé ministre des Sports en remplacement de Chantal Jouanno.

⁵⁶ Youcef Fates, Ibid., 1994, p. 55.

⁵⁷ Voir Borhane Errais, Ibid., p. 277.

⁵⁸ Georges Magnane, *Sociologie du sport*, NRF (Idées), Paris, 1964. 42 Jean Meynaud, *Sport et politique*, Payot, Paris, 1964.

⁵⁹ Le sport est politique. Cette expression mérite d'être nuancée. Il y a lieu de constater que le sport permet bien l'infiltration ; toutes les infiltrations du politique et comme il n'est pas lui-même de nature politique, il devient un véhicule pertinent et subtil du politique.

⁶⁰ Jean-Marie Brohm, op. Cit., 1976, p. 15.

⁶¹ Ruud Stokvis, « Le sport : ses aspects politique, social et éducationnel » In *Revue Internationale des Sciences Sociales*, Unesco, n°4, Paris, 1978, p. 201.

⁶² Gilbert Andrieu, (1992). *Enjeux et débats en E.P. : une histoire contemporaine*, Librairie du sport.

incarne les ressources physiques et morales d'une nation » c'est-à-dire que le champion permet la construction d'une identité nationale du prestige du pays. Bien entendu, les rencontres internationales sont une occasion d'affirmer au monde sa supériorité, sa force, sa vigueur et son dynamisme.

Dans la même perspective, Youcef Fates, énonce que le « sport compétitif international, ça sert à faire la politique⁶³ », et, « parmi toutes les fonctions assignées au sport par les Etats du Tiers-Monde, c'est la fonction politique. Le sport compétitif international devient plus que jamais une véritable arme de combat politique servant la diplomatie et les relations extérieures des Etats ». Il ajoute que « si on prend le cas de plusieurs pays africains et arabes, le sport est la continuation de la politique par d'autres moyens⁶⁴».

Dans la même pensée, J.P. Augustin et Yahya Karim Drabo⁶⁵ affirment « qu'un peuple sportif est un peuple sain et un peuple sain est un peuple producteur ». Cela veut dire que si le sport se démocratise pour tous les citoyens algériens, ils seront par la suite des adultes sains et productifs. Les mêmes auteurs ajoutent que « pour l'essentiel du sport, il s'agit d'exalter la fibre patriotique et la ferveur nationale le déploiement des couleurs dans les stades, l'hymne national chanté lors des manifestations sportives ». Les enjeux idéologiques représentent le sport comme un moyen de contrôle, de formation et donc d'embrigadement de la jeunesse ou du peuple. Le sport scolaire constitue donc un moyen privilégié pour réaliser cette intention à travers le développement par le sport de l'esprit de coopération, de respect d'autrui, de tolérance, de combativité, d'initiative et de compétitivité. Le sport représente donc un puissant moyen de diffusion des idées des décideurs politiques et du désir d'hégémonie sur la jeunesse.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'escrimeur algérien Raouf Salim Bernaoui âgé de 43 ans, il a représenté les couleurs de l'Algérie aux Jeux olympiques de 1996 ainsi qu'à ceux de 2004. Et il est à la tête de la fédération algérienne d'escrime depuis 2013. Subséquemment, « le sport est souvent l'occasion d'une promotion sociale, notamment pour les sportifs de haut niveau »⁶⁶.

Le sport est finalement « devenu un instrument politique de premier choix » et un espace suffisamment convoité par les politiciens pour ne plus appartenir aux seuls sportifs.

Avec l'indépendance, de nombreux dirigeants et gouvernements africains cherchent à utiliser le potentiel mobilisateur du football en s'appuyant sur sa popularité et sa charge symbolique pour porter leurs projets de construction nationale et leurs idéaux panafricains. En 1960, Kwame Nkrumah inaugure un stade au Ghana en affirmant dans un discours intitulé «Sport et unité africaine»:

⁶³ Youcef Fates, (1994). Sport et Tiers-Monde, Paris, P.U.F.

⁶⁴ Youcef Fates, (1990). Géopolitique du sport, Actes de colloques, Besançon, 1990, pp. 209-218.

⁶⁵ Jean-Pierre Augustin, Y.K. Drabo, (1990). « La politique sportive menée au Burkina Faso », in Géopolitique du sport, 90, p. 172, pp. 59-65.

⁶⁶ Gournay Enaut, Vanderchmitt Georges. et al, Le sport en France, bilan et perspectives, Coll. Administration nouvelles, Paris, 1979, p. 17.

« Ce stade [...] est le signe extérieur et visible du désir et de la détermination de notre peuple d'être compté parmi les meilleurs sportifs du monde. [...] non seulement le sport peut contribuer au développement de notre nation et améliorer la santé physique des jeunes hommes et femmes, mais il peut aussi jouer un grand rôle dans la construction de l'unité et du dialogue entre les régions du Ghana [...] [et] contribuer à la réalisation de notre idéal d'unité en Afrique»⁶⁷.

Au lendemain de l'indépendance, en 1962, l'ancien président de la République, Ahmed Ben Bella, affirmait : « Nous avons bien besoin de nous rendre là où se tiennent des compétitions sportives qu'elles soient arabes, méditerranéennes ou mondiales [...]. Le prestige que valent les exploits sportifs est indéniable. Il rejaillit sur la nation tout entière »⁶⁸.

En Algérie, comme ailleurs, le phénomène sportif est instrumentalisé à des fins de propagande politique. Le sport ne se résume pas uniquement à un affrontement codifié de deux ou plusieurs acteurs ; il est aussi un inépuisable réservoir de capitaux symboliques et de registres d'identification dans lequel puisent volontiers les acteurs sportifs et/ou politiques.

Le sport comme élément de culture, occupe une place atypique au cœur de la société algérienne contemporaine, le lieu par excellence de tous les apprentissages (du dépassement de soi, du courage, de la découverte etc..).

A partir de 1989, de remise en cause du système politique, le sport algérien a constamment tenté d'organiser des événements sportifs (jeux méditerranéens, championnat d'Afrique des nations) pour répondre aux attentes immédiates des dirigeants fédéraux.

Pour les Jeux d'Alger, la fastueuse cérémonie d'ouverture de la compétition méditerranéenne est destinée d'abord à montrer la « grandeur » de la jeune nation algérienne. C'est aussi l'occasion d'un déchaînement de passion nationaliste : la rencontre finale de football entre l'Algérie et la France, remportée par l'équipe algérienne, est vécue par la population comme une « revanche » sur l'ancien colonisateur, ce qui perpétue la tradition du football en tant qu'outil de mobilisation et de lutte nationaliste en Algérie⁶⁹.

Pour l'Etat algérien, la victoire *Aux Jeux Méditerranéens*, il s'agit en effet d'un acquit subsidiaire à l'échelle cosmopolite, de la vulgarisation, de positionnement, d'une visibilité sociale, de la consolidation de son identité politique, et la recherche du prestige. Le type de prestige dont il est ici question essentiellement celui qui intéresse l'Etat ou la Nation. Mais il s'agit en réalité d'une valeur dont l'enjeu majeur porte une dimension extranationale. Comme il l'a si bien dit Raymond Aron, "Les unités politiques ont leur amour propre comme les personnes, peut-être plus susceptible encore"⁷⁰. Pour Fates, le sport de haute compétition est le seul terrain où les pays du tiers-monde peuvent se mesurer, se battre et éventuellement

⁶⁷ Kwane Nkrumah, «Sports and African Unity. Kumasi, February 20, 1960 », in S. Obeng (dir.), Kwame Nkrumah. Selected Speeches. Vol. 1, Accra, Afram Publications, 1960, p. 26.

⁶⁸ El Moudjahid du 12 janvier 1962.

⁶⁹ Youcef Fates, 2002, Sport et politique en Algérie de la période coloniale à nos jours, thèse de doctorat d'État en science politique, Université Paris-Sorbonne.

⁷⁰ Aron Raymond, "Paix et guerre entre les nations" Calmann-Lévy, Paris. 1962.

arracher une illusoire victoire aux pays développés⁷¹.

L'importance et le sens donné aux résultats sportifs en Algérie sont tels qu'on peut se demander si l'honneur d'un gouvernement, d'un Etat ou de toute une Nation ne tient pas aussi à chaque coup de pied d'un footballeur, ou à chaque coup de sifflet d'un arbitre sur le terrain. En finale de football lors des jeux méditerranées 1975 à Alger l'ex-Président Houari Boumedienne avant le début du match impose aux joueurs que la Marseillaise ne doit pas retentir, *pour mon honneur et celui de notre nation*⁷².

Le sport en Algérie présente une apparence d'allégation d'une identité nationale, de la cohésion sociale reconquise par cette dimension de pouvoir rassembler et démontrer son adhésion et de la légitimation nationale. L'excellence sportive triomphante se transforme ainsi en un outil de construction de l'unité nationale et de fortifier l'ordre social existant. Comme le souligne Miguel Abensour, *" l'ordre existant ou plus tôt l'ordre établi, qui dans son illusoire objectivité s'apparence au règne des choses, est ce maître d'une force écrasante qui s'impose à nous avec la puissance de ce qui est comme il est et pas autrement"*⁷³.

De ce fait dans l'étude de cette visée, l'équipe nationale de football accapare une place principale dans l'air du temps de la lutte de libération nationale menée par le FLN inquiet de l'unicité du territoire et du peuple, en raison de la prestigieuse équipe du FLN. Jusqu'aux années 90, fortement marquées par l'instauration du multipartisme, le pouvoir du régime unique, a la quête d'un consensus national à la base des performances sportives internationales. Après la qualification de l'équipe nationale algérienne de football qui se déroulera en Afrique du Sud, le Président Abdelaziz Bouteflika adresse un message à l'EN et au staff technique, *"vous avez ébloui le monde du football par le haut niveau d'excellence de votre prestation, la rigueur de votre tactique de jeu, votre esprit sportif et votre parfaite cohésion. Ce faisant, vous avez surmonté les difficultés et remporté la victoire face à l'équipe sœur d'Egypte, pourtant forte et aguerrie qui, comme la vôtre, la brigait pour représenter la nation arabe à la finale de la coupe du Monde et à celle de la coupe d'Afrique. En imposant votre précellence, vous avez rehaussé le moral de votre public national qui n'a jamais cessé de s'enorgueillir des accomplissements que vous avez réalisés grâce à votre détermination, votre sérieux et votre sueur"*⁷⁴. Fates a apporté une preuve supplémentaire que le sport en Algérie peut nourrir une réflexion politique sérieuse, *"L'unanimité et l'unitarisme autour du sport sont réels. Grâce à la victoire, la nation toute entière se soude, et ne présente aucune faille. Même l'opposition politique et les forces centrifuges nées du printemps berbère sont assez faibles et n'osent pas s'attaquer à ce genre d'unanimité"*⁷⁵.

Sur le plan international, l'équipe nationale de football a été qualifié trois fois en phase finale de la coupe du monde de football (1982, 1986 et 2014). En compétition intercontinentale,

⁷¹ Fates, Sport et Tiers-Monde, p. 16.

⁷² Paroles racontés par un joueur de l'équipe national de l'époque.

⁷³ Dominique Depenne, "Pédagogie et travail social: Pour un accompagnement émancipateur des individus et des groupes", op. cit., p. 132. 2015.

⁷⁴ El Moudjahid du 18 novembre 2010.

⁷⁵ Fates, Ibid., op. cit. p.168.

aux Jeux Olympique de Moscou en 1980 elle a joué les quarts de finale. En 1990 à Alger lors du championnat d'Afrique des nations, elle a remporté pour la première fois de l'histoire la médaille d'or. Médaille d'or aux jeux Panafricains en 1978 à Alger. Aux Jeux Méditerranéen de 1975, à Alger, la finale de football entre l'équipe nationale algérienne et l'équipe nationale française B, dans un match à rebondissements, le suspense a duré jusqu'au prolongation. L'EN a décroché la médaille d'or, cette victoire est fêtée comme " *une seconde indépendance*" par les Algériens. L'ex international footballeur algérien Rachid Makhloufi en 1968, il reçoit en tant que capitaine de l'association sportive de Saint-Étienne la coupe de France des mains du général De Gaulle qui lui dira : « la France c'est vous ». L'utilisation du football, à d'autres fins que celle du sport n'a jamais cessée. C'est un formidable vecteur de communication, utilisé soit par des états (l'exemple du Qatar?) soit des intérêts économiques, toujours à but de propagande ou de publicité. Aujourd'hui le Qatar qui s'achète une conduite et une place sur l'échiquier mondial avec le PSG et des compétitions sportives, est-ce que ça marche ? Est-ce que ce n'est pas plutôt le fait d'être l'allié des grandes puissances qui favorise le petit émirat ? Les états démocratiques, n'hésitent pas non plus à se servir de cette énorme caisse de résonance, pour mettre en valeur leurs systèmes politiques ou économiques, avec plus ou moins de réussite comme au Brésil actuellement...La FIFA complice de ce système, est si puissante (elle compte plus de pays affiliés que l'ONU) qu'elle peut imposer ses vues aux états, et pas toujours dans l'intérêt du football ou de la démocratie.

Quand une « équipe nationale se produit en Afrique »⁷⁶, dans le cadre des compétitions internationales par exemple, tous les différents groupes sociaux se réconcilient le temps du match ou de la célébration collective d'une victoire sportive, pour partager un même dessein. Ensemble, ils reconnaissent que l'équipe d'en face est un adversaire commun. Il y va ainsi des Moundir, Mourad, Bessaid, Nadji etc. qui se sont rangés derrière « les Fenecs » d'Algérie pour la finale de la Coupe d'Afrique des Nations juin 2020. Tandis qu'au Sénégal les cœurs des Fallou, Youssouf, Alfred, Moussa, Henri etc. battent à l'unisson pour encourager « Lions» du Sénégal, tandis qu'en Côte d'Ivoire, les Eléphants Bony, Zaha, Serey, Diomande etc. tentent de pousser indistinctement et invariablement « les Eléphants » vers la victoire. Grâce à l'impact des sélections nationales, à l'instar des autres pays, les nations africaines se sont découvertes un nouvel espace d'affirmation et d'exaltation du sentiment d'appartenance nationale : le football. Par exemple en Algérie, lorsque des clubs tels les Aigles de Sétif, les Sanafirs de Constantine, les Belcourtois de Belouizdad ou Ouled El Bahdja d'Alger ou les Lions du Djurdjura représentent le pays dans les compétitions internationales, ils glissent de la scène nationale vers la scène internationale, dont on sait qu'elle est champ exclusif des Etats. Ce passage de et de souveraineté du niveau local au niveau national et du niveau national au niveau international, s'accompagne instinctivement, sur le plan sportif, d'un transfert d'affects et de sentimentalisme qui aboutit à une unité nationale non organique. L'objet sportif est ce dont se servent le mieux les Etats africains pour redynamiser solidarité et l'unité nationale. Il est l'occasion idéale pour

⁷⁶ Mohamed Balhi, Les phares d'Algérie, Alger, Casbah Éditions, janvier, 2016, p.133.

les nombreuses fractions ethnies (30) environ en Kabylie, le Mezab, le Chaoui, Touareg et Bédouins du Hamyan , d'exprimer un minimum culturel commun qui passe par le sport. C'est dire que les raisons et les motifs de soutien à l'équipe nationale apparaissent comme la reconnaissance partagée d'un « *standard d'excellence de l'identité* »⁷⁷. Dans ce sens, l'honneur et la fierté que suscite la victoire de l'équipe nationale d'un pays lient tous les nationaux protagonistes, à tel point qu'inconsciemment, chacun va au bien commun, croyant aller à ses intérêts particuliers. En cas de victoires sportives internationales, des composantes de la société que tout tend à opposer, parviennent à acquérir et à partager ensemble, une même respectabilité. Marc Auge traduit à merveille cet aspect consensuel du sport en affirmant que « *le titre de champion, constate un rapport de la CEE, n'est seulement conquis par une équipe mais par la société dont elle est issue. La collectivité se projette donc dans l'équipe et place en elle ses espoirs de conquêtes, son énergie de vaincre, mais aussi ses frustrations personnelles et son agressivité* »⁷⁸.

Les élites politiques financent les équipes pour asseoir leur notoriété, pour gravir ou alors pour se maintenir dans l'échelle sociale. La participation active des hommes d'état (ministres ou haut responsable d'entreprises d'état, et haut fonctionnaires du pays), ou des responsables du secteur privé dans le sport de compétition le confirme et renforce ainsi leur assise ou domination sociale. La relation sociale dans les pays d'Afrique est guidée par cette culture de la domination.

C'est pourquoi le sport devient un objet de manipulations des pouvoirs, qui ont toujours compté sur l'adhésion des masses au plan interne, ce qui, à leurs yeux, est un raffermissement de l'unité nationale. Au plan international, les pouvoirs s'offrent une reconnaissance et une certaine légitimité.

B - Le sport comme moyen électoralistes, de conquête et de pouvoir vis-à-vis du peuple algérien

Lorsqu'on observe de près le mouvement sportif sous-tendu par l'avènement du pluralisme politique en Algérie, on est frappé par son caractère politique et élitiste. L'espace sportif algérien est précisément l'un des lieux où l'on constate une forte présence de responsables et d'élus politiques. Quant à la définition du champ de pouvoir que nous livre Bourdieu dans *Noblesse d'Etat* (1989), il peut se définir comme « *un champ de forces défini dans sa structure par l'état du rapport de force des formes de pouvoir, ou des espèces de capitaux différents. Il est aussi inséparable, un champ de lutte pour le pouvoir entre détenteurs de pouvoirs différents, un espace de jeu où des agents et des institutions ayant en commun de*

⁷⁷ Pascal Dakpo. Réussir sa vie et retisser en sport : étude comparée de deux cultures, des Français, de souche et d'origine maghrébine, Mémoire de DEA, Université Joseph Fourier de Grenoble sous la direction de Philippe Sarrazin, 1997.

⁷⁸ Marc Auger, « Football, de l'histoire sociale à l'anthropologie religieuse » In Paix et guerre entre les nations, Calman Lévy, Paris, 1962. Dans le même ordre d'idées, R. Aron pensait quant à lui que la science qui pourrait éventuellement se substituer à la sagesse serait celle qui s'est développée à partir de la théorie des jeux, elle formulerait des règles selon lesquelles une volonté commune se dégage des contradictions entre les volontés individuelles.

*posséder une quantité de capital spécifique économique ou culturel, suffisante pour occuper des positions dominantes au sein de leur champ respectif, s'affrontent dans des stratégies destinées à conserver ou à transformer ce rapport de force. »*⁷⁹. Le mouvement sportif algérien est majoritairement investi par les grands commis de l'Etat. Cette espace sportif présente des relations complexes et ambivalentes qui se tissent plus particulièrement dans l'arène du football amateur en Algérie. Les dirigeants politiques Algériens en quête de positionnement politique entretiennent les joueurs et les foules lors des matchs de football amateur, assurant ainsi leur visibilité tout en forçant une sympathie populaire à l'égard de leur formation politique. C'est par cette capacité de redistribution que ces acteurs étoffent leur « bigmania », une stratégie comparable à celle utilisée par les big men décrits par Jean-Pascal Daloz et qui acquièrent positions, supporters et clients en vue d'accroître leur visibilité sociale et politique⁸⁰. Par ailleurs, il y a lieu de souligner qu'il y a des intérêts et des stratégies de ces dirigeants politiques dans les jeux sociopolitiques dans l'arène sportive.

Les périodes pré-électorales semblent être le temps de l'éphémère. Elles n'arrivent qu'une fois, sont limités dans le temps, encadré généralement par des manifestations sportives qui en marquent le début et la fin. Ces périodes constituent des temporalités d'effervescence politique très favorable pour les hommes politiques en vue de capter une légitimité sportive reconvertible en légitimité politique. Cette légitimité vient consolider et renforcer le capital symbolique⁸¹ déjà acquis par l'homme politique. Le capital symbolique, c'est n'importe quelle propriété (n'importe quelle espèce de capital, physique, économique, culturel, social) lorsqu'elle est perçue par des agents sociaux dont les catégories de perception sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître (de l'apercevoir) et de la reconnaître, de lui accorder valeur⁸². L'exemple de Roger Milla⁸³ illustre parfaitement cette notion, en inscrivant quatre buts pour qualifier l'équipe camerounaise pour les quarts de finales, une première dans l'histoire du football mondial qu'une équipe africain arrive à ce stade de la compétition. Ce retour victorieux a permis à bon nombre de citoyens Camerounais de nommer Roger Milla « Officier de réserve ». Dénomination qu'il accepte avec humour et joie. Cette qualification sociale par le peuple camerounais est la preuve par le vécu que la conversion du pouvoir sportif au pouvoir symbolique est le travail d'un ensemble de mécanismes et processus naturels des choses dans la construction sportive du symbolisme social.

Ainsi, le sport est non seulement plus qu'une pratique divertissante mais surtout et avant tout un outil de propagande électoraliste des partis politiques. Tous les week-ends sont des

⁷⁹ Pierre Bourdieu. La Noblesse d'Etat, Grandes écoles et esprit de corps, Paris : les éditions de Minuit, 1989, P375.

⁸⁰ Jean-Pascal Daloz, "BigMen " in Sub-Saharan Africa : How Elites Accumulate Positions and Resources », Comparative Sociology, vol. 2, n° 1, 2003, p. 271-285.

⁸¹ Le capital symbolique désigne toute forme de capital (religieux, culturel, artistique, associatif, etc.) ayant une reconnaissance particulière au sein de la société. C'est un concept que l'on doit au sociologue Pierre Bourdieu.

⁸² Pierre Bourdieu., Raisons pratiques sur la théorie de l'action, Ed. Le Seuil, 1996, p. 116.

⁸³ Roger Milla, 48 ans, a joué avec l'équipe nationale camerounaise lors des coupes du monde de 1982, 1990 et 1994. En 1999, le magazine britannique Africa Soccer l'a nommé "joueur africain du siècle". Il aura marqué toute une génération mondiale de football après sa participation à la Coupe du monde 1990 en Italie en inscrivant au quart de finals quatre buts. Il est le premier ambassadeur contre la pandémie.

occasions pour les jeunes, hommes, femmes etc. pour se mobiliser et se retrouver sur les stades et palais des sports autour de la manifestation sportive. Les noms des partis politiques se scandent par leurs partisans pendant toute la période préélectorale ; et à travers ces manifestations sportives ; c'est le ou les noms des leaderships charismatiques des partis qui sont mis en scène. Le sport est revêtu d'une dimension symbolique accentuée par la médiatisation croissante des événements sportifs et l'essor du numérique. Il est aussi un lieu d'exercice du pouvoir. C'est une institution dont il convient à la fois de comprendre la conception, l'organisation et la structure. Le sport, c'est également un discours politique, un enjeu politique et une idéologie au sens gramscien du terme : « *Les idéologies, [écrit Gramsci] sont des constructions pratiques, des instruments de directions politiques ou, si l'on veut, les idéologies sont pour les gouvernés de pures illusions, une tromperie subie, tandis que pour les gouvernants, elles sont une tromperie voulue et consciente...* »⁸⁴.

En Ouganda, bien que la Fédération ougandaise de football soit théoriquement une entité indépendante, Schatzberg montre à travers l'examen du « microcosme footballistique » la manière dont l'État, la société civile et une organisation internationale – la Fifa – font pression pour influencer le résultat de l'élection des dirigeants de cette organisation. Les enjeux sont élevés car ils renvoient aussi bien aux passions nationales qu'à l'accès aux financements et aux voyages internationaux. Alors que la politique interne de la Fufa⁸⁵ est contestée, la contribution de Schatzberg éclaire la manière dont différents acteurs sociaux s'organisent afin d'accroître leur influence sur le contrôle de l'administration du football. L'utilisation par Schatzberg du terme de *polity* est intéressante et pourrait être étendue aux associations de football, clubs et réseaux qui se forment ailleurs, autour des tournois et des ligues.

« *Dans les pays en développement, l'utilisation du sport est devenue un mode de propagande qui permet de mobiliser les masses* »⁸⁶. Le football est un phénomène planétaire et populaire. C'est pourquoi il est récupéré depuis 1945 à des fins politiques et géopolitiques. Aujourd'hui, avec l'arrivée de nouveaux acteurs, le pouvoir financier et de représentation du football est grandissant. Par conséquent, la géopolitique du football devient chaque jour de plus en plus riche. Le sport est finalement « *devenu un instrument politique de premier choix* » et un espace suffisamment convoité par les politiciens pour ne plus appartenir aux seuls sportifs.

Dans les pays en développement, l'utilisation du sport est devenue un mode de propagande qui permet de mobiliser les masses »⁸⁷. En rapport avec l'effet mobilisateur que revêt le en général et le football en particulier, Fékrou Kidane pense qu'« il est un virus qui a presque atteint toutes les couches sociales, et que l'on ne saurait guérir ». Cet auteur argumente sa réflexion en avançant l'idée qu'« aucun sociologue, aucun psychologue n'a pu expliquer concrètement cette passion de l'être humain pour le football. L'engouement provoqué par cette

⁸⁴ Antoni Gramsci, Cahier de prison, Gallimard, 1979, Cité par Mbengalack Elias, *ibid.*

⁸⁵ Federation of Uganda Football Associations (FUFA).

⁸⁶ Mbengalack Elias, « La gouvernementalité du sport en Afrique – Le sport et le politique au Cameroun », thèse de doctorat de science politique, Université de Bordeaux1, 1993.

⁸⁷ Mbengalack Elias, « La gouvernementalité du sport en Afrique - Le sport et le politique au Cameroun », thèse de doctorat de science politique, Université de Bordeaux 1, 1993.

discipline sportive avait forcé l'écrivain français André Malraux à faire le commentaire suivant : je regrette qu'il y ait de moins en moins de monde dans les musées et de plus en plus sur les stades...le football, c'est quelque chose d'inexplicable, à la fois simple et difficile. Un fait social qui est devenu une affaire d'Etat »⁸⁸. D'ailleurs les partis politiques, pour accéder à une visibilité médiatique et électoraliste, organisent des championnats sportifs ou des coupes mobilisant les jeunes et le personnel des clubs sportifs. De plus, les hommes politiques et même des organismes internationaux exploitent une image valorisante du sport en intégrant des sportifs de renom dans leur comité de soutien, de propagande ou sur leurs listes électorales. A cet égard on peut noter par exemple le couronnement du footballeur camerounais Roger Milla du titre d'ambassadeur ONU SIDA année 2002 par l'Organisation des Nations Unis. C'est ainsi que pour justifier le caractère politique du sport, Youcef Fates désigne les athlètes⁸⁹ comme de « véritables drapeaux vivants »⁹⁰. Ces athlètes sont assimilés par Elias Mbengalack à « des militants politiques et à des soldats idéologiques »⁹¹ Le sport est finalement « devenu un instrument politique de premier choix » et un espace suffisamment convoité par les politiciens".

Dans le même ordre d'idée, Michael Schatzberg souligne, s'intéresser à la politique quotidienne du football permet de jeter un nouvel éclairage sur les fondements de la légitimité politique, et de mieux comprendre les « *institutions directement politiques, comme celle que nous appelons coutumièrement l'État* ». Les pratiques et l'organisation du football drainent ainsi des questions directement politiques. Le sport est une véritable entreprise commerciale, qui génère des revenus et mobilise des ressources humaines. Tout ceci peut être converti en ressources politiques, utilisées ensuite de mille manières – lors d'élections, de prises de décisions politiques quotidiennes, de grands discours sur l'unité nationale, ou pour avancer symboliquement un projet ou une idéologie politique spécifique.

L'exemple de la mobilisation nationale autour des *Fennecs d'Algérie* lors de la finale de La Coupe d'Afrique des nations de football 2019 en Egypte a permis la victoire de l'équipe nationale algérienne sur celle du Sénégal par le score d'un but à zéro. En effet, l'engouement suscité par ce match pour défendre l'identité nationale algérienne à connotation diplomatique du reste, a comblé les attentes de tout le peuple, toutes catégories ethniques confondues. Près de trente mille Algériens (30.000) ont fait le déplacement jusqu'au Caire (3 500 km) pour accompagner ce que l'on peut appeler l'évènement dans le football algérien: cinq cents (500) policiers étaient déployés, pour la sécurité des joueurs et des spectateurs dix-sept (17) joueurs professionnels été rappelés depuis l'Europe pour défendre les couleurs nationales. Les émotions sont montées d'un cran. Évidemment « *les stades ou les palais des sports sont les lieux où l'expression des émotions atteint parfois une sorte de paroxysme radicalement absent de la vie*

⁸⁸ Fékrou Kidane, « Le virus du football », In Revue olympique XXVII-45 juin-juillet 2002, p 41.

⁸⁹ Jean-Marie Brohm note à juste titre : « la production d'athlètes spécialisés, de champions pour la propagande et la publicité, s'officialise à l'échelle mondiale. Elle fait partie de la production politique ». Sociologie du sport, les enjeux actuels, In Quel corps ? n° 30-31 juin 1986, p. 5.

⁹⁰ Youcef Fates, Sport et Tiers-monde, Paris, Puf., 1994, p. 15.

⁹¹ Elias Mbengalack , La gounementalité du sport en Afrique - le sport et la politique au Cameroun, 1993, p. 79.

ordinaire »⁹². Pendant toute la période de cette manifestation sportive exceptionnelle, les passions se sont déchaînées. Les Algériens étaient restés accrochés à leur poste téléviseur, pour suivre cette manifestation internationale tant attendu qui a finalement vu la victoire des Fennecs. Derrière cet événement, il y avait une action prompte et attentive de tous les membres du gouvernement. L'analyse de ces actions de mobilisation évoque des jeux de stratégie qui rentrent à notre avis dans des opérations de soutien (Easton, 1974) et de campagne préélectorale de l'équipe gouvernementale (mouvance au pouvoir) pour les élections législatives et municipales septembre 2019. A cet égard, l'attention de l'équipe gouvernementale et de son engouement pour la chose sportive pendant ces périodes de campagnes préélectorales apparaissent comme des appels masqués au vote des électeurs dans le but de drainer des voix en faveur des candidatures de la mouvance présidentielle au pouvoir. Le sport dans cette conjoncture électorale participe de la vie politique et principalement auprès de la mouvance au pouvoir. A l'exclamation « on a gagné » résonne en écho, le discours politique de confiscation de cette victoire nationale. Ce que traduit très explicitement le *Journal Achaab*, en écrivant que « la victoire des Fennecs hier sur les Lions du Senegal est celle du gouvernement Abdelaziz Bouteflika jamais on n'aurai vu un contingent de ministres se déplacer au stade Caire pour soutenir une équipe nationale. Tout le gratin gouvernemental était M. Parmi cette délégation on pouvait aussi noter la présence du préfet du département d'Oran et d'Alger Mouloud Cherifi et Abdelkader Zoukh. C'est la première fois que le gouvernement d'A. Bouteflika a à cœur le développement du sport en Algérie, en particulier le football. La présence de six (6) ministres hier au stade du Caire a dopé le moral des joueurs qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour obtenir cette brillante victoire. On a vu les ministres à la mi-temps, aller donner de sages conseils aux joueurs pour leur remonter le moral. Une première ! Que l'acte soit répété à d'autres occasions ! Une telle mobilisation de l'exécutif dernière le onze national motiver« toujours les joueurs à mouiller sérieusement le maillot comme le fut le cas hier »⁹³.

Cette illustration confirme l'idée que le sport participe d'une représentation identitaire au plan macronational et montre par conséquent l'engouement de tout un peuple pour cette pratique, ce qui permet d'évacuer toutes considérations ethniques au profit d'un enjeu national. Au cœur de cette conscience nationale se vivifie la conscience internationale. Et cette double émergence, n'est en définitive, que le foyer de la culture algérienne. Dans cette conjoncture, l'euphorie gagne tout un peuple.

Nous avons pu observer à travers ces nombreux exemples cités que le sport s'imbrique dans les politiques intérieures et extérieures des Nations. Il est un véritable outil politique et médiateur que les gouvernements n'hésitent pas à utiliser de différentes manières. Le sport est aussi capable de catalyser l'énergie des pays en bien ou en mal, autrement dit en diplomatie positive ou négative. Mais on peut aussi comprendre le sport comme un domaine contrôlé et exploité à des fins de propagande électorale. Il apparaît comme un instrument d'acquisition de

⁹² David Le Breton, *Les passions ordinaires*, Anthropologie des émotions, Editions Armand Colin/Masson, Paris, 1998, p. 135.

⁹³ Le journal *Le Buteur* n° 499 du mardi 20 juillet 2019, p. 12.

popularité, de prestige et par-là s'affirme comme un outil performant de conquête de pouvoir. Cependant il ne faut pas oublier le rôle joué par le sport au sein de la société, notamment avec le développement de valeurs comme le nationalisme ou le patriotisme.

C - De la conversion de la gloire sportive en ressource politique

Il est banal de diagnostiquer la faible ouverture du champ politique algérien sur son environnement. Clos sur lui-même, privilégiant la longévité et le cumul des positions (et par exemple des mandats) au détriment du renouvellement, le monde politique n'offre que peu de places aux entrants, d'où des mécanismes féroces de sélection, de filtrage, qui privilégient les logiques de reproduction (Hubé, 2009 ; Offerlé, 1999). Les chances de pénétrer le champ politique sont corrélées à la détention d'un fort capital politique lui-même indexé, et de plus en plus, sur le capital culturel⁹⁴. Le poids significatif des énarques⁹⁵ (et des gens à fort capital social d'une façon générale) en est l'indicateur le plus évident. Ces logiques de sélection et de reproduction peuvent cependant être déjouées au prix d'un surinvestissement par exemple militant, l'énergie déployée venant exceptionnellement compenser l'absence de titres scolaires. A titre également exceptionnel, la vie politique offre régulièrement le contre-exemple de sportifs de haut niveau propulsés en politique, et venant y occuper des fonctions importantes. Parce que le champ politique, à la différence du champ scientifique, ne peut jamais s'autonomiser totalement (Bourdieu, 2000), le capital acquis dans d'autres champs qu'en politique peut y être reconverti à certaines conditions et, on le verra, dans certaines limites. Ces sportifs n'ont pourtant qu'un bagage scolaire modeste, l'origine sociale les distingue rarement, et la pratique du sport de très haut niveau suppose un investissement total de la personne, investissement qui laisse peu de place à l'accumulation des ressources a priori attendues dans le champ politique (diplômes, engagement militant, investissement idéologique, mobilisation citoyenne...).

Quelles raisons poussent ces sportifs, à se présenter pour un mandat fédéral ? Quels sont les différents types de transferts ? Quelles sont les conditions et les raisons qui poussent ses acteurs à s'engager dans des actions de transfert ? Quels sont les types d'acteurs impliqués dans ces processus ? Quels sont les facteurs qui favorisent ou entravent le succès du transfert, c'est-à-dire sa mise en œuvre effective et sa contribution à l'efficacité de la politique publique concernée ? Dans quelles situations a-t-on le plus de chances de voir se réaliser un transfert d'une sphère à une autre ? Quelles émotions les poussent vers la reconversion ?

Comment expliquer cette transmutation d'un champ à un autre ? Notre objectif est de réfléchir aux conditions (et aux limites) de conversion en capital politique d'un capital de légitimité acquis depuis le monde sportif. On s'intéressera ici à deux trajectoires emblématiques des dernières décennies en lien avec les autres. L'une est celle d'un triple champion Africain en

⁹⁴ Le capital culturel est un concept sociologique introduit par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans *La Reproduction*, qui désigne l'ensemble des ressources culturelles dont dispose un individu.

⁹⁵ Christian Le Bart, les limites de la conversion de la gloire sportive en ressource politique dans *Sciences sociales et sport* 2018/1 (N° 11), pages 9 à 31.

escrime, Raouf Bernaoui, devenu ministre de la jeunesse et des sports. Aziz Derouaz, pour sa part, fut joueur mais surtout entraîneur de l'équipe d'Algérie de handball, et il a été un temps président de la fédération algérienne de handball. Comment sont-ils passés d'un champ à l'autre ? La gloire sportive suffit-elle à lever tous les obstacles à l'installation en politique ? Les trajectoires des sportifs étudiés sont assez proches ; leur superposition dessine un parcours idéal-typique du passe par la notoriété entendue à la fois comme élargissement de la seule gloire sportive et comme capital évalué comme politiquement rentable.

Deux entretiens ont été sélectionnés dans le corpus pour être analysés avec plus de profondeur. Ils servent donc d'ossature générale à l'analyse. Les autres entretiens appuient ou contrastent l'analyse. Cette dernière a été réalisée après avoir rédigé notre cadre théorique, en prenant appui sur la conceptualisation du pouvoir sportif dans le cadre de l'« engagement associatif » telle qu'il vous sera présenté dans notre problématique. Et quand on retrace dans son intégralité les parcours sportif et social de certains sportifs professionnels algériens qui sont entrés dans l'élite politique et sociale. Des exemples comme, Raouf Bernaoui et Aziz Derouaz ne sont pas les seuls sportifs à être entrés en politique. D'autres noms comme Messaoud Mati ex président de la fédération nationale de Judo et député du parti FLN, Amar Bouras ex président nationale de la fédération d'Athlétisme et député du parti FLN et du député Mustapha Dahleb l'ex professionnel la coqueluche du PSG des années 80.

Au plan international, des exemples comme, Roger Milla qui est devenu « ambassadeur itinérant » du Cameroun, le double champion Olympique, David Douillet qui fut ministre des sports en France, Georges Weah⁹⁶ devenu président de République du Libéria en 2018, de l'Ukrainien Vitali Klitschko le champion du monde de boxe en 2010, il prend la tête de l'Alliance démocratique ukrainienne pour la réforme et est élu aux élections parlementaires de 2012, montrent à quel degré les mutations sociopolitiques et socioéconomiques sont parfois conditionnées par le sport en général et le football en particulier, on est évidemment frappé par les homologues. En quoi la carrière sportive intervient-il sur le rapport à la politique ? Quel est l'impact du contexte sportif sur le rapport à la politique ? Comment se manifeste-il ? Quelles conséquences de cet engagement sur leur biographie ? A quoi sont-ils confrontés tout au long de leur mandat ? Quelle rétribution perçoivent-ils de leur engagement ? Pourquoi se désengagent-ils de leurs postes ?

A la lumière de ces interrogations, la question majeure que nous abordons est d'analyser les conditions et les processus qui permettent aux hommes politiques et dirigeants sportifs le passage d'une sphère à l'autre dans la troisième partie.

⁹⁶ George Weah, né le 1er octobre 1966 à Monrovia, est un ancien footballeur international et homme d'État libérien, président de la République du Libéria depuis le 22 janvier 2018. Attaquant de renom, il remporte en 1995 le Ballon d'or récompensant le meilleur joueur évoluant en Europe. Il est le premier joueur non européen à remporter ce trophée et le seul originaire du continent africain. Il est également le premier ancien footballeur professionnel à devenir chef d'État. À l'issue de sa carrière sportive, il se lance en politique. Candidat à l'élection présidentielle libérienne de 2005, il échoue au second tour du scrutin, alors qu'il était pourtant arrivé en tête du premier tour. Il réussit à se faire élire sénateur lors des élections sénatoriales de 2014, puis est élu président de la République à l'issue du second tour de l'élection présidentielle de 2017 face au vice-président sortant, Joseph Boakai.

Un parcours bénévole ne se laisse pas enfermer dans un seul type, il y a des passages et des allers et retours. Cependant, cette typologie d'acteurs sportifs permet d'avoir une base de réflexion solide sur le rapport à l'engagement et met en évidence des récurrences, mais aussi des contrastes. Le rapport de l'engagement s'inscrit bien souvent en rupture ou en continuité des autres sphères. Si nous n'avons pas pensé traiter cet aspect en particulier lors de nos entretiens, nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas isoler l'engagement sportif bénévole comme une seule sphère indépendante des autres et que pour la comprendre, il faut se pencher sur les liens entre le bénévolat associatif sportif et les autres sphères.

Parmi celles-ci, le rapport avec la sphère politique occupe une place prédominante et c'est de celle-ci que va traiter principalement cette partie.

A la lumière de ces interrogations, la question majeure que nous abordons est d'analyser les conditions et les processus qui permettent aux hommes politiques et dirigeants sportifs le passage d'une sphère à l'autre dans la troisième partie.

D - La balance inverse, du politique au champ sportif

À l'extrême du pôle volontaire, ces hommes politiques, sont souvent recrutés selon leur affiliation et allégeance politique depuis le début de la restructuration du mouvement sportif algérien. Le sport est politisé, il reflète l'état du pays. Les fédérations sont là pour satisfaire certains hommes politiques, même s'il y a des personnes qui travaillent de façon totalement intègre. Ces personnes demeurent toutefois très rares. Il y a beaucoup plus de gens qui sont soumis à des influences politiques. Ce système a conduit à favoriser, en certaines circonstances, un fonctionnement au bout du compte peu démocratique car facilitant la cooptation en permettant, à travers le prisme électoral, d'asseoir aux commandes de l'organisation politiques s'intéressent à ce mouvement sportif en raison des opportunités sociopolitiques qu'il présente. En outre, la procédure de création des clubs est rendue possible grâce à la nouvelle Loi du 23 juillet 2013 relative sur la pratique sportive en République Algérienne. Signalant que cette loi n'est souvent pas respectée par certaines responsables de fédérations qui assument cependant de hautes responsabilités dans celles-ci puisque nous avons déjà entrevu que nombre d'entre eux sont cooptés plutôt qu'être élus par une assemblée générale. En outre, le poids des opportunités disponibles, n'est jamais autant visible que dans les mouvements « experts » où la cooptation des militants les plus chevronnés par les institutions étatiques ou paraétatiques est fréquente. En effet, on peut identifier que certains acteurs où les transferts sont cooptés, contraint sous nommés par le pouvoir en place. En échange, le récipiendaire obtient des avantages de son acceptation ou de sa soumission aux impératifs du parti au pouvoir afin d'adopter d'un type particulier de politique publique. La cooptation de ces personnalités ayant déjà fait allégeance personnelle au Président Abdelaziz Bouteflika³⁶, leur appartenance au parti unique au pouvoir sans tenir compte du choix des électeurs (Faull, 2005). Ceci dans le but de se protéger contre un renversement politique, dans le cas d'un nouveau gouvernement dans un pays instable tel que l'Algérie.

La cooptation d'un homme politique au service du sport requiert un regard et un sentiment favorable et permet aux structures sportives l'acquisition d'une notoriété, d'une renommée, d'une légitimité et une visibilité. Dans la pensée du sportif algérien, l'homme politique dispose de diverses possibilités pour doter financièrement et matériellement la structure sportive qu'on lui confierait. Cette disposition stratégique du monde sportif qui consiste à confier ses postes aux mains des personnalités de renom à la tête des structures sportives, constitue les jeux de mise en scène des acteurs (Goffman, 1973) qui crédibilise en outre les disciplines sportives à la tête desquelles se trouvent des décideurs politiques. Cela leur colle par conséquent un privilège, une légitimité, une visibilité et un creuset indéniable pour se rendre populaire afin de conforter sa position et sa crédibilité au plan politique et/ou dans le tissu social. Ce qui leur permet sans nul doute d'asseoir leur pouvoir, leur notoriété et/ou leur capital symbolique. Ceci montre les raisons de leur investissement dans le monde sportif. D'autres part, lors des « tournois de football Ramadhan » les hommes de l'organisation donne ainsi des chances de nomination supérieures à celles assurées par la possession d'autres attributs (diplômes, formations, etc.).

Cette méthode de recrutement ou de cooptation pratiquée un peu partout dans le monde favorise le phénomène du népotisme. La raison est que certains ne placent que des proches, parents ou amis. D'autres proposent leurs camarades de promotion par exemple François Hollande, qui a l'esprit de corps, a recasé d'ailleurs une bonne partie de ses amis de la promotion Voltaire, à l'approche de l'élection présidentielle, d'où un recrutement à l'identique qui nuit à la diversité. De même François Mitterrand avait bien nommé son fils Gilbert conseiller aux Affaires africaines, Jacques Chirac avait chargé sa fille Claude de sa communication, Abdelaziz Bouteflika a recruté son frère Saïd conseiller à la présidence. Après tout, la puissance publique s'exprime aussi par ce pouvoir discrétionnaire.



Photo 1. L'homme d'affaire Issaad Rebrab député et président du professionnel des « lions de Djurdjura » la JS Kabylie (Source : elhaddaf.com)

Dans l'autre sens, la cooptation n'est pas à confondre avec le « piston » présente aussi bien des avantages que des inconvénients. Elle va de soi que le coopteur doit présenter un candidat à l'entreprise pour ses compétences et ses qualités professionnelles, et non pour l'affection qu'il lui porte. La cooptation est une technique de recrutement permettant la fidélisation et la valorisation des employés. Les phénomènes de cooptation favorisent l'autoreproduction sociale des entreprises, organisations et structures.

L'homme politique peut être aspiré par le mouvement sportif exemple du député Issaad Rebrab est conseillé du président algérien Abdelaziz Bouteflika. Il est un opérateur économique algérien et PDG du groupe « CEVITAL », plus importante entreprise privée algérienne, employant 16 000 salariés, et est président de Hyundai Motors Algérie. Président d'honneur du grand club professionnel de football de la Jeunesse Sportive de Kabylie (JSK) qui bénéficie d'une influence remarquable à travers le mécénat sportif. l'ex-ministre de la jeunesse et des sports le Chirurgien Adel Guidoum qui préside actuellement le club professionnel de football du Chabab Sportif de Constantine (CSC) constitue une bonne illustration de ce type de transfert initié par un choix délibéré et soigneusement pesé de la part de cet homme politique.

Le mouvement sportif algérien, fait électivement appel aux hommes politiques qu'il « aspire » pour le servir et pouvoir disposer des moyens de sa politique de développement d'une part et pouvoir survivre sur le plan financier et matériel, d'autre part. La justification qui sous-entend cette stratégie que nous avançons, est lié à l'état de paupérisation et de dépérissement cruel dans le quel végète le sport en Algérie.

PARTIE I

**CONSIDERATIONS THEORIQUES ET
METHODOLOGIQUES**

CHAPITRE I :

1. CADRE DE RÉFÉRENCE THÉORIQUE

En vue de mieux circonscrire nos travaux, il est nécessaire de procéder à un succinct éclairage sur le concept du sport afin d'illuminer les approches théoriques y rattachées, notre posture et notre application vis-à-vis de notre champ et de notre objet de recherche.

1.1. Sens du sport

La signification donnée au sport⁹⁷ est subordonnée de l'analyse générale, fonctionnelle, structurelle et institutionnelle⁹⁸ que l'on a de son rang au cœur des relations sociales accrues au sein de toute la société. De nos jours, cinq courants restent prédominants et tous, ont adopté des parts ou l'ensemble de ces méthodes d'analyses.

1.2. Courants de pensée et positions

Le sport, à notre sens, est une réalité sociale nettement affirmée et planétarisée de nos jours. Il est fait de la modernité. Il peut être par l'intermédiaire du corps du sportif, envisagé comme un "analyseur original" marqué par un certain impérialisme de la technoscience⁹⁹.

1.3. Le courant contemporain néo progressiste

Ce courant, nommé par Patrick Vassort de « néo-progressiste ou postmoderne »¹⁰⁰, prône l'élite, l'individualisation, l'appréciation des prouesses et particulièrement « présente la compétition sportive comme un vecteur de formation démocratique » ou chacun est supposé avoir « sa chance ». "Le sport est l'école de la vie"¹⁰¹ parce que [écrit Vassort], la vie est un combat [...] « qui opère constamment des sélections »¹⁰² rajoute Alain Ehrenberg. Quant à, Christian Bromberger écrit : « Le stade est donc le lieu par excellence où se concrétise l'imaginaire démocratique, exaltant l'égalité des chances, la compétition universelle, le mérite personnel, ou s'illustre l'adage : « On devient ce que l'on est, et non pas ce que l'on naît »¹⁰³.

⁹⁷ Michel Bouet : Signification du sport, Paris, L'Harmattan, 1995, pour sa dernière édition, qui, à lui seul est l'image des difficultés qui se posent aux chercheurs lorsqu'il s'agit de définir, signifier et fonctionnaliser le sport.

⁹⁸ Patrick Vassort, *Le sport ou la passion de détruire*, Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « Altérité critique Sport », 2015, 69 p.

⁹⁹ Idem.

¹⁰⁰ Patrick Vassort, « Modernité dégradante ou Postmodernité des gradés », In *Présentaine*, n°5, mai 1996, Montpellier, p.203.

¹⁰¹ Citation d'Aimé Jacquet, ex entraîneur de l'équipe nationale française de football.

¹⁰² Alain Ehrenberg, *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p.39.

¹⁰³ Christian Bromberger, Alain Hayot, Jean-Marc Mariottini, *Le match de football, Ethnologie d'une passion*

Ce courant retrouve le courant socio-philosophique de la fin du XX^{ème} siècle qui perçoit dans l'individualisation et l'atomisation des tâches, l'ouverture vers plus de liberté, l'épanouissement des individualités via la rivalité des uns contre les autres. La conséquence intellectuelle attribuée et désignée aux organisations et pratique du sport est donc de stopper absolument toutes les pensées dissemblables que celle, autorisée, de pratique sportive qui est assimilé en guise de voie d'actualisation philosophique ou idéologique.

Il se manifeste en ce lieu comme procédé « non-politique » de faire savoir et légitimer ce que ce courant qualifie « les valeurs de l'égalité » et qui nécessite d'être enracinées de chaque jour via l'entremise de divertissement et d'amusement.

Dans ce courant théorique, le sport prend, une dimension idéologique et politique d'apolitisation. A la différence des autres courants, il défend le dispositif concurrentiel mis en vigueur à travers la compétition. Chacun prend la position distinguée au sein de la hiérarchie pyramidale, conformément aux règles de l'art qui comprennent l'ensemble de la réglementation et de la pratique en vigueur : «Elle est [la compétition sportive] l'idéal de la compétition, elle met le monde à l'endroit : chacun ou chaque équipe, s'y mesure, donc se classe, à armes égales, alors que dans la réalité de tous les jours... »¹⁰⁴. Or elle regagne par ailleurs les tenants du courant progressiste considèrent que le sport est un agent de socialisation par excellence.

Le secteur des sports est régi par la Loi sur l'activité physique et le sport et orientée par la politique. La communauté sportive est administrée par les lois d'une stratégie de lutte hiérarchisée conforme aux règles et aux normes universelles, fondement théoriques de Jean-François Lyotard qui rédige au sujet de la connaissance et de la compétition portée par celui-ci : « Sous sa forme de marchandise informationnelle indispensable à la puissance productive, le savoir est déjà et sera un enjeu majeur, peut-être le plus important, dans la compétition mondiale pour le pouvoir. Comme les états-nations se sont battus pour maîtriser des territoires, puis pour maîtriser la disposition et l'exploitation des matières premières et des mains-d'œuvre bon marché, il est pensable qu'ils se battent à l'avenir pour maîtriser des informations. Ainsi se trouve ouvert un nouveau champ pour les stratégies industrielles et commerciales et pour les stratégies militaires et politiques »¹⁰⁵.

Un univers « à l'endroit », comme laisse croire le sociologue Alain Ehrenberg, apparaît être un monde comparable à celui suggéré par François Lyotard. Andre Gorz souligne "tout devient marchandise, la vente de soi s'étend à tous les aspects de l'existence personnelle, l'argent devient le but de toutes les activités"¹⁰⁶. Favorisant une pratique sportive reposant sur le fair-play, c'est à dire, loyauté, honnêteté, acceptation des règles, respect des autres, respect de soi même ...C'est la référence et le modèle même du processus de démocratisation, un « idéal type » wébérien à travers la pensée de ces auteurs¹⁰⁷. Dans la lumière desdits et compte tenu du

partisane à Marseille, Naples et Turin, Paris, Editions de la maison des sciences de l'homme, 1995, p.197.

¹⁰⁴ Ibid., p.42.

¹⁰⁵ Jean-François Lyotard, La condition postmoderne, Paris, Les Éditions de minuit, 1979, p. 15.

¹⁰⁶ Andre Groz, La personne devient une entreprise, Revue du Mauss 2001/2 N° 18, p, 66.

¹⁰⁷ Ibid., p. 57.

fait que l'attrait matériel est dans nos gènes, l'économiste Ali Bayar manifeste clairement cette dépendance matériel "Les rapports de production entre les hommes prennent la forme de rapports entre les marchandises"¹⁰⁸. De nos jours, nous retrouvons une civilisation mercantile sur laquelle se greffe tout naturellement une projection pessimiste dans tous les secteurs de la vie, privée ou publique, économique, culturelle ou sociale. Tout à l'argent, jusqu'au jour où une théorie de l'argent signifierait l'heure de la fin. Dans le même esprit Balzac, celui qui a légué l'une des plus nobles œuvres de la littérature française, réunis sous le titre *La Comédie humaine* commente "tu portes dans ta passion les calculs les plus exacts, les plus mercantiles"¹⁰⁹. Pour le philosophe André Gorz "L'entreprise privée s'empare de l'espace public et des biens collectifs, vend les loisirs et la culture comme des marchandises, transforme en propriété privée les savoirs, les moyens d'accès aux connaissances et à l'information"¹¹⁰ Selon Jean Marie Brohm "la marchandise culturelle par excellence sur le marché des échanges". Favorisant une pratique sportive reposant sur le fair-play, c'est à dire, loyauté, honnêteté, acceptation des règles, respect des autres, respect de soi même ...C'est la référence et le modèle même du processus de démocratisation, un « idéal type » wébérien à travers la pensée de ces auteurs¹¹¹. Le sport, en tant qu'activité physique valorisée, en est à la fois un élément inestimable et un excellent outil.

1.4. Le courant de Pierre Bourdieu

La théorie des champs de Pierre Bourdieu qui est à la base de ce courant. Cependant cet auteur n'a pas véritablement étudié sur l'objet du sport. Ses travaux se limitent à des articles qui sont parfois des retranscriptions d'interventions orales¹¹² par exemple : Question de sociologie¹¹³, dans « comment peut-on être sportif ? » et « programme pour une sociologie du sport » dans choses dites¹¹⁴. « La Distinction. Critique social du jugement »¹¹⁵ fait aussi évoquer des textes abordant la pratique sportive.

Tout compte fait l'ultime manuscrit « L'Etat, l'économie et le sport »¹¹⁶ accorde dès à présent la recherche sur les champs dernière mode du sport au cœur néolibéralisme. Mais ce courant a pris effectivement son développement grâce à certains chercheurs¹¹⁷.

¹⁰⁸ Ali Bayar "La théorie de Marx et le mode de production partitique. Revue d'études comparatives Est-Ouest vol, 2-3(juin-septembre), 1992.

¹⁰⁹ Honoré de BALZAC, "Mémoires. Jeunes mar., 1842, p. 369.

¹¹⁰ Ibid., p. 69.

Balzac est un écrivain français. Romancier, dramaturge, critique littéraire, critique d'art, c'est l'une des plus imposantes œuvres romanesques de la littérature française, avec plus de quatre-vingt-dix romans et nouvelles parus de 1829 à 1855, réunis sous le méta-titre *La Comédie humaine*.

¹¹² Voir sur ce sujet Henri Vaugrand, Sociologies du sport, Théorie des champs et Théorie critique, Paris, L'Harmattan, 1999.

¹¹³ Pierre Bourdieu, Question de sociologie, Paris, Éditions de Minuit, 1984.

¹¹⁴ Pierre Bourdieu, Choses dites, Paris, Édition de Minuit, 1992.

¹¹⁵ Pierre Bourdieu, La Distinction. Critique sociale du jugement, Paris, Éditions de Minuit, 1992.

¹¹⁶ Pierre Bourdieu, « L'État, l'économie et le sport », In sociétés et représentations, n°7 « Football et société », décembre 1998, pp. 13-19.

¹¹⁷ Christian Pociello était parmi les auteurs qui ont contribué au développement de ce courant.

Pourtant, les thèmes traités ne mettent en aucun cas la question primordiale de la sociologie politique de la pratique sportive, autrement dit la mise en concordance du champ sportif avec les champs du pouvoir¹¹⁸ ou l'action politique dans divers manœuvres, de l'autorité et de la puissance sportive, autrement dit de l'accès du symbolique à l'existence tangible de la conquête politique. Henri Vaugrand classe de ce fait les primordiaux sujets traités par les tenants de ce courant¹¹⁹ :

- La distribution des pratiques et des pratiquants ;
- La consommation des pratiques sportives ;
- Les profits corporels, sociaux et symboliques de la pratique sportive ;
- Les effets politiques du sport : spectacularisation, incorporation, nationalisme ;
- La domination masculine.

Finalement Pierre Bourdieu même s'il n'a pas écrit infiniment sur le sport, il a le soin de la dimension de ce phénomène social et jette épisodiquement ce qu'il nomme en personne des programmes de recherche : programme pour l'analyse des relations entre l'état, l'économie et le sport, programme pour une sociologie du sport, programme pour une analyse des Jeux olympiques.

1.5. Le courant critique

L'ultime courant est le courant critique fréquemment dénommé freudo-marxiste seulement avec lequel les imaginations sont fortement plus large cheminant de la Théorie critique de l'école de Francfort¹²⁰ jusqu'aux théories institutionnalistes. Cette transversalité épistémique attribue à cette idéologie un caractère qui se différencie drastiquement des quatre courants antécédents. Le sport, pratiques et institutions, n'y est pas pensé comme outil de socialisation mais en qualité d'"appareil idéologique d'état totalement déterminé par les rapports de production capitalistes et la formes de l'appareil d'état bourgeois »¹²¹. Jean Marie Brohm ajoutant, "Aliénant comme une opiacée et substrat de la modernité libérale, le sport est un outil de domination pour les classes dirigeantes. Il est déterminé par toutes les instances du mode de production capitaliste"¹²².

¹¹⁸ Voir sur ce sujet Henri Vaugrand, Sociologies du sport. Théorie des champs et théorie critique, op. cit., p.87.

¹¹⁹ Voir sur le sujet ibid.

¹²⁰ L'École de Francfort en Allemagne est le nom donné, à partir des années 1950, à un groupe d'intellectuels allemands réunis autour de l'Institut de recherche sociale fondé à Francfort en 1923, et par extension à un courant de pensée issu de celui-ci, souvent considéré comme fondateur de la théorie critique. Il retient en effet du marxisme et de l'idéal d'émancipation des Lumières l'idée principale que la philosophie doit être utilisée comme critique sociale du capitalisme et non comme justification et légitimation de l'ordre existant, critique qui doit servir à faire avancer la transformation.

¹²¹ Jean-Marie Brohm, Les meutes sportives. Critique de la domination, Paris, L'Harmattan, p.57.

¹²² Ibid.

Ainsi défini, le sport n'est pas sa propre et principale matrice d'intelligibilité¹²³, en revanche cette dernière se déniche bien l'analyse de la société entière, en celle sa sociologie historique et politique dans celle de ses organisations, structures et institutions. Pionnier et innovateur de ce courant, Jean-Marie Brohm va cultiver cette idéologie, en Métropole, dès le numéro de la revue Partisans « sport, culture et répression »¹²⁴.

La finalité est de se débarrasser de quelques légendes, parmi ceux du sport éducatif. A ce titre l'analyse critique porte essentiellement sur le « sport de haut niveau » ce dernier représente l'excellence sportive, il est l'instigateur et l'âme du sport éducatif de masse en est aussi l'analyste, « qui permet de révéler la structure de l'institution ». L'approche se veut « multi-référentielle, pluri-thématique, transversale et transdisciplinaire »¹²⁵.

Donc, plusieurs théories sont ainsi étoffées, parmi les dominants sont les suivants :

La naissance du sport moderne a eu lieu en Angleterre de même que la société capitaliste moderne et industrielle et l'impérialisme politique et économique. Il dispose les particularités de cette société et est indissociable de ses organisations et de son action. A la différence aux jeux ayant cours antérieurement, la pratique sportive et en accord envers le concept de rendement. Elle advient « la matérialisation abstraite du rendement corporel »¹²⁶. Il s'agit d'une « rupture historique »¹²⁷.

Le sport imite les relations de création capitaliste. « L'institution sportive fonctionne aujourd'hui comme une entreprise de type nouveau ou il y a lutte de classes entre salariés et patrons et où il y a production de profit »¹²⁸.

"Le sport est le système social de la compétition permanente, de la compétition névrotique"¹²⁹. Le spectacle sportif, résulte de la conséquence de la masse, est l'un des éléments de la manœuvre et de la manipulation politique de la populace. La ritualisation, la totémisation, la mise en place de cérémonies de forme « sacrificielle », la reconstitution d'émotions « primitives » de masse, entraînent la renaissance ou la réalisation de sentiments nationaux et nationalistes par la création d'une « masse /meute sportive »¹³⁰ avec lequel le chimérique se rassemble à un « Nous » totalement artificiel.

Dans un article de presse de J.M.Brohm publié au journal le Monde diplomatique écrit "l'espace public se métamorphose en une immense société du spectacle de la compétition généralisée qui fonctionne comme l'agence publicitaire intégrée et intégriste de la machinerie sportive, avec ses rituels et slogans stéréotypés, ses terrains de manœuvres et d'affrontements,

¹²³ Ibid.

¹²⁴ Jean-Marie Brohm, Sport, culture, répression. Numéro spécial de la revue partisans, n° 43, juillet-septembre 1968 Reliure inconnue – 1968.

¹²⁵ Jean-Marie Brohm, « La théorie critique de l'institution sportive », In critique de la modernité sportive, Quel Corps ?, Paris, Les éditions de la Passion, 1995, p.77.

¹²⁶ Ibid.

¹²⁷ Jean-Marie Brohm, Sociologie politique du sport, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, p. 75.

¹²⁸ Jean-Marie Brohm, Les meutes sportives, op. cit., p. 110.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Ibid.

sa théâtralité factice"¹³¹, ajoutant "les acteurs, à la fois vassalisés et mercenarisés, y gesticulent selon les scénarios préfabriqués du calendrier sportif servilement relayé par tous les organes de fabrication des idées reçues"¹³².

Le sport détient une qualité de reconnaissance de l'ordre établi. Effectivement, par la compétition et se battre tous contre tous à armes égales avec les concurrents, il essaie de représenter un modèle sociétale d'une société ouverte sportivité et idéalisée dont l'égalitarisme démocratique verrait sa quintessence dans le sport¹³³. Dans le même contexte, le politologue Fates souligne " depuis l'indépendance de l'Algérie, le sport et la politique sont liés, la liaison jeunesse sport est un invariant, le sport doit jouer un rôle de cohésion totalitaire et de la stabilité du système du parti unique"¹³⁴. D'ailleurs, les nombreuses actions politiques des décideurs envers la jeunesse furent improductives et illustrent solennellement l'insuccès de la politique d'endiguement de la jeunesse.

Ainsi, ces sociétés sont considérées montrer une concomitance sereine de groupes sociaux distingués, dégagés et libérés de la lutte des classes et acceptant loyalement les règles de jeu, l'acceptation et la soumission à la loi dans le sport serait une compétence qui se transposerait dans d'autres secteurs de la vie sociale (fonction socialisante, par essence). En effet, pour une large part, ces effets supposés positifs relèvent d'avantage de croyances que de vérités scientifiques. Le sport consolide la solidarité sociale, comme le souligne Cox Richard H dans pédagogie sportive, « psychologie du sport », 1972 et François Bégaudeau, dans la politique par le sport, 2009. Il doit être le reflet d'une « collectivité soudée derrière ses héros gratifiants »¹³⁵. Le sport a la fonction d'"un appareil idéologique d'état. Il détourne la population dominée de ses propres intérêts politiques et économiques. Il possède donc un fort pouvoir opiacé"¹³⁶.

1.6. Assentiment et critique du concept du sport

Après avoir passé en revue les différents courants, certes, établir un constat que le sport fait l'objet de toutes les discussions et débats, est chose aisée. Ceux-ci vont de l'assentiment à l'appui fort à la réprobation.

Selon Vassort, le champ longtemps délaissé de la recherche en sociologie du sport fait apparaître aujourd'hui l'un des thèmes majeurs du procès de civilisation. Pour Suchet "fait caractéristique de la société contemporaine, le sport est un des phénomènes sociaux majeurs de notre siècle qui ne doit pas dissimuler par son « caractère amusant »"¹³⁷ le sérieux des études

¹³¹ Ibid.

¹³² Ibid.

¹³³ Ibid.

¹³⁴ Youcef Fates, Sport et politique en Algérie, L'Harmattan, 2008, p. 167.

¹³⁵ Ibid., p. 287. La coupe du monde 1998 est, de ce point de vue, totalement signifiante.

¹³⁶ Louis Althusser, In ouvrage, positions (1964-1975), pp. 67-125. Paris : Les Éditions sociales, 1976, 172 pp. Dans son célèbre article de 1970 « Idéologie et appareils idéologiques d'État ».

¹³⁷ André Suchet (2011), La sportivisation des pratiques, dites nouvelles. Contribution à une revue de la littérature en sociologie du sport. «Aspect sociologique3, vol.18, N°1, Mars. p.1. Ghislain Desire Megne M'Ella,

qui lui doivent être consacrées. Cependant, « évoquer le sport au singulier, en effet, est souvent une facilité de langage. Choisir cette voie c'est occulter la pluralité des représentations et des projets que ce mot contient. Le sport est l'objet de nombreuses définitions et pratiques qui reposent sur des modes structurels et organisationnels différents¹³⁸. Sous l'apparence d'un paradoxe, ce mot est un phénomène compris par tous, mais dont même les meilleurs experts ne parviennent pas à cerner la sémantique. Parce qu'il rassemble en lui la libre expression du corps exultant dans la consommation de ses énergies et le travail technique rigoureux visant l'économie des efforts dans la production d'une performance"¹³⁹.

Pour Denis Parisot, il est un exemple commun nécessaire à l'intelligence et la réalisation d'un système démocratique¹⁴⁰. Il est l'appareil idéologique qui permet la défense de l'ordre établi et la soumission impensé des populations dominées »¹⁴¹. De plus faudrait-il examiner la grandeur de sa fonction et de son rôle, longuement méconnu, banni qui se montre aujourd'hui avec plus de force.

En effet, le sport s'introduit au centre d'une relation décisive qui vacille entre ¹⁴²la fonction des « techniques du corps » dans l'élaboration des cultures, mais aussi ce par quoi le traitement culturel du corps est une manifestation majeure des différences culturelles. Donc assimilation des vertus prédominantes et de la pensée alternative. Cette dernière est un idéal outil pour se recentrer sur le positif quand tout semble converger contre nous. Et plus on les pratique, et plus elles viennent facilement. C'est un ressort à enclencher quand on sent le découragement et le désespoir. "La seconde considère le corps en tant qu'opérateur social, il est l'instrument avec lequel se construisent, autant que les identités individuelles, les configurations sociales, les symbolisations et les représentations, les pratiques et les hiérarchies"¹⁴³. Plus généralement du modèle démocratique à l'opium du peuple, base instituée de pensée sur la domination, la pratique sportive est l'un des paramètres dynamique, entraînants et signifiant de la société capitaliste.

Le sport de très haut niveau est enjeu politique révélateur dans l'entendement et l'intelligence, défense des valeurs fondatrices de la société ou, à l'opposé, dans leur rejet et l'expulsion. Ce pari est aussi primordial que le marasme sociétal fasse disparaître les obstacles « des institutions de l'hégémonie idéologique »¹⁴⁴ bourgeoises : école, église, Etat-providence.

L'institution sportive se montre donc en priorité comme la cheville ouvrière de la formation des hommes et femmes de demain, elle est au cœur du système social. Elle est à la recherche de repère et luttant ses propres désaccords. De ce fait, plusieurs courants et postures

L'organisation sociale du sport au Gabon, de l'indépendance à nos jours (1960-2012). Analyse socio-historique des facteurs de facilitations et des contraintes. Perspectives comparatives : Cameroun-Sénégal.

¹³⁸ Marina Honta (2010), op.cit., p. 21.

¹³⁹ Christian Pociello, article, Sport (Histoire et Société) Universsalis.fr.

¹⁴⁰ Identités, loisirs sportifs, tourisme et politiques sociales Broché – 24 octobre 2010.

¹⁴¹ Patrick Vassort, op cit.,21.

¹⁴² Georges Balandier, « Ce que « disent » le corps et le sport », Corps et culture [En ligne], Numéro 6/7 | 2004, mis en ligne le 31 mai 2007, consulté le 09 juin 2019.

¹⁴³ Ibid.

¹⁴⁴ Ibid.

épistémologiques sont l'expression des différentes démarches et définition du sport. Ces définitions sont les empreintes d'un entendement et d'une conception de l'institution sportive, de la société d'ensemble comme d'une relation savante et pensée diversifiée.

1.7. Définition critique

Pour Michel Caillat "Tout sport est d'essence compétitive"¹⁴⁵, cette substance, est le résultat de la société libérale. Dans la même ligne de pensée le sociologue Hubert Luco pour lui l'essence du sport est la recherche du progrès, mais il ne m'est pas un doute le progrès de ce "progrès" (...) Les records n'ont pas cessé d'être battus et ne cesseront de l'être". Certes, qui dit sport, dit bien sur compétition. Elle est un excellent outil pour éprouver un adversaire non consentant. Son but n'est pas de battre quelqu'un, mais de se battre soit même, de remettre en cause ce que l'on pense avoir acquis. De son côté Jean Marie Brohm le porte-drapeau du courant critique souligne que "le sport ne fait que transposer au niveau de l'activité non directement productive (...) du loisir, du temps libre, la compétition sociale, mais sous une forme ludique et aliénée"¹⁴⁶. Le sport a accaparé, par ces prouesses et sa valeur de spectacle, la sphère médiatique; le spectacle sportif s'est mondialisé et représente un marché très attractif pour de multiples parties prenantes, et ce d'autant plus que ses formes de diffusion se sont considérablement diversifiées : spectacle télévisé, écrans géants collectifs et fans zones, Internet, téléphones portables... il a pris une place hors pair dans les sociétés modernes. L'ex-tenniswoman de haut niveau, Isabelle Queval lors d'un entretien sur le plateau de France interdisait que "le sport sert à merveille la société de l'image, il a des fonctionnements schématiques, la toute-puissance de la règle, des règles sportives, qui facilitent les projections, instrumentalisation, identifications, de nature politique ou autre ; il est donc une épure"¹⁴⁷. Le sport de haut niveau offre nombre de rêves et d'illusions à ceux qui s'y adonnent ainsi qu'à ceux qui admirent les sportifs de renom, il n'est pas seulement compétition, dépassement de soi, émotion et passion. Jean Marie Brohm critique le sport de compétition et au sport spectacle. Pour lui, c'est un instrument privilégié de capitalisme pour assoir sa domination. Le sport de masse sert à détourner les gens de la réflexion sur l'exploitation capitaliste. Il agit comme une drogue en les empêchant de prendre conscience des inégalités sociales. L'auteur du livre *Le Culte de la performance* a superbement décrit comment "se modifient les mœurs d'une société quand ses modèles politiques institués ne fournissent plus de solutions crédibles aux problèmes majeurs auxquels elle est confrontée et quand les utopies de la société idéale ont disparu"¹⁴⁸. Alain Ehrenberg soutient de manière précise que le sport symbolise un idéal populaire de justice dans la mesure où il allie égalité et mérite dans un cadre réglementé. Celui-ci trouve un public de plus en plus large puisque l'aspiration des hommes à l'égalité est satisfaite dans une société

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Jean Marie Brohm, *Sociologie politique du sport*, in *Partisans*, Maspero, 1964).

¹⁴⁷ Isabelle Quéval, entretien par Florent Guénard, le 23 juin 2010.

¹⁴⁸ Alain Ehrenberg, *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

individualiste et à forte reproduction sociale. La question soulevée par Claude Lévi-Strauss: le progrès a-t-il un sens et si oui quel est –il ? L'essor des pays industriels incarne idéologiquement l'accroissement de la productivité, de rentabilités et de capacités de performance ce que Marcus appelée à juste titre "l'utilisation de la technique comme instrument de domination". Cette idéologie de progrès technique, se retrouve intégralement dans le sport, qui constitue la référence institutionnelle de référence des progrès "progrès" progrès corporelle humain". Il rajoute "Le progrès humain est objectivé par le progrès des performances sportives. Mais le progrès humain pour certains spécialistes en sport il se situe au niveau brut (mètres, secondes, kilos...); tel est le fondement de l'optimisme béat, positiviste, de ces spécialistes sportifs"¹⁴⁹.

Ainsi, une société où la performance devient l'alpha et l'oméga comporte de nombreux dangers (augmentation des dépressions, des burn-out, des suicides) et montre l'existence d'un lien entre la performance individuelle et le ravivement de certaines communautés (sectes, groupes d'hooligans...). Cependant, Ehremberg se montre présomptueux lorsqu'il soutient que le sport est l'unique support où l'aspiration des hommes à l'égalité trouve une certaine satisfaction et qu'il constitue un objet politique très puissant. En mon sens, Le sport est apprécié car il répond à d'autres aspirations notamment la persévérance des individus dans leur être c'est à dire la recherche de leur essence à travers la pratique du sport.

Il est toujours intéressant d'évaluer l'état de forme des athlètes quelques soit le moment de la période d'entraînement "évaluer un sportif est une nécessité pour donner sens au projet sportif"¹⁵⁰.

Les évaluations ou tests sont des épreuves sportives permettant de déterminer les aptitudes du sportif par rapport à un critère ou une mesure établi(e) et précis(e). Ces paramètres d'évaluation nous permettent de mettre en place différents niveaux de pratique. Néanmoins, dans cette méthode d'évaluation et classement hiérarchique ne sont pas affectés aux amateurs et professionnels. Mais sont un privilège de la population sportive dans sa globalité, une typologie des différents pratiquants sportifs tenant compte de l'hétérogénéité des pratiques:

- Les amateurs sont ici entendus comme des pratiquants dont le volume d'activité est régulier (au moins une fois par semaine) et dont la pratique est avant tout orientée vers le loisir;

- Les occasionnels concernent des personnes qui pratiquent peu et de façon irrégulière (moins d'une fois par semaine), voire exclusivement lors des vacances, en général dans une optique de loisirs;

- les non-pratiquants renvoient aux personnes ne déclarant aucune APS à l'année. Leur nombre est à peu près équivalent à celui des compétiteurs.

Par l'effet des records, l'idéologie sportive nous repose la question soulevée par Claude Lévi-Strauss¹⁵¹: le progrès a-t-il un sens et si oui quel est –il ? Le progrès sportif est le progrès d'un monde objectivement dominé par la modernité libérale. Il fonctionne selon les mêmes lois de la

¹⁴⁹ Jean-Marie Brohm, Sociologie politique du sport, Pour une critique fondamentale du sport. , La civilisation du corps : sublimation et désublimation répressive.

¹⁵⁰ Christophe Franck, "Construire sa performance", E-Sporting-Coach, février 2016.

¹⁵¹ Claude Lévi-Strauss, Race et histoire, Paris, Gonthier, 1961.

taylorisation qui veulent que l'efficacité dépende du degré de spécialisation. On pourrait nous objecter que les nouvelles pratiques sportives, les sports « californiens » les sports extrêmes, sont de nouveaux espaces de liberté, ou l'individu-pratiquant se réclame d'une pratique corporelle non hiérarchisable.

Du concept de « dépassement de soi », il se réalise par l'intermédiaire de volonté et de production d'efforts des individus dans des échelles de mesures objectives, induites, personnelles ou collectives qui ne sont que réduction de la personnalité par l'aliénation corporelle et intellectuelle que l'adhésion à des valeurs grégaires.

L'approche critique, à laquelle nous adhérons, permet par sa négativité de développer et de faire apparaître le projet idéologique du mouvement sportif, les raisons de l'investissement par les hommes politiques et/ ou par ceux en quête de légitimité, de crédibilité de d'une notoriété etc ... et ceci à des fins partisans et/ou personnelles.

CHAPITRE II :

2. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSE

De la question de départ et de la délimitation de l'enquête, il est important de dégager une problématique aboutie afin d'orienter le cours de l'enquête et les axes de recherche. C'est en effet, pour le sociologue, une manière d'informer son lecteur de ses intentions quant à son objet d'étude et de se positionner dans un cadre d'analyse. La problématique est un questionnement achevé : à force de manipuler la question initiale, elle se précise et se cible sur quelques axes qui constitueront le squelette de la réflexion. Cette une interrogation qui a pour but d'acquérir une certaine information. « Il faut donc la poser de manière qu'on soit certain que c'est bien cette information qu'on obtiendra, et elle seule »¹⁵².

Provenant du latin *problema*, qui fait référence à la «question difficile à résoudre»¹⁵³ la « problématique, c'est l'ensemble, construit autour d'une question principale, des hypothèses de recherche et des lignes d'analyse qui permettent de traiter le sujet au choix »¹⁵⁴. C'est pourquoi l'exigence d'une scientificité que doit recouvrir notre objet lui incombe de l'inscrire dans une perspective théorique précise.

Il convient donc de se garder de céder à une approche simpliste et superficielle, tendant à réduire le sport à un banal phénomène social. Ainsi, le sport est non seulement plus qu'une pratique divertissante mais surtout et avant tout un lieu d'exercice de pouvoir. C'est une institution dont il convient à la fois de comprendre la conception, l'organisation et la structure. Le sport, c'est également un discours politique, un enjeu politique et une idéologie au sens gramscien du terme : du terme : « *Les idéologies, [écrit Gramsci] sont des constructions pratiques, des instruments de directions politiques ou, si l'on veut, les idéologies sont pour les gouvernés de pures illusions, une tromperie subie, tandis que pour les gouvernants, elles sont une tromperie voulue et consciente...* »¹⁵⁵. Le sport est donc aussi une machine discursive qui fonctionne à l'idéologie"¹⁵⁶.

En réalité qu'est-ce qui justifie la position politique de notre questionnement?

Au total, ces exemples montrent la relation qui lie politique et sport s'expriment à trois niveaux. Le premier couvre l'exploitation patriotique et nationalitaire de l'événement ou de la performance sportive. Le deuxième mode se conjugue autour du sport utilisé comme support de

¹⁵² Rodolphe Ghiglione et Benjamin Matalon (2004), *Les enquêtes sociologiques, Théories et pratique*, Paris, Armand Colin, p.106.

¹⁵³ Albert Dauzat et al.(1971), *Nouveau dictionnaire étymologique et historique*, 4e édition revue et corrigée, Paris, Larousse, p.604.

¹⁵⁴ Michel Beaud (1993), *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte. p. 31.

¹⁵⁵ Antoni Gramsci, *Cahier de prison*, Gallimard, 1979, Cité par Mbengalack Elias, *ibid.*

¹⁵⁶ Jacques Ardoino et Jean-Marie Bröhm, *Repères et jalons pour une intelligence critique du phénomène sportif contemporain*, In actes du colloque international francophone : anthropologie du sport, perspectives critiques, Paris -Sorbonne 19/20 avril 1991, AFIRSE/ADNSHA, Paris-Sorbonne.

la diplomatie. Le troisième mode enfin, porte sur l'exploitation de l'espace social du sport à des fins électoralistes, de conquête et de captage de pouvoir.

C'est ce troisième axe qui concerne et justifie particulièrement l'objet de notre thèse. Il s'agit d'analyser les stratégies de conquête du pouvoir politique par le truchement du mouvement sportif algérien. Ceci va nous amener à faire une enquête de terrain, c'est-à-dire à cerner le profil des présidents de clubs professionnelles et amateurs, de ces décideurs. Le sport constitue-t-il en Algérie, un espace singulier de réussite politique? Le sport apparaît-il comme un espace de visibilité offert aux élites politiques algériennes? Le sport servirait-il de tremplin qui permette aux dirigeants sportifs d'accéder à la scène politique? Le sport serait-il devenu un enjeu politique de premier ordre sur le plan national? Serait-il pour des barons politiques un instrument pour asseoir une notoriété et une légitimité déjà acquises?

Des stratégies sont-elles mises en œuvre pour capter et consolider le pouvoir? Existe-t-il des réseaux sociaux sur lesquels s'appuient les dirigeants pour accéder aux échelons les plus élevés de la hiérarchie. Les associations sportives ne constituent-elles pas des bases-arrières indéniables qui permettent aux dirigeants d'accéder aux hautes responsabilités fédérales par le jeu des élections (appelés et plébiscités) ou par cooptation? Comment dès lors interpréter d'un point de vue sociopolitique, l'investissement des dirigeants du pays dans le milieu sportif et réciproquement? Si « *le sport est une culture* » (Chateaufort, 1987), n'est-il pas devenu depuis peu en Algérie, un espace à vocation principalement politique dans la mesure où bon nombre d'acteurs et dirigeants sportifs du mouvement associatif sportif algérien, qu'ils soient élus et/ou cooptés, détiennent des pouvoirs politiques au sein de diverses structures politiques du pays. Comment se présente alors cet état des lieux?

L'analyse des stratégies de conquêtes du pouvoir politique par le truchement du sport constitue l'objet même de notre thèse.

L'analyse de la trajectoire des dirigeants sportifs, à partir de leur première adhésion à un club sportif, puis de leur vie politique, nous conduit à étudier les stratégies parallèles sportivo-politiques qui s'y développent.

2.1. Des stratégies parallèles sportivo-politiques en Algérie : l'état des lieux

Sid-Ali Lebib, ancien judoka du MC Alger et de l'Equipe Nationale, titulaire du grade de 7eme dan, Sid-Ali Lebib a quitté le tatami pour se lancer dans les rouages de la Fédération algérienne de Judo avant d'être élu, en 1986, au poste de président de la FAJ. Il connaîtra également les éloges de ses pairs arabes en étant élu en 1989 et réélu en 1992 au poste de président de l'Union arabe de judo. C'est en 1993 qu'il accédera au premier rang du Comité Olympique Algérien. Quelques mois après, début septembre 1996, il est désigné ministre de la Jeunesse et des Sports. Peut-on lier son ascension politique à son dévouement à la cause du mouvement associatif sportif algérien? Mohamed Raouraoua, directeur Central pour le

Ministère de l'Information et de la Culture; ex-directeur de la Télévision publique algérienne, PDG de la Société d'Édition, de Communication et de publicité ; cadre supérieur dans l'Administration d'État ; président de l'union nord-africaine de football vice-président de l'Union des associations de football ; arabe et membre du comité exécutif de la FIFA. Il est élu député à l'assemblée nationale. Peut-on penser que son investissement dans le monde sportif ait favorisé sa promotion politique ?

Le Pr Abdelhamid Aberkane, ancien footballeur, ex-président de l'Association sportive d'El Khroub (1970-1974) devient ministre de la Santé d'Algérie entre 2001 et 2003, ministre de l'Enseignement supérieur (1988-1989), Maire, député, sénateur. Actuellement, il est président d'honneur du club ASK. Medouar Abdelkrim, riche homme d'affaires, Il a bénéficié d'une remarquable influence par le biais du mécénat sportif. Abdelkrim est l'un des présidents les plus anciens dans le football national. Il a appris tout au long des dix-neuf années qu'il a passées à la tête de l'ASO Chlef qu'il conduisit successivement à la conquête de la coupe d'Algérie, puis quelques années plus tard au titre de champion d'Algérie. Abdelkarim président du club professionnel de l'ASO Chlef, vient d'être fraîchement élu député du Front de libération nationale (FLN, au pouvoir), de la wilaya (Département) de Chlef. Sa popularité sous-tendue par son investissement dans le sport lui aurait permis de développer un front électoral important dans la sphère politique. Messaoud Mati actuel président de la fédération de Judo (2012-2016), a grandi depuis sa plus tendre jeunesse dans le mouvement associatif. Ses performances et son association avec le club de Jijel en font une personnalité populaire au cours de sa carrière. Il se rapproche progressivement du milieu politique. En 2000, il obtient de premières responsabilités au sein du FLN, le parti de l'État dont il intègre le bureau exécutif.

Abdelhamid Aissaoui, ex-volleyeur de haut niveau, brigue un mandat de maire de la ville de Batna (2013-2017). Diplômé de l'Institut et Technologie de Sport, il a exercé son métier pendant 20 ans. Il fait actuellement campagne pour tenter de devenir député de la capitale des Aurès Batna. Les associations sportives ne constituent-elles pas des bases-arrières indéniables qui permettent aux dirigeants d'accéder aux hautes responsabilités fédérales par le jeu des élections (appelés et plébiscités) ou par cooptation ? Rachid Latrache, ex-président de la Fédération Nationale de Judo, président du Parti du Renouveau Démocratique (PRD), président pour le développement de la ville d'Alger, n'a-t-il pas brigué, un troisième mandat à l'assemblée Nationale ? Kamel Benmissi est président de la Fédération Nationale d'Athlétisme ; c'est sous son mandat que l'Algérie brigue depuis quatre années, le titre de champion du monde et champion olympique en 1992 à Barcelone et 1996 à Atlanta (Hassiba Boulmerka et Noureddine Morcelli) dans cette discipline. L'influence de Kamel Benmissi au sein de la fédération d'athlétisme a-t-elle favorisé son ascension à la présidence du parti du Mouvement Démocratique Algérien (MDA), et permis sa candidature à la députation à l'assemblée nationale algérienne ? Djamel Rahmani, président de la Fédération Nationale de Voile, dirigeant du parti politique Rassemblement pour l'Unité Nationale et la Démocratie (RUND), est élu député dans sa région à l'Assemblée Nationale lors des dernières élections législatives de 2007. Boutamine

Sakina, ancienne athlète avec sa médaille d'or en 1500m dame aux Jeux Méditerranéens de Split du 1978, qui était la véritable locomotive d'un sport féminin et le premier-porte flambeau de cette discipline, actuel vice-présidente de la fédération d'athlétisme, ex-députée à l'assemblée nationale avant d'être nommée membre du cabinet du ministre de la jeunesse et des sports. Issaad Rebrab est conseiller du président algérien Abdelaziz Bouteflika. Il est un entrepreneur algérien et PDG du groupe « CEVITAL », plus importante entreprise privée algérienne, employant 16 000 salariés, et est président de Hyundai Motors Algérie, dont il vient de confier la gestion à son fils Omar. Président d'honneur du grand club professionnel de football de la Jeunesse Sportive de Kabylie qui bénéficie d'une influence remarquable à travers le mécénat sportif, n'est-il pas actuellement dirigeant du parti politique du « Mouvement Algérien Pour la Démocratie et le Progrès) (MADEP). Son application dans le sport pourrait peut-être lui permettre de développer un front électoral important quand on sait qu'en Algérie, le président d'un parti politique est un potentiel bailleur. Comment concilier alors ce pouvoir économique avec le pouvoir sportif et politique ? Le nouveau ministre de la jeunesse et des sports Raouf Salim est premier responsable du sport algérien est un ancien escrimeur du MC Alger aujourd'hui âgé de 43 ans, il a représenté les couleurs de l'Algérie aux Jeux olympiques de 1996 ainsi qu'à ceux de 2004. Il est à la tête de la fédération algérienne d'escrime depuis 2013. Peut-on lier son ascension politique à son dévouement à la cause du mouvement sportif algérien ?

2.2. Sport comme espace politique

Tous ces acteurs et dirigeants sportifs ci-dessus cités, détiennent des pouvoirs politiques en Algérie. Si « le sport est une culture » (Chateaufort, 1997), n'est-il pas en Algérie une culture à vocation ludique mais principalement politique ?

Nous envisageons de distinguer en termes de sociologie politique cette collusion entre sport et politique en Algérie aujourd'hui, pays qui s'ouvre vers la démocratie. Depuis les événements d'Octobre 1988, durant lesquels les Algériens, épuisés par le monopole du FLN, ont exprimé leurs aspirations à un changement qui entraîne plus de liberté et une intervention moins visible de l'Etat dans le sport.

Notre question s'énonce à partir de là, en nous inspirant des travaux réalisés par E.Mbengalack, sous la direction de J.F.Médard sur la situation du sport en Afrique. Selon Mbengalack, « Dire... comment est géré le sport dans une société, c'est dire dans quel Etat vit cette société, et comment elle est gouvernée »¹⁵⁷. Autrement dit, à travers l'analyse de la manière dont le sport est géré par un Etat, c'est « restituer sa dynamique, sa fonctionnalité et ses réalités quotidiennes »¹⁵⁸.

¹⁵⁷ Elias Mbengalack, La gouvernementalité du sport en Afrique-Le sport et le politique au Cameroun, Thèse de doctorat de science politique, Université de Bordeaux 1, 1993, p. 13.

¹⁵⁸ Elias Mbengalack, *ibid.*, p. 9.

Dans le cadre de cette étude, notre intérêt se porte délibérément sur les interactions du milieu sportif avec les institutions démocratiques (gouvernement, conseil économique, et social, Assemblée nationale...) et des partis politiques d'une part et personnalités politiques d'autre part, dans le contexte du régime actuel algérien quand on observe que la plupart des présidents de fédérations jouissent du double statut de dirigeant sportif et d'homme politique.

Pourrait-on dire à cet égard que c'est la quotidienneté de l'Etat démocratique algérienne qui est ainsi mise en scène ?

Comment alors comprendre que dans un pays aux résultats sportifs si modestes sur le plan international, le mouvement sportif soit tant investi par des personnalités politiques ?

Quel rapport pourrait-il exister entre le sport et les régimes successifs en vigueur en Algérie ?

Il faut constater que cet investissement politique du milieu sportif algérien est daté. Il a pris une ampleur considérable depuis l'avènement de la démocratisation en Algérie en 1989. En référence aux cas des présidents des fédérations sportives ci-dessus cités, aujourd'hui on peut noter que la plupart de ces présidents se retrouvent dans des instances politiques et cumulent des responsabilités de président de « parti politique »¹⁵⁹ et/ou à connotation politique.

Comment dès lors interpréter d'un point de vue sociopolitique, l'investissement des dirigeants du pays dans le milieu sportif et réciproquement ?

Des stratégies sont-elles mises en œuvre par des dirigeants sportifs pour occuper des sièges au sein des structures décisionnelles (parti politique, parlement, gouvernement...) de captation de pouvoir et ainsi consolider leur pouvoir ?

Questionner les trajectoires individuelles, c'est aussi s'interroger sur les relations entre l'organisation des rapports sociaux de ces dirigeants sportifs et politiques. Chaque trajectoire possède des caractéristiques propres qui doivent être élucidées pour comprendre les raisons et les motivations qui poussent ces acteurs à s'engager dans le champ politique.

Peut-on suivre la trajectoire des responsables sportifs, à partir de leur premier engagement dans les clubs sportifs ?

Cette trajectoire sociale conduit-elle systématiquement du sport à la politique ?

Diriger une structure sportive permet-il l'entrée de plain-pied dans la scène politique algérienne ?

Le sport en Algérie serait-il un problème politique dans le sens où il rend possible la confrontation entre des intérêts partisans et l'intérêt général, « confrontation arbitrée et régulée par les institutions justes » (Ricœur, 1991) ?

¹⁵⁹ L'Algérie dispose en septembre 2019 de 22 partis politiques reconnus et déclarés au ministère de l'intérieur ; c'est le dernier chiffre officiel à la fin septembre 2019. Mais la liste ne cesse de s'allonger tous les ans. C'est la loi n°12-04 du 12 janvier 2012 relative aux partis politiques portant constitution de la République Algérienne qui attribue le multipartisme et donne aux partis politiques le rôle primordial d'animation de la vie politique. Il faut noter que ces partis, sur " le terrain politique " et selon la configuration politique du moment, sont répartis en deux pôles (courants); le pôle de la mouvance présidentielle au pouvoir et le pôle de l'opposition.

Peut-on comprendre ici la nouvelle logique démocratique, par rapport aux logiques précédentes : postcoloniale, indépendantiste (1962-1976) et communiste ; (1976-1989), en rapport avec le mouvement associatif et sportif (1989-2014)?

L'avènement de la démocratie en 1989 en Algérie a frisé l'émergence et la prolifération des associations sportives conformément à la loi 90/31 du 4/12/1990. Il a permis de libérer les associations sportives et de donner sens à la société civile. En quoi cette loi ouvre-t-elle des perspectives d'accès au pouvoir aux responsables du mouvement associatif sportif?

Eu égard à ces questions, nous postulons qu'en Algérie dans le régime démocratique actuel, les dirigeants appelés à des fonctions sportives utilisent l'espace sportif pour légitimer et consolider leurs pouvoirs politiques. Le sport en Algérie apparaît comme un nouvel espace de visibilité et d'expression offert aux hommes politiques, espace qui élargit leurs prérogatives et leur pouvoir ; il est à ce titre instrumentalisé à des fins politiques et de conquête de pouvoir.

Cette hypothèse principale a concouru à la constitution d'un corps d'hypothèses secondaires que l'on rattachera à la réalité des faits.

2.3. CORPS D'HYPOTHESES

Hypothèse 1

L'avènement de la démocratie en 1989 en Algérie a frisé l'émergence et la prolifération des associations sportives conformément à la loi 90/31 du 4/12/1990. Il a permis de libérer les associations sportives et de donner sens à la société civile. On assiste à la logique de l'association volontaire qui offre au citoyen la pratique du pouvoir interne à l'institution sportive¹⁶⁰.

Hypothèse 2

Le mouvement sportif confie ses destinées en offrant les sièges des plus hautes responsabilités fédérales à des politiques relevant de trois grandes catégories socioprofessionnelles : une première catégorie composée d'universitaires et d'inspecteurs de jeunesse et des sports et des enseignants d'Éducation physique et des sports, catégories à fort capital pédagogique et sportif; une deuxième catégorie concerne à la fois opérateurs économiques disposant d'un capital économique substantiel et enfin une troisième catégorie constituée d'administrateurs, juristes et militaires qui cumulent un fort capital juridico-administratif.

¹⁶⁰ Voir à ce sujet Roger Bonnes. Le pouvoir sportif : les logiques d'évolution de 1940-1986. In actes des premières journées d'études « sport et changement social », Université de Bordeaux II ? 3 ? 4 Avril 1987 ? Bordeaux. Il s'agit là d'une des logiques de l'associationnisme volontaire que cet auteur a révélé au sujet de la libération de l'institution sportive par l'État français au cours de la période de 1949-1960.

Hypothèse 3

La dynamique associative sportive en Algérie doit être entrevue aussi comme un mouvement d'« aspiration » des hommes politiques par la société sportive pour les propulser aux fonctions de direction du mouvement sportif et ce, grâce au capital symbolique qu'ils détiennent. S'établit ainsi un réseau de connivence entre système politique et système sportif.

Hypothèse 4

En patronnant et en organisant en Algérie des manifestations sportives en période électorale, le dirigeant sportif-homme politique, utilise le sport pour se construire une assise électorale solide au sein du mouvement sportif.

CHAPITRE III

3. DÉMARCHES MÉTHODOLOGIQUES

3.1. Une vocation exploratoire

Le but de cette première partie est de réfléchir sur la mise en cohérence entre les objectifs de notre recherche et la démarche que nous mettons en œuvre pour confronter au terrain notre problématique. Nous ne cherchons pas ici à donner l'impression que nous avons entièrement mis au point notre plan de recherche avant de le mettre en œuvre. Celui-ci s'est au contraire construit au fur et à mesure de notre interaction avec le terrain.

L'enquête qu'elle soit qualitative (entretiens, histoire de vie) ou quantitative (par questionnaire) part des renseignements fournis par les sujets. Des biais sont donc possibles car, dans leurs dires, les personnes peuvent exagérer, dissimuler consciemment ou non, se méprendre, répondre au hasard. L'enquête sociologique prend des formes bien différentes, choisir son approche fait partie de la stratégie de recherche. On oppose généralement l'approche qualitative, avec un nombre limité de cas, conduite par entretiens approfondis, à l'approche quantitative avec étude statistique, réalisée à partir d'un questionnaire standardisé, c'est-à-dire fortement structuré.

Le sport connaît une évolution que celle-ci révèle des interactions intimes entre l'Etat, le système sportif et la société à travers la pertinence de l'analyse du phénomène sportif tel qu'il se déploie en Algérie à l'ère de la démocratie.

Pour appréhender le problème on dispose de plusieurs méthodes et tout choix du chercheur s'inscrit dans une stratégie qu'il désire adopter pour comprendre son phénomène. Le choix du cadre théorique demeure fondamental pour la construction de l'objet. Car il faut rappeler que les interrogations et les enjeux actuels du sport correspondent à ceux de notre société et en reflètent les qualités et les travers. A cet effet, notre problématique suggère donc que ses interactions entre l'Etat, le système sportif et la société algérienne tendent à faire l'objet, un problème dont les réponses ne sont pas acquises et dont les relations restent à découvrir. L'objectif visé par ce travail est de procéder à une analyse des stratégies de conquête du pouvoir politique et les trajectoires des responsables et décideurs du mouvement associatif sportif algérien au niveau local et national. Donc, l'explication des choix concernant le déroulement de l'enquête a pour finalité de vérifier le mouvement associatif sportif sert de tremplin à la scène politique et si le sport devient ou non un espace de captation de légitimité en terme de capital symbolique et un instrument d'opportunité politique et d'ascension sociale. Ce *patchwork* méthodologique nous autorise de penser que les données présentées rendent compte, de façon plus ou moins fidèle, des situations de terrain.

Notre étude fera appel à une méthodologie combinant des concepts et des techniques sociologiques (enquêtes par questionnaires, biographiques ou récit de vie et entretiens). Elle prend en compte aussi bien les données issues des archives documentaires¹⁶¹ que celle de seconde main (littérature sur le sujet) et de presse. Ce recueil des données concerne les caractéristiques géographiques, économiques, sociales, ainsi que les choix politiques de l'Algérie. Ce recueil de données couvre les diverses étapes de la politique sportive (1962-1976, 1977-1989-2019 étant l'année de la fin de nos enquêtes de terrain). Pour confronter nos hypothèses à la réalité des faits. Nos investigations ont porté sur une population de dirigeants du mouvement sportif algérien. Nous cherchons à identifier au sein de cette population, les dirigeants sportifs fédéraux appartenant à la classe politique algérienne au pouvoir. Il s'agit de repérer au sein de cette catégorie d'acteurs :

1. des sujets qui occupent des responsabilités politiques tout en étant dirigeants sportifs fédéraux et/ou membre des institutions démocratiques animant la vie politique à savoir : Gouvernement, Assemblée législative, Conseil économique et social...partis politiques ;
2. des sujets qui occupent des responsabilités sportives en étant chefs de partis politiques.

Il nous faut à présent, définir et caractériser ceux que nous appelons dirigeants sportifs et membres de la classe politique.

3.2. Population

3.2.1. Composition de la population cible

La population retenue pour l'enquête est importante car de celle-ci vont dépendre la conduite de l'investigation et les données recueillies. Elle se définit par l'ensemble des personnes sur lesquelles portera notre recherche.

Notre population d'enquête est ciblée et se compose de :

- quarante (40) dirigeants de quarante (40) fédérations nationales ;
- de soixante (60) dirigeants de ligues de trois départements (Tipaza, Blida et Boumer dës)
- trois (3) responsables du Comité National Olympique Sportif Algérien (CNOSA) : le président du CNOSA,¹⁶² le vice-président et le secrétaire général (SG), tous exerçant des fonctions dites « bénévoles » pour leur passion, pour la cause du mouvement olympique
- deux (2) responsables du Comité national des sports (CNS) : le président et le secrétaire général ; -
- cinq (05) responsables politico administratifs du Ministère de la Jeunesse : le Directeur de cabinet(DC), le Directeur de l'inspection interne (DII), le Directeur de l'élite sportive (DES), le Conseiller technique au sport (CTS) et le Directeur national des sports (DNS)

¹⁶¹ Les manuels de recherche en sciences sociales de Rodolphe Ghiglione et al, Raymond Quivy et Luc Van C. Michel Beaud., L'art de la thèse. Etc.

¹⁶² Mustapha Berraf est le président du Comité national olympique sportif algérien.

Au sein de cette population, existent des sujets qui détiennent des pouvoirs au niveau du gouvernement, du parlement algérien (l'Assemblée nationale) qui sont des députés et cadres qui cumulent des responsabilités politiques, administratives avec celles de dirigeants de fédérations sportives, de ligues. Nous pourrions qualifier ces sujets par le terme de « cumulards ». Parmi eux certains assument des responsabilités en qualité de membres d'institutions politiques mais à caractère social et économique comme le Conseil Economique et Social (CES), et enfin l'Autorité Nationale Indépendante des Elections (ANIE). (Voir le Tableau 1, récapitulatif de l'échantillon).

Tableau 1 : Récapitulatif de l'échantillon (population) d'enquête

Entité	Nombre de personnes par entité
Fédérations : les présidents, les secrétaires généraux	80
Ligue de Tipaza, Blida, Boumerdès : les présidents, secrétaires généraux	60
Comité national olympique sportif algérien (CNOSA)	3
Ministre de la jeunesse et des sports(MJS)	5
Comité national des sports (CNS)	2
TOTAL	150

3.2.2. Les dirigeants sportifs

Qui sont-ils?

Nous entendons par dirigeants sportifs fédéraux, les membres du bureau directeur des différentes fédérations, ligues et associations sportives. Soulignons d'emblée que dans cette étude, les dirigeants des associations sportives (clubs) ne sont pas pris en compte dans les analyses, eu égard à leur nombre relativement important sur l'étendue du territoire national. Ils ont cependant servi comme appoints dans certaines de nos justifications.

3.2.3. Les dirigeants des fédérations sportives

Selon les statuts des fédérations sportives, les dirigeants des fédérations sont « des personnes qui assument des responsabilités de direction, de gestion, d'organisations sportives et qui le font à titre essentiellement bénévole ». Chaque fédération sportive est dirigée par un bureau directeur élu au cours d'une assemblée générale. Le bureau directeur se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général et de son adjoint, d'un trésorier général et d'un adjoint, d'un organisateur et d'un adjoint ; soit neuf (9) membres. L'échantillon des

dirigeants qui a été pris en compte par notre enquête concerne les membres de ces bureaux directeurs. L'enquête a porté sur les quarante (40) fédérations qui composent le mouvement sportif algérien. Nous avons décidé, pour des raisons de faisabilité de l'enquête et d'efficacité, de focaliser nos investigations sur les deux premiers dirigeants des 40 fédérations, c'est-à-dire les présidents, et les secrétaires généraux issus des différents bureaux directeurs (BD) qui concentrent le pouvoir fédéral ; il s'agit en l'occurrence des deux premiers responsables des fédérations nationales.

3.2.4. Les dirigeants des ligues départementales

On retrouve le même type de schéma de bureau directeur de fédérations à la tête des ligues départementales, c'est-à-dire un président, un vice-président, un secrétaire général et son adjoint, un trésorier général et son adjoint, un organisateur et son adjoint ; soit neuf (9) personnes.

Pour la population des dirigeants des ligues, nous avons limité notre étude exclusivement sur trois départements¹⁶³ : de Tipaza, Blida et Boumerdes. Les présidents et les secrétaires généraux des trente (60) ligues respectives des départements des trois départements.

Au total, l'ensemble de la population de dirigeants sportifs et hommes politiques qui seront soumis à notre enquête se compose de 150 personnes ; 80 dirigeants des fédérations et de 60 dirigeants de ligues. Trois représentants du Comité National Olympique Sportif Algérien(CNOSA) : le président, le vice-président et le secrétaire général. Et cinq(05) représentants du Ministère de la Jeunesse et des sports(MJS) et les cinq directeurs centraux. Les deux représentants du Comité Nationale des Sports(CNS) le président et le secrétaire général.

3.2.5. Population de la classe politique

Cette classe politique est constituée par les chefs des partis politiques. Nous avons ciblé les anciens membres du pouvoir législatif, les députés, les sénateurs, les préfets, les maires et les présidents de partis qui ont investi l'espace sportif (40 dirigeants politiques) au cours et certains parmi eux à l'expiration de leur mandat.

3.2.6. Procédures de collectes des données

Les variables :

¹⁶³ L'Algérie, après le nouveau découpage administratif le 24 mai 2015, compte 58 départements.

Les variables prises en compte visent à identifier :

- La place dans la hiérarchie politique.
- La catégorie socioprofessionnelle de des sujets faisant partie de notre échantillon.
- L'âge et le sexe (invariants).
- L'appartenance politique.
- Le statut de sportif ou de non sportif.

3.2.7.1. Positionnement politique des dirigeants

Cette variable sera choisie afin d'identifier les personnes qui occupent des responsabilités en leur qualité de chefs de partis politiques, simples adhérents à un parti politique ou membres d'institutions démocratiques (Gouvernement – Assemblée nationale – Conseil Economique et Social...). Elle va nous permettre de repérer :

- Le nombre de dirigeants sportifs (fédérations et ligues) qui assument des fonctions politiques au sein des partis politiques, dans des institutions politiques et en même temps dans le milieu sportif, c'est-à-dire ceux que nous appelons « les cumulards » ;
- Et puis de dirigeants sportifs n'assumant pas de responsabilités politiques.

3.2.7.2. Région d'origine

L'étude de cette variable nous aidera à recenser l'origine des dirigeants afin d'apprécier le poids ethnique dans les différentes catégories.

3.2.7.3. La catégorie socio-professionnelle (CSP)

L'identification de la catégorie socioprofessionnelle nous a permis de repérer les fonctions en rapport avec la catégorie socioprofessionnelle (CSP) qui drainent le plus grand nombre de dirigeants sportifs.

3.2.7.4. L'âge et le sexe

Ces deux paramètres ont permis d'établir la moyenne d'âge et le sexe des sujets qui dirigent les structures associatives et sportives en Algérie.

3.2.7.5. Le camp politique

A partir de la mosaïque de partis politiques (43) que connaît l'Algérie se dégagent trois pôles essentiels de courant politiques : Les partis de l'administration : Front de libération nationale (FLN) et Rassemblement national démocratique (RND). L'administration

gouvernementale a deux organisations (FLN et RND) qui lui obéissent, au-delà des conflits de clans ou de personnes qui les secouent régulièrement. Leur mission est de défendre la politique gouvernementale et de confectionner des listes de candidature aux différentes élections, en contrepartie de nominations à des fonctions politiques ou administratives. Obéissant à une logique de prébendes, le FLN et le RND sont régulièrement secoués par des crises au sommet qui trahissent des ambitions de personnes autour desquelles se forment des clans. Les gratifications symboliques et matérielles offertes par le régime aux élus suscitent des appétits et des ambitions qui font souvent appel aux relations clientélistes et aux mécanismes de distribution des ressources de l'État pour fidéliser des soutiens locaux et mobiliser les notables pour influencer sur les scrutins. Mais cette fabrication d'élites politiques dociles n'est pas à même de véhiculer et d'exprimer les demandes sociales de la masse des électeurs. Le FLN et le RND, dominés par la quête de richesses et d'ascension sociale de leurs membres, n'ont pas vocation à faire entendre la voix des électeurs dans les Assemblées. De l'autre, le pôle : les partis islamistes : Front islamique du salut (FIS), Mouvement pour la société et la paix (MSP), Mouvement national pour la renaissance (MNR). En pays musulman, l'islamisme est inévitable car l'islam ne s'est pas sécularisé et sa pratique par les fidèles est autant publique que privée. Il véhicule une vision du monde qui propose de résoudre les fractures sociales introduites par la modernité en mobilisant l'éthique et la morale. Il est un courant politique dont l'objectif est d'instaurer l'État islamique défini comme une organisation politico-administrative œuvrant pour le bien de tous dans le respect de la parole de Dieu. Son discours renseigne plus sur les représentations des groupes sociaux que sur le texte coranique auquel il se réfère pour se légitimer. En raison du potentiel de violence et de passions qu'ils recèlent, de nombreux pays musulmans ont interdit les mouvements islamistes, empêchés ainsi de prendre part aux institutions de l'État. Ce faisant, ils compromettent la paix civile en fermant la scène politique à un courant d'opinion important. Pour ceux des pays musulmans qui ont opté pour le pluralisme, la question cruciale à résoudre est la mise en œuvre de la démocratie électorale sans exclure le courant politico-idéologique le plus populaire. La solution choisie par le régime algérien est d'interdire le courant radical de l'islamisme - qui refuse la légitimité du pouvoir réel - et de promouvoir un islamisme domestiqué appâté par les fonctions de ministres, de députés ou de maires. C'est ainsi qu'il est revenu au MSP et au MNR d'attirer l'électorat islamiste en contrepartie de portefeuilles ministériels et de sièges aux différentes assemblées élues. D'un côté le MSP et le MNR participent au gouvernement et aux élections, de l'autre, le FIS est pourchassé et discrédité pour les actes terroristes qu'il commet contre les civils ou commis en son nom. Puis viennent enfin les partis non islamistes : Les partis non islamistes ont pour assise sociale les couches urbaines, plus ou moins francophones, exerçant dans les appareils d'État ou à sa périphérie : fonctionnaires, cadres d'entreprises publiques, enseignants, médecins, avocats, architectes, journalistes. Le poids politique de ces groupes sociaux ne provient pas de leur nombre mais plutôt de leurs fonctions dans l'administration, le secteur public et la presse où ils ont une grande visibilité. Minoritaire numériquement dans la société,

ils sont majoritaires dans le champ de l'État et les médias où ils imposent leur ligne politique et surtout leur hostilité à l'islamisme perçu comme un danger pour "l'État républicain". N'étant pas eux-mêmes politiquement homogènes, ils se reconnaissent dans différents partis, les uns ne réunissant pas plus de quelques dizaines de personnes. Il y a une connivence entre ces partis et la presse sans laquelle certains d'entre eux resteraient inconnus. En effet, l'ANR, le MDS ou le CCDR ne se manifestent que par des communiqués. Les seuls qui remplissent des salles lors de meetings sont le FFS, le RCD et le PT qui, par ailleurs, ont des représentants dans diverses assemblées élues. Nous évoquerons seulement les formations qui ont eu à affronter la sanction électorale, c'est-à-dire le FFS, le RCD et le PT. Il sera nécessaire de vérifier à quelle mouvance appartiennent majoritairement les hommes politiques occupant conjointement des responsabilités sportives (Cumulards).

Dans le prolongement de cette mise à plat des éléments biographiques recueillis nous avons établi les trajectoires des différents acteurs et dégagés les différents réseaux qui régissent le système politico sportif.

3.3. Choix des techniques d'enquête

Dans un univers caractérisé par sa complexité, son immatérialité et sa subjectivité, la difficulté est d'éviter la dérive. Pour baliser donc le champ social, deux techniques d'enquêtes adaptées à notre objet seront retenues, il est indispensable de mener une enquête par questionnaire destinée à relever les faits sociaux, puis celle se référant à l'entretien semi-directif¹⁶⁴ et biographique pour révéler des parcours à partir de récits de vie.

Soulignons que l'entretien biographique sera réalisé seulement au niveau des présidents de fédérations en tenant en compte uniquement de leur positionnement au sein du système politique. Pour parfaire la connaissance de ces présidents, il est nécessaire de s'attacher aussi au recueil des données biographiques respectives (Cf. Annexe 7). Ce recueil sera entrepris à partir des Curriculum Vitae (CV) que les locuteurs nous fourniront. Il tiendra en compte de la forme la plus systématique suivante mise au point par Ursel Clausen :

- date de naissance ;
- lieu de naissance ;
- formation activité professionnelle ;
- fonctions politiques ;
- adhésion à une organisation (nationale ou internationale) ;
- état civil (marié, enfant) ;
- remarque ;
- source.

¹⁶⁴ Ibid.

Cette analyse biographique serait pour principal objet d'identifier et de caractériser cette communauté de dirigeants sportifs et de vérifier l'éventualité des rapports avec la classe politique.

3.4. Recueil des données et champs d'enquêtes

Notre recueil de données est basé sur trois méthodes principales, la recherche documentaire (photos et articles de journaux), les entretiens biographiques auprès des principaux acteurs du sport algérien et l'enquête par questionnaire. Cependant la collecte des données du sport algérien laisse entrevoir la pauvreté de base documentaire sur ce sujet. En Algérie, le débat n'existe pas : d'une part, le champ d'investigation des activités physiques et sportives est encore vierge dans le monde universitaire et, d'autre part, la pénurie de connaissances, même de simples statistiques, sur ce domaine est indéniable. La seule production sur le sport algérien reste le mémoire de thèse de Doctorat de Youcef Fates qui se trouve en France à la bibliothèque de l'Université Paris-Sorbonne et depuis peu en ligne, conformément à la charte des thèses.

L'étude du cas algérien dans la relation sport et politique présente un intérêt sur un double plan. Sur le plan de la recherche, si les aspects économiques, politiques et culturels de l'Algérie ont une part substantielle de réflexion universitaire en sciences sociales et chez les intellectuels «libres» parce qu'ils constituent un enjeu capital dans la compréhension de la société, en revanche le phénomène sportif, n'a pas encore été l'objet de recherche prestigieuse sous l'angle de la sociologie politique jusqu'à ce jour. Les universitaires s'en désintéressent parce qu'ils le considèrent comme un petit objet, non sérieux et non valorisant socialement ni sur le plan universitaire. C'est également un point aveugle analytique. Ils n'accordent de sens et d'intelligibilité qu'aux phénomènes purement honorables ou jugés comme tels. Pourtant aujourd'hui se pose la nécessité d'interroger, de décortiquer le sport, de cerner tous les aspects de cette réalité sociale imprégnée de politique. Cette étude peut être également une contribution à la constitution d'un corpus documentaire nécessaire à l'histoire politique du sport.

En effet, il existe une littérature technique et de pédagogie sportive et les productions officielles rentrent dans le cadre du processus d'idéologisation du sport. L'historiographie officielle algérienne consacre quelques pages au sport dans l'introduction au code de l'EPS. Un véritable travail sur l'histoire sociopolitique du sport reste donc à faire afin de sortir de l'histoire nationaliste et partisane. A l'université, l'étude parcellaire et atomistique du sport en est à ses premiers pas. Elle mérite d'être poursuivie sérieusement et durablement sous l'angle de la sociologie politique et des sciences sociales. Les travaux de recherche des instituts de sport à Alger et de doctorants algériens à l'étranger, privilégient substantiellement la recherche opérationnelle qui a pour objectif, dans la majorité des cas, un apport immédiat pour une amélioration des résultats sportifs, de la performance dans la logique de toujours

mieux « Citius, Altius, Fortius », en conformité avec la devise du CIO. Cet appauvrissement s'est accentué car les grandes tendances de la recherche en Algérie donnent la primauté aux sciences exactes qui rentrent mieux dans la recherche-action ou recherche-développement, reléguant au dernier plan les sciences sociales et encore plus le sport.

3.5. Les entretiens

Ce choix méthodologique ambitionne de mettre en exergue les ressorts du choix de l'entretien comme outils d'investigation de la recherche. En effet, le choix de l'entretien semi-directif comme technique de collecte de données n'est pas fortuit car il répond fondamentalement au besoin d'orienter notre analyse dans une perspective tant descriptive qu'explicative, voire compréhensive des dirigeants sportifs et hommes politiques.

L'entretien semi-directif est aussi considéré comme une « conversation avec but »¹⁶⁵ c'est un mode de recueil des données en sciences sociales. En effet un de nos choix porte sur l'entretien semi-directif bien que les études en STAPS consistent presque toujours à observer l'objet d'étude dans lequel on se meut. D'origine psychothérapeutique et se présentant sous plusieurs variables, l'appellation « semi-directif », selon Alain Blanchet¹⁶⁶, désigne l'utilisation d'un guide entretien conjointement à une conduite « non directive » car tout entretien non-directif contient une part de semi-directivité : « aucune des interventions du chercheur n'est indépendante des guides ou schémas implicites qui structurent sa vision du problème »¹⁶⁷ c'est-à-dire une interaction verbale entre deux individus. « Il s'agit d'une forme de communication établie entre deux personnes ayant pour but de recueillir certaines informations concernant un objet précis »¹⁶⁸. C'est dans cet esprit que le choix paraît opportun de procéder par entretien semi-directif afin de recueillir les matériaux qui nécessitent que soient évalués, les opinions, leurs sentiments et les interprétations que les personnes interrogées sur les transferts de la sphère politique à la sphère sportive, les émotions qui les poussent vers l'engagement, les raisons qui poussent ces acteurs (hommes politiques et sportifs), à se présenter pour un mandat fédéral et pourquoi se désengagent-ils de leurs postes ?, mais également le souci de saisir leur vécu et le sens qu'elles donnent à leur propre expérience dans un champ qu'elles sont censées connaître mieux que quiconque. Donc, contrairement aux simples dialogues ou aux entretiens thérapeutiques, ce travail cherche à analyser « le sens que les acteurs donnent à leurs engagement et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences, etc »¹⁶⁹. Il faut souligner que le chercheur provoque, stimule l'enquêté et surtout utilise cette méthode afin que son

¹⁶⁵ Madeleine Grawitz (2000), *Lexiques des sciences sociales*, Paris, Dalloz, p.25.

¹⁶⁶ Alain Blanchet (1985), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod.

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ Madeleine Grawitz, *Methodes*, op.cit., pp. 569-570.

¹⁶⁹ Raymond Quivy et Luc Van Campenoudht, op.cit., p.196.

interlocuteur opine à sa la ligne directrice, ce type d'entretien a été choisi afin d'étudier les faits dont la parole est le vecteur principal et celles s'appuyant leur passif de sportif.

A travers l'entretien semi-directif, notre préoccupation principale était de déceler les différentes stratégies mises en place par les dirigeants sportifs et les décideurs politiques pour conquérir la sympathie et la reconnaissance des sportifs et du large public, c'est-à-dire d'une frange importante de la société algérienne. Comprendre l'impact du contexte sportif sur le rapport à la politique algérienne, comment se manifeste-il ? quelles conséquences de cet engagement sur leur biographie ? à quoi sont-ils confrontés tout au long de leur mandat ? quelle rétribution perçoivent-ils de leur engagement ? ceci pour mieux appréhender l'analyse socio-politique des politiques sportives, leur entrée dans le milieu sportif et leur implication progressive, et surtout de savoir si leur engagement dans le sport traduit fidèlement leur conception et aspiration. Il est à noter qu'une grille d'entretien (Cf. Annexe 8) a été conçue, même si on peut souligner la similitude des questions d'un entretien à un autre. A ce sujet, Jean-Marie Donegani souligne avec vigueur que « les comportements et les attitudes des agents sociaux ont toujours une signification et que cette signification n'est accessible à l'enquêteur qu'à condition de mettre l'enquêté en situation de s'exprimer ». Dès son origine l'entretien « inaugurée depuis les travaux de Wilhelm Dilthey (1833-1911), on est fortement convaincu que le social ne peut être appréhendé que par une approche compréhensive : il s'agit de déchiffrer, par la description et l'interprétation le sens que l'être humain donne à son action »¹⁷⁰.

3.6. Déroulement de l'enquête

Deux modes seront adoptés : l'enquête par questionnaire et celle par entretien parce que nous estimons que l'une sans l'autre ne serait suffisante à elle seule pour pouvoir appréhender et cerner la profondeur des dimensions de nos questionnements.

Ainsi, le premier mode sera appuyé sur la méthode biographique fondée sur des enquêtes par questionnaire. Il a pour objectif « *la connaissance des étapes, le parcours, l'origine sociale, le cursus des sujets* »¹⁷¹ depuis leur adhésion jusqu'à leur position actuelle, politique ou non, afin de repérer ceux qui seraient parvenus à la scène politique, grâce aux associations. Le questionnaire a pris également en compte certains de nos questionnements.

La seconde démarche a constitué notre corpus à partir d'entretiens biographiques (individuels), c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de récits de vie à proprement parler. Ces entretiens sont concentrés autour de l'engagement bénévole, le récit de la personne doit se déployer sur

¹⁷⁰ Désiré Manirakiza (2013), Sport et Société en contexte Africain. Analyse des enjeux sociaux du sport-loisir au Cameroun à l'ère de la mondialisation. Thèse de Doctorat Université de Franche-Comté Ecole doctorale Langages, Espace, Temps, Sociétés et Université de Yaoundé, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines 1.p.111.

¹⁷¹ Jean Paneff, La méthode biographique, De l'école de Chicago à l'histoire orale, Edition Armand Colin, Armand Colin, 3 février 1997, p. 110.

une certaine période. Le récit peut partir du monde associatif, mais des incursions sont fréquentes, et souhaitées dans d'autres sphères de la vie telles que le travail professionnel ou la famille. Nous souhaitons analyser comment se développe et se déploie le pouvoir d'agir en milieu bénévole, mais ce pouvoir d'agir ne doit pas ensuite rester cloisonné à ce contexte. Enfin, si on se concentre sur la période « engagement associatif », on reste ouvert à des retours antérieurs dans la vie de la personne. Si ces moments sont évoqués, c'est qu'ils font sens et qu'il faut les considérer. C'est aussi à ce titre qu'on peut convoquer cette perspective biographique, qui tient compte des parcours des personnes et qui permet de saisir en partie les orientations qu'elles ont suivies et ce qu'elles vivent hic et nunc.

La seconde démarche a consisté en des entretiens biographiques (individuels) et de types semi-directifs. Elle nous a servi pour « *la reconstruction des trajectoires et les opinions de la population d'enquête* »¹⁷² constituées exclusivement de présidents des fédérations sportives et des autorités politiques du Ministère de la Jeunesse, des Sports. Indiquons qu'un entretien est dit semi-directif lorsqu'il est « *ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Généralement, le chercheur dispose d'une série de questions guides, relativement ouvertes, à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé. Mais il ne sera posé forcément toutes questions dans l'ordre où il les a notées et sous la formulation prévue* »¹⁷³.

Après avoir obtenu un rendez-vous par communication téléphonique ou par personne interposée auprès des différents dirigeants sportifs et politiques au mouvement sportif concernés par l'enquête, nous nous présentons, soit sur les lieux de travail de ces personnalités, soit à leur domicile pour les entretiens.

Lors des entretiens nous avons tenté de ne pas trop induire de réponses, mais en relisant les transcriptions, nous nous rendons compte qu'il est difficile de ne pas orienter le discours. Finalement, certains entretiens ont pris la forme de discussions, où nous donnons notre avis et où les personnes interviewées rebondissaient sur nos propos. Nous n'avons probablement pas respecté les règles de l'art sur la conduite des entretiens de recherche. Cette expérience nous confirme qu'un entretien se co-construit entre le chercheur et l'interviewé¹⁷⁴, et qu'imaginer une neutralité d'un côté comme de l'autre est non seulement illusoire, mais contre-productif dans une perspective compréhensive où il s'agit de comprendre le point de vue des acteurs, qui est le fruit de constructions socio-historiques. Il nous semble aussi que sans l'avoir forcément cherché, nous avons mené ce que Jean-Claude Kaufmann (1996) nomme l'« entretien compréhensif », où le chercheur s'engage activement, et de manière parfois subjective dans les questions afin de justement provoquer l'engagement de la personne interviewée.

¹⁷² Jean Peneff ., *Ibide*, pp. 97-98.

¹⁷³ Luc Van Campenhoudt. Jacques Marquet. Raymond Quivy. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 5e édition entièrement revue et augmentée.

¹⁷⁴ Comme le rappelle Fillieule, « la manière dont les motifs [d'agir] sont formulés dans le cadre et au moment de l'entretien est aussi le produit des règles du jeu en vigueur dans le contexte où ils s'expriment », p. 25. 2001.

Avant de démarrer les entretiens, nous avons pris soin de prendre le temps de nous présenter et de parler de l'objet de notre recherche. Nous avons également posé le cadre quant au respect de la confidentialité et assuré les personnes quant à leur droit absolu de ne pas évoquer certains aspects de leur vie. Nous nous étions assurés auparavant de leur accord pour que l'entretien soit enregistré, puis retranscrit et anonymisé.

Les entretiens ont duré en moyenne une bonne heure chacun, avec un minimum de 40 minutes et un maximum de 1 heure et 45 minutes. Parfois, la discussion s'est prolongée lorsque nous avons déjà éteint l'enregistreur. Des éléments très intéressants pouvaient surgir à ce moment et nous avons alors enclenché à nouveau l'enregistreur. Cela donne donc un discours entrecoupé pour certains entretiens.

Les entretiens ont été transcrits par une personne avec laquelle nous avons déjà travaillé auparavant et en qui nous avons pleinement confiance¹⁷⁵. Il s'agit de transcriptions intégrales, mais légèrement allégées, c'est-à-dire que les tics de langage répétés (comme « euh », « mmh ») n'ont pas été transcrits. Les gestes n'ont pas non plus été transcrits (les enregistrements étaient uniquement audio). Par contre, les silences, les hésitations, les rires, parfois et les tons amusés, ironiques ou émus sont signalés dans le corpus.

Les retranscriptions terminées, un long travail d'anonymisation a suivi. Nous avons choisi pour certaines des personnes interviewées un pseudonyme qui correspondait à leurs vrais prénoms (origine linguistique, popularité selon l'époque, etc.). Nous avons également anonymisé les noms de lieux, en tentant toutefois de les situer grossièrement géographiquement parlant et de donner une indication sur leur importance (grande ou petite ville). Certaines associations et clubs dans lesquelles les bénévoles sont actifs ne sont pas spécifiquement nommés. Cependant, pour conserver le sens des entretiens, il était nécessaire de préciser le domaine général ou la vocation de ces associations. Il en va de même pour les lieux professionnels ou tout autre indice permettant de reconnaître les personnes interviewées.

Les entretiens ont été enregistrés puis retranscrits intégralement de manière à en analyser les contenus.

Deux questionnaires ont été adressés aux dirigeants sportifs et aux sportifs-pratiquant. Ces questionnaires ainsi que la grille d'entretien (**Cf. Annexe ?**) ont été définitivement élaborés après qu'a été organisée sur le terrain, une petite enquête auprès d'une vingtaine de personnes qui n'ont pas fait partie de la population réelle d'enquête ; car il faut savoir « *écouter ce que les acteurs disent de leur propres pratiques afin de se familiariser avec les pratiques analyser. Il faut non seulement savoir parler aux individus, comment les interroger, mais aussi être sensible à la manière dont ils décrivent leurs activités* »¹⁷⁶. D'où la nécessité

¹⁷⁵ Le travail de transcription fait partie du travail du chercheur et c'est en soi déjà une forme d'analyse des données. Cependant, nous avons décidé de déléguer cette étape, tout en m'étant assurée que ce travail serait fait avec soin et selon mes critères.

¹⁷⁶ Jean Peneff, Ibid., pp. 97-98.

d'une pré-enquête par entretiens. Tous ces éléments de la pré-enquête étaient pour nous, indispensables pour mieux cerner notre domaine d'investigation.

L'utilisation de l'enquête par questionnaire qui « *consiste à poser des questions à un ensemble de répondants, le plus souvent représentatif d'une population une série de questions relatives à leur situation sociale, professionnelle ou familiale, à leurs opinions, à leurs attentes, à leur niveau de connaissances ou de conscience d'un événement ou d'un problème, ou encore sur tout autre point qui intéresse les chercheurs* »¹⁷⁷, nous a permis d'appréhender l'instrumentalisation dont fait l'objet, le sport en Algérie. Aussi bien dans l'élaboration du questionnaire définitif que des entretiens, nous avons choisi autant que faire se peut, des questions fermées pour l'analyse quantitative et ouvertes pour l'analyse qualitative.

Les collectes des données ont été effectuées en deux phases sur une période de cinq mois entre le 15 mai 2019 et le 15 octobre 2019 pour la première phase de l'étude puis entre le 1 janvier et le 7 février 2020 la même période pour la seconde.

3.7. Choix des localités des enquêtes

Ces enquêtes ont été conduites dans les départements d'Alger, de Blida, de Tipaza et de Boumerdès (carte 1). Ce choix est motivé par le fait que ces départements abritent les grandes institutions administratives de l'Algérie draine majoritairement les acteurs de la classe politique algérienne qui occupent des postes de responsabilité en qualité de dirigeant dans le mouvement sportif algérien. Ces quatre villes drainent majoritairement les acteurs de la classe politique algérienne qui occupent des postes de responsabilité en qualité de dirigeant dans le mouvement sportif algérien.

Le traitement des données s'est appuyé principalement sur l'analyse statistique (tri à plat, tri croisé) et sur l'analyse du discours verbaux et enfin sur l'étude des trajectoires des acteurs politiques et sportifs.

Les données ont saisies par le biais du logiciel Epi info 6 et les traitements statistiques proprement dits sont réalisés à l'aide du logiciel SPSS.

3.8. Considérations et définitions des concepts centraux

3.8.1. Rapport Etat, Sport et politique

Beaucoup s'inspirent des idées traditionnelles qui accordent au sport des finalités éducatives. D'autres s'attachent à une conception qui voit dans le sport une activité de loisir... Ces deux positions ne situent pas réellement la place du sport dans la politique et

¹⁷⁷ Luc Van Campenhoudt. Jacques Marquet. Raymond Quivy. op. cit. p. 181.

inversement : si le sport ne peut être neutre, c'est parce qu'il fait partie de l'appareil de l'Etat en tant qu' « appareil idéologique d'Etat » (Althusser et J.M.Brohm).

Définir les fonctions politiques du sport, c'est comprendre le sport comme moyen politique. Pour cela, il est nécessaire tout d'abord de définir le cadre dans lequel s'exercent les moyens politiques ; d'identifier ensuite les moyens politiques les plus importants ; et de déterminer enfin comment le sport peut faire partie de cet ensemble de moyens politiques.

Il n'y a pas d'Etat sans le pouvoir et ce pouvoir « apparaît comme un instrument et comme un fondement »¹⁷⁸. Dès lors pour mieux déterminer la chose à étudier ; nous allons définir les concepts suivants : l'Etat, le pouvoir et la politique.

3.8.2. Philosophie politique et le concept de l'Etat :

La période des lumières est l'une des opérations les plus fertiles en ce qui concerne la pensée politique. La philosophie politique occupe le centre de toutes les activités intellectuelles et n'est plus une simple branche de la philosophie. Jean-Jacques Rousseau écrit : « *des divers ouvrages que j'avais sur le chantier, celui que je méditais depuis plus longtemps, dont je m'occupais avec le plus de goût, auquel je voulais travailler toute ma vie, et qui devait selon moi mettre le sceau à ma réputation, étaient les institutions politiques. J'avais vu que tout tenait radicalement à la politique, et que, de quelque façon qu'on s'y prit aucun peuple ne serait jamais que ce que la nature de son gouvernement le ferait être* »¹⁷⁹.

La politique devient centrale et repose les questionnements sur l'identité des populations. La philosophie d'un gouvernement est censée former la trame nécessaire à la légitimation populaire de son pouvoir. De plus ce gouvernement doit posséder un rôle de formation. Jean-Jacques Rousseau se pose dès lors la Question : « *Ainsi cette grande question du meilleur gouvernement possible me paraissait se réduire à celle-ci : quelle est la nature de gouvernement propre former un peuple le plus vertueux, le plus éclairé, le plus sage, le meilleur enfin à prendre ce mot dans son plus grand sens* »¹⁸⁰.

Pour autant, mis à part Jean-Jacques Rousseau, Ernest Cassirer ne découvre pas réellement d'originalité au sein de la philosophie politique des Lumières. Ainsi écrit-il que « *dans sa conception du but et de la méthode de la philosophie politique ainsi que dans sa doctrine des droits indéfectibles et inaliénables de l'homme, il existera à peine quoi que ce soit qui n'ait son parallèle et son modèle dans les ouvrages de Locke, de Grotius ou Pufendorf* »¹⁸¹.

¹⁷⁸ Voir Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier, Pour une sociologie politique, Paris, Le point Seuil, 1974, tome, p.47.

¹⁷⁹ Jean-Jacques Rousseau, Les confessions, Paris, Librairie Générale Française, 1972, tome 2, livre neuvième, p.12.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Ernest Cassirer, Le mythe de l'Etat, Paris, Gallimard, 1993, p.241.

Ces auteurs proposent déjà des réflexions sur l'Etat et le droit. Hugo de Goot, dit Grotius, homme d'Etat hollandais va présenter le droit naturel comme la science qui est juste et l'opposer au bon droit de la force. Il affirme que Dieu ne peut rien changer au droit naturel, même si celui-ci a été voulu par Dieu lui-même. Pour lui, l'homme est un animal sociable et la souveraineté du peuple n'est pas une règle immuable car l'Etat possède sur les individus et leurs un droit qui, selon lui reste supérieur, ce qui permet à la société de ne pas redevenir une multitude et à terme une anarchie¹⁸².

Samuel Pufendorf fit, lui, une distinction beaucoup plus affirmée entre le droit naturel et ce qu'il nomme la théologie morale. Il distingue trois formes d'Etat qu'il nomme réguliers. Il s'agit de la démocratie, de l'aristocratie et de la monarchie. Pour chacun d'entre eux, il estime que le pouvoir ne peut être divisé et doit s'exercer grâce à une seule volonté, car « *tous les citoyens en général et chacun en particulier sont comme une seule âme* »¹⁸³ face au pouvoir et au gouvernement. C'est pour cette raison qu'il affirme sa préférence pour l'Etat monarchique. John Locke pour sa part, ne pense pas que le pouvoir absolu réponde aux besoins et aux envies des hommes. Les gouvernements doivent exercer le pouvoir à l'aide de lois qui respectent les droits naturels. Il se montre favorable à une monarchie limitée dans laquelle les pouvoirs sont hiérarchisés. Le principal d'entre eux est le législatif qui est chargé des règles contraignantes, ensuite vient le pouvoir exécutif qui doit mettre en application ces mêmes règles, enfin vient le pouvoir fédéral qui est chargé des relations internationales. Pourtant John Locke estime que le roi peut se servir de prérogatives qui lui permettent de négliger le parlement si le besoin d'en fait sentir. Il estime également la révolte possible, mais elle ne peut avoir lieu que si la majorité prend conscience de sa nécessité que « *la révolte résulte de l'arbitraire des princes et que la responsabilité leur incombe* »¹⁸⁴. La force illégitime d'un souverain peut donc entraîner la résistance légitime.

Ainsi de nombreux auteurs participent également à l'ensemble des réflexions concernant le pouvoir et le système politique au XVIIème, tels René Descartes ou Baruch de Spinoza. Tous, de manière ou d'une autre, traitent de la raison ainsi que du droit ou devoir du peuple de participer au gouvernement. C'est en ce sens que la pensée des Lumières ne fait pas, pour Ernest Cassirer œuvre de novation sur le plan théorique. Il note que « *la période des Lumières abandonnera tout intérêt pour ce type de spéculations, toute son énergie se concentrera sur un autre point et sera une énergie d'action plus que de pensée* »¹⁸⁵. Plusieurs mouvements sont apparus pour s'opposer au mouvement des Lumières sur un certain nombre de paramètres notamment sur les concepts de l'Etat, la raison, la race, la nationalité, le mythe, etc.

¹⁸² Voir sur le sujet Yves Guchet, L'histoire des idées politiques. De l'antiquité à la révolution française, tome 1, Paris, Armand Colin, 1995, pp. 273-285.

¹⁸³ Ibid.

¹⁸⁴ Ibid., p. 364.

¹⁸⁵ Ernest Cassirer, le mythe de l'Etat, op. cit., p. 241.

Selon Ernest Cassirer « aucun système philosophique n'a exercé une influence aussi forte et aussi permanente sur la vie politique que la métaphysique de HEGEL »¹⁸⁶. Mais Ernest Cassirer oppose à cela que si la pensée de Friedrich Hegel a influencé tous les grands systèmes politiques, il en a perdu dans le temps une partie de son unité et de son harmonie interne. « Différentes écoles et partis se sont réclamés de son autorité tout en produisant cependant des interprétations parfaitement divergentes entre elles, voire incompatibles s'agissant de ses principes fondamentaux, qui sont devenus les débris épars philosophe lui-même »¹⁸⁷.

Friedrich Hegel est favorable à une monarchie constitutionnelle tout autant qu'à l'hérédité du monarque. Il n'imagine pas que le peuple puisse être souverain car pour lui, le peuple sans son souverain ne serait qu'une masse informe et il ne peut être question dans ce cas de parler de l'Etat. D'ailleurs cette souveraineté du peuple ne peut être rationnelle puisque, estime-t-il, le peuple lui-même ne sait ce qu'il désire. « Savoir ce que l'on veut est le fruit d'une connaissance profonde et d'une intuition qui précisément n'est pas l'affaire du peuple »¹⁸⁸. Affirme Friedrich Hegel. L'Etat est pour lui l'essence de la vie historique et « puisque la réalité devait être définie en termes d'histoire, il fallait donc nécessairement voir dans l'Etat la réalité parfaite et suprême »¹⁸⁹. L'Etat doit posséder quelques particularités. Pour Friedrich Hegel, l'homme ne se réalise que dans l'Etat et c'est seulement en lui que l'homme a une existence conforme à la raison »¹⁹⁰.

L'Etat comme nous allons le percevoir en Algérie à travers différentes époques de son histoire et en rapport avec son mouvement sportif, est une unité organique au sein de laquelle le tout l'emporte sur les parties : puisque l'Etat reste l'actuel phare de la gestion du sport accompagné pour cela de son partenaire, le mouvement sportif. Le comportement des membres de l'Etat peut à tout moment défigurer celui-ci. En ce sens Friedrich Hegel s'oppose à toutes les théories romantiques. Il ne voit pas dans l'Etat un œuvre d'art car celui-ci vit dans le monde réel et doit évoluer dans la sphère du choix, de l'accident, de l'erreur, de l'ambition, de la ruse et de la tremperie. L'Etat correspond donc à la réalité du pouvoir et non ce qu'on l'on souhaiterait qu'il fût. La morale n'est qu'accessoire pour Friedrich Hegel, seul l'efficacité de ce pouvoir, « sa vérité, est importante. Les hommes sont assez fous pour oublier dans leur enthousiasme pour la liberté de conscience et la liberté politique, la vérité qu'il y a dans le pouvoir »¹⁹¹écrit-il dans les Principes de la philosophie du droit.

La philosophie de Friedrich Hegel semble être le triomphe de la raison notamment dans sa conception « de la Raison selon laquelle l'histoire du monde se présentait à nous sous la forme d'un processus rationnel »¹⁹². C'est au sein de l'interprétation que le philosophe a été

¹⁸⁶ Ibid., p. 336.

¹⁸⁷ Ibid., p. 337.

¹⁸⁸ Cité par Yves Guichet, Jean-Marie Demandant, Histoire des idées politiques, op. cit., p.21.

¹⁸⁹ Ernest Cassirer, Le mythe de l'Etat, op.cit.,p. 356.

¹⁹⁰ Friedrich Hegel, La raison dans l'histoire, Paris, Plon, 1995, p.136.

¹⁹¹ Ernest Cassirer, le mythe de l'Etat, op.cit.,p. 370.

¹⁹² Voir sur le sujet Ernest Cassirer, Le mythe de l'Etat, Op. cit., et « la théorie hégélienne de l'Etat », In l'idée de l'histoire, op., cit.

trempe car il existe des différences radicales et fondamentales entre la philosophie hégélienne et les théories modernes de l'Etat totalitaire ; telles qu'elles ont été appliquées « aveuglement » à notre avis sans tenir compte des réalités sociales, économiques et culturelles surtout pendant la période marxiste de 1962-1989 en Algérie.

Il n'est pas possible, selon les théories philosophiques de Friedrich Hegel, que l'Etat utilise l'art, la religion et la philosophie comme simples moyens pour ses propres visées. Ces valeurs culturelles sont des fins en soi qui ne peuvent être poursuivies que pour elles-mêmes. Leurs valeurs sont indépendantes. De plus l'Etat totalitaire pour se conserver élimine toutes autres formes de vie sociale et culturelle, ainsi que la distinction. Ce qui a été suivi par le Parti du Front de Libération Nationale (FLN) en procédant à la dissolution pure et simple des associations au cours de cette période où « *la chasse aux sorcières* » était même de mise. Or, cela est en contradiction flagrante avec la philosophie de Friedrich Hegel qui défendait le concept d'unité organique, l'universel étant composé d'un tout. Réaliste sans doute, le philosophe n'aurait pu se contenter d'une unité abstraite, il souhaitait au contraire préserver et protéger les différences.

D'autres thèses ont participé à la définition de l'Etat et la création de ces mythes politiques modernes : celles de Friedrich Nietzsche ou d'Oswald Spengler, qui à des niveaux divers et pour des raisons différentes, participent de la construction de ces mythes.

La pensée nietzschéenne est certainement, comme le souligne Yves Guichet, « *un individualisme absolu* »¹⁹³. Elle repousse l'idée d'Etat car celui-ci est contraire à l'idée du peuple. Ainsi écrit-il « *l'Etat c'est ainsi que s'appelle le froid des monstres froids et il ment froidement, là où le peuple existe encore, il ne comprend pas l'Etat et il le hait comme un mauvais œil et comme un péché contre les coutumes et les droits* »¹⁹⁴.

Friedrich Nietzsche ne réfute pas uniquement la notion d'Etat, il réfute également la Révolution française, la démocratie, le parlementarisme. C'est dans la notion de l'élitisme, la volonté et le courage, que la philosophie conçoit sa pensée, la multitude lui paraît dénuée de nombreuses qualités et pour lui « *la populace ne sait ni ce qui est grand, ni ce qui est petit, ni ce qui est de droit, ni ce qui est loyal : pleine d'une innocence retorse, elle ment toujours* »¹⁹⁵. En effet, si l'Etat semble être le lieu privilégié de l'action politique, cela ne le qualifie pas encore comme définition de la politique. « *La politique dépasse le cadre de l'Etat de même, le pouvoir n'est pas la politique: déplacer la politique par le pouvoir, c'est déplacer le problème sans le résoudre* »¹⁹⁶.

Ainsi Machiavel affirme au début du XVI^{ème} siècle que la « *politique n'est pas l'art de faire le bonheur des hommes, mais celui de conserver le pouvoir* »¹⁹⁷ adopte une définition fondée sur l'intérêt que cherchent à la réaliser les différents agents politiques. Il y a des

¹⁹³ Yves Guichet, Jean-Marie Demandant, Histoire des idées politiques, tome 2, op. cit., p.267.

¹⁹⁴ Friedrich Nietzsche, Ainsi parlait Zarathoustra, Paris, Librairie Générale Française 1972, p. 63.

¹⁹⁵ Ibid.

¹⁹⁶ Ibid.

¹⁹⁷ Niccolò Machiavel, Le Prince, Paris Edition Gallimard, Collection le livre de poche, 1984.

individus et des groupes indépendants les uns des autres, chacun ayant ses intérêts légitimes. En effet, par position à la théorie marxiste, la doctrine libérale considère que le milieu politique est un milieu conflictuel, basé sur la compétition. On estime que c'est uniquement par la compétition que l'on peut réaliser le progrès humain.

A la lumière de tout ce qui vient être annoncé, on peut définir la politique comme l'art de lutter pour accéder au pouvoir puis de conserver ce pouvoir. Il y a au lieu à ce niveau de se demander quel rôle peut jouer l'Etat au sein du milieu politique puis de préciser la place qu'occupe le sport dans le système politique au sens large du terme et d'examiner comment le sport est instrumentalisé dans un Etat. L'Etat est par essence contraint de participer au jeu politique car sa principale fonction en veillant à maintenir l'ordre social est de gérer les contradictions de la société globale. L'action de l'Etat revêt ainsi deux formes : la première forme c'est d'arbitrer le jeu politique : dans la philosophie libérale l'Etat ne joue pas le jeu politique. L'Etat arbitre le jeu. Etant de tout le monde, il est censé être neutre. Ainsi son rôle est plus visible lorsqu'il s'agit de sanctionner tous ceux qui ne respectent pas les règles établies ou se trompent dans le jeu.

La deuxième forme qui est de principe de pouvoir proprement dit, lorsqu'il s'agit de maintenir l'ordre public. L'Etat ne peut être neutre dans ce cas. Etant personnalisé par des individus qui sont les représentants théoriquement des catégories de classe l'Etat estime exprimer leurs intérêts. Une classe peut l'emporter sur une autre ou sur d'autres. Ainsi, et avec le développement de la société, la croissance démographique et les difficultés économiques, l'Etat ne peut plus maîtriser le jeu sans y prendre part comme acteur.

La réponse au questionnement concernant le sport et son rôle politique fait appel à la notion de pouvoir qui consacre le monopole de l'action et la superposition par rapport aux autres groupements. Mais il se trouve que le « pouvoir » est un terme flou et très large. Certains l'interprètent comme instrument. C'est en ce sens que parmi les formes que revêt cet instrument, le sport occupe une place importante. Le sport est donc un moyen étatique, un instrument. *«un appareil idéologique d'Etat* », permettant le maintien de l'ordre établi. Il s'agit de faire adhérer à des idées, faire accepter des valeurs et un certain ordre. Le sport demeure un excellent moyen pour jouer ce rôle *« positiviste »* : *« le rôle positiviste du sport consiste en associant ce jeu à l'idéologie du progrès qu'il représente de façon légitime, de manière acritique un ordre social établi qu'il représente de façon neutre, sans contradictions »*¹⁹⁸. L'Etat va ainsi s'emparer du sport et du football en particulier en sa qualité de sport roi, pour d'abord démontrer sa force et sa présence, par le contrôle de la politique et la mise en place de son idéologie, réaliser ensuite ses objectifs en se basant sur les slogans tels que la solidarité, la fierté, l'intérêt national, le progrès et la modernité.

¹⁹⁸ Jean-Marie Brohm, Sociologie politique du sport, op. cit., p. 208.

3.8.3. Politisation du sport et moyens politiques

La marque du politique dans le sport se retrouve au niveau du rituel organisationnel. Le cérémonial précédant les matchs, tournois, meetings sportifs avec la levée des couleurs nationales, le jeu des hymnes nationaux, et les tenues de sportifs aux couleurs de l'emblème national, Pour Georges Magnane, le sport se politise, se corrompt à partir du moment où commence l'arbitrage officiel et quand le résultat importe le plus. Au cours d'un jeu sportif les succès et les échecs perdent leur caractère tragique. Quant à Michel Bouet¹⁹⁹, il distingue plusieurs niveaux par lesquels une certaine fonction politique pénètre le sport: un niveau de politique interne (locale ou nationale) et un niveau où le sport prend une signification sur le plan de la politique extérieure.

A ces égards, l'exercice des moyens politiques se manifeste sous trois formes, le discours, la contrainte matérielle et la ruse.

a - Le discours

Le discours politique est compris comme une pratique sociale qui permet aux idées, aux opinions et aux valeurs de circuler dans l'espace public et une campagne électorale s'apparente donc à une bataille de paroles où chaque candidat en lice cherche à se différencier par l'utilisation de stratégies discursives²⁰⁰.

En effet, le discours politique, dont la visée est essentiellement persuasive, est porteur des valeurs d'une idéalité d'un être et d'un vivre ensemble – ce que Patrick Charaudeau nomme une « logique symbolique »²⁰¹, mais il est également le produit d'une « logique pragmatique »²⁰² qui renvoie aux moyens proposés pour parvenir à donner naissance à ce « bien vivre ensemble »²⁰³.

Par discours on entend la parole et l'écrit en tant que moyens de libération nationale ont usé de ces moyens souvent avec succès. Cela continue et mis en application par des dirigeants politiques et sportifs algériens qui promettent des monts et merveilles aux sportifs surtout lors des campagnes électorales sans jamais les mettre en œuvres ou s'en détournent éperdument une fois élus. Le sport est en ce moment « la cinquième roue du carrosse ».

Les médias jouent dans ce domaine un rôle considérable. Jean Cazeuneuve avance que « les informations diffusées par les médias font des auditeurs des gens "informées" qui

¹⁹⁹ Michel Bouet, Sgnification du sport, op. cit., p.138.

²⁰⁰ Charaudeau Patrick. 2013. La conquête du pouvoir. Opinion, persuasion, valeur. Les discours d'une nouvelle donne politique (Paris : L'harmattan),op, cit., p. 12. 2013.

²⁰¹ Ida Lucia Machado, « Le rôle du récit de vie dans le discours politique de Lula », Argumentation et Analyse du Discours, 2011.

²⁰² Ida Lucia Machado, Ibid.

²⁰³ Charaudeau Patrick, Ibid.

respectant ce qu'ils ont entendu, même s'ils ont été à moitié convaincus, se trouvent jouer le rôle qui peu à peu les engage »²⁰⁴.

b - La contrainte matérielle

L'état dispose du monopole de la contrainte. Seul l'Etat peut également user de la contrainte matérielle, de la violence, au nom du groupe et en vue de la sauvegarde du groupe. Il faut signaler que le monopole de la contrainte matérielle mis au profit de l'Etat peut dans certains cas s'avérer dangereux, Maurice Duverger écrit ainsi : « *un pouvoir seul armé au milieu du peuple désarmé : cela met le second à la merci du premier* »²⁰⁵.

c - La ruse

Il est assez difficile, selon J. Freund, d'étudier de manière exhaustive ce qu'est la ruse en politique compte tenu de sa présence souvent voilée dans l'action et de son omniprésence dans la presque totalité des actions de l'homme. La ruse est un champ assez vaste, illimité, ambiguë, indéterminable ; car tout semble être ruse. Si tout n'est pas ruse, au moins, toutes les actions semblent avoir un grain de ruse.

La ruse est tout simplement le meilleur moyen de remporter la victoire quand tous les autres nous font défaut et quand notamment la force nous manque... Mais la ruse est-elle en fait si simple, si facile ? Car la ruse, c'est bien aussi une manœuvre qui se joue des règles, une manœuvre séduisante, mais indomptable, c'est un savoir-faire subtil, qui mise sur l'intelligence, mais aussi un savoir-faire sournois et parfois immoral...

Tel est le problème d'ailleurs : attraper le ruser et en faire une stratégie, alors qu'elle est par définition protéiforme et imprévisible, alors qu'elle est une question d'occasions, de moments, mais surtout, une question de dissimulation.

Niccolò Machiavel, analysant les problèmes politiques tenant à l'exercice et à l'accession au pouvoir, avance parmi les moyens politiques la scélératesse que désigne le comportement de scélérat donc de méchant, d'où la naissance du machiavélisme dit diabolique. Pour lui, « le prince doit être un renard pour connaître les pièges et un lion pour effrayer les loups »²⁰⁶. Il ajoute : « il n'est pas nécessaire à un prince d'avoir toutes les vertus .ce qu'il faut, c'est qu'il paraisse les avoir (...). Les princes doivent mettre sur le dos des autres, les besognes désagréables, et se réserver à eux-mêmes les agréables »²⁰⁷.

Ainsi on peut dire que la ruse est le procédé auquel l'action politique fait le plus appel généralement, on peut dire que faire prévaloir un moyen par rapport aux autres dépend du régime politique et des objectifs tracés. C'est ainsi que la scène politique se trouve emprunter des moyens qui ne figuraient pas parmi les plus importants et auxquels on a de plus en plus

²⁰⁴ Jean Cazeuneuve, Les pouvoirs de la télévision, Paris, Gallimard, 1970, p.91.

²⁰⁵ Maurice Duverger, Institution politique et droit constitutionnel, Paris, PUF, 1975, p. 210.

²⁰⁶ Niccolò Machiavel, Le prince, op. cit., pp. 92-99 et 100.

²⁰⁷ Ibid.

recours ; le sport en est un cas. Le sport a pris un caractère politique et il n'est plus de doute de nos jours que les phénomènes politiques y sont partout. Certains pensent que « l'homme est un animal politique », d'autres disent que les problèmes politiques sont problèmes de tout le monde, et les problèmes de tout le monde sont des problèmes politiques. Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier précisent qu'« aucun phénomène n'échappe à la politique aussi personnel qu'il soit »²⁰⁸. Puisque le sport est « un fait social total », il est aussi politique ; nous l'avons déjà illustré dans notre argumentaire et justification politique de notre questionnement de départ. Le sport est aujourd'hui profondément intégré dans la vie quotidienne de l'homme du vingt unième siècle si on s'en tient au football par exemple avec l'engouement planétaire qu'il suscite. Sa présence s'impose à ceux qui le pratiquent, à ceux qui l'organisent et à ceux qui cherchent à le diriger. Cette influence et ce pouvoir que détient le sport en général et le football en particulier ne peuvent ne pas être utilisés par l'action politique. Dès lors que sport joue un rôle politique et idéologique, un rôle d'aliénation « *L'aliénation apparaît quand l'extériorisation se retourne contre l'homme, c'est ainsi que la machine est aliénante lorsque, au lieu d'être au service de l'homme, elle l'asservit* » écrit Georges Magnane²⁰⁹. Il y a « *aliénation chaque fois que le système des relations est masqué par un système de dépendance extérieure* »²¹⁰, ajoute-t-il.

3.8.4. A propos des concepts sport et politique

Le Sport et la politique qui résonnent et apparaissent aussi les mots-clés. De ces écrits méritent d'être approfondis.

« Le sport n'est pas une sphère d'activités vraiment indépendante »²¹¹ encore moins drastiquement délimitée. Ce postulat appelle logiquement une nécessité d'élargissement de toute étude sur le sport à des dimensions historique culturelle et géopolitique. C'est parce que le politique s'est dissimulé dans social, qu'une recherche portant sur un phénomène sociétal total comme le sport gagne à être abordée. Le choix du substantif « le politique » à la place de la « politique » s'est imposé, dès lors qu'il est apparu impertinent de prétendre à une compréhension du phénomène sportif en dehors des mécanismes généraux qui régissent la société algérienne. Irréductible, ni au pouvoir, ni à sa conquête, le politique est une structuration sociale. Par ce concept, nous avons délibérément voulu nous astreindre à une interrogation au-delà de l'allusif, du non-dit, voire de l'insaisissable. C'est en effet par ce défi de l'identification du politique qui consiste à considérer le sport comme un espace politique que nous espérons contribuer à une recherche scientifique.

²⁰⁸ Voir Jean-Pierre Cot et Jean-Pierre Mounier, Pour une sociologie politique, op. cit., p.20.

²⁰⁹ George Magnane, Sociologie politique du sport, op. cit., pp. 181-182.

²¹⁰ Ibid.

²¹¹ Elias Mbengalack, op.cit., p. 15.

Par « le politique », on échappe à la classique dichotomisation du sport et de la politique, sans pour autant décréter que tout est politique ; ce qui d'ailleurs risquerait de nous empêcher de distinguer ce qui l'est de ce qui ne l'est pas. Cela, la définition du politique suggérée par Bernard Badie semble le mieux refléter notre idée. Il conçoit le politique : « ...comme un domaine d'activités qui permet que s'exerce, sur un espace donné, un pouvoir, ce que définissent ses modes légitimation, que se construisent ses instruments, ses institutions et ses règles fonctionnement »²¹². Le politique est donc bien plus qu'une institution, une histoire ; c'est une culture. C'est un champ social de contradictions d'intérêts réels ou imaginaires, matériels ou symboliques, mais aussi de convergences d'agrégations partielles, régulées par un pouvoir²¹³ disposant du monopole de la coercition légitime. David Easton (1974) estime, quant à lui que « *le politique est une allocation autoritaire des choses de valeur* ». Le domaine sportif étant régulé par des chartes de sport et des décrets d'application, il rassemble différents acteurs (sportifs entraîneurs, techniciens, supporters, sponsors...) n'ayant forcément pas les mêmes intérêts mais il constitue pour ces acteurs des *standards de valeurs* »²¹⁴ qu'ils priorisent dans la mesure où c'est bien du volontariat qu'il s'agit. Le champ sportif ainsi perçu peut être assimilé au politique. Or, la vie politique tant interne qu'internationale est dominée par la concentration de tous les pouvoirs au niveau organisationnel qu'est l'Etat qui est selon Weber, « *une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé, revendique avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime* ». Il ne s'agit pas cependant, dans le cadre de la présente thèse d'étudier l'Etat algérienne dans son entièreté mais de l'entrevoir à travers l'un de ses domaines socio-institutionnalisés qu'est le sport. Dans cette perspective, l'étude est limitée à la vie associative en général et du mouvement sportif associatif en particulier.

La politique quant à elle, est définie comme « *un art ou une science de la conduite d'un groupement humain. Ce groupement peut être une association, une communauté, un mouvement (sportif...), un quartier, un village, une cité, un Etat. La politique est aussi l'art de conquérir et d'exercer un pouvoir ; elle est encore l'art de prévoir et de créer. En toute rigueur, selon les définitions ci-dessus, la politique apparaît comme une activité humaine. Il faut bien gérer la cité ou l'Etat. Il faut pour cela conquérir et exercer le pouvoir. En ce sens, elle est la scène où s'affrontent les individus et les groupes en lutte pour la conquête du pouvoir pour influencer directement l'Etat. Elle est aussi tout ce qui touche à l'organisation et à la mobilisation des ressources nécessaires pour réaliser les fins ou les objectifs d'une collectivité donnée.*

²¹⁵ Ce sont ces sens que nous attribuons dans le cadre de ce travail à la politique. Mais comme comment se fait-il que les ressources nécessaires à la réalisation de cet

²¹² Bernard.Badie, les deux Etats- pouvoir et société en occident et en terre d'islam, fayard, Paris, 1986, p.19.

²¹³ Nous prenons le pouvoir ici sens organisationnel du terme.

²¹⁴ Salim Boubaker, « Réussir en sport, étude comparée de deux cultures, celle des Français de souche et d'origine maghrébine », Thèse pour le doctorat d'Etat UFR/STAPS, Université de Tlemcen, 2012.

²¹⁵ La collectivité dans le cadre de cette étude est celle se référant aux acteurs du mouvement sportif (sportifs anciens et pratiquants, dirigeants, entraîneurs, spectateurs, supporters etc....).

objectif donné relèvent des domaines contrôlés par la science politique qui est l'étude d'un ensemble de normes avec leur substrat social ? On risque de fausser nos analyses en donnant la priorité au normatif et à l'organisationnel et d'expliquer le phénomène de l'instrumentalisation (usage) politique du sport en Algérie et la dynamique qu'il sous-tend par les normes qui régissent ce phénomène social et non l'inverse. Pour cela nous essayerons de les aborder sous l'angle de la socio anthropologie politique.

Globalement, « *est politique un groupe de domination dont des ordres sont exécutés sur un territoire donné par une organisation administrative qui dispose de la menace et du recours à la violence* »²¹⁶. Retenons de cette assertion les notions de territoire, d'organisation administrative et de contrainte physique. Nous pouvons alors faire une translation de ce territoire délimité dont parle Weber par le champ sportif, le mouvement sportif (les fédérations sportives, ligues, associations et clubs) par l'organisation administrative (système formel, les chartes et les règlements...), et les enjeux du pouvoir des acteurs attentif à s'assurer les divers profits (symbolique, matériels, de notoriété, de légitimité etc.) par le recours à la violence physique.

3.8.5. Le pouvoir

Qu'est que cette notion revêt comme signification dans le cadre de notre étude?

3.8.5.1. Le pouvoir au sens institutionnel

Le pouvoir est ici le résultat d'une capacité légale à exercer une compétence, à prendre une décision exécutoire. Dans ce cadre, on s'intéresse aux fonctions du pouvoir (pouvoir législatif, pouvoir exécutif, pouvoir judiciaire) et aux organes détenteurs du pouvoir (parlement, gouvernement...). Dans le langage courant, le mot pouvoir désigne le gouvernement ou la majorité en place. En ce sens on distingue le pouvoir de l'opposition.

3.8.5.2. Le pouvoir comme attribut d'une personne ou d'un groupe

Selon cette approche, le pouvoir est une « substance » que des personnes ou différents groupes possèdent. La théorie juridique traditionnelle du pouvoir de l'Etat relève de cette approche substantialiste, décrivant la structure, les fonctions et les activités de l'Etat. Appliquée aux différentes institutions de la société (Etat, organisations sociales et économiques), elle insiste sur leurs capacités à contrôler les relations humaines, par l'établissement des règles. De ce fait, cette théorie ne prend pas en compte les processus d'interaction entre individus.

²¹⁶ Max Weber, *Economies et société*, Paris, Plon, 1971, tome 1, p. 57

3.8.5.3. Le pouvoir comme relation sociale

Selon R. Dahl cité par Alain Beitone et al, le pouvoir est une relation interindividuelle asymétrique (ressources ou capacités inégales des individus) : « *le pouvoir d'une personne A sur une personne B, c'est la capacité de A d'obtenir de B qu'elle fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A* ». Mais c'est une relation interactive, dans la mesure où R. Dahl considère que la personne B participe en retour à l'exercice du pouvoir. Cette conception est également celle de Crozier. Pour lui, le pouvoir est « *un rapport de force dont l'un peut retirer davantage que l'autre, mais où également il n'est jamais totalement démuné devant l'autre* ». L'analyse du pouvoir en tant que relation sociale interactive est désormais largement partagée par les politologues, au détriment de l'analyse substantialiste (le pouvoir en tant qu'attribut), lorsqu'il s'agit d'analyser le pouvoir de l'Etat. Pour McClelland, en outre « *le pouvoir apparaît comme une capacité pour un individu d'avoir de l'impact sur la pensée, les actions ou les sentiments des autres ou au cours des événements et d'empêcher que ses propres pensées, actions ou sentiments ne soient modifiés par les autres d'une manière qu'il ne désire pas* »²¹⁷. En fonction de ces attributs que recouvre le pouvoir, nous serons amené dans le cadre de cette étude, à entrevoir les diverses orientations que son exercice prend dans le système démocratique algérien, principalement en ce qui concerne les dirigeants du mouvement sportif.

L'une des orientations du pouvoir selon McClelland serait « *l'impact sur autrui* » ayant pour source la personne agissante alors que l'objet est quelqu'un d'autre. Nous pouvons donc considérer les dirigeants comme des personnes agissantes et le champ sportif (à travers les acteurs sportifs, le public, les spectateurs, la communauté sportive) comme étant les objets. Ces détenteurs du pouvoir dans les fédérations sportives par exemple exercent des responsabilités qui impliquent la prise de décision, des expressions d'opinion (politique partisane...), qui tendent à impressionner, et exhiber leur pouvoir... c'est ce que nous tenterons d'élucider. En nous insérant dans les assertions de la majorité des auteurs contemporains comme Lasswell et Dahl aux Etats-Unis, Burdeau, Duverger ou Aron en France qui s'accordent à considérer la politique comme l'exercice du pouvoir, à travers un « *système politique qui est une trame persistante de rapports humains impliquant une mesure significative de pouvoir, de domination ou d'autorité* »²¹⁸. Cette définition s'attache donc à un phénomène essentiel. Tout rapport politique touche sans doute, de près ou de loin, au phénomène du pouvoir. De plus, la notion de pouvoir se retrouve dans toutes les sociétés. Elle n'est pas limitée à l'organisation étatique. Elle est exercée aussi bien par les dirigeants sportifs que par les responsables politiques en Algérie. On rompt ainsi avec l'analyse formelle des institutions pour se saisir d'un phénomène social qui est la détention du pouvoir, « *le seul appétit de l'homme* » selon Machiavel (1984). Quel groupe social ignore alors le phénomène

²¹⁷ David McClelland, Le pouvoir, In «déterminant de la motivation », Psybernétique, 2001.

²¹⁸ Moden political Analysis, 2^{ème} édition, 1970 p. 6.

de pouvoir ? Le dirigeant sportif, le chef de tribu, le chef de famille de collectivité familiale ou le professeur, tous autant qu'ils existent, détiennent une parcelle de pouvoir.

3.8.5.4. Le pouvoir politique

Cependant, tout pouvoir n'est pas politique. Le pouvoir politique existe lorsqu'il concerne l'ensemble du groupe social ; lorsqu'il repose sur le consentement plus ou moins direct des membres du groupe, et dispose d'une part des moyens matériels (impôts, technologies, patrimoine,...) et moraux (gratifications symboliques, plus-values d'autorité) pour imposer ses décisions et d'autre part, lorsqu'il porte la responsabilité de l'avenir du groupe social. Etant entendu que le mouvement sportif et ses dirigeants sont inscrits dans une société humaine, celle de l'Algérie, le pouvoir politique apparaît ici, du fait du désir illimité de l'homme et de l'existence de différents groupes (les fédérations sportives, ligues, clubs etc.) au sein de cette même société comme imposant la nécessité d'une hiérarchie de valeurs. L'existence d'un pouvoir politique selon L. Lapierre cité par Alain Beitone et al (1997), « *l'existence d'un pouvoir politique est seule capable d'établir cette hiérarchie et de la faire respecter au moyen de garanties et de sanctions juridiques ou non* ». Par ailleurs, selon cet auteur, « *obéir à un commandement c'est pouvoir faire autrement et, pourtant, se conformer aux décisions prises et communiquées par ceux qui commandent parce qu'on croit en la légitimité de leur pouvoir, qu'on reconnaît qu'ils ont autorité* ». Dans ces conditions peut-on dire que le dirigeant sportif dans l'exercice de ses responsabilités au sein du mouvement sportif associatif détient un pouvoir politique?

3.8.5. Les raisons d'un choix

Le pourquoi d'un choix se rattache en primauté à la posture du chercheur qui doit se caractériser vis-à-vis de son objet de recherche. Il relève autant de la conséquence du sujet étudié sur le champ scientifique comme phénomène social total²¹⁹. Nous pensons que le mouvement associatif sportif algérien, représente un espace traversé par des enjeux politiques, social et culturel dans la nouvelle dynamique du système politique en Algérie.

De la position du chercheur en regard de l'objet cerné, dépendra le raisonnement de la recherche et la pensée accordée à l'objet soi-même. Cette posture se rapporte à différents éléments, dont appartiennent des documents et archives. Et ceux qui se rattachent à la posture du chercheur, de ça place comme vecteur d'une subjectivité qui doit être prise en compte.

3.8.5.1. La position du chercheur

²¹⁹ A l'image d'un « fait social total » selon les propos Marcel Mauss dans son ouvrage : « l'essai sur le don ».

3.8.5.2. Positionnement par rapport à la définition du concept de sport

Subséquent avoir fait état des différentes définitions du sport, de l'acceptation qui lui est attribué et des qualités qu'il recouvre d'un point de vue, de l'autre, synthétisé les différentes approches montrées par maint chercheurs contemporains dans la sphère sportive, il va être nécessaire de nous positionner relativement à notre objet d'étude en nous impliquant dans la thèse dont le titre est " le mouvement associatif sportif algérien comme instrument, moyen, voie originale et nouvelle d'ascension sociale" ainsi, notre étude doit se focaliser sur le concept ou paradigme le mouvement associatif sportif comme système fonctionnel d'action. Différents profil des décideurs (présidents) de clubs, présidents de fédérations sportives comme matériau et support qui vont nous permettre d'analyser la dynamique politique et sociale, les enjeux et les stratégies qui s'y inscrivent. Comme nous l'avons déjà évoqué via nos développements antérieurs, le concept sport présente une kyrielle de signification. Nous estimons effectivement que notre étude n'éprouvera aucunement d'avoir failli de délimiter le champ sportif c'est-à-dire où commence et où finit le phénomène sportif ?

Un certain nombre d'auteurs, acteurs et scientifiques du champ sportif, avaient pu affirmer l'autonomie²²⁰ absolue de la « société sportive » au point de la composer en une « Contre-société » considérée comme indépendante des pouvoirs (politiques) et socialement auto-organisée (Bernard Jeu, 1980). Sur l'autre versant, le sport n'est pas un champ autonome au sens où l'entend Pierre Bourdieu²²¹, c'est-à-dire qu'il n'est pas régi par des critères spécifiques et des intérêts, ses dysfonctionnements, avec son époque, ses questions... Il s'agit de processus de dénégarion du politique (bien être, éducation, civisme, etc.) au sens définit par Pierre Bourdieu, et qui a abouti à découper un champ spécialisé nouveau doté de ses enjeux propres et de ces règles du jeu²²². Ainsi, ces deux processus (dénégarion et d'affirmation) du politique changent à mesure que le champ sportif connaît des poussées d'autonomisation ou de poussées en sens contraire(le processus et réversible)²²³. Toutefois nous soutenons sans réserve la thèse défendue par Pierre Bourdieu, que le sport n'est pas un champ autonome. Car l'autonomie relationnelle semble complexe à maîtriser. Pour le sportif de haut niveau qui est entouré par des acteurs sportifs, des dirigeants politique, il n'est pas toujours simple de construire son autonomie. D'autre part, "la question de l'autonomie se décline différemment selon les cultures sportives. Notamment, dans les sports à maturité précoce (gymnastique, GR, etc.) ou dans les sports professionnels (tennis, football, etc.), la volonté de rechercher l'autonomie des sportifs semble rencontrer des résistances contextuelles et culturelles sans

²²⁰ L'autonomie est la faculté d'agir par soi-même en se donnant sa propre loi (Des grecques autos : soi-même et noms : loi, règle.) Elle se caractérise par la capacité à choisir de son propre chef sans se laisser dominer par certaines tendances naturelles ou collectives, ni se laisser dominer de façon servile par une autorité extérieure.

²²¹ Pierre Bourdieu, Comment peut-on être sportif ?, Minuit, 1980, pp. 173-175.

²²² Pierre Bourdieu, Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire(1992).

²²³ Jacques Defrance, La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif politix. Revue des sciences sociales du politique Année 2000 50 pp. 13-27.

doute plus fortes encore que dans d'autres disciplines"²²⁴. Dans le même esprit Chantal Malenfant démontre avec brio que « le sport est un besoin dont chaque individu ressent la nécessité. Le concept de sport recouvre l'ensemble des activités sportives et de pleine nature dont la pratique est, non seulement réservée à l'enfance et à la jeunesse, mais aussi à toute une population d'hommes et de femmes de tout âge »²²⁵. De son côté l'ethnologue Christian Bromberger figure emblématique du monde scientifique sportif affiche à la suite de Paul Irlinger que « le sport est ce que font les gens quand ils disent qu'ils font du sport »²²⁶. Tout cela est dans la même lignée du politologue Youcef Fates le sport "c'est l'exemple de l'individu qui court, nage, joue un match pour se détendre, améliorer ses qualités physiques, rechercher des situations de bien-être et de plaisir et un développement corporel". Piaget définissait le jeu sur le même mode ; c'est, disait-il, "ce que fait l'enfant quand il dit qu'il joue". Ce sont des pratiques sportives qui se sont développées hors des organisations et institutions sportives. La première personne intéressée par ce genre d'activité, est l'acteur qui cherche à s'épanouir par sa propre pratique (Loret, 1996). Ainsi, l'hédonisme individuel semble être le moteur central des activités récréatives tel qu'il a été cité au début de notre littérature sportive par Michel Bouet²²⁷. Ces pratiques s'inscrivent profondément dans une culture sportive très urbaine²²⁸. Ces définitions appréhendent toutes le concept, mais définir le sport semble relever d'un pari intenable, tant les pratiques sont bariolées et les frontières incertaines. Dans notre cas, plusieurs études ont montré comment, en "Algérie, les dirigeants politiques appelés à des fonctions sportives utilisent l'espace sportif pour légitimer et consolider leurs pouvoirs politiques.

Le sport en Algérie apparaissant comme un nouvel espace de visibilité et d'expression offert aux hommes politiques, espace qui élargit leurs prérogatives et leur pouvoir, il n'y a pas de sport sans politique, il est à ce titre instrumentalisé à des fins politiques". Le sport est totalement politisé, les Etats utilisent le sport pour servir leur politique²²⁹. Il est le reflet des évolutions géopolitiques c'est-à-dire les rapports de force entre les pays dans un monde global, l'apparition de nouvelles puissances se rejoignent via le sport. Nombreux exemples l'attestent comme *l'organisation* de grande manifestations sportives internationales (les jeux olympiques, coupe du monde de football, Championnat du monde de formule I, les championnats d'Europe ...) véritables vitrines de leur essor économique et de leur allégation politique sur la scène mondiale, c'est aussi l'opportunité pour les pouvoirs politiques de faire transmettre un message auprès de leurs gouvernés. De démontrer qu'ils sont capables d'accueillir des événements suffisamment spectaculaires pour percer dans les médias, et a pour intention de nourrir les notions sport/politique forgé par Jean-Marie Brohm. Nous adhérons à l'approche du courant

²²⁴ François Bigrel, "La performance humaine à la recherche du sens". Université Montaigne Bordeaux.

²²⁵ Chantal Malenfant, L'économie du sport en France, Paris ; CUJAS, 1977, p. 3.

²²⁶ Christian Bromberger, « De quoi parlent les sports », In Terrain 25, septembre 1995, pp. 5-12.

²²⁷ Ibid.

²²⁸ Christian Pociello , Les cultures sportives, Paris, Puf, 1995.

²²⁹ Pim Verschueren, Interview 10 octobre 2015, La Marseillaise.

critique mené par Jean-Marie Brohm, le fer de lance de cette approche critique. Selon cet auteur, "le sport est aujourd'hui structuré comme un appareil idéologique d'Etat qui fonctionne à la domination politique, véritable stratégie de manipulation des masses, l'opium du peuple, l'exploitation des victoires et des joies populaires à des fins de propagande²³⁰ chloroformisation des esprits..."²³¹.

Les approches que nous préférons du sport basées sur sa nature, celles rapportant sur ses fonctions indispensables que nous tenons à retracer ici nous s'avèrent toutefois opératoires. De plus discernant-nous quatre fonctions essentielles : ludique, éducative, symbolique et politique. Cependant c'est principalement sur le champ politique que nous allons s'attarder, en effet c'est cette fonction politique qui constitue le fondement de notre hypothèse principale, selon laquelle: le sport en Algérie est utilisé comme un espace de mobilisation politique et sert d'espace à ses dirigeants pour asseoir, consolider et légitimer leur pouvoir politique.

L'enjeu en effet, pourrait être le prestige individuel, une distinction élective, être reconnus et acceptés par les membres, rompre avec l'immobilisme, n'est pas aisé. Rompre, c'est sortir de sa routine et de ses certitudes. Le plus difficile est sans doute de prendre conscience, d'accepter et d'intégrer ce qu'introduit leur situation de jeunes retraités(en cela comme il souligne Boncler²³², ils veulent garder une utilité sociale ou ils veulent rompre avec le sentiment que socialement, ils n'existent plus) des acteurs dirigeants sportifs plutôt que le développement réel de la discipline sportive dont les responsables fédéraux ont à charge la gestion²³³.

Le prestige s'entend comme une qualité que l'on attribue à un homme politique ou un dirigeant sportif qui le distingue. Ce concept repose sur la visibilité des élites et, de façon plus générale, de l'exercice du pouvoir, le prestige doit être affiché, représenté, incarné, modélisé s'il veut être un instrument de domination sociale. Il participe étroitement à l'établissement des réputations, leur conférant avantage, préséance et légitimité²³⁴. Aussi, la notion de « capital symbolique », qui est développée dans de multiples approches compréhensives des formes de pouvoir social et qui indique la relation sémantique implicite rattachant prestige et symboles. Et ainsi, la notion de prestige devient un objet de convoitise et parfois d'achats de conscience. Cette pratique bat son plein surtout pendant la période préélectorale. Acheter la conscience de l'électorat à travers des offrandes est tout simplement un phénomène folklorique à travers les pays d'Afrique. A la place de projets de sociétés et des programmes, ce sont des biens (de peu de valeur d'ailleurs) et de l'argent (une somme modique) que les candidats présentent en échange du vote des électeurs. Un proche de Moussa Touati [candidat malheureux, il a obtenu

²³⁰ Jacques Defrance Les travaux de Jean-Marie Brohm et de l'équipe de *Quel corps ?* sont particulièrement représentatifs de cette tendance justicière (voir, entre autres, Brohm 1993).

²³¹ Jean Marie Brohm, Sociologie politique du sport.

²³² Jérôme Boncler, Les organisations non marchandes privées : Analyse théorique et examen de quelques pratiques, Thèse de Doctorat : Sciences de Gestion, Bordeaux I, n° 94BOR10003, 1994.

²³³ Ibid, Patrick Vassort.

²³⁴ Le prestige Autour des formes de la différenciation sociale, 12-13 et le 14 juin 2013 Colloque annuel de la MAE, organisé par F.Hurlet, I.Rivoal et I. Sidéra.

0,56 % relate que lors de l'élection présidentielle de 2014, dans la direction locale où il avait été nommé contrôleur, des personnes venaient voter parce qu'elles avaient reçu entre 200 et 1 000 DA [2 à 10 euros]²³⁵. Voter plusieurs fois, bourrer les urnes, bénéficier du soutien des préfets, optimiser le vote des "corps constitués" et proclamer de faux résultats (Une partie de la fraude s'organise au moment où les calculs sont faits, par logiciels, dans les locaux du ministère de l'Intérieur. Ce sont surtout les chiffres de la participation qui subissent de grandes "reconsidérations". Alors que les chiffres officiels annonçaient un taux de participation de 75 % à l'élection présidentielle de 2014, les observateurs et universitaires évoquaient a contrario un taux d'abstention de 75 %)²³⁶. C'est ainsi qu'en Algérie, le processus électoral est toujours piégé par des pratiques indignes de la démocratie. Ainsi, pour Max Weber, toute domination, c'est-à-dire toute obéissance, s'explique de façon générale par une croyance au prestige du ou des gouvernants.

Différents motifs peuvent surgir également de l'envie pour l'ensemble des ex-acteurs économiques de rattraper, à l'intérieur de l'entité sportive, la position sociale de domination qu'ils accaparaient antérieurement au sein des institutions étatiques. Le prestige Autour des formes de la différenciation sociale, 12-13 et le 14 juin 2013 Colloque annuel de la MAE, organisé par F.Hurlet, I.Rivoal et I. Sidéra.

Dans son ouvrage *Le savant et le politique*, l'un des plus élaborés qui touche à notre domaine de recherche, l'ascension sociale des hommes politiques et dirigeants sportifs, Max Weber l'un des fondateurs de la sociologie, s'il a rêvé d'être un homme politique, le sociologue a surtout été un savant qui n'a cessé de réfléchir aux conditions qui permettent à l'action politique d'être conforme à sa vocation. L'auteur écrivait que l'homme qui vit pour la politique le fait « soit parce qu'il trouve un moyen de jouissance dans la simple possession du pouvoir, soit parce que cette activité lui permet de trouver un équilibre interne et d'exprimer sa valeur personnelle en se mettant au service d'une « cause » qui donne un sens à sa vie »²³⁷.

La problématique ayant été définie et la méthodologie arrêtée. Il nous est apparu opportun à présent de circonscrire le contexte environnemental qui enveloppe notre enquête en portant notre attention sur les cadres conditionnant, géographique, administratif, démographique, historique et sportif de l'Algérie ; car « Dire le sport, l'expliquer, le justifier c'est aussi dire l'Etat, le décrire et le consacrer »²³⁸. Ce sera l'objet de cette deuxième partie.

3.8.6. Qu'entendons-nous par Association?

Le terme « association » comporte deux acceptions d'ampleur différente. En un sens générique, il sert à désigner tout groupement volontaire et permanent formé entre plusieurs personnes, quels qu'en soient la forme ou le but.

²³⁵ Courrier International, du 14 avril 2014 à 18h40.

²³⁶ Ibid.

²³⁷ Max Weber, *Economie et société*, Paris, Plon, Agora les classiques, 1971 (1922)., p. 137.

²³⁸ Borhane Errais, Ibid., p.543.

En un sens plus spécifique, proprement juridique, il désigne « *la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités, dans un but autre que de partager les bénéfices* »²³⁹.

Cette définition, empruntée à la loi française du 1^{er} juillet 1901, charte fondamentale du droit de l'association, diffère de la précédente en ce qu'elle exclut les groupements constitués en vue d'un enrichissement du patrimoine des associés ; groupements désignés en droit français par le terme de « sociétés ».

L'association entendue au sens générique « corporation » comprend à la fois des sociétés et des associations. C'est de ce dernier concept qu'il s'agit dans notre travail, en vue de comprendre le sens que les Algériens en donnent et les fonctions qu'ils lui assignent.

Ainsi trois critères permettent de d'identifier une association : l'existence à travers un contrat autour d'un but commun, la façon permanente et le but autre que de partager des bénéfices. Néanmoins, les associations diffèrent les unes des autres par leur nature juridique et leur objet. La loi permet de distinguer des types fondamentaux d'associations :

Les associations reconnues d'utilité publique : Une association déclarée peut être reconnue d'utilité publique par arrêté ministériel. C'est le ministère de l'intérieur de la sécurité et de l'administration territoriale qui est le seul habilité à fournir cet arrêté à la demande d'une personne mandatée par ladite association.

Les associations agréées : Elles sont soumises à tout agrément préalable à tout exercice d'activité conformément à l'article 25 de la loi du 11 décembre 1991. Leurs objets doivent relever d'intérêt national ; et elles peuvent faire tous les actes de la vie civile.

3.8.6.1. Le régime de l'association

C'est fondamentalement celui de la liberté de s'associer, consacrée aussi bien par la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 que par la déclaration européenne de 1950, mais qui n'est pas pour autant reconnue dans tous les pays. Le principe selon lequel tout homme a le droit de se regrouper avec ses semblables dans un but désintéressé est en effet le produit d'une société gouvernée selon un ordre politique libéral, qui est justement le cas de figure en Algérie.

En Algérie en effet, l'association, une fois créée, conformément à la législation nationale, constitue un système autonome dont l'adhésion est dictée par l'existence de normes qui régissent les relations internes au groupement. Ces normes sont énoncées dans les statuts adoptés par les fondateurs du groupement elles se rapportent notamment à la structure des organes dirigeants de l'association, à leur mode de désignation, aux pouvoirs incombant à chacun d'eux, à la procédure et aux sanctions disciplinaires applicables aux membres qui commettraient des infractions au règlement du groupe, etc...

²³⁹ Loi française du 1^{er} juillet 1901, titre 1^{er}, article premier.

L'association, une fois qu'elle s'est donnée des statuts, se doit de les respecter; le recours au juge permet aux membres de l'association qui sont victimes du régularités commises par les dirigeants, de voir reconnaître leur droit. L'association est autonome, mais elle n'est pas souveraine. Le système social qu'elle incarne n'est pas isolé, il est en rapport avec l'Etat, comme avec d'autres personnes ou groupes sociaux.

Par rapport à tout ce qui précède, nous nous demandons comment en Algérie les personnes utilisent-ils la structure de l'association pour se positionner dans l'arène politique ?

3.8.6.2. Fédérations et mouvement sportif

En tant qu'organisation la fédération sportive (habilitée ou non) est à la fois un système d'action et un ensemble « rationnel » structuré et finalisé²⁴⁰. Mais, « *sa régulation plus contraignante permet à la fois de maintenir la possibilité de coopération, la prévision des résultats et leur mesure tout en laissant aux participants la liberté de poursuivre leurs buts personnels à travers le libre choix de leur stratégie dans les jeux qui leur sont imposés* »²⁴¹. Nous pouvons définir sociologiquement une fédération sportive comme étant un système d'action c'est à dire selon Crozier et Freiberg, « *un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulations qui constituent d'autres jeux* »²⁴².

Nous concevons le mouvement sportif comme l'ensemble des fédérations sportives. Il est pluridisciplinaire formé non pas par une seule fédération mais par l'ensemble des fédérations d'un même pays proposant une variété de produits sportifs et de services. Ces produits et ces services dépendent du contexte international car non seulement les fédérations sportives nationales sont réglementées au niveau national mais elles répondent aux normes internationales et très généralement à celles du CIO. Celui-ci transfère ses attributions à des représentations nationales des pays par l'entremise des comités nationaux olympiques. Dans le cas de l'Algérie, c'est le CNOSA (Comité National Olympique et Sportif Algérien) qui assure cette fonction au sein du mouvement sportif.

L'ensemble des organisations sportives algériennes forme donc un vaste système comprenant des sous-systèmes constitués eux-mêmes par de petites organisations articulées entre elles et avec d'autres dans l'environnement national, régional et même international. Remarquons qu'une fédération peut être analysée comme une organisation c'est-à-dire le lieu d'articulation de deux réalités : l'existence d'une structure fédérale avec les enjeux du pouvoir des acteurs et leurs stratégies mises en jeu d'une part, les désirs et les attentes des sportifs

²⁴⁰ Souaibou Gouda, Etats, sport et politiques en Afrique noire francophone: cas du I du Congo, du Niger et du Sénégal, thèse de doctorat de l'Université Joseph I°Linier de Grenoble, 1997, 96.

²⁴¹ Michel Crozier, Erhard Friedberg, L'acteur et le système, Paris. Coll. Points Payot.1977, p.

²⁴² Michel Crozier, Erhard Friedberg.Ibid, p. 246.

d'autre part. Une fédération sportive est bien le lieu de coopération entre ses différentes composantes (associations, clubs, ligues etc...) pour développer un même sport même si dans son organisation, il existe une part de contraintes dépendantes des règles institutionnelles qui y sont fixées. Par exemple la loi prévoit que « *pour qu'une association sportive soit reconnue, il faut qu'elle soit déclarée au ministère de l'intérieur*²⁴³ après avis du ministre de la jeunesse et des sports». Aussi mentionnons-nous que pour permettre l'existence d'une structure organisationnelle comme par exemple la fédération de football, il faut nécessairement la coopération, le fonctionnement harmonieux et l'animation dynamique des associations sportives de base que sont les clubs de football des quartiers, des villes, des sous-préfectures... et des ligues au niveau départemental. Il peut y avoir aussi manipulation intentionnelle pour des fins et des intérêts individuels et partisans comme nous tenterons de le montrer. Car les intérêts accordés au sport en Algérie ces dernières années par les élites de la classe politique et même par de simples citoyens, se sont considérablement multipliés et renforcés au point que le mouvement sportif regroupe désormais acteurs de tous genres : les sportifs (sens restrictif) les pratiquants, les gouvernants et hommes politiques qui se retrouvent parmi les dirigeants des structures sportives, les spectateurs, les cadres techniques, les collectivités locales, les représentants de la presse (journaux, télévision), et les sponsors. La fédération sportive ainsi entendue comporte des parties toutes finalement interdépendantes dont les acteurs semblent rechercher la maximisation des intérêts dans le contexte et les opportunités qui se présentent à eux.

Cela nous amène à penser que le bureau directeur d'une fédération forme un groupement, c'est-à-dire attaché à l'existence d'un but commun accepté par tous les membres, existence de réseaux d'interaction entre eux et de relations d'interdépendance et de pouvoir. Sur une échelle plus large, cette situation se traduit, au niveau de la fédération, par l'adhésion au but fixé par l'organisation, des différents partenaires sociaux, pratiquants, sponsors, gestionnaires, animateurs, entraîneurs, officiels, dirigeants (Etats et collectivités), supporters et spectateurs d'une part, et, par la création d'un ensemble complexe de réseaux de relations et de communications, d'échanges, en vue des relations et d'interactions d'autre part pour dynamiser ladite fédération. Donc aucune fédération ne peut être désintéressée. Elle demeurera toujours le royaume des relations de pouvoir, des processus d'influence et de luttes d'intérêts.

Ainsi, les stratégies des acteurs du mouvement sportif algérien comportent pour nous un grand intérêt sociologique que nous tenterons d'appréhender dans le cadre de cette étude dans la mesure où, l'espace sportif reste un espace ou un champ d'interactions pour les acteurs sociaux et politiques de ce mouvement. Il comporte de par son organisation, ses structures et sa pratique, un ensemble de structures (clubs, ligues, fédérations, comité national olympique) qui en font une véritable institution moderne, où se déploient depuis l'avènement de la démocratisation intervenue en 1989, une dynamique sociale et politique singulière.

²⁴³ Loi n° 91 - 008 du 25 février 1991 portant charte nationale des sports op, cit.

Il s'agit de démontrer que le sport en Algérie comporte non seulement des interférences politiques, des jeux, des enjeux de pouvoirs et des outputs²⁴⁴, entendu comme « *des valeurs, des décisions... d'échanges entre le système politique et son environnement* », mais il constitue aussi un espace de propagande et de diffusion d'une culture politique de la démocratie naissante (apprentissage démocratique j'entends) et de luttes partisans.

Nous pensons qu'on ne peut pas parler de l'organisation du sport sans faire référence à l'organisation de l'Etat et à son rôle politique en matière sportive. Ordonner le sport, le consacrer, c'est conjointement orienter la nation et la société algérienne. Propagande personnelle, le sport est devenu un excellent support sur lequel repose l'action politique, assurant l'ambition politique pouvant servir comme système administratif permet à certains acteurs politiques de connaître une ascension parallèle dans la hiérarchie politique du pays »²⁴⁵.

²⁴⁴ David Easton, op. cit., p. 328. Cet auteur situe les unités d'output dans le cadre naturel comme des processus dynamiques de réactions des acteurs du système politique et de l'environnement et comme une partie des interactions complexes de tout système politique.

²⁴⁵ Borhane Errais, Archéologie d'un discours politique, sport et construction nationale : l'exemple tunisien (1956-1985), thèse pour le doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines, université Paris VII-Jussieu, 1992.

PARTIE II :
LA GENESE DU SPORT EN ALGÉRIE
LE MOUVEMENT SPORTIF ET LA REPUBLIQUE
ALGERIENNE: FONDEMENTS SOCIO - CULTURELS,
HISTORIQUES, POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

CHAPITRE IV :

LES STRUCTURES GEOGRAPHIQUES, SOCIO-CULTURELLES ET HISTORIQUES DE L'ALGERIE

4.1. Aspect géographique, physique et humain

L'Algérie, officiellement République Démocratique de l'Algérie, Elle est un pays du sud de la méditerranée, au nord-ouest de l'Afrique et au centre du Maghreb. Elle est le premier plus grand pays d'Afrique en superficie, avec un territoire de 2.381.740 km² soit quatre fois la France. Six pays sont adjacents à l'Algérie : la Mauritanie, le Mali et le Niger au sud, le Maroc, la Libye et la Tunisie à l'Est. Sa capitale officielle est Alger ville cosmopolite, est la capitale politique et économique. Blida, Boumerdès et Tipaza, ces trois villes font frontières avec Alger, constituent les pôles où se sont déroulées nos enquêtes dans leur majeure partie, parce qu'elles abritent les grandes institutions politiques et administratives de l'Etat et drainent en l'occurrence l'ensemble de la classe politique algérienne. (Carte 1 : le continent africain, Carte 2 : Le nouveau découpage géographique administratif de l'Algérie

L'Algérie est un pays nord-africain doté d'un littoral sur la mer Méditerranée et d'un intérieur désertique, le Sahara. De nombreux empires y ont laissé leur marque, comme les anciennes ruines romaines de Tipasa, en bord de mer. L'Algérie, est un pays constitué d'une multitude de reliefs. Le nord est sillonné d'ouest en est par une double barrière montagneuse (Atlas tellien et saharien) avec des chaînes telles que le Dahra, l'Ouarsenis, le Hodna, les chaînes de Kabylie (le Djurdjura, les Bâbords et les Bibans) et l'Aurès. Le sol est couvert de nombreuses forêts au centre, vastes plaines à l'est et le Sahara qui représente à lui seul 84 % du territoire²⁴⁶.

L'Algérie devient indépendante à l'issue d'une guerre de 8 ans contre la présence coloniale française, une présence qui dura 132 ans, et qui prit fin officiellement le 5 juillet 1962. Le Front de libération nationale (FLN), quoique dominé militairement²⁴⁷, sort vainqueur politique de la guerre²⁴⁸, à la fois contre les partisans de l'Algérie française et contre ses rivaux, et parvient alors au pouvoir. Ayant un projet socialiste, et recevant de l'aide militaire de l'URSS, il gouverne le pays, en tant que parti unique, jusqu'en 1989. L'allusion à la révolution socialiste est néanmoins abandonnée en 1976, sous Houari Boumédiène, l'Algérie se

²⁴⁶ Source noté par Wikipédia elle-même.

²⁴⁷ Jacques Frémeaux, *La France et l'Algérie en guerre : (1830-1870/1954-1962)*, Institut de stratégie comparée (Sorbonne)-Économica, 2002 (ISBN 2717845666), p. 296-300.

²⁴⁸ Sylvie Thénault, « La guerre d'Algérie était une affaire intérieure française », dans *Algérie : des « événements » à la guerre — idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne*, Le Cavalier Bleu, 2012, p. 89-95.

rapprochant du mouvement des non-alignés. La démocratisation du régime dans les années 1980, sous Chadli Bendjedid et à la suite d'importants mouvements de protestation, s'achève brutalement avec le début de la guerre civile en 1991. L'Algérie traverse alors une « décennie noire », marquée par l'affrontement entre les militaires, qui continuent à détenir les rênes du pouvoir, et les divers groupes islamistes (AIS, GIA, GSPC, etc.). En 1999, l'élection d'Abdelaziz Bouteflika contribue à ramener l'ordre. Toutefois, celui-ci règne en autocrate sur l'Algérie, et doit, au terme de quatre mandats successifs, céder le pouvoir le 2 avril 2019.



Carte 1. L'Algérie dans le Monde (Source : Pinterest.com).



Carte 2. Le continent africain et situation de l'Algérie en Afrique (Source : Pinterest.com)



Carte 3. Le nouveau découpage géographique administratif de l'Algérie (Source : algerie-dz.weebly.com)

Organisation administrative

La loi n° 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays a fixé à 48 le nombre de département ainsi que la liste des communes qui sont rattachées à chacune d'entre elles. Le tableau suivant donne la liste des départements en précisant, pour chaque département, son code numérique, son nom (qui est toujours le nom de la ville chef-lieu du département), le nombre de daïras (qui est la subdivision administrative du département), le nombre de communes ainsi que sa population.

Tableau 2 : Caractéristiques des départements de l'Algérie

Code	Département	Code postal	Daïra	Commune	Population (2008)
01	Adrar	<u>01000</u>	<u>11</u>	<u>28</u>	<u>399 714</u>
02	Echlef	<u>13000</u>	<u>13</u>	<u>35</u>	<u>1 002 088</u>
03	Lahouat	<u>10000</u>	<u>10</u>	<u>24</u>	<u>455 602</u>
04	<u>Oum El bouaghi</u>	<u>12000</u>	<u>12</u>	<u>29</u>	<u>621 612</u>
05	<u>Batna</u>	<u>21000</u>	<u>21</u>	<u>61</u>	<u>1 119 79</u>
06	<u>Bejaia</u>	<u>19000</u>	<u>19</u>	<u>52</u>	<u>912 577</u>
07	<u>Biskra</u>	<u>12000</u>	<u>12</u>	<u>33</u>	<u>721 356</u>
08	<u>Bechar</u>	<u>12000</u>	<u>12</u>	<u>21</u>	<u>270 061</u>
09	<u>Blida</u>	<u>10000</u>	<u>10</u>	<u>25</u>	<u>1 002 93</u>
10	<u>Bouira</u>	<u>12000</u>	<u>12</u>	<u>45</u>	<u>695 583</u>
11	<u>Tmanrasset</u>	<u>07000</u>	<u>07</u>	<u>10</u>	<u>176 637</u>
12	<u>Tebessa</u>	<u>12000</u>	<u>12</u>	<u>28</u>	<u>648 703</u>
13	<u>Tlemcen</u>	<u>20000</u>	<u>20</u>	<u>53</u>	<u>949 135</u>
14	<u>Tiaret</u>	<u>14000</u>	<u>14</u>	<u>67</u>	<u>846 823</u>
15	<u>Tizi-Ouzou</u>	<u>21000</u>	<u>21</u>	<u>57</u>	<u>1 127 608</u>
16	<u>Alger</u>	<u>13000</u>	<u>13</u>	<u>36</u>	<u>2 988 145</u>
17	<u>Djelfa</u>	<u>12000</u>	<u>12</u>	<u>28</u>	<u>1 092 184</u>
18	<u>Jijel</u>	<u>11000</u>	<u>11</u>	<u>60</u>	<u>636 948</u>
19	<u>Setif</u>	<u>19000</u>	<u>20</u>	<u>16</u>	<u>1 489 979</u>
20	<u>Saida</u>	<u>20000</u>	<u>06</u>	<u>38</u>	<u>330 641</u>
21	<u>Sekikda</u>	<u>21000</u>	<u>13</u>	<u>52</u>	<u>898 680</u>
22	<u>Sidi-Belabas</u>	<u>22000</u>	<u>15</u>	<u>12</u>	<u>604 744</u>
23	<u>Annaba</u>	<u>23000</u>	<u>06</u>	<u>34</u>	<u>609 499</u>
24	<u>Guelma</u>	<u>24000</u>	<u>10</u>	<u>12</u>	<u>482 430</u>
25	<u>Constantine</u>	<u>25000</u>	<u>6</u>	<u>12</u>	<u>938 475</u>
26	<u>Médéa</u>	<u>26000</u>	<u>19</u>	<u>64</u>	<u>819 932</u>
27	<u>Mostaganem</u>	<u>27000</u>	<u>10</u>	<u>32</u>	<u>737 118</u>
28	<u>M'sila</u>	<u>28000</u>	<u>15</u>	<u>47</u>	<u>49 149</u>
29	<u>Mascara</u>	<u>28000</u>	<u>16</u>	<u>47</u>	<u>294 476</u>
30	<u>Quargla</u>	<u>30000</u>	<u>10</u>	<u>21</u>	<u>647 548</u>
31	<u>Oran</u>	<u>31000</u>	<u>9</u>	<u>26</u>	<u>386 683</u>
32	<u>El-Bayad</u>	<u>32000</u>	<u>8</u>	<u>22</u>	<u>438 127</u>
33	<u>Illizi</u>	<u>33000</u>	<u>3</u>	<u>6</u>	<u>591 010</u>
34	<u>Bourdj Bou arriredj</u>	<u>34000</u>	<u>10</u>	<u>34</u>	<u>766 886</u>

35	<u>Boumerdes</u>	<u>35000</u>	<u>9</u>	<u>32</u>	<u>802 083</u>
36	<u>El-Taraf</u>	<u>36000</u>	<u>7</u>	<u>24</u>	<u>408 414</u>
37	<u>Tindouf</u>	<u>37000</u>	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>192 891</u>
38	<u>Tissemssilet</u>	<u>38000</u>	<u>8</u>	<u>22</u>	<u>294 476</u>
39	<u>El-Ouad</u>	<u>39000</u>	<u>12</u>	<u>30</u>	<u>647 548</u>
40	<u>Khenchela</u>	<u>40000</u>	<u>8</u>	<u>21</u>	<u>386 683</u>
41	<u>Souk-Ahras</u>	<u>41000</u>	<u>10</u>	<u>26</u>	<u>438 127</u>
42	<u>Tipaza</u>	<u>42000</u>	<u>10</u>	<u>28</u>	<u>591 010</u>
43	<u>Mila</u>	<u>43000</u>	<u>13</u>	<u>32</u>	<u>766 886</u>
44	<u>Ain-Defla</u>	<u>44000</u>	<u>14</u>	<u>24</u>	<u>766 013</u>
45	<u>Enaama</u>	<u>45000</u>	<u>7</u>	<u>12</u>	<u>192 891</u>
46	<u>Temouchent</u>	<u>46000</u>	<u>8</u>	<u>28</u>	<u>371 239</u>
47	<u>Ghardaia</u>	<u>47000</u>	<u>9</u>	<u>13</u>	<u>363 598</u>
48	<u>Ghelizane</u>	<u>48000</u>	<u>13</u>	<u>38</u>	<u>726 180</u>
Total			548	1541	34 080 030

Source : Centre d'information et de documentation sur les collectivités locales en Algérie

4.2. Géographie humaine et administrative

Les caractéristiques des départements algériens sont très disparates les uns comparés aux autres. Cela est dû à l'histoire du pays, à sa géographie et à sa démographie. Ainsi, on peut noter de grandes différences parmi les quarante-huit départements en termes de superficies, du nombre de communes ou de daïras et de population.

Sur le plan administratif, l'Algérie est divisée en 48 wilayas (départements). La wilaya constitue une circonscription administrative, sorte de préfecture, dotée d'une assemblée élue, l'Assemblée populaire de wilaya (APW ou APD), et placée sous l'autorité d'un wali (préfet) 36 nommé par le président de la République. Elles sont divisées en daïras, lesquelles sont divisées à leur tour en communes (au nombre de 1 541). Chaque commune possède sa propre instance délibérante, l'Assemblée populaire communale (APC), qui élit elle-même son président, faisant office de maire. Chaque wilaya et daïra porte le nom de son chef-lieu et a un budget indépendant, collecté au niveau local.

Le Sahara, au sud de l'Atlas saharien, couvre la plus grande partie du territoire algérien. Milieu extraordinaire par la sécheresse très accentuée de son climat, par la monotonie de ses horizons entièrement dénudés (ergs sableux, hamadas pierreuses), par l'ampleur des reliefs grandioses de l'extrême Sud (dont le Hoggar), hostile au développement de la vie, il n'en abrite

pas moins depuis des siècles quelques groupes humains et, dans son sous-sol, le pétrole et le gaz naturel, grandes chances de l'Algérie contemporaine²⁴⁹.

4.2.1. Densité de la population en Algérie

La population résidente en Algérie était de 42,578 millions de personnes au 1er juillet 2018 et le nombre des naissances vivantes avait atteint 1,038 million, en baisse de 2% par rapport à 2017.

La répartition de ces naissances vivantes par sexe donne: 104 garçons pour 100 filles, indiquent les données statistiques de l'Office national des statistiques (ONS).

Cette baisse du volume des naissances a affecté le taux brut de natalité qui a perdu un point, en passant de 25,40 pour mille à 24,39 pour mille entre les deux périodes de comparaison.

4.2.2. Répartition de la population

La population algérienne est très inégalement répartie sur le territoire, en effet elle est très majoritairement concentrée à moins de 250 km du littoral méditerranéen, au-delà de 250 km au sud du littoral la population se fait rare hormis en quelques villes qui correspondent à des oasis.

Les 12 départements ayant une densité de moins de 20 habitants au km² (Djelfa, Laghouat, El Oued, Naama, El Bayedh, Ouargla, Ghardaïa, Adrar, Bechar, Tamenrasset, Illizi et Tindouf) représentent 89 % de la superficie du pays pour à peine 13 % de la population.

Les 36 autres départements, ayant toutes une densité supérieure à 20 habitants au km², et toutes situées au nord du pays, représentent 11 % de la superficie (soit environ 240 000 km²) et regroupent 87 % de la population.

Parmi ces 36 départements du Nord, les densités les plus fortes se retrouvent autour des grandes agglomérations (Alger, Oran, Constantine et Annaba), viennent ensuite les wilayas littorales plus rurales (Chlef, Tipaza, Tizi Ouzou, Jijel, Skikda, etc), puis les wilayas intérieures (Relizane, Mascara, Médéa, Souk Ahras, etc) et enfin les wilayas proches du Sahara (Tébessa, M'sila, Tiaret, Saïda, etc).

4.2.3. Situation géographique

L'Algérie est bordée au nord par la mer Méditerranée, à l'est par la Tunisie et la Libye, au sud-est par le Niger, au sud-ouest par le Mali et la Mauritanie, à l'ouest par le Maroc, et

²⁴⁹ Encyclopédie la Rousse.

notamment le Sahara-Occidental. Elle touche presque à l'Europe, est fait face à l'Espagne, à la France et à l'Italie.



Carte 4. Délimitation des territoires de l'Algérie en 1839 (Source : Diakadi)

4.2.4. La langue

La langue est considérée comme un élément constitutif de la culture. Le problème de la transmission de la connaissance est présent. Emile Benveniste énonce « Par la langue, l'homme assimile la culture, la perpétue, la transforme²⁵⁰ ». La langue²⁵¹ définit et délimite la culture. Comme le dit Lyotard, les limites de mon langage définissent les limites de mon monde.

4.2.5. La langue arabe

Décrire la langue arabe est difficile, car il existe diverses variétés d'arabe en Algérie, comme dans les autres pays arabophones. Il faut distinguer l'arabe classique ou littéraire, une langue issue du Coran « est la langue dans laquelle fut révélé le coran et la langue de la culture arabo-musulmane. C'est une langue essentiellement écrite, même si elle est parfois

²⁵⁰ Emile Benveniste, (1974). Problème de linguistique générale, Paris, Gallimard, Tome I, p. 30.

²⁵¹ Par exemple, chez les Grecs, leur langage était logos, c'est-à-dire le discours et la raison. Chez les auteurs du XVIIème siècle, comme Galilée, les mathématiques étaient la langue du Grand Livre de la nature.

utilisée oralement pour la prédication ou l'enseignement. Elle n'est en tout cas jamais utilisée comme langue de communication spontanée et de l'usage quotidien »²⁵².

L'Algérie est divisée en 48 wilayas (anciens départements équivalant à une «province» administrative ou une collectivité territoriale) : Adrar, Ain Defla, Ain Temouchent, Alger, Annaba, Batna, Bechar, Bejaia, Biskra, Blida, Bordj Bou Arreridj, Bouira, Boumerdès, Chlef, Constantine, Djelfa, El Bayadh, El Oued, El Tarf, Ghardaia, Guelma, Illizi, Jijel, Khenchela, Laghouat, Mascara, Medea, Mila, Mostaganem, M'Sila, Naama, Oran, Ouargla, Oum el Bouaghi, Relizane, Saida, Setif, Sidi Bel Abbes, Skikda, Souk Ahras, Tamanghasset, Tebessa, Tiaret, Tindouf, Tipaza, Tissemsilt, Tizi Ouzou et Tlemcen (voir la carte) . Ces départements sont divisés en 160 sous-préfectures et 1540 communes.

4.2.6. Le berbère

Est une langue de la famille chamito-sémitique, c'est la langue maternelle des berbérophones. Elle occupe un territoire considérable allant de l'Atlantique à l'Égypte, de la Méditerranée au fleuve Niger. Ses locuteurs s'auto désignent « Amazighe ». Elle se manifeste en Algérie sous la forme de cinq variétés régionales : le Chaouia dans les Aurès, le kabyle, en Kabylie, le Mozabite dans la vallée du Mzab au nord du Sahara algérien et le Tergui chez les Touarègues qui vivent au Sahara et dont le genre de vie se caractérise par la nomadie.

En Algérie, les berbérophones sont regroupés surtout près de la capitale, Alger, et au centre du pays; on trouve aussi quelques communautés éparpillées dans le Sud. Soulignons également que les Berbères sont présents dans les pays voisins (Maroc, Tunisie, Mauritanie, Mali, Libye, etc.).

4.2.7. Le français en Algérie

Le français est une langue seconde en Algérie : c'est la première langue étrangère. Cependant, sa présence est importante dans la société algérienne, bien que ce ne soit pas une langue officielle. Par exemple, toutes les lois sont traduites en français; il est connu de tous que l'essentiel du travail dans les structures de l'administration publique s'effectue en français; l'enseignement universitaire est, en grande partie, assuré en français, surtout pour les disciplines médicales et techniques. La langue française reste en Algérie un véhicule de transmission du savoir et continue à façonner l'imaginaire collectif. Le français est également un moyen d'enrichissement culturel qui véhicule une certaine idée de prestige. C'est pourquoi, pour la plupart des Algériens, le français est davantage perçu comme une langue seconde plutôt qu'une langue étrangère. En général, ils parlent plus souvent le français dans les grandes

²⁵² Gilbert Grand guillaume, 1983, Arabisation et politique linguistique au Maghreb, Edition : G.P. Maisonneuve et Larose, Paris (v^o), p. 7.

villes, par exemple dans la capitale, dans les villes côtières et en Kabylie, plutôt que dans les zones rurales.

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie qui est caractérisée par sa population essentiellement jeune, a attaché une grande importance à la pratique sportive visant une formation francophone de la nouvelle génération. Donc, en termes d'encadrement sportif durant la période 1962-1976 l'Algérie venait d'hériter d'une situation « alarmante »²⁵³ dans le champ sportif. Elle ne disposait que d'un professeur et de treize maîtres d'EPS.

Ainsi, en 1963, il y eut l'ouverture du premier centre de formation, le CNEPS de Ben Aknoute à Alger, destiné à former des maîtres d'EPS auxiliaires et de la maîtrise, condensé en une année pour répondre à l'urgence des besoins. Par contre, les professeurs d'EPS étaient formés en France.

Toutefois, pour certaines catégories d'Algériens, notamment les arabophones et les politiciens de droite étaient contre ce projet, le français devrait être éliminé de la scène linguistique, car il représenterait une menace contre l'identité nationale des Algériens. Pour la plupart des Algériens, la référence au colonialisme vient en dernière position dans leur perception de la langue.

4.2.8. Le multilinguisme en Algérie

L'Algérie constituerait la seconde communauté francophone du monde, avec environ 21 millions de locuteurs : un Algérien sur deux parlerait français (Rapport de l'OIF, Le français dans le monde, (2017-2018). Selon les résultats d'un sondage effectué pour le compte de la revue *Le Point* (article du 7 novembre 2017, n° 2312, l'Algérie serait, outre la France, le premier pays francophone au monde, avec plus de 16 millions, qui pratiquent le français, soit 60 % de la population. Cette enquête fait ressortir le fait que beaucoup d'Algériens, sans rejeter leur arabité, estiment que le français leur est nécessaire ou utile.

Dans cette perspective, Rabeh Sebaa²⁵⁴ parle de la situation du français en Algérie en ces termes. « La réalité empirique indique que la langue française occupe en Algérie une situation sans conteste, unique au monde. Sans être la langue officielle, elle véhicule l'officialité, sans être la langue d'enseignement, elle reste une langue de transmission du savoir, sans être la langue d'identité, elle continue à façonner de différentes manières et par plusieurs canaux, l'imaginaire collectif. Il est de notoriété publique que l'essentiel du travail dans les structures d'administration et de gestion centrale ou locale, s'effectue en langue française »²⁵⁵.

²⁵³ Hocine Rida, Intervention des pouvoirs publics dans la promotion du sport scolaire Algérie, DESS de Management du Sport, faculté de Droit, des sciences du sport, Université de Nice Sophia Antipolis, novembre 1999.

²⁵⁴ Rabeh Sebaa, Docteur en sociologie. Ancien directeur de l'Institut des sciences sociales de l'Université d'Oran. Directeur de l'Unité de recherche en anthropologie maghrébine, URAM (en 1996).

²⁵⁵ Rabeh Sebaa, L'Algérie et la langue française ou l'altérité en partage 21 juin 2013.

Contrairement aux islamistes et à la plupart des politiciens, le français ne semble pas avoir de connotation colonialiste à un point tel que cette langue est perçue comme un véhicule neutre, sans marques culturelles ou idéologiques propres.

4.2.9. Les religions en Algérie

En ce qui a trait à la religion, la Constitution de 1996 a proclamé l'islam religion d'État à l'article 2 : «L'islam est la religion de l'État.» L'article 36 de la Constitution déclare que «la liberté de conscience et la liberté d'opinion sont inviolables». Cependant, la Constitution ne mentionne pas la liberté religieuse. Dans les faits, les autorités algériennes ne conçoivent pas que l'on puisse être algérien et non musulman.

Étant donné qu'il n'existe pas de recensement officiel en matière de religion en Algérie, il est impossible d'établir avec certitude le nombre exact des adeptes d'une religion ou d'une autre, mais les estimations font état de 98 % des Algériens, arabophones comme berbérophones, qui seraient de confession musulmane.

Bref, les non-musulmans ne représentent qu'une proportion infime de la population. La très grande majorité des Algériens est de confession sunnite, généralement de rite malékite. Cependant, il existe une très petite communauté chrétienne et juive. Des données officielles sur le nombre de citoyens chrétiens et juifs varient entre 12 000 et 50 000 individus, mais la grande majorité des chrétiens et des juifs aurait fui le pays à la suite de l'indépendance obtenue de la France en 1962. Pour des raisons de sécurité, les chrétiens algériens se sont concentrés dans les grandes villes comme Alger, Annaba et Oran.

4.3. Les fondements d'une identité culturelle et/ou idéologique

L'introduction du sport en Afrique dès les années 1896 s'est effectuée par étapes. Avec la conquête coloniale, des disciplines sportives modernes comme le l'athlétisme avec ses composantes, la gymnastique, le football, le handball, basket-ball, l'athlétisme, se sont implantées de façon successive. Elle s'est accompagnée par l'avènement d'une culture nouvelle qui prend en compte l'urbanisation progressive d'un milieu traditionnel. Le sport contemporain se manifeste par des transformations sociales durables. Par exemple les implantations d'infrastructures sportives ont conduit et favorisé le développement urbain de certaines villes côtières comme Annaba, Skikda, Jijel, Bejaïa, Alger, Cherchell, Ténès, Mostaganem et Oran etc., au Algérie. Cet état de fait lié à l'introduction du sport en Afrique a permis entre autres l'assimilation des pratiques physiques traditionnelles au côté de la culture sportive moderne. Or, *« cette culture en général ne se réalise pleinement que dans la mesure où, le pratiquant (sportif) prend conscience de son statut, de son rôle dans la société et de sa responsabilité. Au plan social, la culture ne produit un meilleur effet que si le contrôle exercé par la collectivité n'est pas total car il y a aliénation chaque fois que le système des relations personnelles est*

masqué par le système de dépendance extérieure »²⁵⁶. Le sport faisant partie intégrante de cette culture moderne importée, il faut rappeler ici les révoltes qui éclatèrent dans tous les pays septentrional²⁵⁷, contre la pénétration étrangère. « En Algérie, de violents mouvements de résistances se manifestèrent de 1914 à 1918, dans les ethnies, chez les Reguibat des Berbères, Kétamas de Constantine, Mozabites de Mzab, Ababsa des Musulmans Malékites, Ifoghas de tribu Touarègue nobles détenant la chefferie suprême de l'Adagh, Ghenanma des tribus Nomades du Sahara et de Kouloughlis de la Régence d'Alger sont également les noms qui ont donné corps à cette résistance et que l'histoire a retenus »²⁵⁸. Tous les mouvements étaient nés à partir d'un sentiment nationaliste dont les premières manifestations furent le prolongement de la lutte mémorable du Cheikh El Mokrani « pour sauvegarder sa terre et sa liberté »²⁵⁹.

Dans la mesure où le recours à la dimension historique s'avère à notre avis indispensable pour justifier le dévoilement de la dynamique d'une anthropologie politique²⁶⁰ en Algérie, nous avons été amenés à retracer quelques aspects socioculturels et historiques caractéristiques de l'environnement algérien.

4.3.1. Quelques aspects et rappels socio-culturels et historiques

Le début du 20^{ème} siècle marque la concrétisation d'une géographie coloniale relayée par les voyages, les explorations et la découverte de nouveaux espaces. Cette géographie enrichie par les sciences naturelles et l'ethnographie, apporte des données et des savoirs utiles à ménagement des territoires conquis. Selon A. Demangeon (1923), « *la géographie coloniale consiste avant tout à étudier le contact entre deux types de peuple, appelées à s'associer dans une même colonie ; ce contact a permis en outre, de créer des richesses pour exploiter le domaine de l'indigène puis d'analyser la réaction de celui-ci face au souffle nouveau de la mission civilisatrice* »²⁶¹. Les peuples se sont donc appuyés sur des cartes et des connaissances géographiques pour revendiquer à la longue leur appartenance à telle ou telle ethnie culturelle ou géographique.

L'identification des pratiques physiques et sportives à travers leur mode de diffusion dans la culture africaine algérienne, engendre d'une part la connaissance de ce milieu, mais

²⁵⁶ Bio Tigri, *Pratiques sportives et identités culturelles en milieu scolaire béninois*, Thèse de doctorat du 3^{ème} cycle, Mention STAPS, Université de Bordeaux II, 1989.

²⁵⁷ Article de Wikipédia, l'encyclopédie libre. L'Afrique du Nord est un sous-continent culturel de la partie septentrionale de l'Afrique. Elle est parfois définie comme s'étendant des rives de l'Atlantique, du Maroc à l'ouest, au canal de Suez et à la mer Rouge, en Égypte à l'est. La définition la plus communément acceptée comprend d'Est en Ouest : l'Égypte, le Soudan (parfois inclus dans l'Afrique de l'est), la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, le Sahara occidental et la Mauritanie (souvent incluse dans l'Afrique de l'Ouest). Le Bureau du recensement des États-Unis définit l'Afrique du Nord comme étant l'Algérie, la Libye, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie.

²⁵⁸ Habib Tenghour, *op. cit.*

²⁵⁹ Habib Tenghour, *Le Vieux de la Montagne*, relation, 1977-1981, Sindbad, p 118. Paris, 1983.

²⁶⁰ Voir à ce sujet Georges Balandier, *Anthropologie politique*, Puf, « le sociologue » Paris, 1984, 234 pages.

²⁶¹ Albert Demangeon (1923) cité par Michel Bruneau, « Géographie, colonisation, décolonisation : XV^{ème} - siècle » ; dont les propos ont été rapportés par Dory Daniel, Colloque international, Centre d'étude et de géographie tropicale (CEGET), Bordeaux : 11, 12 et 13 mars 1992.

pose d'autre part et en réalité, les problèmes liés à la maîtrise des conditions historiques qui ont joué ensemble pour, soit défavoriser la diffusion de certaines pratiques traditionnelles ou soit radicaliser l'implantation d'autres sports modernes dans ces nouveaux espaces géographiques.

A cet effet, l'agencement de ces traits caractéristiques socioculturels et géographiques distingue plusieurs aspects spécifiques qui se traduisent essentiellement par l'histoire des hommes. C'est pourquoi et selon J. Thibaut « *Ecrire l'histoire de l'éducation physique, c'est écrire l'histoire des hommes qui ont milité en sa faveur, alors que ces derniers devraient être seulement considérés comme des phénomènes de conjonctures à travers une histoire des mœurs orientées vers les utilisations du corps et l'évolution du statut du corps* »²⁶². En situant l'introduction du sport dans la sous-région Ouest-Africaine (nous y reviendrons plus loin) par rapport à une approche socio-historique, il s'agit d'une relecture plus nuancée de certains faits, événements et pratiques physiques (pratique d'engagement corporel : P.E.C) qui identifient la culture du peuple algérienne à un pan de l'histoire de toute l'Afrique du Nord.

« *Une partie de l'histoire de l'Afrique et singulièrement celle de l'Algérie est à l'origine de bon nombre de ces traditions et de ses coutumes* »²⁶³. Cette réflexion suppose la connaissance et la délimitation des aires culturelles et géographiques. On découvre alors que les pratiques physiques répertoriées s'intègrent dans de grands courants et principes diversifiés, dont les ramifications sont identiques à partir de la structure du globe, de la répartition des hommes en fonction des continents et s'interprètent en fonction de chaque phénomène qui se situe dans une séquence espace/temps déterminé. Ce constat débouche de plain-pied sur la conférence de Berlin tenue en 1884. Elle rappelle à cet effet, le processus par lequel des ensembles culturels et géographiques qui font apparaître des spécificités ont été intégrées dans une même structure cartographique pour constituer les pays d'Afrique, par exemple l'une des conséquences immédiates sera d'assurer le transfert international du capitalisme industriel qui, sous l'action combinée des compagnies financières et des gouvernements, se transforme en capitalisme « monopoliste »²⁶⁴. Mais la géographie des peuples dominés, directement influencée jusqu'à nos jours d'ailleurs par le monde métropolitain, a servi aussi bien à la délimitation du territoire des Etats naissants qu'à l'émergence d'une prise de conscience d'une identité « nationale » spécifique algérienne en Afrique.

4.4. L'Algérie : un contexte spécifique en Afrique

Au fil des temps et grâce aux révélations des personnes-ressources, dépositaires de la mémoire des changements de divers ordres et, surtout grâce aux travaux des chercheurs,

²⁶² Jacques Thibaut, Sport et éducation physique : 1870-1970, Paris, Editions Vrin, 1987, 270 p.

²⁶³ Fatma Ousedik, 2010. Le féminisme algérien au péril d'un contexte postcolonial. Revue Tumultes. Politique, esthétique, féminisme : Les formes du politique, les ruses de la domination et le sens des luttes féministes, Paris VII, Paris.

²⁶⁴ Le capitalisme monopoliste d'État (CME) est un stade du développement du capitalisme analysé et expliqué de façon différente de celle de Lénine et son étude sur l'impérialisme, en développant autrement la théorie de Marx.

l'histoire de l'Algérie, plus grand pays de l'Afrique s'écrit et devient plus intelligible. Quelle que soit la période sur laquelle portent les recherches, un constat demeure permanent : la complexité des grands faits historiques et des différents personnages qui ont marqué l'histoire de ce grand pays pendant la période coloniale et postcoloniale.

Sur le plan géographique, apparaissent des contrastes saisissants lorsqu'on descend du nord au sud de l'Algérie. Une grande savane qui porte les aspérités naturelles du Sahel marque la différence avec les forêts verdoyantes des régions côtières. Dans le climat du Nord aussi bien dans celui du Sahara²⁶⁵, se rencontrent aujourd'hui des types morphologiques propres à toute l'Afrique dès l'instant où ils ont subi l'effet des divers brassages auxquels le pays a été progressivement soumis. Ces brassages entre plusieurs peuples ont aussi engendré des brassages culturels ; c'est ce qui explique le syncrétisme religieux évident qui fait que l'Algérie arrive à s'inscrire simultanément et/ou successivement au registre des pratiques religieuses africaines et les autres formes d'animisme et celle importées des pays du Nord et du Moyen Orient (Christianisme et islam). Aux différents contacts avec les Arabo-Berbères, les Mozabites et les Touaregs se sont ajoutés les apports hétérogènes véhiculés par les autochtones et les étrangers venus du sud du Mali et du Niger. Comme on le pressent, le paysage culturel l'Algérie va symboliser un brassage où persistent des identités culturelles riches en symboles.

Au temps des colonies, la fréquentation des Européens aussi que les aptitudes naturelles des Algériens justifient l'engouement des populations locales pour l'école française. Les premiers Européens étant entrés en Algérie par la voie maritime, le 11 et le 18 mai 1830, quelque 37 000 hommes répartis à bord de 675 navires affrétés par l'entreprise Seillière, c'est-à-dire pratiquement toute la marine marchande française de l'époque, embarquèrent pour conquérir²⁶⁶ la bande côtière de l'ancienne régence, par la suite unifiée sous le nom d'Algérie. Le débarquement eut lieu le 14 juin 1830 à Sidi-Ferruch et, le 5 juillet, les troupes françaises commandées par Louis Auguste Victor de Ghaisne de Bourmont, général en chef de l'expédition, firent leur entrée dans la forteresse d'Alger, le dey capitula le jour même. L'instruction française a profité tout d'abord aux populations de la partie du nord du pays et, longtemps après, à celle de la partie du sud de l'Algérie. Les effectifs scolaires étaient allés croissants. Munis de leurs diplômes, les cadres algériens trouvaient facilement des emplois dans toute l'Afrique du Nord française et parfois au-delà. Pendant cette période coloniale, l'Algérie était reconnue comme le cadre d'excellence des administrations de l'Afrique. Et fort de cela, il était considéré comme l'un des premiers cadres civilisés en Afrique française. A titre d'exemple, les premières écoles privées en Afrique ont été créées en Algérie.

C'est toujours au temps des colonies, que les missions chrétiennes françaises puissamment aidées par des commerçants et des fonctionnaires originaires de la région Kabyle,

²⁶⁵ Le désert du Sahara couvre près de 90 % du territoire algérien, il est traversé d'« ergs » : de dunes de sables, de « regs » : de terrains caillouteux, ainsi que de massifs volcaniques dans le grand sud. Sahara du Nord encore parsemé d'oasis s'oppose celui du Sud, dominé par le massif du Hoggar à plus de trois mille mètres d'altitude.

²⁶⁶ Eugène-Jean Duval, Aux sources officielles de la colonisation française, voir archive.

ont lutté contre l'islam à l'intérieur du pays. Cornevin souligne qu'en engageant les païens vers le Sud contre les musulmans, on fait d'une pierre deux coups : on « casse » du marabout et on fait de ces païens des ennemis déclarés des musulmans, c'est-à-dire qu'on les place dans la mouvance du christianisme conquérant²⁶⁷. A partir de cet instant, l'« algérien » va porter des connotations différentes selon qu'il est utilisé sur le territoire national ou en dehors de cet espace. A l'intérieur du pays, se réclame « algérien » et fier de l'être, l'individu appartenant à l'histoire d'Emir Abdelkader, de Cheikh El Mokrani et du Cheikh Abdelhamid Benbadis les autres se rattachent à une identité locale. A l'étranger, et, par souci de cacher les conflits internes, tous les individus provenant de cette « région-transit » se font attribuer (sans trop rechigner) l'épithète de Kabyle. Mais, c'est surtout la vision de « l'homme du sud » rusé et usurpateur à l'instar du colon, qui perdure dans les mémoires des autochtones fétichistes et musulmans du pays²⁶⁸. A ces « clichés » relatifs à la perception du territoire national, à la manifestation de ses religions, à l'histoire du pays et aussi à la valeur intrinsèque reconnue à certains de ses cadres intellectuels, s'y ajouteront un autre ayant des impacts non moins importants après la vague des indépendances de 1960, l'instabilité politique et d'ingouvernabilité qui semble être provoquée par la grogne caractéristique de ses intellectuels civils et conjointement par la voracité du pouvoir politique longtemps exprimée au sein de l'armée ; puis, dans un second temps, par la crise économique et sociale qui a sévi en Algérie 1988²⁶⁹.

Et, depuis peu, un nouveau « cliché » semble se constituer, suscité par la réussite de l'épreuve qu'il est désormais convenu d'appeler au niveau des Etats africains du Nord, « la Conférence Nationale ». Laquelle conférence revêt un caractère historique et constitutif, un lien géométrique de variations, de mutations sociales et de conscience où le peuple algérien convoque ses forces, ses ressources, celles des groupes qui le constituent. « Chacun apporte une contribution spécifique, le peuple des travailleurs, des fonctionnaires et des étudiants, des hauts cadres du dehors et du dedans, les hommes de culte et de prière, les intellectuels »²⁷⁰.

En 12 mois de mobilisation, on se rend compte que le *Hirak* est un mouvement unique, non seulement dans l'histoire de l'Algérie postindépendance, mais aussi dans l'histoire des protestations dans le monde. Le *hirak* est devenu un « game changer », cela veut dire un acteur politique qui, pour la première fois depuis 1962, a réussi à changer les règles du jeu politique en Algérie. En 12 mois, ce mouvement a mis à nu tous les jeux du pouvoir. Il a montré que ce peuple est plus intelligent et plus mûr que la soi-disant élite.

²⁶⁷ Gérard Mamadou, Sport et changement socio-culturels au Bénin, thèse de l'université de Grenoble, 1995.

²⁶⁸ Gérard Mamadou, Ibid.

²⁶⁹ Les événements d'octobre 1988, ou plus brièvement Octobre 88, désignent une période durant laquelle se déroulent, en Algérie, des manifestations sporadiques et incontrôlées dans plusieurs villes du pays. Les manifestants ont détruit plusieurs infrastructures de l'État et des biens civils. L'armée algérienne sort de sa réserve pour contrôler la situation. La crise a duré plusieurs jours, les villes les plus touchées sont : Alger, Annaba, Oran, Constantine, Tizi Ouzou, Béjaïa.

²⁷⁰ Elias Baroudi, Les Conférences Nationales en Afrique du Nord, Editions Sindabad, 1999, p.33.

Dans la même perspective l'historien Bernard Stora²⁷¹ souligne que « *Le Hirak constitue un moment de rupture. Pour la première fois depuis l'indépendance de l'Algérie, un président en exercice est contraint de quitter le pouvoir par un mouvement populaire. Des personnages clés du système, deux anciens premiers ministres, des oligarques et surtout les chefs des services de sécurité, le général Médiène dit Toufik et Athmane Tartag son successeur, ont été arrêtés et incarcérés* »²⁷².

²⁷¹ Benjamin Stora, né le 2 décembre 1950 à Constantine en Algérie, est un historien français, ... 1990 : Les Années algériennes (série documentaire ; écriture et co-réalisation avec Bernard Favre et Philippe Alfonsi); 1991 : Indochine de Régis ...

²⁷² Le journal La Croix, Recueilli par Marie Verdier, le 08/02/2020 à 06:00 Modifié le 08/02/2020 à 07:00.

CHAPITRE V :

FONDEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE DE 1962 A 2019

Notre jeunesse a besoin de connaître son histoire, très riche qui ne saurait de limiter à la période contemporaine. Cependant, ces "trous" historiques, comme l'assassinat d'Abane Ramdane, ne sont pas propres à l'Algérie, tant que des acteurs seront encore vivants, comme dans toute guerre de libération²⁷³. C'est le cas de la France durant la seconde guerre mondiale plus de 70 ans après, nous assistons à des révélations concernant certaines collaborations avec Vichy, touchant des personnalités de premier plan. Après 57 années d'indépendance politique, nous ne pouvons pas ne pas reconnaître le décalage qui existe entre les potentialités que recèle l'Algérie, et elles sont énormes, et le niveau de développement proprement dérisoire que le pays a atteint après plusieurs décennies d'indépendance. L'entrave principale au développement en Algérie trouve son explication en une gouvernance mitigée, provenant de l'entropie. Etant le moteur de la dynamique ou de la léthargie de toute société, nous avons des forces sociales conservatrices rentières dominantes, base du pouvoir actuel, et des forces sociales réformistes minoritaires antagoniques, bien reconnaissons-le, la majorité de la population "*ce marais*" non organisé aspirant à un véritable changement, le pouvoir l'atomisant, transmettant à travers ses canaux d'information officiels, des messages codés comme "*le printemps arabe signifie désordre*" et à l'extérieur, "*nous sommes le seul rempart contre la terrorisme*" qui se nourrit souvent de la misère engendrée par le système lui-même. Cela n'étant pas propre à l'Algérie mais à la majorité des pays arabes ce qui explique ces révoltes spontanées violentes. Or à l'international, bien que souvent les intérêts l'emportent sur les aspirations des peuples, ces messages sont de moins en moins crédibles.

5.1. La période 1962 à 1979, le socialisme à l'algérienne

Les accords d'Évian sont signés le 18 mars 1962. Le 26 septembre suivant, Ben Bella prend le pouvoir avec l'appui de l'armée. Entre ces deux dates, l'unité de la nation algérienne semble sérieusement menacée. La population, dans la misère la plus totale, assiste désolée et inquiète aux « batailles » que se livrent les anciens chefs du FLN.

Rappelons que de septembre 1958 à janvier 1960 Ferhat Abbas a été président du GPRA, Benyoucef Benkhedda d'août 1961 à juillet 1962, Abderrahmane Farès de juillet 1962 à septembre 1962 président de l'exécutif provisoire algérien et à nouveau Ferhat Abbas du 20

²⁷³ Journal le Matin, du 22 mars 2016.

septembre au 25 septembre 1962 président de l'Assemblée nationale constituante (ANC). Et c'est sous cette période qu'éclateront des conflits entre ceux de l'extérieur (localisés à Oujda notamment et accessoirement à Tunis) et l'intérieur qui en fin de compte aboutiront à la victoire de ceux de l'extérieur, et la prise du pouvoir.

La Constitution sera approuvée le 08 septembre 1963 par référendum et le 15 septembre 1963 Ben Bella est élu Président de la République algérienne, poste qu'il cumule avec le poste de premier ministre, et secrétaire général du FLN. Le congrès du parti du FLN tenu du 16 au 21 avril 1964 connu sous le vocable la charte d'Alger stipulera que l'autogestion est le principe d'organisation sociale et que le FLN ne doit être ni un parti de masses, ni un parti d'élites, mais un parti d'avant-garde, les ouvriers, les paysans pauvres et les militants révolutionnaires étant la composante sociale du parti afin de confirmer dans les faits l'option socialiste du pays par la nationalisation du commerce extérieur, des banques et des transports²⁷⁴.

Le 19 juin 1965, Ben Bella est destitué par un coup d'Etat par Houari Boumediene entouré d'un conseil de la Révolution dont certains joueront un rôle déterminant, dont Abdelaziz Bouteflika, actuel président de la république algérienne à l'âge de 74 ans.

L'arrivée de Boumediene au pouvoir coïncide avec l'installation définitive des militaires au pouvoir. Le coup d'État du 19 juin 1965, qualifié a posteriori de « sursaut révolutionnaire », inaugure un régime où le pouvoir d'État se perpétue exclusivement par le haut, par la cooptation au sein d'un groupe détenant la force armée. Dans l'immédiat, un gouvernement est formé le 10 juillet 1965, dirigé par l'austère colonel Boumediene, ancien instituteur en Égypte ayant rejoint le FLN en 1954 et promu, depuis 1960, chef d'état-major de l'ALN. Homme secret et inflexible, idéologue volontaire, il a peu de considération pour le FLN qui, malgré sa réorganisation, demeure sans pouvoir réel, et s'appuie sur l'armée pour gouverner.

Houari Boumediene sera élu dans le cadre du parti unique président de la République du 10 décembre 1976 au 27 décembre 1978 date de son décès après une longue maladie. L'intérim sera assuré par Rabat Bitat du 27 décembre 1978 au 9 février 1979.

5.1.2. De la période 1979 à 1990

À la mort de Houari Boumediene, le 27 décembre 1978, Chadli Bendjedid est désigné à sa succession en février 1979, en tant qu'« officier le plus ancien dans le grade le plus élevé ». Devant sa place à un compromis au sein de l'armée davantage qu'à une quelconque légitimité propre, ce nouveau président ne dispose pas de la marge de manœuvre de son prédécesseur. Il obtiendra pourtant trois mandats et restera au pouvoir jusqu'en 1992. Homme de l'Est comme Boumediene, ancien sous-officier de l'armée française, Bendjedid parvient à écarter les «

²⁷⁴ Fates (1994). Quelques brefs rappels historiques. Des APS en Algérie : mémoire et appartenance. In Sport et tiers monde. Paris : PUF.

barons » du boumediénisme, notamment Bouteflika, en s'appuyant sur la puissante police politique et le bureau politique du FLN.

Octobre 1988 conséquence de la crise de 1986 qui a vu s'effondrer les recettes d'hydrocarbures de 70% contredit ces discours populistes avec la naissance d'une nouvelle constitution en 1989 qui introduit des changements fondamentaux dans notre système politique qui avait un caractère monocratique en consacrant l'existence du multipartisme, conférant ainsi à notre système politique un caractère pluraliste du moins dans les textes. Sur le plan économique, entre 1989-1990 c'est l'application des réformes dues en grande partie à Mouloud Hamrouche avec l'autonomie de la banque centrale, l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit, la tendance à la convertibilité du dinar, la libéralisation du commerce extérieur, une tendance à l'autonomie des entreprises et l'appel, très timidement, à l'investissement privé national et international sous le slogan secteur privé facteur complémentaire du secteur d'Etat. Après le socialisme spécifique, c'est de l'économie de marché spécifique à l'algérienne avec la dominance du secteur d'Etat soumis à la gestion privée, des lois portant autonomie des entreprises publiques. Comme suite logique de la dominance rentière depuis l'indépendance politique, sans mécanismes de régulation clairs, cette libéralisation non maîtrisée en reconnaissant que les conservateurs ont détourné l'esprit des réformes initiées par le courant réformiste minoritaire, qui sera de courte durée sans s'attaquant à de puissants intérêts de rente, favorisa les rentes spéculatives au dépend du capital productif. Sur le plan culturel on assiste à la naissance de la presse indépendante. Sur le plan politique c'est l'ouverture avec la naissance de bon nombre de partis dont le FIS mais surtout des micros partis, une famille pouvant fonder un parti. Ce sera pour la première fois des élections législatives pluralistes où Sid Ahmed Ghazali est nommé chef de gouvernement du 05 juin 1991 au 08 juillet 1992 qui organisera ces élections.

Les élections législatives de décembre 1991 ont vu le Front Islamique du Salut l'emporter mais avec une très faible participation. Le processus électoral sera interrompu et il est mis en place le 14 janvier 1992 par le Haut conseil de sécurité (HCS) représentant le haut commandement militaire le Haut comité d'Etat (HCE) qui est un organe en charge provisoire de la gestion de l'État, une présidence collégiale de transition avec la démission (certains parleront de coup d'Etat déguisé) du président Chadli Bendjedid après plus d'une décennie de pouvoir.

5.1.3. La période 1990 à 1999, crise politique

Le procès est fait cette fois à la décennie noire de 1980/1990. L'intérim sera assuré par Abdelmalek Benhabylès du 11 janvier au 14 janvier 1992. Le 16 janvier 1992, Mohamed Boudiaf est rappelé en Algérie pour devenir le président du Haut Comité d'Etat en charge provisoire des pouvoirs de chef de l'État. Il est assassiné six mois plus tard, le 29 juin 1992, lors d'une conférence des cadres qu'il tenait dans la ville d'Annaba. Son remplacement sera

assuré par un autre membre du HCE, du 02 juillet 1992 au 30 janvier 1994 avec parallèlement, un Conseil Consultatif faisant œuvre de parlement désigné, le colonel Ali Kafi lui-même membre du HCE, ancien officier de l'ALN qui en août 1956, a fait partie de la délégation de la wilaya (département) II du congrès de la Soummam, représentant militaire, puis colonel, et enfin commandant de la wilaya de 1957 à 1959. Durant la crise de l'été 1962, il soutient le Gouvernement provisoire de la République algérienne GPRA de Benyoucef Benkhedda face au bureau politique du FLN Ben Bella. Et c'est pendant près de 10 ans l'Algérie sera confrontée à une guerre fratricide, inégalée depuis l'indépendance, avec plusieurs centaines de milliers de morts, avec des destructions massives d'infrastructures se chiffrant à des dizaines de milliards de dollars, et la liste interminable de chefs de gouvernement et de ministres, changement successif dû à la profonde crise qui secoue le pays.

5.1.4. De la période 1999 à 2014, toujours la rente

Des élections sont programmées le 8 avril 1999 avec l'élection d'un nouveau président Abdelaziz Bouteflika qui promet de rétablir l'Algérie sur la scène internationale, de mettre fin à l'effusion de sang et de relancer la croissance économique pour atténuer les tensions sociales. Ahmed Benbitour est nommé chef de gouvernement du 23 décembre 1999 au 26 août 2000 après plus de 8 mois d'attente. Il démissionne du fait des conflits de compétences. Un second chef de gouvernement est nommé, Ali Benflis du 23 décembre 1999 au 05 mai 2003. Le 30 mai 2002 ont eu des élections législatives avec un taux de 46 % de participation, ces élections ont été boycottées par le FFS et le RCD. Benflis démissionne, tout en se présentant candidat à la présidence avec comme conséquence une dualité dans les rangs du FLN dont il est tissu. Il est remplacé par Ahmed Ouyahia du 05 mai 2003 au 24 mai 2006 qui coordonnera les élections du 08 avril 2004 à nouveau d'Abdelaziz Bouteflika. C'est durant cette période que sera matérialisé, en relation avec le haut commandement de l'armée, le référendum sur la réconciliation nationale le 14 août 2005 et l'Accord avec l'Europe le 01 septembre 2005, pour une zone de libre-échange, selon les textes de l'Accord, postulant l'irrésistibilité vers l'économie de marché. Lui succèdera le secrétaire général du FLN Abdelaziz Belkhadem du 24 mai 2006 au 23 juin 2008, le FLN avec les élections successives étant devenu majoritaire tant au niveau de l'APN que du Sénat. Plus de 20 partis politiques et environ 100 listes indépendantes sont en lice, avec plus de 12 000 candidats, pour les 389 sièges 22,95% parti FLN 136 sièges, RND 9,85% pour 61 sièges, MSP 9,71% pour 52 sièges.

A nouveau, Ahmed Ouyahia est nommé premier ministre le 23 juin 2008. Courant novembre 2008 est amendée la constitution, non pas par référendum mais à la majorité des deux chambres, les députés et sénateurs se feront comme leurs prédécesseurs voter un salaire de plus de 300.000 dinars par mois. Cet amendement ne limite plus les mandats présidentiels. Dans la foulée l'élection à nouveau du Président Abdelaziz Bouteflika le 9 avril 2009 pour un nouveau mandat de cinq années (2009/2014) élection supervisée par le premier ministre

Ahmed Ouyahia. Sur le plan économique, durant 2010/2014, le programme prévoit la création de trois millions d'emplois durant cette période et d'augmenter le pouvoir d'achat des Algériens. Aussi, la période de 2004 à 2009 devait être consacrée à asseoir un Etat de droit avec la réforme des institutions, du système financier poumon des réformes, du secteur agricole et l'accélération des privatisations. L'objectif était une dynamisation de la production et des exportations hors hydrocarbures.

5.1.5. De la période 2014, à nos jours

Bouteflika réélu pour un 4e mandat avec 81,53% des voix, Abdelaziz Bouteflika a été réélu pour un quatrième mandat avec 81,53% des voix. Son principal rival, Ali Benflis, a recueilli 12,18% des suffrages, a déclaré le ministre. Le taux de participation a été de 51,7%. "Le peuple a choisi en liberté dans un climat de transparence et de neutralité", a assuré Tayeb Belaïz. "Je ne reconnais pas le résultat" annoncé, car "le reconnaître c'est se rendre complice de la fraude", a déclaré de son côté Ali Benflis, dénonçant une "alliance entre la fraude, l'argent suspect et des médias vendus"²⁷⁵.

Le chef d'État, élu pour un mandat de cinq ans, reconductible une unique fois, s'est accroché à la présidence durant deux décennies. Il devient bientôt le meilleur des paravents à la mainmise sur l'autorité réelle par les hiérarques militaires sa cupidité et celle de sa famille servent de paratonnerre à la grogne populaire, avant que son impotence, Constatée dès 2013, laisse les mains libres aux « décideurs ».

En 2014, l'opposition au quatrième mandat de Bouteflika se déploie sous le mot d'ordre de « *Barakat* » (Cela suffit), en écho de l'appel populaire de l'été 1962. En 2015, des mois de mobilisations dans le Grand Sud contraignent le gouvernement à un moratoire sur les forages de az du schiste. Plutôt de céder à la « culture de l'émeute », les populations concernées par telle ou telle revendication choisissent de s'investir dans la durée pour la promouvoir pacifiquement. En 2018, ce sont cette fois les médecins en formation dans les hôpitaux universitaires qui persistent six mois dans leur grève, malgré les brutalités policières.

L'Algérie est entrée, avec sa « mise en mouvement du 22 février 2019, dans une nouvelle période de son histoire. Cela, les manifestants l'ont très vite compris, transformant cette conviction en une de leurs principales forces, face à un régime qui s'est retrouvé dans l'obligation de céder sur le principe même d'un cinquième mandat, puis sur la présidence de Bouteflika, avant de se retrancher derrière une défense agressive du statu quo. Une guerre d'usure s'est depuis ouverte entre les « décideurs », convaincus que le temps joue pour eux, et le Hirak²⁷⁶, dont la capacité à maintenir la mobilisation dans la durée est impressionnante.

²⁷⁵ Le journal El Watan du 18/04/2014.

²⁷⁶ désigne une série de manifestations sporadiques qui ont lieu depuis le 16 février 2019 en Algérie pour protester dans un premier temps contre la candidature d'Abdelaziz Bouteflika à un cinquième mandat présidentiel, puis

5.2. Situation économique et sociale : fragilité économique, incertitude de croissance, place des jeunes dans la société

Dès l'indépendance l'Etat Algérien a joué un rôle majeur comme agent de production et de régulation générale des activités économiques. A la fin des années 80 et début des années 90 c'était le commencement des réformes économiques notamment avec la démonopolisation du commerce extérieur et ensuite sa libéralisation effective dès l'application des programmes d'ajustement structurel. L'Algérie a lancé de grands projets économiques pour mettre en place une assise industrielle dense²⁷⁷. Cependant, en dépit des réalisations importantes (routes, métro, autoroutes, universités, usines, etc.), qui ont été réalisées, l'économie algérienne est passée par divers stades de turbulence.

Le niveau de pauvreté en Algérie situe à un niveau de développement socioéconomique comparable à celui d'un pays d'Afrique sub-saharienne. Un Algérien sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté²⁷⁸, la ministre de la Solidarité Mounia Meslem stipule "Nous ne savons pas, encore, ceux parmi les Algériens qui sont démunis et ceux ne le sont pas, le nombre des personnes en situation de précarité serait autrement plus important, si l'on en croit des associations de la Société civile, laquelle les chiffre à 10 millions". Le gouvernement algérien a intensifié ses efforts pour lutter contre ces problèmes. Même s'il a pu instaurer une stabilité politique, il n'est pas encore parvenu à obtenir un cycle de croissance régulier. Il poursuit toujours, avec l'aide des donateurs, les réformes économiques structurelles et administratives qu'il a entreprises avec l'aide, le soutien et le suivi des institutions internationales²⁷⁹ au milieu des années 2015. Le gouvernement conduit sa politique de réforme économique en élaborant le plan de développement pour la réduction de la pauvreté pour 2016-2017²⁸⁰.

Pays le moins avancé des pays d'Afrique, quelques indices révélateurs

L'Algérie fait partie du groupe des pays les moins développés et est un des pays pauvres de la planète pour ce qui concerne presque tous les aspects du bien-être humain, cumulant une situation économique fragile avec une démographie galopante.

contre son projet, également contesté par l'armée, de se maintenir au pouvoir à l'issue de son quatrième mandat dans le cadre d'une transition et de la mise en œuvre de réformes. Par la suite, les protestataires réclament la mise en place d'une Deuxième République, et le départ des dignitaires du régime, notamment parce que ceux-ci organisent le prochain scrutin avec les candidatures de caciques du régime, ce qui mène à l'élection de l'ancien Premier ministre Abdelmadjid Tebboune, lui-même contesté par les manifestants.

²⁷⁷ Faire le bilan des réalisations des cinquante dernières années [archive], APS, Algérie Presse Service, le 5 juillet 2012.

²⁷⁸ Déclaration de Mounia Meslem lors de son passage sur la chaîne 3 de la Radio algérienne, jeudi 09 juin 2016, à l'émission l'Invité de la rédaction.

²⁷⁹ Comme la Banque Mondiale (B.M.) et le Fonds Monétaire International (F.M.I.).36 / 503.

²⁸⁰ Le journal le Matin d'Algérie, du 17 octobre 2016.

Le rapport sur le développement humain 2011-2012 des Nations Unies²⁸¹ place L'Algérie en 144^{ème} position sur les 177 pays, repris dans son Indice de Développement Humain. L'Algérie est de loin le pays le plus pauvre de la région élargie des pays arabes et l'Afrique du Nord²⁸². Il est un pays à faibles revenus qui fait face à de sérieux défis économiques. Le Produit Intérieur Brut (P.I.B.) par habitant n'a que peu évolué ces dix dernières années, malgré les politiques de stabilisation de l'économie.

L'Algérie est dans une phase de restructuration et de réformes économiques structurelles. A l'heure actuelle, aucun résultat concret ne s'est traduit, la croissance économique a été modeste et les conditions de vie des couches pauvres de la population ne se sont guères améliorées.

Au contraire, la pauvreté s'est amplifiée en Algérie et devient de ce fait préoccupante²⁸³ qui étaient déjà marginales dans la société algérienne, notamment les *Imranes*²⁸⁴ préoccupante. Cette pauvreté, si elle touche les classes sociales, (minorité ethnique dont le nom et qui souffre d'attitudes négatives de la part du public, en conséquence de quoi elle est située au niveau inférieur de l'édifice social. Il est interdit à ses membres de se marier avec d'autres personnes des autres classes, mais aussi de fréquenter des gens n'appartenant pas à leur groupe), touche dans les mêmes proportions les villes et les campagnes. Un nombre croissant d'algériens n'a pas accès à un logement convenable, à l'eau potable, aux services de santé, à l'éducation, à une source de revenus et à une alimentation suffisante. En effet, l'Etat algérienne peine à assurer une garantie à la population du Sud du pays concernant l'accès aux services publics de base que sont la santé et l'assainissement. Les dispositifs de santé publique sont peu développés dans cette région à l'heure actuelle et l'absence d'assainissement de l'eau pose des problèmes afin de garantir une hygiène tant au niveau des villes que des campagnes. A la fois source et conséquence du sous-développement, le taux d'alphabétisation de la population est préoccupant en Algérie, d'autant qu'il se double d'une importante inégalité entre hommes et femmes. Malgré la disponibilité de produits importés, l'accès aux denrées alimentaires est limité par la faiblesse du pouvoir d'achat.

Le travail des enfants, lié à la pauvreté, est très répandu en Algérie. Dans les zones rurales, près de 96% des enfants travaillent dans l'agriculture, souvent pour leur famille et sans

²⁸¹ P.N.U.D., (2013). Rapport mondial sur le développement humain 2013/2014, Paris, Economica.

²⁸² L'absence de tout indice de parité de pouvoir d'achat approprié, n'en permet pas d'évaluer si l'Iraq a un taux de pauvreté plus élevé ou plus faible. Cependant, tous les autres indicateurs de développement humain sont nettement inférieurs à l'Algérie. Etude sur le budget des ménages, 2013, P.N.U.D.

²⁸³ Youcef Benabdella, « Pauvreté et droits en Algérie », Chroniques algériennes, Centre Algérien d'Archéologie et de Sciences Sociales (CASS), Alger, n° 88.

²⁸⁴ Plusieurs groupes sociaux subsistent à la périphérie du courant principal du développement : *Imranes* (Caste d'intouchables en milieu urbain, originellement confinés aux métiers d'éboueurs et autres travaux difficiles), réfugiés et rapatriés. Les besoins de base de ces groupes (santé primaire, éducation, emploi, crédit) ne peuvent pas être satisfaits par la mise en place d'équipements séparés, car cette approche n'est ni soutenable ni économique. Seule une approche intégrée, où les besoins de ces groupes sont incorporés au processus de développement, peut mener à un traitement équitable.

être payés. Toutefois, dans les zones urbaines, près de la moitié des enfants qui travaillent reçoivent un salaire²⁸⁵.

5.2.1. Le déploiement territorial de l'activité économique en Algérie

L'activité économique en Algérie est très concentrée puisque la plus grande partie de cette activité est localisée au Nord du pays et se densifie à mesure que nous nous rapprochons du centre (Alger et ses environs) alors que les régions des Hauts Plateaux et surtout celles du Sud restaient relativement dépeuplées. En effet, d'après le recensement économique effectué par ONS (2012), le déploiement territorial de l'activité économique en Algérie se caractérise par une forte concentration au Nord du pays à raison de 617 552 entreprises économiques, soit deux tiers de l'ensemble des entreprises économiques²⁸⁶. Plus précisément, c'est la région Nord Centre comprenant 10 départements, qui regroupe le tiers des entités économiques.

5.2.3. Une économie planifiée (1962-1977)

La période 1962–1971 de l'économie algérienne est marquée principalement par la nationalisation des secteurs clés de l'économie et la création d'entreprises publiques ainsi que la mise en place d'un processus de planification centralisée, la création d'une structure industrielle ainsi que le parachèvement des institutions publiques. L'année 1966 a été marquée par la nationalisation des mines et des compagnies d'assurances étrangères et la signature d'accords de coopération avec la France, tandis que l'année 1971 a été marquée par la nationalisation des hydrocarbures avec l'acquisition par l'État de 51 % des avoirs des sociétés pétrolières françaises présentes en Algérie. En novembre de la même année le gouvernement a lancé la « révolution agraire » et la « gestion socialiste des entreprises » (GSE)²⁸⁷.

5.2.4. Politique de développement

Au cours de la période 1974-79 la hausse du prix du pétrole et l'augmentation des capacités financières du pays au-delà des besoins planifiés provoque une forte accélération de l'investissement industriel, induisant un recours croissant à l'assistance technique étrangère et à l'endettement extérieur. Cette décennie fût marquée en Algérie par une politique de développement axée essentiellement sur l'industrialisation et la politique de la révolution agraire dont l'objectif premier était de stopper l'hémorragie démographique que connaissait l'espace rural. Cette période a vu la population citadine de l'Algérie quasiment doubler

²⁸⁵ Le taux d'emploi de la population infantile est passé de 4,9% en 2011 à 13,5% en 2017(U.N.I.C.E.F., (2018). Rapport de l'U.N.I.C.E.F. / D.H.S., 2018).

²⁸⁶ Riad Haddad, Croissance et développement en Algérie, y a-t-il un rôle pour les Villes Nouvelles ? Magister en Sciences Économiques, université Abderrahmane Mira Bejaïa, Algérie.

²⁸⁷ Algérie : chronologie historique [archive], Par Olivier Pironet, Le Monde diplomatique, le 05 juillet 2012.

puisqu'elle est passée de 3,8 millions en 1966 à 6,7 millions en 1977, correspondant à un accroissement annuel moyen de 5,3%, dépassant de loin celui de la population totale qui était de 3,2% (ONS, 2008)²⁸⁸.

Cependant il faut reconnaître que, malgré cette croissance relative, le sport et le mouvement sportif restent encore les parents pauvres au regard de la part du budget national qui leur est alloué. Le budget destiné au sport tient le dernier rang dans le cadre du budget général de l'Etat algérien. Ce qui souligne l'insignifiance de ce secteur aux yeux des gouvernants malgré les discours laudatifs et positifs à l'égard de cette pratique culturelle.

Avec la politique d'industrialisation menée en Algérie vers la fin des années 1960, la création d'emplois s'est faite d'une façon très contrastée et inégalitaire sur le territoire national. C'est aux zones littorales, particulièrement celles de la région algéroise et aux deux pôles oranais et annabi que l'État a fait la part belle.

5.2.5. Crise du pétrole (1977-1987)

Après le choc pétrolier, la chute des prix du pétrole, Dès 1984, l'amenuisement des recettes pétrolières empêche l'Algérie d'honorer ses engagements financiers. En 1986, l'effondrement des cours pétroliers exprime la forte vulnérabilité de l'économie algérienne vis-à-vis du pétrole²⁸⁹. La pression des faits internes et externes pousse les pouvoirs publics à initier un programme d'auto-ajustement structurel destiné à éliminer tous les monopoles étatiques et ériger une nouvelle forme de gouvernance de l'économie²⁹⁰. La baisse régulière du prix du brut amorcée en 1985 s'accélère brutalement en 1986. Le niveau des prix atteint son plancher et dévoile brutalement les dysfonctionnements structurels de l'économie algérienne. La chute des prix du pétrole a réduit à néant les illusions de puissance du potentiel industriel algérien et révèle la dépendance et la fragilité d'un système construit sur la seule performance du secteur des hydrocarbures²⁹¹. La dette extérieure, qui avait permis au pays de lancer son programme de développement, se transforme désormais en véritable fardeau.

5.2.6. Lancement du processus de réforme (1988-1993)

La baisse du prix des hydrocarbures de 1985 à 1987 a eu des conséquences sur le plan social et économique du pays. La crise politique de 1988, les résultats des élections de 1991 et leur annulation plongèrent le pays dans une période très difficile d'insécurité et de désordre

²⁸⁸ Riad Haddad, Ibid.

²⁸⁹ Jacques Ould Aoudia, « Une lecture économique de la crise en Algérie », conférence donnée le 26 novembre 1998 à Paris à l'invitation de l'association « Les amis de max marchand, mouloud Féraoun et leurs compagnons ».

²⁹⁰ Hocine Bénissad, L'ajustement structurel. L'expérience du Maghreb, Alger, OPU, 1999.

²⁹¹ Économie algérienne 1986 - 1998 : Les réseaux aux commandes de l'État [archive], Par Omar Benderra, Extrait de La Méditerranée des réseaux, Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb, sous la direction de Jocelyne Cesari, Maisonneuve et Larose, octobre 2002, Algeria-watch, lu le 31 juillet 2012.

économique, l'obtention d'une aide financière du FMI et les mesures qui lui sont associées ont renforcé l'urgence des réformes.

A la fin des années quatre-vingt, l'Algérie engage un processus de réformes économiques que l'on désignera plus tard comme une « transition à l'économie de marché ». Après les émeutes d'octobre 1988, l'avènement en 1989 du gouvernement « réformateur » est alors le point de départ de la mise en œuvre d'un projet global de réformes économiques appuyées par un processus d'ouverture politique. L'élaboration de ce programme, qui vise explicitement à rétablir les lois du marché dans le fonctionnement de l'économie et en particulier à restaurer la contrainte financière sur les banques et les entreprises publiques, avait commencé dès 1986, mais les conditions politiques de sa mise en œuvre n'apparaissent qu'en 1989, à un moment où la situation économique et sociale était devenue très défavorable. Il faut dire qu'avec le temps cette contrainte, évitée et contournée par les principaux agents économiques (en dehors des ménages et du secteur privé), s'était reportée sur les paiements extérieurs sur lesquels elle pesait presque exclusivement.

5.2.7. Passage à l'économie de marché (1994-2015)

En début de 1994 le passage d'une économie dirigée à une économie de marché est conforté par la dévaluation du dinar algérien, la libéralisation du commerce extérieur, la liberté des prix, et le rééchelonnement de la dette extérieure. Avec l'ancrage à l'économie de marché, la classe moyenne, majoritairement composée de fonctionnaires avant 1994, s'est trouvée décimée en quelques années²⁹².

20 ans après le passage à l'économie de marché, l'économie algérienne demeure très peu industrielle avec un secteur industriel pesant moins de 5 % du PIB et est principalement constituée de petits services et de commerces (83 % de la superficie économique). Elle est également caractérisée par les sureffectifs dans les entreprises publiques ainsi que dans l'administration²⁹³.

En 2012, l'économie algérienne demeure très fortement dépendante de la rente des hydrocarbures, qui représentent la principale source de revenus du pays, sans être parvenue à se diversifier et à mettre en place une industrialisation compétitive au niveau international²⁹⁴.

En 2015, le pays est confronté à une forte chute de ses revenus pétroliers (-43,71 %) aggravant fortement le déficit de la balance commerciale²⁹⁵. La balance des paiements atteint le niveau record de - 10,72 milliards de dollars au premier trimestre 2015. L'Algérie pourrait rencontrer des difficultés d'ici 2017-2018 pour payer les salaires de ses fonctionnaires et maintenir ses

²⁹² L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé], Par Kassim Bouhou, politique étrangère, no 02/2009, Consulté le 1er août 2012.

²⁹³ Les six impacts de la baisse du cours du pétrole sur l'Algérie [archive], Abderrahmane Mebtoul; lematindz.net, 18 août 2015.

²⁹⁴ Service, le 5 juillet 2012. L'Algérie malade de son or noir [archive], Frédéric Pons, Valeurs actuelles, 3 mai 2012.

²⁹⁵ L'Algérie fragilisée par la chute du cours de l'or noir [archive], lemonde.fr, 12 septembre 2015.

importations²⁹⁶. Avec une forte dépendance aux hydrocarbures, l'économie algérienne demeure une économie rentière²⁹⁷.

5.2.8. Production et investissement

L'économie algérienne est déterminée par l'importance du rôle qu'y jouent les hydrocarbures, notamment en tant que principale source de revenus d'exportation. L'Algérie est un important producteur et exportateur de gaz naturel (5e producteur et 4e exportateur²⁹⁸) et de pétrole (13e producteur et 9e exportateur²⁹⁹), et dispose aussi de réserves importantes de fer au sud-ouest, ainsi que d'or, d'uranium et de zinc à l'extrême sud. Le pétrole et le gaz naturel, exploités par la société nationale Sonatrach, sont les principales sources de revenus. L'Algérie a su diversifier son économie en réformant son système agraire et en modernisant son industrie lourde, mais les hydrocarbures constituent encore la quasi-totalité des exportations. En outre, même si parmi les productions agricoles de l'Algérie, le pays est dans le monde le 1er producteur de fèves vertes, 5e de figues, 6e de dattes, 8e d'abricots, 9e d'artichauts ou encore 10e d'amandes³⁰⁰, il est le 5e pays qui exporte le moins sa production agricole³⁰¹. La dette extérieure de l'Algérie s'élevait en décembre 2007 à 880 millions de dollars contre 4,7 milliards de dollars en 2006 — le pays est en train de rembourser par anticipation de vastes parts de ses dettes — utilisant ainsi l'afflux de devises inattendues liées à la hausse du prix du pétrole avant la chute de fin 2008³⁰².

À la fin de l'année 2018, la situation financière de l'Algérie se tend, puisque déjà, en Octobre 2017, le gouvernement avait décidé de recourir au financement non conventionnel (autrement dit à la planche à billets) pour couvrir les déficits abyssaux accumulés par les entreprises publiques (dont des entreprises dites stratégiques) que le Trésor, depuis les années 1970, avait invariablement pris en charge, en rachetant les dettes de ces entités économiques (intérêts et principal) aux banques prêteuses qui ont toujours été et sont encore des banques publiques (avec comme actionnaire unique l'Etat). Les réserves de change sont tombées à 79,8 milliards de dollars (au 31 décembre 2018) et représentent deux ans et demi d'importations, au rythme de 30 milliards de dollars d'achats de biens et services de toutes catégories par an.

²⁹⁶ Sarah Belhadi, « Pétrole : la Banque d'Algérie tire la sonnette d'alarme » [archive], sur La Tribune (consulté le 21 juillet 2015).

²⁹⁷ L'Algérie otage de ses hydrocarbures : obligation de réformes, urgence d'une reconversion [archive], Mohamed Chabane, Cahiers de la Méditerranée [En ligne], 81 | 2010, mis en ligne le 15 juin 2011, Consulté le 17 juillet 2012.

²⁹⁸ En « Natural gas Production 2006 » (Archive Wikiwix Archive.is Google Que faire ?) [PDF], sur British Petroleum.

²⁹⁹ En Energy Information Administration, « Top World Oil Net Exporters » (Archive Wikiwix Archive.is Google Que faire ?).

³⁰⁰ « Principaux produits agricoles et alimentaires, et producteurs » [archive], sur FAO, 2005.

³⁰¹ « Exportations : Part de l'agriculture totale » [archive], sur FAO, 2004.

³⁰² Source noté par Wikipédia elle-même.

5.2.9. La crise économique aggravée par la crise politique³⁰³

Survient alors la crise politique de février 2019. Un Président de la République, impotent depuis son AVC d'avril 2013, persiste à se représenter pour un cinquième mandat (il a été réélu quatre fois depuis 1999), alors que le pouvoir réel est exercé par des centres de décision informels actionnés par son frère cadet. Le Gouvernement, le Parlement, le Conseil Constitutionnel et les autres institutions nationales de souveraineté sont progressivement dépossédés de leurs prérogatives. Dans le même temps, une oligarchie qui s'est constituée à la faveur d'une économie de marché en trompe-l'œil, acquiert des milliers d'hectares de terres agricoles, d'assiettes foncières, truste le commerce extérieur en s'adjugeant tous les créneaux d'importation, aidée en cela par des banques, toutes publiques, qui leur accordent des méga-crédits, sans exiger en contrepartie la fourniture de sûretés réelles ou personnelles, transfère en violation de la réglementation des changes quelque 40 milliards de dollars à l'étranger (entre 2005 et 2019) et ce, à l'insu d'une Banque centrale (la Banque d'Algérie) très peu indépendante et ne disposant que de faibles capacités de supervision et de contrôle sur les banques commerciales de la place. Dès le 22 février, des algériens par millions manifestent chaque vendredi de façon pacifique pour exiger le départ du régime et l'avènement d'un pouvoir exclusivement civil, considérant que l'élite dirigeante actuelle est partie prenante à toute la gestion des deux dernières décennies. Le mouvement populaire (le Hirak) exige une période de transition pilotée par des personnalités consensuelles. Ce à quoi le Chef d'État-major oppose une cinglante fin de non-recevoir, arguant de la gravité de la situation économique qui exige l'adoption sur-le-champ de réformes de structure, lesquelles ne peuvent être menées à bien que par un homme ou une femme élu(e) au suffrage universel direct, dans les délais les plus brefs (le 1er tour de l'élection a été fixé au 12 décembre 2019) et dans des conditions de transparence incontestables. En réalité depuis huit mois, c'est toute l'activité économique du pays qui est paralysée.

Les années 2020-2025 seront très difficiles pour l'Algérie. Seul un règlement rapide de la crise politique permettrait de cultiver quelques espoirs en matière de reprise de l'activité économique, ce qui passe par la diversification de l'appareil de production, donc la rupture d'avec le modèle rentier, responsable de la stagnation du pays dans tous les domaines.

5.3. Principaux facteurs économiques et sociaux

Le Produit Intérieur brut (PIB) est la principale mesure synthétique qui évalue la richesse produite par l'ensemble de l'économie. L'économie algérienne est caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire. Ils représentent respectivement 37,2% et

³⁰³ Télou, 23 octobre 2019, article d'Ali Mebroukine, Professeur de droit public à l'École Nationale d'Administration d'Alger.

49,1% du PIB en 2010. Le PIB par habitant est en constante évolution depuis 2001. Il est de 370,54 \$ US par habitant. Il a connu en 2010 une augmentation de 5% par rapport à 2009 et a plus que doublé par rapport à son niveau de 2001 qui était de 156,54 \$ US par habitant.

5.4. Contexte économique, social général problèmes et enjeux

L'économie algérienne est caractérisée par la prédominance des secteurs primaires et tertiaires (en moyenne 37,2% et 48,9 du PIB sur la période 2010-2013). Sa structure est typique de celle de nombreux pays en développement avec un secteur agro pastoral dominant, et un secteur secondaire embryonnaire. Confronté à une crise aiguë à la fin des années 80, l'Etat algérien est parvenu progressivement à assainir ses finances publiques. La signature de trois Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) au cours de la période 1989-1995 a permis de renouer avec une croissance positive et rétablir les grands équilibres. Cependant il faut reconnaître que, malgré cette croissance relative, le sport et le mouvement sportif restent encore les parents pauvres au regard de la part du budget national qui leur est alloué. Le budget destiné au sport tient le dernier rang dans le cadre du budget général de l'Etat algérien. Ce qui souligne l'insignifiance de ce secteur aux yeux des gouvernants malgré les discours laudatifs et positifs à l'égard de cette pratique culturelle.

Mais au-delà des performances enregistrées, « *le véritable enjeu pour l'Algérie réside dans sa capacité à modifier durablement la structure de son économie et la pauvreté qui frappe un tiers de la population* »³⁰⁴.

C'est pourquoi, le troisième PAS (Programme d'Ajustement Structurel) débuté en 1996 et couvrant la période 1989-1995, a prévu dans ses objectifs d'atteindre un « minimum social commun »³⁰⁵, en assurant la sécurité alimentaire et l'accès à l'éducation de base et au service de santé primaire, pour tous. Ce programme; vise à moyen terme à réaliser entre autres les objectifs suivants :

- taux de croissance moyen du PIB réel d'environ 5,5%;
- un taux d'inflation inférieur à 3%;
- une réduction de déficit du compte courant extérieur en deçà de 4,5% du PIB en 2011.

En 2008, l'examen de l'évolution des principaux indicateurs macro-économiques révèle une bonne tenue d'ensemble de l'économie algérienne, nonobstant la crise énergétique qu'a connue l'Algérie de juillet à juin 2008. S'agissant du PAS, ses principaux critères et indicateurs quantitatifs ont été respectés. En effet, l'année 2008 a été marquée sur le plan macroéconomique par :

³⁰⁴ Extrait du discours du Président de la République Abdelaziz Bouteflika, au terme d'un séminaire tenu du 7 au 9 juin 2013 et dont les conclusions ont été validées le 2 juillet, a adopté le Programme d'Action du Gouvernement.

³⁰⁵ Le minimum social commun est défini comme étant les biens et services nécessaires à une communauté de personnes en vue d'assurer son existence et participer au développement humain.

- un taux de croissance de la production intérieure de 4,5%;
- un déficit de solde courant extérieur évalué à 2,8% du PIB ;
- une amélioration du solde primaire au niveau des finances publiques, traduite par un excédent de solde primaire de base de 79,1 milliards soit 5,80% du PIB ;
- une politique prudente en conformité avec celle qui est définie et conduit au niveau régional par la banque centrale ;
- un endettement élevé mais encore soutenable puisque depuis 1995 aucun arriéré de paiement n'est enregistré à chaque fin d'année ' contrairement à 1989 qui a correspondu à la fin du régime révolutionnaire où les fonctionnaires n'avaient pas perçu huit mois de leur salaire³⁰⁶.

Outre ces performances et cet avatar, il importe de souligner que d'une façon générale, la plupart des réformes prévues dans le cadre du troisième PAS ont été réalisées. On peut citer entre autres : la préparation d'un nouveau code d'investissement commun aux pays de l'UEMNA (Union Économique Monétaire Nord-Africaine) ; l'établissement d'un guichet unique pour les investisseurs ; l'accroissement des allocations pour les secteurs prioritaires : Education, santé et entretien routier.

L'économie algérienne reste cependant vulnérable aux changements qui interviennent dans l'environnement régional et international comme on a pu le constater avec la récente crise énergétique et aussi avec la baisse du cours du pétrole suite à la crise du Golfe persique. S'agissant de la crise des hydrocarbures, Chute importante du prix du baril de pétrole. Après avoir connu une baisse de 40 % en 2014, le prix du baril de pétrole termine l'année à environ 60 \$ US, du jamais vu depuis 2009. Pour le Algérie dont les deux tiers des besoins économiques proviennent de la rente pétrolière, ce déficit des recettes pétrolières et gazières ainsi qu'à une hausse de la facture des importations, paralysant l'activité économique au cours de cette période et affectant ainsi certains secteurs de l'économie.

Par ailleurs, selon le Rapport sur le Développement Humain en Algérie (RDHA, 2001), les performances actuelles de l'économie sont encore insuffisantes face aux défis à relever sur le plan social (taux de revenu par habitant à peine supérieur à 1%; possibilités d'accès des populations aux services sociaux de base parmi les plus précaires du monde). Peut-on dans ces conditions s'intéresser au sport ? Pour ce faire, le gouvernement se propose de poursuivre les formes structurelles et sectorielles susceptibles de maintenir la croissance économique à un taux élevé de façon durable, et s'attache à créer des conditions favorables pour l'organisation des communautés de base en vue de leur promotion pour la jouissance d'un minimum commun.

³⁰⁶ Journal Le Matin du 12 mai 2017, déclaration du ministre des finances Abdelatif Benachenhou lors de l'une des négociations avec les membres des syndicats des travailleurs.

A cette fin, y double démarche :

- l'une initiée par l'Etat. Ainsi, le gouvernement œuvre le Programme national de développement Communautaire (PNDC) qui vise la création de 10000 unités de développement à l'échelle du village ou des e cadre les besoins en construction des quartiers de ville, en réhabilitation et équipement d'infrastructures sociales, en approvisionnement en médicaments essentiels, en hydraulique villageoise, en pistes rurales sont identifiés et pris en compte avec l'appui des partenaires au développement ;
- l'autre générée par les masses populaires (création des associations dont les associations sportives pour la prise en charge de leur destin communautaire et aussi pour avoir un dialogue avec le pouvoir en place).

Soulignons aussi qu'avec un Indicateur de Développement Humain (IDH) égal à 0,378 (en 2010), l'Algérie fait partie du groupe des pays ayant des indicateurs sociaux les moins favorables. Toutefois, cette situation s'améliore d'une année à l'autre. L'amélioration de la valeur de l'IDH de l'Algérie qui passe de 0,261 à 0,378 croissance économique entre 2010 et 2014 est le résultat, d'une part, de la forte croissance dès 1990, année qui correspond à l'avènement de l'ère du multipartisme, d'autre part, des efforts fournis par les autorités nationales et soutenus par les partenaires du développement de l'Algérie. Toutefois cette amélioration de l'IDH cache bien des disparités au niveau de toutes les régions du pays. En conséquence, des efforts sont consacrés au développement humain par les autorités algériennes pour augmenter l'accès des populations aux différents services sociaux. D'où la libéralisation de différents secteurs de la vie sociales et économiques. C'est pourquoi on peut observer dans les localités et sociale et économique. C'est pourquoi on peut observer dans les localités et régions du pays, la prise d'initiatives privées dans la création des associations de toutes natures : développementale, formation professionnelle, santé, alphabétisme, culturelle, etc.

5.5. Revenus

Pour l'ensemble de la période 1990-2018, on enregistre une moyenne annuelle de 10 420,16. Le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 134 %. C'est en 2018 qu'on enregistre la valeur la plus élevée (15 621,86) et c'est en 1994 qu'on enregistre la valeur la plus basse (6 581,78).

D'une manière générale, les niveaux de salaires sont relativement bas. En Algérie, un jeune de 25 ans, pour son premier emploi ne peut généralement pas espérer plus que le SMIC comme rémunération. Fixée à 18 000 dinars (163 euros), cette dernière doit subvenir aux différents besoins du salarié à commencer par le logement. Et le revenu mensuel moyen par habitant en Algérie s'élève à 30 000 dinars (200 euros) par habitant et par mois.

Il est donc clair et même évident que dans ces conditions de pauvreté, les populations ne peuvent prétendre à la pratique sportive. Dans ce contexte, Frantz Fanon³⁰⁷ suggère que la jeunesse doit être orientée plus vers les champs, les écoles et les usines pour reboiser, reconstruire que vers le stade pour se défouler et jouer. Il met en garde contre « la conception de la fortification de l'âme, de l'épanouissement des corps, de la facilitation de la manifestation des qualités sportives propres à la jeunesse des pays développés ». Pour lui, « la jeunesse d'un pays sous-développé est souvent une jeunesse désœuvrée. Il faut d'abord l'occuper. C'est pourquoi le commissaire à la jeunesse doit être institutionnellement rattaché au ministère du Travail »³⁰⁸. Il rejette le jeu et magnifie le travail. Cependant, dès son premier numéro du 19 septembre 1962, le journal *Al Chaab* proclame: le sport a un rôle capital à jouer dans l'Algérie de demain contredisant magistralement Fiant Fanon. Il est relayé par Ben Bella qui dans son discours programme du vendredi 28 septembre 1962, ne méconnaît pas l'ampleur de la question de la jeunesse : *Vous n'ignorez pas que 54 % des Algériens ont moins de 20 ans, ce qui pose de vastes problèmes et ouvre de larges perspectives aux dirigeants du pays*. Il souligne que les sports et leur développement seront une préoccupation essentielle du gouvernement et qu'une politique de la jeunesse masculine et féminine sera poursuivie sans relâche en liaison avec l'université et l'éducation nationale. Ainsi toute la jeunesse algérienne, filles et garçons, ira à la fois au champ, à l'usine et au stade, ces activités n'étant pas incompatibles.

5.6. Santé et nutrition

Les indicateurs en matière de santé concernent la prestation de services et l'état de santé des populations. Selon l'Enquête Démographique de Santé (EDS, 2012), le paludisme, les diarrhées, les infections respiratoires et les maladies sexuellement transmissibles ont été les maladies récurrentes retenues. La pandémie du SIDA presque nulle en 2000, semble être en nette évolution malgré les efforts déployés par les autorités médicales. L'accroissement sensible de la longévité et la réduction du taux de mortalité infantile sont imputables au progrès de la médecine moderne, notamment à la mise en œuvre des soins de santé primaire et à l'augmentation de la couverture vaccinale avec le Programme Elargi de Vaccination (PEV) en Algérie. Cette couverture vaccinale est en effet passée de 25% en 2007 à 81 % en 2017. Il faut reconnaître que le mouvement sportif par le biais des associations sportives participe aux campagnes d'éradication de certaines épidémies. En effet, les compétitions et tournois sportifs dotés de trophée et qui sont le plus souvent organisés dans les villages, campagnes et quartiers de villes, et qui drainent beaucoup de monde, constituent des occasions pour les responsables de santé des populations, de vulgariser en leur sein, les bienfaits de la vaccination contre des maladies infectieuses que sont par exemple la poliomyélite, Le paludisme, La rubéole, etc., sont aussi diffusés les stratégies de prévention de la contamination du SIDA etc. Les spectateurs

³⁰⁷ Ibrahim Frantz Fanon, né Frantz Fanon le 20 juillet 1925 à Fort-de-France (Martinique) et mort le 6 décembre 1961 à Bethesda dans un hôpital militaire de la banlieue de Washington aux États-Unis, est un psychiatre et essayiste français fortement impliqué dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie et dans un combat international dressant une solidarité entre « frères » opprimés. Il est l'un des fondateurs du courant de pensée tiers-mondiste.

³⁰⁸ Ibid., p.132.

reçoivent par exemple gracieusement les uns, des tee-shirts publicitaires sur le dos desquels sont inscrits les messages de sensibilisation et de propagande sur la nécessité de se protéger contre le SIDA, les autres des casquettes à l'effigie du donateur. Ces spectateurs la plupart du temps constitués de jeunes qui se révéleraient selon les autorités comme des courroies de transmission du dit message au sein des populations.

Malgré ces résultats positifs, il faut noter qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la santé. En ce qui concerne le personnel sanitaire, on note que l'Algérie respecte la norme de l'OMS de 5000 habitants par infirmier en affichant un infirmier pour 4818 en 2010 et 4017 habitants en 2012. Toutefois, il se trouve en défaut par rapport à la convention de cette organisation mondiale en ce qui concerne les normes relatives au médecin et à la sage-femme. En 2015, le nombre d'habitants par médecin était de 19 617 contre, 11 691 en 2012 pour une norme OMS de un médecin pour 10 000 habitants. S'agissant de la sage-femme, ce nombre est passé de 12 504 habitants en 2015 à 10 689 habitants en 2012, ce qui est encore loin de la norme d'une sage-femme pour 5000 habitants. Ces insuffisances en ressources humaines pourraient s'expliquer en partie par le blocage du recrutement dans l'administration publique et les départs volontaires de la fonction publique qui sont des mesures du PAS mises en œuvre depuis 2009.

Il faut souligner qu'à partir de cette conjoncture économique qui s'est accentuée en 1989, le développement des APS en Algérie en a été durement affecté. La conséquence qui en a résulté est la mise en place des mesures d'urgence de restrictions économiques de la part du gouvernement. Ce qui a conduit naturellement à la diminution du budget déjà très insuffisant alloué à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. S'agissant des infrastructures sanitaires publiques, la situation n'est pas plus reluisante.

5.7. Education

La structure du système scolaire algérien est composée de trois grands sous-systèmes placés sous la tutelle administrative et pédagogique de trois ministères distincts. Il comprend: Un enseignement fondamental et secondaire obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. Cet enseignement, est structuré en plusieurs paliers et s'étale sur une durée de douze années au minimum. Il comprend, en outre, un enseignement supérieur dans les universités qui sont organisées en facultés et dispensant des formations graduées et post-graduées. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Enfin, un enseignement qui concerne la formation professionnelle qui assure une formation qualifiante dans plusieurs spécialité aux élèves qui n'ont pas réussi au niveau du collège et au baccalauréat. La formation professionnelle est, quant à elle gérée par le Ministère de la formation professionnelle et les grandes écoles privées.

La finalité de l'enseignement du français fait partie intégrante des finalités du système éducatif dans son ensemble.

C'est dans une perspective d'amélioration qualitative du programme de français pour le secondaire que l'institution a procédé à la rénovation de ce dernier, au début de l'année scolaire 2015-2016. Le développement des technologies de l'information et de la communication et les transformations que connaît l'Algérie au niveau social et culturel en sont les facteurs principaux qui ont entraîné la réforme du système scolaire et par conséquent, la refonte de tous les programmes des différentes disciplines. Cet état de fait a obligé l'institution à repenser les objectifs de l'école en général et ceux de l'enseignement du français au lycée, en ce qui nous concerne.

Selon les orientations du nouveau programme, le français est considéré « comme moyen d'éducation à une citoyenneté responsable et active des apprenants par le développement de l'esprit critique, du jugement, de l'affirmation de soi »³⁰⁹.

Il convient de mentionner que c'est l'enseignement primaire qui bénéficie d'une attention particulière de la part du Gouvernement. Ce niveau d'enseignement compte en 2016 était 3 863 748. La scolarisation primaire a connu des progrès et le taux brut de scolarisation était de 72,5% en 2016 contre 59,9% en 2008; et le nombre d'écoles primaires pour la même période était de 18 740, alors que l'encadrement dans l'enseignement primaire était assuré par 298 362 enseignants³¹⁰. En 2016, l'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement moyen est estimé à 3 115 248, accueillaient dans 4 992 collèges, alors que l'encadrement dans l'enseignement moyen était assuré par 216 885 enseignants³¹¹. Le taux d'encadrement dans l'enseignement secondaire comptait un effectif global de 441 200 enseignants en 2016-2017, on compte 1 230 989 dans l'enseignement secondaire à la même année.

En 2010, le taux net de scolarisation au niveau de l'école primaire était de 56% avec 68,4% de garçons contre 42,7% de filles et un taux global d'abandon d'environ 10%. La répartition par sexe varie également d'un département à l'autre. Les filles sont plus nombreuses dans les régions Nord et Centre que dans le Sud du pays.

La région du Sud a un taux net de scolarisation de 21,2% contre 62,2% pour le littoral tandis que Face à la faiblesse marquée des taux de scolarisation des filles, une nouvelle politique a été mise en place par les autorités gouvernementales appuyées par certains partenaires au développement. Cette politique consiste à l'exonération des contributions scolaires des filles des zones rurales depuis 2008. L'une des grandes difficultés que rencontre le secteur de l'éducation en Algérie et singulièrement l'enseignement primaire est la dégradation du niveau de l'encadrement. Le ratio élèves/maître est élevé et la situation au niveau national se dégrade d'une année à une autre. De 50% en 2008, il s'élève à 52% en 2009 puis à 59% en 2010.

³⁰⁹ Contenus des programmes. Cf. Fascicule des programmes. Edition Juin 2004 (Direction de l'Enseignement Secondaire Général).

³¹⁰ Ministère de l'Education National.

³¹¹ Ministère de l'Education National.

Dans les départements, le problème se pose avec beaucoup plus d'acuité au Nord et au Centre que dans le Sud. Le nombre d'élèves par enseignant qui atteint 50 et parfois plus dans le Sahara, se situe à 60 dans le Sud. Il convient toutefois de souligner qu'au niveau des écoles privées, les effectifs sont généralement moins pléthoriques ; le ratio élève/maître le plus élevé qui se situe à 40, la moyenne nationale est de 37.

Le taux d'analphabétisme en Algérie est de 26,5 %, ce qui représente un effectif global de plus de 7 millions, a indiqué, l'ex ministre de l'Education nationale, M. Boubekeur Benbouzid. Le ministre s'est référé à une enquête effectuée en 2002 auprès de 20 000 ménages.

L'Algérie fait partie des pays les plus touchés par l'analphabétisme dans le monde arabe en 2005. M. Benbouzid a reconnu que les dispositifs prévus pour l'alphabetisation ne sont pas efficaces et sont insuffisants. Il est admis par les spécialistes que «l'analphabétisme est bel et bien un phénomène structurel installé dans la durée tant que la scolarisation universelle n'est pas atteinte et que les déperditions scolaires précoces ne sont pas jugulées»³¹².

5.8. Emploi

En 2019, le Recensement Général de la Population de l'Habitat (RGPH) et le programme d'Etude et d'Enquêtes sur le secteur Informel (PEES) ont dénombré à 11,281 millions de personnes contre 11,001 millions de personnes en septembre 2018, en hausse de 280.000 personnes, soit un accroissement relatif de 2,5%, détaille l'organisme des statistiques³¹³.

Le secteur public, absorbe près de 4,09 millions de travailleurs, soit 37% de la population occupée qui est de 11,048 millions de travailleurs, indique l'enquête réalisée en avril dernier par cet office sur la situation du marché du travail. Quant au secteur privé, il emploie 6,95 millions de travailleurs, soit 63% de l'emploi total en Algérie³¹⁴.

Les 11,048 millions de travailleurs se composent de 9,073 millions d'hommes (82,1%) et de 1,975 million de femmes (17,9%)³¹⁵.

L'ONS indique aussi que près de sept (7) occupés sur dix (10) sont salariés (69,6%). Cette part est plus importante auprès des femmes puisqu'elle atteint 75,3%³¹⁶.

L'emploi féminin se démarque également par une plus grande concentration dans le secteur public qui absorbe 57,4% de la main d'œuvre féminine totale contre 42,6% dans le secteur privé³¹⁷.

Concernant la répartition de la population occupée par secteur d'activité, il est constaté que les plus gros employeurs sont le secteur de la construction avec 1,9 million de travailleurs (17,2% de l'ensemble de la population occupée), suivie de l'administration publique (hors

³¹² Algérie-Watch par Ali Wardha, du 13 décembre 2009.

³¹³ Centre national de l'informatique et des statistiques du ministère des finances.

³¹⁴ Office national des statistiques (ONS).

³¹⁵ Ibid.

³¹⁶ Ibid.

³¹⁷ Ibid.

secteur sanitaire) avec 1,73 million d'employés (15,7%), du commerce avec 1,71 million (15,5%), de la santé et l'action sociale avec 1,56 million (14,1%), des industries manufacturières avec 1,33 million (12%) et de l'agriculture avec 1,14 million (10,4%), alors que les travailleurs des autres services sont au nombre de 819.000 (7,4%)³¹⁸.

Par groupes de professions, l'enquête de l'ONS montre que 20,4% de la population occupée se composent de professions élémentaires (2,26 millions de travailleurs), suivies des métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat avec 1,93 million de personnes (17,5%), du personnel de services, commerçants et vendeurs avec 1,88 million (17%) et des professions intellectuelles avec 1,08 million (9,8%)³¹⁹.

Les autres professions se composent essentiellement des conducteurs d'installation et d'ouvriers de l'assemblage avec 856.000 travailleurs (7,7% de la population occupée globale), des agriculteurs avec 798.000 (7,2%), des employés administratifs avec 671.000 effectifs (6,1%), des professions intermédiaires avec 540.000 (4,9%) et des directeurs et gérants avec 387.000 (3,5%)³²⁰.

En ce qui concerne la présence des femmes par secteur, l'enquête de l'ONS relève que sur les 1,97 million de travailleuses que compte le pays, 853.000 femmes activent dans le secteur de la santé et de l'action sociale (43,2% de la population féminine occupée) contre 705.000 hommes, tandis que le secteur de l'industrie manufacturière emploie 415.000 femmes (21% des travailleuses) contre 913.000 hommes³²¹.

Les femmes sont au nombre de 238.000 dans l'administration publique-non compris la santé publique- (12,1% des travailleuses), de 95.000 dans l'agriculture (4,8%), de 87.000 dans le commerce (4,4%), de 41.000 dans le transport et communication (2,1%), de 32.000 dans la construction (1,6%), de 8.000 dans l'industrie extractive (0,4%), et de 206.000 dans les autres services (10,4%)³²².

Par ailleurs, il est également constaté que dans les professions intellectuelles, les femmes constituent la majorité avec un nombre de 569.000 contre 514.000 hommes³²³.

L'emploi dans le secteur rural représente une part non négligeable de la demande totale de travail. Alors qu'en 2008 occupait 72,2 % de la main d'œuvre totale, dont près de la moitié provenant de l'agriculture, sa contribution décline pour ne plus se situer qu'à 42% en 2010. Le flux migratoire massif vers les agglomérations urbaines, lié notamment à la relative qualité des infrastructures sociales et la perspective de salaires plus élevés, va exacerber les tensions sur le marché du travail et aggraver le chômage dans le secteur formel.

³¹⁸ Tarik Mesquine (2019), « L'impact des dépenses fiscales sur l'économie algérienne : Une évaluation à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable ». Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion, Université de Constantine.

³¹⁹ Centre national de l'informatique et des statistiques du ministère des finances.

³²⁰ Algérie-Watch par Toufik Amel, du 17 décembre 2019.

³²¹ Ibid.

³²² Ibid.

³²³ Ibid.

5.9. Problème d'insertion socio-économique

L'analyse de la situation et des perspectives de la jeunesse en Algérie conduit à identifier comme problème majeur la difficulté d'intégration socio-économique des jeunes. Depuis plus d'une décennie, l'État qui était le principal pourvoyeur d'emplois ne peut plus jouer ce rôle. Le taux de chômage³²⁴ progresse surtout parmi les jeunes, qu'ils soient diplômés ou non, lesquels se trouvent de plus en plus désemparés face à l'avenir, sans perspectives individuelles ou collectives. Pour résoudre ce problème, en particulier pour les jeunes, l'insertion économique par la création de micro-entreprises, par exemple, s'impose comme une priorité pour offrir des perspectives d'avenir à cette tranche de la population. La population confrontée à ces problèmes d'intégration se compose de jeunes, âgés entre 15 et 30 ans³²⁵ environ.

Par référence à des pays qui ont déjà connu cette situation (Lybie, Maroc, Tunisie, Mauritanie), le constat est que ce problème peut avoir de graves conséquences si rien n'est fait pour accueillir ou encadrer ces masses de jeunes dans l'environnement économique et social. Les risques de marginalisation des jeunes en Algérie sont réels et encore plus importants pour les jeunes filles, qui doivent subir en plus le poids des traditions. L'oisiveté, l'ennui, la faible valorisation individuelle, sont autant de facteurs qui limitent la participation des jeunes à la vie du pays, avec un phénomène cumulatif : pas de prise en compte des demandes des jeunes, ce qui entraîne une plus faible participation... De plus, cette exclusion peut amener à des risques de récupération par des idéologies intégristes.

De plus, l'urbanisation rapide évoquée précédemment s'accompagne généralement d'une certaine altération des liens sociaux. Il faut prévoir que l'Algérie devra faire face à une arrivée importante de jeunes en milieu urbain au cours des prochaines années, alors que leur cadre familial traditionnel sera partiellement relâché. Signe d'une dégradation en cours de la situation en Algérie, il est désormais possible d'observer l'existence, impensable il y a quelques années, d'enfants des rues.

5.10. Les opportunités d'insertion offertes aux jeunes sont très peu nombreuses

5.10.1. Insertion socioculturelle

³²⁴ Entre 2010 et 2015, le taux de chômage des plus de 15 ans est passé de 13,7% à 16,3%. Dans la stratégie nationale du M.J.S., il est stipulé que le taux de chômage est de 60%, le taux de chômage concernant la tranche d'âge 15-24 ans est de 18,9%. Ministère de la Jeunesse et des Sports, Haut Conseil de la Mère et de l'enfance, Fonds Social de Développement, Unicef, (2015). The national strategy draft for childhood and youth, 2006-2015, décembre 2015, Alger, 156 p, p.20.

³²⁵ Le maintien dans le groupe des « jeunes » peut durer jusqu'à ce qu'un individu obtienne son indépendance économique. L'Assemblée Générale des Nations Unies définit la jeunesse comme les personnes âgées de 15 à 24 ans inclus.

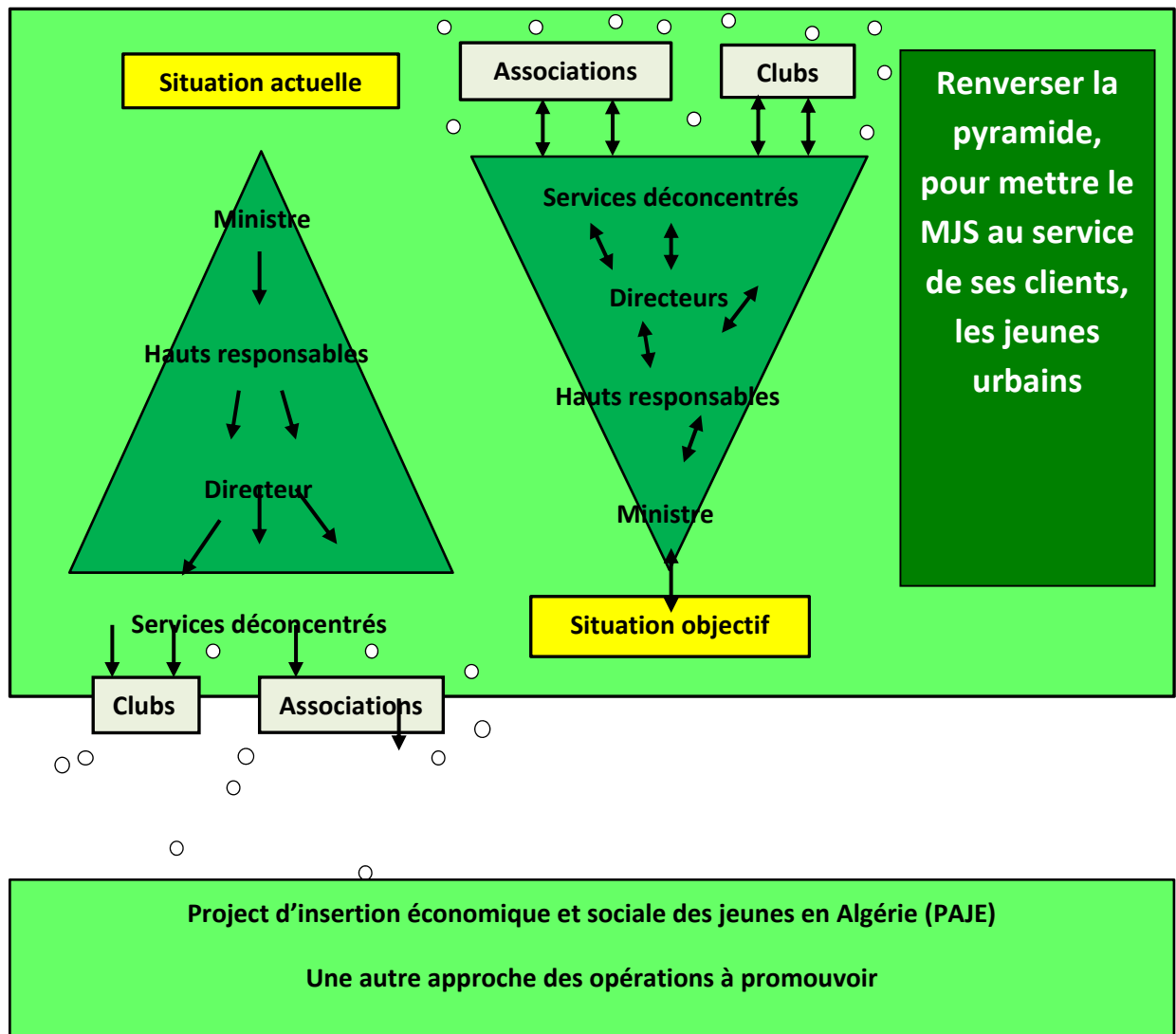
Dans un contexte encore assez centralisé³²⁶, le Gouvernement tente d'assurer un minimum de prise en charge des jeunes en milieu urbain et rural. En effet, le message véhiculé par le Gouvernement algérien dans la promotion de sa stratégie nationale pour la jeunesse, notamment à travers le M.J.S., est celui d'un vecteur d'intégration et de cohésion sociale, de solidarité et de renforcement de l'unité nationale. Ce point de vue est relayé par la représentation locale de l'U.N.I.C.E.F., le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, qui appuie l'introduction des activités sportives pour les jeunes filles à l'école et des activités extrascolaires. Son but est de réduire les inégalités entre filles et garçons mais également de renforcer l'engagement des femmes au sein de la société.

Le sport et, plus largement, les activités offertes aux jeunes apparaissent parmi d'autres comme un vecteur d'éducation et d'émancipation. L'analyse du secteur montre qu'il existe un grand décalage entre les ambitions affichées par les Autorités et les réalisations constatées sur le terrain.

Le M.J.S. mène une politique pyramidale. Le changement serait d'*inverser la pyramide* (graphique 1). La présence d'une organisation pyramidale possédant des procédures lourdes, peu déconcentrées et très lentes. Il s'agit d'un fonctionnement par le haut dans lequel l'Etat finance l'ensemble des activités sportives. Au lieu d'une politique et d'opérations définies par les hauts responsables, le M.J.S. devrait se mettre à l'écoute des jeunes et commencer à organiser les opérations répondant le mieux aux demandes des jeunes dans le respect des missions en matière sportive du M.J.S.

³²⁶ Le processus de décentralisation débute à peine en Algérie.

Graphique 1: *Inversement de la pyramide au sein du M.J.S (document issu du rapport de présentation du projet Fond de solidarité Prioritaire Insertion économique et sociale des jeunes, page 31).*



A l'exception de modestes espaces mis à disposition par les clubs sportifs, les organisations scoutées ou encore quelques Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.), les jeunes ne bénéficient pas de lieux spécifiques réservés à la pratique d'activités socioculturelles. Il est cependant possible de percevoir l'attrait de la jeunesse algérienne pour les activités culturelles. L'action incite les jeunes algériens à s'initier davantage à des pratiques culturelles diverses, ce qui s'avère être également créateur d'emplois (boutiques de musique, opérateurs culturels...). Les demandes d'activités et d'aide à l'insertion sont clairement exprimées par les jeunes, notamment au niveau des maisons de jeunes, des clubs sportifs et des quelques O.N.G.

locales cherchant à améliorer leur insertion dans le processus de développement de la société algérienne.

Le sport en Algérie est un phénomène populaire. Les terrains improvisés de football et de volley-ball sont nombreux dans les rues et permettent une pratique informelle pour beaucoup de jeunes algériens. Parallèlement à cette pratique informelle, il y a 900 000 personnes³²⁷ qui pratiquent un sport au sein des clubs sportifs. Ces clubs ont atteint le nombre de 1300 (incluant les clubs militaires et les clubs privés...). Cependant, la pratique sportive *organisée* stagne au sein des structures officielles en raison de l'absence de politiques de formation et de la faiblesse de l'encadrement. Ces structures formelles, généralement limitées aux grands centres urbains, ne répondent pas de manière suffisante aux demandes autres que celles du sport de haut niveau. Même si le nombre d'équipements a augmenté, les moyens existants sont mis exclusivement à disposition des meilleurs éléments, délaissant ainsi la plus grande masse des pratiquants.

La place de la femme au sein de la société algérienne suppose une action volontariste. Le poids des traditions et une application stricte de préceptes religieux empêchent les jeunes filles algériennes d'accéder à l'éducation, aux loisirs et à l'emploi à l'égal des jeunes gens. Leur vie sociale se cantonne bien souvent au voisinage et à la famille. Les jeunes filles ne peuvent pas pratiquer d'activités sportives ou culturelles dans les mêmes espaces que les garçons et les éducateurs sportifs masculins ne peuvent enseigner aux jeunes filles. Le nombre réduit d'éducatrices formées à l'enseignement des activités physiques et sportives rend la pratique sportive féminine quasi inexistante et limitée à un faible nombre d'activités (essentiellement le tennis de table, le volleyball, le basket-ball et la gymnastique d'entretien).

Enfin, malgré l'intérêt manifesté par les jeunes algériens à l'égard des autres cultures, et notamment les cultures occidentales, les échanges sportifs ou culturels de jeunes restent très limités. L'Algérie, par son histoire, est restée longtemps fermée à tout contact extérieur, ce qui donne aux Algériens une vision assez déformée du monde extérieur.

5.10.2. Le chômage

L'économie algérienne n'a pu absorber rapidement les chocs adverses subis au cours des années 2000. Cette hausse du chômage a affecté différemment les catégories sociales et les segments du marché du travail. Le chômage concerne de façon prédominante les jeunes et à la recherche du premier emploi. En 2010, près de la moitié des chômeurs ont moins de 25 ans et près de 73% moins de 30 ans, dont 63% sont à la recherche d'un premier emploi. Cette situation, lorsqu'elle perdure, entraîne une exclusion sociale, porte ouverte sur les activités informelles et illégales, une perte de confiance dans les institutions ainsi qu'une érosion du capital humain et social. La participation des femmes au marché du travail a connu, une

³²⁷ Chiffres du Ministre de la Jeunesse et des Sports (2015).

progression significative, atteignant 15% de la population totale féminine en âge de travailler en 2010. Mais la population active féminine est plus vulnérable en période de récession. Bien qu'elle ait connu durant les années 80 et 90 des taux de chômage sensiblement inférieurs aux taux masculins, cette tendance s'inverse au cours des années 2000 où la persistance du chômage finit par affecter davantage les femmes que les hommes³²⁸. En 2012, il atteint plus de 17,5% de la population active féminine soit deux points de plus que le taux national.

Le taux de chômage en Algérie a atteint 11,1% en avril 2018 contre 11,7% en septembre 2017, soit un recul de 0,6 point³²⁹.

Ce taux de chômage pourrait expliquer la multiplication des associations qui dépassent la barre de soixante milles recensées en 2004 y compris les ONG locales. Nombre de jeunes de jeunes diplômés sans emploi ont pu trouver un travail par ce biais ou se sont mis à leur propre compte (auto emploi) par la création de ces ONG locales. En effet dans le souci de réduire le nombre de sous-emplois, divers programmes ont été mis en œuvre par le gouvernement algérien offrant ainsi des possibilités à tout individu de s'associer pour sa propre prise en charge en vue de se sortir de la précarité. Ainsi, des associations de tous caractères (développemental, d'auto-emploi, de tontines, de jeunesse, de santé, sportif etc...) sont créées pour les raisons évoquées.

5.10.3. Perspectives d'emploi en Algérie

De nombreuses potentialités d'emplois existent dans le cadre de l'acquisition et la gestion par les Unités Communautaires de Développement (U.C.D). Dans cette optique, mille(1000) premières UCD ont été lancées en octobre 2015 à titre expérimental pour le Programme National de Développement Communautaire (PNDC) dans la perspective d'auto emploi et d'éducation des populations à la base³³⁰.

De même, la prochaine décentralisation de l'administration³³¹ et la déconcentration de l'activité économique offriront de nouveaux emplois aux jeunes. Ainsi chaque commune issue des subdivisions départementales pourra mener sa politique de développement communautaire en faisant preuve d'initiatives dans les secteurs qu'elle juge porteurs de développement endogène, en matière d'emploi et autres. En rapport à ce contexte de décentralisation, les données ne sont pas encore disponibles au sujet des programmes communautaires afin d'identifier et dénombrer le type d'emplois nouveaux qui pourraient être créés et leur nombre

³²⁸ Salim Ramoule, « L'impact de la libéralisation sur l'intégration et le développement économique : cas de l'économie algérienne », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Batna, 2015.

³²⁹ Publié Le : Dimanche, 29 Juillet 2018 12:18, (www.aps.dz) économie.

³³⁰ Ibid.

³³¹ La loi no 84-09 du 4 février 1984 portant organisation territoriale de la République Algérienne indique dans son article premier que l'administration territoriale est assurée par les autorités et services déconcentrés de l'Etat et par les collectivités territoriales décentralisées. La collectivité décentralisée est dénommée la commune. Elle est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière (art. 21 du titre II).

compte-tenu du fait de la non effectivité de cette décentralisation³³². Il importe toutefois de souligner que ce sont des actions de longue haleine qui méritent d'être rigoureusement coordonnées pour générer effectivement des emplois productifs durables.

Conclusion partielle

L'Algérie reste un pays pauvre malgré les richesses du pays³³³. Une croissance démographique élevée, un développement économique lent, des ressources pétrolières en baisse, un faible niveau de santé publique et d'éducation, des ressources hydriques limitées, une pauvreté généralisée, une mauvaise gouvernance et l'insécurité intérieure restent combinés les uns aux autres, les défis principaux de l'Algérie. A l'heure actuelle, il est peu probable que l'Algérie puisse atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avant 2030. Le gouvernement s'est engagé en faveur de la démocratisation, de la libéralisation économique et des réformes politiques et économiques. Néanmoins, cet engagement politique ne s'est pas encore traduit par des progrès concrets. En l'absence de telles réformes, la situation sociale et politique risque de se dégrader.

Le sport pourrait participer au développement économique de l'Algérie dans la mesure où le développement des jeux traditionnels, du sport de masse et du sport de performance répond à une segmentation de l'offre et de la demande. Chacun serait ainsi concerné par la question du développement du sport.

Le sous-développement sportif de l'Algérie est à la fois un aspect et une conséquence de son sous-développement économique.

5.11. Les spécificités algériennes

Le cas algérien a bien entendu, ses spécificités : à la lisière des XIXe et XXe siècles, le rapport des forces entre ces deux traditions historiographiques joue en faveur de la seconde. La société algérienne traditionnelle est complètement déstructurée par la domination française, caractérisée ici plus que partout ailleurs dans le monde arabo-islamique par une colonisation de peuplement qui va finir de marginaliser à l'extrême un système culturel précolonial marqué, déjà bien avant 1830, du sceau de déclin et du conservatisme idéologique. C'est dire qu'il y restait peu de souvenirs des éléments d'humanisme et de rationalisme qui avaient, dans une large mesure, caractérisé l'activité intellectuelle de l'islam classique et, notamment, de la pratique des historiographes et chroniqueurs qui avaient jadis essaimé au Maghreb.

³³² Les élections communales sont prévues pour se dérouler le 23 novembre 2017 sous la direction de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

³³³ 14 millions d'Algériens sur les quarante millions habitants soit 35% vivent sous le seuil de la pauvreté tel qu'il est défini par des critères internationaux, affirme le secrétaire national chargé des dossiers spécialisés au niveau de la LADDH, Houari Kaddour qui s'appuie sur une étude réalisée par la LADDH et qui a touché plus de 4500 ménages répartis à travers plusieurs régions en Algérie.

Les zaouïas³³⁴, qui menaient encore une activité éducative – dominée, il est vrai, par les stigmates de la phase de repli culturel –, battaient de l’aile face au déploiement en cours de l’école française, que les Algériens commencent timidement à fréquenter, avant de la solliciter plus massivement à partir de l’entre-deux-guerres. L’enseignement français provoquait, cependant, chez les Algériens un double sentiment : attraction pour son aspect humaniste et sa pédagogie novatrice, son ouverture sur la rationalité et l’insertion dans le monde moderne ; mais aussi répulsion pour la dévalorisation qu’il opérait de tout ce qui relevait du passé arabo-musulman et qui servait de référent identitaire aux Algériens³³⁵.

Le cours d’histoire, dispensé dès l’école primaire, constituait sans doute le lieu privilégié de ce déchirement, d’où son impact sur nombre de vocations à la jonction du nationalisme et de l’histoire. Mohammed Harbi (né en 1933) raconte ainsi l’influence décisive qu’ont eue sur son devenir les cours d’histoire et de géographie sur l’Algérie et le monde musulman qu’il suivait, jeune adolescent, dans une medersa (école arabe) comme en avaient ouvert les oulémas ou plus tard le PPA³³⁶-MTLD³³⁷ : « Cet enseignement, alimenté par les relations chaleureuses que je connus dans le scoutisme, sera décisif dans mes choix ultérieurs. J’étais arabe et musulman : je devenais aussi algérien. Désormais, les leçons d’histoire de l’Algérie dispensées à l’école française devaient glisser sur moi comme l’eau glisse sur un cygne. »³³⁸

Abou-Kassam Saadallah (né en 1930), qui a étudié dans le circuit traditionnel des zaouïas, reconnaît lui-même face à des amis étrangers : « La connaissance que j’avais du passé de mon pays, et c’était le cas de la majorité des Algériens, était aussi vague que celle que pouvait en avoir l’Américain ou le Chinois moyen. Et je leur expliquais que les Algériens francophones ne connaissaient pas non plus l’histoire de l’Algérie, car les manuels scolaires comportaient toujours la phrase : “Nos ancêtres les Gaulois...” »³³⁹.

L’historiographie coloniale de l’époque était d’ailleurs truffée de perles décrivant l’Algérien en particulier, et le Maghrébin en général, comme un « traînard resté loin en arrière » parmi les « races blanches méditerranéennes » (E.-F. Gautier) et qui faisait partie des « races condamnées à s’éteindre » (Gustave Mercier), les colons ayant pour leur part reçu de l’histoire les « devoirs inébranlables d’être les maîtres partout » (Stéphane Gsell). C’est justement dans ce combat contre « l’accaparement aussi exclusif qu’orienté de notre histoire nationale par les

³³⁴ Les Zaouïas en Algérie sont des édifices religieux situés en Algérie honorant la mémoire de saints patrons et dédiés à l’enseignement coranique et religieux.

³³⁵ On pourra se référer à ce propos à différents travaux. On signalera ici les livres suivants : Yvonne Turin, *Affrontements culturels dans l’Algérie coloniale*, Maspero, Paris, 1971 ; Fanny Colonna, *Instituteurs algériennes (1883-1939)*, PFNSP, Paris, 1975, et OPU, Alger ; Antoine Léon, *Colonisation, enseignement et éducation*, L’Harmattan, Paris, 1991.

³³⁶ Le Parti du Peuple Algérien a été fondé le 11 mars 1937 par Messali Hadj en France après l’interdiction de l’Étoile nord-africaine. Ce nouveau parti a maintenu la direction, les structures et les objectifs de l’ENA.

³³⁷ Le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques était un parti nationaliste algérien fondé en 1946 à la suite de la dissolution du Parti du peuple algérien.

³³⁸ Mohamed Harbi, *Une vie debout*, Casbah, Alger, 2001, pp. 26-27.

³³⁹ Abdellah Saadallah, *la Montée du nationalisme algérien*, ENAL, 1983, p. 53).

maîtres compilateurs de l'ancienne "école d'Alger" et de leurs émules...» conspués par Mostefa Lacheraf³⁴⁰ que va se déployer une historiographie liée au mouvement national.

Au tout début du XXe siècle, certains lettrés avaient bien essayé en langues arabe et française de cultiver ce qui restait de la mémoire historique dans le pays. Mohammed Hafnaoui (1852-1941), qui fut un élève des zaouïas³⁴¹, avait publié, en 1906, un dictionnaire biographique traitant des personnalités marquantes du Maghreb central et de l'Algérie entre le xe et le xixe siècle, et Amar Boulifa³⁴² (1865-1931), ancien normalien puis enseignant à la Faculté des lettres, s'était déjà intéressé, avant les années 1920, aux études berbères et à la résistance du Djurdjura face aux Ottomans³⁴³. Mais on ne pourra véritablement parler d'histoire nationale qu'à partir de la fin des années 1920, lorsque des lettrés d'abord arabisants et nourris à la culture de l'islah commenceront à combattre l'idéologie coloniale en produisant, selon Mustapha Haddab, « une contre-idéologie dont la composante historique ne pouvait être efficace que si elle épousait la forme moderne de l'histoire »³⁴⁴.

De jeunes intellectuels écrivant en français et ayant rejoint le PPA-MTL, avant de militer au FLN, poursuivront cette œuvre à partir des années 1940 et 1950. Les élites issues de l'école française et ayant transitées par l'enseignement secondaire et supérieur allaient aussi renforcer le combat idéologique mené contre le fait colonial.

Dans le cas de l'Algérie, ce dernier « cliché » paraît exceptionnellement gratifiant d'autant qu'il succède à 57 ans (1962-2019) de pouvoir socialiste durant lesquels chaque département du pays a vécu au rythme des idéologies de « l'Est ». Cependant il semble que ces différents clichés, excepté celui de la « conférence nationale » et du « Hirak » correspondent beaucoup plus aux regards projetés de l'extérieur sur le pays, qu'aux caractéristiques intérieures qui se traduisent autrement selon que les regards sont portés sur les entités du sud ou du Nord de l'Algérie.

Cet espace varié représente le berceau d'une organisation sociale que nous définissons avec le dictionnaire Robert « *comme l'arrangement global de tous les éléments qui servent à structurer l'action sociale, en une totalité présentant une image, une figure particulière, différente de ses parties composantes et de rente aussi d'autres arrangements possibles* » (1968, 13). Les agents sociaux qui « produisent » la dynamique de l'action sociale dans l'Algérie sont constitués par les différents peuples qui ont fait et qui continuent de tisser l'histoire de tout le pays.

5.11.1. Un peuple mosaïque et ses croyances

³⁴⁰ Mustapha Lacheraf, *l'Algérie nation et société*, Maspero, Paris, 1975 ; SNED, Alger, 1978, p. 8.

³⁴¹ Mohammed Hafnaoui, *Tarif al-khalaf bi ridjal as-salaf* (1905-1907).

³⁴² Amar Boulifa, *le Djurdjura à travers l'histoire*.

³⁴³ Zair Ihaddaden a publié *l'Histoire de la presse indigène en Algérie* (ENAL, Alger, 1983) et *la Presse musulmane algérienne* (ENAL, Alger, 1986).

³⁴⁴ Mohamed Haddab, « Histoire et modernité chez les réformistes algériens », in *Connaissance du Maghreb* (CNRS, Paris 1984).

L'Algérie regroupe différents groupes ethniques que nous assimilons à des peuples. Ils sont répartis selon leurs coutumes respectives dans les départements du territoire national (au plan géographique nous entendons). Chaque département peut être assimilé à de grosses entités de peuples avec des coutumes différentes. Ce fait explique parfois des antagonismes ethniques lorsque des intérêts sont en jeu. Dans ses travaux, Lombard (1965) a insisté sur les origines diverses (difficiles à retracer) et les rapports de type « féodal » qui ont sous-tendu les relations sociales chez les peuples africains en général et l'Algérie en particulier, vu l'immensité de son territoire. Ces travaux ont cependant apporté des éclairages précieux sur les premiers groupes locaux. Ces différents groupes ethniques présentent des spécificités de par leurs activités économiques, leurs statuts sociaux, et leurs croyances. Plus généralement, le peuple, selon Abdelmalek, « *c'est d'abord et surtout la multitude qui va et vient, recourt à mille ruses et expédients pour manger, se vêtir, se soigner, enterrer ses morts et élever ses enfants. Le peuple, c'est la somme singulière, anonyme et colossale de ces transactions quotidiennes pour survivre, de ces négociations épuisantes et sans cesse recommencées avec l'adversité, contre elles, pour parvenir à la moindre de ses fins, pour accomplir la moindre opération, la plus petite démarche, faire la plus petite course* » (1993, 34). Derrière le mot « peuples » (qui prend la marque du pluriel dans notre entendement), nous entrevoyons aussi les relations aux us et coutumes, aux difficultés de la vie concrète, du manger, du boire.... C'est ce qui pousse à écrire que les peuples Algérien ne sauraient se confondre avec une entité métaphysique ou « mythique ». Ils ont tous, leurs logiques sociales propres. Toujours d'actualité, les écrits de écrits de Mouloud Gaïd (né en 1916), qui a écrit plusieurs ouvrages brassant de vastes périodes³⁴⁵, et Mahfoud Kaddache³⁴⁶, qui s'est intéressé aussi bien à l'antiquité, au Moyen-Âge qu'aux temps modernes, demeurent importants pour comprendre les différentes logiques sociales et culturelles des peuples constituant l'Algérie depuis son indépendance. Remarquons que, outre les Bédouins du Sud, des Kabyles au Nord, les Chaouias du Sud-Est, Ghenanma des Berbère, les Braz du Nord-Ouest et les Béni Amrane de l'Est ont marqué de manière historique la vie de l'Algérie. Car, même si l'indépendance du pays vient renforcer théoriquement l'idée de construire une forte nation, la multitude des cultures et la diversité des peuples semblent constituer un frein à ce projet. Si chaque peuple partage avec les autres des aires communes apparemment homogènes comme le stipule un verset coranique³⁴⁷ « *Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur* »³⁴⁸, en réalité,

³⁴⁵ Mouloud Gaïd, Histoire illustrée de l'Algérie (1965) ; Aguellids et romains en Berbérie (1972) ; l'Algérie sous les Turcs (1975) ; les Berbères dans l'histoire (3 volumes, 1990).

³⁴⁶ Qui fut longtemps dirigeant des Scouts musulmans algériens (SMA), a notamment publié : la Vie politique à Alger de 1919 à 1939 (SNED, Alger, 1970) et Histoire du nationalisme algérien (SNED, Alger, 1980, 2 vol.).

³⁴⁷ Le Coran est le texte sacré de l'islam. Pour les musulmans, il reprend verbatim la parole de Dieu. Ce livre est à ce jour le premier et le plus ancien document littéraire authentique connu en arabe.

³⁴⁸ Le Coran « Les Appartements » en français Sourate n°49· 18 versets.

les différents peuples se distinguent d'une part par les systèmes de valeurs de sens relatifs à l'immatériel (les croyances religieuses) et d'autre part par les différentes « logiques sociales » et culturelles. (Une cinquantaine d'ethnies et plusieurs croyances, Judaïsme, chrétiennes (catholique, protestante, évangélique etc...). Même si l'adoption des religions étrangères (christianisme, judaïsme ...) semble prépondérante, l'Islam est la religion d'État. Les musulmans sont majoritairement sunnites de rite malékite, mais on trouve également des communautés ibadites comme dans le Mزاب. C'est essentiellement autour d'une vision globale du monde, non limitée à l'homme vivant, mais en articulation avec les morts et la nature, que s'établit l'unité profonde. Il est difficilement concevable qu'un membre de ces différents peuples se déclare athée, puisque dans les représentations collectives, l'individu seul n'existe pas, mais il fait partie d'un groupe social qui observe entre autre des rituels religieux. En fait, une minorité de tous les individus de ces diverses communautés, utilisent d'une manière ou d'une autre les pratiques magico-religieuses³⁴⁹ pour influencer sur leur destin de vivant et de mortel dans le dessein d'exaucer leurs espoirs en même temps qu'il tente d'apaiser les craintes de l'inconnu. Par conséquent la vie religieuse dans certains peuples en Algérie est très intense, même si elle porte toujours des teintes d'un syncrétisme manifeste. Les religions traditionnelles bien structurées cohabitent et souvent régulent les champs d'actions des croyances importées telles que le christianisme et le Judaïsme.

Musulmans, juifs, chrétiens, et croyants d'autres religions peuvent vivre en parfaite harmonie. « Ô gens ! Sachez que votre Seigneur est Unique et que votre père est unique. Sachez qu'il n'y a aucune différence entre un arabe et un non arabe. Il n'y a pas de différence non plus entre un blanc et un noir, si ce n'est par la piété »³⁵⁰.

5.11.2. En définitive le sport des femmes

P. Bourdieu énonce dans *la Distinction*³⁵¹, que le fait de pratiquer tel ou tel sport ou de ne pas pratiquer telle ou telle activité sportive, n'est pas seulement dû à des motifs d'ordre économique mais tient, aussi, à des facteurs d'ordre culturel et symbolique. De même, la tradition familiale, l'acquisition de certains codes culturels permettent d'accéder à et de pratiquer certains sports. P. Bourdieu montre la manière dont le corps a été dressé par le groupe, il y a soumission du corps³⁵². La socialisation des hommes et des femmes est différente.

³⁴⁹ Les rites magico-religieux apparaissent très tôt dans l'histoire humaine, ils ont joué un rôle considérable dans les sociétés archaïques, antiques et traditionnelles. On en observe des traces encore aujourd'hui. Ethnologues et sociologues, fascinés par ces rites, les ont beaucoup étudiés (Émile Durkheim, Marcel Mauss et Claude Lévi-Strauss). Cette fascination est faite d'un mélange de nostalgie, de crainte et de curiosité, sentiments qui correspondent aux sources de tout rituel.

³⁵⁰ Texte prophétique.

³⁵¹ Pierre Bourdieu, (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions Minit.

³⁵² Pierre Bourdieu, (1998). *La domination masculine*, Paris, Seuil, pp.33-35, 142 p.

Le sport au féminin ne connaît pas en Algérie le même engouement que le sport des hommes. Nous n'en avons pour preuve que ce compte rendu d'Elhaddaf qui présente de façon très anecdotique la situation des femmes face au sport ; il écrit : « *Lorsqu'à l'occasion du premier anniversaire de la parution de notre journal (Elhaddaf Algérie), nous avons organisé une course cycliste pour dames, d'aucun se montrèrent sceptiques quant à la réalisation de cette épreuve. Cette course eût pourtant lieu, avec une seule concurrente, certes les neuf autres sur les dix inscrites étant arrivées soit en retard soit sans bicyclette. (...). Il faut reconnaître que plus d'une trentaine d'années de pratique sportive n'a pas encore entièrement affranchi la femme africaine de ses préjugés défavorables sur le sport. Bien sûr dans les écoles les exercices physiques et certains jeux tels que le basket-ball, le volley-ball sont ouverts aux filles. Toutefois, nous pensons qu'elles n'ont jamais dépassé le niveau moyen du sportif masculin* ».

L'ancienne championne olympique Hassiba Boulmerka a abondé dans le même sens, faisant allusion au bras de fer entre le ministère de la Jeunesse et des Sports et le Comité olympique et sportif algérien.

"C'est malheureux ce qui se passe dans le sport national. Cette rupture ne devait pas exister car les premiers perdants sont les sportifs qui n'ont plus aucune volonté de faire des efforts. Je souhaite que la voix de la raison l'emportera", a dit la médaillée d'or du 1500m aux jeux Olympiques 1992 à Barcelone.

En Algérie, il est communément admis que la femme en général résiste mal à l'effort soutenu qu'exigent la plupart des sports. Sa constitution et ses défaillances naturelles lui interdisent l'accès de dures épreuves. Ces divers arguments pouvant être avancés pour interdire à la femme algérienne la pratique de certains jeux qui entravent profondément l'émancipation sportive et sociale de celle-ci.

Ainsi, la femme est généralement considérée comme un être inférieur sur le plan physique. Le corps féminin est considéré par la pensée médicale comme un corps par nature pathogène, un corps potentiellement malade (Hudson, 1982). Du point de vue du mental, les femmes sont aussi perçues comme plus faibles que les hommes, elles sont considérées comme émotives, instables psychologiquement et manquent de confiance en elles, ce qui les empêcherait de supporter les tensions dues à la compétition sportive.



Photo 2: Equipe de handball dames de l'Union sportive de la médina d'Alger(USMA) (Source: Africa Top Sport).

En Algérie, l'attachement de la société à la prééminence de principe de l'homme sur la femme, la soumission de celle-ci à l'autorité masculine influent sur la perception du corps féminin et de sa représentation sociale. Le sport serait un domaine difficilement accessible à la femme algérienne en tant qu'être faible, vulnérable, sujette à la maladie et considérée comme biologiquement dépourvue d'énergie physique et de vitalité.

La différence morphologique et biologique, les obstacles culturels comme nous l'avons montré précédemment, le complexe d'infériorité de la femme, les interdits de parents apparaissent davantage comme alibis masculins pour rendre compte de la mise à l'écart de la femme. On est loin du manque d'intérêt tel que l'attestent les obstacles culturels qui militent en faveur de l'accès des femmes à l'école et dans le sport, en vertu du statut de mère et d'épouse dévolu à la femme africaine en général. Cette tendance est également repérable chez les Européens ; la preuve nous est donnée dans le conflit qui oppose les Anglais aux et Allemands quant à l'admission des femmes dans les clubs sportifs. La ségrégation sexuelle est dans ce contexte loin d'être un problème colonial ; elle est cependant une réalité et ne prend pas les mêmes proportions dans la métropole que dans les colonies.

On peut enfin dire que la femme est absente du champ sportif parce que dans la conjoncture des années 50, le sport est moins un divertissement qu'un instrument de revendication politique, et l'association sportive devient le lieu de la mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle on retrouve un sport scolaire féminin et pas un sport civil. La politique comme lutte pour l'indépendance à l'époque coloniale reste encore ici, une affaire d'homme, et l'association sportive un espace masculin.

La conception occidentale moderne fait du corps et de l'identité sexuelle en général une construction sociale sans toutefois mettre en cause la réalité des phénomènes biologiques.

C'est plutôt la mise en évidence de la dialectique entre l'individu et le groupe, la nature et la culture (Detrez, 2002). Quant au sport, son attrait d'être d'abord une pratique sociale prime sans conteste sur toute autre considération (recherche de la performance, désir de compétition, goût du risque) (Mischler, 2003). L'importance du sport pour l'insertion sociale et les valeurs socialisatrices qui lui sont traditionnellement associées semblent demeurer pertinentes en occident (Mignon, 2000).

La culture arabo-musulmane, quant à elle, soutient, tout en la sacralisant, la thèse qui est à la base de la théorie naturaliste apparue depuis l'Antiquité et qui normalise les différences physiques entre l'homme et la femme et ses conséquences sur la conception sexuée des corps et des pratiques corporelles. La hiérarchie sociale qui continue alors à organiser leurs différences n'y apparaît pas seulement justifiée par un principe contraignant, celui de l'ordre que la nature a instauré en les conformant différemment, mais aussi par un principe d'organisation supranaturel, transcendant, celui du religieux, qui sacralise les assignations sexuées et générationnelles, à travers les préceptes qu'il édicte sous la figure de la révélation. La législation musulmane mise au service de la volonté suprême de Dieu a pris en considération en matière de droits et devoirs de l'homme et de la femme le côté naturel pour instaurer définitivement la suprématie de l'homme³⁵³.

Or l'idée de la pratique sportive féminine se rapporte à une conception de l'individu ayant acquis une certaine autonomie vis-à-vis de la famille et de la société d'appartenance. L'expérience de la pratique sportive féminine introduirait, dans la logique qui commande le statut de la femme musulmane, des données nouvelles totalement incompatibles avec les contenus que revêt la culture traditionnelle dans les sociétés maghrébines.

En droit musulman, la pratique du sport est en soi licite, voire obligatoire, du fait qu'elle peut renforcer l'individu et le groupe (Aldeeb, 2004), à condition, toutefois, qu'elle ne dépasse pas les limites du permis religieux (Weber, 1993). Dans ce cadre strictement réglementé, la femme musulmane désirant pratiquer le sport se doit de respecter, entre autres, les normes lui interdisant la promiscuité entre hommes et femmes et lui imposant des tenues vestimentaires bien particulières (Aldeeb, 2004).

L'Occident propose le prototype d'une autre femme, autonome, libre et active susceptible de bouleverser l'ordre traditionnel établi car il offre un modèle affranchi auquel s'identifie l'aspiration de la femme musulmane pour pallier son statut particulièrement défavorisé (Hassini, 1997). Dans ce cadre, l'ouverture à la pratique sportive féminine, en tant que produit de modernité, constitue un danger susceptible d'affecter la représentation traditionnelle du corps de la femme musulmane ainsi que les rôles et les valeurs sociaux et culturels qu'il joue et incarne (Tlili, 1994 ; Tlili, 2002).

³⁵³ Le Coran, sourate n° 2, verset, 228, Al-Imran « la famille d'Imran ».

5.11.3. Corps de la femme, un corps à protéger

La mémoire collective de la communauté musulmane installée par exemple à Alger en Algérie, entoure la femme et son corps d'interdits intériorisés non seulement par la société des hommes, mais aussi par celle des femmes âgées, garantes de la tradition : l'image sociale de la femme se trouve fortement liée à son corps, entièrement revêtu, donc protégé. La mise en valeur du corps (au sens moderne) et surtout l'exposition du corps en public n'est pas au nombre des préoccupations des femmes autochtones des Mozabites³⁵⁴. Dès son jeune âge « la ligue des tantes » lui apprend à bien se tenir aussi bien à l'intérieur du cercle familial qu'à l'extérieur de celui-ci : assise, debout ou allongée, incompréhensible et imprévisible. Et, en même temps, elle est perçue comme l'axe central des relations sociales au sein de la communauté. De son éducation et surtout de son comportement social dépendent la paix ou le désordre, l'entente ou la méfiance au sein des groupes sociaux. Pour renforcer cette logique, Abdelmadjid écrit que « *le principal lien de maintien des bonnes relations entre deux familles réside dans les relations matrimoniales que ces dernières contractent* » (1980, 33). La famille est le moyen de socialisation primaire où les valeurs seront inculquées à l'enfant pour déterminer son appartenance culturelle qui, pour sa part, aide ou freine son intégration dans la société (Khellil, 1997).

Dans ces sociétés, les approches du corps tiennent fortement compte du statut matrimonial de la femme. Le recouvrement de ses différents segments corporels respecte les canons de la tradition. La beauté de la femme s'exprime différemment surtout à travers le vestimentaire et les rondeurs corporelles. Ici, la révolution de la maigreur (comme un idéal corporel) n'a jamais eu droit de cité. Parallèlement, enfin, s'habiller décentement en public afin de garantir la respectabilité requise pour la femme mariée, à recouvrir sa tête, ses bras et ses jambes. Car, des représentations différentes sont associées au vestimentaire de la personne mariée ou célibataire. Chez les femmes mariées, l'utilisation de deux pagnes est indispensable pour les distinguer des autres. Les signes distinctifs interviennent parfois au niveau des noms génériques des pagnes. Il arrive fréquemment que les pagnes portent des noms « forts ». par exemple :

- « tu sors, je sors » pour signifier le défi de la femme et sa force en terme de pouvoir d'achat ; ce qui traduit également l'importance du capital économique de la femme et son pouvoir relatif dans le foyer.

Ce sont autant de signes qui illustrent la recherche d'une distinction sociale à partir du vestimentaire. « *La beauté, c'est avoir de beaux pagnes, de beaux foulards, de beaux bijoux* »,

³⁵⁴ Les Mozabites, population du sud de l'Algérie évaluée au début des années quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille individus, se définissent essentiellement par leur habitat géographique, le Mzab, et par leur doctrine religieuse : aux yeux des musulmans orthodoxes, ce sont des membres de la secte ibâdite. Dans le Maghreb, leur type physique, leurs activités spécialisées contribuent également à individualiser ce groupe social. Longtemps tenus pour des hérétiques et persécutés comme tels, ils s'intègrent aujourd'hui dans la communauté algérienne. Culturellement, les Mozabites constituent une population particulière. Même s'ils sont arabisés par la langue et par la religion, la structure de leur société est manifestement amazighe. Ils parlent un dialecte berbérophone.

soutient Toufik Adel, ex ministre de la famille et des affaires sociales. Mais en même temps, tous ces articles vestimentaires qui permettent d'exprimer une certaine forme de beauté, participent également à voiler, donc à cacher le corps de la femme. Parce que le fait d'exposer son corps pour des esthétiques individuelles, s'inscrit à l'encontre de toutes les valeurs sociales des sociétés musulmanes. Protéger les parties du corps qui peuvent susciter les envies incontrôlées chez les autres adultes devient donc un impératif à ne pas transgresser. C'est surtout l'influence de la religion musulmane qui pousse les hommes à interdire à la jeune fille et surtout à la femme mariée, d'exposer son corps. Elle doit s'habiller décemment c'est-à-dire qu'elle ne doit pas montrer sa poitrine et les parties intimes du corps ; ce qui justifie le fait que l'extravagance vestimentaire soit sévèrement critiquée. Selon Fatma Aït Sabbah³⁵⁵, la place du corps de la femme est un problème brûlant : « la femme est très souvent conçue et définie comme un objet exclusivement sexuel. Son corps a été l'objet d'un énorme investissement érotique qui a obscurci toutes les autres dimensions. Ce gonflement exagéré de la dimension érotique de la femme a des conséquences directes notamment sur la pratique des APS ». Elle cite à cet égard un verset du coran qui stipule : « *commande aux femmes qui croient de baisser les yeux, d'être chastes, de couvrir leur sein de voiles, de ne faire voir leur ornement qu'à leurs maris... Prescrits à tes épouses, à tes filles et aux femmes de croyants d'abaisser un voile sur leur visage. Il sera la marque de leur vertu et un frein contre les propos des hommes* ». Donc, jusqu'à la fin des années 1970, les femmes dans la société Mozabite et Kabyle par exemple hésitaient et parfois n'osaient pas se mettre en robe parce que la société ne le tolérait pas. Mais à l'évidence, le vestimentaire a beaucoup évolué. Les jeunes filles (scolarisées), profitant des tolérances qu'affichent les communautés à l'endroit de l'école, se conduisent comme si elles désiraient s'éloigner de la reproduction vestimentaire de leurs aînées. Par leur comportement, les filles participent, à leur insu, à ce que Malek qualifie de recombinaison socioculturelle du statut de la femme à Ghardaïa³⁵⁶ (1990, 250).

C'est souvent la période scolaire qui favorise l'exposition du corps dans des espaces prédéterminés. Le sport et l'éducation physique et sportive permettent d'exposer le corps des pratiquantes, uniquement dans l'enceinte de l'école ou dans les espaces de jeux et des terrains de sport. C'est aussi dans ces espaces « délocalisés » qu'émergent les aspirations nouvelles ou bien que fleurissent les discours en liaison avec la « bonne forme », le « *bien se sentir dans sa peau* », en d'autres termes, la maîtrise du corps par le biais du sport. Tout se passe comme si les communautés acceptaient, malgré elles, les transformations dans les règles de conduites sociales, et, dans le cas précis des conduites vestimentaires, à condition que ces transformations s'observent de manière délocalisée, c'est-à-dire, loin du contrôle des « anciens ». Mais, dès l'instant où la pratiquante s'éloigne des abords immédiats des aires de jeux sportifs, elle recouvre instinctivement son corps, réintégrant du même coup les modèles

³⁵⁵ Fatma Aït Sabbah (1982). La femme dans l'inconscient musulman, désir et pouvoir.

³⁵⁶ Ghardaïa est une commune du département de Ghardaïa en Algérie, dont elle est le chef-lieu, située à 600 km au sud d'Alger, elle est la capitale de la Vallée du Mزاب.

traditionnels de la femme. Ces logiques sociales et culturelles du corps ont toujours influé sur les comportements sociaux des différents peuples en Algérie ; même si des formes de permissivité s'entretiennent à l'égard des populations les plus jeunes des centres urbains.

Les représentations se projettent vers un corps féminin en tant que sens et signification et non en tant qu'objet de désir et de plaisir, ni comme un simple corps physiologique³⁵⁷, si nous concluons avec Buytendijk « qu'exister c'est la manière d'être et de se trouver corporellement au monde et que le corps est pour tout être humain la première et la dernière situation qu'il recherche dans l'existence et à laquelle il donne un sens ».

5.11.4. Le sport féminin en plein boom dans les grandes villes d'Algérie

Une hausse des licenciées de... 400% ! Premier constat : le sport féminin en Algérie est encore petit, mais il grandit vite. Aujourd'hui, elles sont près de 250 000 Algériennes licenciées dans toutes les disciplines sportives, un record. Un chiffre en augmentation constante depuis la décennie noire qui a vécu le peuple algérien pendant les années 90. Les raisons d'un tel succès sont multiples. D'abord, les fédérations sportives ont su capter ce public féminin qui jouait déjà depuis longtemps en collège, lycée et surtout université. Et une médiatisation importante de tous les canaux de communication. Ensuite, on constate depuis quelques années une tendance globale à la féminisation du sport. Enfin, des moyens ont été mis très tôt par quelques fédérations pour encourager la pratique.

La nouvelle fédération nationale algérienne de Rugby offre un exemple frappant de cette nouvelle donne. Le développement du rugby en Algérie passe aussi par la pratique féminine. Avec dix clubs de rugby à sept créés spécifiquement en moins de trois ans, la Fédération mise sur les femmes pour faire gagner du terrain à ce sport, et une sélection nationale est en cours de formation pour représenter le pays durant les grands tournois.

³⁵⁷ Meriem Kerzabi, « Le statut du corps de la femme algérienne et sa relation avec l'activité physique et sportive ». Cahiers de la Méditerranée Année 1986 32 pp. 105-109.



Photo 3: En Algérie, la fièvre du rugby s'empare des filles Equipe cadette de rugby au stade Chaker de Blida, lieu de nos entretiens (Source : Jeune Afrique)

« Il y a une dizaine de clubs qui pratiquent le rugby féminin dans différentes catégories. Certains ont des juniors ou des benjamines, d'autres des cadettes ou des seniors », indique Sofiane Benhassen, président de la FAR. « Nous sommes sur la bonne voie pour le rugby féminin, et j'espère sincèrement que dans deux ans, nous allons même dépasser le rugby masculin. Il y a vraiment un engouement derrière le ballon ovale, et d'un point de vue organisationnel, les filles sont plus structurées pour faire avancer ce sport », poursuit le responsable³⁵⁸.

Le développement du rugby en Algérie passe aussi par la pratique féminine. Avec dix clubs de rugby à sept créés spécifiquement en moins de trois ans, la Fédération mise sur les femmes pour faire gagner du terrain à ce sport, et une sélection nationale est en cours de formation pour représenter le pays durant les grands tournois. Reportage.

Les salles de sport ouvrent dans les grandes villes mais, aller courir ou marcher dehors reste encore compliqué. Regard critique de la société et insécurité, les obstacles sont encore nombreux.

À Alger lors de nos entretiens, entre le bord de mer et l'autoroute, une promenade de plusieurs kilomètres de pavés a été aménagée. Amina a 33 ans. En jogging et baskets roses, elle vient chaque semaine. « J'ai couru pendant 35 minutes. Après, j'ai fait 25 minutes d'exercices », nous dit-elle.

Mais, pour pouvoir courir, la jeune femme estime qu'il y a deux conditions indispensables. D'abord, ce qu'elle appelle la sécurité. « Si tu vois des familles, si tu vois des sportifs, là OK, on est en confiance. Mais toute seule, ce n'est pas possible », explique-t-elle.

³⁵⁸ Sport en Algérie, la fièvre du rugby s'empare des filles le 22 janvier 2019 à 17h48 .Par Zahra Rahmouni - à Alger. Mis à jour le 12 novembre 2019 à 17h01.

Ensuite, il faut une voiture. « *Pour arriver ici, il faut prendre l'autoroute. Il n'y a pas moyen si on n'a pas de véhicule ou quelqu'un qui peut nous amener* », précise-t-elle. Un peu plus loin, Hadjer et Imène, venues courir en groupe, reprennent leur souffle.

« *J'ai commencé aujourd'hui* », nous confie Hadjer avant d'ajouter : « *Quand on travaille tout le temps, on n'a pas trop de temps de s'occuper de soi. C'est donc pour se maintenir en forme et pour être en bonne santé aussi* ». Camélia veut perdre du poids. Elle aimerait marcher plus souvent mais elle considère qu'il n'y a que deux endroits dans la capitale où elle peut le faire.



Photo 4 : La sélection algérienne de volley-ball féminine du tournoi qualificatif aux jeux Olympiques 2016 (JO-2016), après sa défaite face au pays organisateur, le Cameroun par 3 sets à 0 à Yaoundé(Cameroun). Source : elmoudhahid.com

« *Si tu pars à d'autres endroits, impossible de faire du sport avec une tenue de sport ou bien de marcher tranquillement parce qu'on sera embêtées* », précise-t-elle. L'amélioration du niveau de vie a poussé toute une partie de la classe moyenne à se mettre au sport et les femmes sont plus nombreuses, en jogging, dehors.

« *On court maintenant devant les gens. Avant, c'était juste impossible. On commence à faire comme les étrangers* », a ajouté Camélia. Si elle se démocratise, l'activité sportive reste cependant une pratique marginale. Dans les villes, elles ne sont que 7% à faire du sport. Il y a toujours des obstacles mais les mentalités ont énormément changé. « *Le sport féminin algérien a réalisé d'énormes progrès mais il y a encore du chemin à parcourir dans ce domaine pour que les sportives algériennes soient hautement représentatives* » lors des manifestations

internationales, a indiqué mercredi à Alger le président du Comité olympique et sportif algérien (COA), Mustapha Berraf.

Les femmes sportives font parties des femmes les plus émancipées avait affirmé Simone de Beauvoir. Elles revendiquent le droit à une existence de vie et non de simple conservation. Leurs appels se conjuguent et lancent comme un même cri : je veux vivre, j'existe.

5.11.5. Le corps dans la société occidentale

Le sport d'une part, l'éducation physique d'autre part, et l'E.P.S. plus globalement, sont des pratiques sociales produites dans un moment historique et une aire géo-culturelle précis, le XIX^{ème} siècle européen, puis exportées et mondialement diffusées au XX^{ème} siècle.

L'objet central de ces activités concerne bien sûr le corps, lequel se voit, dans toutes les cultures, approprié et marqué. Mais le monde occidental a développé une forme de mise en exhibition exacerbée de celui-ci à travers de multiples pratiques : le sport, l'éducation physique, mais aussi le loisir de la plage et du bain de mer, la mode vestimentaire, les soins corporels et les cosmétiques, la chirurgie esthétique, la danse de couple, etc. Et l'on peut pousser jusqu'à l'usage du corps par l'image publicitaire, et encore le strip-tease et l'image pornographique. Sans oublier une logique de séduction, masculine comme féminine, qui passe par une mise en scène, parfois ostentatoire, du corps.

En ce qui concerne l'éducation physique et le sport, ils ont été l'objet d'un discours hygiéniste et de performance - physique et moral : maîtrise du corps et des gestes dans une optique de performance corporelle dont le but est un en-soi d'une part (la performance corporelle³⁵⁹), une hygiène sociale d'autre part (la santé). Progressivement, dans les pratiques sportives et les pratiques physiques hygiénistes, le corps pour l'aisance et le confort de son expressivité a été dénudé, les vêtements se sont rapprochés de la ligne du corps pour devenir une seconde peau, les textiles ont été adaptés pour à la fois coller au corps et assainir les conséquences de la sudation.

De très nombreux auteurs ont mis en évidence quelques-unes des caractéristiques majeures du sport. Parmi ceux-ci, outre J-M. Brohm³⁶⁰, déjà cité, qui souligne la valeur de performance, il est possible de retenir C. Pociello³⁶¹, qui met en évidence la force et l'énergie, la grâce et les réflexes, propriétés masculines du sport pour les deux premières et féminines pour les deux suivantes, qui doivent se comprendre avec toutes les combinaisons et nuances

³⁵⁹ Jean Marie Brohm, (1976). p.45. Il définit le sport comme « le système culturel qui enregistre le progrès corporel humain objectif, c'est le positivisme institutionnalisé du corps. C'est le musée des performances, les archives des exploits à travers l'histoire. Le sport est l'institution que l'humanité a découverte pour enregistrer sa progression physique continue » (c'est J-M. Brohm qui souligne).

³⁶⁰ Jean-Marie Brohm, (1976). Sociologie politique du sport. Paris, Jean-Pierre Delarge, 357 p.

³⁶¹ Christian Pociello, [dir.] (1983). Sports et société. Approche socio-culturelle des pratiques. Paris, Vigot, 377 p. (1ère éd., 1981).

possibles entre les termes associés et opposés. On identifie, par ce biais, qu'hommes et femmes ne s'investissent pas dans le sport de la même manière et n'y investissent pas les mêmes valeurs. Pour F. Tlili³⁶², dans le sport sont mises en évidence les valeurs de force, d'énergie, d'habileté, qui sont visibles à travers la construction de la musculature qui identifie la virilité masculine. Y sont alors absentes, ou discrètes, les femmes et les valeurs qui constituent symboliquement la féminité dans les sociétés arabo-musulmanes.

5.12. L'éducation physique, le sport et les femmes

Dans ces conditions de fortes contraintes en ce qui concerne la présentation de soi, de même que du fait des valeurs sociales traditionnelles projetées sur le genre féminin (les femmes doivent avant tout assumer le rôle qui leur est dévolu par la société et la religion musulmane, à savoir devenir mère de famille), et ce malgré les évolutions sociales récentes, la pratique du sport n'entre donc que peu dans les centres d'intérêts féminins. Au contraire, même, de fortes réticences (partagées par hommes et femmes) existent à l'engagement des filles et des femmes dans l'activité physique, car celle-ci ne sied pas à la dignité de la femme qui plus est adulte, donc épouse et mère. D'autant plus que, en termes de normes corporelles, les rondeurs sont mutuellement appréciées par les hommes comme par les femmes en tant que valeur esthétique et symbole de la féminité, ce qui ne participe pas à promouvoir la pratique de l'activité physique à des fins de santé³⁶³, sauf éventuellement chez les élites sociales et intellectuelles.

Pour ce qui est de la situation de l'Algérie, l'instauration d'un Centre féminin sportif de Ben Aknoun est issue de la volonté d'un ancien ministre des Sports qui menait une politique d'actions multiples dans le domaine. En particulier, en direction du public féminin en déclarant le sport féminin « outil d'intégration », et qui se concrétisa par la création de la fédération algérienne du sport Féminin (dont le siège se trouve dans la nouvelle Maison des fédérations sportives algériennes opérationnelle depuis 2017). Ainsi, cinquante (50) femmes ont été élues à l'issue du renouvellement des fédérations sportives nationales avec l'objectif de promouvoir le sport et la pratique sportive féminine au sein des sélections nationales, a déclaré le ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali³⁶⁴.

5.13. Vers une islamisation du fait sportif profane : « entre rhétorique et action »³⁶⁵

³⁶² Fethi Tlili, (2002). « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », STAPS, vol. 23, n° 57, pp. 53-68.

³⁶³ Sur ce point, on peut se reporter à l'expérience, développée en Mauritanie, de promotion de la pratique de l'activité physique des femmes à des fins de santé. Ceci, pour contrecarrer le surpoids général constaté, et contrer les pratiques traditionnelles de gavage appliquées aux jeunes filles afin qu'elles acquièrent les qualités esthétiques attendues, cf. P.-F. Naude, (2007). « Objectif minceur », Jeune Afrique, n° 2430, 5-11 août 2007, p. 79.

³⁶⁴ Journal el Waten, Publié Le : Mercredi, 24 Janvier 2018.

³⁶⁵ Fates (2004). L'islamisme algérien et le sport : entre rhétorique et action. Revue Confluences méditerranée n°50.

Fates³⁶⁶ a étudié en détail la nature des relations nouées entre l'islamisme algérien et le sport tant au niveau discursif qu'effectif. Il note alors les décalages (pouvant aller jusqu'à la contradiction) entre les convictions dogmatiques des islamistes et leurs implications concrètes dans le mouvement, signe d'une volonté politique forte d'enrôlement de la jeunesse. « Le sport cristallise un certain nombre de problèmes primordiaux de société qui n'ont pas échappé aux islamistes algériens postindépendance, épigones des oulémas³⁶⁷ et successeurs de moindre niveau. En effet, le sport s'avère être aussi un terrain de lutte pour une société islamique. Il est à la fois terrain d'interdits religieux et champ d'embrigadement et de socialisation des jeunes. Comment les questions que soulève cette activité ludique corporelle, futile, proche du *laeb*, du jeu, non sérieuse, vont-elles être abordées par l'islamisme algérien ? Sur le plan dogmatique, le Coran considère le jeu «comme une expression particulièrement insidieuse de l'indifférence humaine à l'égard du véritable devoir de l'homme en ce monde qui est d'agir en vue de son salut dans l'autre monde». Et l'on n'hésite pas à dire que le dédain du jeu manifesté dans l'enfance est le signe prémonitoire, annonciateur d'une grandeur future. Cependant, devant la réalité sociale de cet « amour-foot », les islamistes postindépendances ne reprennent pas la même tactique que leurs aînés. Ils vont avoir des positions très contradictoires. Tout d'abord, en ce qui concerne la jeunesse masculine, ils manifestent un réel intérêt pour le sport spectacle, non pas parce qu'il est un moyen éducatif mais parce qu'il est un sérieux concurrent : en effet, faisant désormais partie intégrante de la culture juvénile, il peut détourner les jeunes de leurs sollicitations. Et le stade, en donnant l'occasion aux jeunes de «s'éclater» sans restriction et en drainant des foules immenses, peut faire diminuer le nombre des fidèles des mosquées. Cette question qui semble apparemment secondaire n'est pourtant pas absente des préoccupations des islamistes ». Les islamistes développent l'ambition d'étendre la diffusion de leurs idéaux auprès de la jeunesse et ainsi d'étendre leur représentativité politique. Cela les amènera à accepter certaines concessions auprès de l'audience masculine mais sans jamais perdre de vue la finalité de re-moralisation et de purification de la société algérienne considérée comme la proie de la dépravation occidentale, ce qui explique en partie la fermeté persistante et hostile à l'encontre de la pratique féminine.

« A partir de 1964, des condamnations émanant des chefs spirituels de l'islamisme vont concerner le sport algérien très fragile et renaissant. Les premières victimes sont surtout les femmes sportives encouragées par le premier pouvoir populiste ben belliste. Ainsi, à travers cet enjeu sportif, se déroule en toile de fond une véritable lutte entre deux projets de société distincts des deux tendances : celle moderniste, marxiste révolutionnaire construisant le socialisme, et celle des traditionalistes conservateurs et pro-capitalistes partisans de l'Etat théocratique islamique. Cette première crise qui pose à travers le problème de la femme celui de la religion, de la «personnalité algérienne» et de la culture algérienne mûrissait depuis le

³⁶⁶ Ibid.

³⁶⁷ Un ouléma ou uléma est un théologien, généralement sunnite, de l'islam. Il n'est pas l'équivalent d'islamologue. Dans le monde chiite duodécimain, on parle plutôt de hodjatoleslam.

début de l'indépendance ». Un membre de la commission culturelle du FLN déclarera : «le langage des islamistes confine au fanatisme le plus rétrograde qui s'inspire aux sources les plus sectaires et les plus médiévales de la réaction féodalo-bourgeoise, la forme la plus chauvine et la plus arriérée de la réaction. Rêvant d'un Etat théocratique mis au service de certains intérêts de caste et de classe, leurs promoteurs ne visent en définitive qu'à stopper net la marche de l'Algérie nouvelle et à bloquer la dynamique révolutionnaire qui l'anime». Les femmes algériennes sont au cœur du combat des islamistes «pour la pudeur». Surtout lorsqu'elles accèdent à la pratique sportive, en dénudant en partie leur corps et en l'exposant au regard du public, elles font l'objet d'intimidations et de menaces. En 1965, quelques mois juste avant le coup d'Etat du colonel Boumediene, une désapprobation des islamistes s'exprime lors d'un événement : la première équipe nationale féminine de volley-ball joue sur un stade en février 1965, approuvée par M. Ben Bella qui déclare : «au-delà du développement de corps resplendissants de santé et d'optimisme, nous voulons, par la pratique sportive, former une femme nouvelle, à la fois vigoureuse, dévouée à la collectivité, intégrée à la vie sociale algérienne».



Photo5: Equipe féminine de l'USM Alger

(Source : sanafirs.com)

Le 14 février, pour le «Cross national du Parti», sur 3 500 athlètes présents à Alger, il y avait 1.200 jeunes filles. A la remise des prix par le président Ben Bella, des milliers de filles et de garçons scandent : «Algériennes, faites du sport! Des filles au stade!». Mais c'est lors de la célébration de l'anniversaire du premier novembre 1954, pour commémorer la lutte de libération, que les islamistes concentrent leurs critiques. L'exhibition de jeunes musulmanes en short ne peut être de leur goût. Au défilé officiel des jeunes filles à mobylette, les membres des

«Algériades», montrent leurs genoux. Elles sont dénoncées au prêche du vendredi suivant par un certain imam, prédicateur d'une mosquée d'Alger, qui lance l'anathème contre leur «indécence». Un événement similaire se reproduira, vingt-cinq ans plus tard, lors de la victoire historique au 1500 m féminin au championnat du monde d'athlétisme de Hassiba Boulmerka, en 1991 à Tokyo. L'imam de la mosquée de Kouba, dans un prêche incendiaire, le vendredi suivant, s'indigne de la «tenue scandaleuse» de la championne algérienne. Il la condamne sans appel au seul motif qu'elle a couru en maillot et en short verts et qu'elle n'aurait jamais dû montrer ses jambes. Pour stopper l'offensive des islamistes, un conseil supérieur islamique est créé en 1966, chargé de réaliser un certain nombre d'objectifs dont l'affirmation du véritable visage de l'islam, l'extirpation de toutes les falsifications et fictions introduites dans la foi islamique et l'élaboration de fatwas religieuses pour les institutions officielles et autres. Malgré cela, le harcèlement continu des islamistes va en s'accroissant. Une véritable offensive est menée contre la mixité en vertu du hadith : «il ne peut y avoir de tête-à-tête entre un homme et une femme sans que le diable soit le troisième», selon les dires des islamistes.

A cette étape de dénonciation discursive (pour le moins violente), succèdera « le passage à l'acte, la violence terroriste contre les femmes ». Les prémices du terrorisme anti féminin apparaissent à partir de 1966-67 à Alger. Les premières attaques physiques sont l'œuvre des jeunes fréquentant assidûment la mosquée d'El-Harrach. Ce sont les premiers qui vitriolent aux jambes de lycéennes trop court vêtues à leur goût ou portant des jeans trop moulants. Le terrorisme de la vertu commence. Le thème de la tenue vestimentaire va là aussi trouver sa place dans la lutte idéologique des islamistes. Ceux-ci se comportent en véritable «police des mœurs». Ce n'est qu'en 1970 que le pouvoir algérien décide d'intervenir en proclamant la dissolution de plusieurs organisations intégristes. Cependant, ces mesures ne vont pas effacer les ferments de contestation de la place de la femme algérienne dans la société. Une décennie et demie plus tard, le pouvoir cède et fait une concession de taille aux islamistes. En 1984, le Code de la famille est adopté. Les femmes sont reléguées au rang de mineures à vie. A travers toute l'Algérie, de nombreuses femmes sont victimes d'agressions physiques et morales dans les cités universitaires, dans la rue, sur leur lieu de travail. Les interdits islamistes ne touchent pas uniquement le local et le national mais aussi l'international. En 1990, lors des championnats d'Afrique de judo qui ont lieu à Alger, en présence de l'un des leaders du FIS, la Fédération de judo annonce qu'elle va adresser une demande à la Fédération Internationale pour rendre obligatoire le port du foulard pour les musulmanes sur le tatami. Après les bouleversements d'octobre 1988, de nombreuses concessions sont faites aux courants islamistes à travers la loi n° 89-03 du 14 février 1989, relative à l'organisation et au développement du système national de culture physique et sportive. C'est le début de la régression irréparable et peut-être irréversible de la pratique sportive féminine. Tout terrain perdu semble difficile à reconquérir : « n'ayant plus de caractère obligatoire, puisqu'elle est une partie complémentaire des programmes au sein des établissements de formation, l'EPS féminine a subi un recul idéologique et politique par rapport au code de l'EPS, laïque. Enfin,

avec cette nouvelle loi, une nouveauté idéologique apparaît. On opère un passage vers la liquidation du sport féminin ».

Au commencement, c'est donc le sport féminin qui va être l'une des cibles privilégiées et il n'y aura point de répit. Mais avec la réislamisation rampante de la société algérienne, c'est tout le sport, et même le sport masculin, qui subit leurs critiques et l'imposition de leurs propres normes et réglementations. La loi de 1989 stipule ainsi «le système national de culture physique et sportive est un ensemble de pratiques conformes aux valeurs islamiques». Pour la première fois, il y est fait référence au religieux, à l'islam. Le discours politico-juridique du sport laïc, est ainsi remplacé par le «sport arabo-islamique». « Le FIS ne se contente pas du sport féminin, il va s'intéresser au sport des jeunes gens, en exigeant le respect des prescriptions coraniques et des hadiths. Obtempérant à ces injonctions, la moitié des joueurs composant l'équipe nationale de football porte la barbe et le bermuda sur le terrain pour se conformer aux règles de l'islam concernant la nudité du corps. Lors d'un déplacement en Italie pour la préparation du match de Coupe du monde contre l'Egypte en novembre 1989, les joueurs écoutent ostensiblement des cassettes de prêches de l'imam du FIS, Ali Belhadj. Ils font la prière à l'aéroport de Venise. Certains joueurs de l'équipe de sport de combat et de celle de handball refusent les stages de préparation en France pendant le mois de Ramadan. En 1990, lors d'un match de football en présence du numéro deux du FIS, Ali Belhadj, ce dernier décrète que les applaudissements sont haram (illicites) et donc interdits, en s'appuyant sur les prêches du prophète et ses réunions, où il n'y avait pas d'applaudissements mais des cris d'«Allah Akbar». C'est la première fois dans l'histoire du football algérien que les spectateurs terrorisés par les injonctions des islamistes sont pétrifiés et ne peuvent manifester leur joie pour les belles actions de jeu, ni soutenir leur équipe. Après l'arrêt du processus électoral en 1992 et le passage à la lutte armée avec la déclaration de guerre totale aux Algériens, les islamistes s'attaquent directement aux sportifs. Des attentats à la bombe sont commis dans les stades. Des athlètes ainsi que des responsables sont assassinés par le GIA. Ses premières manifestations dans les années 80 se bornèrent à demander le changement du déroulement des matchs de football et à éviter le vendredi après-midi à cause de la prière. Il préfère que les matchs de football se déroulent le jeudi et à 16h au lieu de 14 h. Voici sa position, résumée dans le message de son président, membre suppléant du Comité central du FLN, le 15 avril 1985, à la Conférence nationale sur le mouvement sportif national à Alger : «l'islam encourage la pratique du sport. Compte tenu du mois sacré du Ramadan et de la prière du vendredi, il serait souhaitable de programmer les rencontres de sport le jeudi après-midi pour que les sportifs puissent profiter des joies du sport». Mais, avec l'instauration du multipartisme, à partir de 1988, la victoire du FIS aux élections communales de 1989 et son ascension sur la scène politique, la fonction du stade est détournée. La mosquée et ses abords, c'est-à-dire les rues et ruelles qui lui sont adjacentes devenant insuffisantes pour certaines prières, on envahit le stade pour la prière de l'Aïd, qui réunit des milliers de fidèles. Les autorités complaisantes laissent faire. On constate une baisse de l'intérêt manifesté au sport

spectacle qui est délaissé pour les pratiques ostentatoires de l'islamisme radical à grande échelle dans l'enceinte même des stades. Un vaste mouvement d'intérêt pour les sports de combat est, dans une perspective analogue, amorcé dans les années 80. Pendant l'année 1983-1984, on dénombre plus de 25 000 pratiquants de karaté. Rares sont en effet les communes qui ne possèdent pas de section de karaté, sans compter les salles sans contrôle. Ces chiffres iront en augmentant sensiblement car ces sports sont préparatoires de miliciens islamistes qui mèneront le combat contre l'Etat Algérien.

Ainsi, à travers les rapports évolutifs, et le plus souvent conflictuels et contradictoires avec le sport, les islamismes n'ont cessé de réaffirmer l'enjeu décisif que constituent le stade et plus généralement le contrôle du mouvement sportif. Dans la pratique sportive, le corps cristallise un faisceau d'interdits islamiques. Les islamistes, soucieux de s'attirer les faveurs de la jeunesse, accepteront dans un premier temps certaines concessions par rapport à leurs principes doctrinaux, avant d'adopter avec la réislamisation de la société algérienne une stratégie beaucoup plus offensive. L'hostilité à l'égard de la pratique sportive féminine demeure quant à elle une constante.

5.14. La jeunesse algérienne entre les actes terroristes et la pratique sportive

Si le sport vise à développer et à détecter les jeunes talents et leur offrir les compétences sportives, les extrémistes et les terroristes répandent des idées destructrices et d'horreur chez les jeunes et la société. Contrairement aux extrémistes et les terroristes, « le sport est considéré comme un moyen de convergence et de rapprochement des peuples. En outre, jusqu'à maintenant, le football a été un moyen d'établir des trêves pour la confrontation d'équipes militaires. D'ailleurs, le sport est encore le seul moyen de réunir des pays en guerre sans effusion de balles ou de sang³⁶⁸». Récemment, les terrains de sport augmentent et accueillent un nombre croissant de jeunes. Au contraire, les voies et moyens des extrémistes et terroristes s'améliorent pour attirer les jeunes, qui voient la situation économique se détériorer.

« Par conséquent, le terrorisme a touché tous les domaines y compris le sport ». Le Vice-Ministre chargé de la jeunesse relate les effets des actes terroristes contre le sport en Algérie, contre les activités envers la jeunesse : « offrir le maximum d'activités aux jeunes permet de les occuper afin qu'elle ne sombre pas dans le terrorisme »³⁶⁹.

« La plupart des effets importants d'actes terroristes sur le sport en Algérie est que les actes terroristes sont devenus un obstacle devant les efforts de la Fédération de Football, avec un contrat avec un entraîneur international de l'Europe pour la formation d'une équipe algérienne », a déclaré un chef de file de la Fédération de Football.

³⁶⁸ Discours de Monsieur El Hadi Ouled Ali, Ministre de la Jeunesse et des Sports, lors du lancement des activités du sport pour tous (Alger, mai 2017).

³⁶⁹ Entretien avec Monsieur Djamel Dalli, Secrétaire Général chargé de la Jeunesse (Bureau du Vice-Ministre, Alger, janvier 2020).

Un boxeur a été privé de participation à un champion arabe dans la capitale syrienne Damas. Les autorités syriennes ont soupçonné le boxeur d'une affiliation à une organisation terroriste, et donc interdit de voyager. « Les enquêtes ont montré qu'il était un compagnon de jeunesse approuvé affilié à une organisation terroriste. Ce lien a affecté négativement le boxeur », dit le Président de la F.Y. Boxe.

Le Vice-Ministre chargé des Sports admet que les effets des opérations terroristes sur le sport ont des conséquences importantes³⁷⁰. Il affirme que le sport, comme les champs de la vie, touchent à des opérations terroristes. « Les spectateurs craignent de sortir lors des compétitions sportives, les athlètes se sentent parfois menacés, ce qui a une incidence négative sur la promotion du sport ».

Un partisan du sport au sein du M.J.S. affirme que « les actes terroristes ont des effets négatifs sur la pratique sportive et les sportifs, d'un point de vue psychologique, technique et financier »³⁷¹. Le sport, dans certains cas, est totalement éradiqué, au regard des acteurs terroristes présents et influents.

Un des responsable des activités sportives du bureau de Sofiane, énonce que les activités sportives sont très rares au sein de leur département, que peu d'activités pour la jeunesse sont présentes. Mais ce n'est pas la cause principale qui fait que les jeunes se tournent vers le terrorisme.

Le Vice-Ministre de la dotation et de l'entretien, du Ministère de l'Education³⁷², évoque la perspective religieuse sur la pratique sportive : « L'Islam encourage la pratique des sports et fait valoir ses nombreux avantages, reprenant ce que le Prophète dit ». Il affirme par conséquent que tout acte dédié pour sabotage, de terrorisme et de la rupture de la stabilité est refusé et interdit dans la religion islamique, et ceci s'applique également dans le domaine sportif. « L'Islam est une religion de tolérance, simplicité et modération ». Le Directeur général de l'orientation, confirme l'affirmation précédente, en voyant « les attaques contre les sportifs et les installations, biens étant publics, comme des vices et les auteurs doivent être jugés ». Répondre aux demandes des terroristes que la pratique sportive féminine est contre la loi islamique ne se justifie aucunement. Il y a certains sports qui sont adaptés à la nature féminine : « pas de mal pour les mettre en pratique si la femme n'est pas en présence avec d'autres hommes. Le sport féminin est possible d'un point de vue physique, mental et moral, sans porter atteinte à sa dignité et de « hijab » islamique ».

La présidente de l'Administration Générale du Sport Féminin au M.J.S. affirme que « la pratique sportive féminine respecte, avec prudence, les mesures islamiques, sur le hijab »³⁷³. « Malgré l'augmentation du niveau de conscience sociale pour le sport féminin, la plupart des

³⁷⁰ Entretien avec Monsieur Issa Mahour, Directeur du sport de masse au MJS, à Alger, décembre 2019.

³⁷¹ Dialogue avec une personne du M.J.S. (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Alger, décembre 2019).

³⁷² Entretien avec le Vice-Ministre de l'Education (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Alger, décembre 2019).

³⁷³ Entretien avec Madame Nora Djafari, Directrice de l'Administration Général du Sport Féminin (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse, Alger, janvier 2020).

gens savent que la femme est engagée dans la voie de l’Islam ». Concernant le rôle du M.J.S. dans la lutte contre le terrorisme, le Vice-Ministre chargé des Sports affirme l’importance des activités sportives pour éclairer sur les dangers de l’extrémisme.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les efforts effectués par le M.J.S., le mouvement sportif et olympique contre la politique discriminatoire rencontrée dans le domaine sportif, sont multiples. Mais cette politique connaît des limites. Certaines sont liées au Mouvement olympique et d’autres à l’ensemble de la société. Deux facteurs limitants sont présents en Algérie : le caractère socioculturel (culture et tradition) et l’instrumentalisation du sport. Le sport n’est pas toujours une évidence pour toutes les femmes. Dans des conditions précaires, il n’est guère aisé pour les jeunes filles de pouvoir pratiquer un sport. La pression sociale, les interdits et les contraintes sont nombreux. Ils proviennent d’une société où la jeune fille n’est pas celle qui doit faire de la pratique sportive un exercice quotidien. Pour beaucoup, les disciplines sportives féminines ne sont pas aussi importantes que les disciplines sportives masculines. Cet état des lieux encore ancré dans les mentalités des pays en voie de développement est un facteur de complication pour la pratique sportive féminine. Le problème paraît plus grave encore avec la religion. Alors que le nombre de femmes pratiquant le sport ne cesse de croître dans les pays « développés », les femmes des pays arabo-musulmans continuent de s’opposer à la participation des femmes dans le mouvement sportif. La pression sociale et religieuse paraît si forte que les femmes désireuses de faire du sport abandonnent très vite cette idée. La société fait donc peser un poids énorme sur la femme.

Les femmes ont souvent une vision péjorative du sport. Beaucoup d’entre elles ne s’y intéressent pas ou alors préfèrent regarder le sport. Le mythe selon lequel le sport reste l’affaire des hommes existe actuellement. Les femmes qui s’intéressent à l’administration du sport sont peu nombreuses. La conséquence de ceci est que plusieurs Comités Nationaux Olympiques utilisent cet argument pour justifier l’absence des femmes au sein de leurs structures décisionnelles, ce qui en Algérie est vrai jusqu’en 2000. Les femmes ont développé plusieurs pensées négatives qui ne sont pas justifiées. En effet, beaucoup de jeunes femmes³⁷⁴ pensent que : « la participation à une activité physique peut avoir des répercussions négatives sur la procréation », « la structure osseuse de la femme étant plus fragile que celle de l’homme », « le risque de blessures est plus élevé », « les muscles des sportives deviennent bombés, ce qui leur donne un aspect peu attractif », « les femmes qui pratiquent une activité sportive intense présentent des troubles menstruels », « les femmes pratiquant un sport de combat nécessitant une certaine agressivité perdent leur féminité ». L’ensemble des préjugés développés par la

³⁷⁴ Entretiens avec les jeunes femmes enseignantes d’E.P.S. en formation lors du stage en formation (Lycée el-Kendy, à Jijel, janvier 2018).

femme sur les vertus du sport et de l'activité physique freine l'intervention de celle-ci dans les milieux sportifs.

Les obstacles physiques à la participation des femmes et des jeunes filles aux activités sportives peuvent être surmontés grâce à une approche tenant compte de leurs préoccupations en ce qui concerne le réaménagement des installations existantes, le réaménagement des horaires existants, la planification de nouvelles infrastructures et les règles et règlements régissant les manifestations et institutions sportives. Ainsi, le programme des activités ayant lieu dans une salle de sport peut être modifié pour permettre aux femmes et aux jeunes filles d'y accéder à des moments opportuns. Un nouveau complexe sportif peut être conçu de telle manière que les femmes et les jeunes filles soient incitées à participer à des activités sportives. En outre, des politiques peuvent être conçues de telle sorte que les installations existantes mettent l'accent sur le sport pour tous et accueillent explicitement les femmes et les jeunes filles.

L'adoption de plusieurs stratégies et actions mettant en application l'émancipation de la femme, qu'il s'agisse de sa représentation dans la vie publique, de son rôle au sein de la famille, ou de son intégration dans le monde du travail... Il se trouve que la femme algérienne aujourd'hui a pu intégrer plusieurs domaines, politique, social, professionnel... Néanmoins, sa présence demeure relativement limitée, notamment dans le domaine du sport.

L'intérêt accordé par l'Etat au sport féminin s'est traduit par plusieurs mesures d'encouragement décidées en sa faveur dont essentiellement : la création du centre sportif féminin de Ben-Aknoun et la création de la fédération algérienne des clubs sportifs féminins. Sport Féminin, un budget et une part des recettes du fonds de protection de l'enfance, la jeunesse et des sports aux activités féminines, le renforcement de la présence de la femme dans les différentes structures de gestion et d'administration sportives et surtout au sein des bureaux fédéraux (18% du nombre total des membres)...

Néanmoins, et si les résultats atteints par les sportives font sans doute preuve d'un intérêt particulier accordé par l'Etat à l'amélioration de la situation de la femme en général, il est ici lieu de souligner que l'accès de cette dernière aux différentes activités sportives varie clairement d'un département à l'autre. Le sport reste encore une faveur au profit de certaines catégories de femmes et spécialement celles qui habitent dans les grandes villes du pays comme Alger, Oran, Constantine, Annaba, Tizi-Ouzou, Bejaïa. Cette forte inégalité dans la répartition des pratiques sportives féminines entre les départements du pays montre clairement que l'accès de la femme au sport aboutit beaucoup plus à une logique d'intervention et de mobilisation politique qu'à une dynamique socioculturelle interne. Quant aux autres départements du pays caractérisés par un niveau de développement économique et social moins important que le reste du pays, il paraît clairement que le sport y reste jusqu'à présent un champ social masculin.

L'accès progressif de la femme dans le domaine sportif est présenté toujours comme étant le fruit d'un grand effort déployé par l'Etat dans la promotion de la femme en général. Le discours politique ne cesse de rappeler au monde les acquis de la femme algérienne sous l'ère du multipartisme dans les différents secteurs dont celui du sport. En effet, le renforcement de la présence féminine dans les différentes catégories et disciplines sportives collectives aussi bien qu'individuelles a été déclaré comme choix stratégique de la politique du changement en Algérie. Il apparaît clairement que la promotion du sport féminin représente un but important ciblé dans le programme électoral du Président Tebboun. Malgré le constat de la consolidation de la présence de la femme algérienne dans les différentes associations, organisations et structures, il n'en est pas moins indispensable d'accorder un intérêt accru aux associations sportives féminines, de promouvoir leurs activités et de les doter des cadres éducatifs et des compétences techniques nécessaires.

Les femmes musulmanes apparaissent toujours comme le dernier rempart des traditions, mais aussi comme le premier maillon d'une nouvelle dynamique.

CHAPITRE VI :

LA GENÈSE DU SPORT EN ALGÉRIE

6.1. Analyse évolutive du sport en Algérie

Dans ce premier chapitre, il s'agit de revisiter le temps colonial afin de voir le poids de l'Histoire dans la compréhension sociopolitique du sport moderne algérien et à travers la généalogie de souligner les filiations, les continuités et les ruptures entre hier et aujourd'hui. Le passé servira à l'analyse du présent car l'histoire socio politique du sport "doit faire la généalogie historique de l'apparition de son objet comme réalité spécifique irréductible à toute autre "³⁷⁵.

Pour ce faire, il est utile de remonter aux racines du sport dans l'Algérie coloniale, en partant de l'introduction des premières activités physiques et sportives à travers les sociétés de tir et de gymnastique, en défaire les mécanismes d'émergence pour surtout montrer les premiers usages faits par les deux communautés européenne et musulmane.

6.2. La militarisation des activités physique et sportives

La colonisation de l'Algérie étant une conquête et une colonisation de peuplement, elle s'est faite par des destructions de la culture algérienne, à laquelle on a voulu substituer des apports européens sur divers plans.

Le contexte sociopolitique d'apparition et le processus de diffusion sociale et spatiale des premières activités physiques et sportives (comment elles vont apparaître et se "répandre" dans l'Algérie coloniale à l'attention de leur finalité, c'est-à-dire la colonisation conquérante : gagner la guerre offensive contre la résistance des Indigènes et pacifier l'Algérie. Dans ce chapitre, nous allons procéder à une analyse de la place de la gymnastique au sein des différentes organisations.

6.2.1. Côté Européen

Dès leur installation en Algérie, les colons mettent en place progressivement leur mode de vie dont les activités corporelles de défense et de loisirs. C'est en pleine colonisation, tout d'abord dans des associations de tir et de gymnastique et un peu plus tard dans des clubs sportifs, forme la plus répandue de l'association sportive que naissent et se développent les premières activités physiques et sportives.

³⁷⁵ Pierre Bourdieu, Question de sociologie, 1998, p. 175.

La naissance des premières sociétés de tir et de gymnastique.

Les premières sociétés qui apparaissent en Algérie sont des sociétés de tir à l'initiative des militaires et des colons, quelques années seulement après la conquête de l'Algérie, commencée en 1830. La conjoncture aidant, car l'Algérie n'est pas totalement pacifiée et les révoltes des Algériens vont se multiplier, elles se développent rapidement.

Elles naissent dans un contexte de soulèvement et de répression de tribus en Kabylie, (insurrections de 1856-1857, de 1864-65, insurrections dans le sud de la province d'Alger en 1864, de 1870-1871 de la Grande Kabylie.

Ces sociétés vont avoir pour objectif essentiel la préparation à la défense militaire des territoires de la colonisation et l'achèvement de la conquête territoriale qui a duré plus d'une trentaine d'années.

Créée le 9 décembre 1867 à Alger, avec l'organisation des Corps de Francs-Tireurs, comme bataillon d'élite dans la milice d'Alger, sur l'initiative du Colonel Fourchault, la première société est la « Société de tir d'Alger » qui s'occupe de tir.

Fates³⁷⁶, en tant qu'organisation paramilitaire, durant la guerre de 1870 et l'insurrection de Kabylie qui suivit, elle participa par des efforts militaires qui l'avaient préparée à accomplir ces tâches. Immédiatement après, elle cherche à se montrer digne de cette faveur dont elle a été l'objet. Puis, en 1873, après le licenciement des milices, elle se transforme en Société civile de tir. Elle s'applique à faire davantage pour les progrès patriotiques européens. Un corps de pupilles est mis en place en 1883 et prépare pour le service militaire les jeunes pour apprendre le maniement des outils de guerre, aux marches, à la gymnastique et au tir. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 24 juillet 1889. En 1890, elle totalise 850 membres; en mai 1912, 870 membres sociétaires et 880 le 1er janvier 1913³⁷⁷, ce qui constitue une bonne stabilisation. Selon Desprez Charles qui la décrit, cette société de tir a pour Président M. Rottier, architecte de talent à qui on doit le plan de la grande synagogue à Bab-El-Oued centre d'Alger.

Elle organise des concours de tir mensuels, trimestriels et un grand concours Annuel. En avril 1939, le Chef d'État accorde, un vase de Sèvres, pour servir de prix de tir à un lauréat du 67ème grand concours de tir annuel. Cette société accepte en son sein des étrangers alors que les Musulmans en sont mis à la quarantaine.

La première association de tir oranaise est une ancienne société de tir de l'armée territoriale, fondée le 30 décembre 1876 par un Chef de bataillon démissionnaire M. Vienot et, présidée par M. le Capitaine Solau. Elle deviendra société mixte quelque temps après. Mais la doyenne des sociétés de tir en Algérie est la Société civile de Guillaume Tell³⁷⁸ fondée en 1863³⁷⁹ par des Colons suisses, à Ain-Arnat commune de Sétif.

³⁷⁶ Ibid.

³⁷⁷ In l'Écho d'Alger, janvier 1913.

³⁷⁸ L'appellation guillaume Tell fait-elle référence à l'épreuve que lui a fait subir le Tyran Gessler, c'est-à-dire transpercer une pomme posée sur la tête de son fils et dont il s'en acquitta avec une miraculeuse précision ?

On remarque que ces sociétés de tir ont été fondées par des militaires mais aussi par des colons dans les villes et villages de la colonisation. Elles vont progresser sensiblement pour devenir assez nombreuses pour l'époque.

En 1889, on comptait 21 sociétés dans toute l'Algérie qui totalisaient 3130 membres environ.

En 1896, le chiffre est passé à 30 sociétés avec 4520 sociétaires³⁸⁰.

À travers ces quelques exemples, on observe qu'il existe une réelle symbiose entre les militaires de carrière et les colons européens au sein de ces sociétés. D'autre part le Département de la Guerre consent la cession aux tireurs et aux sociétés de tir d'armes des modèles réglementaires en France, soit contre remboursement, soit à titre gratuit aux lauréats des concours de tir, mais la délivrance de ces armes est subordonnée à l'autorisation de détention accordée par le Ministre de l'Intérieur. Malgré cette clause juridique, les autorisations ont été accordées sans restriction d'aucune sorte et sur l'avis favorable de l'autorité préfectorale. Pour éliminer en réalité les Musulmans, le gouverneur général précise que ces armes ne peuvent être délivrées qu'aux intéressés qui doivent être majeurs et de nationalité française, ayant obtenu de son administration l'autorisation de les détenir en toute propriété et à titre définitif. Les formations en tir s'adressent aussi bien aux hommes, aux femmes qu'aux scolaires européens. Ainsi plusieurs stages de moniteurs de tir sportif spécialisés et de monitrices, sont organisés à Alger, à Oran et à Constantine par l'École Nord - Africaine de Tir Sportif de la Fédération des Unions des Sociétés de Tir de l'Afrique du Nord. (F.U.S.T.A.N). Pour la seule année de 1907, 33 moniteurs, 15 monitrices et 7 membres de l'enseignement primaire ont été formés. Dans le secteur scolaire, les sociétés de tir scolaires, formées dans les établissements d'enseignement des départements et des communs et composées exclusivement de membres du corps enseignants et d'élèves, ont été créées par les enseignants. On peut citer celles d'Aumale, fondée par un instituteur M. Lacoste³⁸¹.

Dans le but de faciliter la création des sociétés de gymnastique et de sports et afin de les maintenir dans un corset, il existait un modèle de statut constitué par une quinzaine d'articles qui étaient légèrement modifiés lors de la séance d'adoption des statuts et la formation du bureau. C'est une des raisons de la similitude des statuts de différentes sociétés sportives. Cependant en Algérie, l'adhésion aux sociétés de tir de gymnastique et de préparation militaire ou de sport est accompagnée obligatoirement du certificat de bonnes mœurs et vie délivré par le Commissaire de police.

6.3. L'éducation physique et la gymnastique à l'école au service de la Nation française

³⁷⁹ Rappelons que la première société française de gymnastique est née à Guebwiller en 1860. D'autres sociétés alsaciennes prenant comme modèles soit les sociétés allemandes soit les sociétés suisses suivront.

³⁸⁰ Centre des Archives d'Outre-Mer. Aix-en-Provence. Département de Constantine F. 80 et 1745.

³⁸¹ Ibid.

Dans le secteur public, l'introduction de la gymnastique au niveau des écoles primaires à travers toute l'Algérie date du décret du 3 février 1869 portant organisation de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles publiques d'instruction à l'instar de la Métropole. Ce décret précisant certaines modalités d'application qui organisent les exercices de gymnastique appropriés aux exigences des établissements scolaires communales et qui seront menés par l'instituteur ou un éducateur. Ils sont suivis par tous les élèves qui n'en ont pas été dispensés par le Maire sur le certificat du médecin. Cet enseignement de la gymnastique comprend nécessairement la pratique de mouvements et exercices qui ne comportent l'emploi d'aucun appareil (Art. 5).

Cette organisation "des exercices gymnastiques appropriés" ayant une très heureuse influence sur le développement des enfants des écoles est placée sous la responsabilité des Conseils municipaux qui délibèrent dans leur session de mai 1869 sur leur mise en place à moindre frais³⁸². Dans l'article 6, il est précisé que des secours pourront être accordés sur le fond de l'État aux communes qui feront établir des appareils de gymnastique pour leurs écoles. Ce décret du 3 février 1869 a rendu obligatoire cet enseignement.

Dans une lettre circulaire aux Recteurs des départements d'Algérie, le Ministre de l'instruction publique et des Beaux -Arts Jules Ferry, recommande de ne pas perdre de vue le double objectif de la gymnastique qui est s'agissant de développer les forces physiques des jeunes gens et de leur inculquer les valeurs sociales, éducatives et citoyennes. Cet enseignement sera dispensé par des maîtres de gymnastique titulaires du Certificat d'aptitude établi par l'article 11 du décret de 1869. Ils seront dotés d'un manuel où sont explicités la démarche pédagogique et les contenus divisés en deux, à savoir la gymnastique sans appareil et les exercices militaires³⁸³.

La fonction militaire et patriotique de la gymnastique et hégémonique : Suffit plus uniquement de la bonne santé, de la robustesse, de l'éducation physique française des jeunes français d'Algérie, mais essentiellement pour garantir la mise en pratique à la Loi de programmation militaire. L'ensemble des écoliers sont dans l'obligation un jour à défendre les territoires occupés en tant combattant. Dans l'intention, de leur transmettre les règles sociales élémentaires de la vie "apprendre à obéir" et à dresser son corps. Certes, les hommes s'éduquent, les animaux sont dressés. Mais l'éducation humaine peut être conduite comme un dressage, comme Montaigne l'avait écrit : "*Au lieu de convier les enfants aux lettres, on ne leur présente, à la vérité, que horreur et cruauté*"³⁸⁴, c'est dans ce même ordre d'idée que Sénèque, dans la Lettre 90 à Lucilius, écrit, à propos des hommes de l'Âge d'or : "ils en étaient

³⁸² Lettre de la Préfecture d'Oran. 1^{er} Bureau. Instruction publique. Au sujet de l'instruction de l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires. Oran, avril 1969.

³⁸³ Ibid.

³⁸⁴ Montaigne, Essais, I, XXVI, Paris, Garnier, 1962, p. 178.

encore à épargner les animaux, tant il s'en fallait que l'homme fit périr l'homme sans crainte ni colère, pour le plaisir du spectacle"³⁸⁵.

"Ce qui, dans l'éducation, bifurque ainsi, c'est la pratique de l'exercice. Activité qui fut conçue comme libératrice par excellence, comme nous le rappellerons, l'exercice peut être orienté vers le dressage et l'éducation peut devenir un processus par lequel s'obtient, se renforce et se maintient, un certain mode d'assujettissement".³⁸⁶ Ceci confirme la pensée de Michel Foucault, il s'agit d'une pratique disciplinaire corporelle qui tend à surveiller, à dresser, à utiliser et à punir. Pour Fates, c'est une prise de pouvoir sur le corps. Une des pratiques des plus éclatantes de la domination de l'humain.

Une exception est faite pour une tendance hygiéniste, sanitaire, et eugéniste très minoritaire, qui veut lutter contre les maux sociaux de la société coloniale l'alcoolisme et l'"Avarie", deux fléaux qui conduisent à la *"tuberculose, cause de dégénérescence de la race européenne"*. Pour cette tendance, il est reconnu que *"faire des bacheliers est une belle chose, mais il est encore mieux de faire des hommes forts et sains qui se rient de la tuberculose, de l'anémie et de la neurasthénie, fléaux qui ont été donnés par l'apathie du corps humain et que le développement de l'intelligence n'a pas encore vaincu"*³⁸⁷.

Dans cette optique, l'Indigène est occulté et complètement absent car il n'a pas encore accès à l'école.

6.4. Le sport : entre militarisation et, évangélisation

A l'échelle géographique, pour Fates³⁸⁸, il semblerait que "le sport soit apparu très tôt dans la seconde moitié du 19ème siècle avec la colonisation en l'Algérie du Nord dans les grandes villes des trois départements Alger, Oran et Constantine. Ce phénomène se serait ensuite progressivement propagé aux autres villes et centres de colonisation (...). Ainsi, le sport qui s'est à l'origine implanté en Algérie dans les espaces urbains parmi les populations citadines a fini pas s'étendre aux sahraouis grâce aux pères blancs et aux militaires. Une partie de la jeunesse de la population sédentarisée accède à la pratique sportive (surtout au football qui passionne). Seuls les bédouins (paysannerie de la tente ou transhumants) y resteront totalement indifférents. Les populations du sud du fait de leurs conditions de vie et du climat n'ont pas été fortement touchées par la pratique sportive occidentale et sont restées très

³⁸⁵ Sénèque, Lettre à Lucilius 90, in Œuvres, Paris, Robert Laffont, 1993, p. 440. Cf. D. Moreau, "L'étrangeté de la formation de soi", Le Télémaque, n° 41, 2012, p. 115-132.

³⁸⁶ Eduquer ou dresser? Pour une critique du "post-humanisme" Didier Morceau, p. 495.

³⁸⁷ In Algérie n° 1. Dimanche 14 octobre 1906. Un produit, la Lazarine, est vanté dans ce journal comme un produit sérieux, scientifique recommandé par les médecins et les lignes anti alcooliques pour guérir radicalement et sûrement l'alcoolisme et l'ivrognerie sous toutes ses formes, ce produit se trouve dans toutes les bonnes pharmacies d'Algérie. Suit une liste et adresses de ces pharmacies.

³⁸⁸ Fates (2004). Algérie coloniale: les patronages et le sport. In Combeau-Mari Sport et Loisir dans les colonies XIX-XXème siècle.

attachées aux activités physiques traditionnelles (danse folklorique et ski sur branche de palmier dans les dunes pour les enfants). Les clubs y sont rares"³⁸⁹.

Il faut rappeler que du fait de leur statut particulier, les territoires du Sud, 546 000 habitants contre, 5 257 000 pour l'Algérie du Nord en 1922 et passant à 633 000 habitants en 1936 et 5 977 000 au Nord, voient la pénétration du sport plus ralentie. Le Grand Sud d'Algérie crée en 1902(constitué en quatre grands départements) à savoir: Ain Sefra, Touggourt, Oasis et Ghardaïa). "Ces régions du Sahara algérien dont l'étendue, les dimensions sont incommensurables. Leur superficie atteint 1 987 000 km². Ces territoires du Sud forment une entité administrative séparée, dotée de la personnalité juridique et d'un budget propre (décret du 30 décembre 1903). Ce n'est qu'avec le statut organique du 20 septembre 1947 que l'article 50 assimile les territoires du sud à des départements"³⁹⁰.

Deux genres de vie dominant :

-celle des sédentaires (60% au Sahara algérien) qui sont plus nombreux que les nomades. Ils résident dans les Oasis, qui sont habitées par des Noirs et des Blancs.

-celle des nomades, de la vie rude du désert qui ont acquis et conservé une endurance incroyable³⁹¹.

Dans l'extrême Sud, la pratique des sports de plein air n'est pas extrêmement facile en raison du climat, typiquement désertique qui y règne. Cependant les territoires du sud sous administration militaire, des bataillons d'Afrique et des compagnies sahariennes occupent des postes avancés à la limite du désert et dans les oasis, ont été le théâtre de pratique d'activités et de compétitions sportives.

En revanche la diffusion du sport dans les populations sera difficile. Les clubs ne sont pas très nombreux, ils ne totalisent que quelques dizaines de joueurs, le plus souvent européens. Les autochtones, au départ ne sont pas très enthousiastes. Malgré cette réticence, des officiers insistent sur la nécessité de développer le sport dans ces régions du désert. Mais en 1941, tous les militaires ne partagent pas ce point de vue et adoptent une attitude hostile concernant le développement du sport dans le Sud qui semble ne pas intéresser les Soufis et les Mozabites.

³⁸⁹ Matthieu Quidu, Mouvement sportif, scoutisme et Education Physique en Algérie durant la période coloniale. Approche méthodologique, répertoire analytique des sources et premières hypothèses. Vers une émancipation clivante et acculturante?, Master 1ère année « Sport, Santé, Société ». Mention «Anthropologie des pratiques corporelles ». UFR STAPS de l'Université de Montpellier 1. 2007, p. 135.

³⁹⁰ C.A.O.M, Aix en Provence. 24 H 249.

³⁹¹ Ces conditions sont superbement décrites dans un poème de l'Émir Abdelkader, qui pendant sa captivité au château d'Amboise, fut pris pour arbitre par les officiers français qui vantaient les uns la vie au désert, les autres la vie dans les villes. L'émir qui a mené les deux genres d'existence fera l'éloge de la vie bédouine. On retiendra dans son apologie les phrases clés. Il est l'ami des solitudes désertiques, les tentes sont faciles à transporter, il aime gravir une dune telle un tapis de sable".

La vie bédouine se résume à la chasse, aux déplacements, et au parcours du désert "quand les litières rouges sont fixées solidement sur les chameaux, on croirait voir des coquelicots sur lesquels s'est répandue une onde de pluie. Les campements ne sont pas fixes". In Bulletin des Etudes Arabes n° 44 - Septembre/octobre 1949. Alger. Eloge de la vie bédouine. Traduction de l'arabe par H. Pérès dans : Les poésies d'Abdelkader composées en Algérie et en France, in cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger (1881-1931). Alger, Société historique algérienne. 1932, pp. 34-39 - pièce XVIII.

C'est dans ce même ordre d'idée que Quidu avance qu'"après avoir envisagé le positionnement (parfois voulu mais le plus souvent subi) de divers groupes constituant la communauté des musulmans face à l'importation de modèles occidentaux de pratiques corporelles, il nous reste à cerner l'attitude de ces mêmes acteurs face aux jeux physiques traditionnels. Ceux-ci, après une certaine période de résistances, finirent par céder devant l'assaut conjoint de la colonisation et de la sportivisation. A la veille de la première guerre mondiale, ceux-ci ne subsistent plus que dans quelques zones rurales, qui parviennent à rester (pour combien de temps encore) relativement hermétiques à la pénétration occidentale"³⁹². Par élimination modulée et successive de cette activité traditionnelle des paysans du désert algérien, où l'on assiste à une forte désintégration communautaire, rupture des solidarités communautaires et à une destruction des champs séculaires.

Belabed Mouhoub³⁹³ note à cet égard que le « système culturel précolonial subit un effondrement partiel avec l'arrivée des colons suivi d'une déculturation massive marquée cependant par une conservation partielle de certaines anciennes structures. Le sort des activités traditionnelles en général et des jeux physiques en particulier s'inscrit dans ce processus global de déculturation et de sauvegarde partielle. La déculturation prend son point de départ dans la négation de l'appareil symbolique des valeurs, des connaissances, des idéologies qui animent l'Algérien. La diffusion des APS issues d'un modèle étranger va consommer l'agonie du patrimoine gestuel traditionnel de l'Algérien ». Kharchi³⁹⁴ propose, quant à elle, une interprétation à deux niveaux de la disparition des jeux traditionnels : l'érosion des pratiques ludiques traditionnelles serait dans un premier temps liée à la colonisation puis ensuite à la sportivisation : « la colonisation a joué un rôle décisif dans leur disparition avec tout ce qu'elle a véhiculé comme valeurs culturelles étrangères. Elle avait avant tout pour but de déposséder l'Algérien de sa propre culture et de sa personnalité. Leurs activités ludiques se sont donc trouvées reléguées en second plan sinon totalement étouffées. C'est une des causes pour laquelle ils ont progressivement été délaissés au profit des sports occidentaux. Selon DURING, "il semble légitime, dans une perspective historique de formuler l'hypothèse selon laquelle l'essor des gymnastiques et des sports est symétrique du déclin des jeux et autres pratiques traditionnelles"³⁹⁵.

Ainsi, les Algériens se sont-ils trouvés dans l'obligation de rejeter leurs jeux et d'adopter ceux apportés de l'occident. Plus tard, un second phénomène apparaît : le sport. Il fait que les Algériens délaissent les quelques jeux traditionnels qui parvenaient encore à

³⁹² Ibid.

³⁹³ Belabed-Mouhoub (2003). L'appropriation des APS en Algérie. Les pionniers et les supports de pénétration durant la période coloniale. In Simonet et Veray. L'empreinte de Joinville. Paris : INSEP.

³⁹⁴ Habiba Kharchi (1984). Jeux physiques traditionnels en Algérie: leur place et leur rôle dans le développement du sport de masse. In Anthropologie des techniques du corps. Paris : éditions STAPS.

³⁹⁵ Bertrand DURING, Histoire des activités physiques, XIXe et XXe siècle, Paris, Vigot, 2000, p. 47. Volume 10 2012.

échapper à la colonisation. Les seuls jeux qui subsistent se pratiquent à l'heure actuelle en milieu rural"³⁹⁶.

Fates révèle que "Ce seront donc les Pères Blancs, membres de la Société des Missionnaires d'Afrique fondée par l'Abbé Charles Martial Lavigerie³⁹⁷, archevêque d'Alger en 1867, et chargés de l'évangélisation des autochtones et en particulier du Sahara en 1884, qui joueront un rôle plus important dans le développement du sport dans le Sud. Faire de la terre algérienne le berceau d'une autre France et relier l'Afrique du Nord et l'Afrique Centrale à la vie des peuples chrétiens, tel étaient leur programme. Dans la définition de la méthode missionnaire propre à la Société des Pères Blancs, Lavigerie entend faire preuve originale une adaptation non seulement dans les usages extérieurs, l'habit, le logement, la nourriture mais encore dans la langue. Aussi, il exhorta les prêtres à étudier l'arabe. Il décida même de ne pas ordonner un seul prêtre qui ne comprenne parfaitement l'arabe et qui ne soit en mesure de s'expliquer au moins passablement dans cette langue. La Kabylie fut la première région à laquelle il s'intéressa après la prise de son siège, puis le Sud. Dans la stratégie des Pères Blancs, on commença à soigner des malades et faire l'école aux enfants. Il fallait tout d'abord créer un climat de confiance et laisser faire le temps. Ainsi le sport servit à gagner cette confiance auprès des jeunes. Fonder des associations sportives à côté des dispensaires et des écoles fut un moyen et une méthode efficace afin de susciter des occasions de contact quotidiens avec les jeunes musulmans. "Pour ramener les jeunes vers l'autel, il suffit de les conduire aux stades. Tu ne joueras pas, si tu ne communies pas"³⁹⁸.

Dans un film de propagande, intitulé "Algérie, terre de champions "³⁹⁹, visant à informer les spectateurs sur l'action de la France, réalisé de prises de vue réelles et archives dont des images d'actualités filmées, on retrouve quelques scènes comiques alternant avec des images plus sérieuses d'entraînement. Ce film datant de l'année 1946, fait un tableau des différents sports pratiqués en Algérie ainsi que les portraits de quelques sportifs.

Le football a été révélé à Ghardaïa, la capitale du M'Zab grâce à un Père Blanc sportif qui jouait en robe de bure. Selon l'auteur "*Ce sport d'équipe, nouvelle religion révélée par le bon père allait faire de nombreux prosélytes*"⁴⁰⁰. Dans le film, on observe un match de football

³⁹⁶ Quidu, op. cit., p.10.

³⁹⁷ Le cardinal Lavigerie ancien professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne en 1854-1856, et évêque de Nancy en 1863, débarque à Alger en 1867 au moment où le choléra et la famine sévissent dans toute leur rigueur. L'archevêque recueille les orphelins jusqu'à 40 par jour, bientôt ils seront 1700. Un orphelinat est construit à Maison Carrée et quand, en 1869, le fléau a reculé, un cri unanime s'éleva de la foule: «Dieu est grand et l'archevêque est son prophète. "L'heure de l'apostat des Indigènes a sonné. M. Lavigerie nommé par Pie IX délégué apostolique du Sahara et du Soudan fonde pour leur évangélisation la Société Missionnaire des Pères Blancs. Il envoie ses missionnaires vers les tribus du M'Zab dans le Sud algérien.

Le nom de Lavigerie résistera à toute l'idéologie du FLN. En effet en février 2001, les Algériens continuent à appeler un quartier de la banlieue d'Alger ainsi qu'un arrêt de bus du Vieux Kouba du nom de Lavigerie.

Cependant ayant interrogé un certain nombre d'Algérois pour savoir qui était ce personnage, beaucoup de jeunes l'ignoraient. Il est devenu un simple toponyme.

³⁹⁸ Fates, op.cit. p, 67.

³⁹⁹ Film 16 mm, noir et blanc, version française, durée 18 minutes, producteur Omnium Français du Film, Films Marceau, réalisateur J. C. HUISMAN. Non daté.

⁴⁰⁰ Fates, op, cit.,.

aux confins du Sahara, scène de la vie moderne qui rompt avec les images traditionnelles du désert à l'usage des touristes. La tenue de sport est la tenue traditionnelle vestimentaire composée d'un pantalon bouffant, le saroual (pantalon). Certains joueurs sont coiffés d'un fez, d'un chèche et d'autres d'une chéchia. Ils sont pieds nus et rient sur le sable brûlant; emportés par l'ivresse du jeu, ils n'ont pas eu le temps de retirer leur gandoura et l'un d'eux pour courir plus vite est obligé de tenir un pan de sa gandoura.

Ainsi, le sport qui s'est implanté fortement dans les espaces urbains, parmi la population citadine, n'a pas épargné les habitants du désert proche grâce aux Pères Blancs et aux militaires, et une partie de la jeunesse de la population sédentarisée accède à la pratique sportive. Seuls les bédouins⁴⁰¹ y sont indifférents. Cependant, les populations du Sud, étant données leurs conditions de vie et d'un environnement défavorable aux nouvelles pratiques sportives, n'ont pas été majoritairement très touchées et sont restés très liés aux jeux ethnomotricités, c'est-à-dire du "champ et de la nature des pratiques motrices envisagées sous l'angle de leur rapport à la culture et au milieu social au sein desquels elles se sont développées"⁴⁰².

6.5. Une formation militaire permanente

Le sport, lui aussi, est durant une très longue période en Algérie, en accord avec la vision de Pierre de Coubertin concernant l'appréciation de son action sur la nation pour qui en règle générale, « le jeune garçon qui a reçu une éducation sportive assez complète reproduira quotidiennement dans la vie militaire les gestes courants: courir, sauter, se tenir en selle, porter le sac, épauler un fusil, manier un sabre⁴⁰³ ». Les garçons qui arrivent au régiment déjà familiarisés avec les instruments du sport et ayant l'habitude des mouvements commandés possèdent une double avance, non seulement ils savent déjà une partie de ce qu'il faut apprendre, mais ils apprennent plus facilement le reste. Le sport est donc un excellent agent pour le "débouillage physique qui doit précéder l'entrée dans l'armée moderne, une excellente préparation physique au service militaire, qu'il peut engendrer ou fortifier des qualités morales nécessaires au soldat"⁴⁰⁴.

Si dans le Sud, l'action des religieux français s'adresse aux Indigènes, dans un des buts d'évangélisation, celle de la Fédération gymnastique et sportive patronages de France (FGSPF) qui s'implante en Algérie à partir de 1913 s'intéresse principalement à la jeunesse européenne. Selon Fates " les patronages en Algérie du Nord vont axer leur action en direction de la jeunesse européenne (espagnole, italienne, maltaise) en créant des associations sportives dans

⁴⁰¹ Les Bédouins désignent des nomades arabes vivant de l'élevage des caprins, des ovins et des camélidés au désert.

⁴⁰² De Alexandre Obœuf "Sport, communication et socialisation", p. 145. 2010.

⁴⁰³ Pierre De Coubertin, "La Force Nationale et le Sport", Revue des Deux Mondes, 5e période, tome 7, 1902 (p. 916-924).

⁴⁰⁴ Pierre De Coubertin, La force nationale et le sport, in Revue des deux mondes 1902, p 916.

les grandes villes d'Algérie avec pour objectifs non seulement la conquête de la jeunesse algérienne, la formation morale et mais surtout la préparation militaire : "former une jeunesse fidèle à Dieu et à son pays". La préparation militaire est la grande œuvre patriotique des patronages : préparer à l'Algérie coloniale et à la France des générations d'hommes robustes et de vaillants soldats. Ils contribuent pour une très grande part au relèvement des forces et de l'esprit de la colonie. Ils occupent une des premières places, en raison de la préparation morale qu'ils adjoignent à une éducation physique. La discipline étant la force des armées, les patronages la réalisent. Le modèle prôné est celui de la soumission et de l'obéissance aux ordres des chefs"⁴⁰⁵. Il est résumé dans ce passage :

"L'homme complet, c'est l'athlète bien entraîné, le gymnaste qui sait se servir de ses bras et de ses jambes, l'homme au cœur large, à la poitrine bien développée, l'homme à l'âme bien trempée, aux fortes convictions, l'homme qui saura commander parce qu'il a appris à obéir, l'homme qui sait s'élever au-dessus des bassesses qui dégradent et qui avilissent. Le passage du patronage au régiment peut s'opérer facilement. La formation est rude par essence, mais celui qui sait bien plier et se soumettre acquiert la souplesse nécessaire. Courageux soldats, Français sans peur, Chrétien sans reproches".

Les trois premières sociétés sportives sont fondées à partir de l'année 1913 à Alger:

- le patronage Sainte Croix à Alger, juin 1913,
- le patronage Saint Joseph à Hussein Dey, juillet 1917,
- l'Avenir à El-Biar, juillet 1913,
- En 1928, 9 associations pour Alger, une à Blida et une à Guyoville,
- En 1929, les Spartiates d'Oran, club de basket,
- En 1934, 10 à Alger et une à Philippeville(Skikda).

Le but de la préparation militaire sera maintenue jusqu'à la dernière association sportive religieuse catholique née en Algérie l'Olympique du Petit Séminaire (O.P.S). Créée le 8 janvier 1959, en pleine guerre d'Algérie, parution au J.O. n° 167 du 22 juillet 1959, à la suite d'une assemblée générale des parents d'élèves des établissements de Saint-Eugène à Alger. Elle se démilitarise puisque la préparation militaire disparaît.

Les patronages ont très peu associé les Musulmans dans leur structures de direction de leurs associations sportives, hormis dans le Sud où ils implantent le sport dans les rares clubs. On y trouve quelques notables.

6.6. L'importation des sports de la Métropole

C'est donc la France métropolitaine qui communique le goût des exercices physiques et des sports aux Européens d'Algérie. La plupart des sports, des jeux pratiqués à Paris sont importés à Alger, même les plus anodins et les plus insignifiants. Ainsi après tant d'épreuves

⁴⁰⁵ Fates, op. cit.,.

fameuses connues en France sous le nom de courses d'escaliers toutes marquées d'un grand succès, suivies par un nombreux public, un essai d'acclimatation de ce sport en Algérie fut tenté. A partir de 1906 le comité régional d'Alger de l'USFSA organisa les courses d'escalier (escalader la rue Joinville jusqu'au chemin des Aqueduc avec le journal *L'Illustration Algérienne*. Aux épreuves du dimanche des prix sont mis en compétition. A celles du 2 janvier 1906, cinq prix furent décernés: le premier: une médaille d'argent et une paire d'haltères à ressorts, le deuxième: une médaille de bronze et un bilboquet de sport, le troisième et quatrième, un zofri populaire et le cinquième un abonnement de trois mois au journal *"L'Illustration"*⁴⁰⁶.

6.7. Diversification de la pratique sportive

Cette variété des sports importés et pratiqués en Algérie a pu être élaborée à partir de deux annuaires des sports, complétés par les archives, et la presse spécialisée. Le premier, édité en 1908 par *"L'Algérie sportive"*⁴⁰⁷ s'intitule *Annuaire des sports en Algérie*. Le second est paru une quarantaine d'années plus tard, en 1947. Mais c'est un annuaire sportif d'Afrique du Nord: *Sports NA 47*⁴⁰⁸, édition algérienne, recueil complet et précis de tout ce qui concerne l'activité sportive en Algérie.

6.7.1. Le football le sport roi est hégémonique

Pour les Cédéjistes d'Oran, c'est le Club des Joyeusetés d'Oran (CDJ) qui commence le premier. Ce club est créé en 1894. Les "Joyeux" du club pluriethnique regroupant Juifs, Espagnols et Italiens, mais sans aucun Musulman commencent d'y jouer tout d'abord au théâtre les comédies de Molière. Et ce n'est qu'à la suite d'un prêt par la société des courses de l'hippodrome.

D'après l'auteur d'un ouvrage nostalgique sur l'Algérie coloniale, Marc Baroli⁴⁰⁹, elle le fut par la démonstration des marins anglais venus en Algérie. On retrouve donc chez cet auteur des similitudes historiques de l'apparition du football en France et en Algérie, mais il se contente d'une simple affirmation sans donner de détails et de précision de dates. En effet, pour le cas de la France métropolitaine, l'historien du sport, Alfred Wahl, explique que le football association fit son apparition sur le territoire français, à Paris dans le nord et dans les ports à l'extrême fin du XIXe siècle. Une décennie durant, il demeura cantonné dans ces zones. Il rappelle que le football-association emprunta deux voies principales pour s'implanter en France : "Des Britanniques venus à Paris ou dans les ports pour y exercer une activité professionnelle

⁴⁰⁶ In *L'Illustration algérienne tunisienne et marocaine*, n° 5 du 29 décembre 1906.

⁴⁰⁷ Organe de tous les sports, 2, rue Sainte, à Alger. 101 Edition Agence Art Afrique, 9 rue Edouard Cat, Alger.

⁴⁰⁸ Edition Agence Art Afrique, 9 rue Edouard Cat, Alger.

⁴⁰⁹ Marc Baroli, *Algérie, terre d'espérance. Colons et immigrants (1830-1914)*.

amenèrent un ballon dans leurs bagages et jouèrent d'abord entre eux ; dans un second temps, ils invitèrent de jeunes Français à les imiter. La seconde voie fut le fait des Français eux mêmes; des étudiants, des enseignants notamment, ayant séjourné Outre-Manche et séduits par le jeu, l'importèrent sur le continent ⁴¹⁰.

Or d'après certains documents, la presse sportive et l'annuaire des sports de 1908, la pratique du football débute pratiquement en Oranie d'abord et juste après dans l'Algérois entre Algériens. En effet des clubs sont créés comme le Sporting Club Algérois en 1902, Le Racing Club Algérien en 1903, le Football Club Blidéen en 1903, le Gallia Club Algérois en 1905 témoignant du début de l'ancrage du football sur le territoire algérien et les premières rencontres de football entre Algériens sont programmées dès 1902.

D'autre part, des championnats sont organisés, le championnat d'Oranie de football en 1902, celui d'Alger en 1905, et celui de Constantine seulement à partir de 1908. Ceci confirme bien une déclaration de Paul Oliva, d'ailleurs reprise de l'Annuaire des Sports en Algérie de 1908. Le football association était organisé en championnat national et départemental⁴¹¹: c'est le match de football Oran-Bône de 1904, une "rencontre sensationnelle" qui fut le point de départ du mouvement footballistique à Alger⁴¹². Selon Paul Oliva⁴¹³, les premiers pas du football nord-africain eurent lieu en Oranie, en 1901. Ce sont deux clubs, "le Sporting Club Oranais et le Club Athlétique Oranais qui lancèrent le jeu de l'"Assoce" sur la terre algérienne." Le Football Club Oranais est créé en 1903, le Galia Club Oranais en 1906. Ainsi le Club des Joyeusetés d'Oran est donc le premier club qui débute la pratique du football en Algérie bien avant les démonstrations des marins anglais comme le suggère Marc Baroli. Et ce n'est qu'avec la création des clubs algériens suivants que commencent les rencontres de football avec les marins anglais. Quant à l'historien Alfred Wahl, il fait dater trop tardivement les premières rencontres de football informelles en les situant à partir de 1910⁴¹⁴ alors que les premiers clubs officiels de football créés en 1901, 1902, 1903 disputent un championnat régional et étaient classés, comme nous venons de le voir. Le championnat d'Algérie de Football association a lieu en 1904 à Alger entre le Sporting Club Oranais et le Stade Algérien et en 1905 à Oran entre les mêmes équipes (le Sporting Club Oranais et le Stade Algérien. Le football fera la conquête de toute l'Algérie, même le sud d'Alger à Tamarrasset... tous footballeurs". Dans certaines petites villes, de par la force des choses, quelques associations sont pluriethniques.

⁴¹⁰ Alfred Wahl: "Sociologie de l'implantation du football. La France de l'Est". In Des jeux et des sports. Actes du colloque de Metz, 26-28 septembre 1985. In Aimez-vous les stades ? 1980, p. 203.

⁴¹¹ Il faut rappeler qu'en 1894 une l'USFSA crée commission football association. Le premier championnat se dispute au cours de la saison 1893-1894 en France.

⁴¹² Annuaire des Sports en Algérie (1908), p. 39.

⁴¹³ Paul Oliva, secrétaire jusqu'après 1948 d'un club de natation à Oran, la Glorieuse Marine Oranaise (GMO), créé en 1910 et ayant le siège social au 2, rue Haute d'Orléans, est l'auteur de Oran Sportif, 2 volumes, tome I 1930-1939, tome II 1939-1962.

⁴¹⁴ Alfred Wahl, L'Empire du sport : football et feux de ballon 1992 p. 44.

- *Côté scolaire*

Le football aurait été autorisé dans les établissements scolaires au cours de la Grande Guerre, selon Carbuccia, le directeur du quotidien sportif, L'Echo des Sports du département de Constantine⁴¹⁵. Il se rappelle de l'Union Sportive du lycée, de Normale Sporting Club des élèves maîtres, modeste équipe de l'école primaire supérieure dont il était "glorieusement, le juge de but" à Constantine. A la fin de la guerre lorsque de vrais professeurs d'éducation physique prirent le relais des moniteurs militaires devenus disponibles pour œuvrer dans les écoles, les matchs de football inter scolaires devinrent alors monnaie courante⁴¹⁶. Carbuccia a été un membre influent et un militant du sport dans le mouvement sportif constantinois.

La Ligue constantinoise de football association organisait un championnat scolaire officiel où étaient engagés les clubs suivants : le Collège colonial de Bône, l'Ecole primaire supérieure de Bône, l'Ecole F. Buisson de Philippeville, le Collège colonial de Philippeville, la Médersa de Constantine, l'Ecole Jules Ferry de Souk Ahras⁴¹⁷.

En réalité, le football association a bien mordu chez les lycéens très tôt. En 1906-1907, les lycéens créent des équipes de football et des sections au lycée.

Dellys près de Tizi-Ouzou, en 1906-1907 quelques élèves de l'école coloniale d'apprentissage avaient fondé une équipe de football association et une équipe de sports athlétiques. Ils organisent des rencontres avec les jeunes lycéens en vacances dans leurs familles à Tizi Ouzou⁴¹⁸. Ils disputaient des matchs avec les clubs des villes. En 1908, "l'Algérie Sportive " signale que l'Union Sportive Bougiôte (USB) est battue par un score de 6 à zéro par la "Jaune", équipe formée par des collégiens en vacances à Bougie⁴¹⁹. En 1910 à Batna, l'ASB a relevé le défi lancé par un team formé de onze élèves du lycée de Constantine. A Oran, la Guerrière Oranaise fait match nul avec le merveilleux club oranais formé de lycéens. Ces disputes se font dans le cas de matchs indépendants, car certains clubs ne sont pas affiliés à l'USFSA¹²⁶. A Alger, les sports et en particulier le football furent autorisés en 1900, au lycée d'Alger. Le censeur donna son autorisation. Les élèves créent de toutes pièces un challenge de football et d'athlétisme pour rompre la monotonie du lycée.

Mais les sports scolaires eurent des difficultés à se développer en raison de la responsabilité du chef d'établissement en matière d'accident. Les articles 1382, 1383, 1384 du Code civil et l'article 320 du Code pénal rendent l'instituteur responsable des accidents, qui peuvent se produire dans l'établissement qu'il dirige. La loi du 29 juillet 1889 a bien substitué

⁴¹⁵ L'Echo Sportif du département de Constantine a été fondé par Carbuccia en 1932. Il a disparu en 1939, au moment de la déclaration de la seconde guerre mondiale après 402 numéros d'existence. Il a été appelé familièrement la Rose pour sa couleur.

⁴¹⁶ L'Amicale des anciens instituteurs et instructeurs d'Algérie et le cercle algérieniste 1830-1962. Des enseignants d'Algérie se souviennent de ce qu'y fut l'enseignement primaire, Op. cite., p. 379.

⁴¹⁷ L'Echo Sportif du département de Constantine, n° 56 du 17 janvier 1934.

⁴¹⁸ L'Algérie Sportive, n° 64 du 18 janvier 1908.

⁴¹⁹ L'Algérie Sportive, n° 106 du 30 décembre 1908. 200 personnes assistaient au match.

la responsabilité de l'Etat à celle des fonctionnaires mais en cas de faute, ceux-ci ne sont pas déchargés de leur responsabilité pénale⁴²⁰.

Si on se réfère aux témoignages et aux entretiens avec quelques acteurs de l'époque ce football scolaire à ses débuts est réellement et totalement apolitique. Tous les très jeunes acteurs, lycéens étaient mus par la recherche du plaisir ludique.

- *Côté musulman*

C'est le football qui va se développer et devenir le plus populaire auprès des Indigènes à partir de 1910. Il va drainer des foules nombreuses de spectateurs, mais aussi de pratiquants, "tout le monde va taper dans un ballon". Cependant les premiers Musulmans qui s'intéressent au football institutionnel, le pratiquent dans les clubs européens ou mixtes. La première association de football "informelle" créée par les Musulmans le fut en 1910 à Duperré⁴²¹ (Aïn-Defla) d'après le premier journal sportif algérien: "*l'Algérie sportive*". Elle adopte la couleur verte et s'appelle l'étoile Sportive de Duperré. C'est une association monoethnique musulmane qui disparaît très vite. Mais elle donne le signal de départ de création de nouvelles sociétés de football.

6.7.2. La consolidation : la structuration du mouvement sportif sans les Musulmans

Après s'être répandu en Algérie le sport, s'est consolidé en structurant son mouvement. Cette institutionnalisation, c'est à dire le passage direct au regroupement et à la forme structurelle associative se fera en parallèle avec le mouvement en France métropolitaine, car comme disait Pierre de Coubertin, le sport a besoin de s'appuyer sur les groupements. *C'est une utopie que se le figurer vivant d'une vie purement individuelle*⁴²². Cette consolidation va donc se servir des groupements permanents comme supports. Les associations vont se fédérer et se constituer en véritable mouvement sportif. Pierre de Coubertin, qui est pour le groupement, veut, cependant le mettre à l'abri des luttes politiques et religieuses qui le pénètrent.

Qu'entend-on par mouvement sportif? Est-ce le début de l'institutionnalisation par la création des associations sportives ou bien le regroupement, l'agrégation des sociétés sportives par affinité? Pour notre part, nous pensons que c'est la création des différentes fédérations. Cette forme d'organisation fédérale était nécessaire pour faciliter les rencontres internationales qui commencent à se multiplier dans les années 1880, mais aussi pour organiser les compétitions nationales et les contrôler. Il ne suffit pas à une société sportive d'être fondée juridiquement. Sa participation réelle à la vie sportive est encore subordonnée à son affiliation à une Fédération.

⁴²⁰ L'Algérie Sportive, n° 81 du 17 mai 1908. 29 Victor Guy Duperré, (1775-1846, baron) Amiral de la marine française qui commanda l'expédition d'Alger en 1830 et fut ministre de la Marine.

⁴²¹ Victor Guy Duperré, (1775-1846, baron): Amiral de la marine française qui commanda l'expédition d'Alger en 1830 et fut ministre de la marine.

⁴²² Pierre Coubertin, Pédagogie sportive, 1934, p.115.

En ce qui concerne l'Algérie, la structuration du mouvement sportif débute par des regroupements de sociétés sous la forme d'unions et d'associations. Et ces institutions où les Musulmans sont quasiment absents vont freiner le développement du sport musulman. Au moment où les Fédérations françaises deviennent indépendantes entre elles tout en étant basées sur les mêmes principes d'organisation centralisée, spécialisées à chaque sport, elles furent représentées en Algérie par des comités régionaux ou des sous-comités dépendant d'Alger.

Nous avons donc essayé de décrire le mouvement d'organisation, les dates de création et de voir la place accordée aux Musulmans dans ces structures. Cependant pour certaines activités sportives, nous avons manqué d'indications précises quant aux dates de création.

6.7.3. Les premiers groupements

La gymnastique étant plus ancienne que le sport en France, puisque la première société connue a été créée en 1842 à Lyon, va donner naissance au premier groupement sportif constitué : l'Union des Sociétés de gymnastiques de France (USGF), le 28 septembre 1873, "au lendemain même des malheurs de la Patrie [...] on peut dire qu'elle est née du besoin instinctif de conservation et de relèvement éprouvé par notre pays, conscient des désastres et des pertes subies par la guerre de 1870. » Elle se donne pour but de « *répandre en France et dans les colonies l'idée gymnique et propager par les méthodes de la gymnastique, l'éducation physique dans la masse de la jeunesse française* ». Le texte ajoute « *et à participer à la rénovation de la race* », obsession montante que l'on va retrouver jusqu'à la Seconde Guerre mondiale⁴²³. Cette activité physique encouragée et contrôlée est directement liée à une conception de la santé, comme un héritage dont il faut prendre soin : "Nous recevons tous en naissant un capital, la vie, auquel correspond un état de santé. Les soins qui nous sont prodigués pendant notre enfance comme ceux que nous prenons ensuite, augmentent ou diminuent ce capital, suivant que ces soins sont intelligents ou maladroits. Il serait pourtant si simple, si facile de faire fructifier ce capital, de lui faire rapporter de gros intérêts. L'hygiène nous en fournit les moyens et l'un des plus importants est l'exercice". L'origine de cette orientation en est quelquefois attribuée à Tissot (1780), médecin pour lequel « la gymnastique est cette partie de la médecine qui enseigne l'entretien ou le rétablissement de la santé grâce aux exercices »⁴²⁴.

Le 20 juillet 1902 l'association algérienne est élargie à la Tunisie: et se transforme en une société nouvellement fondée: l'Union des Sociétés de Gymnastique d'Algérie et de Tunisie dont le siège social a été fixé à Alger, 2, rue Pelissier. Le 25 janvier 1903 est parue au J.O., 35ème année, p. 446, sa déclaration à la préfecture d'Alger.

L'Union fédérale des sociétés de gymnastique de tir et de préparation militaire de l'Afrique du Nord dont le but est de réunir les forces isolées des sociétés de gymnastique

⁴²³ Jacques Dument, Socio histoire et épistémologie des activités physiques et sportive, p. 26. 2017.

⁴²⁴ Cité par Jacques Ulmann., De la Gymnastique aux sports modernes, Vrin, p. 133. 1965.

d'Algérie, de la Tunisie et des colonies a été fondée le 10 août 1902⁴²⁵. Elle va s'affilier à l'Union des Sociétés de gymnastique de France (USFG). Elle groupe les sociétés existantes de gymnastique et de tir d'Algérie et de Tunisie. En 1909 elle comprend 52 sociétés dont l'effectif est de 8 300 membres pour passer en 1911 à 96 sociétés et 15 000 adhérents et à 168 sociétés fédérées et environ 6000 membres en 1934. En 1914-1918, l'Union, depuis la mobilisation a tenté, par tous les moyens la réorganisation de la préparation militaire dans toutes ses sociétés. Une cinquantaine de sociétés au moins ont été reconstituées avec l'appui de l'autorité militaire. L'Union a organisé depuis la guerre, des conférences publiques et privées faites par des officiers dans chaque société. Elle édite un journal officiel de la Fédération : *L'Union*.

Avant la naissance de la Fédération française de football association (FFA, fondée à Paris en 1919), les Comités régionaux d'Alger, d'Oran, de Constantine et de Tunis disputaient déjà, avant 1914 un championnat d'Afrique du Nord⁴²⁶. Certes, le Maroc n'entra en lice qu'en 1926, la Tunisie se retira de 1927 à 1933, mais l'idée était en marche. La nécessité de compétitions interrégionales de ce côté de la Méditerranée s'imposait avec force à des ligues condamnées par leur position géographique à vivre ensemble.

L'Union des Ligues Nord africaines (ULNA) à laquelle restera attaché le nom du Président Louis Rivet, devait amplifier son action et mettre plusieurs réalisations à son actif : championnat junior, championnat corporatif, tournoi des Ligues et surtout la Coupe d'Afrique du Nord⁴²⁷ qui obtient le même succès que son aînée, la Coupe de France.

En 1956, à leur indépendance, la Tunisie et le Maroc s'érigent en Fédérations autonomes, l'ULNA est dissoute à la suite d'une réunion tenue à Alger le 4 août 1956 pour laisser place à l'Union des Ligues algériennes de football (ULAF), qui groupe les Ligues d'Alger, de Constantine et d'Oran⁴²⁸.

La Ligue de Yachting adhère à la Fédération française de la Voile fondée le 8 décembre 1920 sous le titre de "Union des Sociétés nautiques françaises". Le siège social est chez Mr Delye, 6, avenue Claude Debussy à Alger. De tous ces nombreux comités régionaux des fédérations, seuls quatre ont eu le plus d'activités vers les Musulmans. Il s'agit de ceux de la Fédération française de football association (FFFA) avec les trois Ligues d'Alger, d'Oran et de Constantine, de la Fédération française de boxe (FFB) avec les comités d'Alger, d'Oran et de

⁴²⁵ Date de déclaration à la Préfecture le 20 mars 1903, publication au J.O. du 7 mai 1903 et agréée le 24 juillet 1909 sous le Numéro 2858. Elle fut reconnue d'utilité publique au J.O. du 24 mai 1929.

⁴²⁶ Le championnat de l'Afrique du Nord se disputa entre les champions des Ligues algériennes (Alger, Constantine, Oran) et celui de la division supérieure de la Ligue tunisienne avant 1914 sous les règles de l'USFSA. Après la guerre, en 1919, toutes les ligues ayant adhéré à la FFF, ce championnat nord-africain continua à se dérouler et M. Steeg, Gouverneur général de l'Algérie, dota cette épreuve d'un bronze dont le club champion a la garde pendant un an. Depuis, le Championnat de l'Afrique du Nord fut bien le championnat des clubs de division d'honneur des Ligues nord africaines.

⁴²⁷ Cette coupe fut organisée en 1930 sur le modèle de la Coupe de France. Toutes les Ligues nord africaines furent invitées à se réunir à Alger le 3 juillet 1930 pour étudier les modalités de règlement d'une coupe permettant aussi bien aux clubs de division inférieure, qu'à ceux de division supérieure de s'attribuer pendant un an le trophée offert par le sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique et d'y inscrire sur le socle son nom de Champion de la Coupe de l'Afrique du Nord.

⁴²⁸ Ibid.

Constantine, de la Fédération française de cyclisme (FFC) avec les trois sous-comités d'Alger, d'Oran et de Constantine et de la Fédération française d'athlétisme (FFA) avec les trois comités départementaux.

Le comité régional d'Alger de la Fédération sportive du travail (la FST) créée à Paris en 1919 par les dirigeants du sport socialiste. A la scission de 1923 entre les deux tendances socialiste et communiste, la FST reste aux mains des communistes. Les sympathisants de la SFIO fondent une nouvelle organisation, l'Union des sociétés sportives et gymniques du travail, l'USSGT.), le 8 décembre 1926⁴²⁹, Il est présidé par un employé : Amar Salomon, le secrétaire général est un instituteur : Gabriel Sellam. Ce Comité régional d'Alger a pour attribution de renseigner la FST et de la seconder dans son œuvre de propagande et d'éducation athlétique, de provoquer dans le but l'adhésion à la FST des clubs sportifs, de créer de nouveaux clubs, d'aider de ses conseils et de son influence à la constitution et à la bonne marche de son organisation, d'organiser différents championnats et challenges d'après leurs règlements de tenir la main dans l'étendue juridique et l'application des règlements de la FST (article 2). En 1930, un musulman, Hadj Amara Fertcouk, receveur aux CFRA, conseiller municipal, accède à la vice-présidence.

Il est présidé par Amar Salomon, employé. Colombo Henri, tourneur, est vice-président, Gabriel Sellam, instituteur est secrétaire, Naddal Uno Louis employé est secrétaire adjoint, Mani Pierre, commerçant est trésorier et Lucien Abouiker, électricien, membre du C.A. Tous sont Français, certains de confession israélite. L'article 1 des statuts précise que nul ne peut faire partie du conseil d'administration s'il n'est citoyen français ou sujet français, ce qui donne la possibilité aux Musulmans d'accéder au Conseil d'administration. Cette structure se veut ouverte aux musulmans sans aucune discrimination. D'autre part, il est stipulé que toute discussion politique ou religieuse est interdite au sein du comité régional. L'article 2 de la FST est repris in extenso dans les nouveaux statuts du comité régional de la FSGT d'Algérie. On assiste donc à une mutation plutôt qu'à la naissance d'une nouvelle organisation. Durant la période de Vichy, elle cessa toute activité bien qu'elle ne fut pas dissoute par le régime.

6.7.4. Les associations sportives féminines européennes

La pratique des sports par les femmes en Algérie commence bien sûr dans les sociétés de gymnastique et de tir. Les premières associations féminines apparaissent dans les années 1920.

La première association est "*l'Algéria Sport*", fondée le 23 février 1920 à Alger et déclarée conformément à la loi, le 25 février 1920. Cette société féminine d'éducation physique

⁴²⁹ Parution au Journal officiel du 22 décembre 1926.

et sportive sera agréée par le ministre de la Guerre⁴³⁰ très rapidement le 9 juillet 1920, sous le n° 8111, soit 6 mois après sa création. Sa fondation vient cinq années après celle des premiers clubs féminins métropolitains : Fémina Sports, fondé en 1912 par Sandoz et Paysse et Académia créé en 1915 par Georges de Lafétre. Elle est affiliée à la Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France qui deviendra en 1922 la Fédération Féminine Sportive de France, à l'Union Française des Sociétés de Gymnastique Féminine, à l'Union Fédérale des Sociétés de Gymnastique, de Tir, de Sports et de Préparation militaire de l'Afrique du Nord. Dans ses statuts adoptés en AG, l'objectif ultime est hygiénique, pour la préservation de la santé.

Dans l'Oranie, les premiers essais de création de sections féminines sportives ou de sports collectifs, dans les clubs ont tourné court comme le montre l'histoire de la section féminine au Gallia et du club Fémina Sports⁴³¹. Le Gallia club oranais constitua une équipe féminine de football qui rencontra à Alger à l'occasion de l'exposition universelle de 1921 l'association sportive algéroise puis à Oran la même équipe devant chaque fois un public nombreux (10 000 spectateurs). Cette section disparaîtra très rapidement et le sport féminin ne souleva pas longtemps un très grand enthousiasme auprès des Oranaises. Cependant d'autres clubs s'ouvrirent au sport féminin, "*le Trezela Sports*" de la ville de Trézel et l'équipe féminine de basket ball de "la Patriote Saïdéenne Féminine"⁴³².

Dans le Constantinois, l'AS Bône possède une section féminine de basket-ball et à Constantine le Club Cycliste Musulman une section féminine cycliste dont les pratiquantes sont à grande majorité européennes. Cette section organise à partir de 1939 le championnat d'Algérie féminine de fond qui se dispute sur le parcours Constantine Oued Rahmoun et retour soit, 50 kms, deux musulmanes y participent⁴³³. Après la seconde guerre mondiale des sections féminines sportives furent créées par les patrons dans les grandes entreprises à l'instar de la Section féminine Cinzano -(SFC)⁴³⁴ pour la pratique du basket-ball et de l'Éducation physique. Elle est présidée par le directeur pour l'Afrique du Nord de la société Cinzano, Jean Meynard. Ses couleurs sont celles du drapeau français: short bleu, chemisette rouge, écusson aux couleurs bleu et rouge. Cette section féminine n'eut pas d'existence durable.

En revanche ce sont les catholiques par le biais de la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France (FGSPF) qui vont impulser un véritable mouvement de création d'associations sportives féminines en Algérie qui portent de jolis noms, de fleurs, d'oiseaux et d'insectes comme celles de la Métropole. Elles visent à "faire des Françaises

⁴³⁰ Juste avant son agrément par le ministre de la Guerre, cette association sollicitant une subvention au préfet du département d'Alger appuyée par une lettre du 6 juillet 1920 de J.M. Guastavino, conseiller financier d'Alger, mettant en exergue la vitalité et l'utilité de cette association, a essuyé un refus du préfet d'Alger au motif que le département ne subventionne que les sociétés agréées.

⁴³¹ La première, Fémina Sports est fondée à Paris en 1912. En 1916 son union avec Académia créée en 1915, donne naissance à la Fédération des Sociétés sportives Féminines.

⁴³² Football et Sports en Oranie, n° 1, 1938.

⁴³³ L'Echo des Sports du département de Constantine du 3 novembre 1939.

⁴³⁴ Créée le 2 avril 1947. Son siège est au 1, rue Charles Péguy, à la Direction pour l'Afrique du Nord de la société Cinzano ; parution au J.O. n° 100 du 26 avril 1947.

fortes, saines moralement et physiquement aptes à fonder des foyers ou de se distinguer socialement dans les milieux qu'elles fréquentent, suivant la destinée de chacune".

Problèmes rencontrés en Algérie par le sport féminin naissant. La pratique sportive et le corps des femmes. L'accès des Européennes au sport a réellement soulevé des objections et des oppositions. La marginalisation des femmes dans le sport est justifiée par l'acquisition de qualités viriles. Et la sportive représente l'archétype de la femme masculinisée.

En 1929, dans un article de l'Echo Sportif du département de Constantine⁴³⁵, véritable diatribe, nous retrouvons le discours masculin dominant sur les femmes sportives. L'auteur, Henry Decoin illustre l'état d'esprit qui prévalait à l'époque, il affirme péremptoirement qu' "*il faut que les sportives conservent leur féminité*" et que les Rigoulottes font peur. Le sport virilise et masculinise la femme. Il cite le cas de "*Violette Moris qui est comme ces plantes aquatiques qui ne sont ni chèvre, ni poisson. Est-ce un homme ? Est-ce une femme ? On ne sait pas*". Le doute sur le sexe de la sportive est très fort. Il n'a pas souvenance de l'avoir vue autrement qu'habillée en homme. C'est la femme garçonne.

En 1929 Algérie Sports ou "l'école de la pudeur" respecte les normes de la décence du vêtement sportif féminin. Lors d'un déplacement de cette association d'une douzaine de jeunes filles à la 23ème fête fédérale, les organisateurs avaient fort habilement conçu leur publicité en mettant en relief l'intérêt que présentait leur venue à Constantine. Voici ce qu'écrivait un journal du département de Constantine et beaucoup de Constantinois s'attendaient donc à "de délicats plaisirs visuels lorsque les gracieuses personnes d'Algérie Sports paraîtraient sur le terrain ou défileraient en ville". Ils ont été complètement déçus. La tenue gymnique des sportives algéroises est d'une décence souveraine qui en impose. "Au lieu d'être aguichante et coquine comme certains cochons l'eussent souhaité, a été classique et grave. L'étoffe qui recouvre le buste est blousante et ne cherche pas à préciser les contours charmants et les vallonnements gracieux qui sont à l'intérieur. La jupe est d'une longueur absolument convenable"⁴³⁶.

Mais, c'est sous Vichy, que le Séparatisme des sexes, la morale du sport féminin et les problèmes qu'il soulève, (mixité, tenue, conduite sur les stades, modalités de pratique et sports interdits aux femmes), sont exacerbés⁴³⁷.

Bien sûr, malgré tous ces préjugés et ces polémiques, la pratique sportive des femmes européennes est plus en avance et celle des musulmanes inexistante totalement. Cependant, les femmes européennes fréquentent très tôt le stade où elles furent acceptées en tant que spectatrices d'abord. Elles sont placées autour des balustrades. Alors que les hommes commentent les exploits des joueurs "elles parlent de leurs toilettes, de robes et de chapeaux"⁴³⁸, semble-t-il. Elles s'intéressent de loin au football.

⁴³⁵ L'Echo Sportif du département de Constantine n° 104 du 6 janvier 1929.

⁴³⁶ L'Echo Sportif du département de Constantine n° 127 du 17 août 1929.

⁴³⁷ Voir circulaire adressée à tous les Délégués Régionaux par le service des sports du Commissariat de l'Education Générale et des Sports concernant l'organisation du sport féminin. In Tous les Sports du 2 août 1941, n°5.

⁴³⁸ Oran Sports n° 4 du dimanche 19 janvier 1907.

Toutes ces sociétés d'éducation physique et sportives féminines sont exclusivement réservées aux femmes européennes et aux Françaises. Les Musulmanes n'en font pas partie. Beaucoup de ces sociétés féminines européennes disparaîtront en 1962 au moment de l'indépendance. Cependant, c'est le sport qui a été le moins politisé car les enjeux à cette époque étaient faibles, hormis les associations sportives catholiques qui étaient plus engagées sur le plan idéologique et religieux. En revanche, ce sport féminin qui met en place la séparation des sexes, "l'infériorité physique due à la différence de tempérament et de caractère", va être le lieu du renforcement de l'idéologie de la supériorité et de la domination masculine. Il s'adresse aux femmes à leur corps à des fins de reproduction. La femme est un simple objet génital, un utérus.

Si le sport féminin européen est né assez tôt et s'est développé en tenant compte de "la singularité féminine", tout en rencontrant des obstacles, il n'en est pas de même du sport des Musulmanes. C'est très tardivement que des tentatives sans succès furent entreprises dans l'Oranie et connurent beaucoup d'hostilité de la part de la communauté musulmane. Le sport féminin n'a pas mordu chez les Musulmanes.

6.7.5. Le Régime de Vichy (1940-1944)

Dès l'armistice, le problème de la jeunesse, de sa santé et de sa formation physique et morale s'est posé. Vichy estime essentiel d'entreprendre une œuvre d'éducation de l'ensemble de la jeunesse de l'Empire colonial et l'Afrique française.

La responsabilité de l'Etat est totalement engagée dans le nouveau rôle à l'éducation générale et aux sports en Algérie pour l'encadrement et la formation de la jeunesse qui sont renforcés. A cet effet le sport a pour but de « refaire une race physiquement forte et moralement saine⁴³⁹, et de « refaire une jeunesse solide de l'âme bien trempée⁴⁴⁰.

La place dominante réservée au sport et à l'éducation physique dans la rénovation nationale par l'Etat s'appuie sur un référentiel philosophico sportif et de nouvelles valeurs. Cette nouvelle idéologie sportive avec l'éducation générale est une conception de l'éducation proche de celle de J.Gottelland contenue dans son ouvrage : *"Pour l'Éducation intégrale physique, intellectuelle et morale"*⁴⁴¹.

Le régime de Vichy accorde une grande partie des efforts à cette idée qui nécessite du temps et des moyens. Cette doctrine nouvelle va, avec Borotra, placer le sport sur un plan élevé dans le cadre d'activités nationales essentielles⁴⁴² et selon le colonel Pascot, "ce n'est pas une éducation totale, mais c'est un groupe d'activités particulières qui peuvent et doivent avoir

⁴³⁹ Revue Education générale et sports du directeur départementale de l'Education générale et des Sports d'Oran du 25 aout 1942.

⁴⁴⁰ Colonel Pascot in Tous les sports, n° 44 du 9mai 1942.

⁴⁴¹ Jean Gottelland, agrégé de lettres, Directeur de l'instruction publique, des beaux-arts et des antiquités au Maroc, Pour l'Éducation intégrale physique, intellectuelle et morale, Paris Fernand Nathan, Editeur, 1938.

⁴⁴² Tous les Sports n° 42 du 25 avril 1942.

sur l'individu un retentissement général ⁴⁴³. La propagande va vanter les bienfaits du sport et de l'éducation physique pour des corps plus beaux et en bonne santé. Une vision hygiéniste et utilitaire et la sauvegarde de la misère physiologique de la jeunesse sont les tonalités dominantes du discours. Ce prosélytisme passe par la radio, les films et les journaux. En mettant en valeur les activités physiques et sportives nécessaires à la formation harmonieuse de l'enfant, du jeune homme, de la jeune fille, on fait naître le désir de pratique et on donne une nouvelle mentalité à la jeunesse, ouvre des éducateurs, mais surtout des médias : *"Il faut porter la bonne parole dans tous les milieux et en tout temps faut éveiller la curiosité, soutenir l'enthousiasme, proposer notre but utile et noble à la fois. Chacun doit être une force de persuasion au service de l'éducation physique et sportive"*⁴⁴⁴.

En ce qui concerne le sport, comme tous les régimes autoritaires, basés sur le nationalisme, le régime de Vichy a accordé une très grande importance à la jeunesse algérienne et au sport et il s'en est réellement occupé. Il a mis en place une politique d'équipement sportif et c'est avec lui que la Métropole s'est inquiétée de l'état du sport dans ses possessions et en Algérie en particulier. En revanche une ouverture plus grande aux Musulmans n'est pas perceptible. Globalement avec la nouvelle organisation (la structuration du sport), l'arsenal de textes juridiques (la charte des sports, les lois, les décrets, les ordonnances), en s'appuyant sur une réelle légitimité de la technocratie administrative, permettant la mise au pas du mouvement sportif, le régime de Vichy prépare la politique sportive des années de la quatrième République. D'aucuns parleront même d'un âge d'or du sport et de l'éducation physique, oubliant la nature de Vichy.

6.7.6. Le Sport au service de la guerre d'Algérie (1954-1962)

Pendant la guerre d'Algérie et jusqu'à la veille de l'indépendance, de 1954 à 1962, l'armée française avait très bien vu le problème, qui se posait. Ramener la totalité de la population sous son contrôle est le but de "la pacification" qu'elle entreprend. Détruire le FLN n'est pas suffisant, il faut aussi obtenir l'adhésion et la collaboration de la masse musulmane et mettre en place une infrastructure politico administrative autochtone ayant la confiance des populations favorables à la France. On ne pacifiera pas l'Algérie sans les Algériens. Le sens du combat est que l'Algérie demeure terre française. Ainsi l'armée, en dehors de ses missions normales de rétablissement de l'ordre et de protection des personnes et des biens, a été conduite, en Algérie, sous l'autorité civile, en raison de ses possibilités sur l'ensemble du territoire, à un concours continuellement accru pour l'accomplissement de tâches qui ne lui ont pas été dévolues jusqu'ici et qui sont parfois de véritables prestations de services. Cette pacification, se fera grâce à la mise en place d'un dispositif divers en augmentant les supplétifs

⁴⁴³ Colonel Pascot, Tous les Sports, n°44, 9 mai 1942.

⁴⁴⁴ Tous les Sports n° 44 du 9 mai 1942. Le Colonel Pascot succède à Borotra.

qui participent à la guerre (harkas, makhzens, groupes d'auto-défense), en participant à l'enseignement (soldats instituteurs), à l'assistance médicale gratuite, l'ouverture de chantiers protégés par l'armée (chantiers de chômage), en développant les chemins de pacification (constructions de pistes), en menant une action psychologique (compagnies de hauts parleurs, et de tracts), en renforçant l'administration proprement dite (réforme communale, délégations spéciales, affaires algériennes), la justice, les centres de triages et de transit et en utilisant le sport qui va jouer un rôle important auprès de la jeunesse musulmane. "En guerre subversive une victoire par les armes est insuffisante; faut aussi et surtout une victoire dans les esprits se traduisant par une adhésion de la population à la cause française. Cette double mission incombe à l'armée". "Pour obtenir il faut gagner la confiance de celle-ci par le contact l'adhésion de la population, humain, la rendre imperméable à l'idéologie subversive de l'adversaire et l'amener à participer entièrement à la lutte pour la cause commune. Pour ce faire il faut appliquer à chacun de ces groupes l'éducation qui correspond à son niveau"⁴⁴⁵.

En effet, en Algérie la jeunesse représente près de 5 millions d'individus de la population musulmane, soit 50 %. Selon l'armée française, «cette jeunesse est l'élément qui offre le plus de possibilités dans le présent comme dans l'avenir. Il s'agit d'assurer simultanément sa formation civique et nationale et sa formation physique". « Une saine orientation des activités de la jeunesse, conditionnant son comportement de demain est de première importance pour l'avenir des institutions nouvelles de l'Algérie, (cette masse de jeunes représente 20 % des électeurs de demain et a son mot à dire dans les consultations qui engagent l'avenir). Sans la Jeunesse, rien de solide et de durable ne peut être sérieusement réalisé. Au contraire, avec les jeunes, tout peut être espéré et osé».

Afin de la soustraire de l'influence du FLN qui trouvait un véritable vivier pour ses troupes⁴⁴⁶, l'armée française va entreprendre une véritable reprise en main de cette jeunesse musulmane. Elle va donc avoir pour tâche de l'encadrer par l'extension de structures dirigées par des officiers. Partant du constat que le désœuvrement est de règle et d'habitude, pour ces jeunes "qui ne demanderaient peut être qu'à servir un idéal", l'armée française conclut que leur oisiveté, due à un manque de formation, à un manque d'encadrement et au sous-emploi, les aigris et les dresse contre la Métropole, contre les Européens d'Algérie, et souvent contre la bourgeoisie musulmane. Leur besoin d'idéal les fait se tourner vers "le mouvement rebelle", qui profitant de leur désarroi, les sollicite et leur laisse espérer un avenir meilleur dans une Algérie débarrassée du colonialisme, cause de tous les maux. Pour éviter d'accroître la scission entre les deux communautés, pour soustraire la jeunesse musulmane à l'emprise "des rebelles du FLN", pour lui permettre de participer à la construction de l'Algérie de demain, il importe pour

⁴⁴⁵ Shat 1H128 D/6.

⁴⁴⁶ Selon les troupes de l'armée française, à la fin de 1954, il apparaît que parmi les éléments ayant permis le développement de la lutte de libération nationale, la sous administration de la population et la perte de contact entre administrateurs et administrés ont joué un rôle non négligeable. Le sport a donc remédié à ce déficit relationnel.

l'armée, de lui de donner une formation de base (rudiments de scolarisation et de préformation professionnelle) et de lui permettre ensuite de s'intégrer dans l'économie algérienne.

Fates⁴⁴⁷ étudie la multiplication des clubs musulmans associée à leur politisation croissante. Ainsi, le club deviendrait-il progressivement le lieu d'éveil politique et de lutte contre le pouvoir colonial. Ces deux tendances générales quantitatives (augmentation numériques) et qualitatives (accentuation de la teneur politique) sont étroitement liées et atteindront sous le front populaire des proportions jusque-là jamais atteintes : « avec le front populaire, dans un contexte de grande mobilisation sociale et d'effervescence politique, de grands clubs mono-communautaires musulmans sont fondés. Ce sont la jeunesse sportive musulmane philippévoise en 1936, l'union sportive musulmane de Blida, le vélo-sport musulmane d'Alger... On observe que presque tous les clubs se réfèrent à l'identité musulmane. Ces grands clubs musulmans qui voient alors le jour sont des lieux de renforcement de l'identité du « nous contre eux » et donc du communautarisme. C'est pour se mesurer au colonisateur sur le seul terrain permis au plan juridique et dans les faits que les musulmans vont s'approprier définitivement le sport et non l'emprunter. Avec l'idée d'appropriation du sport, il s'agit de se placer du côté de celui qui accède à l'activité et l'utilise, c'est à dire le colonisé. Les valeurs invariantes développées en leur sein sont surtout la fraternité et la solidarité ethniques arabo-musulmanes. Ce changement politique correspond à la période du commencement de l'usage du sport dans l'action politique. L'association politique coiffe l'association sportive ; les clubs vont progressivement perdre leur neutralité sportive et se transformer en relais des partis politiques parallèlement à la consolidation du nationalisme explicite. Les partis nationalistes investissent alors ces organisations mobilisatrices et éducatives (c'est le temps de la liaison sport et politique). Le modèle du club sportif à dominante football va conquérir les Algériens et dépasser l'objectif ludique et hygiénique pour devenir un cadre d'éducation pédagogique de subversion et de lutte contre le colonialisme »⁴⁴⁸. Selon le même auteur⁴⁴⁹, la première étape (celle du loyalisme) a constitué, pour les musulmans, une propédeutique, un préalable incontournable à la seconde phase, qui verra progressivement le mouvement sportif se charger d'une tonalité politique de plus en plus visible... Concluant sur la place centrale de ce réseau dense de signes, Fates déclare : « tous ces marqueurs de l'identité des clubs ne furent pas interdits par la colonisation, les dirigeants musulmans prenant le soin d'en atténuer la portée subversive auprès de l'administration coloniale. Ces signes, qui cohabitaient avec ceux de la puissance colonisatrice dont les couleurs dominantes étaient le bleu et le rouge, sont annonciateurs du drapeau officiel de l'Algérie adopté en 1962. Le stade est l'espace d'apparition des prémices de l'emblème de l'Etat algérien. La sociologie du costume sportif indique que celui-ci n'est pas neutre. On porte les couleurs du club qui éveillent des idées et des sentiments patriotiques. Noms, sigles, couleurs,

⁴⁴⁷ Fates(2002). op cit.

⁴⁴⁸ Fates (1999). Intellectuels organiques et mobilisation par le sport.

⁴⁴⁹ (Fates).

symboles sont autant d'indicateurs de la capacité pour les musulmans à manifester au plan symbolique leur réalité d'existence et leur déni de reconnaissance. Ces divers éléments sont d'abord l'expression d'un patriotisme authentique fait d'un amour de la terre des ancêtres et la volonté d'en chasser l'usurpateur étranger. Ils se rajoutent aux autres formes de résistance et de patriotisme qui s'expriment dans d'autres registres de la langue vivante, de la poésie populaire, les chants, le théâtre. Ces registres aiguisaient la conscience populaire pour faire contrepoids à l'idéologie dominante qui dévalorisait l'authentique culture musulmane. Le costume sportif du musulman est à la fois une expression et un message : sur le plan pédagogique, ce pilier symbolique de signes extérieurs est utilisé pour renforcer la conscience identitaire algérienne. Il s'adresse à la fois aux indigènes jouant sur le double registre d'identification socioculturelle et confessionnelle et à l'européen via une exagération de sa différence afin que celui-ci reconnaisse les valeurs propres et les croyances arabo-musulmanes. Il participe du mouvement de renaissance du peuple algérien première étape vers le séparatisme. Les clubs avec leurs chants, leurs couleurs, leurs insignes sont devenus des endroits où se forgeaient la conscience nationale et le sentiment identitaire. La politique va donc se renforcer et se nourrir grâce aux marqueurs identitaires, systèmes de signes et d'accessoires forts et aux symboles offerts par les clubs de sports. La politique n'est pas uniquement discours mais aussi théâtralité et étalage de signes. Le sport devient un acte de militantisme, politique, un mouvement de mobilisation contre le nationalisme. Capteur de nationalisme, le sport exprime dans un espace approprié le stade pendant un temps fort le match une expression réelle, le djihad par d'autres moyens ». Fates conclut en citant Flici Laadi : « le sport était une recherche de notre identité culturelle. Il nous a fait prendre conscience de notre dimension musulmane. Nous étions les vert et rouge. Ils étaient les bleu-blanc-rouge, les enfants de Vercingétorix ».

6.7.7. Sport comme élément de la Paix sociale

Développer la pratique sportive⁴⁵⁰ en Algérie aurait l'avantage d'occuper sainement les esprits et pourquoi pas de les détourner des problèmes politiques. Mais d'autres administrateurs étaient bien plus sérieux dans la façon de se poser le problème du sport. C'est le cas des gouverneurs Raoul Salan Charles Henri Bon fils et son successeur Paul Delouvrier qui, à travers la circulaire n° 049/CAB/EPJS du 14 mai 1959 écrivaient : « *je vous demande donc de considérer ce problème avec toute l'importance qu'il comporte. Rien d'efficace ne comme dans les autres s peut être fait, dans ce domaine comme dans les autres sans votre appui. Que vous soyez personnellement ou non sportif ne doit pas être considéré à la légère car il s'agit d'une*

⁴⁵⁰ Le développement de la pratique sportive fut lié en partie à la politique du Front populaire. Les administrateurs coloniaux en homme de terrain savaient bien ce que représentait en France pour les foules des événements comme le Tour de France créé en 1903 ou « les vingt-quatre heures du Mans » qui a connu ses débuts en 1923.

activité essentielle pour l'avenir de ce pays à laquelle vous devez attacher le même intérêt qu'aux autres parties de votre métier ».

Les administrateurs d'outre-mer étaient souvent frustrés de ne pouvoir donner au développement du sport toute l'importance requise non seulement le sport était un gage de paix sociale mais surtout il devait constituer un facteur de promotion et de développement. Il ne s'agissait pas toujours de distraire les populations, il fallait avant tout bâtir, construire des territoires qui donneraient à la France le rayonnement d'une « grande nation » dans le monde. Telles étaient les représentations qu'avaient les administrateurs coloniaux du sport. En ce qui concerne les missionnaires et certaines élites intellectuelles l'analyse était autre. Le sport apparaît comme une idéologie compensatrice ou en tout cas comme une alternative qui devait dans sa neutralité, favoriser le maintien et la légitimation du pouvoir politique (exemple de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste). L'Etat colonial allait puiser dans le sport, tel que véhiculé par la philosophie olympique, les principes et les valeurs nécessaires au maintien et à l'expansion d'un pouvoir contestable et parfois ou souvent contesté. La ruse de la raison d'Etat consiste donc à s'olympiser, parce que l'olympisme constitue un modèle d'ordre et de progrès. Il contient et représente, à leur plus haut degré de pureté, les valeurs fondamentales nécessaires au système économique et politique de l'occident, valeurs « idéales » de liberté, d'égalité, de Productivité, de rentabilité, d'excellence, etc. (Bordeleau. 1990, 24).

L'idéologie du sport devenait consciemment pour les uns et inconsciemment pour les autres, une nouvelle stratégie politique coloniale, caution de la légitimation d'un pouvoir arbitraire et expansionniste « délocalisé ». L'Etat colonial est un Etat dictatorial, « fasciste » qui pouvait en effet être tenté de consolider son empire en s'inspirant du modèle allemand et italien de l'avant-guerre.

L'Eglise, bras de levier puissant de l'exportation du système éducatif et sportif occidental-industriel avait conscience de son caractère capitaliste et libéral donc profondément anticommuniste. De ce fait, l'Eglise et l'Etat « olympisé » avaient des convictions communes dans le cadre de leur « projet de réforme sociale expansionniste ». *« A l'heure actuelle, la colère est partout dans le monde : elle trouble à la fois le foyer familial et les institutions sociales ; elle compromet à la fois le repos de l'individu et la paix publique. Or, le sport est le plus grand apaiseur qui soi ».* (Coubertin. 1972, 134, cité par Bordeleau, 1990, 25).

Pour Pierre Coubertin, en accord là-dessus avec toute une tradition spiritualiste, catholique et protestante, la réponse est nette, c'est le corps, ou plutôt certains usages individuels et sociaux du corps, c'est-à-dire la sexualité et l'alcoolisme qui seraient la cause de la déchéance morale du foyer familial et des institutions sociales. Sur ce terrain. L'Eglise et le mouvement sportif international (amateur ou professionnel) donneront des raisons supplémentaires à la colonisation pour l'exportation des valeurs, des normes, des connaissances, des comportements occidentaux dans tous les secteurs de la vie. *« Le sport (...) tuera l'érotisme en lui enlevant ses lecteurs. Ce cancer littéraire, dont les générations précédentes s'étaient flattées bien étrangement d'annihiler l'action nocive en utilisant contre lui le système du vaccin,*

ne peut être combattu que par l'hygiène intégrale de l'esprit réalisé en procurant à la jeunesse des distractions honnêtes ; le sport apportera à la famille, base de toute société viable, le renfort d'une santé reconquise et entretenue par le plaisir sain » (Pierre de Coubertin, 1914, 382 et Bordeleau, 1990, 25).

Il est tout à fait logique que dans l'entreprise coloniale, le sport et l'Eglise ne soient pas en reste. Selon Coubertin le sport olympisé est devenu la nouvelle sublimation des intérêts humains, la nouvelle morale servant à les contrôler et comme la nouvelle assise de l'ordre politique. Ce nouveau modèle est approuvé sans aucune réserve par l'Eglise et endossé par les acteurs du mouvement colonial » et l'État-postcolonial aussi lui-même. Ce dernier étant fortement centralisé ne pouvait s'embarrasser de questions de différenciation, d'intégration ou encore de déconcentration et a fortiori de décentralisation. L'Etat s'imposera comme protecteur et pourvoyeur suprême des individus, de leurs libertés, de leurs droits et de leurs intérêts.

CONCLUSION DU CHAPITRE

On peut dire que jusque dans l'entre-deux guerres, les sociétés de gymnastique et de tir, en développant des activités de type constrictif et militaire, ont surtout joué un rôle patriotique. Même après la victoire de 1918, qui entraîne l'atténuation de l'esprit revanchard en France, l'esprit militariste persiste en Algérie. Les activités gymniques ne perdent pas cette charge. Il y avait une liaison étroite entre "ces pratiques corporelles" et "le militaire" et à un degré moindre "le politique".

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, le sport, lui aussi dans la conception coloniale répondait à une conception nationale patriotique et surtout militariste permanente qui s'oppose à la conception hygiéniste, eugénique, athlétique et ludique engagée en France métropolitaine après l'âge militaire des activités physiques et sportives. Les discours de clôture, les toasts traditionnels prononcés à la fin des réceptions et des banquets sportifs se terminent toujours par l'apologie des activités physiques et sportives, des envolées patriotiques et nationales à la fois auprès de la communauté européenne. Ainsi les actions des responsables sportifs, et des premiers agents diffuseurs européens : les militaires, les enseignants, les employés, les colons mais aussi les Pères Blancs, appellent d'une manière pressante les jeunes pour qu'ils pratiquent sur une plus grande échelle les sports et mettent l'accent sur la possibilité qui sera donnée à l'Algérie coloniale et à la France "d'avoir des hommes". "Avoir des hommes, c'est avoir des soldats". Patriotisme laïc et patriotisme religieux se rejoignent et le discours idéologique colonial trouve dans le champ sportif un canal efficace de communication politique.

Ce faisant, dans le climat de militarisation permanent de la pratique de la gymnastique et de "préparation à sa défense de la patrie", pour le parti colonial (clan des colons hostiles aux Musulmans), il était logique que les associations de gymnastique fussent fermées aux Indigènes. Leur donner la possibilité d'endurcir leur corps, de s'aguerrir et de s'adonner au tir, à

la préparation militaire aux manèges des armes n'était pas sans danger pour la société coloniale.

En ce qui concerne le sport, comme tous les régimes autoritaires, basés sur le nationalisme, le régime de Vichy a accordé une très grande importance à la jeunesse algérienne et au sport et il s'en est réellement occupé. Il a mis en place une politique d'équipement sportif et c'est avec lui que la Métropole s'est inquiétée de l'état du sport dans ses possessions et en Algérie en particulier. En revanche une ouverture plus grande aux Musulmans n'est pas perceptible.

De ces deux expériences de l'usage du sport par les autorités coloniales françaises en Algérie, par le régime de Vichy et par l'armée française pendant la guerre d'Algérie auprès de la jeunesse musulmane, la première celle de Vichy, avec ses réformes, sa doctrine, son idéologie dont certaines sont la continuité du programme du Front populaire, retiendra totalement l'intérêt des décideurs Algériens à l'indépendance. Elle sera soit reprise en partie, soit poursuivie dans l'après-guerre, dans de nombreux domaines, bien longtemps après l'indépendance. Ainsi le régime autoritaire algérien à l'indépendance puise avec force dans la doctrine de la Révolution nationale, référence essentielle, implicite et conserve un certain nombre de structures et de textes juridiques. L'idéologie nationaliste des dirigeants sportifs algériens n'étant pas très différente de celle de la doctrine de Vichy sur plusieurs plans, on retrouve de nombreuses ressemblances qui perdurent dans l'Algérie contemporaine. En effet, l'Algérie du parti unique trouve des homologues presque parfaites avec l'Education générale et les sports de Vichy, et la création de la Jeunesse du FLN (la JFLN) est une reprise de la légion algérienne des Combattants. La deuxième expérience de la guerre montre l'intérêt stratégique de la jeunesse en Algérie et la similitude de problèmes que rencontrent les responsables auprès des jeunes après l'indépendance. Ainsi, on verra comment, à l'instar de l'armée française, le FLN, dans sa politique nationale, tentera d'utiliser le sport pour endoctriner les jeunes, les et les soustraire de l'influence de l'opposition communiste malgré une période de turbulence politique.

CHAPITRE VII :

LE MOUVEMENT SPORTIF APRÈS LA PÉRIODE POSTCOLONIALE

7.1. La transition sportive : les incertitudes

Les Accords d'Évian⁴⁵¹, malgré les multiples tentatives de l'OAS⁴⁵² de les saboter sont ratifiés par les Algériens le 11er juillet 1962. Ils consacrent la naissance et le fondement d'un nouvel Etat algérien et la mise en place d'une coopération franco-algérienne. En fait avec la fuite des Français d'Algérie, le pays est précipité dans une crise économique majeure augmentant son besoin d'aide française sur tous les plans. Les responsables du mouvement associatif et les décideurs du sport algérien, prennent officiellement possession des éléments les plus importants et les plus significatifs pour eux de la «vieille culture sportive coloniale» de façon à faire démarrer un processus et sans toutefois penser pouvoir, par la suite, ouvrir la voie à une nouvelle culture sportive nationale. Ces débuts du sport algérien correspondent à une étape expérimentale dite «de tâtonnement et de recherche», en fait de la réorganisation empirique de l'appareil sportif, pour essayer de le sortir de son isolement, de sa marginalisation et de sa dévalorisation inconsciente par les citoyens. Ce sont les «recommencements». Cette première période se subdivise en deux étapes de maîtrise et de contrôle progressif de l'appareil sportif.

7.1.2. De 1962 à 1967 Avec l'héritage, la reprise de la pratique

Dans l'euphorie de l'indépendance et « l'ère des possibles paradoxalement devant le vide programmatique et l'absence d'orientations doctrinales pour le sport puisque la question sportive fait pas partie des «tâches d'édification nationale», la reprise de pratique sportive a lieu tant bien que mal grâce aux acquis du sport colonial dans le cadre de l'ancien appareil législatif et réglementaire. Début du processus de planification. C'est la reprise des activités sportives avec un appareil sportif déstructuré et squelettique, talon d'Achille du nouveau mouvement sportif algérien, résultat du départ massif des pieds noirs d'Algérie. La reprise va s'attacher à la mise en place d'un processus de réhabilitation nationale et d'institutionnalisation du sport algérien.

⁴⁵¹ Les accords d'Évian sont le résultat de négociations entre les représentants du Gouvernement de la République française et du Gouvernement provisoire de la République algérienne pour mettre fin à la guerre d'Algérie.

⁴⁵² L'Organisation de l'armée secrète, ou Organisation armée secrète, surtout connue par le sigle OAS, est une organisation politico-militaire clandestine française, créée le 11 février 1961 pour la défense de la présence française en Algérie par tous les moyens, y compris le terrorisme à grande échelle.

7.1.3. De 1967-1976 : planification et structuration du sport

En 1967, l'Algérie opte pour la planification socialiste comme instrument d'organisation de l'économie nationale. 1967 est l'année du démarrage du premier plan triennal 1967-1969. Le premier plan quadriennal 1970-1973 qui s'en suivra, exprime la volonté de l'Etat algérien d'accroître de 32% sa politique d'équipements sportifs. Le deuxième plan quadriennal 1974-1977 renforce la politique d'équipement et de formation de cadres. Cette deuxième étape correspond à la prise en main par l'Etat des actions d'équipements sportifs et leur rationalisation progressive. A partir de l'instauration d'un cadre d'évaluation planifié (Plan 75 et Plan National de Développement Sportif, PNDS), le ministère de la jeunesse et des sports tente de mieux maîtriser les actions du développement sportif tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

7.1.4. De 1976 à 1989 : Vers « un sport monopolistique d'Etat »

Fates⁴⁵³ qualifie ce processus de « confiscation du sport par l'Etat FLN » et tente d'élucider les enjeux d'une telle politique sportive monopolistique d'Etat : « à l'indépendance, l'Etat s'approprie le sport, l'organise l'utilise et élabore même une politique sportive. La densité politique dont il se charge en fait alors une expression politique. A l'issue de la semi-liberté dont elle bénéficiera les premières années de l'indépendance, la pratique du sport va relever exclusivement des institutions étatiques. C'est ainsi que trois ministères s'occupent du sport: le ministère de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, sans oublier certaines organisations syndicales: l'Union Nationale de la Jeunesse algérienne (UNJA), l'Union Générale des Travailleurs algériens (UGTA), et les collectivités locales (communes). N'étant pas autonome du pouvoir politique, le sport nationalisé, géré, réglementé, organisé et financé par l'Etat est une activité interministérielle et sociale. Localisé institutionnellement, il devient une « constante nationale » dans les organisations de la société civile contrôlées par l'Etat. On a alors affaire à un « sport monopoliste d'Etat » sur le modèle des ex-pays socialistes qui n'échappe pas à la règle de la concentration du politique. Il fait l'objet de multiples modalités d'intervention de l'Etat: politiques, financières, législatives, administratives, policières, judiciaires. Le pouvoir politique régule tout l'appareil sportif; les organisations et les associations de la société civile ne sont que des simples courroies de transmission. Son interventionnisme est total ». Ce même auteur confirme ailleurs l'omniprésence étatique dans la gestion à tous les niveaux du phénomène : « en Algérie, avec l'abolition de la loi 1901 sur la liberté d'association, la question du corps relève totalement de l'Etat. Il n'existe donc aucun concurrent à l'Etat dans le

⁴⁵³ Fates (1999). Sport et politique en Algérie. De la période coloniale à nos jours.

domaine du sport. Ce champ devient alors un véritable service public se déclarant à caractère socioculturel. Il subsiste tout juste quelques salles privées de judo, de karaté, de boxe et de culturisme. La politique sportive joue un rôle capital dans la gestion de cette préoccupation. Les APS n'ont pas une place indépendante, elles ne sont pas autonomes du pouvoir. Socialisées au départ, elles furent nationalisées, réglementées, organisées et financées par l'Etat »⁴⁵⁴ ou encore « Avant la rupture d'octobre 1988 au cours de laquelle la jeunesse ébranle le parti unique et libère la société algérienne, la politique avait tenté d'utiliser le sport à des fins politiques en vue d'embrigader et de tenir en respect cette véritable force explosive que représentent les jeunes de moins de 30 ans (70% de la population). Une place privilégiée a été accordée au sport dans la formation politique et l'encadrement de la jeunesse. Depuis l'indépendance, sport et politique sont liés au même titre que jeunesse et sport. Le sport doit jouer une fonction de maintien de l'ordre établi, de la cohésion totalitaire et de la stabilité du système du parti unique »⁴⁵⁵.

7.1.5. Entre hégémonie et frénésie

Et pourtant, au vu de tout l'arsenal juridique le codifiant, rien ne laisse présager que le Mouvement sportif national (MSN) soit un corps sans âme. Et encore moins de constituer un ensemble de structures sans cohérence.

Telle est la situation exacte dans laquelle se débat le mouvement sportif national depuis maintenant une décennie. Ni la loi 12-06, relative aux associations, encore moins la loi 13-05, relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives n'ont pu donner âme à cette politique sportive tant prônée et tant galvaudée. Sont-ce les résultats acquis jusque-là et depuis qui vont contredire cette amère réalité ? Ou sont-ce les déchirements et autres tiraillements vécus qui vont plaider le contraire ?

Les uns comme les autres constituent un argumentaire de faible portée, tellement la gabegie est évidente, sans pour autant parler des dégâts occasionnés. A commencer par la représentation internationale ; c'est presque le vide absolu, grâce ou à cause, c'est selon, une bataille rangée qui s'apparentait plutôt à une vraie chasse à l'homme. De cette chasse, les instances sportives mondiales et continentales, en majorité, ont été vidées de tout ce qui est algérien pour servir des desseins inavoués, au départ, mais qui sont devenus, au fur et à mesure, explicites. Agissant tout à fait en contradiction avec les dispositions contenues dans la loi sur le sport, le MJS a laissé faire cet état de fait, pour le moins suspect et délictueux. C'est ainsi que de nombreuses personnalités du mouvement sportif international ont été exterminées au profit de petits figurants à la solde des maîtres du moment. A titre illustratif, devrions-nous rappeler de combien étaient les confédérations que présidaient les Algériens avant le renouvellement des fédérations intervenu en 2013 et combien en restaient-ils après ? Il est aisé

⁴⁵⁴ Fates (1986). La question du corps dans la politique sportive de l'Algérie. In Les cahiers de la Méditerranée.

⁴⁵⁵ Fates (1990). Jeunesse, sport et politique en Algérie. Revue Peuples méditerranéens n° 52/53.

de s'en rappeler et de situer le massacre perpétré. Un autre délit, pas des moindres, a été commis, au su et au vu de tous, celui ayant trait à l'attribution d'un centre africain pour le développement de la boxe dans le continent par l'Association internationale de boxe (AIBA) (3 décembre 2012) à l'Algérie et qui a été abandonné. Qui en assume la responsabilité ?

C'est apparemment une histoire à laisser au temps, comme tant d'autres restées sans lendemain. Et pourtant, la réponse est bien simple, c'est l'hégémonie d'un ministère qui en est la cause : celui des sports. C'est ce même département qui a favorisé l'élection du COA, en lui garantissant l'élimination de toute opposition au préalable, qui est revenu à la charge pour exiger la non-reconduction de ces mêmes olympiens. De cette cacophonie naissait un bras de fer dans lequel tout a été dit, y compris des accusations mutuellement échangées et relevant du pénal. Ni le MJS n'a pu aller au fond de sa logique requérante, ni le COA n'a réussi à atténuer les soupçons d'une opinion publique en mal de croyance. Le déballage a même pris des tournures spectaculaires défiant toutes les us protocolaires. Entraînées dans ce sillage, les fédérations sportives se regroupent pour se diviser en deux parties, celles qui soutiennent le MJS et celles qui supportent le COA. C'est la scission, de toute évidence. Et l'affrontement est plus que visible ! Tellement enfoncés, le MJS, le COA ainsi que les fédérations oublièrent la proximité des Jeux méditerranéens. Une fois partis à Tarragone (Espagne), les Jeux étaient déjà faits et le résultat ne pouvait être que médiocre. Un ratage, un autre, mais qui en assume les conséquences ? Tous. Entre-temps, la loi sur le sport restait inopérante à cause de ses textes d'application non encore promulgués. Même les fonctionnaires du secteur sont restés pour compte à cause d'un statut particulier révélé en 2010, dont les textes d'application sont toujours non décrétés.

De nombreuses infrastructures inaugurées tambour battant sont restées des années durant des Chantiers ouverts, accusant un retard incompréhensible. De toute évidence, ces ajournements répétitifs devaient accroître une demande déjà fortement exprimée en matière de pratique sportive, qui ne trouve pas suffisamment d'espaces pour se développer. De ces déficits infrastructurels découlait un recul flagrant en matière de pratiquants, rendant ainsi les disciplines sportives inconsistantes. Ainsi, leur base se rétrécit d'année en année et l'échenillage soumis à la détection et à la sélection au profit des équipes nationales devient insignifiant, d'où la régression apparente des disciplines sportives jadis fer de lance du Mouvement sportif national. Nul besoin de rappeler la disgrâce que connaît le sport algérien sur la scène continentale, mondiale et olympique.

7.1.6. Explication du fonctionnement du modèle algérien

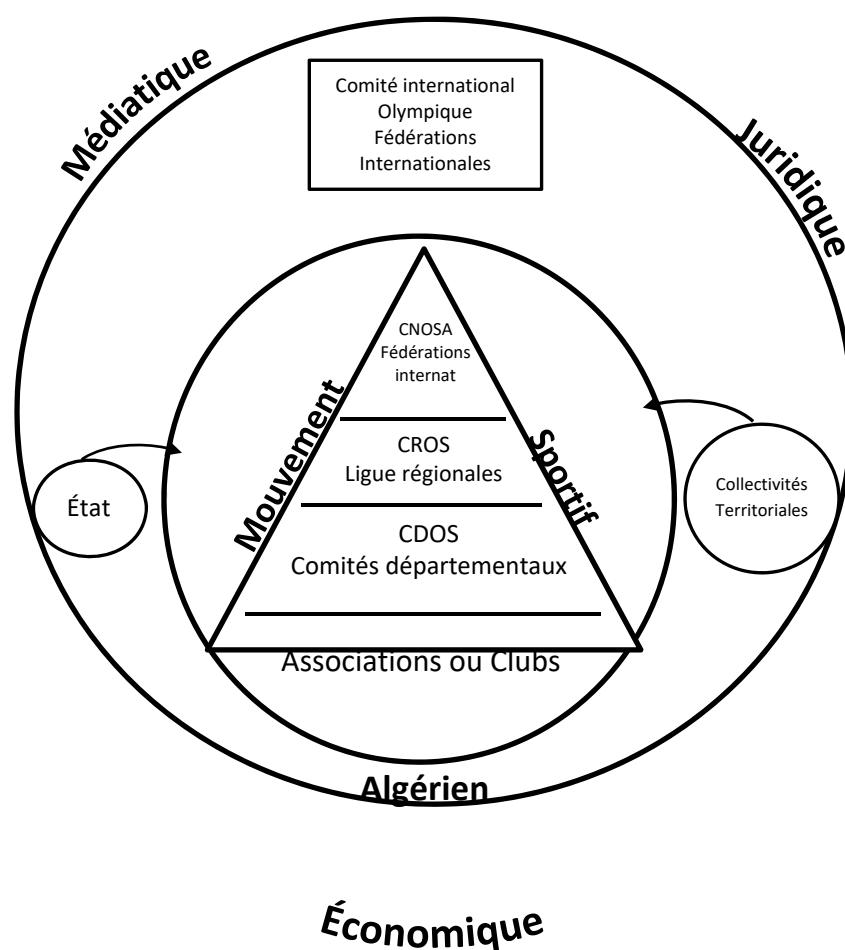
Maintenant que nous connaissons la genèse du modèle algérien du sport et ainsi sa logique de fonctionnement, nous pouvons désormais en analyser le fonctionnement, les acteurs et les liens qui les unissent.

Présentation d'un système ouvert...

D'un système qui a fonctionné avec deux intervenants à savoir l'Etat et le mouvement sportif entre 1962 et le début des années 89, nous sommes passés à une organisation du sport en Algérie qui entend harmoniser les relations entre le mouvement sportif, « l'Etat dans son ensemble et les collectivités territoriales au sein d'un dispositif où interviennent trois acteurs supplémentaires : l'économique, le médiatique et le juridique. »(schema1) en dessous :

Schéma 1. Organisation du mouvement sportif algérien

Un environnement en mutation ... composé d'acteurs interdépendants.



Source : Par l'auteur

7.1.7. Une présentation des acteurs et de leur rôle respectifs est nécessaire afin de mieux comprendre le schéma précédent

- L'Etat :

Il ne représente plus que moins 1% des dépenses publiques sportives soit 35. 237. 000. 000 MDA en 2017. Ses moyens d'intervention se font à travers un budget des sports, le CNDS et grâce à une spécificité algérienne, la délégation de pouvoir aux fédérations unisport et multisports qui doivent remplir la mission de service public que l'Etat souhaite instaurer pour la pratique sportive. Les crédits octroyés par l'Etat pour le budget du ministère de l'éducation nationale représentent de 709.558.540.000 MDA suivi du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (MESR) 313. 336. 878. 000 MDA.

Si l'on analyse la répartition en détail, on s'aperçoit que plus de 80% est utilisé pour le développement du sport de haut niveau (plus de la moitié allant en soutien des fédérations et le restant pour le fonctionnement des INFS/STS et les investissements effectués sur ses structures, si l'on veut se faire une brève idée) le reste étant partagé entre la prévention par le sport et protection des sportifs, la promotion des métiers du sport et la promotion du sport pour la plus grande partie. L'Etat souhaite donc seulement garder un contrôle sur le sport de haut niveau et a presque totalement abandonné ses autres attributions passées.

Beaucoup de clubs et associations, toutes disciplines confondues, ont dû mettre fin à leurs activités d'autant plus que les collectivités locales rechignent toujours à leur apporter cette aide nécessaire. La formation, socle de l'émancipation du sport, disparaît petit à petit. Les clubs formateurs n'ont plus les moyens de faire face aux attentes d'une jeunesse de plus en plus nombreuse dans la société. En outre, en raison d'une politique de subvention en direction des associations souvent injuste et clientéliste, en fonction des affinités surtout politiques, le mouvement sportif national souffre d'un déséquilibre régional criant.

- Les collectivités territoriales (communes, départements, régions) :

Leur rôle est de construire, gérer et mettre à disposition des équipements sportifs ; soutenir les acteurs locaux (clubs...) par le biais de subventions ou en organisant des manifestations sportives par exemple ; encadrer des pratiques sportives à l'école ou en club par exemple. Leur poids est très faible et ce depuis le début des années 90 ce sont les communes qui sont dans l'incapacité d'assurer les dépenses publiques sportives. Les collectivités territoriales deviennent amorphes et anesthésiées face aux directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports car ce sont les inspections académiques qui gèrent l'EPS, malheureusement elles possèdent un service des sports symbolique dans chaque département et une très mauvaise gestion des équipements sportifs. Sur ce, ils n'ont aucun pouvoir de négociation sur les crédits étatiques et la politique des sports de l'Etat.

Leur poids dans les dépenses publiques sportives reste très faible. A l'heure actuelle aucune donnée statistique n'est disponible sur les dépenses, recettes et subventions.

- Le CNDS (centre national pour le développement du sport):

C'est la véritable structure de promotion et de développement du sport pour tous. Ses moyens d'actions s'effectuent sous la forme de subventions accordées aux collectivités territoriales, aux clubs, au CNOSA, aux organismes qui luttent contre le dopage... Le CNDS est venu remplacer le FNDS, dont le rôle était de mettre en concertation Etat et mouvement sportif avec pour mission supplémentaire d'associer et de donner un pouvoir supplémentaire aux collectivités territoriales dans le processus de décision.

Résumé des rôles respectifs Etat et CNDS

- Le CNOSA :

En 1963 naît le CNOSA (Comité national olympique du sport algérien), du fait de la fusion du Comité olympique algérien et du Comité national des sports. Il a pour objectifs de promouvoir les principes fondamentaux et les valeurs de l'Olympisme, et de rassembler au sein de sa structure les fédérations sportives algériennes. Il possède aussi de nombreux pouvoirs : il organise et dirige la délégation algérienne aux Jeux olympiques et aux compétitions organisées par le CIO. C'est le représentant du mouvement Olympique en Algérie mais aussi l'unique agent du mouvement sportif algérien à l'international. Il possède aussi des instances consultatives afin de faire des propositions et aussi un service contentieux afin d'avoir un rôle de médiateur dans des litiges d'ordre sportifs. Ainsi, seulement 7% des dossiers se retrouvent devant juridiction civile.

- Les fédérations :

Ce sont des groupements de droits privé mais qui ont une mission de service public. Il y a donc une délégation de pouvoir de la part de l'Etat qui leur laisse le soin d'administrer, d'organiser un sport. Dans le cas du football, la FAF a créé une ligue de football professionnelle et une ligue de football amateur au niveau national, régional et départemental. Le soutien de l'Etat s'effectue sous la forme de subvention et par le paiement de conseiller techniques sportifs (directeurs techniques nationaux, entraîneurs nationaux, conseillers techniques régionaux). Il y a actuellement 40 fédérations sportives en Algérie. Certaines sont très dépendantes de l'Etat (subvention et CTS) comme la FAA (athlétisme) et d'autres largement indépendantes comme la FAF (football). Le code du sport distingue aussi deux types de fédérations : celles qui sont agréées, elles « participent à la mise en œuvre d'une mission de service public relative au développement et à la démocratisation des activités physiques ». Et celles qui sont délégataires comme la FAF, possèdent le pouvoir d'organiser les compétitions sportives et de définir les règles techniques, administratives...

CHAPITRE VIII :

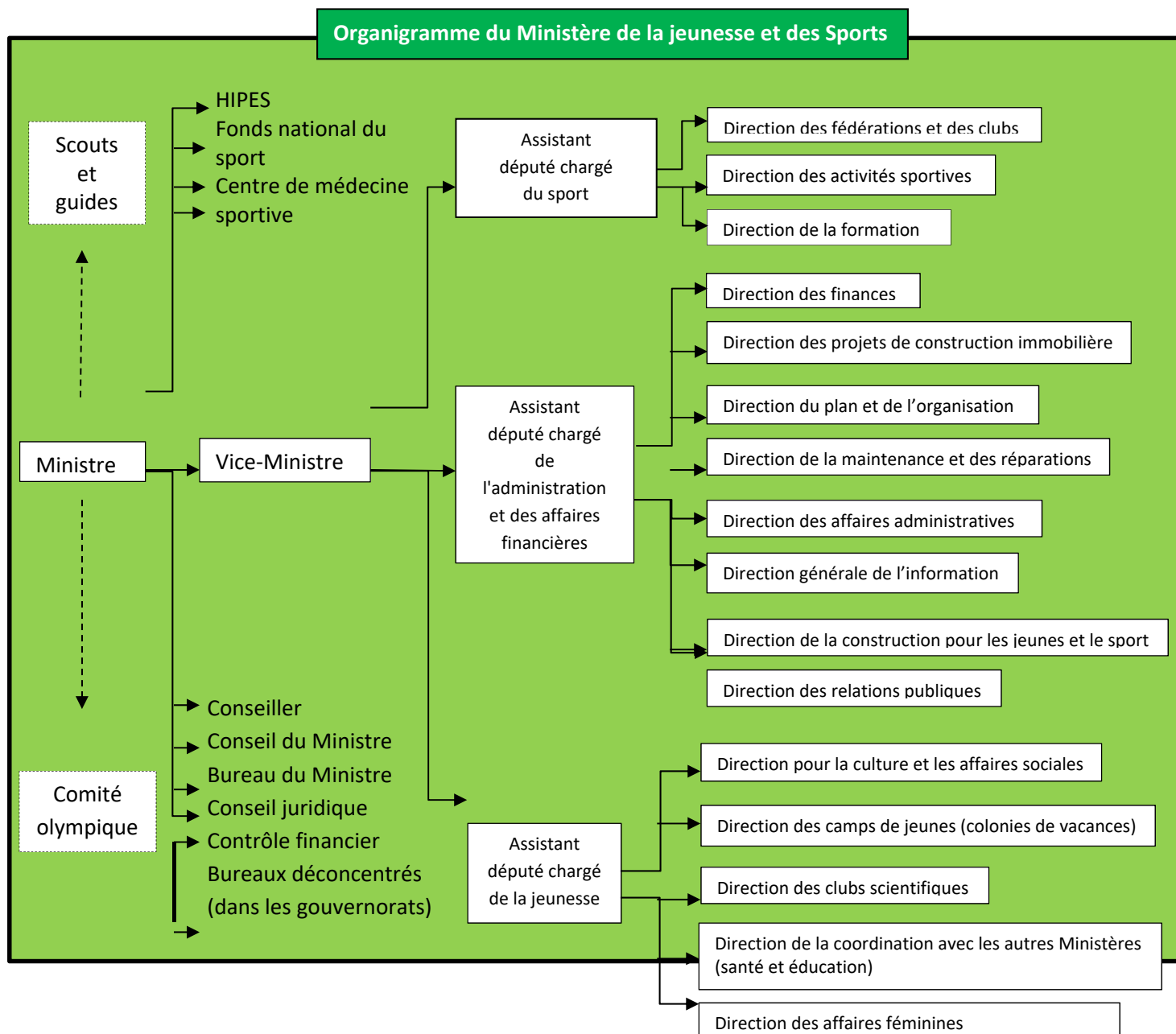
8. L'ORGANISATION DU SYSTEME SPORTIF NATIONAL

Les organes

Le ministère des sports

- *Missions et attributions du Ministère*

Comme dans tous les ministères, il existe au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports une inspection générale. Elle est chargée "d'inspecter, contrôler et gérer l'administration centrale et régionale du MJS. Veiller à la bonne application des textes législatifs concernant la gestion de l'argent public. Améliorer la productivité et l'efficacité du ministère. Pilotage des performances par rapport aux objectifs et aux coûts. Veiller au respect des procédures. Renforcer l'éthique. Interagir directement avec le médiateur. Coopérer avec la Cour des comptes, l'IGF et l'instance de prévention contre la corruption. Veiller à la mise à jour des inventaires du patrimoine et des biens du MJS. Mener des missions ponctuelles et spécifiques à la demande du ministre. Conseiller le ministre en termes de stratégie opérationnelle. Conseiller le ministre en termes d'organisation et d'efficacité de la structure. Conseiller le ministre en termes de mise en place de projets structurants et nouveaux processus métiers



Organigramme 1. Organigramme du Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'Algérie (Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Cependant, la structure organisationnelle du Ministère de 1985 a été modifiée comme suit : le secteur de la jeunesse et des sports a été divisé en deux directions distinctes (Jeunesse, Sports). L'Administration centrale regroupe trois directions sous l'égide du Ministre de la Jeunesse et des Sports : la direction des sports, la direction de la jeunesse et la direction de l'administration et des affaires financières. Voir le nouvel organigramme ci-dessus du M.J.S.1 en 2010.

De plus, comme le montre l'organigramme, deux directions seront rattachées au département de la Jeunesse et des Sports, outre les instances politiques (Cabinet Ministériel) deux catégories de Directions "horizontales" et les Directions "verticales".

Les Directions horizontales

La Direction Générale du Ministère (DGM), sous l'autorité du ministre, est une instance chargée des synthèses, puis de la coordination des activités intérieures du ministère, de sa représentation auprès des administrations de même niveau hiérarchique des autres ministères.

La Direction des Etudes et de la Planification (DEP), sur la base des objectifs fixés par les instances politiques et le Conseil Exécutif National, étudie la programmation de l'action concrète de toutes les directions techniques centrales, des entreprises publiques et semi-publiques et des organismes relevant du ministère. Elle est l'instance qui permet d'évaluer les activités du ministère. A ce titre, elle comprend quatre services dont les dénominations sont significatives :

- Service des Etudes et Synthèses,
- Service de Programmation et Contrôle,
- Service de la Documentation et de Statistique,
- Service de la Coopération Technique.

La Direction des Affaires Financières (DAFA), d'exécution du budget du ministère : «elle est chargée de l'administration financière, de la gestion et de l'utilisation du personnel de tous les services du ministère.

- Elle centralise les besoins matériels de tous les services ainsi que les achats et procède à leur répartition.
- Elle gère le stock du matériel et des fournitures.
- Elle élabore le projet du budget du ministère en collaboration avec le Directeur des Etudes et de Planification et des directeurs techniques centraux».

Les Directions verticales

La Direction Nationale des Activités de Jeunesse (DNAJ), selon l'article 7 "a pour attributions l'animation des structures de la jeunesse au niveau des Comités d'Organisation des Femmes (COF) et des Comités d'Organisation des Jeunes (COJ) sur instructions du Parti du Front de Libération National d'Algérie afin de développer chez les Jeunes, le civisme, le patriotisme et le sens aigu des responsabilités" (Titre II, Chapitre VIII).

Cette direction est ainsi sous le contrôle direct du Bureau Politique FLN (le parti au pouvoir). Son influence sur le ministère tient à ses relations idéologiques et politiques avec le Rassemblement National Démocratique⁴⁵⁶ (RND) ainsi qu'aux financements extérieurs des activités dont elle a la charge. L'influence de cette direction sur les choix politiques et stratégiques en matière de Jeunesse, Culture et Sport.

⁴⁵⁶ Le RND crée le 21 février 1997 est un parti politique algérien de coalition au pouvoir est menée par le président, Ahmed Ouyahia.

La Direction Nationale de l'Education Physique et des Sports (DNEPS), est importante car c'est celle dont les résultats sont évalués toutes les fins de semaine sur les stades municipaux. "Elle a pour mission de proposer au ministre de tutelle une politique nationale de développement de l'Education Physique et Sportive en République Algérienne Démocratique et Populaire en relation avec le Conseil National du Sport".

Elle est par ailleurs chargée de

- promouvoir le sport de masse, le sport civil, scolaire, universitaire, militaire, corporatif et traditionnel, etc. et d'en coordonner toutes les activités,
- promouvoir des échanges sportifs à caractère national ou international, en assurant la liaison avec les organismes sportifs internationaux pour la représentation nationale à toutes les manifestations sportives extérieures et à l'organisation de championnats, olympiades, ...
- préparer en liaison avec le Conseil National des Sports des rencontres internationales,
- assurer la gestion et l'entretien des infrastructures et du matériel sportif, l'encadrement des sportifs et la diffusion sportive sur toute l'étendue du territoire national, encadrer les fédérations sportives dirigeantes, établir avec elles des liens permanents, coordonner leurs activités, les aider dans le développement des sports qu'elles dirigent et mettre à leur disposition tous les documents relatifs à la propagande, au recrutement, à l'organisation et à la représentation internationale,
- mettre des billets d'entrée à la disposition des fédérations et contrôler les recettes en liaison avec la Direction des Affaires Financières et Administratives». (article 17)

L'arrêté N° 37/DGMIDNEPS du 10 avril 1987 portant attributions ; organisation et fonctionnement des services de la Direction Nationale de l'Education Physique et des Sports indique⁴⁵⁷ que cette direction comprend, outre un service administratif, cinq divisions avec des attributions précise pour chacune d'elles comme le montre l'organigramme.

L'organigramme du Ministère chargé des sports, comporte l'indication d'un "C.N.S." placé au niveau du Ministère lui-même. Ce Conseil National des Sports (C.N.S.) était un organe de concertation, de conception et d'orientation qui devait permettre d'articuler la politique, le programme, les décisions et les instructions des Instances Politiques du Conseil Exécutif National dans le domaine du sport et de l'éducation physique avec les programmes d'action des Fédérations sportives nationales. Ce Conseil National des Sports, avec ses représentations provinciales qu'étaient les Conseils Provinciaux des Sports, occupait en principe une position stratégique dans le système sportif algérien.

⁴⁵⁷ JO n° 22. Loi n° 04-10 du 27 Jomada Ethania 1425 correspondant au 14 août 2004 relative à l'éducation physique et aux sports.

8.1. Le Conseil National des Sports

Le Conseil National des Sports⁴⁵⁸ (CNS) est l'organe de décision et de planification des programmes d'actions des Conseils de Wilaya (Département) des Sports (CDS) et des Fédérations sportives nationale.

Il a pour mission de :

- concevoir et orienter la politique sportive nationale ;
- préparer les rencontres internationales (par exemple les dépenses liées à la préparation des équipes nationales et imputables au budget national, relevaient du C.N.S. (art. 16 du décret) ;
- garantir la pratique démocratique des sports au niveau national ;
- émettre et contrôler les billets d'entrée aux manifestations sportives;

Ce Conseil National des Sports, présidé par le Ministre chargé du sport,

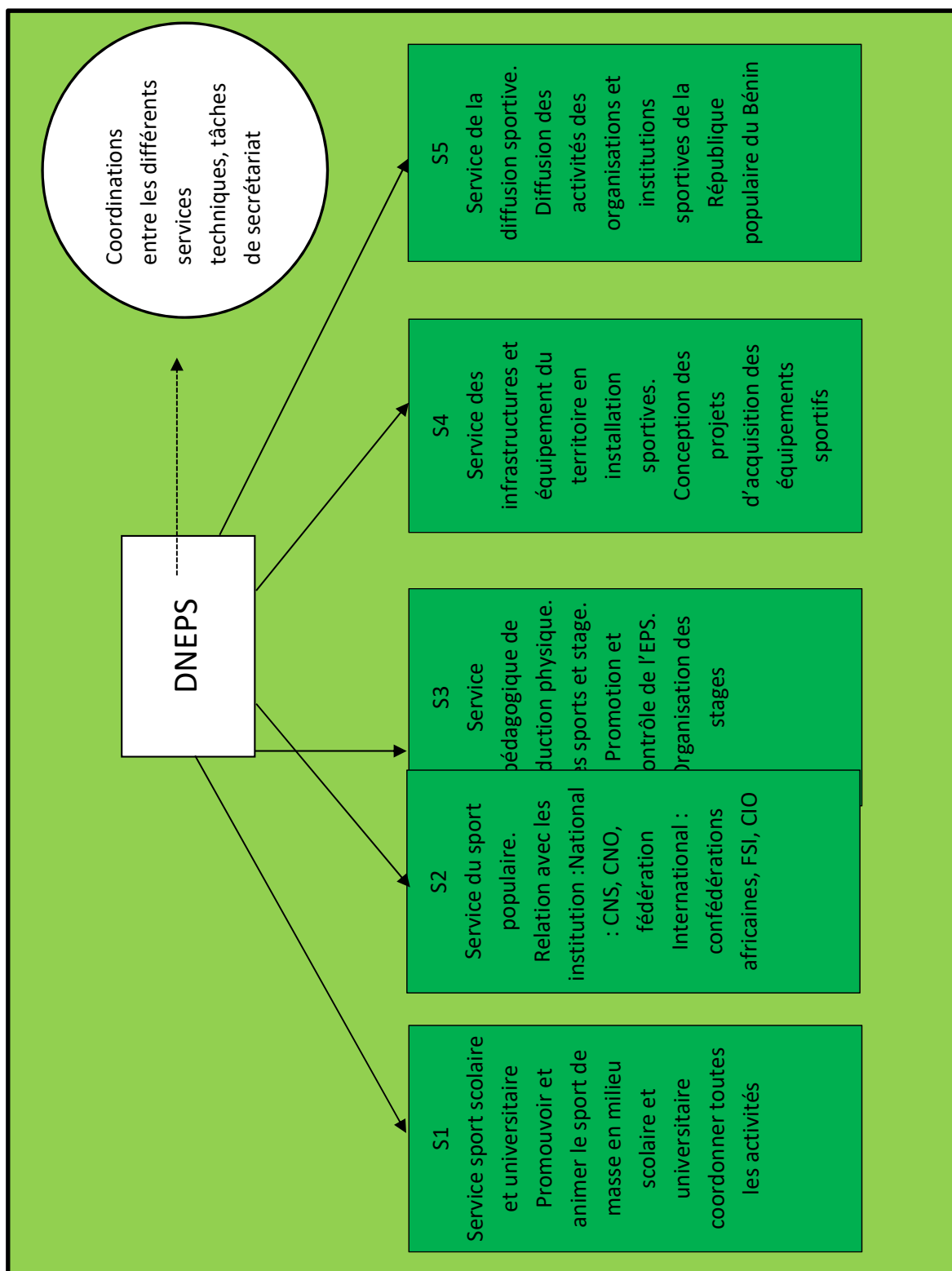
- de représentants politiques : deux membres du Comité Central du FLN et les Ministre (ou leurs représentants) des Finances de l'Enseignement, de la Santé, de l'Intérieur, du Plan ;
- du Directeur National des Sports et d'un Inspecteur de la Jeunesse et des Sports ;
- de représentants sportifs : deux membres par fédération.
-

De façon pratique, le C.N.S. agissait par l'intermédiaire:

- de son Bureau, composé de membres de droit (le Ministre chargé des sports, Président le Directeur National des Sports, premier vice-président ; un Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, deuxième vice-président) et de membres élus ou désignés (un secrétaire, un trésorier et deux membres);
- de quatre commissions spécialisées :
- la Commission des Jeux Régionaux, Africains et Olympiques;
- la Commission du Budget et des Finances ;
- la Commission des Sanctions ;
- la Commission des Infrastructures et des Equipements Sportifs.

⁴⁵⁸ JO n° 52 Chapitre VI des clubs sportifs, des ligues, des fédérations sportives nationales, et du comité national sportif.

La Direction Nationale de l'Education Physique et des Sport (DNEPS) et ses services



Organigramme 2 : La direction Nationale de l'Education et ses services

Il a pour mission de :

- concevoir et orienter la politique sportive nationale ;
- préparer les rencontres internationales (par exemple les dépenses liées à la préparation des équipes nationales et imputables au budget national, relevaient du C.N.S. (art. 16 du décret) ;
- garantir la pratique démocratique des sports au niveau national ;
- émettre et contrôler les billets d'entrée aux manifestations sportives;

Ce Conseil National des Sports, présidé par le Ministre chargé du sport,

La composition du C.N.S. montre que le Ministère chargé des sports devait négocier, pour toutes ses actions, avec les ministères plus influents et mieux nantis que lui. Ce type de rapport existait également dans les Conseils Provinciaux des Sports (CNS), les Comités de District des Sports (CDS) et les Comités Communaux des Sports (CCS).

Mais cette analyse "horizontale" du système sportif national doit être complétée par une analyse "verticale" c'est-à-dire celle du système d'action concret désigné pour la circonstance sous le vocable "organisation fédérale comme système d'action".

8.2. Les fédérations sportives : rappel historique

Premières structures du sport algérien

Les fédérations sportives, qui désignent de manière générale une union de sociétés, de syndicats en vue d'un intérêt commun apparaissent à la fin du XIX^{ème} siècle. Résultant pour l'essentiel de l'influence française, leurs ressortissants étant pionnier en la matière, « leur création va de pair avec le développement de la société industrielle libérale et celui du sport moderne caractérisé par la multiplication des sociétés sportives et la volonté de donner une assise nationale aux diverses rencontres sportives »⁴⁵⁹. Mais c'est au lendemain des indépendances que les fédérations sportives, pour un grand nombre d'entre elles, se sont constituées⁴⁶⁰. Elles adoptent la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, le statut d'association déclaré à but non lucratif. Elles sont susceptibles de recevoir des subventions publiques et d'être reconnues d'utilité publique. Cette loi constitue, sans nul doute, une étape importante dans le processus de structuration et de développement du mouvement sportif algérien.

Dans son organisation sportive, l'Etat algérienne reconnaît « la fédération sportive comme étant un organisme dont le but est l'organisation des concours, compétitions ou tout autre forme d'activités sportives , [cela dans chaque discipline] à l'intention des ligues sportives légalement constituées et régulièrement affiliées conformément à la législation

⁴⁵⁹ Charles Dudognon, Denis Musso et al (1993) Organisation et promotion du sport en France, les éditions du CNFPT, Paris. p. 18.

⁴⁶⁰ Voir tableau N°2, p. 80.

sportive et dans le respect des statuts »⁴⁶¹. Identiquement, les fédérations sportives nationales sont l'émanation directe des ligues sportives de wilayas (provinciales) civiles qui pratiquent l'activité sportive appropriée. Chaque fédération est soumise à la loi 589 relative aux associations, « elle ne peut obtenir le visa de ses statuts par les autorités compétentes qu'après agrément du Ministre chargé des Sports. La fédération est placée sous le contrôle technique, moral et financier du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Des Arrêtés pris par le ministre des Sports déterminent les statuts-types des fédérations sportives de l'Algérie et précisent notamment leurs compétences et leur administration »⁴⁶². Fort de cette organisation, les fédérations sportives occupent alors une place prépondérante dans la politique sportive du ministère de la Jeunesse et des Sports. De cette façon, on peut admettre que l'architecture générale du sport algérien devrait se reposer sur deux piliers à savoir : le sport de masse et le sport de performance, car elle possède diverses attaches mais surtout une interaction dialectique entre les deux pans.

Ainsi, le sport de masse englobe trois aspects de la pratique sportive qui sont l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), pratique éducative de masse dans le secteur de l'éducation nationale, l'animation sportive pratique compétitive de masse et la pratique récréative. Quant au sport de performance, il devrait tisser ses liens interactionnels ou dialectiques avec le sport de masse, véritable réservoir des talents sportifs par le biais d'un système de détection et de sélection pour les équipes nationales. Le tableau qui va suivre montre les dates création des fédérations algériennes dans le paysage sportif algérien.

Tableau 3. Présentation des dates de création des fédérations algériennes

N°	Nom des fédérations	Date de création	Champ d'intervention
01	Fédération Algérienne de Natation	Le 20 octobre 1962	Natation
02	Fédération Algérienne de Football	Le 21 octobre 1962	Football
03	Fédération Algérienne de Boxe	Le 21 novembre 1962	Boxe
04	Fédération Algérienne de Cyclisme	Le 12 décembre 1962	Cyclisme
05	Fédération Algérienne d'Athlétisme	Le 23 décembre 1962	Athlétisme
06	Fédération Algérienne de Volleyball	Le 22 mai 1963	Volleyball
07	Fédération Algérienne de Gymnastique	Le 2 août 1963	Gymnastique

⁴⁶¹ Ibid.

⁴⁶² Ibid.

08	Fédération Algérienne de Basketball	Le 12 mai 1963	Basketball
09	Fédération Algérienne de Handball	Le 22 avril 1963	Handball
10	Fédération Algérienne d'Haltérophilie	Le 11 janvier 1963	Haltérophilie
11	Fédération Algérienne de Voile	Le 5 mai 1963	Voile
12	Fédération Algérienne de Judo	Le 13 mars 1963	Judo
13	Fédération Algérienne de Tennis	Le 23 mars 1963	Tennis
14	Fédération Algérienne d'Echec	Le 2 mai 1963	Echec
15	Fédération Algérienne de Tennis de Table	Le 13 février 1963	Tennis de Table
16	Fédération Algérienne de Sport scolaire	Le 18 mars 1963	Sport scolaire
17	Fédération Algérienne de Sport universitaire	Le 18 mars 1963	Sport universitaire
18	Fédération Algérienne de Gymnastique	Le 9 juin 1964	Gymnastique
19	Fédération Algérienne de Sport et travail	Le 22 mai 1964	Sport et travail
20	Fédération Algérienne de Sport pour tous	Le 7 juin 1965	Sport pour tous
21	Fédération Algérienne de Tir sportif	Le 23 juin 1965	Tir sportif
22	Fédération Algérienne de Handisport	Le 14 juillet 1965	Handisport
23	Fédération Algérienne de Kick-boxing	Le 5 février 1965	Kick-boxing
24	Fédération Algérienne de Sports traditionnels	Le 5 mars 1965	Sports traditionnels
25	Fédération Algérienne de Lutttes associées	Le 24 juin 1965	Lutttes associées
26	Fédération Algérienne de Sports mécaniques	Le 10 mai 1965	Sports mécaniques
27	Fédération Algérienne de Sports aériens	Le 4 mai 1965	Sports aériens
28	Fédération Algérienne de Ski/Sport de montagne	Le 2 aout 1965	Ski/Sport de montagne
29	Fédération Algérienne de Sport de boules	Le 13 janvier 1977	Boules
30	Fédération Algérienne de Activités subaquatiques	Le 12 mai 1988	Activités subaquatiques
31	Fédération Algérienne de Arts martiaux	Le 2 juin 1988	Arts martiaux
32	Fédération Algérienne de Aviron/canoë-kayak	Le 20 aout 1990	Aviron/canoë-kayak
33	Fédération Algérienne d'Escrime	Le 11 septembre 1990	Escrime
34	Fédération Algérienne d'Equitation	Le 30 juillet 1991	Equitation
35	Fédération Algérienne de Badminton	Le 5 juin 1999	Badminton
36	Fédération Algérienne de Bodybuilding	Le 26 aout 1999	Bodybuilding
37	Fédération Algérienne de Golf	Le 10 septembre	Golf

		2000	
38	Fédération Algérienne de Raflé et billard	Le 13 aout 2001	Raflé et billard
39	Fédération Algérienne de Vovinam viet vo dao	Le 27 mars 2001	Vovinam viet vo dao
40	Fédération Algérienne de Rugby	Le 17 novembre 2015	Rugby

Le tableau ci-dessus met en avant les dates de création des différentes fédérations sportives algériennes. On observe que la Natation est la fille ainée des fédérations sportives, suivie de trente-neuf fédérations et du comité olympique algérien qui a vu le jour le 18 octobre 1963 présidée par Abderrahmane Hammad (par intérim).

Le pouvoir de l'Etat dans l'organisation du sport en Algérie tient au fait qu'il subventionne alors les fédérations, finance les préparations des rencontres internationales et paie les fonctionnaires et techniciens du ministère chargé des sports. On peut parler sans se tromper d'une sorte d'intégration nationale du sport étant donné le rôle considérable qui incombe aux instances gouvernementales. Ainsi le sport semblait servir l'Etat et sa politique comme en témoignent les nombreux changements intervenus dans l'évolution du système sportif naissant. C'est sans étonnement en effet, qu'à la suite d'un coup d'état, la charte de 1963 fut modifiée en 1965. Le pouvoir de l'Etat sur le sport se renforce pendant qu'on prétend donner plus de responsabilités aux Fédérations sportives nationales déjà affiliées aux Fédérations internationales.

8.3. L'organisation fédérale comme système d'action

La loi française du 1^{er} juillet 1901, régissant les associations, était restée la base juridique du système fédéral. Mais le discours programme du 30/11/72 du Ministre des Sports avait affirmé la nécessité de « liquider l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et l'idéologie qui la portent ». Le pouvoir politique avait donc supprimé les droits de réunion et d'association. Les associations existantes avaient été dissoutes et le mouvement sportif s'en était trouvé profondément désorganisé.

L'ordonnance 76-16 du 29/03/76, instituant une charte des sports en République Algérienne, avait donc pour objectif de prévoir le fonctionnement du système sportif. L'article 7 stipule que les fédérations relèvent du Conseil National des Sports (dans la réalité, le Conseil National des Sports a toujours mal fonctionné) et l'article 9 de cette même ordonnance précise que : « L'organisation, la compétence et le fonctionnement des fédérations et des ligues seront déterminés par décret pris en Conseil des Ministres ».

Les articles 20, 21, 27 et 28 du décret 76-86 portant modalités d'application de la charte des sports avaient en partie prévu le mode d'organisation des fédérations, mais n° I12/MJCPS/DGM/DSL du 10/12/76 qui a défini l'organisation des ligues et des fédérations.

Comme dans la Charte de 1976 précisait dans son ordonnance n° 76-81 du 28 octobre 1976 portant code de l'éducation sportive qu'"une association est dite sportive dès quelle organise la pratique de plusieurs sports ou exercices physiques dans un village, dans un quartier de ville ou dans une Unité de production", on pouvait alors considérer que le système fédéral était défini par deux niveaux de fonctionnement :

- A la base, les associations sportives de villages ou de quartiers de ville et les unités de production.

L'article de l'ordonnance 76-81 du 26/04/76 dispose que : "les meilleurs éléments des équipes de quartier de ville et des villages constituent l'équipe de la commune. Les sélectionnés des communes forment l'équipe du département. L'équipe de la Région ou du département est l'émanation des meilleurs éléments des équipes départementales. A chaque niveau, il sera constitué un comité de sélection". A tous les niveaux (commune, région, département, Etat), une seule équipe par sport était prévue. La gestion de ces associations sportives de commune, de district, de wilaya... était prévue comme le stipule le Code de l'EPS en 1976. Le niveau des compétitions était ainsi déterminé par l'organisation politico-administrative du pays.

A chaque niveau local (village ou quartier de ville, communal, région, département, le "groupement sportif" (Comité de sélection) était constitué par un Comité Communal des Sports dirigé par un Comité Directeur comprenant cinq membres.

- trois membres de droit : le maire de la commune (président), le responsable aux affaires culturelles (Délégué à l'organisation et à la formation politique de la commune), le responsable à la production et aux infrastructures du Comité Communal (Délégué à l'équipement), - deux membres élus pour trois ans (le Secrétaire et le Trésorier).

La vie et l'activité de chaque groupement dépendaient donc plus des membres de droit que des représentants élus par les adhérents. En effet, seuls le trésorier et le secrétaire étant élus, le représentant juridique de l'association est un membre de droit représentant le pouvoir politique.

8.4. Au sommet, les ligues et les Fédérations

Au plan national, chaque fédération était, en théorie, contrôlée par une Assemblée générale d'élus. Cette Assemblée Générale désignait un Comité directeur comprenant : un Président, un Vice-présidente, un Secrétaire Général, un Secrétaire Général Adjoint, un Trésorier, un Responsable à l'Organisation, un Directeur Technique ou Conseiller de sport. Comme il n'y avait qu'un membre nommé (un technicien), les décisions fédérales pouvaient être considérées comme libres.

Il faut prendre cette affirmation avec une certaine réserve. En effet, le système para-sportif était dominant et la contrainte étatique restait prédominante pour que le sport puisse servir la politique. De même, les relations entre les fédérations sportives système fédéral en

général et le système technique des activités physiques et sportives (Direction Nationale de l'Education Physique et du Sport - Direction de Wilaya du Sport et des Activités de Jeunesse - Directeur Technique National) étaient de nature disciplinaire. Si bien que l'uniformisation institutionnelle des différents systèmes fédéraux algériens conduit à élargir le concept de système fédéral unidisciplinaire à l'ensemble des systèmes fédéraux c'est à dire un ensemble pluridisciplinaire. Le système sportif algérien est ainsi l'ensemble des organisations sportives et para-sportives du pays, autrement dit l'ensemble des organisations sportives nationales, des groupements sportifs et de leurs relais dans l'environnement social et politique.

Mais, dans les textes au moins, pour assurer le développement et le rayonnement d'un sport, chaque fédération est censée s'appuyer sur des commissions spécialisées et sur les ligues sportives de Région ou de Wilaya. Les fédérations sportives ont pour rôle d'établir les règlements du sport qui relève de leur compétence, notamment en ce qui concerne les compétitions et les rencontres sportives. Elles sont chargées de tous les problèmes techniques des rencontres tant nationales qu'internationales (désignation des arbitres et des délégués, homologation des résultats des rencontres sportives, etc.). Elles règlent les litiges survenus au cours des rencontres, représentent l'Algérie auprès des confédérations sportives africaines et des Fédérations internationales. En outre, elles prononcent les amendes et les sanctions disciplinaires applicables aux associations ou à leurs membres qui ont contrevenu aux règles en vigueur;

Pour une discipline sportive, la fédération nationale représente donc une plate-forme essentielle. En effet, son système organisationnel lui permet d'assurer l'administration d'un sport sur le territoire national. Ce système est par définition unidisciplinaire, puisqu'il est officiellement basé sur les associations au niveau local, s'appuie sur les ligues sportives et se manifeste à travers le bureau directeur de la fédération.

En fait, l'organisation théorique du système sportif algérien et celui de son fonctionnement réel sont deux réalités très différentes. En les comparants, il est aisé de constater que les deux schémas théoriques et réels ne sont pas superposables. Dans l'organisation théorique officielle, le système fédéral semble avoir une importance capitale au sein du système sportif algérien. La différence essentielle entre les deux est la présence des deux organes exécutifs du pouvoir politique que sont le Comité Exécutif National (CEN) et le Comité d'Etat d'Administration de la Région (CEAR) qui assurent plus ou moins la gestion et le financement du sport. Il s'agit là d'un dysfonctionnement officiel. Les autres éléments du système sportif, à savoir le Conseil National des Sports (CNS), le Ministère des Sports, la Direction Nationale de l'Education Physique et des Sports voient leur importance diminuer.

Concrètement ce système sportif ne fonctionne pas, pour la simple raison que les postes stratégiques sont tenus par des autorités politico-administratives ou des représentants du pouvoir d'Etat (au niveau local). Si le système tente de manifester son existence au sommet et y arrive, en partie, parce que les différents animateurs sont des volontaires (ligues et

fédérations) et des professionnels (cadres techniques et administratifs du Ministère), son fonctionnement n'est pas celui d'un système associatif autonome.

Le pouvoir politique algérien ne semble pas avoir perçu le caractère permanent qui différencie une association d'une sélection, puisqu'il avait construit l'administration du sport suivant deux principes divergents : regroupement associatif d'un côté, représentation des administrations locales (à travers les sélections de chaque niveau) d'autre part. Or, on ne peut considérer une sélection comme une association sans être en désaccord avec les principes associatifs. Dans l'organisation du Comité Communal des Sports, c'est l'Etat qui donne aux élus locaux le pouvoir de gérer les sélections et les associations. Ce ne sont plus les associés qui gèrent leur organisation mais plutôt le pouvoir politique qui impose son contrôle et ses contraintes.

8.5. Fonctionnement du système sportif

Au niveau du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Avant la promulgation du décret du 14 juillet 2011 portant attribution, organisation et fonctionnement du ministère de la Jeunesse et des Sports, aucune loi n'a porté sur les attributions, l'organisation et le fonctionnement du ministère chargé des sports. Les seules références étaient l'ordonnance n° 23-29 du 14 avril 1976 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des ministères, et le décret présidentiel du 30 avril 2017 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement.

Cette situation eut pour conséquence le renforcement des "Directions Horizontales" (c'est-à-dire la Direction Générale du Ministère, la Direction des Etudes et de la Planification et celle des Affaires Financières et Administratives), et la banalisation des "Directions Verticales" (Directions Techniques Centrales notamment Direction des Activités de Jeunesse, direction des Sports et Loisirs ainsi que les Services Régionaux des Sports et Loisirs). En fait, agissant de la sorte, c'est l'essentiel de la mission confiée au Ministère de la jeunesse et des Sports qui était négligée et par contre-effet, le ministère, autant que ses agents dont le ministre lui-même, n'ont pas pu se créer une image de marque au sein de la population algérienne. D'ailleurs les ministres nommés (jamais membres du Bureau Politique du FLN rarement membres du Comité Central) n'avaient jamais occupé auparavant un poste ministériel comme si en leur attribuant le portefeuille de la jeunesse et des Sports, le Président du Conseil Exécutif National les envoyait faire leurs preuves à ce "front de lutte" afin de les préparer pour des "ministères plus utiles" ou bien les récompensés de leur fidélité inconditionnelle.

Le ministère chargé des sports occupait ainsi une position de faiblesse au sein du gouvernement. Sa capacité à mobiliser les informations et les communications étaient très

faibles. Les moyens matériels dont il disposait ne lui étaient presque jamais propres (il devrait les négocier en cours d'année).

8.6. Les Directions "horizontales"

Leur statut juridique et politique leur laisse une marge de manœuvre assez importante. En principe, leurs rapports avec les fédérations (et le CNS) sont limités sauf dans les cas (assez fréquent) où des relations personnelles amenaient leurs responsables à traiter avec les fédérations et ligues aux dépens de la Direction Nationale des Sports et de l'Education Physique, ce qui faisait souvent naître des conflits d'attribution opposant le ministre à certains de ses directeurs.

La Direction Générale du Ministère, en liaison directe avec le pouvoir politique et à l'abri des difficultés quotidiennes, a plus ou moins bien rempli ses tâches de synthèse et de coordination.

La Direction des Etudes et de la Planification a donné, par contre, très peu satisfaction. En matière de statistique rien n'a été fait. A la fin des années 80, il n'était pas possible d'obtenir la liste des fédérations sportives algériennes, le nombre de licences délivrées par fédération et par année, ni une évaluation tant qualitative que quantitative du niveau sportif national. En un mot, ce service n'existe que de nom alors que son utilité pour les projets et la recherche ne sont plus à démontrer.

La Direction des Affaires Financières et Administratives (DAFA) a eu, au sein du ministère, une grande influence sur les décisions à court terme, car disposant de moyens suffisants, elle n'avait pas besoin de négocier avec les autres directions horizontales ou verticales. Généralement, existait une complicité entre le ministre lui-même et le Directeur des Affaires Financières et Administratives, car en cas de conflit éventuel tout le ministère en aurait été bloqué. En règle générale, le "DAFA" (Directeur) était un protégé du ministre ce qui lui permettait de mobiliser des réseaux de relations et de relais tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du ministère des sports.

8.7. Les Directions "Verticales"

Elles constituent les Directions les plus faibles politiquement et financièrement. Cependant, ce sont les activités qu'elles mènent qui expliquent l'existence du ministère tout entier. Leur importance n'est jamais contestée, seulement elle n'est pas proportionnelle aux crédits financiers et politique qui leur sont conférés.

La Direction Nationale de l'Education Physique et des Sports a toujours eu un double rôle. D'une part, elle constituait une direction technique centrale, et donc une direction verticale vis à vis des directions régionales des sports, dont la responsabilité était de suivre et d'analyser l'évolution de la situation dans le domaine de l'éducation physique et du sport. Elle

devait « expertiser » les problèmes (Crozier et Freiberg, 1977) en vue d'en informer les autres directions, de proposer et de préparer des actions visant à remédier aux carences comme aux dysfonctionnements. D'autre part, elle collaborait avec des organisations assimilables à des directions éparses dont elle contrôlait ou synthétisait les projets, contrôlait l'activité tout en faisant valoir, à ce niveau, les initiatives étatiques. Elle agissait en somme en tant que direction horizontale auprès des différentes fédérations sportives et de la Direction Nationale des Activités de Jeunesse (DNAJ).

La très grande proximité des fédérations, dont l'influence est certaine, allait à l'encontre de la structure formelle hiérarchisée de l'organigramme. L'équilibre apparent de cet organigramme n'est que trompeur. En effet, la présence au sein des bureaux fédéraux et du CNS de personnes privées chargées de prérogatives de puissance publique créait une situation conflictuelle latente. Lorsqu'un conflit éclatait, les agents dont le pouvoir dépend de la puissance politique n'avaient rien à craindre face à un fonctionnaire de l'Etat dont le seul pouvoir reposait sur la compétence technique et administrative. C'est dans cette zone sombre que chacun se créait sa marge de manœuvre et qu'apparaissaient les jeux de pouvoir, entraînant la prédominance des concurrences "horizontales" face à la verticalité officielle de la Direction.

8.8. La charte du sport de 1976⁴⁶³ et l'orientation sportive

L'organisation générale du système sportif algérien privilégiait, théoriquement, les structures fédérales adaptées au sport de performance, alors que la Charte des sports adoptée en 1976 prévoyait le développement du sport de masse. Les séminaires, organisés presque chaque année depuis 1978 sur les problèmes du sport de masse, pour tenter de déterminer les difficultés d'application de la charte et de préconiser des solutions ont abouti à la même constatation : la non-application de la charte des sports de 1976. Fates souligne que *"ce texte doctrinal demeure un canevas général qui doit s'enrichir de textes multiples d'applications qui constitueront l'édifice réglementaire et juridique. Il comporte une grave erreur au niveau sémantique. Il y a tout d'abord une confusion totale entre l'éducation physique qui est sensée être enseignée dans le système scolaire et le sport dans le système sportif, c'est-à-dire civil"*⁴⁶⁴.

Les associations sportives ignorent très souvent les dispositions statutaires prévues par l'article 12 de la charte. « Depuis le 23 octobre 1976 où une charte nationale des sports a été élaborée, nous constatons qu'elle n'a jamais été popularisée. Cependant, il faut reconnaître qu'à la même année un effort particulier avait porté sur la diffusion, l'explication et la popularisation de cette charte. Si toutes les wilayas ont pu être touchées avec un écho assez favorable, il n'en a pas été de même dans les régions du Sud de Tamanrasset, Illizi, Adrar. Les problèmes matériels rencontrés (manque de véhicules pour les tournées de sensibilisation),

⁴⁶³ Ordonnance n° 76-81 du 23 octobre 1976.

⁴⁶⁴ Youcef Fates, "Sport et Politique en Algérie", l'Harmattan, 2009, p.74.

l'état de mobilisation et l'intérêt accordé au sport, les rapports parfois tendus entre les "Direction Régionale de Sports et Activités de Jeunesse" ont largement limité l'impact du travail entrepris. Ainsi, les questions soulevées lors des réunions concernaient moins les institutions sportives dans leur fonctionnement que l'absence de moyens matériels permettant une pratique sportive de masse.

Dans le cas des villages ruraux, l'aide matérielle et financière demeurait primordiale : manque de ballons, de terrains et de véhicules pouvant assurer les déplacements des sportifs. Pour l'essentiel, les comités directeurs des sports installés au niveau des villages, des quartiers de ville, des ou des communes ont presque toujours connu une existence théorique et ils n'ont jamais pu susciter un véritable enthousiasme pour les pratiques sportives en dehors de quelques communes urbaines dans lesquels le football gardait une place privilégiée.

8.9. La nouvelle loi sur le sport.

Dans ce nouveau champ politique, c'est la fin programmé de la Réforme sportive et de la Charte du 23 octobre 1976. C'est l'application immédiate de la nouvelle loi 89. 03 du 14 février 1989, l'ordonnance N°95-09 et la loi 04-10 relative à l'organisation et au développement du système national de la culture physique et sportive, stipule que "l'Etat assure et garantit le développement de l'éducation physique et sportive". Son discours est simple mais son application soulève des écueils et des obstacles pratiques en raison du fait que la nouvelle loi aura vocation à s'appliquer à des actes qui se prolongent dans le temps. Il faut alors déterminer ce qui est régi par la loi nouvelle et ce qui demeure régi par la loi ancienne. P. Roubier a proposé de distinguer la création des situations juridiques et les effets des situations juridiques. Selon cette distinction⁴⁶⁵,

- la loi nouvelle s'applique immédiatement aux situations juridiques en cours de constitution
- la loi nouvelle s'applique aux effets futurs d'une situation juridique née antérieurement à son entrée en vigueur

La jurisprudence adopte à peu près cette distinction. Selon l'arrêt de principe, "si toute loi nouvelle régit, en principe, les situations établies et les rapports juridiques formés dès avant sa promulgation, il est fait échec à ce principe par la règle de la non-rétroactivité des lois formulée par l'article 2 du Code civil, lorsque l'application d'une loi nouvelle porterait atteinte à des droits acquis sous l'empire de la législation antérieure"⁴⁶⁶.

Avec la promulgation de cette nouvelle loi, une bataille politique pour le changement est déjà amorcée, "les acteurs du mouvement sportif ne se comportent plus comme de simple

⁴⁶⁵ Pall Roubier, "Les conflits de lois dans le temps", Sirey, Paris, 1929, réédité sous le titre Le droit transitoire, Dalloz, Paris, 1960, Sirey, Paris, 1960, n° 36, cité par J.-F. Gerken dans Introduction au droit privé, d'après le Cours d'encyclopédie du droit, de C. Renard, remanié par J. Hansenne et R. Vigneron, 2004.

⁴⁶⁶ Ch. réunies 13 janvier 1932, Bull. n° 11.

exécutants ou figurants chargés d'obéir et d'appliquer à la lettre les décisions de l'autorité. Ils deviennent de vrais acteurs responsables seulement "en liberté surveillée" car l'Etat ne s'est pas totalement désengagé sur le plan financier et infrastructurel et continue d'exercer un certain contrôle"⁴⁶⁷. Il n'est pas exclu en effet que nous assistions à la fin d'une époque et subséquemment au retour des notables. "Politiquement les notables sont des personnes qui par leur situation économique sont en mesure en guise d'activités secondaires de diriger une collectivité quelconque sans recevoir de salaire ou contre salaire purement symbolique"⁴⁶⁸.

Nonobstant des réticences ainsi que des cafardages de cette loi sont exprimé quant à "son esprit antidémocratique" sur le terrain. Les acteurs sportifs, les pratiquants et les clubs sportifs sont nombreux à énoncer des critiques sur le non respect de la démocratie. Ceci amène une véritable démobilisation. Dans un article paru dans le magazine sportif édité par le grand club algérois le MCA à propos de la dernière débâcle des J.O de Londres 2012" *on y avait pourtant cru un instant. Démocratisation des structures, élections libres au sein des fédérations, création de l'association des cadres sportifs. Nouvelle loi, nouvelle donne, nouvelles idées, nouvelles ambiances. Changement! Eton était lancé avec force dans la bataille, sur qu'on sport comme en politique, rien ne sera plus comme avant. Peu à peu l'enthousiasme ébréché, l'euphorie s'est éteinte et jour après jour les illusions du départ ont laissé place à l'incertitude, au désarroi face à demain*"⁴⁶⁹.

Mais cette réforme ne traduit pas une démarche intelligente, c'est une vision politicienne. Les pouvoirs politiques essaient donc de se doter des moyens de ce contrôle. "La locomotive n'a pas grimpé la cote historique à toute vapeur jusqu'au bout et le risque, c'est que entraînée par son propre poids, elle redescende la pente jusqu'au creux d'où elle était partie, elle précipite dans l'abîme sans espoir de salut tous ce qui, de leurs faibles forces voulaient la retenir à mi-chemin"⁴⁷⁰. Par ailleurs, ces élections doivent garantir une meilleure représentativité vu qu'à cette loi, la jeunesse n'était pas bien symbolisée.

8.10. Le sport scolaire et universitaire

8.10.1 Évolution et organisation de la Fédération Sportive Scolaire et Universitaire

A partir de 1963, quelques-uns parmi les enseignants d'EPS algériens existants (14 d'après une liste du Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'époque)⁴⁷¹ sont employés à dynamiser des écoles populaires de sport (09 dénombrées, existant dans ou à proximité

⁴⁶⁷ Ibid.

⁴⁶⁸ Paul Veyne, op. cité.110.

⁴⁶⁹ Lakhdar Ezzin in le Doyen n° 13 du 13 janvier 1990.

⁴⁷⁰ Fates, op. cit., p. 106.

⁴⁷¹ La liste en question porte l'en-tête de « Situation en enseignants d'EPS au 1/10/1962 » et n'est pas (...)

d'écoles primaires implantées dans différents départements)⁴⁷² Ces pionniers de l'EPS à l'indépendance de l'Algérie, au grade de moniteur ou maître, sont rejoints par quelques moniteurs ayant reçu une formation de courte durée; mais les besoins deviennent rapidement impossibles à couvrir. Dans un bilan daté du 13/02/1967⁴⁷³, on remarquera déjà une certaine forme de régression de l'institution éducative dans la prise en charge de l'EPS.

C'est en 1963 qu'avait été formée la Fédération Sportive Scolaire et Universitaire d'Algérie (FSSUA). Cette fédération, dont le statut juridique n'a été précisé outre mesure jusqu'en 1967, est issue d'une fusion entre la Fédération Scolaire Algérienne (FSA) régissant le sport scolaire et l'Association sportive des étudiants.

Avant 1972, un comité nommé règles générales du fonctionnement de la FSSUA. Les enseignants d'Education Physique et Sportive, du dit comité se répartissaient les tâches du secrétariat général, de la trésorerie et des secrétariats régionaux. L'organisation de la FSSUA est alors centralisée autour d'un Secrétaire Général, mais très tôt des problèmes surgissent. D'une part, ces problèmes sont liés à l'absence des problèmes de moyens matériels et financiers suffisants. D'autre part, ils sont liés au fait que les FSSUA ne sont pas déchargés de leurs enseignements. C'est pourquoi, en 1972, des propositions sont faites pour réorganiser et dynamiser la FSSUA avec l'avènement de la République Populaire Algérienne.

C'est à cette date que sont mis en place des services provinciaux des sports dans le sens de la politique de décentralisation afin de rapprocher l'administration de l'administré et de mise en œuvre une politique de démocratisation de la vie publique nationale. Les secrétaires provinciaux de la FSSUA sont intégrés à ces nouveaux services ; ce qui devrait en principe donner plus d'autonomie et d'initiative à chaque province. Mais la gestion et l'administration du sport scolaire, au niveau des provinces, ne pouvaient se faire sans l'intervention des Directions Provinciales de l'Enseignement (DPE) relevant naturellement du ministère de l'enseignement.

C'est aussi à cette époque qu'il est demandé aux étudiants de l'Université Nationale d'Algérie (UNA) de constituer une association sportive par département dans le but de permettre l'organisation des championnats universitaires. Ainsi désormais les associations sportives de l'UNA organisent des compétitions internes pour dégager les formations qui représentent l'Université aux championnats nationaux.

En 1975, l'Algérie organise les jeux méditerranéens d'Alger première grande manifestation sportive d'envergure internationale, avaient constitué une sorte de levier du mouvement sportif national. En 1976, apparaîtra le premier texte officiel fixant le cadre législatif et organisationnel de cette politique⁴⁷⁴. Le système éducatif est particulièrement valorisé dans ce qu'on appellera le Code de l'EPS, par la projection d'objectifs éducatifs à

⁴⁷² Copie de document du même type que le précédent, nommé « Rapport concernant les réunions départements (...) »

⁴⁷³ Copie de document du même type que les deux précédents, sous forme de bilan dressé au MJS, daté du (...)

⁴⁷⁴ Ordonnance n° 76-81 du 23/10/1976 portant Code de l'Education Physique et Sportive.

travers l'enseignement de l'EPS et d'objectifs de performance sportive à travers le Sport scolaire. Par exemple, la priorité sera donnée dans l'occupation des terrains de sport au milieu scolaire pour l'enseignement et les compétitions des élèves des établissements scolaires dans le cadre d'un programme national. Ce programme est élaboré et suivi dans son exécution par la Fédération algérienne des Sports Scolaire et Universitaire (FASSU), qui sera plus tard scindée en deux, la Fédération Algérienne du Sport Scolaire (FASS), agréée en 1979 et la Fédération Nationale du Sport Universitaire (FNSU). Les difficultés d'application de ces priorités accordées à l'EPS scolaire seront pratiquement insurmontables: terrains extérieurs non surveillés, envahis par de jeunes désœuvrés; réticences de chefs d'établissements contre la pratique éducative sportive à l'extérieur des établissements scolaires; refus de compétiteurs civils de libérer les terrains...

Toutefois, un vide juridique persistait au niveau de la Fédération Sportive Scolaire Universitaire Algérienne. L'article 10 de l'ordonnance 16-17 du 29/03/72 considérait « l'organisation et le fonctionnement du sport scolaire et universitaire sont prévus par des institutions officielles en vigueur ». Or, si on voulait parler d'institution en vigueur dans ce domaine, il fallait remonter à 1963 c'est-à-dire à la fusion entre la Fédération Scolaire Algérienne et l'Association Sportive des Etudiants. On ne comprend pas comment après avoir installé le pouvoir révolutionnaire, le pouvoir politique n'avait pas cru devoir peser de tout son poids sur le rôle des activités physiques et sportives dans la formation de la jeunesse. Lorsqu'on sait que le sport scolaire et universitaire représente l'essentiel des pratiques sportives en Algérie, on s'étonne qu'il n'ait presque jamais bénéficié de mesures gouvernementales claires, en période révolutionnaire, au point d'être vraiment abandonné pas de championnats nationaux, pas d'échanges réguliers avec les autres, mauvais encadrement, etc. On peut cependant mentionner que sous le régime marxiste-léniniste, on notait la présence des coopérants des pays de l'Est en Algérie à savoir : les Soviétiques dans la logistique et la formation des cadres militaires puis les Chinois dans la construction d'infrastructures sportives. L'héritage de cette coopération dans le domaine du sport reste aujourd'hui la construction et l'équipement du stade le plus grand d'Afrique dénommé « Stade du 5 juillet », avec ses 90 000 places. Mentionnons à l'actif de cette coopération Chino-algérienne, la réalisation du complexe sportif « la coupole hall des arts et de la culture » où se tiennent jusqu'à nos jours des manifestations sportives (basket-ball, handball, volley-ball etc.) et des spectacles culturels et artistiques.

8.10.2. L'enseignement de l'éducation physique

Organisé dans le cadre du système associatif, le Sport Scolaire est animé à la base par les Associations Culturelles et Sportives Scolaires des établissements (ACSS). Les collèges et lycées sont dotés d'une ACSS, affiliée à la Ligue de Wilaya du Sport Scolaire (LWSS), elle-même affiliée à la Fédération Algérienne du Sport Scolaire (FASS). Quant aux écoles

primaires qui activent au niveau de l'animation sportive, elles sont couvertes dans la plupart des cas par les collègues auxquels elles sont rattachées dans notre système éducatif. L'intention existe de les doter toutes d'ACSS spécifiques. Mais quand et comment ? Cela reste à déterminer.

L'objectif de ce système associatif scolaire est d'offrir en principe aux élèves qui le désirent la possibilité de pratiquer du sport. Si l'EPS est une matière d'enseignement en principe obligatoire (sauf avis médical contraire) au même titre que les autres matières scolaires, le Sport scolaire n'est donc pas obligatoire; les enfants et adolescents scolarisés ont (en principe là aussi) le choix entre plusieurs activités, culturelles et sportives; dans les lycées par exemple, les possibilités existantes actuellement sont surtout les sports collectifs, la musique ou le dessin.

En réalité, peu d'établissements jouissent d'une animation sportive régulière, surtout à l'école primaire, où même l'enseignement «obligatoire» de l'EPS est escamoté! Il faut remarquer cependant que le sport scolaire était beaucoup plus important dans les années 1970 et 1980, faisant la fierté de chefs d'établissements et la joie des élèves; il alimentait même le sport de compétition. Et tout le monde est d'accord pour dire que les derniers résultats médiocres des algériens aux compétitions de niveau mondial, comme la médaille d'or unique des Jeux Olympiques de Londres 2012, sont en partie liés à la régression du sport scolaire. Il faudrait, bien sûr, une étude plus approfondie pour analyser les causes d'un problème ici complexe, qui concerne tout le sport algérien. La seule étude que nous connaissions, encore que restant partielle en ce qui concerne le sport scolaire, parce que consacrée au sport féminin, est celle de Kerzabi M.⁴⁷⁵ qui remarque que « le sport scolaire a longtemps alimenté le sport civil», du moins en ce qui concerne les filles. En effet, «le sport scolaire (souligné par l'auteur) est un des éléments-clés du sport féminin et de son corollaire l'éducation physique et sportive». Nous basant sur notre expérience d'inspection pédagogique, nous sommes d'accord avec elle quand elle remarque par ailleurs que «l'EPS avait vécu des moments difficiles dans les années 89 à 95. D'ailleurs on avait constaté une chute vertigineuse de l'EPS en général et du sport féminin en particulier».

8.10.3. L'enseignement de l'EPS à l'école de base

Obligatoire est conforme aux instructions préconisées par la méthode sportive, il est préparatoire aux épreuves d'EPS obligatoire à l'examen de fin d'études élémentaires.

Si à l'école primaire la tendance est déjà à la généralisation (de l'horaire continu s'entend, mais pour le moment sans activités «périscolaires»), dans les enseignements moyen et secondaire, une expérience d'horaire continu jusqu'à 14 h 30 (15 h 30 pour certaines filières et classes d'examens) a été lancée dans la seule wilaya d'Oran, choisie comme wilaya-pilote pour la

⁴⁷⁵ Kerzabi Meriem. (2010), (Docteur en Sociologie du Sport), *Le sport au féminin*, communication du 08/03/2.

rentrée 2016/2017. L'opération annoncée à la mi-avril 2016 avait surpris tout le monde en raison de l'improvisation, du manque de communication et d'information.

Il était prévu initialement de permettre aux élèves de poursuivre des activités culturelles et sportives, rapidement abandonnées pour «récupérer» les après-midi en prévision de cours de rattrapage; ces derniers ont à leur tour été refusés par des enseignants revendiquant une rémunération en heures supplémentaires qui tardait à venir. Le nombre de 117 établissements «expérimentaux» prévus au début a été ramené à la rentrée scolaire du démarrage, en 2016/2017, à 130 dont 80 CEM et 50 lycées.

8.11. Inexistence de l'Education Physique et Sportive au sein du système Educatif algérien

« L'école forme un individu non pour lui-même mais pour la société »⁴⁷⁶.

8.11.1 Les moyens infrastructurels

Au lendemain de l'indépendance, la première préoccupation des instances politiques devait s'articuler autour de la définition d'une stratégie de développement axée sur :

- ✓ La construction de grands ensembles sportifs dans les centres urbains les plus importants,
- ✓ La construction de grands ensembles sportifs dans les communes et les établissements de formation de cadres sportifs.

La pratique sportive en Algérie moderne repose sur 70% des anciennes structures sportives coloniales françaises. Il y a un immense déficit en Algérie en termes d'infrastructure sportive.

Certes, des efforts sérieux ont été fournis pour doter le pays de structures sportives permettant la pratique sportive de haut niveau. Mais il subsiste encore des insuffisances, en ce qui concerne le sport de masse, qui ne dispose pas d'assez d'infrastructures de base dans les espaces de jeux et établissement scolaires.

Au lendemain de l'indépendance l'Algérie a hérité d'un nombre important en termes d'infrastructure sportive de la Métropole:

- 310 Stades de football (turf)
- 177 Terrains de Volleyball
- 130 Terrains de Handball
- 120 Terrains de Basketball
- 05 Centres Régionaux d'Education Physique et Sportive(CREPS)
- 47 Terrains de Rugby

⁴⁷⁶ Citation de Gilbert Andrieu en 1990.

- 136 Courts de Tennis
- 02 Terrain du Golf
- 11 Centres de voile
- 02 Stations de Ski (Chr ea et Tikejda)
- 13 Piscines
- 56 Pistes d'Athl tisme
- 179 Espaces jeux de Boule.

Lors d'un point de presse au d partement de Mila le nouveau ministre de la Jeunesse et des Spots M; Mohamed Hattab avait d clar  que l'Alg rie occupe *"la troisi me place en Afrique en mati re de structures sportives apr s l'Afrique du Sud et le Nigeria"*⁴⁷⁷. Il rajoute *"L'Alg rie dispose d'infrastructures et  tablissement sportifs consid rables avec un total de 53 complexes sportifs"* aux c t s des deux nouveaux complexes   r ceptionner «prochainement» dans les wilayas d'Oran et de Tizi Ouzou ajoutant que le sport dans le pays «va pour le mieux». Et de nombreuses sont ces installations, dont des salles de gymnastique, d'Omnisports, des terrains de football, piscines, centre de formation... qui attendent de voir le jour. L'exemple le plus significatif, celui des infrastructures lanc es au printemps 2010, dont les nouveaux stades de Baraki, de TiziOuzou et de Dou ra lesquels, ne sont pas pr ts de sortir de leur coquille. Le journal Le Monde diplomatique confirme l'essor et le d veloppement des infrastructures *"l'Alg rie compte aujourd'hui mille soixante-douze stades et terrains ; dix de ces installations sont des complexes de belle valeur architecturale et o  tous les sports —   part les sports de glace — peuvent  tre pratiqu s. Quatre piscines olympiques de 50 m tres ; vingt-cinq autres de 33 ou de 25 m tres ont  t  construites, ainsi que vingt-huit bassins de natation. Des gymnases, courts de tennis et bassins nautiques ont  galement  t  am nag s tandis que les initiatives priv es  taient encourag es"*⁴⁷⁸.

8.11.2. Pr sentation de la visite d'une  cole mixte   Jijel

Lors de mon s jour en Alg rie, en d cembre 2019, j'ai pu effectuer la visite de l' cole Chabane Khlifa « Le sport scolaire peut augmenter le d sir d'aller   l' cole », selon un instituteur de l' cole Chabane Khlifa   Jijel(Alg rie). Les  l ves sont souvent confront s   des classes surcharg es et le manque de ressources p dagogiques est pr sent. Certaines institutrices soutiennent le sport scolaire pour les jeunes filles. A l' cole Chabane Khlifa , le sport scolaire

⁴⁷⁷ Le temps du 24 f vrier 2019.

⁴⁷⁸ Le monde diplomatique du mois d'octobre 1965, p. 19.



Photo 6. Les élèves de l'école Chabane Khelifa de Jijel (Source : Tennis Club de Jijel)

Féminin est présent. Naima, institutrice depuis 12 ans, observe que « les élèves participant aux activités de la classe, dont le sport, permet d'activer leur esprit ». Les jeunes filles sont également plus sociables. Mohamed, le directeur de l'école dit que « les jeunes filles travaillent mieux dans l'ensemble des activités, et je pense, que tout le monde devrait faire ainsi ». « Les jeunes filles pratiquants le sport scolaire sont plus confiantes que celles qui ne pratiquent pas. Leur esprit d'équipe est plus fort. Selon Karima Denaib, institutrice de l'école, « le sport scolaire aide les jeunes filles à étudier et à obtenir de meilleures notes, et des notes élevées ». Selon Ali Ahmed, le directeur des relations générales de l'école, « le sport est un bon élément parce qu'il permet l'apprentissage, comme les autres matières obligatoires de l'enseignement en Algérie ».

Une élève de l'école (11ème année, lycée, 17 ans) dit « une personne qui fait du sport, est mieux qu'une personne non sportive, car elle est plus dynamique et plus active en classe ». Une pratiquante de basketball remarque que « ce sport (le basketball) est intéressant, cela fait travailler l'esprit d'équipe et travailler en groupe ». Une jeune élève Saliha (11ème année, lycée, 16 ans) estime que « le sport donne plus d'énergie pour répondre aux questions en classe et aide à maintenir une bonne santé. J'aime la natation et le volleyball. Le sport, c'est mieux que de rester à la maison ». Les échecs sont également présents au sein de l'école Chabane. Mounira, (11ème année, lycée, 17 ans) joue aux échecs depuis cinq années. Lorsque la question suivante survient : « la pratique des échecs rend-elle plus intelligent ? », elle répond « oui bien sûr, les échecs améliorent l'esprit, et me permettent de me concentrer plus et mon esprit se développe », entraîneur Abdelhafid Mezreg note que les arts martiaux, comme le judo et le karaté, permettent d'améliorer la confiance en soi et d'attirer les jeunes garçons à l'école,

afin qu'ils puissent apprendre à lire à et à écrire ». Lorsque les jeunes pratiquent cette activité sportive, « ils sont très contents et ils s'imaginent comme des héros ». Ceci, permet donc le renforcement de la confiance en soi et de leurs propres capacités. Hamza Omar, 18 ans affirme « je viens à l'école pour les sports ». Son ami Tarik Jamil (10ème année, lycée, 16 ans) aime jouer au basketball et aux échecs car « ces activités me donnent plus d'énergie et de désir d'étudier les matières qui me plaisent (géographie et biologie) ».

Un instituteur de l'enseignement des sciences religieuses estime que « les étudiants qui se soucient du sport, s'écartent totalement de leurs études ». « Les élèves souhaitant pratiquer un sport, n'ont pas envie d'étudier ».

Cette école semble être une exception. L'ensemble des écoles du Gouvernement ne correspondent à cette image positive de l'E.P.S., l'enseignement de l'E.P.S. est quasiment inexistant. Selon Tarik Ahmed, directeur général des activités des écoles au Ministère de l'Education, « le sport scolaire n'est pas obligatoire¹ ». Des matches de football sont programmés entre les différents districts, avec chaque école. Il est donc à noter que des tournois existent seulement en football, et que le département de Jijel a remporté le championnat scolaire en 2017 et 2018. Le sport scolaire féminin est considéré comme une chose négative pour une fille ou une adolescente qui court, se déplace, au regard du poids religieux.

Il est également nécessaire de souligner quelques points importants au sein des écoles et de l'enseignement. De façon globale, les classes sont très surchargées. Une classe avec un instituteur peut avoir entre 40 et 60 jeunes élèves. Il manque parfois, voire souvent des tables et des chaises pour accueillir l'ensemble des élèves. A cela, s'ajoute que le matériel pédagogique est simplement un tableau et des craies (qui manquent parfois) pour l'instituteur. Les élèves possèdent leurs propres stylos, cahiers et livres qui ont un coût, pour la famille. Donc par conséquent, au regard de cette situation précaire, il est difficile d'envisager une éducation physique et sportive (nécessitant un instituteur qualifié, un contenu pédagogique, un minimum de matériel et un lieu de pratique) au sein des établissements scolaires algériennes. Face à cette situation, l'E.P.S. est souvent négligée. Quel est l'intérêt de l'E.P.S. ? Une activité sans importance, une perte de temps ? Selon quelques récits du vécu de l'E.P.S.

8.12. Présentation de l'E.P.S. en Algérie

Dans *La Distinction*⁴⁷⁹, P. Bourdieu énonce que « l'E.P.S n'est ni une idée, ni une personne, mais une institution, c'est à dire une « histoire faite chose ». Sur un plan professionnel, le professeur d'E.P.S est, à la fois, un maître, un instructeur, un moniteur, un suppléant, un instituteur, un enseignant, un entraîneur, un éducateur...

⁴⁷⁹ Pierre Bourdieu, (1979). *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Editions Minuit.

Voici ici une esquisse d'un état des lieux de l'E.P.S. « La réalité de l'éducation physique⁴⁸⁰ », établi par un responsable de l'E.P.S. au sein de l'Université Mohamed Seddik Benyahia de Jijel, Abdelhak Abbad. L'article 14 de la Constitution s'intéresse à l'éducation, donc l'éducation physique peut s'y intégrer. Ce responsable fait référence au proverbe : « Un esprit sain dans un corps sain » et se pose la question : quelle est la réalité de ce concept en Algérie ? Au sein de son département, et qui est généralisable, l'état de l'E.P.S. est plutôt négatif et inexistant, pour les trois raisons:

- 1). Le manque d'installations sportives adéquates.

90% des écoles ne possèdent pas d'installations sportives. Les écoles souffrent d'un manque d'installations ce qui entrave l'activité de l'E.P.S.



Photo 7 : Mini parc des sports de la commune de Jijel (Source : Tennis club de Jijel)

- 2) Le manque d'enseignants qualifiés.

Au regard du nombre d'écoles en Algérie, plus de 30 mille professeurs d'éducation physique sont nécessaires, mais, seront-ils compétents ? Seules certaines écoles à Alger ont un cours d'E.P.S. L'heure du sport scolaire, si elle n'est pas remplacée par le cours islamique, se limite à quelques mouvements : de la marche sur place, des mouvements de bras... La plupart des enseignants encadrant l'E.P.S. à l'école n'ont pas suivi des formations. S'ils ont suivi une formation, la formation a duré entre une et deux semaines. Le contenu de la formation en E.P.S. est très limité : aucune méthode d'enseignement et aucun outil, aucune approche

⁴⁸⁰ Document issu du M.J.S., non daté (supposition dans les années 2015).

pédagogique, aucune connaissance des jeux, aucune connaissance des étapes de croissance des jeunes.

- 3). Le manque d'investissement des administrations scolaires.

Les administrations ne prennent pas en considération l'E.P.S., aucune volonté de mise en place des compétitions entre les établissements. Cependant, le football se structure davantage par rapport aux autres disciplines, un faible nombre d'élèves en E.P.S., une faible motivation.

Le développement de l'E.P.S. en Algérie se confronte à une multitude d'obstacles majeurs.

- Un manque de crédits financiers dans l'immédiat, ainsi que dans un avenir prévisible, pour la construction de bâtiments et l'achat d'équipement.
- Une compréhension insuffisante des objectifs de l'E.P.S. L'étude des rapports qui existent entre le sport, et l'E.P.S. et le développement est quasi inexistante.
- Une compréhension insuffisante des différences historiques et sociales qui existent entre les pays développés et les pays en développement et qui font que l'E.P.S. et le sport doivent prendre une forme nouvelle dans les pays en développement, où la tendance est à calquer programmes et équipements sur le modèle français.
- Une conception limitée de l'E.P.S.
- Aucune documentation n'est disponible.
- Des difficultés liées parfois au climat (notamment sur la zone côtière).

En dehors des programmes scolaires et universitaires, la participation de la femme est réduite, pour plusieurs raisons : le sport est considéré comme une perte de temps, le coût financier du sport, le refus des parents que la femme y participe.

Si le sport scolaire et universitaire est considéré comme le vivier du sport civil permettant aux différentes fédérations de recruter leurs athlètes, ce secteur en Algérie connaît beaucoup de difficultés. En effet, le taux de scolarisation ne dépasse pas 40% des enfants en âge d'être scolarisés⁴⁸¹. Le taux de scolarisation est un taux faible en Algérie. Moins les enfants sont scolarisés, moins ils ont de chance de pratiquer une activité sportive. Même ceux qui sont scolarisés n'ont pas les moyens de pratiquer cette activité sportive. L'E.P.S. est quasiment inexistante à l'école primaire, au secondaire et à l'université. Il manque incontestablement des enseignants qualifiés et du matériel. Cette situation résulte de dépenses insuffisantes gouvernementales en la matière couplée à une explosion démographique. Le non développement du sport scolaire et universitaire se répercute sur le nombre de licenciés dans le sport fédéral.

8.12.1. Situation latente entre M.J.S. et Ministère de l'Education Nationale

Les raisons de l'absence du sport scolaire et la faible implication des parties à l'appui des programmes et des activités sportives au sein des établissements scolaires, selon le Vice-

⁴⁸¹ P.N.U.D., (2012). Rapport mondial sur le développement humain 2011/2012, Paris, Economica.

Ministre chargé des Sports⁴⁸² sont les suivantes : le comité exécutif (suite à la décision ministérielle) afin de préparer un programme de travail commun pour le sport scolaire est resté inachevé entre le M.J.S. et le Ministère de l'Education, même si la coordination est permanente. Selon le Vice-Ministre chargé des Sports, le sport scolaire est la base pour la promotion du sport⁴⁸³. Cependant le problème majeur à résoudre est la localisation des salles de sports, ou des stades qui ne sont pas proches des écoles. Le programme électoral de l'actuel Président œuvre en cette faveur.

Le directeur général des activités sportives du M.J.S.⁴⁸⁴, note que la faible présence du sport scolaire résulte « du manque de volonté dans la mise en œuvre du programme commun entre les deux ministères (Jeunesse et Sports, Education) ». Le programme a donc rencontré une multitude d'obstacles ayant un impact négatif sur le sport. Du côté du M.J.S., favorable au développement du sport scolaire, base du développement sportif, les acteurs demandent au Ministère de l'Education d'élaborer et revoir les premières ébauches du programme de l'éducation physique, vides selon ces derniers, et de prévoir la réelle activation de l'éducation physique afin que les jeunes puissent s'adonner à diverses activités. Il est également nécessaire de recruter des enseignants qualifiés contribuant à l'appui des programmes de développement. Selon certains membres du M.J.S., les frais d'inscription scolaires (peu élevés) devraient servir à l'achat de petit matériel pour la mise en place des activités de l'éducation physique. Les effets négatifs de la non-application de l'éducation physique à l'école sont le non développement du sport et les problèmes sanitaires.

Le Ministère de l'Education semble être le responsable de l'échec concernant l'activation des activités sportives à l'école. Il est nécessaire d'activer au plus vite le sport scolaire « afin de renforcer les valeurs de loyauté et de patriotisme, et de protéger les jeunes contre les idées extrémistes et destructrices »⁴⁸⁵. Un débat s'installe entre l'éducation physique et la religion. Le directeur général des activités scolaires, Kamel Tergui, affirme la nécessité d'inculquer les valeurs et les principes de la religion islamique, lien vers les valeurs de loyauté et de patriotisme.

Le M.J.S. via le fonds de protection de l'enfance, de la Jeunesse et des sports, a permis l'achat de fournitures et d'équipements pour le sport scolaire, d'environ 150 millions de dinars algériens. Cependant cette allocation n'est pas suffisante pour la mise en œuvre des activités sportives culturelles pour les 27 000 écoles dans tous les départements du pays.

Il est fort de constater que le sport scolaire se résume et se limite au basket-ball, au tennis de table, au volley-ball, à l'athlétisme et aux échecs. Le faible niveau du sport scolaire est lié à l'absence de personnel éducatif spécialisé dans ce domaine, la non compréhension de la

⁴⁸² Entretien avec Monsieur Tarik Ramouni, Vice-Ministre chargé des Sports (Bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Alger, avril 2019).

⁴⁸³ Le sport scolaire est un « coma » dans l'ombre de l'absence de la méthodologie et d'établissements.

⁴⁸⁴ Entretien avec le Directeur des activités sportives du M.J.S. (M.J.S., Alger, mars 2019).

⁴⁸⁵ Discours Monsieur Raouf Salim Bernaoui, Ministre de la Jeunesse et des Sports (M.J.S., Alger, janvier 2019).

conception de l'éducation physique, ce qui est contraire à l'esprit de coutumes et des traditions de la société, en particulier dans les zones rurales, ce qui empêche l'expansion des programmes sportifs.

Le Vice-Ministre chargé des Sports se félicite de l'organisation d'un tournoi du sport scolaire féminin rassemblant environ 500 participantes, car il souligne que « le rôle de la femme ne se limite pas à la famille et à la maison, mais elle a un rôle important et vital dans divers domaines ». L'E.P.S. vise à développer pleinement le potentiel physique de chaque enfant. L'E.P.S. est un élément officiel de la quasi-totalité des programmes scolaires dans les pays arabo-musulmans, et également en Algérie. Elle n'est pas considérée comme un jeu. Néanmoins, il n'y a pas de ligne de démarcation nette entre sport et éducation physique. Mais les classes ne sont pas mixtes⁴⁸⁶, ce qui signifie que la promiscuité dans le sport est résolue déjà à la base⁴⁸⁷. Cette séparation n'est pas absolue cependant. Il existe une opposition lorsque les femmes responsables des activités sportives dans certaines écoles pour filles font parfois appel à des jeunes hommes sous prétexte qu'ils sont plus stricts et sévères. La question se pose sur la moralité de placer des hommes face à des jeunes filles en mouvement. C'est une violation du Coran⁴⁸⁸.

8.13. Les équipements sportifs publics

Les équipements sportifs peuvent favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion sociale si, d'une part, ils permettent un accès à la pratique des activités physiques et sportives (APS) à chacun, quelles que soient sa condition sociale comme physique, son âge, son sexe et si, d'autre part, ils favorisent la rencontre entre les différents pratiquants. Or, les équipements sportifs algériens sont, dans leur grande majorité, conçus selon des modèles définis dans les années 1950-1960 qui avaient pour vocations l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que le « sport de masse », c'est-à-dire la pratique compétitive en club d'adolescents et de jeunes adultes, principalement masculins.

Les « Chartes nationales des sports » de 1962 en 1975 n'ont pas permis de mettre en place un véritable système sportif. En effet, elles étaient très globales et malgré les arrêtés et les circulaires qui les accompagnaient, elles ne définissaient pas de manière assez claire les interactions entre les pouvoirs publics et mouvement associatif sportif. Les associations sportives n'avaient aucune conscience réelle de leur pouvoir juridique étant entendu qu'elles obéissaient aux fédérations qui étaient à leur tour soumises aux pouvoirs publics.

⁴⁸⁶ L'école dispose des salles pour les jeunes garçons et des salles pour les jeunes filles. Les jeunes garçons et jeunes filles se retrouvent ensemble une courte durée lors de la récréation. La pratique sportive est dispensée comme les cours, de façon séparée.

⁴⁸⁷ Mohamed Gherdouche, « les adolescents scolaire violents et leur représentations de l'établissement scolaire », université A. Amira Bejaïa, Mémoire magister 2007-2008.

⁴⁸⁸ En référence à la Sourate 24 La Lumière, verset 31.

8.13.1. La politique générale de l'Etat en matière d'infrastructure

L'infrastructure sportive conditionne tout le devenir sportif en tant que levier essentiel du processus de développement sportif car elle constitue la base matérielle sans laquelle aucune action de généralisation et d'extension des pratiques sportives ne peut exister. La question des installations sportives en Algérie reste aujourd'hui plus que jamais au centre des préoccupations de l'Etat car la politique d'investissement arrêtée par le ministère de la Jeunesse et des Sports se fixait comme objectifs la mise en place d'une base infrastructurelle sportive de dimensions internationale et nationale exprimée à travers la construction de la cité olympique et des complexes omnisports départementaux.

Parallèlement à cette action visant la réalisation de grands ensembles sportifs dans les agglomérations les plus importantes, l'Etat prenait en charge également la construction d'installations sportives dites légères au titre des plans communaux de développement et des différents plans spéciaux, des équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive et enfin, la construction d'établissements de formation de cadres sportifs⁴⁸⁹.

A l'étude, l'évolution des programmes d'infrastructures sportives trouve marquée par deux grandes étapes:

La première étape de 1967 à 1979 marquée par une tentative d'enrayement du déficit chronique hérité de la période coloniale et jette les premières bases matérielles du mouvement sportif national en direction des grandes agglomérations urbaines (cité olympique d'Alger et parcs départementaux), du secteur de la formation et du secteur scolaire jugé, à juste titre, bénéficiaire prioritaire.

Le programme infrastructurel du secteur scolaire s'est caractérisé par une consommation relativement importante des crédits dont une grande partie a été utilisée au profit d'autres travaux d'achèvement des établissements scolaires tandis que les installations étaient réduites à de simples « espaces réservés » non aménagés. Par ailleurs, durant cette première étape, le patrimoine infrastructurel sportif relevant des communes (complexes sportifs et stades communaux), insuffisant et mal réparti géographiquement, n'a pas bénéficié d'opérations de réhabilitation et de valorisation pour empêcher cette dégradation.

✓ La deuxième étape ouvrait de larges perspectives au mouvement sportif national dont le développement devait s'articuler autour de:

✓ L'élévation du niveau de pratique et de performance en ce qui concerne le développement sportif, l'Etat a insisté sur la priorité à accorder au sport scolaire comme fondement essentiel⁴⁹⁰.

⁴⁸⁹ Kamel Bouchama, "La réforme sportive", Ed. El Djazair, 1989, p. 220.

⁴⁹⁰ Sengad Rafik, "Le sport et les fédérations", Revue fédérale, mars 1994.

✓ Les besoins sans cesse grandissants identifiés au plan quantitatif grâce à l'action sportive menée par les communes.

En effet, les programmes infrastructurels sportifs réalisés jusqu'à la fin du 2ème plan quinquennal étaient, non seulement, insuffisants mais bon nombre d'entre eux étaient en inadéquation avec les formes et niveau de pratiques sportives, ce qui permet d'affirmer entre autres que les sports de performances et de masse n'ont pas les installations nécessaires à cette pratique.

8.13.2. Période postcoloniale

La politique coloniale dans le domaine de la réalisation de l'infrastructure sportive à l'instar des infrastructures socioculturelles répondait aux préoccupations d'une minorité de la population européenne.

En chiffres bruts, le patrimoine infrastructurel du sport en Algérie, peut paraître éloquent s'il n'était rapporté à une population estimée à 40 millions d'habitants et aux normes qui définissent les stades et les terrains de jeu... Avec un ratio moyen d'un stade pour un peu plus de 3000 habitants, l'Algérie peut, en comparaison avec ses voisins se prévaloir d'être un grand pays sportif. Cette supériorité de l'Algérie est à relativiser si l'on tient compte du fait que certaines communes et arrondissements sont dépourvus d'un minimum d'infrastructures sportives, et qu'un grand nombre d'établissements scolaires ne disposent d'aucun terrain de jeu à cinq kilomètres à la ronde.

L'infrastructure sportive en Algérie présente des carences tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Elle est au pire, le produit d'une absence de politique, au mieux, le produit d'une politique au coup par coup. C'est là une caractéristique commune aux pays africains.

8.13.3. Une absence de politique du sport

Nous disons absence de politique au regard de la faible sollicitude dont fait l'objet la chose sportive de la part des pouvoirs publics. En sollicitude dont fait l'objet la chose. En effet, la politique initiée en Algérie en matière sportive n'a rien d'un engagement politique sérieux, c'est à dire qu'elle souffre d'un manque de rigueur et de continuité dans son application.

8.13.4. Une politique au coup par coup

La politique infrastructurelle sportive de l'Etat algérien postcolonial est fondamentalement "événementielle". Elle se caractérise par une tendance à agir au coup par coup, c'est à dire en fonction de grands événements sportifs. La construction en toute hâte des stades et la dotation, bien qu'insuffisante des grandes villes en infrastructures, illustrent bien le recours à ce genre de politique.

En septembre 2004, l'état dénonçant la carence en infrastructures en Algérie, le pouvoir avait choisi d'y apporter une réponse toute aussi solennelle par la voix de son Ministre des Sports. Ce fut à l'occasion de l'inauguration du complexe sportif de Jijel, un moment fort de la vie sportive dans ce pays. "*... Nul n'ignore par ailleurs que l'Etat se saigne en ce moment pour offrir à notre pays deux stades olympiques de standing moderne, tout en assurant la préparation adéquate de notre équipe nationale... Ceux qui, tout récemment encore, ont orchestré une vaste et insidieuse campagne de dénigrement contre notre pays ou qui ont douté de nos véritables possibilités seraient fort bien étonnés de constater en six mois seulement après le premier coup de pioche, l'ampleur et l'état d'avancement actuels des travaux des trois édifices dont la hardiesse architecturale n'a rien à envier à certains stades européens ou d'ailleurs*⁴⁹¹.

A propos de cette dotation en stades, l'on assiste à deux discours dichotomiques et antithétiques entre le pouvoir et le peuple. Ce qui passe pour être un acte de générosité pour l'un, est considéré par l'autre comme étant le résultat de longues revendications.

Le choix fait en faveur d'une politique fondée sur les grands événements sportifs donne la mesure du caractère approximatif qui y entoure la pratique du sport : infrastructures insuffisantes, stades très étroits et en plein air, pelouse de mauvaise qualité, quand il y en a une...

Il s'agit en effet là, des aspects d'une politique visant à parer au plus pressé. Cela explique en partie pourquoi les stades algériens ont du mal à générer des ressources susceptibles de garantir leur rénovation, leur entretien, leur sécurité, bref leur confort. Seize ans après l'indépendance, les autorités publiques algériennes ne sont toujours pas convaincues que leur politique sportive, qui ignore le long terme, est inefficace. Et c'est cette défaillance qui continue de priver l'Algérie d'une audience sportive internationale et à lui procurer des frustrations.

L'analyse à laquelle nous venons de procéder, conclut à un sous-développement sportif de l'Etat algérien postcolonial, notamment sur le plan fonctionnel et de l'efficacité, c'est à dire de la concrétisation des orientations et donc du discours en actes.

8.13.5. Sur le plan matériel et infrastructure

La politique infrastructurelle a pour objet d'écarter au mieux, les aléas et les contraintes en provenance du milieu physique. Il s'agit en fait de maîtriser et de domestiquer ce milieu afin de rendre plus facile et plus agréable la pratique du sport. Chaque sport finit donc pour une large part, par le lieu où il se pratique. Mais l'inégalité des différents sports devant l'infrastructure résulte de l'audience sociale de chacun, mais aussi et surtout de l'attention dont il est l'objet de la part des pouvoirs publics.

⁴⁹¹ Journal El hadef, du 15 septembre 2004.

L'analyse à laquelle nous venons de procéder, conclut à un sous-développement sportif de l'Etat algérien postcolonial, notamment sur le plan fonctionnel et de l'efficacité, c'est à dire de la concrétisation des orientations et donc du discours en actes.

L'avenir du sport algérien dépend de la production conjointe des hommes (ressources humaines) et des infrastructures. Mais compte tenu des difficultés éprouvées par l'Etat à assurer les deux à la fois, nous pensons qu'il vaudrait mieux privilégier la production des stades et autres formes d'infrastructures de plein air, même sans animateur, plutôt que l'inverse. La mise en place et la multiplication de tels dispositifs, créeront à coup sûr leur propre offre en matière d'encadrement et d'organisation.

La mise en place de ces installations sportives est implantée uniquement dans les centres urbains à forte concentration européenne.

Cette politique discriminatoire trouvait son prolongement au sein même du secteur scolaire où seuls les établissements français étaient bien équipés.

8.13.6. Au niveau scolaire et universitaire

La répartition spatiale des installations sportives par département constitue la meilleure approche pour l'établissement de l'image de notre paysage sportif. Toutefois, les chiffres retenus tiennent compte des stades et des salles omnisports en cours de réalisation.

Il y a une prédominance des installations de type sommaires et rudimentaires. En effet, l'infrastructure comprend 12 291 terrains desservant les quatre sports collectifs et 4 788 aires de jeux soit au total 17 079⁴⁹² installations qui ne répondent que de très loin aux normes techniques de l'entraînement et de la compétition sportive.

La nature et la qualité des matériaux (turf, terre battue, bitume) utilisés pour la confection des sols et plate-forme d'évolution les rendent très souvent inadaptés aux différents types de sports pratiqués. L'installation sportive la plus répandue est l'aire de jeux dont le nombre dépasse celui des communes existantes, soit 12 291 aires pour 4 541 communes. Nos communes, par contre, ne disposent d'aucune installation sportive réglementaire (y compris pour le football, le sport roi en Algérie).

Les terrains des trois autres sports collectifs : volley-ball, hand-ball et basket-ball relevant, dans leur presque totalité, du secteur scolaire sont au nombre de 8 810 et représentent un pourcentage de 38,42 % des établissements scolaires affiliés à la compétition organisée par la FASS⁴⁹³. Notons et de manière très empirique que les 12 145 établissements affiliés devaient disposer chacun des 3 sports cités soit un total de 20 243 terrains.

Les terrains de basket-ball qui exigent un investissement plus important en matière d'équipement lourd s'implantent à un rythme plus lent que celui des autres sports collectifs. Le nombre de salles de sports (2073) de différents types demeure très faible quelque soit le cadre

⁴⁹² Statistique de la Direction et de la Jeunesse et des Sport de Jijel.

⁴⁹³ Source bilan fédération algérienne du sport scolaire.

référentiel utilisé (nombre de communes, d'établissements scolaires ou de terrains de football). Ces installations doivent pourtant répondre à une demande multiple et diversifiée puisque par moins de 20 disciplines sportives doivent pouvoir y élire domicile.

Leur nombre est dérisoire. Nous citerons les quatre bases nautiques recensées à Oran, Annaba, Jijel et à Alger. Le chiffre des piscines couvertes est de 42, de plein air ne peut être arrêté avec précision. La confusion est grande en l'absence d'une définition précise de la notion de piscine de plein air. Tout plan d'eau, quelque soit sa forme, sa profondeur et ses dimensions peut-il être considéré comme étant une piscine ouverte à la pratique sportive même récréative? la situation n'est pas non plus meilleure Il nous semble qu'un grand nombre d'installation sportive (salles et aires de jeu) sont accidentées et ne répondent donc pas aux normes de la pratique sportive.

En outre, la vétusté des équipements rend ces derniers peu fonctionnels et difficilement utilisables par les pratiquants. Alger-Centre⁴⁹⁴ accuse un déficit en matière d'espaces sportifs malgré l'existence de certaines salles et structures sportives qui restent en deçà des aspirations des jeunes.

Les établissements ne pourront plus bénéficier d'autant de facilités au niveau de l'équipement sportif pour diverses raisons:

- l'éducation nationale reste une priorité mais pour l'instruction plutôt que pour l'éducation physique et ses besoins ;
- le boom massif des scolarisés (le nombre de scolarisé multiplié par 10 en 1962 et 2019).

Lors du Colloque international sur le sport universitaire intitulé: "Du sport scolaire et universitaire au sport de performance" qui s'est déroulé à l'université Abou Bakr Belkaïd de Tlemcen, avec la participation de MM. Aziz Derouaz, ancien ministre de la Jeunesse et des sports, Si Mohamed Baghdadi, ex-président du Comité olympique algérien et de conférenciers venus d'Algérie, de Tunisie, de France, d'Allemagne et d'Autriche a été l'occasion de développer à travers des ateliers de travail "*une réflexion en vue d'établir une réelle politique sportive dans le monde scolaire et universitaire, de déterminer des moyens sûrs et rapides pour accroître le niveau de performance des sportifs de bon niveau, d'établir une stratégie adéquate pour permettre aux sportifs prometteurs d'accéder aux compétitions internationales, de déterminer les mécanismes de passage du sport universitaire au sport de performance, de promouvoir le sport féminin dans le monde scolaire et universitaire*"⁴⁹⁵. De son côté, le ministre de l'Education National Nouria Benghebrit lors d'une visite au Centre de préparation de l'élite sportive à Souidania (ouest d'Alger) déclare "*l'éducation et le sport doivent marcher*

⁴⁹⁴ Alger est la capitale de l'Algérie (8 354 000 hab.). Elle se trouve sur la côte méditerranéenne du pays. Elle est connue pour les bâtiments blanchis à la chaux de la Casbah, une médina dotée de rues escarpées et sinueuses, de palais ottomans et d'une citadelle en ruines. La mosquée Ketchaoua, datant du XVIIe siècle, est flanquée de 2 immenses minarets. La Grande Mosquée possède des colonnes et des arches en marbre. La basilique catholique Notre-Dame d'Afrique, qui se dresse sur une colline, arbore un grand dôme argenté et des mosaïques.

⁴⁹⁵ Journal Liberté du lundi 25 février 2019.

*ensemble. Nos enfants ont besoin d'éducation physique au même titre que des cours pédagogiques pour avoir une formation complète et équilibrée*⁴⁹⁶.

Le plan de développement 2014-2015, consacre 26 % du budget de l'Algérie au système éducatif dans son ensemble : 13,8 % pour l'éducation nationale et 6,4 % pour l'enseignement supérieur. Selon le rapport sur l'état de mise en œuvre du programme d'action en matière de gouvernance de novembre 2015, le nombre d'effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire au lendemain de l'indépendance (1962-1963) était de 1,1 million de musulmans scolarisés au niveau primaire, soit plus de 68 %⁴⁹⁷.

Selon le ministère de l'éducation nationale la rentrée scolaire de septembre 2016-2017 a enregistré une hausse significative dans l'enseignement fondamental avec 8 691 000 élèves, avec un taux de scolarisation des enfants âgés de six ans s'élevant à 98,16 % en 2017⁴⁹⁸.

Analysant la situation au niveau de l'éducation nationale, on peut lire dans "Terre Algérienne" : Au budget de l'éducation, aux subventions à l'enseignement privé et à l'octroi des Bourses, l'Algérie consacre le quart de son revenu national. C'est un effort exceptionnel. Le taux de scolarisation, dans le primaire, est passé de 68 % en 1962 à 98.16 % en 2017 avec un effectif de 459 100 enseignants répartis 14 427 établissements scolaires (privé et public).

L'enseignement secondaire est en bonne voie. D'une part il représente 8 % des élèves de l'enseignement primaire, ce qui place l'Algérie dans une position satisfaisante par rapport aux autres pays d'Afrique.

*Au niveau de l'université, nonobstant d'un budget financier conséquent alloué régulièrement par l'Etat, ce dernier "sombre dans les abysses du dysfonctionnement. C'est ce que nous ont affirmé des sources au fait de ce dossier. Les milliards alloués à l'Office national des œuvres universitaires (ONOU) pour la gestion notamment des activités sportives au sein des cités universitaire, ne contribuent pas à son développement, faute d'une gestion avisée*⁴⁹⁹. Hormis un seul club un club sportif universitaire parvient à s'extirper du marasme. Il s'agit de l'Olympique Sportif des étudiants universitaires CSA/OSEU, créé en 2014.

Il est évident qu'avec une telle situation, les pratiques physiques et sportives au niveau scolaire et universitaire n'ont pas pu servir de base réelle au sport algérien. D'autant que l'Université Algérienne ne disposait même pas de terrains de sport et se heurtait à l'absence de compétitions et de pratiques sportives régulières. Même à titre optionnel, le sport n'était pas présent dans les enseignements de l'Université Algérienne. Cependant, en football et en athlétisme l'université a souvent été, malgré tout, une institution marquante.

En conclusion du bilan de cette époque, il est aisé de mesurer l'importance des schémas du système colonial qui caractérise le sport et l'éducation physique dans les anciennes colonies

⁴⁹⁶ Algérie Presse Service du 19 avril 2016.

⁴⁹⁷ In l'algérieniste n° 111.

⁴⁹⁸ Samir Azzoug, "Rentrée scolaire 2016-2017 : Benghebrit mobilise ses troupes" [sur elwatan.com (consulté le 10 octobre 2016)]

⁴⁹⁹ Algérie du 3 novembre 2019.

française d'Afrique du Nord. On a assisté au renforcement du modèle institutionnel français, après la période des indépendances nominales. Dans le domaine de l'éducation physique et du sport, rien ne permet de déceler une rupture avec le modèle sportif classique comme universel et immuable. En Algérie, au Maroc et en Tunisie il a toujours fonctionné comme le prolongement du modèle français lui-même jusqu'en 1976.

La recherche de «valeurs sportives naturelles» (comme matière première) a pleinement justifié la permanence de l'idéologie d'approvisionnement national (comparable, en grande partie aux rapports existant auparavant entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique). De ce fait, l'homologie structurelle entre développement économique et développement culturel et sportif est restée entière. C'est l'échec global de cette politique (celui des projets de développement des jeunes nations africaines) qui conduira quelques pays dont l'Algérie, à chercher de nouvelles alternatives en s'orientant vers les pays socialistes.

8.13.7. Sport militaire

Il ne faut pas oublier le rôle qu'a joué le sport militaire dans le développement du sport en Algérie. Le sport militaire bénéficiait d'un service spécial dans le recrutement et la formation d'une manière professionnelle, les recrues étaient rémunérés en tant que soldat dans les forces armées, du moment qu'il accomplit son devoir de bien se préparer pour représenter efficacement sa nation comme un vrai soldat en état de guerre. Ce sport était très bénéfique à la formation des sportifs de haut-niveau dans certaines disciplines sportives comme le football, l'athlétisme, la boxe, l'équitation... Et tout ceci grâce à l'intérêt que portait le Président Bouteflika, et aussi grâce à la politique sportive appliquée de cette institution militaire. Les fédérations sportives d'armées et de police ont contribué au développement du mouvement sportif dans le pays.

Le Gouvernement a mis en place une commission de coordination permanente chargée des tâches suivantes :

- 1) Découvrir les jeunes talents ou les personnes ayant des vocations sportives au cours de leurs services militaires.
- 2) Etudier la possibilité d'aider le service des constructions des forces armées pour l'exécution de certains établissements sportifs comme les terrains de sports.
- 3) Accorder une importance particulière aux sportifs de haut niveau recrutés provisoirement afin qu'ils puissent effectuer leur service près de leurs clubs.
- 4) Mettre l'accent sur les programmes des arbitres, entraîneurs, gestionnaires sportifs au profit de l'éducation physique et sportive.

L'épopée militaire sert de mythe, où la conscience de défendre la patrie se subordonne à celle de défendre le courage, c'est-à-dire l'identité virile. Le destin de la nation, la victoire

par les armes dépendent de son courage et sont liés au charme qu'exerce sur lui la perspective de défier la mort que peut lui lancer un adversaire

8.14. Les résultats sportifs algériens

Pendant cette période de régime marxiste, le sport algérien a été caractérisé par une pratique faible et discontinue, non fondée sur une véritable politique de développement. Une première phase, très longue (1962-1976), a vu la prédominance des mots d'ordre idéologiques et la tentative de contrôler le sport par l'intermédiaire des « Activités de Jeunesse ».

A partir de 1976, grâce à l'initiative du Ministère de la jeunesse et des Sports (au moment où le Parti-Etat ne pouvait plus faire illusion), après la phase transitoire qui été un peu longue, et après quelques tâtonnements pénibles et répétés qu'exige la science positive à l'improvisation avantageuse, c'est l'apparition du Code de l'EPS du 14 octobre 1976 qui donne la première impulsion au mouvement sportif national algérien, la mutation est radicale. Pour les médias traditionnels, « le sport était idéologiquement en retard. Il était en retrait des grandes options du pays contrairement à tous les autres secteurs de l'activité nationale. Cette vacuité idéologique a rendu marginal le mouvement sportif et généré des comportements déviationnistes. L'idéologie sportive dominante était un sport apolitique, neutre, et autonome ».

Un programme de centre de développement et de perfectionnement sportif qui est la forme de réponse algérienne à la politique impulsée par le nouveau ministre de la Jeunesse et des Sport ;

- d'un projet algérien-allemand de développement du football ;
- d'un projet de professionnalisation du football (création d'une ligue nationale).

Mais cette tentative ne s'est pas appuyée sur une analyse complète des causes des échecs qui ont marqué le sport algérien. A aucun moment, le mouvement sportif algérien n'a souhaité utiliser les travaux de synthèse (pourtant développés au CNEPS à Alger).

Avant cette dernière phase de tentative de dynamisation, puis, à partir de 1989, de remise en cause du système politique, le sport algérien a constamment tenté d'organiser des événements sportifs(jeux méditerranéens, championnat d'Afrique des nations) pour répondre aux attentes immédiates des dirigeants fédéraux. Pour l'Etat algérien, la victoire Aux Jeux Méditerranéens, il s'agit en effet d'un acquit subsidiaire à l'échèle cosmopolite, de la vulgarisation, de positionnement, d'une visibilité sociale, de la consolidation de son identité politique, et la recherche du prestige. Le type de prestige dont il est ici question essentiellement celui qui intéresse l'Etat ou la Nation. Mais il s'agit en réalité d'une valeur dont l'enjeu majeur porte une dimension extranationale. Comme il l'a si bien dit Raymond Aron, « Les unités politiques ont leur amour propre comme les personnes, peut-être plus susceptible encore ».

L'importance et le sens donné aux résultats sportifs en Algérie sont tels qu'on peut se demander si l'honneur d'un gouvernement, d'un Etat ou de toute une Nation ne tient pas aussi à chaque coup de pied d'un footballeur, ou à chaque coup de sifflet d'un arbitre sur le terrain.

Le sport en Algérie présente une apparence d'allégation d'une identité nationale, de la cohésion sociale reconquise par cette dimension de pouvoir rassembler et démontrer son adhésion et de la légitimation nationale. L'excellence sportive triomphante se transforme ainsi en un outil de construction de l'unité nationale et de fortifier l'ordre social existant. Comme le souligne Miguel Abensour, " l'ordre existant ou plus tôt l'ordre établi, qui dans son illusoire objectivité s'apparence au règne des choses, est ce maître d'une force écrasante qui s'impose à nous avec la puissance de ce qui est comme il est et pas autrement».

8.15. Les performances nationales : le cas du football

Le sport en Algérie commence réellement pendant la colonisation française. La Métropole est pour beaucoup dans le paysage sportif algérien. Avant, les Algériens ne connaissaient, pour la plupart, que les jeux traditionnels, les jeux de cartes et d'échecs figuraient aussi parmi les loisirs. Plusieurs disciplines sont pratiquées et de nombreuses compétitions sont lancées.

Le sport en Algérie le plus pratiqué et le plus populaire reste le football. Plusieurs clubs de football ont vu le jour durant la période coloniale. Et plusieurs Algériens ont participé dans diverses manifestations sportives au XXe siècle (jeux olympiques, jeux panafricains, jeux panarabes, jeux méditerranéens, etc.).

Plusieurs complexes sportifs algériens sont construits. Le stade de football en Algérie est tenu par les clubs de football algérien. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports en Algérie gère toutes les activités lié au sport. Plusieurs activités sportives nationales ou internationales sont organisées autour de diverse disciplines sportives en Algérie. Il existe plusieurs fédérations de sport qui contribuent au développement des disciplines sportives. La plus importante est la Fédération algérienne de football (FAF). Cette dernière est une association regroupant les clubs de football d'Algérie et organisant les compétitions nationales et les matchs internationaux de la sélection d'Algérie (Equipe d'Algérie de football).

Plusieurs hommes et femmes ont marqué l'histoire de l'Algérie tels les Rachid Mekhloufi le capitaine d'équipe de l'Association Sportive de Saint Etienne des années 60. Et l'équipe nationale de football qui a accaparé une place principale dans l'air du temps de la lutte de libération nationale menée par le FLN inquiet de l'unicité du territoire et du peuple, en raison de la prestigieuse équipe du FLN.

Au lendemain de l'indépendance, l'équipe nationale de football a été qualifié trois fois en phase finale de la coupe du monde de football (1982, 1986 et 2014). En compétition intercontinentale, aux Jeux Olympique de Moscou en 1980 elle a joué les quarts de finale. En 1990 à Alger lors du championnat d'Afrique des nations, elle a remporté pour la première fois de l'histoire la médaille d'or. Médaille d'or aux jeux Panafricains en 1978 à Alger. Aux Jeux Méditerranéen de 1975, à Alger, la finale de football entre l'équipe nationale algérienne et l'équipe nationale française B, dans un match à rebondissements, le suspense a duré jusqu'au

prolongation. L'EN a décroché la médaille d'or, cette victoire est fêtée comme " une seconde indépendance" par les Algériens.

Le sport comme élément de culture, occupe une place atypique au cœur de la société algérienne contemporaine, le lieu par excellence de tous les apprentissages (du dépassement de soi, du courage, de la découverte etc..). Le sport, en Algérie traverse une crise profonde qui dépasse l'aspect sportif.

Les plus belles pages du football algériens des 80 viennent d'être tourner, une page s'ouvre, c'est les années noirs du déclin. Une instabilité criante au niveau du staff technique et du pouvoir fédéral, six sélectionneurs en un an et demi. Depuis le 8ème de finale de la Coupe du monde 2014, le football algérien, n'a cessé de régresser depuis. Après trois années d'enquête, la BBC "dresse un constat alarmant de l'état de la corruption qui ronge le football algérien dans toutes ses divisions. Matches achetés, arbitres corrompus, tarifs établis pour un penalty ou une victoire, interférences d'hommes politiques..." l'enquête est accablante, et la Fédération algérienne de football, décidée à faire le ménage, fait face à un défi colossal. Et c'est tout le mouvement sportif qui se trouve au fond de l'abîme. Pour Lalaoui le sport en Algérie "Est devenu une «planète» séparée du monde et de la vie sociale : un simple sport-spectacle entaché de corruption et de violence, qui ne crée plus de l'enthousiasme, du sens et du rêve. C'est un sport sans âme, qui n'a plus en charge les grands idéaux de la société algérienne(...) il ne pénètre pas toutes les couches sociales avec la même intensité et n'offre plus un support privilégié pour réaliser le brassage social. De multiples déterminants sociaux, culturels, politiques et économiques, de plus en plus complexes et «puissants», seraient ainsi à l'œuvre dans sa régression. Bientôt, en Algérie, le sport serait réservé, comme dans les cités-Etats de la Grèce antique, aux hommes libres, c'est-à-dire à une élite sociale restreinte, à une toute petite minorité de privilégiés (une caste fermée) entretenue par le travail de leurs esclaves".

Le «système des sports» algérien est défaillant. Selon Bourdieu, un "système des sports» nous offre l'occasion de saisir la manière dont les différents groupes sociaux se servent de leur «corps», se dotent d'une vision du monde et produisent des manières particulières de se comporter. En effet, dans une société «modernisatrice» ou en voie d'émancipation, les pratiques sportives devraient constituer un moyen efficace pour éduquer la jeunesse et transmettre ainsi un patrimoine culturel et sportif vivant.

Après 20 ans d'absence d'une vraie politique sportive, le football algérien, en raison des enjeux qui le caractérisent (groupes d'influence socioculturelle, politique, économiques, corruption...) apparaît comme très difficile à redresser sur les bases uniquement technico-sportives. Comme dans tous les autres sports, le développement réel aurait dû passer par un travail préliminaire partant des associations locales, et par un assainissement au niveau des responsabilités. Le mouvement sportif algérien a besoin d'une politique publique du sport pour qu'on ait du haut niveau, pour qu'on ait des filières.

8.16. Les autres sports collectifs

a - Le handball il semblerait que le Handball algérien fit son apparition au cours de l'année 1942, dans des foyers de formation durant la période coloniale française. Depuis cette époque il est quasiment impossible de décrire les périodes ou les années notables qui ont concouru à l'ascension fulgurante du handball algérien.

Les équipes nationales algériennes de handball homme et féminin ont dominé le handball africain pendant deux décennies. L'équipe nationale masculine a remporté 07 Champions d'Afrique de Nations et les clubs locaux 13 ligues de champions d'Afrique. Aux Jeux Africains trois titres (1973, 1978 et 1999), aux Jeux Méditerranéen (1987), un titre au Championnat Maghrébin (1975), un titre Aux Jeux Panarabes (1999), une Coupe Intercontinentale des nations (1998).

Le handball féminin, l'équipe nationale algérienne de handball a décroché le titre de championne des jeux panafricain(1978), trois fois le championnat Maghrébin en (1969-1970 et 1975), deux titres des jeux panarabes en (1988 et 1992) et Championnat Universitaire de handball (1974).

Le volleyball masculin a connu, au début des années 2000, un développement positif (vainqueur du championnat d'Afrique en 1991 et 1993, deux médailles d'or aux Jeux Africains 1991 et 2015. La sélection nationale algérienne de volley-ball (hommes) occupe la 3ème place au niveau africain, et 22e au rang mondial selon le classement des équipes établi par la Fédération internationale de volley-ball (FIVB) en 2010 et 41e en 20015.

b - Le volleyball féminin classé au 25ème rang de la FIVB en 2009. Champion d'Afrique des Nations en 2009 et trois titres aux Jeux Africains (1978-2007 et 2011).

Ces résultats étaient le couronnement des efforts menés par un staff Algérien (Ikhedji Mouloud entraîneur en Chef, Benkortbi Sid Ali entraîneur Adjoint /Statisticien, Taguia Alaeddine entraîneur Adjoint /Préparateur physique) et de l'intérêt porté par le ministre des sports d'alors au plan de redressement proposé. Ils avaient donné des espoirs nouveaux aux sportifs algériens, mais le volleyball a très vite perdu son rang malgré la présence, dans le pays, d'une vingtaine d'entraîneurs qualifiés, car les problèmes d'organisation et de fonctionnement de la fédération n'ont jamais été résolus. Depuis 10 ans, l'EN végète au bat du tableau africain à l'image du mouvement sportif algérien.

c - Le basketball, avec deux entraîneurs de 3° degré et une douzaine d'entraîneurs 2ème degré (souvent enseignants d'EPS) n'existe pratiquement pas au niveau fédéral. Les cadres exercent leur activité au sein des établissements scolaires. Ainsi, après quelques succès dans les années 80, le basketball n'a répondu présent qu'à quelques manifestations internationales secondaires (Jeux Méditerranéens et Jeux Magrébins).

8.17. Les performances internationales : le cas de l'athlétisme

Le premier Algérien médaillé d'or pendant la période coloniale est El Ouafi Bougherra en 1928 lors des Jeux Olympiques d'Amsterdam à l'épreuve athlétique du marathon. Il a été déjà classé septième au Marathon olympique de Paris en 1924.

La première participation algérienne aux jeux méditerranéens date de 1967 à Tunis. En 1971 à Izmir (Turquie), première médaille de bronze d'Azzeddine Azzouzi. En 1975 à Alger, Boualem Rahoui remporte la première médaille d'or du 3 000 mètres steeple.

L'athlétisme algérien moderne prend appui sur les infrastructures sportives de la période coloniale. L'Algérie dans son histoire, a toujours été une grande nation de sport à travers le continent africain et particulièrement en athlétisme.

L'athlétisme algérien est sous l'égide de la FAA, la Fédération Algérienne d'Athlétisme, qui gère et organise les différentes manifestations sportives au niveau national et international. En compétition nationale, c'est le club du MC Alger qui détient la première place avec 16 titres dans les catégories de l'athlétisme.

Cela peut s'expliquer par le fait que la ville d'Alger, dispose de grandes structures sportives, mais aussi d'un excellent encadrement pédagogique et administratif.

L'athlétisme algérien a toujours été honorable en compétitions internationales. Dans cette discipline sportive, l'Algérie s'est déjà imposé en catégories féminines et masculines, dans les compétitions, mondiales, olympiques et africaines.

L'Algérie a par ailleurs abrité de multiples événements sportifs à propos de l'athlétisme, parmi les jeux africains de 1978, 2004 et méditerranéens en 1975.

Jeux Olympiques (Athlétisme)

Jeux Olympiques de Munich 72, première participation avec 5 athlètes. En 1996, Aux Jeux Olympiques d'Atlanta, Nouredine Morcelli décroche la médaille d'or au (1 500 m) et Toufik Makhoulfi médaille d'or aux jeux olympiques de Londres 2012.

Athlétisme féminine la performance exceptionnelle de Hassiba Boulmerka, spécialiste des courses de demi-fond. Elle est la première à apporter une médaille d'or olympique au sport algérien, médaille obtenue aux jeux de Barcelone 1992 aurait eu l'honneur des premières pages de la presse internationale. Hassiba est également double championne du monde et quatre fois championnes d'Afrique. Elle a eu le Prix de la Femme Arabe à Londres, la distinction de la femme arabe la plus émérite dans le domaine du sport, par l'Institut arabe des affaires britanniques 2016.

C'est aussi Nouria Mérah, spécialiste de demi-fond et couronnée championne jeux olympique aux jeux de Sydney en 2000. Tous les photographes se ruent sur cette petite jeune femme.

8.18. Les sports individuels

En général, ils sont restés très marginales, puisque le pouvoir politique n'a pas voulu s'appuyer sur le développement des sports universitaire, qui auraient été forcément trop autonome. Depuis le début des années 2000, très peu de rencontres se sont déroulées au niveau continental, hormis les finales nationales annuelles souvent improvisées. A la fin des années 2000, seules quelques épreuves étaient parfois organisées. Les actions en faveur des sports individuels ont donc été menées sporadiquement, malgré l'existence d'un nombre important de conseillers sportifs, d'entraîneurs 3^o degré et 2^o degré toutes disciplines confondues. Quelques athlètes sont pourtant dignes d'intérêt grâce au seul travail réalisé dans le cadre de leur formation.

a - Les sports de combat ont connu une évolution comparable à celle de l'athlétisme, sauf pour l'ancienneté et l'implantation scolaire et universitaire. Après une longue période d'inertie, la Fédération de judo s'est structurée à la fin de 1986 grâce à une équipe dynamique. Le Fédération de Taï-Kwando a été créée tardivement. La fédération de boxe a perdu l'image qu'elle possédait antérieurement. Mais les sports de combat restent, pour l'Algérie, des occasions de succès internationaux au niveau du continent, notamment en taï-kwando. En 2016, les sélections nationales de Taekwondo (cadets, juniors et séniors) ont parfaitement rempli leur mission dans les championnats d'Afrique qui se sont déroulés à Port Saïd (Egypte). Les Algériens ont rapporté dans leur escarcelle deux médailles d'or, deux en argent et onze en bronze.

En résumé, le sport en Algérie a été considéré comme un des ferments possibles de la création du sentiment national communautaire. En créant une mémoire collective à travers des victoires internationales acquises contre d'autres Etats, il devait incarner une valeur identitaire et participer ainsi à la naissance de la Nation. L'Etat algérien a donc, dès le départ, demandé au sport de favoriser l'identité nationale plutôt que l'apprentissage démocratique. Car le sport aurait pu participer au développement de la démocratie, en commençant par le processus associatif, donc par le "local", et non pas le "national" comme c'est le cas pour le sport dans les pays d'Afrique du Nord. Le sport de performance a encouragé la politique du "haut" au détriment de la politique du "bas" mettant face à face l'individu et sa communauté.

8.19. Que retenir de cette période marxiste-léniniste ?

Au plus fort de l'étatisation pure et simple des structures sportives, de la gestion et de l'organisation des disciplines sportives, les pouvoirs publics, se sont désolidarisés de quelques initiatives privées de l'époque, qui assuraient implicitement la régularité des compétitions sportives avec une dynamique de dedans ayant entraîné un temps, l'équilibre socioculturel. Alors que, depuis le milieu des années 1980, les effets généraux de la crise mondiale (la baisse des recettes d'exportation, l'alourdissement de la dette, le tarissement des flux d'aide), se sont cumulés avec la perturbation de la situation rentière de l'Algérie ainsi que les remous consécutifs à une gestion économique laxiste, pour anéantir l'intervention à outrance centrée

sur le discours de l'ETAT dans toutes les sphères de la vie sportive nationale. Les contre-performances sont dues à l'application effective d'une seule facette de la charte des sports : la suppression de toutes les cellules sportives locales que représentent les associations sportives. « ... Vous voyez que lorsque l'Etat a dit que "l'organisation du sport incombe à l'Etat" et que c'est l'Etat qui devait donner les moyens, les bonnes volontés s'étaient plus ou moins retirées » (M.M Entretien du 22/09/19). Cette décision a eu pour conséquence, le renforcement du caractère encore plus sélectif du nouveau système. En agissant comme un véritable acrobate sur le fil de deux types d'organisation à bien des égards dualistes, le système sportif du « tout Etat » recherchait sans doute une autonomie relative pour mieux asseoir les bases d'une dictature sur le mouvement sportif algérien. Par ailleurs, « la valse des ministres souvent incompetents et le changement régulier de la tutelle ministérielle du sport n'ont pas permis de mettre en place une politique de développement du sport à long terme » (Gérard, 1996, Babamoussa, 1991).

Malgré les différents séminaires organisés⁵⁰⁰ pour tenter de déterminer les difficultés de la charte des sports, le sport de masse n'a eu aucun impact significatif sur les quelques associations sportives qui ignorent totalement les dispositions statutaires prévues par l'article 10 par exemple. Ces effets nocifs créés par ce vide et/ou flottement de toute la base juridique et institutionnelle auxquels viennent se greffer le marasme économique doublé d'une crise sociale et culturelle profonde, traduisent le retrait progressif des participants effectifs et potentiels d'un système sportif désuet.

L'existence fictive des fédérations aura abouti à la mainmise sur les structures sportives (structures d'animation et structure politico-administrative) par les seuls présidents de fédération (non élus car assez influents politiquement), capables d'appliquer à la lettre les « *mots d'ordre du parti Etat* »⁵⁰¹. Ne parvenant plus à pratiquer un dédoublement fonctionnel car, les présidents des conseils de wilaya (province) des sports, les présidents des comités directeurs des sports des districts ainsi qu'aux présidents des fédérations sportives dirigeantes qui cumulent, tâches, rôles et responsabilités, ils se comportent tantôt en tuteurs lors des rares manifestations internationales (délégation réduite à deux ou trois membres), tantôt en pugiliste du parti lorsqu'il s'agit de se positionner à la tête des fédérations pour soutenir l'idéologie de la classe au pouvoir. La participation unique et mémorable du chef de gouvernement au cross du Parti du 18 octobre 2017 traduit, semble-t-il ce dédoublement fonctionnel au sommet.

Audacieux sur la manière d'engager de multiples réformes structurelles, jouant par extension au trapéziste, mais prudent et réaliste sur le fond, le régime d'Alger n'est pas plus mauvais que ceux des autres pays du continent.

« L'analyse des structures et du fonctionnement du sport en République Populaire en Algérie (1976-1990) a montré que quinze ans de dictature sur le sport ont conduit à

⁵⁰⁰ Séminaire national pour « la jeunesse, sport et développement » tenu à l'Institut National pour la formation sociale et civique, (INFSEC, Alger du 20 au 10 octobre 1983).

⁵⁰¹ Termes utilisés régulièrement dans les discours politiques pendant la période marxiste-léniniste.

l'anéantissement du mouvement associatif et sportif algérien et que la pratique de masse prônée s'est révélée un véritable fiasco »⁵⁰². Devant ce fait, depuis 1984 une révision progressive des textes a été entamée. Avec la tenue d'une Conférence Nationale des Forces Vives et la mise en place d'une nouvelle constitution, l'Algérie s'est engagée dans la voie de la démocratisation et de la libéralisation de sa société. Normalement, les révisions idéologiques devraient permettre de voir émerger une autre conception du sport et de l'éducation physique, débarrassée du modèle qui a étouffé les initiatives associatives. Mais, il est vraisemblable que les difficultés économiques ne permettront que très lentement des évolutions positives.

En outre, les « groupes naturels » réunissant adultes et jeunes, sur une base ethnique ou religieuse, sur des affinités de voisinage ou de métier, continuent à s'organiser en dehors de toute reconnaissance juridique, administrative ou contrôle fédéral. Ces nouvelles formes de pratiques physiques et sportives, au plus fort de la crise des réformes structurelles et institutionnelles qui étaient en nette progression selon les études quantitatives réalisées par Hichem Radja⁵⁰³. Ces éléments qui confirment le refus manifeste par le public des pratiquants à adhérer aux sports modernes « dits organisés », mettent en évidence l'ambiguïté des modalités de la pratique sportive moderne en milieu traditionnel. Ces modalités d'organisation opposent surtout sport traditionnel, sport d'apparition récente, jeux sportifs institutionnalisés, jeux sportifs non institutionnalisés avec, pour conséquence, une concurrence incitant au vedettariat, au mécénat privé et au professionnalisme. Mais quelles que soient les analyses ou les justifications avancées, l'Algérie a effectué un choix marqué par les deux types d'organisation de son système sportif durant la période allant des années quarante à nos jours avec l'élargissement de la pratique sportive nationale au plan international à travers son attitude volontairement élitiste.

Nos analyses découvrent alors que ce choix dicté par les structures nationales elles-mêmes, n'a laissé dans la mémoire de la génération montante qu'une seule image : celle des équipes nationales régulièrement battues et humiliées au cours des confrontations sportives internationales. Mieux, le risque d'exclusion des structures internationales est toujours présent tant que les règles de jeu et de participation liées au paiement des dettes accumulées ne seront pas respectées. En outre, l'attrait des populations pour les jeux traditionnels en fonction des appartenances ethniques reste toujours vivace. Cependant, malgré cet attrait vers les jeux traditionnels et folkloriques des populations en fonction des groupes ethniques, les pratiques sportives modernes s'institutionnalisent et fonctionnent dans ce contexte idéologique marxiste-léniniste.

Nous avons essayé de faire l'état du sport à travers son organisation, ses acteurs et les enjeux du mouvement sportif et la structure étatique algérienne pendant la période coloniale (1830-1962), la période de l'indépendance marquée par un cycle d'instabilité politique (1962-

⁵⁰² Ibid.

⁵⁰³ Voir à ce sujet, Hichem Radja, Pratiques sportives et identité culturelle en milieu scolaire algérien, thèse de doctorat de l'Université de Constantine, 2009. Op. cit., p. 222.

1978), en passant par la période idéologique marxiste-léniniste (1978-1989). On peut constater que d'une période à l'autre, l'Etat est omniprésent. L'Etat algérien connaît donc diverses formes d'influences, coloniale, puis marxiste. Nous pouvons à partir de ce bilan avancer que, à travers les différentes périodes et systèmes politiques dans lesquels a évolué le mouvement sportif algérien, celui-ci a été continuellement instrumentalisé et manipulé par le pouvoir d'une manière ou d'une autre.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Après plus d'une décennie, aucun bilan exhaustif n'a été fait au sujet du sport de masse proclamé officiellement par la nouvelle loi du 89/03 du 14 février 1989. Il semble bien que la charte n'a pas été respectée. En effet, si le sport devait trouver tout son dynamisme dans les associations sportives des villages et des quartiers de ville, on peut affirmer, sans risque d'erreur, qu'aucune association sportive conforme à l'esprit de la charte n'a vu le jour. Dans la plupart des cas, les associations existantes organisaient la pratique d'un seul sport (le football). Les Bureaux ou Comités directeurs des différentes sélections vivaient dans la léthargie complète, bien que le pouvoir de décision et de contrôle sur les associations et les sélections appartenait aux membres de droit des comités de direction, représentants locaux du pouvoir d'Etat (à titre de Délégué du Conseil Révolutionnaire Local, de Maire de commune et du Président du Conseil Communal). Les instances politico-administratives, en raison de la minceur de leur marge de manœuvre budgétaire, étaient réellement dans l'incapacité d'apporter le soutien financier matériel exigé par toute promotion sportive de masse. C'est pourquoi, l'application de la charte de 1989 défendue officiellement par le pouvoir politique n'a pas été réalisée.

Au plan du sport de performance, en dehors de la fédération de football, du handball et athlétisme de certaines de ses ligues, la plupart des autres fédérations sportives n'ont pu développer une politique sportive ambitieuse. Elles se sont occupées du sport d'élite (équipes nationales hâtivement constituées à la veille de rencontres importantes, donc au mépris des principes de sélection énoncés dans la Charte du sport.

Les rapports entre le système associatif (fédérations et ligues) et le système administratif (Direction Nationale des Sports et de l'Education Physique ; Directions Départementales des Sports et Activités de Jeunesse) étaient largement contrôlés par les pouvoirs politiques locaux. Les instructions du système sportif devant transiter par les structures politico-administratives, l'organisation des pratiques sportives dépassaient rarement le niveau départemental.

CHAPITRE IX :

STRUCTURATION ET ORGANISATION DU SPORT EN ALGÉRIE

Cette étape ne porte pas sur une étude exhaustive des institutions chargées de gérer le phénomène sportif en Algérie mais pointe essentiellement à en indiquer la structure d'ensemble.

9.1. Structuration des Pouvoirs Public Algériens

En Algérie, le modèle d'organisation des pratiques sportives a de son origine à nos jours, reposé sur une stricte ligne de partage des compétences entre les trois puissants acteurs du mouvement sportif⁵⁰⁴ à savoir:

✓ La puissance publique d'une part, dont l'intervention par le biais du Ministère de la Jeunesse et des Sports reste importante. Ce ministère est une administration de mission qui apporte un concours à son partenaire privilégié, le mouvement sportif, en prenant prioritairement en compte quatre grandes missions : habilitation, contrôle de la réglementation et police administrative ; promotion des activités physiques et sportives ; formation des cadres, examens et délivrance des diplômes ; information et communication.

✓ Le pouvoir fédéral d'autre part, qui, regroupant les associations sportives au sein des fédérations, assure une mission de service public, organise les pratiques et spectacles sportifs en s'appuyant, dans une très large mesure, sur le bénévolat.

✓ Les collectivités locales, enfin, qui financent et construisent installations et équipements sportifs, organisent les multiples pratiques sportives et de loisirs tout en subvenant au fonctionnement des différents clubs par le biais des subventions.

Intéressons-nous maintenant, de façon plus précise, à chacun de ces acteurs, à leur évolution respective pour découvrir réellement quelle est leur place actuelle dans l'organisation du sport en Algérie.

9.1.1. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports(M.J.S)

✓ En schématisant quelque peu, nous pouvons distinguer deux phases successives dans la constitution de cette administration d'Etat chargée des affaires sportives:

⁵⁰⁴ Hocine Rida, Intervention des pouvoirs publics dans la promotion du sport scolaire en Algérie, DESS en Management du sport, université de Nice Sophia-Antipolis, UFR/STAPS, p. 19, 1999.

✓ La première période va du début du siècle jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. C'est l'époque libérale caractérisée en effet par le développement quasi-autonome de l'organisation sportive fédérale, l'Etat n'intervenant pratiquement qu'au niveau de l'éducation physique.

✓ La création en 1962 d'un commissariat à l'éducation physique et aux sports constitue la première ébauche d'une institution administrative spécifique.

✓ La deuxième période qui va du 8 mars 1979 à nos jours est caractérisée par la structuration progressive du Ministère de la Jeunesse et des Sports avec l'intervention qui est la conséquence du rôle de plus en plus important joué par le sport dans la vie économique et sociale du pays. L'Algérie est l'un des pays d'Afrique qui a le plus légiféré en matière sportive. Cette prise en compte législative confirme la diffusion du sport comme véritable phénomène de société et permet en outre aux instances étatiques de rappeler, avec insistance et détermination, leur volonté de ne pas abandonner la politique du sport à une initiative privée grandissante : le sport est et doit rester une affaire d'Etat.

Pourtant, aujourd'hui, le rôle de cette administration publique du sport n'est plus tant une fonction d'organisation, d'animation ou de gestion, car il s'agit là de missions qui relèvent plutôt de la compétence du mouvement sportif et des collectivités locales.

"L'Etat a davantage une fonction de coordination et de régulation, voire de police, qui vise à prévenir les risques et à faire prévaloir l'intérêt général du sport sur les nombreux intérêts particuliers qui le traversent"⁵⁰⁵.

Pour Jean-Pierre Karaquillo, "*l'administration publique du sport assure, en fait, une mission de formation, d'incitation, d'impulsion et de diffusion de l'information, mais également des tâches de réglementation et de contrôle*"⁵⁰⁶. En effet, en affirmant qu'elles se déchargent sur le mouvement sportif de la gestion d'une mission de service public, les autorités publiques se reconnaissent implicitement le droit de contrôler comment chaque fédération sportive remplit les missions qui lui sont dévolues.

La délégation de pouvoir introduite depuis 1962 a consisté pour l'Etat à décider que certaines activités qui relevaient jusqu'alors du pouvoir du mouvement sportif (en particulier l'organisation des compétitions et la sélection des athlètes) devaient être désormais autorisées par lui seul pour ensuite déléguer ce pouvoir aux mêmes fédérations et groupements sportifs.

Pour certains, ce droit de tutelle marquant l'irruption du droit étatique dans l'ordre de la communauté sportive n'aurait plus la même ampleur aujourd'hui.

Ainsi, pour Chabane Dridi, "l'organisation des compétences sportives est bien un monopole des fédérations sportives par le biais de la délégation de prérogatives de puissance publique accordée par l'État; mais outre l'octroi et l'éventuel retrait de l'agrément, le rôle de ne

⁵⁰⁵ Miège Colin, "Les institutions sportives", Que-Saie-je?, n° 2729, PUF 1993, p. 68.

⁵⁰⁶ Jean-Pierre Karaquillo, "Le droit du sport", Connaissance du droit, Dalloz 1993, p.31.

s'exerce que par la voix de la tutelle dont le Conseil d'État a estimé qu'elle était apparue jusqu'à présent comme peu dynamique"⁵⁰⁷.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports serait aujourd'hui un ministère d'accompagnement, davantage partenaire que tuteur du mouvement sportif.

Concurrencé par des collectivités locales en quête de leur territoire administratif, il symbolise ainsi, entre le tout Etat et le tout Privé, la troisième voie que prône le mouvement sportif. En Algérie, si l'administration publique a toujours été partie prenante au développement du sport à côté du mouvement associatif, elle a dû successivement faire face à l'émergence et à la pénétration croissante de nouveaux acteurs que sont les collectivités territoriales et notamment les communes- d'une part et le secteur privé marchand d'autre part.

On est ainsi passé d'une sorte de « planification centralisatrice » à une conception décentralisée et multipartite ouvrant un plus large espace à cette collaboration secteur public-secteur privé dans l'organisation et la gestion du sport en Algérie⁵⁰⁸.

9.1.2. Le pouvoir Fédéral⁵⁰⁹

Le sport doit son essor au pouvoir fédéral. Le point de départ du système sportif algérien est la création de sociétés sportives dès la fin du 19^{ème} siècle, puis, après la loi du 1er juillet 1901, d'associations qui, regroupées en fédérations nationales et internationales ont permis au mouvement sportif de s'étoffer pour devenir une véritable institution avec sa hiérarchie pyramidale, son organisation spécifique et sa réglementation propre.

Fondamentalement, le pouvoir fédéral est ainsi tout à la fois le promoteur et le gardien d'un véritable ordre sportif dont l'autorité se fonde sur le volontariat de ceux qui s'y soumettent.

Globalement, ces fédérations participent à la promotion de l'éducation par les activités physiques et sportives, au développement et à l'organisation de la pratique de celles-ci. Elles délivrent les licences et les titres fédéraux, assurent la formation de leurs cadres dirigeants et participent à la répression contre les multiples dysfonctionnements du sport en général.

Aujourd'hui, avec les transformations de la culture sportive, l'avènement de nouvelles formes de pratiques et la marchandisation de ce secteur, le pouvoir fédéral se trouve au centre d'enjeux politiques, économiques et sociaux qu'il ne semble pas toujours prêt à affronter et, en tout cas, à maîtriser.

Pourtant, il bénéficie par le biais de la compétition et des athlètes, d'une forte capacité de légitimation qui attire aussi bien le politique que l'économique, tous deux à la recherche d'une valorisation de leur image et/ou de leurs intérêts.

⁵⁰⁷ Chamane Tridi, "Sport : pouvoir et discipline", le Documentation Algérienne, 1994, p. 114.

⁵⁰⁸ Décret n° 90-119 du 30 avril 1990 modifié et complété par le décret exécutif n° 91 - 328 du 22 septembre 1991 portant sur l'organisation de l'administration centre du M.J.S.

⁵⁰⁹ Hocine Rida, p. 23.

Comme la société civile, il subit différents assauts qui favorisent son passage d'un rôle de « gendarme » à un rôle nouveau.

Pouvoir-gendarme, le pouvoir fédéral l'est par tradition et par vocation puisqu'il lui revient de définir et de protéger l'ordre sportif et le système de compétitions et d'institutions sur lequel il repose⁵¹⁰.

Dans la majorité des cas, les procédures aboutissent à la condamnation des fédérations.

Cette contestation nouvelle du pouvoir fédéral donne d'autant plus d'emprise à l'encadrement de la puissance publique, qui trouve ici le moyen de conforter le rôle de tuteur que la loi lui reconnaît sur les fédérations sportives nationales.

Toute la puissance sportive se trouve ainsi modifiée, avec d'une part une perte de force et d'autonomie du pouvoir fédéral, et d'autre part la montée en puissance de nouveaux partenaires.

Parmi ceux-ci, on trouve encore l'Etat qui tend à devenir un véritable cocontractant, attribuant aux différentes fédérations un financement défini pour chacune d'elles, selon des conventions d'objectives en fonctions des orientations suivies et des résultats atteints.

Mais comme nous l'avons vu précédemment, le rôle de celui-ci s'est modifié au cours des années, si bien que les partenaires publics qui apportent désormais le plus au sport, aujourd'hui, sont les collectivités territoriales, et notamment les communes qui avec la décentralisation administrative et le transfert de compétences accompagné, depuis 1989, d'un transfert de moyens budgétaires, constituent depuis des centres de décisions essentiels pesant naturellement sur les politiques sportives.

Nous trouvons enfin des partenaires privés, média et sponsors, qui tout en participant de façon plus ou moins conséquente au financement de l'activité sportive, constitue un contrepoids certain, face au pouvoir fédéral.

Les incidences qui en découlent prennent même souvent des allures d'ingérence dénaturant parfois l'éthique sportive ou le bon déroulement d'une compétition, ou créant des tensions entre les fédérations, au sein même du mouvement sportif.

Le système fédéral, base de la pyramide sportive, loin de s'effacer dans son rôle de gardien de l'ordre sportif, doit bien au contraire se placer dans la mouvance nouvelle qui l'entoure et en intégrer toutes les implications politiques, économiques et sociales.

Pour Kamel Bouchama, *"ce qui est certain, c'est que le mode de management traditionnel du sport algérien, celui des fédérations sportives, ne permet plus de faire face à la majorité de la demande. Si la pratique sportive de haut niveau s'est commercialisée, dans le même temps le loisir sportif est devenu aussi un produit de « grande consommation»"*⁵¹¹. De là vient la difficulté de gérer à la fois des activités commerciales et non commerciales ainsi que des activités compétitives et non compétitives, professionnelles ou amateurs.

⁵¹⁰ Soheib Bousdira, "Le sport et ses structures", Ed. Rimels, 1998, p. 201

⁵¹¹ Kamel Bouchama, "Sport et Management ", Ed. EI-Djazair 1994, p. 47.

9.1.3. Les Collectivités Locales⁵¹²

Les communes ont été impliquées dès l'origine dans l'organisation de la pratique sportive, et y jouent encore un rôle essentiel car c'est dans cet espace géographique et politique local que s'enracinent et se développent les associations sportives qui, comme nous l'avons vu, forment l'unité de base de la pyramide sportive nationale.

C'est aussi dans la commune que se construisent la majorité des équipements et que s'organisent les multiples pratiques sportives et de loisirs. Propriétaires des installations et bailleuses de fonds des différents clubs locaux, ces autorités publiques territoriales deviennent avec la décentralisation les principaux partenaires des associations sportives et, plus largement, de l'ensemble du mouvement sportif national.

Nous pouvons désormais parler de « municipalisation » du fait sportif et affirmer, en empruntant les propos de Nelson Paillou, ancien président du Comité National Olympique et Sportif Français, que « le sport se nourrit dans la commune »⁵¹³.

Pourtant, le sport ne fait pas partie des compétences transférées par l'Etat au profit des régions, des départements et des communes.

Les lois de décentralisation amorcées en 1989 n'ont en effet rien défini en matière de sport et les politiques menées par chaque collectivité dans ce domaine précis relève davantage d'une volonté personnelle de leurs élus.

De même, en énonçant dans son article 1^{er} que le développement des activités physiques et sportives "incombe à l'Etat et au mouvement sportif", cette loi de février 1989 établit clairement les responsabilités de chacun.

Par contre, les collectivités locales et les entreprises, contrairement à ce qui se passe dans la réalité, n'apportent selon cette même loi que leur « concours ».

Cette « absence » législative a été diversement interprétée : certains y ont vu le signe d'un maintien de la totalité des engagements de l'Etat vis-à-vis de l'activité sportive ; d'autres l'ont au contraire considéré comme un transfert qui opère ainsi une nouvelle distribution du pouvoir en modifiant le rôle respectif des partenaires.

Quoi qu'il en soit, que les deux tiers des financements publics consacrés au sport sont soit le fait des municipalités, que l'identité sportive soit avant tout locale. Tout cela concourt à faire de la porte du bureau des élus locaux celle où tout dirigeant sportif vient frapper en priorité.

Il est donc clair désormais que la relation partenariale entre l'Etat et le mouvement sportif n'est plus exclusive, et que l'émergence de ces collectivités locales rend ainsi leurs rapports plus complexes.

⁵¹² Ibid, p. 26.

⁵¹³ Paillou Nelson, « Les trois enjeux du sport français », Ed. Dalloz, 1986, p.57.

La place des communes est d'autant plus essentielle que chacune d'elle doit satisfaire les attentes et les exigences particulières d'une multitude de « clients » attirés par des pratiques de plus en plus nombreuses et différenciées.

En effet, pour elles, le sport est avant tout une question de services à offrir au public et à tous les publics ; le sport se trouve donc encadré par diverses obligations liées à la mission de service public qui incombe à toute collectivité publique⁵¹⁴.

En matière sportive, la commune est également le point de convergence de nombreux partenaires.

Parmi ses partenaires privilégiés on trouve les clubs pour lesquels les interventions municipales sont nombreuses et variées : mises à disposition de locaux, d'installations sportives, de personnel communal, entretien et gardiennage, cautionnement d'emprunts et divers autres services.

Ces différentes prestations, loin d'être négligeables, représentent pourtant la partie la moins visible de l'aide municipale pour laquelle on fait plus fréquemment référence aux subventions.

9.2. Organisation du sport en Algérie

Sur le plan international, par exemple, l'on remarque l'intégration de l'Algérie au sein des confédérations sportives internationales et africaines, telles que :

- la CAF (Confédération Africaine du Football),
- l'ACNOA (Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique),
- le CSSA (Conseil Supérieur du Sport en Afrique),
- la FIFA (Fédération Internationale du Football Association),
- le CIO (Comité International Olympique)...

Sur le plan national, l'on retrouve à la base, les associations sportives (clubs), puis des ligues départementales et provinciales. Les clubs, regroupés en ligue, doivent alors s'en remettre entièrement aux fédérations⁵¹⁵, structurées par discipline sportive, pour ce qui est de la discipline, de l'éthique et de la pratique sportive proprement dite (organisation des compétitions...).

Les fédérations obtiennent une habilitation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, par l'intermédiaire du CNS (Comité National du Sport). Il s'agit là, de la part des pouvoirs publics, d'un octroi de compétence exclusive pour les fédérations, afin : d'organiser les

⁵¹⁴ Rechak Derradji., "Le sport et les collectivités locales", Ed. Sindabad, 1997, p. 49.

⁵¹⁵ Volleyball - Basketball - Handball – Football - Sports de montagne-Haltérophilie - Tir sportif - Handisport - Sport pour Tous - Sport et Travail - Sport de boules - Kick-boxing - Echec – Voile - Tennis de Table - Bouidy-building - judo - Arts martiaux -Tennis - Sports universitaires - Sport scolaire - Rugby – Golf – Sport traditionnels.

compétitions dans leurs disciplines respectives, de procéder à la sélection des compétiteurs, de délivrer des titres et des licences...

Le CNO (Comité National Olympique), en tant qu'organe suprême de l'activité sportive, a un certain droit de regard sur les fédérations et le CNS. C'est à lui que revient l'organisation de la participation aux Jeux Olympiques ainsi que la gestion des relations avec les pouvoirs publics, notamment avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, pour tout ce qui relève de la politique du sport.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports comporte quatre directions dont une à compétence générale (celle de l'administration) et trois autres directions opérationnelles, à compétence spécialisée (celle de la jeunesse et de l'animation, celle de l'éducation physique, et celle des sports.)

L'Inspection Générale et l'INFS-STS (Institut National de Formation Supérieure en Sciences et Technologies du *Sport*) sont également placés sous l'autorité du Ministre, au même titre que les quatre directions.

Direction de l'Administration Générale Elle est en charge de l'administration et des finances du Ministère :

- gestion du personnel,
- préparation et exécution du budget,
- gestion des crédits, des contentieux, du matériel...

9.3. Une instabilité institutionnelle

La politique de l'administration coloniale a beaucoup porté sur la consolidation d'une structure sportive naissante et sur la mise en place d'un corps de techniciens et d'administrateurs spécialisés dans ce domaine.

Au niveau des territoires, se trouvait un inspecteur de la jeunesse et des sports, et dans les établissements scolaires, des professeurs ou des maîtres d'EPS.

A l'indépendance, l'ensemble de ces postes fut très vite africanisé, bien que des années plus tard, des conseillers français continuassent à assister les nouveaux responsables, dans le cadre de la coopération algéro-française⁵¹⁶.

Le couplage jeunesse/sport n'est pas banal. C'est parce que la politique s'emploie à réduire la relation entre la jeunesse et le sport à une relation bijective et organique qu'il n'est pas aisé de leur trouver une autorité administrative de tutelle stable, durable et non équivoque. C'est ce que l'on observe dans l'évolution de ce ministère en Algérie:

9.4. "Jeunesse et Sport": un département ministériel itinérant

⁵¹⁶ Fates, Ibid, p. 67.

Le ministère des Sports est l'administration centrale et déconcentrée du gouvernement algérien chargée de la politique sportive et du sport en général. Il a eu différents statuts, appellations, et a été sous la tutelle de différents ministères depuis le 5 juillet 1963, une année après l'indépendance.

Jamais de mémoire du sport algérien depuis l'Indépendance du pays, le ministère de la Jeunesse et des Sports n'a connu une telle instabilité chronique. Depuis son élection à la tête du pays, le 27 avril 1999, le président Abdelaziz Bouteflika a déjà consommé 11 ministres, à savoir Derouaz, Sellal, Berchiche, Benbouzid, Allalou, Haïchour, Ziari, Guidoum, Djiar, Tahmi et Khomri, soit une moyenne quasiment d'un ministre chaque année⁵¹⁷.

Depuis aout 1962 le gouvernement a confié la jeunesse, le sport, ainsi que le tourisme au ministère de l'Education nationale. En 1964, lors du remaniement ministériel du 2 décembre 1964⁵¹⁸, voit le jour sous la forme d'un ministère de la jeunesse et des sports, confié à Sadek Batel un officier de l'Armée de Libération National(ALN). Il devient un ministère à part entière pour la première fois dans le gouvernement. En 1965, après le coup d'Etat militaire, ce département sera confié à l'ancien footballeur Abdelkrim Benmehmoud.

Ce département est en train de battre un record mondial en matière de changement de ministres. En quatre ans (Berchiche était là en 2001. Il y a eu, ensuite, Benbouzid, Allalou, Haïchour et enfin Ziari).

Cette itinérance du département de la Jeunesse et des Sports trouve son explication dans la divergence des conceptions de la fonction politique, sociale et éducative du sport. Pour certains, l'EPS est une activité intégrante de l'éducation de la jeunesse, ce qui justifierait alors son rattachement au Ministère de l'Education Nationale ; pour d'autres, elle est une activité propre et totale, et en tant que telle, elle nécessite une gestion autonome...

9.4.1. "Jeunesse et Sports" rattaché au Ministère de la Jeunesse"

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports dispose d'une compétence étendue en matière de plein air, mais il doit la partager avec d'autres Ministères, notamment celui de l'Education Nationale, de l'Agriculture ou de la Culture..., chargés eux aussi de gérer les loisirs.

9.4.2. "Jeunesse et Sports" rattaché au Ministère de l'Education Nationale"

Le domaine des activités physiques et sportives en tant qu'aspect éducatif, est un support de formation pédagogique qui intéresse au premier chef le Ministère de l'Education Nationale.

C'est lui, et non le Ministère de la Jeunesse et des Sports, qui doit directement régir le domaine des activités physiques, éducatives et sportives à l'école. L'intégration de l'EPS à ce

⁵¹⁷ Journal El haddaf du 30 juin 2015.

⁵¹⁸ Décret n° 64.333 au J.O.R.A. n° 98 du 2 décembre 1964, p. 1266,

département ministériel équivaldrait à lui reconnaître le statut de discipline à part entière, au même titre que les mathématiques, la géographie... Il serait donc plus approprié que les sports scolaires et universitaires relèvent du Ministère de l'Education, tout comme il est judicieux que le sport militaire dépende du Ministère des Forces Armées, et que par ailleurs les compétences de chaque Ministère soient clairement déterminées.

9.4.3. "Jeunesse et Sports" rattaché au Ministère de la Culture"

En tant qu'organe chargé de promouvoir la culture algérienne, c'est au Ministère de la Culture que devrait revenir la gestion du sport loisir, à l'instar des danses et jeux traditionnels. Il compléterait ainsi l'action du Ministère de la Jeunesse et des Sports, en permettant la réhabilitation des sports de masse, populaires et traditionnels.

La structuration du sport algérien ne semble être ni à son terme, ni acquise une fois pour toutes. Mais à l'heure où l'Afrique se démocratise, il est impérieux de déterminer :

- à quel organe il revient de concevoir, d'initier et de promouvoir la pratique de l'EPS ;
- à quels types de réformes il convient de soumettre le sport. En Afrique, du fait de l'immixtion de l'Etat dans le sport, le Ministère de la Jeunesse et des Sports est perçu plus comme un tuteur, qu'un partenaire ; ce qui signifie que c'est l'Etat qui dicte sa loi en dernier ressort, amenuisant ainsi toutes chances d'autonomie du mouvement sportif. Même les représentants nationaux du CIO qui logiquement doivent être indépendants, lui sont inféodés.

9.5. L'art de réformer

Prenons, à titre d'introduction une anecdote d'actualité, parce que relative à la coupe d'Afrique des Nations de football, organisée en Guinée équatorial en 2015. Lorsque au lendemain de l'élimination prématurée de son équipe nationale, l'Algérie envisage de remercier son entraîneur français Christian Gourkuff, le quotidien "El Moudjahid" laissa apercevoir tout le bien fondé des réformes qui s'imposaient, en indiquant que le départ de l'entraîneur ne réglait aucun problème pour le football algérien, qui doit connaître une "*mini révolution, avec des clubs mieux soutenus et structurés, et des dirigeants ambitieux et plus imaginatifs, décidés à faire bouger les choses.*" C'est sans aucun doute, dans ce sens que vont également les propos du Chef de gouvernement Abdelmalek Sellal lorsqu'il déclare au conseil des Ministres : "*Nous avons beaucoup investi. Le moment est venu d'en tirer les conséquences et de situer les responsabilités*"⁵¹⁹.

⁵¹⁹ El Moudjahid du 21 avril 2015.

Un cercle vicieux, somme toute, où résultats insuffisants et imbroglios administratifs se conjuguent pour décourager le sélectionneur français, ce qui pèsera encore plus sur la prestation des Fennecs.

Dans le domaine du sport, il est un souci obsessionnel d'être particulièrement inventif en matière de réformes susceptibles d'apporter ou de conduire à de très bons résultats ; et ce, principalement en deux occasions : en cas de grande défaite, ou lorsqu'un nouveau Ministre du sport est nommé. La nomination à ce poste étant généralement perçue comme un fait politique majeur à part, quand bien même il s'inscrit dans une dynamique de mutation ou de remaniement ministériel d'ensemble. Aussi, le nouveau promu, se croit-il investi d'une mission exceptionnelle de restructuration de fond de son département. Il s'ingénie alors à concevoir et à appliquer des réformes plus ou moins révolutionnaires, afin que son accession à ce poste correspondît à un renouveau du sport national et marquât une ère meilleure, qui rompt avec les échecs antérieurs.

Les réformes qui caractérisent les politiques sportives en Afrique sont essentiellement de deux types : des réformes radicales ; des réformes conjoncturelles.

9.6. Des réformes radicales

Il s'agit, non pas de mesures ponctuelles, mais plutôt de projets politiques visant à la fois à révolutionner le sport et notamment le football et à restructurer la société toute entière.

En Algérie, c'est Djamel Houhou ministre de la Jeunesse et des Sports (1975-1977) qui, le premier, donna le ton en matière de réformes sportives de grande envergure. C'est sous son mandat qu'à lieu la réforme sportive qui donnera des résultats dans les années 1980. Il a bouleversé complètement des structures surannées, une pratique agonisante atteinte par le chauvinisme et le clientélisme. En 1977, Djamel il dévoile les objectifs de sa politique en soulignant que *"le sport en Algérie reste à purifier, à réadapter en fonction de la charte nationale et de la constitution, en fonction d'une société socialiste ou en voie de l'être"*. Véritable projet politique, qui voudrait voir le sport algérien se conformer aux modèles cubain ou est-allemand. Pour y parvenir, le jeune promu décide de faire table rase du passé.

Promulguant, le 29 juin de la même année, un code de l'éducation physique et du sport⁵²⁰, véritable guide du sport algérien et légitime toute action sportive. Le 10 juillet, il balaye les structures héritées de l'ère coloniale :

Il dissout les associations sportives avant de les faire prendre en charge par des sociétés d'Etat ou par les assemblées populaires communales (APC),

Elles seront scindées en deux parties : l'Association sportive communale dite de type amateur (ASC) et l'Association sportive de performance (ASP) qui intéressera les clubs de l'élite. Les Associations sportives communales formeront la composante du sport dit de masse.

Elles seront prises en charge par les APC ou, pour certaines d'entre elles, par des structures étatiques de différents secteurs (santé, justice, université, entreprises publiques, etc.).

⁵²⁰ L'adoption du Code de l'EPS allait marquer une étape nouvelle dans l'histoire du mouvement sportif national qui sera fondé sur des principes de démocratisation de la pratique physique et sportive.

Il fait débaptiser les clubs au profit de nouveaux sigles et appellations, il évince tous ceux qui tentent de résister ou de s'opposer à ces réformes.

Le changement s'impose car "le sport n'a pas été décolonisé". ...*Quinze années durant lesquelles le sport algérien en dépit du bon sens, vivait en marge de la révolution, ignorant les réalités nouvelles du pays, se nourrissant de principes éculés, dépassés dans notre société, d'ingrédients et de solutions miracles*"⁵²¹.

En 1982, Djamel Houhou est muté au Ministère de la santé et son successeur opte pour une politique qui révélera la faillite des mesures révolutionnaires prises en 1977. La nouvelle politique consistant alors à :

- amener l'Etat à se démarquer de la gestion des clubs en leur retirant son
- assistantat, désimprégner le sport algérien de son idéologie socialiste.

Au Maroc, Moncef Belkhatat est nommé Ministre de la Jeunesse et des Sports en 2009 à 2011, avec pour mission de réorganiser en profondeur le mouvement sportif marocain⁵²². Son projet de réforme porta en priorité sur :

- la fusion des associations sportives jugées trop éclatées,
- l'intéressement des clubs aux recettes des compétitions,
- la multiplication des championnats régionaux,
- la formation des cadres et le lancement des programmes d'équipements sportifs,
- l'assistance matérielle aux sélections nationales,
- la mise sous tutelle des fédérations sportives...

Sa détermination à réussir dans cette politique l'amena à livrer une lutte sans merci envers tous ceux qui se montraient hostiles à ces mesures.

9.7. Les réformes conjoncturelles

C'est un ensemble de mesures d'exception prises en réponse à une situation de crise nationale liée à l'humiliation qui accompagne une défaite, ou une contre-performance sportive. A la fois thérapie et antidote, ces réformes visent à prévenir ou à guérir le prestige national des trop grandes déconvenues sur le plan des résultats sportifs et notamment lors des grands événements internationaux tels que la Coupe des Nations de football, la coupe du monde de football.

Ces réformes peuvent être aussi radicales que celles précédemment étudiées, mais avec la particularité d'être plus spectaculaires, immédiates, plus brutales et plus prévisibles. Ici ou là, en Tunisie ou en Côte d'Ivoire, en Guinée ou au Gabon..., on suspend les activités de l'équipe nationale, on dissout la fédération, on limoge ou emprisonne, pour cause de mauvaises performances. On a alors le sentiment que les dirigeants africains ne disposent que de mesures d'exception pour exorciser la défaite sportive.

⁵²¹ El Hadeff n° 270 du 16 juillet 1977.

⁵²² Journal Jeune Afrique du 21 juin 2011.

Le recours à des réformes "événementielles" n'est pas spécifique à l'Afrique. C'est à elles que la France doit la mise sur pied de sa politique dite du "sport à haut niveau". Lorsque la France subit une sévère défaite aux J.O. de Rome en 1960, le gouvernement du Général De Gaulle trouva obligé de prendre les mesures d'urgence qui s'imposaient. Ainsi naquit, sous l'égide du Colonel Crespin, la "préparation commando", une espèce de force de frappe sportive.

Par ailleurs, devancée par l'Ex-RDA et les Etats Unis au championnat du monde d'athlétisme d'Helsinki en 1983, l'ex-URSS jugea que ses "*représentants ont trop souvent ressemblé à de timides novices cédant le terrain à des concurrents plus combattifs, plus opiniâtres et plus audacieux*"⁵²³. Ce sentiment de déception et de frustration s'exprima aussitôt par la convocation d'une réunion d'urgence du Comité des Sports soviétique, qui tira les conclusions suivantes :

- blâme à la fédération d'athlétisme et à son Président,
- mise à pied d'un certain nombre d'entraîneurs,
- éviction de la sélection, de plusieurs athlètes en raison de leur piètre prestation, nomination de nouveaux responsables, dont celle de Ter-Ovanesian, soviétique.⁵²⁴ maître es sport émérite à la tête des entraîneurs de la sélection.

9.8. L'exemple de l'Algérie

L'instabilité ministérielle est considérablement accrue au sein du département de la Jeunesse et des Sports depuis l'ère de Bouteflika (1999-2019). Les données statistiques sont parlantes: 7 ministres en 10 ans, soit un changement tous les 14 mois. On retiendra ainsi d'Ahmed Ouyahia, ses allées et venues de chef du gouvernement de 1995 à 1998, de 2003 à 2006 et en 2008, Premier ministre de 2008 à 2012, chef de cabinet du président de la République de 2014 à 2017, puis de nouveau Premier ministre depuis 2017. Il détient le record de durée au poste de chef du gouvernement, d'Abdallah Fadel, qu'il a occupé ce poste sans discontinuité pendant sept ans (1970-1977).

Mais le cas qui nous intéresse plus particulièrement, est celui de Mohamed Allalou qui fut Ministre pendant seulement huit mois, et qui pourtant après un long parcours dans les organisations de la jeunesse du FLN dans les années 1970, il effectuera un mandat de député entre 1977 et 1982 avant de continuer à occuper des fonctions au sein du FLN jusqu'en 2001 où il est désigné sénateur du tiers présidentiel puis d'enchaîner plusieurs postes de ministre jusqu'en 2008.

⁵²³ El Hadeff du 21 août 1983.

⁵²⁴ A peine installé dans ses nouvelles fonctions, il déclare: "Bez prava na ochibkov", c'est-à-dire "aucun droit à l'erreur". In *Sovietkii sport de Moscou*-7 janvier 1984 – Cité in *Problème Politique et Sociaux* n° 484, p. 22.

L'unité nationale a toujours été le leitmotiv des partis uniques en Afrique et elle continue d'ailleurs d'être un argument de choix pour certains d'entre eux qui redoutent le pluralisme politique.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Face aux difficultés de développement, le gouvernement accentue ses efforts au sein des secteurs prioritaires comme l'économie, l'éducation, la santé. Face aux problèmes socio-économiques, le sport se situe à la dernière place des priorités de l'Etat. La pratique sportive se développe au sein des disciplines sportives à faible coût (comme l'athlétisme, le football, les sports de combat, les sports de balle).

Le pays participe à l'ensemble des compétitions internationales tant que possible. Pourtant les fédérations sportives ne disposent pas de moyens matériels, financiers, techniques et humains afin de rivaliser avec les pays développés. Faute de moyens de formations des cadres, de détection, de sélection, le pays n'arrive pas obtenir des résultats souhaités. La compétition de haut niveau nécessite une détection précoce, un suivi, un enseignement et un équipement aux normes définies par les instances internationales comme les fédérations internationales de la discipline concernée. Le coût est élevé, le pays n'arrive pas fournir le nécessaire. Les sports accessibles sont les sports non instrumentalisés.

L'utilisation des mouvements de jeunesse comme relais, les problèmes démographiques et sanitaires, les problèmes nutritionnels, la précarité constitue un paramètre qui n'est pas maîtrisé dans un pays en développement. Il faut retenir que les différents éléments de ce constat tendent à montrer que les modèles sportif industriel ne peuvent convenir en tant que référence unique pour tous les pays, pour être efficaces, ces modèles ne doivent pas être imposés, mais doivent se transformer pour être adapter à chaque cas concret. Il est nécessaire de chercher et penser les éléments pour un développement sportif adapté au pays.

PARTIE III :
LES TRAJECTOIRES POLITIQUES DES
RESPONSABLES ET DECIDEURS DU SPORT,
DU NIVEAU LOCAL AU NIVEAU NATIONAL

CHAPITRE X :

NOUVELLE DYNAMIQUE D'EXPRESSION DÉMOCRATIQUE

Dans l'euphorie de l'indépendance de l'Algérie en 1962, ferme dans la joie la douloureuse « parenthèse » de la colonisation. La colonisation de l'Algérie étant une conquête, elle s'est faite par destruction de la culture algérienne, à laquelle on a voulu substituer des apports à la métropole et relativement au million d'Européens qui y vivent, construire un État, pour reprendre l'expression de Benjamin Stora, « inventer » une Algérie qui, tant géographiquement que culturellement, semblait s'inscrire que dans les mentalités. Effectivement, une année après la période postcoloniale, un texte nommé la Charte des sports⁵²⁵ surgis, et régleme la pratique sportive à travers l'ensemble des institutions sportives. Inspirée de la Charte des sports du gouvernement de Vichy.

En Algérie, la question sportive n'est pas une priorité gouvernementale⁵²⁶, elle ne fait pas partie des taches de l'édification nationale, la reprise de la pratique sportive s'accompli grâce aux acquis du sport colonial. Donc, l'argument social et économique de la culture sportive n'a jamais était mis en avant.

Quelles fonctions et quels rôles l'Etat algérien entend-t-il assigner au sport, tant sur le plan national que sur le plan international? C'est à cette question qu'il convient de répondre dans ce chapitre.

Quel est la place du mouvement sportif algérien à l'ère du multipartisme ? Quelles fonctions et quels rôles l'Etat démocratique entend-il assigner au sport tant sur le plan national qu'international ? Qui sont ces acteurs ? Le sport sert-il de jeu politique pour les acteurs du mouvement associatif ? Quels sont les enjeux du pouvoir autour du sport ? Le sport sert-il de tremplin aux dirigeants politiques et acteurs sportifs ? C'est à ces questions qu'ils convient de répondre dans cette partie introductive aux analyses de nos résultats de nos recherches de terrain.

10.1. Contexte d'un associationnisme dynamique

La place du sport dans le mouvement associatif⁵²⁷ en Algérie

⁵²⁵ Code de l'EPS, p. 7.

⁵²⁶ Ibid.

⁵²⁷ Icheboudene Larbi, « Le mouvement associatif ou la tentative de restructuration sociale », in Les cahiers du CREAD, Alger, n° 53, 2000, pp. 5-23. Gallissot, René, « Mouvement associatif et mouvement social, le rapport Etat/société dans l'histoire Maghrébine », in Revue Insaniyat, Oran, CRASC, n° 8, vol. III, 2, mai-avril 1999, pp. 5- 19. Gallissot, René, « Mouvement associatif, mouvements de droits », in Les cahiers du CRASC, Oran, n°5, 2002, pp. 17-27. Hamoum, Djamel Eddine, « Le mouvement associatif en Algérie, fondements en évolution », in CCFD-Touiza, Séminaire ONG Europe-Maghreb, (Elwijt-Zemest), Belgique, 25- 26 septembre 1995, pp. 53-60. Izarouken, Arab, « Le mouvement associatif en Algérie, état des savoirs, état des lieux », in doc Ronéo, Oran,

Notre étude puise essentiellement ses références dans le cadre associatif de l'Algérie. Pour se faire, il est essentiel pour nous de planter le nouveau décor généré par la nouvelle donne démocratique. En effet le champ associatif algérien est riche d'une multitude d'associations et d'organisations non gouvernementales (ONG) relevant de différents secteurs de la vie sociale et départements ministériels (intérieur, développement rural, travail et affaires sociales, jeunesse et sport etc.) et se réclamant d'actions diverses en faveur du développement et de la jeunesse. On peut citer entre autres les associations de développement des régions, les associations sportives, les associations de défense des droits de l'homme, de promotion féminine, de diplômés sans emploi, les associations corporatives, les associations mutuelles d'épargne et de crédit, les groupements villageois, etc. Face à cette densité du secteur associatif, il convient d'analyser le contexte politique et social de l'émergence des associations en Algérie.

10.2. Les associations et la démocratie : une singularité algérienne

10.2.1. Le contexte de l'émergence des associations en Algérie

Le sommet franco-africain de La Baule⁵²⁸ qui a tenu ses assises le 30 juin dirigé par le président François Mitterrand a abouti à une proposition d'«application mécaniste des préceptes démocratiques »⁵²⁹ aux pays africains en développement afin qu'ils puissent s'orienter vers des processus électoraux par la voie des urnes, à l'instauration de la démocratie comme système politique. Aussi, des réformes économiques leur ont été proposées comme des conditions devant leur permettre de bénéficier des libéralités de l'ex métropole « *la démocratisation et l'ajustement structurel devraient leur faire connaître stabilité et prospérité* »⁵³⁰.

Ainsi, l'Algérie, du 4 décembre 1990, a opté pour ce système politique, après vingt-huit ans années de régime dictatorial et totalitaire. Il a été selon O.Derras « le premier pays dans le monde arabe (...) une transition sous la forme de conférence nationale⁵³¹ (sorte d'Etats généraux sur le modèle de 1789⁵³²) sous la présidence de Mr de Abdelhakim Arezki. C'est

2004, 11 p.

⁵²⁸ La Baule-Escoublac est une commune de l'Ouest de la France, dans le département de la Loire-Atlantique, en région Pays de la Loire. Située sur le littoral atlantique, elle fait partie de la Côte d'Amour, entre Le Pouliguen et Pornichet.

⁵²⁹ Philippe Leymarie, «Une avancée de la démocratie parlementaire. La politique française au Rwanda en questions », in *Le monde diplomatique*, septembre 1998, p.6.

⁵³⁰ *Monde des débats*, avril 2000, p. 6.

⁵³¹ Cette conférence se tiens à Alger, du 17 au 24 mars 1990, sous la présidence d'Abdelhakim Rouad dans une ambiance de forte incertitude au départ, puis largement consensuelle. Les participants imposent de leur assemblée au chef de l'Etat, qui finit par la reconnaître.

⁵³² Plus de deux siècles après son adoption, la Déclaration française des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 reste d'actualité.

dans ce contexte de démocratie libérale que s'expriment et se développent dans des initiatives privées favorisant l'émergence du mouvement associatif dans les secteurs de la vie sociale, économique et politique⁵³³.

10.2.2. Une dynamique sociale

La lecture de la société algérienne à l'ère démocratique, pourrait évoquer ce que Balandier exprime par « *dynamique sociale* » (1981) quant on observe les mutations qui s'y opèrent.

A la fin des années 80, les Algériens épuisés par le monopole du Parti unique (FLN), un projet de loi sur les associations est soumis à l'APN, pour la reconnaissance des associations.

Le 21 juillet 1987 la loi (N° 87-15) est votée: Progrès mitigé par rapport à 1971. Des contraintes liées à l'agrément préalable ont été soulevés, qui n'est plus exigé systématiquement, sauf dans le cas d'associations de "dimension ou vocation nationale" ou de celles dont l'objet ou la vocation entrent dans «un domaine d'activité pouvant être assumée par un service public» (décret d'application N° 88-16 du 02 février 88). Autant dire que, dans les faits, l'agrément préalable est toujours de mise.

La loi de 1987 a impulsé la création de centaines d'associations à caractère nouvelles associations:

L'application de la loi de 1987 n'a pas duré longtemps suite aux événements d'Octobre 1988⁵³⁴. Les Algériens épuisés par le monopole du parti unique (FLN), plaidant en faveur d'un changement de l'appareil administratif et politique de l'Etat.

Ce soulèvement de la société civile a permis de donner naissance à de centaines d'associations à travers le territoire national. En réponse à *cet avènement*, l'Etat à lâcher du lest et ouvre ses portes afin que le citoyen puisse exprimer librement ses idées et ses opinions, dont l'action est d'intérêt général et qui acceptent de stimuler l'appareil administratif. A savoir dit par Duran et Thoening, " un système autocentré, sinon hiérarchique, que structuraient la domination de l'Etat et la limitation des acteurs au sein d'un cadre institutionnel clair, cède le pas à un univers largement acentrique que caractérisent l'éclatement des frontières et la diversité des acteurs qui interviennent"⁵³⁵.

Il s'agira pour nous de mener dans cette partie, une réflexion au sujet de l'émergence du mouvement associatif dans la société algérienne afin de comprendre la réelle signification du phénomène à l'avènement de la démocratie. Car « *les sociétés ne sont jamais ce qu'elles paraissent être, ni ce qu'elles prétendent être* (...) » (Balandier, 1981, 7). Il s'agira donc à travers la dynamique sociale algérienne d'entrevoir l'usage qui est fait du mouvement sportif à

⁵³³ Fates, Ibid.

⁵³⁴ Les événements d'Octobre 88 (émeutes des jeunes qui ont éclaté dans les principales villes du pays, et qui ont fait, officiellement, 169 morts, 500 selon d'autres sources), Déclaration faite, le 15 novembre 1988, par le ministre de l'Intérieur de l'époque El-Hadi Khediri.

⁵³⁵ Clément Berthold et Laura Létourneau, *Ubérison l'Etat avant que d'autres ne s'en charges*, p. 135.

l'avènement de la démocratie, et d'examiner la place et le rôle des dirigeants sportifs et des acteurs sportifs eux-mêmes, et le sens de la requalification de l'espace sportif c'est-à-dire l'instrumentalisation politique de cet espace.

Obsédé par l'idéal d'"unité nationale" sur lequel le parti unique a bâti l'essentiel de son "fond de commerce", l'Etat continue d'être hostile à la propagation des associations "volontaires", auxquelles il est reproché de revêtir des caractères tribaux, régionalistes...

Mais progressivement, l'Etat algérienne allait céder une part de son pouvoir absolu au champ associatif⁵³⁶ voire même du phénomène associatif⁵³⁷, en parlant d'explosion, de dynamique, de floraison et d'ébullition des associations. Par cette démarche même, il avouait son incapacité à mobiliser toutes les couches de la population et à être l'unique agent de développement. Cette attitude de l'Etat eût été très positive et politiquement réaliste si elle ne s'était accompagnée de manœuvres de récupération. Force a été de constater que les pouvoirs successifs en place, chacun à sa manière, se sont appropriés l'efficacité du mouvement associatif pour l'inscrire à l'actif de leur projet politique. Même les associations les plus hostiles au pouvoir – telle Le Front des forces socialistes⁵³⁸ (FFS) et Le Rassemblement pour la culture et la démocratie⁵³⁹ (RCD) - n'ont pu échapper à cette récupération. Dans son article premier elle affichait sa volonté de "*grouper et d'unir les algériens en vue de permettre l'évolution plus rapide des populations et l'élévation de leur standard de vie*"⁵⁴⁰. Toute association ne manifestant pas cette volonté court le risque d'être suspectée de subversion ou de "participation" à des activités contraires à son objet statutaire".

La loi de 1987 sera très vite dépassée. Elle ne sera en vigueur pratiquement que durant une très courte période. Ainsi les événements d'Octobre 88 (*émeutes des jeunes qui ont éclaté dans les principales villes du pays, et qui ont fait, officiellement, 169 morts*⁴, *500 selon d'autres sources*), vont bousculer de fond en comble l'ordre établi. Des associations naissent

⁵³⁶ Salhi Brahim, « Modernisation et retraditionalisation à travers les champs associatifs et politiques », in *Revue Insaniyat*, Oran, CRASC, n°8, mai-avril 1999, vol. III, 2, pp. 21-42.

⁵³⁷ Dahak Bachir, « Les associations en Algérie / Les stratégies étatiques vis-à-vis du phénomène associatif », Thèse de doctorat 3ème cycle de Droit Public, Montpellier I, 1982, 389 p. Babadji, Ramdane, « Le phénomène associatif en Algérie : Genèse et perspectives », in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, Tome XXVIII, 1989, pp. 229-242.

⁵³⁸ Le FFS a été créé le 29 septembre 1963 par par Hocine Ait Ahmed et Mohend Oulhadj, à Tizi-Ouzou dans le but de s'opposer au gouvernement de Ben Bella. Sa création l'a entraîné dans une épreuve de force avec le régime, la constitution n'autorisant qu'un seul parti : le Front de Libération Nationale.

⁵³⁹ Le RCD est un parti politique algérien créé le 9 février 1989. Saïd Sadi un des membres fondateurs et ancien président du parti. Mohcine Belabbas est le nouveau président du RCD depuis le 10 mars 2012.

Il se définit comme un parti laïc et affirme représenter « tous les Algériens ». Lors des élections locales du 29 novembre 2007, le RCD obtient la majorité dans 72 communes réparties sur 17 wilayas (départements) du pays.

⁵⁴⁰ *El Moudjahid* du 17 octobre 1967. Il est un quotidien généraliste algérien en français. Il est l'un des six titres de la presse étatique (publique) en Algérie. Le pouvoir algérien a décidé de fusionner les journaux *Le Peuple* et *Alger Républicain*. La fusion était prévue pour le 22 juin 1965, mais elle a été reportée à cause du coup d'Etat du 19 juin 1965. Le 5 juillet 1965 *El Moudjahid* fut proclamé quotidien national d'information. Le journal a connu son heure de gloire avec Noureddine Naït-Mazi, rédacteur en chef pendant les décennies 70 et 80. Au début des années 1990, la presse privée a été autorisée, ce qui a incité des dizaines de journalistes à quitter le quotidien pour créer leur propre journal. Malgré cette saignée des effectifs et l'essor de ces nouveaux concurrents, *El Moudjahid* réussit à se maintenir, tant bien que mal, sur la scène médiatique algérienne.

partout dans le pays (dans les villes essentiellement mais aussi dans les villages, en Kabylie⁵⁴¹ notamment) et investissent pratiquement tous les domaines d'intérêt, y compris ceux considérés tabous jusque-là (droits de l'Homme, des femmes, droits culturels...).

L'histoire de l'Algérie nous apprend que l'associationnisme a toujours payé un lourd tribut à son droit de cité. On se souvient que parmi les milliers d'Algériens emprisonnés ou torturés à la veille de l'indépendance, plus de 95 % des cas relevaient de poursuites pour avoir œuvré d'une manière ou d'une autre au sein d'associations interdites ou dissoutes⁵⁴².

La détermination avec laquelle les Algériens entendent défendre leurs libertés d'association laisse transparaitre leur détermination à faire admettre aux pouvoirs publics que cette liberté est un droit inaliénable, c'est à dire une aspiration légitime et naturelle.

Par rapport à tout ce qui précède, nous nous demandons comment en Algérie, les sujets utilisent-ils la structure de l'association pour se positionner dans l'espace politique?

Comme nous l'avons déjà souligné dans l'une de nos hypothèses, les associations sociales, de développement communautaire, régional, culturel et sportives semblent participer à l'ascension des personnes dans la hiérarchie politique nationale, et paraissent être des champs de conquête de pouvoir, de notoriété et de légitimation. On pourrait dire en paraphrasant Balandier (1981, 7) que ces pratiques sont révélatrices de la dynamique sociale⁵⁴³ lorsqu'il fait référence aux pays africains qui connaissent semblables mutations. On constate une résurgence des structures associatives dans presque toutes les régions du pays. Celles-ci proposent des projets de société à caractères, sportif, développementaliste, communautaire, humanitaire, égalitaire etc.

Ainsi par exemple, qu'elles soient sportives, communautaires ou politiques, ces associations vont s'attacher à développer des programmes d'action éducationnelle (santé, hygiène, alphabétisation ...) et/ou de promotion sportive. Ces initiatives sont prises pour pallier le déficit d'actions de l'Etat dans ces domaines et pour positionner les associations dans le champ social et politique. Dans le domaine du sport par exemple des initiatives sont prises et le constat est fait que nombre d'associations sportives ont été créées par des privés comme l'évoque si bien le président du Comité National Olympique Algérien et Sportif (CNOAS), monsieur Mustapha Berraf « avec l'avènement de la nouvelle loi, le sport est revenu à l'initiative privée, à l'initiative communautaire. Chacun était libre et même sollicité en ce moment-là pour créer des clubs et financer clubs ». Le dynamisme associatif local est relayé parfois par l'action des nationales comme « Humanité Algérie » de Monsieur Zoubir Moussaoui, « Dignité féminine » de Madame Djendel Razika, « Almanar » de monsieur Djamel Boukendoul etc. internationales, le PNUD, Africa Romans, Oxfam Québec, Médecins

⁵⁴¹ Hichem Hacherouf, Le mouvement associatif en milieu rural. Le cas de la Kabylie (wilaya de Bejaia). *Insaniyat* n° 49, juillet - septembre 2010, pp. 19-39.

⁵⁴² El Moudjahid du mardi 1966.

⁵⁴³ Georges Balandier, op. cit.

sans frontières, etc. C'est dans un tel contexte que s'expriment des identités régionales ou locales débouchant généralement sur une prise de pouvoir politique.

Ces notabilités s'engagent dans des programmes de développement qui dans bien des cas les projettent sur le devant de la scène politique. Ces acteurs sociaux et politiques deviennent les défenseurs à la fois des projets de développement dans lesquels ils sont engagés mais en même temps, semblent représenter la culture politique, locale et s'ériger en représentant de partis politiques ou de communautés.

La question alors est de savoir si leur engagement dans ces actions politiques et sociales, constitue un indice pour faire d'eux des représentants potentiels des communautés auprès de la classe politique ?

A travers cette dynamique sociale, comment se construisent les réseaux sociaux et politiques que les personnes empruntent pour accéder aux échelons les plus élevés de la hiérarchie politique ?

En marge de ces actions sociales, qui pourraient paraître comme des stratégies que nous analyserons, d'autres programmes de développement semblent proliférer. Ils concernent certes les régions selon les observations faites sur terrain, mais aussi, les diverses communautés qui les composent. C'est ainsi qu'on assiste à l'aménagement de retenues d'eau, de forages de puits, de constructions d'habitation, de mairies, de centre de santé etc... D'autres programmes d'actions culturelle et sociale sont lancés comme par exemple des actions d'alphabétisation des masses rurales, des actions de prévention du SIDA, des programmes de santé primaire. Ces programmes impliquent aussi les chefferies locales contribuant ainsi à la résurgence des anciens pouvoirs étouffés pendant vingt-huit années par le régime marxiste-léniniste.

Octobre 88 : la liberté d'association

L'Etat algérien, après, notamment, les événements d'Octobre 1988, a engagé un processus de changements socio-économiques et politiques profonds. L'option pour une économie dite de marché et pour le pluralisme politique a été consacrée par la Constitution de 1989. Ainsi et à la faveur de la nouvelle constitution, des organisations politiques, syndicales et des associations vont très vite, dans ce contexte de libéralisation, se constituer et se développer.

Le mouvement associatif auparavant très menu et réduit, soumis qu'il était aux restrictions et contraintes inhérentes au «système de parti unique», a connu, grâce à la promulgation de la loi 90-31 du 04 décembre 1990, un essor phénoménal, du moins au plan quantitatif. Tous les champs et domaines ont été, donc, investis (social, caritatif, religieux, culturel, développement, environnement, droits et citoyenneté...).

Les pouvoirs publics, s'ils semblent, ces dernières années, prendre de plus en plus conscience, du moins au niveau des professions de foi, du rôle et de la place irremplaçables du mouvement associatif dans une société qui a besoin, plus que d'autres, étant donné le contexte, de reconstruire, le lien social qui s'est fortement altéré et délité, ne se sont pas totalement

affranchis et départis de la tentation d'utiliser et d'instrumentaliser le mouvement associatif à des fins politiques, électoralistes notamment (voir à ce propos les initiatives de fédération des associations pour le soutien au président de la République menées par le ministre de la Solidarité) et de régenter, à nouveau, la vie associative (voir les récentes déclarations du ministre de l'Intérieur sur les associations et la nécessité d'une nouvelle loi visant à «nettoyer» le champ associatif). Déjà au niveau des pratiques administratives (au niveau des wilayas), nous assistons quasiment à un retour à la période d'avant octobre 88 par la réintroduction, sous des formes à peine déguisées, du fameux «double agrément» et à une complication des procédures pour la création d'associations (actes de location ou de propriété pour le siège de l'association). Ce qui donne un avant-goût de ce que sera la future loi sur les associations. Cette attitude ambivalente, complexe et contradictoire dans le discours et les pratiques des pouvoirs publics s'explique par plusieurs facteurs interagissant, à la fois internes et externes.

La liberté d'association, la dynamique associative qu'elle implique et favorise, est un des critères à l'aune duquel se mesure, aujourd'hui, «la bonne gouvernance» (triade : Etat, Marché, société civile) et le niveau de démocratisation d'un pays. Les pouvoirs publics, soucieux de leur image au niveau international, ont besoin d'exhiber le mouvement associatif, comme d'ailleurs ils exhibent la presse privée ou les partis politiques, comme gages et preuves de pluralisme médiatique et politique. Un faire-valoir en somme. Mais s'en arrêter là est par trop unilatéral pour rendre compte de toute la complexité des rapports de la puissance publique au mouvement associatif.

En effet, avec le processus de désengagement de l'Etat de certains secteurs qu'il considère ne plus relever de ses missions, les pouvoirs publics se rendent de plus en plus compte de l'importance du mouvement associatif et de son utilité. En occupant des créneaux laissés vacants et par l'Etat et par le Marché, les associations pourraient autant que faire se peut combler des vides et jouer un rôle d'amortisseur voire même de médiateur, d'autant que de plus en plus d'associations, grâce notamment au «captage» de financements internationaux conséquents, commencent à faire la preuve de leur efficacité dans divers domaines, celui du développement en particulier.

Les chartes associatives ont toujours fait l'objet d'une vigilance suspicieuse de la part des autorités publiques tant sur le fond que sur la forme. C'est néanmoins ce que Le groupe d'Action Culturelle et Sportive expriment à ses dépens en décembre 1955. L'inspecteur de la Jeunesse et des Sport de l'Administration Coloniale – M. Heunter- invoquant l'argument d'un vice de forme de l'article 11⁵⁴⁴ rejeta l'agrément de cette association.

Aujourd'hui comme hier, l'agrément a valeur de certificat de bonnes mœurs. Il vise à prémunir le pouvoir qui délivre ce certificat contre toute délinquance susceptible de le

⁵⁴⁴ L'article du texte adressé à l'inspecteur de la Jeunesse et des Sports: "Nul ne peut faire partie du bureau s'il n'est pas français majeur". Nous n'avons pas les compétences juridiques pour apprécier la portée et le domaine d'application de la loi du 7 mai 1946, accordant la citoyenneté française à l'indigène.

déstabiliser ; et la minutieuse enquête qui conditionne son octroi contribue à réduire considérablement toute possibilité de rébellion.

Les associations devraient être un partenaire privilégié des pouvoirs publics en ce qu'elles sont en contact permanent avec les réalités quotidiennes des populations. Et l'Etat tirerait alors un grand profit de cette coopération pour enrichir et approfondir sa propre réflexion sur la société sur laquelle il s'exerce. Tel ne paraît pourtant pas être le cas en Afrique du Nord en général et en Algérie en particulier. La "société civile" qui aspirait à plus de liberté à travers le mouvement associatif a plutôt eu droit à plus d'Etat. La multiplication des associations ayant, au contraire, servi de prétexte à l'Etat pour imposer sa culture. Cette emprise de l'Etat suffit pour conclure d'un impossible apolitisme du mouvement associatif.

10.2.4. Le paysage associatif⁵⁴⁵

Selon Bachir⁵⁴⁶ (2009)), l'ensemble du tissu social algérien est maillé de groupements associatifs de différentes natures. Légaux ou informels, traditionnels ou modernes, politiques ou apolitiques déclarés..., ces groupements ont en commun d'être des lieux politiques en ce qu'ils produisent et participent de ce que J.F. Bayart dénomme les « modes populaires d'action politique ». L'Algérie n'en fait pas exception. Face au tout État, qui a longtemps caractérisé les régimes politiques africains, la société civile, grâce aux divers mouvements associatifs a démontré qu'elle se trouvait aux antipodes de la passivité qu'on lui prête habituellement. Une fois que les associations se sont imposées comme partenaires de la gestion du quotidien incertain des populations, elles se sont révélées comme des lieux du politique parce qu'elles participent à la lutte politique en tant qu'intermédiaire primordial dans la négociation de tous les instants, entre les dominants et les dominés, le « haut » et le « bas », la périphérie et le centre.

Avant d'analyser le mouvement associatif sportif, il importe de circonscrire le cadre sportif général dans lequel il s'inscrit. Aussi convient-il d'indiquer sommairement l'aspect juridicopolitico-administratif de l'associationnisme en Algérie, sans pour autant plonger dans une étude purement juridique ; ce qui d'ailleurs dépasserait notre objet et nos compétences. C'est la loi n° 16-01 du 6 mars 2016 portant Constitution de la République Algérienne, dans son article 12 relatif à la liberté et le droit d'association qui régit l'ensemble du mouvement associatif en Algérie. Une analyse de l'esprit de cette loi qui régit le paysage associatif en Algérie révèle trois caractéristiques essentielles :

- une relative liberté, -
- une inéluctable politisation du mouvement associatif, -

⁵⁴⁵ Actes du Colloque sur "Le mouvement associatif à caractère culturel". Complexe sportif de proximité d'Ouzellaguen. mardi 15 mai 2015. Historique et Evolution du Mouvement Associatif en Algérie. Par le Professeur Djamel Assaini.

⁵⁴⁶ Dayak Bachir, 2007, La liberté d'associations en Algérie, Rapport final, www.euromedrights.net.

- la particularité des associations sportives régies par la loi n° 08-19 du 15 novembre 2008 instituant la loi des pratiques sportives en République Algérienne.

Dès l'indépendance en 1962, la loi de 1901⁵⁴⁷, en vigueur durant la période coloniale, a été formellement reconduite, à l'indépendance, vu la loi du 62-157 du 31 décembre 1962, qui régit l'ensemble du mouvement associatif algérien.

Elle est réinterprétée, dès les premières années de l'indépendance, dans un sens de plus en plus restrictif ouvrant ainsi la voie à sa dénaturation. Une législation contraire à certains textes commence à prendre forme.

Ainsi, la promulgation de l'ordonnance de 1971 donne instruction aux préfets de procéder, s'agissant de n'importe quelle association, "... à une enquête minutieuse en vue de découvrir les buts réels et l'activité qui est la sienne" pour "... empêcher la constitution d'associations qui, sous couvert d'une activité sociale, culturelle ou artistique..., porteraient atteinte à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat". Cet agrément doit être délivré par le préfet ou le ministre de l'Intérieur, selon le cas, devant être obligatoirement précédé de l'avis favorable du ministre concerné par l'objet principal de l'association.

Les associations créées à la faveur de cette ordonnance sont à caractère soit sportif, professionnel et social.

10.2.5. La loi relative à la liberté d'association une liberté bien relative

L'objet des associations est multiple et leurs fonctions plurielles; ce qui explique leur grande diversité. Associations culturelles, de développement, d'entraide, confessionnelles... ONG... sportives, elles ont toutes cependant la même finalité. Elles fonctionnent comme des mutualités dont le but est d'apporter, de manière moins inorganisée et moins informelle, une certaine satisfaction aux besoins et attentes de leurs membres.

Dans une association, tout le monde n'adhère pas toujours pour les mêmes raisons, mais c'est de façon indifférenciée que tout le monde est tenu de se conformer à sa charte, à son statut. Il s'agit-là d'un système de valeurs au nom duquel l'on s'organise, adhère ou s'affilie.

Pour des raisons juridiques ou de police, les pouvoirs publics exigent que les associations quelles qu'elles soient, se conforment à un certain nombre de modalités statutaires. Aussi, les chapitres relatifs à leur formation, à leur dénomination, siège ou objet ou à leur administration et à leur fonctionnement se trouvent-ils standardisés. La loi de 1990 est en Algérie, ce que la loi de 1901, relative à la liberté d'association, est pour la France⁵⁴⁸. Toutefois les éléments fondateurs de « l'associationnisme »⁵⁴⁹ en occident s'appliquent peu à la réalité algérienne dans

⁵⁴⁷ La loi de 1901 est, en France et dans de nombreux pays colonisés à l'époque par la France, une association à but non lucratif qui relève de la loi du 1^{er} juillet 1901 mise en place par Waldeck -Rousseau (alors président du conseil et ministre de l'Intérieur et des Cultes) et du décret du 16 août 1901.

⁵⁴⁸ Rappelons que la loi du "1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association a été rendue applicable après la conférence nationale en 1990.

⁵⁴⁹ Pierre Chazaud, « La difficulté évolutive du bénévolat sportif vers le Management, de l'éthique, à la pratique.

la mesure où la plupart des membres adhérents à l'association ne connaissent pas ou peu les statuts qui les régissent. Le problème de l'analphabétisme pourrait être catalyseur de cet état de fait. Cependant les divers réseaux de relations existant dans la société africaine (famille élargie, liens claniques de solidarité, voisinage, etc.) « *Influencent les regroupements et les initiatives* »⁵⁵⁰ sans trop tenir compte au préalable de l'existence d'un statut ou non pour s'associer. La différence est qu'en France la loi offre une possibilité d'association libre sans déclaration préalable; alors qu'en Algérie les textes indiquent que les associations de personnes devront faire l'objet de déclaration rendue publique auprès du Ministère chargé de l'Intérieur. En sport par exemple, l'association, une fois qu'elle est officiellement déclarée demande sort affiliation à la ou aux fédérations qui organisent dans une ou plusieurs discipline la pratique du sport concerné. Cette démarche permet à l'association de bénéficier de la capacité juridique après l'assemblée générale. Ensuite une déclaration doit être déposée en échange d'un récépissé en attendant l'agrément du ministère de l'intérieur. La reconnaissance d'utilité publique s'effectue par décret du président de la République au Journal officiel, sur proposition du ministre de l'intérieur.

Il est à rappeler que si les associations en France peuvent se former librement sans aucune autorisation ou déclaration, elles n'acquièrent la personnalité juridique qu'au moyen de la déclaration dont l'enregistrement est quasi automatique de la part de l'autorité à laquelle elle est soumise. Indiquons toutefois qu'on rencontre aussi en Afrique, notamment en Algérie un nombre considérable d'associations informelles, non déclarées mais dont l'existence et les activités échappent ou pas aux pouvoirs publics.

Un regard attentif porté aux statuts de quelques associations nous conduit à observer une disposition tactique de leur part à ne pas clarifier l'objet de leur constitution. Elles se veulent à la fois associations d'entraide, de promotion culturelle, de développement, sportive etc. Cette absence de précision de leur objet leur confère une plus grande marge de manœuvre. En nous référant à ces types d'associations, il convient de présenter dans la section suivante, une typologie d'ensemble des associations en fonction de leurs caractéristiques.

10.2.6. Typologie des associations et ONG en Algérie

Au vu de ce qui précède, on peut regrouper les associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG) en activité en Algérie, qu'elles soient sportives ou non en deux grands groupes suivant l'importance de leurs activités. Le premier groupe rassemble celles dont les activités ne dépassent pas les frontières du territoire national. Dans ce lot, nous classons les associations et ONG qui limitent leurs programmes soit à une région spécifique, soit à un

Revue STAPS, Paris, 1995.

⁵⁵⁰ Ayoub Bakhta, « Le management africain, mythe ou réalité, Revue Insania, n° 122, 2015.

département, soit à quelques secteurs et villages et celles qui interviennent un peu partout dans le pays. On distingue par ailleurs, les associations de développement au niveau des villages, des communes et des sous-préfectures. Ces associations réunissent la majorité des fils du terroir, résidant ou non, qui ont pour objectif de promouvoir le développement de leur localité et partant constituent des espaces de dialogue avec le pouvoir central. Avec le processus de la décentralisation, des associations de ce type se multiplient sur toute l'étendue du territoire national.

Les ONG à caractère national sont en majeure partie, l'œuvre des intellectuels nationaux de formations et d'origines diverses. Il s'agit très souvent, en ce qui concerne les dernières-nées, des diplômés sans emploi, des chômeurs, des paysans, des retraités et quelques fois des agents de l'Etat, des intellectuels qui s'assemblent pour mettre en place des structures de développement. Ces ONG sont en général officiellement reconnues et régies par des statuts qui définissent leur règlement intérieur et leurs objectifs. A titre indicatif, on peut citer le Centre Algérien pour le Développement des Initiatives à la base (CADIBA-ONG) Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Intégré et Durable (GRADID-ONG) basé à Alger de même que l'Association Vive le Paysan Nouveau (AVPN-ONG).

Le deuxième groupe est celui des ONG internationales en activité en Algérie. Il s'agit en réalité des structures mis en place par des volontaires étrangers, des partenaires du développement et dont les activités dépassent le cadre du territoire national, il semble le plus souvent que ces ONG étrangères accompagnent le développement à travers les appuis techniques, matériel ou financier qu'elles apportent aux ONG nationales dans l'exécution de leurs programmes. Parfois, les volontaires étrangers interviennent directement dans les localités en réalisant des infrastructures communautaires (écoles, infirmeries» maternités...) ou en finançant des activités des groupes d'auto promotion sans recourir à la médiation d'une ONG nationale. Selon F.Talahite (2010) « *le montant total investi en Algérie en 2008 par ces organisations peut être estimé 12.330.074.300 DA. Ce sont les ONG qui ont le plus de facilité à mobiliser l'aide internationale au profit des pays en développement dont l'Algérie* »⁵⁵¹.

Outre les deux grands groupes ainsi évoqués, on peut distinguer les ONG associations d'obédience religieuse qui figurent parmi les plus anciennes structures non étatiques. Elles œuvrent pour le bien-être des populations. Par exemple, les œuvres humanitaires de l'église catholique passent très souvent par la Caritas dont l'évêque est le responsable au niveau de chaque diocèse.

La classification ainsi opérée a présenté la configuration des associations et ONG en Algérie. Il importe à présent de voir ce qui existe en matière sportive. A cet effet, afin de permettre au lecteur de mieux apprécier la dynamique dans ce secteur, nous estimons qu'il est

⁵⁵¹ Fatiha Talahit, « Réformes et transformations économiques en Algérie », HDR Université Paris 13-Nord UFR de Sciences économiques et de gestion le 29 janvier 2010, p. 78.

nécessaire de rappeler le préambule²⁸⁸ de la loi n°90-11 du 21 avril 1990 portant charte des sports en République Algérienne, au regard de laquelle s'est établie la nouvelle configuration.

« Préambule de la loi n° 91-008 du 12 mars portant charte des sports en République Algérienne.

- *Considérant les principaux textes de la politique sportive africaine ;*
- *Considérant les orientations fondamentales définies par un certain nombre d'organismes internationaux dont les accords existants avec la République Algérienne restent valables, notamment :*

- *la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'Expression Française (CONFEJES) ;*
- *l'Organisation de l'unité Africaine (OUA);*
- *le Conseil Supérieur des Sports en Afrique (CSSA) ;*
- *le Comité International Olympique (CIO).*

Prenant en compte les aspirations du peuple algérien exprimées au cours de la Conférence des Forces Vives de la Nation du 10 au 17 février 2010 à Alger. L'Etat algérienne affirme, par la présente Charte, sa volonté de donner à la pratique sportive, en Algérie, une nouvelle ligne politique basée sur la démocratie et les droits de l'homme. Selon cette orientation, l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Leur développement est d'intérêt général. Aussi l'Etat est responsable :

- *de l'enseignement de l'Education physique et sportive en milieu scolaire universitaire et militaire ;*
- *de la formation des cadres et des examens sanctionnant les diplômes nationaux respectifs ;*
- *du développement des activités physiques et sportives au Port de haut niveau, en étroite collaboration avec le mouvement sportif ;*
- *de la promotion de la vie associative dans le domaine des physiques et sportives.*

Dans ce contexte démocratique actuel, un mode de relation contractuel d'exister entre l'Etat, le mouvement sportif et les autres partenaires du mouvement sportif. Cette conception vise à préserver le domaine des activités physiques sportives et sportives du double risque de l'étatisation d'une part et du mercantilisme d'autre part, et à faciliter ainsi l'adhésion de tout pratiquant. Désormais, les sportifs eux-mêmes auront à prendre en charge leur propre avenir au sein d'un mouvement associatif défini par un cadre juridique, Ainsi, l'organisation de la pratique des sports et des compétitions qui en découlent sera du ressort des fédérations dans lesquelles se seront regroupées les associations sportives suivant une réglementation devenue universelle. Dès lors, tout en conservant le principe de la pratique du sport de masse, le

développement du sport de haut niveau, dont l'objectif premier est la préparation de la relève débouchera sur une meilleure représentation de nos formations sportives nationales.

Aussi est-il légitime d'associer les collectivités locales et territoriales à l'action de l'Etat pour promouvoir et développer les activités sportives au sein des associations. Les structures décentralisées que sont les directions départementales de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, qui concourent par ailleurs à leur animation, auront la mission d'évaluer et de contrôler leur organisation et leur fonctionnement ».

Le chapitre VI du titre III de cette loi stipule que « le mouvement sportif national est placé sous la tutelle du ministre chargé des sports » regroupe :

- le mouvement sportif scolaire et universitaire le mouvement sportif ;
- civil le mouvement ;
- sportif militaire.

Le mouvement sportif national, qu'il soit scolaire, universitaire ou militaire, s'exprime au sein des associations sportives. Les associations sportives sont regroupées au sein des fédérations qui sont représentées au Comité National Olympique et Sportif Algérien (CNOSA). Ainsi sont définies les relations de l'Etat et du mouvement sportif national dans le contexte de libération du cadre associatif.

Rappelons que notre étude concerne exclusivement le mouvement sportif civil. On peut ainsi retenir la classification classique sous tendue par l'organisation du sport universel qu'est la trilogie Comité international (CIO) –Fédération Sportive Internationale(FSI) – Comité National Olympique (CNO) qui fonde la structure du mouvement olympique avec leurs structures décentralisées au plan des nations que sont les CNO, les fédérations nationales, les ligues, les associations(clubs) ect. Les récents développements de la politique sportive motivés par l'institution de la liberté d'association (loi sur la liberté des associations du 21/04/1990) ont permis la cession d'une partie des compétences restées exclusives de l'Etat jusqu'en 1989 au secteur parapublic ou privé (association de quartier, de ville, de village en passant par des clubs de mise en forme ou de gym d'entretien, etc.).

Le secteur public du sport s'octroie alors une nouvelle mission, celle de réglementation et de contrôle des activités sportives leur mise en œuvre étant désormais déléguée aux associations qui « constituent des cellules de base du sport national et l'instrument de démonstration et de de pratique sportive »⁵⁵² selon l'article 22 de la nouvelle charte des sports n°90-11 du 21 avril 1990. L'article 11 de cette loi précise également que « *l'association sportive est un regroupement de personnes désireuses de contribuer au développement de la pratique des activités physiques et sportives* ». Il en résulte, outre l'existence des associations sportives classiques, l'apparition des ONG à caractère sportif, les unes en faveur du développement et du soutien sport, les autres en faveur d'une réflexion en matière du sport. Citons exempte le *Cosen-foot* (Comité de soutien aux équipes nationales de football) dirigé par

⁵⁵² Journal Elhaddef du 12 janvier 1991.

monsieur Rachid Zeitoun, qui s'est donné pour mission de soutenir les actions du football ; la *Jupacs* (Jeunesse unie pour la promotion des Activités de culturelles, sportives et sociales) de monsieur Okra Bahmani qui a entre autres pour objectifs « la mobilisation des supporters sportifs »⁵⁵³; l'ONG *Sport-développement* du professeur Mahmoud Salmi qui entreprend des actions de promotion et de vulgarisation des disciplines sportives en milieu scolaire. Cette ONG dans le souci de permettre le retour et l'enracinement du sport à l'école, lieu où se trouve par excellence le vivier des sportifs « *de demain* ». Elle distribue des dons d'équipement aux équipes des collèges et lycées, participer à la professionnalisation des sportifs et inscrivant ainsi le sport une logique de production. Au regard de cette nouvelle configuration, la question est de savoir si ce désengagement de l'Etat est effectif au point de parler d'apolitisme dans le mouvement sportif ?

10.2.7. L'impossible apolitisme du mouvement associatif

Tout en favorisant l'essor du mouvement associatif, les autorités de l'Etat se sont particulièrement soucies d'imposer la neutralité politique des associations. Cette préoccupation se retrouve depuis l'indépendance de l'Etat algérien dans les diverses circulaires rappelant aux préfets l'importance du contrôle politique à exercer. Pour imposer cette neutralité aux associations sportives, l'Etat dispose essentiellement de l'"arme de l'agrément pouvant le refuser ou le retirer"⁵⁵⁴.

Selon Fates, « en Algérie, le sport se charge de politique intensément. L'apolitisme sportif n'existe pas. Le football, activité ludique de par son essence non politique devient politique a posteriori. Durant la période coloniale, les clubs musulmans ont joué un rôle très appréciable dans la construction et la reconstruction identitaire des Algériens opprimés. L'association sportive institution d'encadrement et de formation de la jeunesse fut un lieu efficace du politique »⁵⁵⁵.

Les premières associations fondées en Algérie ont marqué la naissance lente mais réelle d'une vie politique. Comme nous serons amenés à le constater plus loin, la période coloniale a été particulièrement fertile en associations.

Dans des sociétés encore caractérisées par l'oralité, toute organisation est avant tout coutumière, c'est à dire qu'elle repose essentiellement sur des pratiques et des habitudes non écrites ; ce qui laisse à penser qu'il ne suffit pas de soumettre les associations à remplir des formulaires d'un statut préétabli pour obtenir d'elles des renseignements précis. Dès lors, on ne

⁵⁵³ Journal Elhaddef du 12 janvier 1991.

⁵⁵⁴ Jean-Pierre Augustin et Alain Garrigou, *Le rugby démêlé*, op, cit., p. 236. 1985.

⁵⁵⁵ Matthieu Quidu, *Mouvement sportif, scoutisme et Education Physique en Algérie durant la période coloniale. Approche méthodologique, répertoire analytique des sources et premières hypothèses. Vers une émancipation clivante et acculturante?*, Master 1ère année « Sport, Santé, Société ». Mention « Anthropologie des pratiques corporelles ». UFR STAPS de l'Université de Montpellier 1. 2007, p. 135.

peut se contenter uniquement de ce qui figure dans le statut pour se convaincre ni de l'apolitisme de telle ou telle association, ni de sa bonne foi.

Toute association est donc dépositaire d'une "conscience collective" et d'une stratégie propre lui permettant :

- de se protéger,
- de se défendre,
- d'aspirer à plus de bien être,
- de promouvoir ou de restaurer certaines valeurs.

En effet, comment, en tant que moyen d'identification, de représentation, de participation et d'animation, c'est à dire d'épanouissement moral et intellectuel, l'association peut-elle ne pas être politique ?

Ce n'est que simple logique que de la voir devenir également un lieu de mobilisation⁵⁵⁶, entendu comme lieu de prise de conscience politique. C'est dans ce contexte que se sont perpétuées de nombreuses associations, telle celle des « *Les Panthères de Chekfa* », club de football, crée par le Révérend Père Bergeron en 1946, pour une durée de trente ans.

Dans son article 1er cette association se fixait pour but de diffuser la pensée de Dekhli Mokhtar⁵⁵⁷. Elle entendait en outre faire connaître aux populations algériennes et à l'opinion publique internationale les objectifs que s'était assignés Dekhli Mokhtar. L'association était ouverte aux Algériens et non Algériens témoignant une affection pour le héros de l'indépendance, ou partageant ses convictions. Pour les adhérents, cela revenait à réhabiliter sa mémoire et à reconnaître la légitimité de son combat héroïque pour une Algérie libre.

Quoiqu'il en soit, une des deux parties - l'Etat ou la "société civile" - aura toujours intérêt à politiser, à dépolitiser ou à apolitiser le mouvement associatif. Cette position est contradictoire. Ainsi que l'écrit P. Veyne, "L'idée de dépolitisation va de contradiction en contradiction elle commence par idéaliser les gens : l'autonomie politique serait inscrite dans leur essence ; puis elle les met plus bas que terre : il suffit de leur proposer le Cirque pour les dénaturer ; elle les relève en imputant leur aliénation à la baguette du tyran. Pour un rêve d'autonomie politique, elle leur dénie leur autonomie anthropologique"⁵⁵⁸. En tout cas, le principe associatif en Algérie répond à un besoin naturel de se retrouver, de s'organiser...,

⁵⁵⁶ La mobilisation "consistant essentiellement en une création de nouveaux engagements et de nouvelles identifications (..), dans le cadre d'un mouvement social, chargé, au besoin par la confrontation directe et éventuellement violente avec les autorités en place, de promouvoir et parfois de "restaurer" des fins collectives..." Cf. Professeur François Chazel : "Mobilisation politique : problème et dimension" Association Française de Science Politique - 1974.

⁵⁵⁷ Dekhli Mokhtar est né le 2 décembre 1929 à Chekfa (Taher). El Baraka, surnommé ainsi par le fait de sa munificence, avait suivi des études coraniques à la mosquée de Chekfa quand il débarqua à l'âge de l'adolescence à Annaba chez un proche de sa famille. Dans cette ville, il fut embauché chez un boulanger. Il changea ensuite d'activité pour devenir coiffeur dans un magasin où il eut à côtoyer un grand nombre de personnes et diverses personnalités du mouvement national dans la zone d'Annaba. Il s'intégra dès lors très vite dans la politique et rejoignit les rangs du PPA-MTLD, dans la section dirigée alors par Ammar Benaouda. Celui-ci incita un jour les militants à venir à la prochaine réunion munis d'une arme, condition d'être accepté en leur sein.

⁵⁵⁸ Paul Veyne, *Le pain et le cirque*, Paris, Seuil, p. 89. 1975.

besoin conforme au caractère multilinéaire et au mythe de solidarité algérienne. A ce titre, l'association protège l'individu en ce qu'elle lui évite de se retrouver seul face à la toute-puissance du pouvoir.

Ce que Tocqueville résume en ces propos : "*... Il n'y a pas de pays où les associations soient plus nécessaires, pour empêcher le despotisme des partis ou l'arbitraire du Prince, que ceux où l'Etat social est démocratique. Chez les nations aristocratiques, les corps secondaires forment des associations naturelles qui arrêtent les abus du pouvoir. Dans les pays où de pareilles associations n'existent point, si les particuliers ne peuvent créer artificiellement ou momentanément quelque chose qui leur ressemble, je n'aperçois plus de digue à aucune sorte de tyrannie, et un grand peuple peut être opprimé impunément par une poignée de factieux, ou par un homme*"⁵⁵⁹.

Puisque l'objet de cette étude a pour support le sport, il est donc nécessaire de préciser la place de l'association sportive au sein du paysage associatif en général.

10.2.8. Rapports avec le politique

Les rapports des associations et du mouvement associatif avec le politique ne sont un secret pour personne. Certains n'hésitent même plus à les qualifier de rapports ambivalents et fusionnels à la fois⁵⁶⁰. Le mouvement associatif national a, de tout temps, fait l'objet de convoitises multiples des forces politiques en présence et transformé, le temps des échéances électorales, en un support de soutien décisif⁵⁶¹. Paradoxalement, en dépit de textes de loi qui préservent l'espace associatif des luttes politiciennes et lui imposent la neutralité, les pouvoirs publics sont les premiers à les violer. En Algérie, « l'Etat a souvent puisé dans le monde associatif pour promouvoir quelques éléments à des responsabilités politiques. Une autre stratégie d'étatisation du mouvement associatif consiste soit à encadrer les associations par des notabilités connues et influentes, soit à soutenir financièrement les associations pour services rendus à l'Etat »⁵⁶². Par ailleurs, les rapports entretenus entre les responsables d'associations et les pouvoirs publics peuvent être une traduction de stratégie que l'Etat déploie pour encadrer et contrôler les associations qu'il considère encore avec méfiance, comme un concurrent et un contre-pouvoir potentiel⁵⁶³. Dans ce sens, l'Etat a certes modulé et adapté ses formes de domination, mais il conserve actuellement une grande marge de manœuvre et de possibilité

⁵⁵⁹ Charles Debbasch et Jacques Bourdon: "Les associations" Que-Sais-Je n°2209 - 1985. Cf. également Tocqueville : "De la démocratie en Amérique" Gallimard - Paris 1992.

⁵⁶⁰ Dans son discours inaugural de la rencontre sur la promotion des associations, le Président du Haut Conseil de la jeunesse reconnaît l'utilisation des associations à des fins politiques et demande aux sociétaires de s'en éloigner.- op.cit.- p.p.120-124.

⁵⁶¹ Charles Debbasch et Jacques Bourdon Les associations.- Paris, PUF, 1985, Que sais-je?

⁵⁶² Sarah Ben Nafissa, Associations égyptiennes: une libéralisation sous contrôle.- in Monde Arabe Maghreb/Machrek, n° 150, oct.-déc. 1995.

⁵⁶³ Jean-Marie Garrigou-Lagrange, Recherche sur les rapports des associations avec les partis politiques.- Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, 1970.

d'inféoder une partie importante du monde associatif actuel. Selon l'enquête d'O. Derras à Oran⁵⁶⁴, le discours officiel des pouvoirs publics répandu çà et là et une brève lecture des textes juridiques relatifs aux associations « font apparaître que l'Etat destine aux associations une fonction de collaboration, de soutien et de support en vue de prolonger certaines de ses activités dites neutres »⁵⁶⁵. En conclusion, tout porte à croire, selon O. Derras, que la rupture avec les pratiques et conceptions hégémonistes dirigistes et méfiantes de l'Etat vis-à-vis du « mouvement associatif » n'est pas à l'ordre du jour. Pour lui, « cette période de gestation encore embryonnaire du fait associatif ne sera dépassable qu'à condition, entre autres, d'un bouleversement du système des valeurs qu'il faut moderniser et une réelle volonté politique de l'Etat envers la reconnaissance et la nécessité d'un contre-pouvoir qui puisse équilibrer les différents rapports de force dans notre société »⁵⁶⁶.

10.2.9. L'inéluctable politisation du mouvement associatif

Les premières associations fondées en Algérie ont marqué la naissance lente mais réelle de la vie politique. Comme nous avons été amené à le constater, la période coloniale a été particulièrement fertile en associations. Les dispositions de la loi de 1901, en vigueur dans la métropole et dans l'Empire y contribuaient pour beaucoup. Les motifs qui président à la création des associations n'ont jamais correspondu à des valeurs spontanées. Ils sont toujours réfléchis, prémédités, etc.

Les formalités auxquelles sont soumises les associations prêtent lieu à une double lecture : le dit (ce qui est spécifié dans le statut) et le non dit. Sans préjuger du contenu du non dit, on peut supposer que toute association a une essence plus ou moins politique puisque la plupart d'entre elles sont à l'avènement de la démocratie à connotation de lutte politique, de conquête de pouvoir et/ou d'affirmation ethnique, régionale partisane. L'une des préoccupations de cette étude ne consiste-t-elle pas à révéler le politique de l'associationnisme ?

Dans des sociétés encore caractérisées par l'oralité, toute organisation est avant tout coutumière, c'est-à-dire qu'elle repose essentiellement sur des pratiques et des habitudes non écrites ; ce qui laisse à penser qu'il ne suffit pas de soumettre les associations à remplir des formulaires d'un statut préétabli pour obtenir d'elles des renseignements précis. Dès lors, on ne peut se contenter uniquement de ce qui figure dans le statut pour se convaincre ni de l'apolitisme de telle ou telle association, ni de sa bonne foi. Nous verrons que des associations

⁵⁶⁴ Derras, Omar, « Le fait associatif en Algérie : Le cas d'Oran », in Revue Insaniyat, Oran, CRASC, n° 8, mai-avril 1999, vol. III, 2, pp. 95-117.

⁵⁶⁵ Journal La Tribune du 8 décembre 2012.

⁵⁶⁶ Un journaliste d'El-Watan décrit la situation des associations par cette image métaphorique : L'histoire des mouvements associatifs ressemble étrangement à celle des amoureux malchanceux. D'abord c'est l'enthousiasme, la joie le dévouement puis, c'est la querelle, la mésentente et la séparation.- El-Watan 5 mai 1997.- p.15.

sont utilisées à des fins d'intérêts individuels et/ou collectifs ou encore servent de tremplin à la scène politique pour d'autres.

Toute association est donc dépositaire d'une « conscience collective » et d'une stratégie propre lui permettant de se protéger, de se défendre, d'aspirer à plus de bien-être, de promouvoir ou restaurer certaines valeurs.

En effet, comment, en tant que moyen d'identification, de représentation, de participation et d'animation, c'est-à-dire d'épanouissement moral et intellectuel, l'association peut-elle ne pas être politique ? Ce n'est que simple logique que de l'appréhender également comme un lieu de mobilisation⁵⁶⁷ entendu comme lieu de prise de conscience politique.

C'est dans ce contexte que se sont perpétuées de nombreuses associations, par exemple l'Union Générale pour le Développement de Blida (U.G.D.B), fondée par les ressortissants de la ville de Blida au centre de l'Algérie dont l'objectif est « *de prendre à cœur le développement socio-économique de leur cité sans oublier les communes et les villages périphériques* »⁵⁶⁸ et l'association « ALRIBAT » créée en août 1989 à d'Akbou dans le département de Bejaia à l'Est de l'Algérie. Dans son article 2, cette association se fixait pour but de diffuser la pensée d'une communauté dans un creuset identitaire régional. Elle entendait en outre fait connaître aux populations de la région d'Akbou et à l'opinion publique nationale des objectifs précis consignés dans sa plate-forme de projet de société. L'association était ouverte aux Algériens natifs de d'Akbou et témoignant une affection pour le développement culturel, social, économique et politique de la communauté ou partageant des nobles idéaux du développement tout court. Pour les adhérents, cela venait à réhabiliter la mémoire d'une communauté nationale et à reconnaître la légitimité de son combat politique.

Quoiqu'il en soit, une des deux parties, l'Etat ou la « société civile » aura toujours intérêt à politiser le mouvement associatif pour des buts et des intérêts communautaires et/ou partisans à atteindre. En tout cas, le principe associatif au Bénin répond à un besoin de se retrouver, de s'organiser..., besoin conforme au caractère multilinéaire et mythique de la solidarité africaine. Ce que Tocqueville résume en ces propos : « *...Il n'y pas de pays où les associations soient plus nécessaires, pour empêcher le despotisme du prince que ceux où l'État social est démocratique. Chez les nations aristocratiques, les corps secondaires forment des associations naturelles qui arrêtent les abus du pouvoir. Dans les pays où de pareilles associations n'existent point, si les particuliers ne peuvent créer artificiellement ou momentanément quelque chose qui leur ressemble, je n'aperçois plus de digue à aucune*

⁵⁶⁷ La mobilisation « consistant essentiellement en une création de nouveaux engagements et de nouvelles identifications (...), dans le cadre d'un mouvement social, chargé, au besoin par la confrontation directe et éventuellement violente avec les autorités en place, de promouvoir et parfois de "restaurer" des fins collectives ». Cf. Professeur François Chazel : "Mobilisation politique : problème et dimension", Association Française de Science Politique, 1974.

⁵⁶⁸ Saïd Zerhoun, Autonomie locale et développement local à la base en République Populaire d'Algérie, mémoire à l'Université de Batna, 2000.

tyrannie, et un grand peuple peut être opprimé impunément par une poignée de factieux, ou par un homme »⁵⁶⁹.

Puisque l'objet de cette étude a pour support le sport et son mouvement sportif, il nous apparaît donc nécessaire de préciser l'association sportive au sein du paysage associatif en général.

10.2.10. L'association sportive: une particularité?

En tant qu'association, au même titre que n'importe quelle autre, l'association sportive est soumise à la loi du 04 décembre 1990. Mais c'est néanmoins à la charte des sports⁵⁷⁰ qu'il revient de définir ses attributions et son champ d'actions.

Afin de donner une idée de l'ampleur du phénomène associatif sportif en Algérie, selon le ministère de l'intérieur des collectivités locales et l'aménagement du territoire, il y avait en Algérie 108 940 associations, soit 48 957 associations reconnues et 59 983 non reconnues. Mais la tendance observée chez la quasi-totalité des associations algériennes à se reconnaître ou à afficher un objet culturel ou sportif (réel ou factice), invite à réévaluer ce chiffre à la hausse ; ce qui placerait alors les associations à objet sportif déclaré, au second plan du mouvement associatif avec un pourcentage de 16, 55%, tant sur le plan de leur nombre, que de l'effectif de leurs sympathisants. L'objet des associations sportives serait-il plus viable pour qu'elles bénéficiassent, de la part des pouvoirs publics, d'un traitement spécifique de nature à faciliter leur multiplication ?

Le panorama associatif sportif en Algérie, à l'époque coloniale, atteste que le sport a toujours été une composante importante de la vie culturelle et éducative. Les associations sportives font partie de ces institutions qu'un minimum de "bonne conscience", culturelle ou éducative, empêche de bannir. Comment pourrait-on en effet s'acharner sur une association qui consacre les valeurs morales, civiques, d'amitié, de sportivité, de camaraderie... ? A titre d'exemple, l'article 12 du statut de l'association sportive de l'« *Alliance d'Iar Essarda* » de Tipaza en 1961, précise qu'elle pour but « *la pratique des exercices physiques, des sports, et notamment de football association, de préparer un pays, des hommes robustes, de créer entre tous ces membres, des liens d'amitiés et de camaraderie. Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite* ». (Précision de taille).

L'administrateur colonial, dans son entreprise de promotion du sport et en particulier du football, savait fort bien que les associations qui en naîtraient seraient indubitablement non apolitiques. L'expérience qu'il avait de la politisation des associations de ce type en métropole était de nature à lui inspirer quelques craintes et bien entendu, beaucoup de prudence.

Quant au pouvoir postcolonial, ce qu'il redoute le plus, c'est la tendance de ces associations à être de vrais cercles de consanguinité, c'est à dire qu'elles privilégient des

⁵⁶⁹ Charles Debbasch et Jacques Bourdon, Les associations, Que-sais-je ? N° 2209, 1985, Cf. également Tocqueville : « De la démocratie en Amérique », Gallimard, Paris 1992.

⁵⁷⁰ Code de l'EPS (ordonnance n° 76-81 du 23 octobre 1976).

considérations purement régionaliste, tribale, ethnique, etc., que le pouvoir assimile à une dérive identitaire. Incapable de se conformer à l'idée qu'à chaque niveau d'opposition ou d'enjeux correspond un niveau d'organisation, l'Etat monopartiste, jaloux de son idéologie unitaire y voit plutôt une menace pour sa stabilité. Dès lors, l'argument est tout trouvé pour justifier son droit de regard sur le mouvement sportif que l'on croyait pourtant plus libre.

Afin d'expliquer pourquoi l'Etat postcolonial n'entend pas assister sans rien faire à ce qu'il considère comme étant sa désagrégation, au travers de la pluralité des associations sportives, il est nécessaire d'essayer de comprendre le modèle d'organisation sur lequel est bâti le sport algérien.

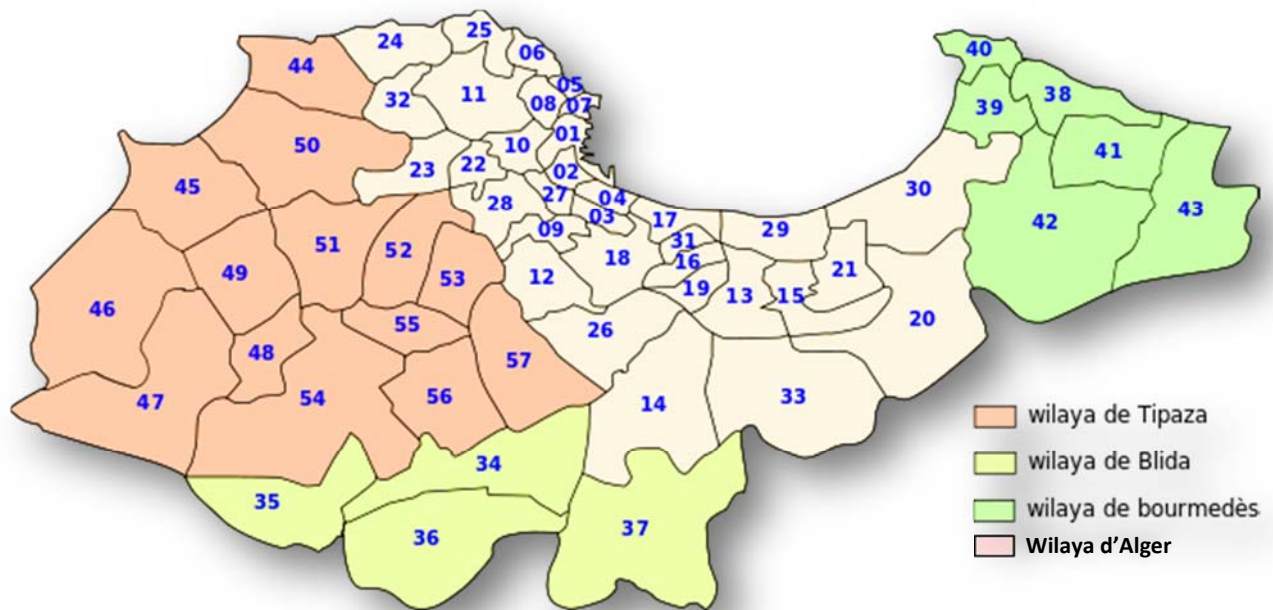
Quant au pouvoir post colonial, ce qu'il redouté de ces associations à être de vrai cercles de consanguinité, c'est-à-dire qu'elles privilégient des considérations purement régionalistes, tribal, ethnique, etc., ce que Mohand Amokrane⁵⁷¹mettait en œuvre nous semble-t-il, quand il estimait que « *si vous n'êtes pas de la région des berbère de Kabylie⁵⁷², vous ne pouvez pas faire partie de mon équipe ; je considère les « autres régions » du pays comme des traitres* » (Entretien du 10 janvier 2020). Ce que le pouvoir assimile à une grave dérive. Incapable de se confirmer à l'idée qu'à chaque niveau d'opposition ou d'enjeu correspond un niveau d'organisation, l'Etat monopartiste, jaloux de son idéologie unitaire y voit plutôt une menace pour sa stabilité. Dès lors l'argument est tout trouvé pour justifier son droit de regard sur le mouvement sportif que l'on croyait pourtant plus libre. Après avoir retracé le contexte social et politique de l'associationnisme en Algérie, il est question maintenant de présenter dans la troisième partie en premier lieu, la cartographie de la zone d'enquête et préciser en second lieu les déterminants conceptuels et enfin exposer les résultats de nos analyses.

La zone d'enquête

Comme nous l'avons mentionné dans la méthodologie, les enquêtes se sont déroulées dans des trois départements du pays : Le département de Tipaza, de Blida et celui de Boumerdès. Ces trois départements abritent les sièges des fédérations, des ligues, des ministres et des bureaux des structures démocratiques mises en place à l'avènement de la démocratie. Ces structures démocratiques et politiques sont : l'Assemblée national(le parlement), la Commission Nationale Autonome(CNA) et le Conseil Economique et Social(CES).

⁵⁷¹ Mohand Amokrane est le président des « Lions football club », une des associations sportives du département de la Kabylie dans le Centre de l'Algérie.

⁵⁷² La Kabylie est une région historique située dans le nord de l'Algérie, à l'est d'Alger. Les kabyles sont une ethnie berbère qui vit en Algérie. Mais les Magrébins de nos jours pensent qu'ils sont arabes alors qu'ils sont juste 20-40% arabes et 50+% berbères.



Carte 5. Zone d'enquête (Alger, Blida, Tipaza et Boumerdes)

10.2.11. Déterminants conceptuels et terminologiques d'analyse

Ce que nous nous proposons d'examiner ici, ce sont les déterminations que toute action doit à l'espace social dans lequel elle se produit, Il convient donc de préciser ce que nous entendons par l'espace social puisque nous aurons à identifier dans le cadre de nos résultats, les agents sociaux qui sont précisément les acteurs de cet espace attractif et particulier qu'est le sport en Algérie.

10.2.12. L'espace social et le champ sportif

Tous les lieux physiques que l'on considère (un bureau, un stade...) dans lesquels évoluent les agents sociaux les plus divers (dirigeants politiques, acteurs sportifs et pratiquants sportifs par exemple), ont en commun de pouvoir être regardés comme des ensembles socialement définis, c'est-à-dire des positions qui se différencient les unes des autres par les droits et les devoirs qui sont attachés à chacune d'elles, par le prix (en temps, argent, énergie, talent, compétence, etc.) qu'il faut payer pour les occuper, ou par les rémunérations et gratifications qu'elles apportent à leurs occupants (titre, honneurs, prestige, légitimité, notoriété, services, argent, etc.). Un espace social est donc un ensemble organisé ou, encore un système⁵⁷³ de positions sociales qui se définissent les unes par rapport aux autres »⁵⁷⁴. Des

⁵⁷³ Selon Alain Accardo op. cité, « la notion de système ici sous-entend que l'ensemble considéré n'est pas une réunion accidentelle et anarchique d'éléments indépendants les uns des autres, mais au contraire un tout dont les

positions de commandement supposent des positions d'exécution. Dans ces conditions, il n'y a pas de « vainqueur sans vaincu, point de riches sans pauvres, de bourgeois sans prolétaires », etc. La valeur d'une position ne peut en fait se mesurer que par la distance qui la sépare des autres positions inférieures ou supérieures. Le chef ne peut exister qu'en rapport avec d'autres positions qui forment avec elle un ensemble indissociable, de telle sorte qu'on est à la fois un chef par rapport à certains agents et un subordonné par rapport à d'autres. Ce qu'il faut retenir en définitive avec Accardo (1997), par espace social c'est « un système de différences, un système de positions qui se définissent dans et par leur opposition même, comme le Nord ne se définit que par opposition au Sud et l'Est par opposition à l'Ouest ».

Il importe de retenir de cette idée que dans la vie sociale, toute pratique individuelle ou collective est toujours orientée par rapport à des valeurs socialement établies. Ainsi comme nous serons amené à l'entrevoir dans la présentation des résultats, les pratiques des agents sociaux dans le champ sports sont orientées, de façon consciente ou non, par rapport à des axes par exemple noble/ignoble, pur/impur, distingué/vulgaire, loyal/déloyal, etc. C'est-à-dire en fonction de valeurs perçues comme des couples d'opposition qui peuvent donner une signification positive ou négative aux choses et aux pratiques les plus diverses. Avant de clore ces précisions sur l'espace social, il nous semble nécessaire d'attirer l'attention sur un aspect fondamental de son fonctionnement, plus précisément sur ce qui convient d'appeler les « motivations »⁵⁷⁵, c'est-à-dire les raisons subjectives, plus ou moins profondes, plus ou moins conscientes pour lesquelles les agents font ce qu'ils font. Ici par rapport aux analyses et interprétations que nous ferons de nos résultats, nous sommes tenté d'avancer que la motivation des agents sociaux dans le cadre de ce travail semble être poussée par : pour les acteurs sportifs, une volonté de distinction parce qu'ils détiennent un certain type de capital (culturel, économique); pour les dirigeants politiques, parce qu'ils détiennent un autre type de capital social et/ou politique et économique). Ainsi, ces derniers découvrent des opportunités dans l'espace particulier qui est l'espace sportif par exemple pour, soit conforter ces types de capital ou pour acquérir un autre type, dénommé *capital symbolique* par Bourdieu. Nous reviendrons à la suite de cette section sur ces notions de *capital* lié à celle de la légitimité de domination.

Sans préjuger des résultats, on peut s'interroger dès maintenant sur la question de savoir s'il y a pas une sorte de dénominateur commun aux innombrables motivations. A cette question, on pourrait répondre qu'une motivation tout à fait fondamentale paraît être la volonté de distinction, de posséder une identité sociale propre permettant aux dirigeants sportifs et

parties composantes sont logiquement en rapport les unes avec les autres, de façon durable et non arbitraire » A cet égard, nous considérons le mouvement sportif, les associations et les clubs comme un système où cohabitent des acteurs liés par des interactions qui évoluent et qui jouent chacun leur rôle en fonction des positions sociales qu'ils occupent.

⁵⁷⁴ Alain Accardo, *ibid.*

⁵⁷⁵ Salim Boubaker, *Réussir en sport, étude comparée de deux cultures, celle des Français de souche et d'origine maghrébine* », Thèse pour le doctorat d'Etat UFR/STAPS, Université de Tlemcen, 2012.

politiques d'exister non pas seulement d'une existence physique, mais d'exister socialement pour les uns ou d'être reconnu par les autres et finalement d'avoir un sens, une notoriété.

10.2.13. De l'identité sociale à la recherche d'un capital

Selon Alain Accardo, (1997) à ce sujet, « *aucun agent social (acteur) ne se définit par son seul patronyme* ». Pour cet auteur, « *l'identité est faite de l'appartenance à une multitude de groupes sociaux autres que la famille, la nation, la profession, la religion, la classe sociale, l'appartenance philosophique et politique, etc. sont autant d'insertions de l'agent dans des espaces sociaux qui se traduisent par l'imposition d'étiquettes, d'appellations contrôlées, de labels, dont les effets peuvent être positifs ou négatifs pour les agents* »⁵⁷⁶. De ce fait, un même label par exemple le statut de dirigeant sportif, peut recouvrir une position sociale gratifiante dans l'espace sportif et au-delà même notamment de la vie politique comme nous serons amené à l'entrevoir. Il en résulte donc que les agents sociaux parce qu'ils sont sociaux, parce que « *leur existence reçoit son sens et son importance des autres, qu'ils aient conscience ou non, s'efforcent d'acquérir des labels et des titres les plus prestigieux, les plus rémunérateurs qu'ils peuvent atteindre avec les moyens dont ils disposent ou de faire obtenir aux titres qu'ils possèdent déjà une valeur supérieure à celles qu'ils ont précédemment, ou d'imposer la création de titres en quelque sorte faite sur mesure* »⁵⁷⁷. En règle générale, un agent c'est-à-dire le dirigeant sportif dans le cadre précis de notre étude n'est pas seul pour effectuer ce travail de valorisation et de distinction. Son intérêt n'est pas dissociable de celui de certains autres agents, c'est-à-dire les hommes politiques ou les sportifs pratiquants même s'il ne les connaît pas personnellement. On objectera peut-être que s'il est vrai que la clé de beaucoup de conduites réside dans la volonté de distinction, il n'en demeure pas moins qu'on peut observer aussi dans certaines circonstances, des conduites d'effacement, de la part de dirigeants qui tiennent à passer inaperçus, à rester dans l'ombre ; ou que leur rôle leur impose cela. Ce sont ceux-là que nous appelons les hommes de l'ombre. Cette objection ne résiste pas à l'examen. En effet, autant il est facile de comprendre que les dirigeants sportifs puissent avoir intérêt, de façon très circonstancielle, à ne pas se faire remarquer, autant il est difficile d'admettre qu'ils puissent passer leur vie à « se faire tout petit ». On pourrait dire qu'il existe parfois des raisons conjoncturelles de s'effacer, tandis qu'il y a toujours des raisons structurelles de se distinguer. Structurelles parce qu'elles sont imposées par la position de l'agent dans l'espace considéré. D'où la notion de champ comme espace considéré.

⁵⁷⁶ Alain Accardo, *Initiation à la sociologie de l'illusion sociale, invitation à la lecture de Pierre Bourdieu*, Edition Le Mascaret, 1997, p. 18.

⁵⁷⁷ Alain Accardo, *Ibid*, p. 48.

10.2.14. La notion de champ et de champ sportif

Selon Bourdieu, le champ est l'espace dans lequel s'affrontent dominants et dominés. Il existe une variété de champs différents, aux contenus divers. Ainsi, l'espace social se divise en champ artistique, en champ littéraire, etc.

Le champ dans un premier lieu est un espace social comme nous l'avons vu précédemment et en second lieu, « *un système de positions différentielles, conférant aux agents, individuels ou collectifs, qui les occupent, des rôles et des statuts différents* »⁵⁷⁸ selon P. Bourdieu. C'est ainsi que l'on peut recenser dans cet espace social des cadres supérieurs, des cadres moyens, des employés de différentes catégories... bref « un ensemble hiérarchisé de positions dans lequel il est possible de découper des sous-ensembles, des hiérarchies sectorielles ou catégorielles. Cet ensemble n'est pas inerte, mais vivant, dynamique, animé d'un mouvement interne et externe incessant, fait de relations verticales ou horizontales, officielles ou officieuses, de relations de communication, de coopération de concurrence ou de rivalité, de négociation, de promotion etc. ». Pierre Bourdieu compare ce concept à un jeu dans lequel chaque joueur possède au non des atouts. Les acteurs tentent d'obtenir une place favorable dans chaque champ et de se rapprocher du sommet ; les évolutions de champ résultent donc des revendications des dominés. Ces revendications résultent des personnalités individuelles et de leur jugement, qui sont conditionnés par la position sociale. Il est clair que, si l'on veut comprendre les interactions qui s'établissent entre les agents c'est-à-dire les sportifs, leurs dirigeants, les hommes politiques et tous ceux qui gravitent autour du sport, il faut les restituer dans leur contexte, c'est-à-dire dans le cadre du fonctionnement du champ (le mouvement sportif) considéré et de ses structures (les fédérations, les ligues et les associations sportives). S'en suit de tout ce qui précède que pour analyser correctement des conduites sociales, il importe de reconstruire l'espace social spécifique en question. Si Norbert Elias estime pour sa part que le champ est un espace social caractérisé par des relations et des interactions entre les acteurs. Car, la concurrence pour la domination lie les acteurs les uns aux autres à la distribution du capital, à la valeur du capital de chacun. Ainsi, la hiérarchie des espèces de capital débouche sur une configuration relationnelle tendanciellement en équilibre afin que le champ social considéré fonctionne en harmonie. Mais il faut retenir de ces études que le champ est un espace social en mouvement constant ou les positions des individus changent selon leur pouvoir. Et dans le cadre de notre étude, nous supposons que la notion de jeu est bien présente dans le champ sportif. C'est ainsi que nous parlerons désormais du champ sportif algérien, de son fonctionnement et des stratégies des agents notamment des dirigeants sportifs et hommes politiques au travers de nos résultats. Afin de marquer le caractère spécifique des déterminations qui, dans un cet espace, concourent à produire une certaine gamme d'interactions, de stratégies, d'enjeux de pouvoirs etc., nous utiliserons désormais le terme de

⁵⁷⁸ Pierre Bourdieu, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, les éditions de minuit, 1979.

capital. Si l'on examine la nature des différents types de *capital* mis en jeu dans un espace déterminé, on se rend compte qu'en dépit de l'infinie diversité apparente des enjeux, on peut les regrouper en quatre grandes catégories de ressources détenues par l'agent :

- **Le Capital culturel** rassemble toutes les connaissances acquises par institution, ou par investissement personnel (parmi lesquelles les diplômes scolaires et universitaire prennent une importance croissante).

- **Le Capital économique** se réfère ici aux ressources de nature économique parmi lesquelles, l'argent, du fait de son rôle d'équivalent universel de toutes les marchandises, tient une place prééminente. On sait d'expérience que le fait de détenir personnellement des biens économiques ou culturels est source de pouvoir par rapport à ceux qui en détiennent moins ou qui en sont démunis. Maintenant que la micro-économie explique le mieux le comportement des acteurs du champ sportif, il faut trouver un instrument pour donner un sens à la notion de pouvoir dans la dynamique des mutations des acteurs sportifs ou des hommes politiques d'un champ politique vers le champ sportif et vice-versa. Ainsi, le capital économique devient un instrument pour analyser le champ des pouvoirs en sport⁵⁷⁹.

A partir du capital économique qui est non seulement un objet d'étude, mais aussi une notion sociologique qui intéresse les théories sociales dans le champ des pouvoirs. P. Bourdieu donne une définition sociologique plus complète du capital économique. Les conditions structurelles micro économiques et l'histoire sociale de l'acteur participent à la structure du capital économique. Grâce à l'histoire individuelle des acteurs du champ sportif en Algérie, nous pensons que le pouvoir économique se perçoit sous deux facettes dans le sport de haut niveau : une face positive car le football de haut niveau est un véritable objet sociologique, et l'autre négative puisque c'est par le pouvoir économique que l'on atteint la dimension individuelle et sociale (conquête du pouvoir, reconnaissances sociales, de légitimation, etc.). Ceci contribue également à penser que le pouvoir économique jouirait d'une très grande estime sociale lorsqu'on finance de manière directe un grand club sportif. Le sport de haut niveau constitue pour ainsi dire un projet de développement social. Le pouvoir économique est un instrument social dans les luttes de positionnement, on instrumentalise alors le financement du football de haut niveau dans les communautés sociales en Algérie. Dans notre cas d'étude le champ sportif peut être un tremplin pour réaliser des projets sociaux dans la conquête du pouvoir, tant économique, politique ou social.

- **Capital social** est formé par la structure des réseaux sociaux construits par un agent dans le champ du sport, permettent à celui-ci de tirer profit dans une situation d'échange. « Le capital social »⁵⁸⁰ est particulièrement visible dans le sport de haut niveau et, spécialement, dans le

⁵⁷⁹ Yatie Yakam Célestin, Les formes d'échanges et de pouvoir dans le football au Cameroun. Contribution à une analyse des enjeux sociaux du sport de haut niveau en Afrique Subsaharienne, Thèse de Doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Université de Strasbourg.

⁵⁸⁰ Lire à ce sujet, les travaux de Bourdieu Pierre, article publié dans les actes de recherches en sciences sociales,

football des pays en voie de développement qui, en tant que lieu d'indétermination, réalise une trajectoire individuelle. Selon Bourdieu (1979)⁵⁸¹, les individus ne se déplacent pas au hasard dans l'espace social. Ils subissent les forces qui orientent la direction de la pente de leur trajectoire d'une part, mais ils opposent d'autres parts, aux forces du champ leur inertie propre, c'est-à-dire leurs propriétés, qui peuvent exister à l'état incorporé, sous formes de dispositions, ou à l'état objectivé, dans des biens, des titres, etc. Il est lié aussi à l'appartenance au réseau de relations mobilisables. Les ressources liées à ce capital social sont liées à l'appartenance à un groupe, « *celles dont on ne peut disposer que par l'intermédiaire d'un réseau de relations, et plus précisément de relations avec les agents eux-mêmes détenteurs de certains pouvoirs et disposés à mettre leurs pouvoirs au service de l'agent qui les sollicite et qui peut à son tour être appelé à rendre service pour service* »⁵⁸².

A cet égard, on peut considérer les différents groupes auxquels nous appartenons, la famille, cercle d'amis, nation, église, associations culturelles ou sportives ou encore de développement communautaire, syndicats, partis politiques etc. comme des réseaux d'échange et de circulation de biens dont chaque agent tire un profit proportionné à sa propre contribution (en paroles, en actions, en argent, en temps etc.). Il convient de remarquer que ces trois grands types de ressources que les agents cherchent à s'approprier dans un champ donné sont non seulement des enjeux, mais aussi des conditions d'entrée dans un jeu, des mises effectuées par les agents en vue de réaliser un profit. Toute participation à un jeu suppose donc un coût, un droit d'entrée plus ou moins élevé (argent, diplôme, titre, etc.).

- **Le capital symbolique** P. Bourdieu définit le capital symbolique comme étant une propriété quelconque, force physique, richesse, valeur guerrière, qui, perçue par des agents sociaux dotés des catégories de perception et d'appréciation permettant de la percevoir, de la connaître et de la reconnaître, devient efficiente symboliquement, telle une véritable force magique : une propriété qui, parce qu'elle répond à des attentes collectives, socialement constituées, à des croyances, exerce une sorte d'action à distance, sans contact physique. On donne un ordre et il est suivi : c'est un acte quasi magique⁵⁸³. Cette définition du capital en tant que force magique, acte invisible et perceptible, s'appréhenderait plus aisément sous le thème pouvoirs en sport et en sociologie des organisations sportives.

Selon Alain Accardo (1997), on introduit dans le jeu social une nouvelle espèce de capital provenant de la transformation quasi magique, de la transmutation pourrait-on dire, de tout capital économique, culturel ou social, en une forme supérieure de propriété qui semble à la nature même de l'agent ; une propriété nouvelle qui semble ne rien devoir au capital économique, culturel ou social qu'il détient une propriété qui devient irréductible inexplicable qu'on possède...c'est une propriété charismatique, un charme, gratuitement accordé par les

n°31 de Janvier 1980.

⁵⁸¹ Pierre Bourdieu, *La distinction : critique social du jugement*, les Ed. De minuit, Paris, 1979, P122.

⁵⁸² Alain Accardo, *op.cit.*, p.60.

⁵⁸³ Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques sur la théorie de l'action*, Ed. Du Seuil, Octobre 1994, P 189.

dieux, la providence...selon P. Bourdieu le sport de haut niveau crée aussi un espace où le symbole n'a de sens que comme « *un pouvoir qui est en mesure de se faire reconnaître, d'obtenir la reconnaissance ; c'est-à-dire un pouvoir (économique, politique, culturel ou autre) qui a le pouvoir de se faire méconnaître dans sa vérité de pouvoir, de violence et d'arbitraire. L'efficacité propre de ce pouvoir s'exerce non dans l'ordre de la force physique, mais dans l'ordre du sens de la connaissance. Par exemple, le noble, le latin le dit, est un nobilis, un homme « connu », « reconnu ».* »⁵⁸⁴ . Toujours selon ce même auteur, l'« *idée que les luttes pour la reconnaissance sont une dimension fondamentale de la vie sociale et qu'elles ont pour enjeu l'accumulation d'une forme particulière de capital, l'honneur au sens de la réputation, de prestige, et qu'il y a donc une logique spécifique de l'accumulation du capital symbolique comme capital fondé sur la connaissance et la reconnaissance (...)* »⁵⁸⁵...ce capital est donc désigné *Capital symbolique*. Il joue un rôle très particulier et irremplaçable en conférant la légitimité aux agents ; c'est-à-dire en leur donnant des propriétés à la fois impalpable et si décisive qu'on appelle autorité, prestige, réputation, renommée, notoriété, honneur, talent, don, intelligence, etc., toutes ces propriétés qui peuvent exister que dans la mesure où les autres veulent bien reconnaître que vous le possédez, mais dont l'exercice, une fois admise par les autres agents, contribue à assurer votre capacité de domination, à vous donner du pouvoir et accroître vos profits (économiques, culturels et autres) par une sorte de cercle qui fait que le capital a tendance à aller au capital et que, comme le dit une imagerie populaire « *il pleut toujours là où c'est mouillé* ». Le capital symbolique n'est rien d'autre que le crédit qu'on accorde à une personne à qui on accorde une croyance à sa supériorité ou à son excellence. Ce crédit est consenti à des agents par d'autres agents. En considérant la conversion du capital symbolique en pouvoir symbolique, il y a lieu de se demander que représente le phénomène sportif en Afrique et en Algérie en expliquant sociologiquement l'ascension politique en sport au sein du champ sportif.

Le pouvoir symbolique est caractérisé par l'ensemble des propriétés sociales qui confèrent au détenteur un certain prestige et une reconnaissance sociale. Il se construit facilement dans les valeurs marchandes et sportives du joueur. Il s'agit « *d'un pouvoir qui est en mesure de se faire connaître, d'obtenir une reconnaissance ; c'est-à-dire un pouvoir (économique, politique, culturel ou autre) qui a le pouvoir de se faire méconnaître dans sa vérité de pouvoir, de violence et d'arbitraire. L'efficacité propre de ce pouvoir s'exerce non dans l'ordre de la force physique, mais dans l'ordre du sens de la connaissance* »⁵⁸⁶. C'est ainsi que nous allons voir que dans le champ sportif, des dirigeants sportifs sont conquis à cette référence naturellement ou sont à la recherche de ce capital symbolique.

⁵⁸⁴ Pierre Bourdieu, « Dévoiler les ressorts du pouvoir », in Interventions – Sciences sociales et action politique, Agone, 2002. PP173-176.

⁵⁸⁵ Pierre Bourdieu, Choses dites, Ed. Minuit, Paris, 1987, P33.

⁵⁸⁶ Pierre Bourdieu, Ibid.

CONCLUSION DU CHAPITRE

En définitive, le mouvement associatif en Algérie apparaît comme embryonnaire. Il cumule, de surcroît, des handicaps (Fragilité des structures, modicité des financements octroyés par l'Etat, faible représentation des localités, insignifiance des taux d'adhésion, carences en matière de management, insuffisance de l'outillage méthodologique) qui le contrarie dans sa volonté de s'ériger en partenaire des institutions de l'Etat dans la gestion des affaires de la cité. Par-delà le problème de la sous ou de la mal représentativité des groupes sociaux, les associations se caractérisent par des activités ne favorisant guère la recherche d'ancrage social et de la durabilité. La vision apolitique et a économique constitue un handicap majeur pour ces associations. Mais en dépit de ces contraintes, les organisations associatives contribuent à la pluralisation de la société. Les multiples actions entreprises, ici et là, par les associations ont apporté des acquis appréciables à la population qui méritent d'être valorisés. Mais la participation des associations, tout en restant nécessaire à tous les niveaux de la prise de décision, ne pourra être efficace que si les associations intègrent une vision tant politique qu'organisationnelle dans l'appréhension globale et intégrée des questions du développement. Donc, avec les choix politiques démocratiques de l'Algérie, le mouvement associatif doit être refondé pour qu'il puisse se transformer en une société civile capable de contribuer effectivement dans la refondation de l'Etat algérien. Elle doit contribuer aussi à la création d'une culture civile centrée dans la citoyenneté, la modernité et la tolérance. On ne pourrait parler d'un avenir serein pour ce mouvement que s'il se crée cette culture citoyenne qui favorise la participation politique, le mérite et la sanction.

Après avoir précisé les différents concepts auxquels nous ferons constamment référence, procédons maintenant à l'exposé de nos résultats.

CHAPITRE XI :

L'EXPRESSION ASSOCIATIVE

11.1. La multiplication des associations

Les émeutes populaires d'octobre 1988 ont permis une accélération du rythme des réformes. Après l'adoption de la constitution de 1989, qui a ouvert la voie à la liberté d'association ratifiée par la loi 90-31 de décembre 1990, le mouvement associatif a connu un essor sans précédent. Ce nouveau cadre législatif restait cependant assez flou sur certains aspects, tandis que certaines dispositions de la loi ont permis au pouvoir de conserver des mécanismes de contrôle et de limitation à l'exercice de la liberté d'association. Malgré le développement au cours des vingt dernières années d'un important mouvement associatif, la démocratisation n'a pas fait de progrès conséquents. Ce constat va à l'encontre de la thèse dominante dans les années 1990 selon laquelle l'émergence de la démocratie reposait sur l'existence de sociétés civiles dynamiques, capables de freiner la capacité coercitive de l'État, en augmentant le coût de la répression et en canalisant le support international en faveur des réformes (Yom, 2005).

Malgré toutes les restrictions le cadre juridique de la loi de 1990 fut considéré comme étant libéral. Il n'a pas été un frein à l'expansion du réseau associatif islamiste puisque selon le ministère de l'intérieur de l'époque il y avait en Algérie 11 000 associations à caractère religieux (Liverani, 2008, 20). L'importance jouée par le réseau associatif du Front islamique du salut (FIS) dans l'ancrage social du mouvement sera d'ailleurs prise en compte par le régime (Garon, 1998), lorsque commencera la confrontation avec l'armée et les forces de sécurité.

11.2. Cartographie générale : secteurs d'intervention et implantation géographique

Selon les sources officielles en 2008, il y avait en Algérie 81 000 associations. Cependant, leur nombre florissant n'est pas un indicateur fiable du dynamisme de la société civile algérienne. Il y a en fait selon les études un écart considérable entre le nombre d'associations officiellement recensées et le nombre d'associations réellement actives. De même, le mouvement associatif n'a pas une implantation homogène sur l'ensemble du territoire algérien. Dans les régions Centre et Ouest, il montre un dynamisme plus important que dans l'Est. Les associations sont beaucoup plus nombreuses dans les zones urbaines et dans les régions où prédominent les modes d'organisation communautaire ou villageoise (Kabylie et Mزاب).

Par ailleurs, la plupart des associations algériennes concentrent leurs activités dans le domaine social, culturel et dans l'environnement, c'est-à-dire dans des secteurs d'interventions que l'État a intérêt à promouvoir et qui prolongent ou soutiennent les actions publiques. En

revanche, Les associations de plaidoyer et celles qui agissent en général dans des secteurs plus « politiquement » sensibles sont en nette minorité (droits de l'Homme, associations contre la corruption, culture berbère, Union des syndicats autonomes, etc.).

11.3. L'emprise du pouvoir sur les associations

L'indépendance par rapport au pouvoir politique est une donnée fondamentale pour les associations qui aspirent à une certaine reconnaissance sociale et représentativité. Cependant, le manque d'autonomie des associations par rapport à l'État est un trait dominant. L'autonomisation est d'autant plus difficile que la genèse du mouvement associatif ne s'est pas faite en opposition à l'État, mais a accompagné le projet national (Prat, 2007).

L'instrumentalisation du mouvement associatif par le régime algérien s'est accentuée dans les années 1990. Si pour les réformateurs du FLN, l'introduction du pluralisme visait à faire avancer leur programme de réforme en cherchant de nouveaux appuis dans la société, pour les militaires le pluralisme doit être contrôlé dans le but de pérenniser le pouvoir en place. Au début de la guerre civile, il s'agissait avant tout de mobiliser un vaste secteur de l'opinion publique algérienne en agitant le spectre de la menace islamiste. Grâce au ralliement d'organisations se sentant particulièrement menacées par le mouvement islamiste, les militaires ont commencé à puiser dans cette nouvelle source de légitimité qu'allait incarner la « société civile ».

L'instrumentalisation par l'État de la société civile a aussi poursuivi d'autres finalités. Le mouvement associatif a pu servir de bouc émissaire, le pouvoir s'efforçant de cristalliser le mécontentement populaire à son égard. Le mouvement associatif est devenu pour le pouvoir « une soupape de sécurité » susceptible de canaliser les groupes d'opposition et d'éviter une confrontation directe avec les responsables politiques en diluant les responsabilités. Cette stratégie a été mise en œuvre dans des moments particulièrement critiques qui mettaient en évidence l'incapacité de l'État à assumer ses responsabilités. Ce fut le cas durant les inondations de Bâb el Oued en 2001 : afin de masquer son inaptitude à prévenir et à gérer la crise humanitaire provoquée par les inondations, le gouvernement a tenté de faire porter la responsabilité de ses échecs sur le mouvement associatif accusé d'être absent dans la réponse à la crise.

11.4. Le phénomène associatif algérien dans l'espace international

L'internationalisation du phénomène associatif algérien a suscité de la part du pouvoir une certaine ambivalence. L'existence d'un tissu associatif actif représente un atout car il renforce la légitimité du pouvoir à l'extérieur, notamment vis-à-vis de l'Europe. Bien qu'il permette d'afficher un semblant de démocratie nécessaire pour soigner l'image internationale du régime, ce dernier est prompt à dénoncer tout ce qui peut représenter une ingérence externe

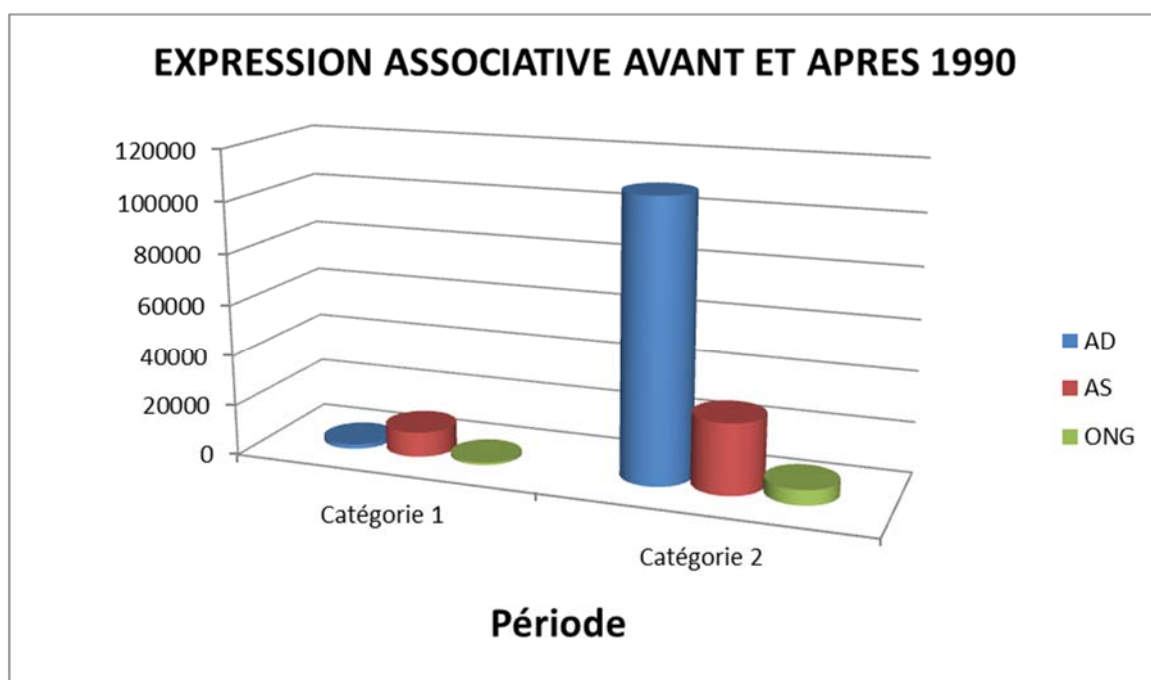
dans les affaires intérieures. Cette sensibilité qui caractérise la culture politique algérienne freine l'influence que les ONG internationales pourraient avoir sur l'évolution de la vie politique et sociale algérienne. Les récentes tensions entre l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et la Fondation Friedrich Ebert montrent à quel point ses résistances sont encore vives en Algérie. Le président de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd déclarait en faisant allusion à la Fondation : « On ne permettra jamais aux étrangers, autour de missions ou de Fondations de s'immiscer indirectement dans les affaires des Algériens ». Ces tensions montrent aussi les limites de l'influence que peuvent avoir les entités étrangères sur l'évolution du débat interne en Algérie. Le cas de la Fondation Ebert est d'autant plus significatif que le vrai motif de la querelle avec l'UGTA est le soutien que la première apporte à des syndicats alternatifs et souvent dissidents de la deuxième.

La méfiance cultivée par le pouvoir algérien à l'encontre des ONG internationales est étroitement liée au rôle que les grandes ONG de défense de droits de l'homme ont joué durant la guerre civile. En effet, elles ont été les seules à dénoncer le drame vécu alors à huis clos en Algérie. Amnesty International, Human Rights Watch et la FIDH ont contribué à internationaliser la crise algérienne malgré la volonté visible de la plupart des partenaires occidentaux de l'Algérie de ne pas s'immiscer dans les affaires algériennes, alors qu'au même moment la communauté internationale se mobilisait pour intervenir au Kosovo.

Durant cette période le tissu associatif algérien a été largement utilisé par ceux qui dans la société algérienne comme à l'extérieur voulaient transmettre leur propre version des tenants et aboutissants de la crise algérienne. Si les voix algériennes autorisées au début des 1990 à diriger le débat, notamment en France, ne reflétaient au départ qu'une seule version des faits, la mobilisation des ONG internationales de défense des droits de l'Homme comme HRW, FIDH ou Amnesty International a permis de faire entendre une autre interprétation de la violence qui frappait l'Algérie et de faire pression pour que la communauté internationale réagisse.

À l'égard du soutien des bailleurs de fonds étrangers aux associations algériennes s'attachent plus à renforcer la visibilité de la sphère associative qu'à promouvoir réellement des projets qui pourraient avoir une incidence politique directe. Cette volonté d'agir mais sans heurter la sensibilité du régime se traduit aussi par une préférence à soutenir associations de développement plutôt que de plaider (Liverani, 2008, 154).

Le graphique2 suivant présente la situation de la vie associative sportive en particulier et révèle la dynamique associative générée en général et de la vie par le nouveau régime (1990).



Graphique 2. Expression associative avant et après 1990

La lecture de ce graphique laisse entrevoir la situation de la vie associative pendant la période des indépendances (1962-1990), où il n'existait que 9854 associations sportives (AS) toutes disciplines confondues (Derras Omar⁵⁸⁷) réparties sur toute l'étendue du territoire national et regroupant 1.863.059 licenciés ainsi que 455 associations sportives scolaires regroupant 3185 licenciés. De ces 27750 associations sportives (AS) répertoriées, le football à lui seul dispose de 1568 Associations (Salhi Brahim⁵⁸⁸, 2016) et 26182 Associations pour toutes les autres disciplines.

Ainsi après avoir franchi le seuil des 9854 associations à caractère sportives en 1978, période d'après régime socialiste de Boumedienne (période d'instabilité politique), la naissance d'associations sportives y compris les associations scolaires et universitaires, a connu un déclin et une déchéance totale. En effet, il y avait dissolution d'un grand nombre d'associations ; et seules avaient survécu les associations de jeunes rassemblées dans une même structure du parti-Etat « révolutionnaire » nommée « Organisation des Jeunes Révolutionnaires de l'Algérie, OJRA ». Pendant ce régime socialiste (1978-1988), qui semble marquer une rupture avec « la période du régime Boumedianiste », on a assisté à la dissolution de la plupart des AS par le gouvernement révolutionnaire de l'époque. Ainsi, pour avoir une visibilité sur le mouvement des jeunes en matière sportive, chacune des trente et un départements était donc représenté par une seule équipe sous le contrôle du préfet. Les meilleurs athlètes de l'équipe nationale dans les diverses disciplines sportives proviennent des équipes des trente et un départements cités. Le

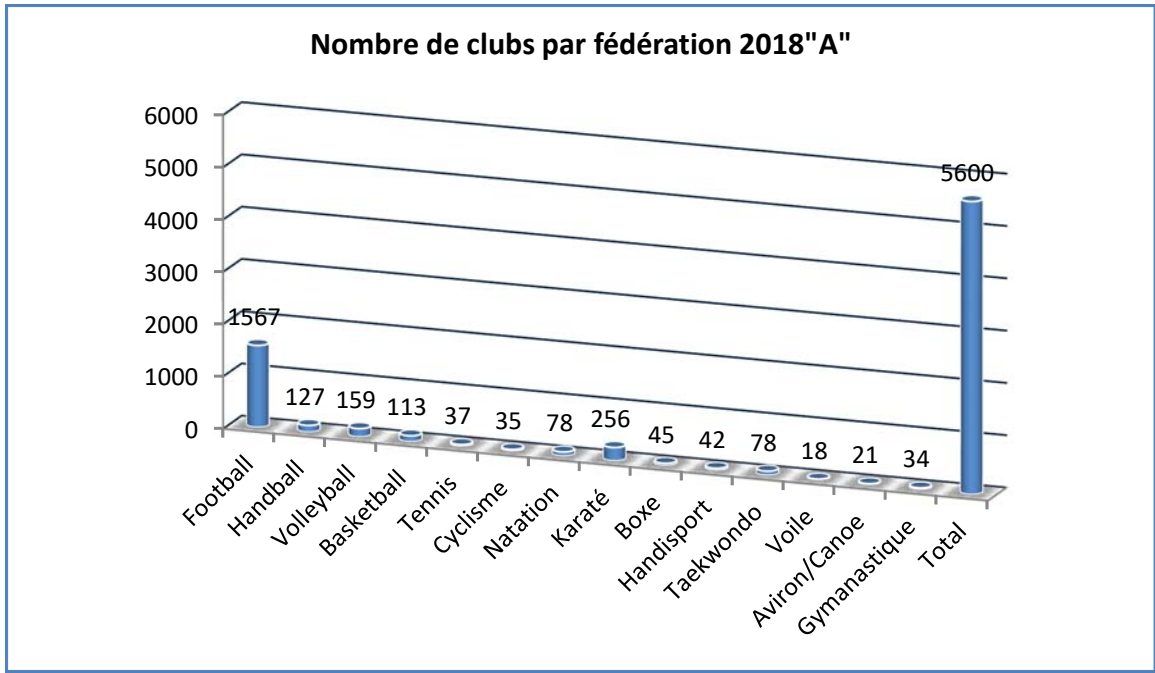
⁵⁸⁷ Derras Omar, 2002, « Le mouvement associatif au Maghreb », Les Cahiers du CRASC, n° 5.

⁵⁸⁸ Salhi Brahim, 2016, Le mouvement associatif en Algérie : Histoire, législation, état des lieux, Unité de Gestion de Programme-UGP/ONG's.

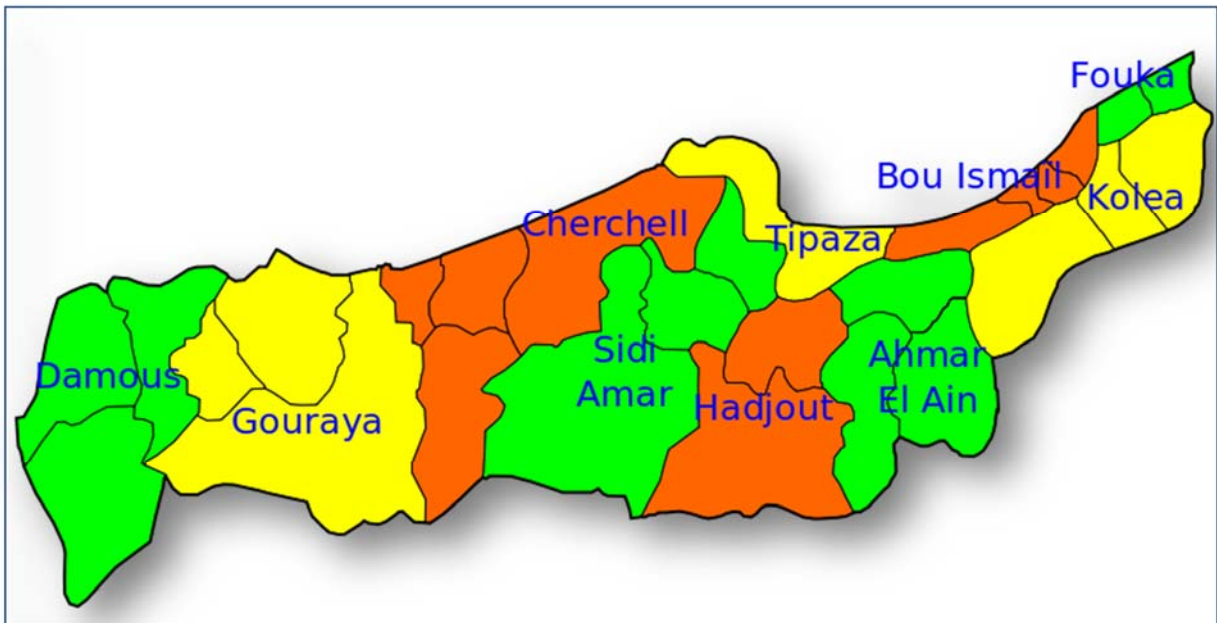
nombre des AS sportives est descendu à 1876 pour toutes les disciplines sportives et qui représentent l'Etat algérien dans la compétition internationale. Alors que l'Etat socialiste à travers la charte des sports de 1976 avait opté pour un « sport de masse », c'est paradoxalement davantage sur le sport d'élite que l'accent était mis. C'est la promotion d'un sport d'élite que vise la politique entreprise, inscrivant ainsi le pays et la société sportive dans le registre des pays marxistes-léninistes. Au cours de cette phase, on peut dire qu'il existe un hiatus (une inadéquation cacophonique) entre l'organisation imposée par l'Etat et le fonctionnement réel du système fédéral, dès lors que les postes stratégiques sont accaparés par les autorités politico-administratives qui imposent l'idéo-logie en vigueur au niveau des trente et un département⁵⁸⁹. Le souci était de « tout contrôler ».

L'avènement de la démocratie (1989-1990), par contre, a permis un boum associationniste qu'on pourrait assimiler à la résurgence d'une liberté d'expression associationniste qui avait entre temps marqué la période des indépendances. Ainsi, de 9854 associations sportives (AS) toutes disciplines sportives confondues que compte le mouvement sportif algérien avant 1990, cet effectif est passé subitement à 27.750 à l'avènement de la démocratie ; quant aux Organisations Non Gouvernementales (ONG), elles ont atteint l'effectif de 5.905 contre 987 avant 1990 et les associations de développement (AD) communautaires sont passées de 987 à 5905. Ces données présentent la situation de la vie associative en 2016. (Cf. graphique2).

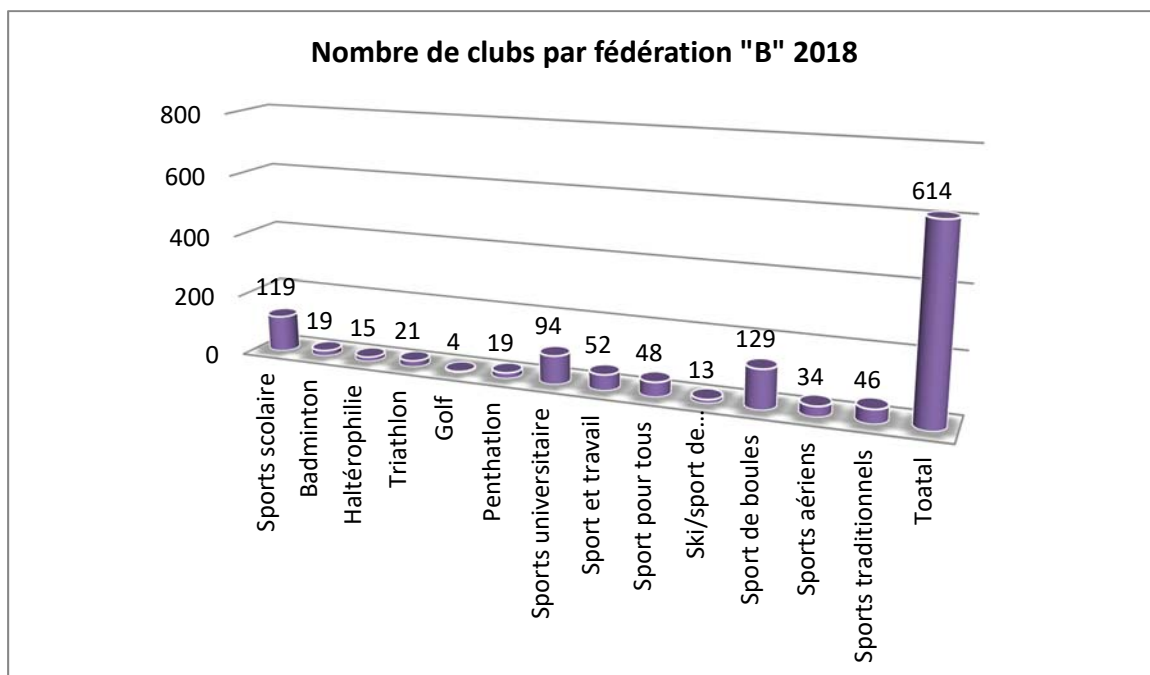
⁵⁸⁹ Selon le découpage de 1976 sont les suivants : Adrar, Chlef, Laghouat Oum, El Bouaghi, Batna, Béjaïa, Biskra, Béchar, Blida, Bouira, Tamanrasset, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi Ouzou, Alger, Djelfa, Jijel, Sétif, Saïda, Skikda, Sidi Bel Abbès, Annaba, Guelma, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Mascara, Ouargla et d'Oran.



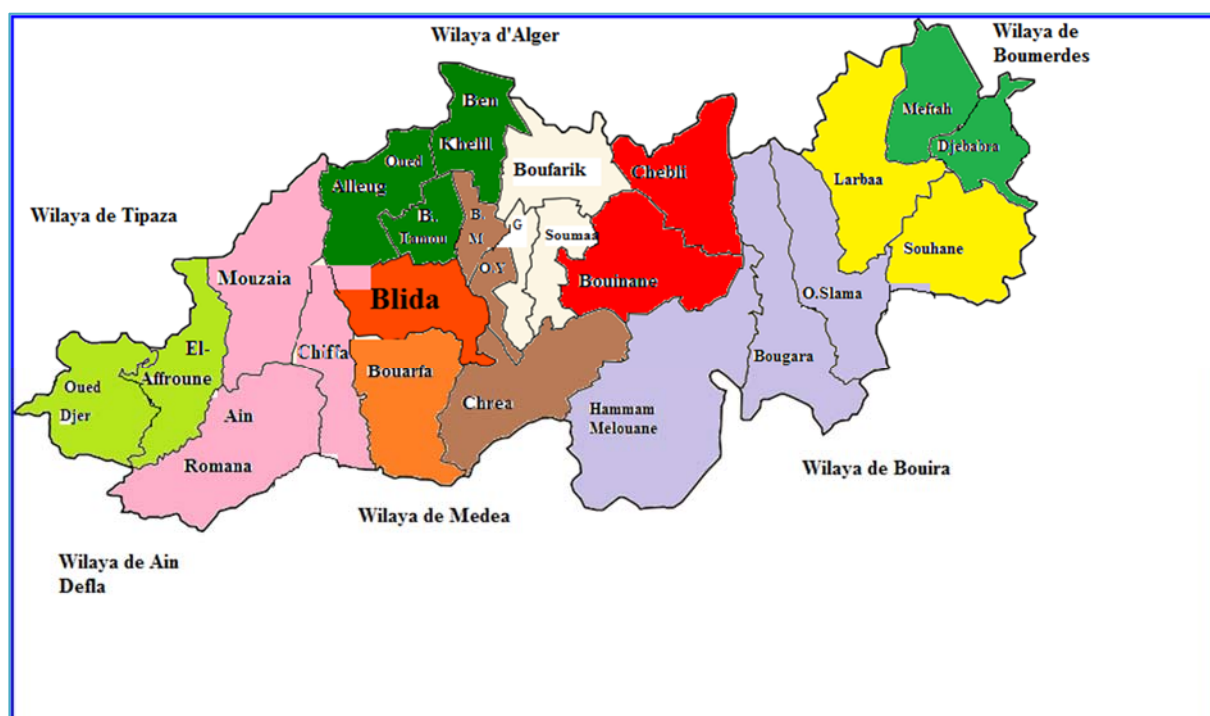
Graphique 3. Le nombre de clubs en 2018



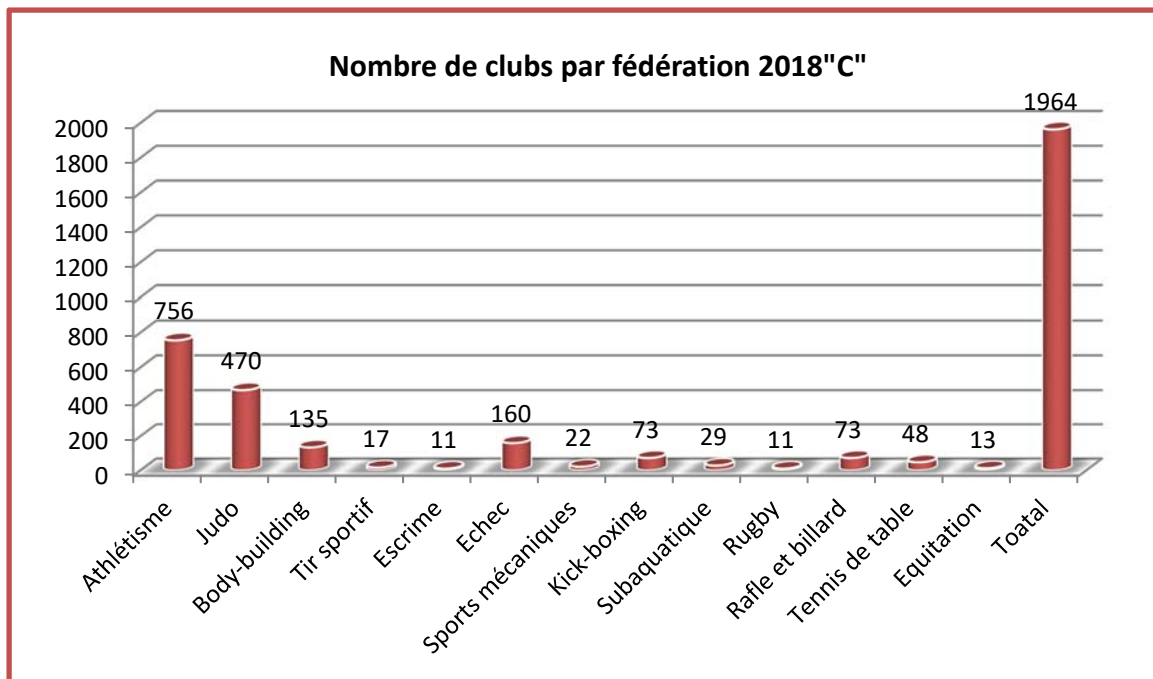
Carte 6: Le département de Tipaza (Source : Daïra du département de Tipaza)



Graphique 4: Le nombre de clubs en 2018 « B »



Carte 7. Le département de Blida (Source : Daïra du département de Blid)



Graphique 5 : Le nombre de clubs en 2018 « C »

Carte 8 : Le département de Boumerdès



Carte 8 : Le département de Boumerdès. (Source : Daïra du département de Boumerdès)

L'état des lieux du mouvement sportif de manière spécifique et détaillée peut être entrevu au travers les graphiques 3, 4 et 5, illustrant la multiplication des clubs pendant la période démocratique en cours. On se rend bien compte qu'il existe en ce moment près de 8.178 associations sportives que nous avons recensées et dont sont issus les dirigeants sportifs.

Ces graphiques illustrent la multiplication du nombre de clubs sportifs dans les diverses fédérations. Les cartes 6, 7 et 8 dans les trois départements (de Tipaza, de Blida et de Boumerdès) où se sont déroulées nos enquêtes.

11.5. Evolution de la population sportive (la situation en 2018)

Il apparaît également que la multiplication des clubs sportifs dans presque toutes les disciplines sportives implique globalement une nette augmentation de la population sportive. En effet, on peut dénombrer en 2008, près de 1.233.705 pratiquants pour 2.302 455 licenciés toutes disciplines et catégories confondues. Cela dénote en substance une progression notable si on se réfère à ces données antérieures révélées officiellement par le directeur national adjoint des sports en service au ministère de la jeunesse et des sports, l'Inspecteur Abdelmalek Cheriti aux journées de la dix-septième session de l'Académie Nationale Olympique Algérienne tenue à Alger du 04 au 07mai 2018.

11.6. Une liberté associationniste

Au-delà des associations sportives en floraison, on observe que nombre de dirigeants sportifs partagent aussi leur vie entre des associations de développement de leur région d'origine ou dans des Organisations Non Gouvernementales (ONG) auxquelles ils appartiennent. D'après nos statistiques, les créations d'associations sportives étaient de 6.789 en 1976-1990, l'Algérie a connu une histoire d'instabilité politique aiguë, durant les années 1990 semble avoir participé à une régression néfaste de la pratique des activités physiques et sportives, plus particulièrement des filles; la période dite de la «décennie noire» semble même avoir créé une rétrogression des mentalités vers des attitudes de repli sur soi opposées à l'ouverture vers le progrès, refusant par exemple la mise en valeur du corps... après l'ordonnance n° 76-81 du 23/10/1976 portant Code de l'EPS, viendra la loi N°89-03 du 14/02/1989 relative à l'organisation et au développement du Système national de culture physique et sportive, après le vote de cette loi instituant la nouvelle charte des sports et des lignes de la Constitution de la République qui stipulait dans son article 66 que « l'Etat reconnaît et garantit, dans les conditions fixées par la loi, la liberté d'aller et venir, la liberté d'association, de réunion, de cortège et de manifestation. Ce qui a permis un regain d'associationnisme sportif qui couvrait tous les domaines de la vie sociale dans le pays. On constate ainsi dans l'intervalle de 10 ans de l'avènement du multipartisme une explosion des associations. En 2018, on décèle, comme l'ont montré les graphiques (2,3et4) révélant la multiplication des clubs sportifs ci-

dessus, près de 27.750 associations sportives toutes disciplines confondues. L'explication de cette soudaine explosion peut être trouvée dans la parution de la loi N°89-03 du 14/02/1989 rendant libre les initiatives privées dans les domaines de la vie sociale dans le pays. L'explication pourrait aussi se trouver dans le rapport final établi par le ministère du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi sur l'état des lieux des ONG/Etat à l'issue du séminaire sur le thème « cadre institutionnel de collaboration Etat-ONG en matière de développement ».

La guerre civile⁵⁹⁰ a eu des effets dévastateurs et a généré une crise générale de médiation entre la population et les représentants politiques algériens. Face à la désintégration de la société, le développement du tissu associatif a permis de reconstruire des liens sociaux. Toutefois le secteur associatif n'a pas réussi à créer un espace autonome qui pourrait servir de base à une démocratisation du système politique algérien.

En définitive, l'émergence des associations à travers divers champs sociaux et des associations sportives en particulier marque fortement l'avènement de la démocratie. Cette démocratie qui constitue un contexte favorable à la libre expression des associations, s'inscrit par ailleurs dans la volonté de laisser libre court aux aspirations des citoyens de s'exprimer par tous les moyens qu'ils sont capables de mettre en œuvre.

11.7. L'espace sportif comme tremplin pour les carrières sportives

Un processus adopté par les acteurs sportifs pour accéder aux hautes responsabilités des fédérations s'opère à travers la création des associations sportives (clubs) dans les quartiers des villes et les localités des départements. La réalisation de ce vœu leur permet, en fonction des postes occupés dans les clubs et de crédibilité que leur confère cette responsabilité, d'être propulsés dans l'administration des bureaux de ligues pour enfin atterrir dans ceux des fédérations nationales.

⁵⁹⁰ Il y a vingt ans, en octobre 1988, de violentes émeutes à travers le pays allaient entraîner l'effondrement du système du parti unique (FLN) qui, avec l'armée, encadrait de manière autoritaire la société algérienne. Une semaine après les troubles, un bilan provisoire faisait état de 500 morts dans le pays (dont 250 à 300 à Alger) et de milliers d'arrestations.



Photo 8: Un pas historique, création de l'Équipe Algérienne féminine de football, la capitaine d'équipe entouré par des hommes politiques et opérateurs économiques. (Source : Sinadabad.com)

En outre, derrière cet acte socialement salubre, se cache un plan stratégique de conquête d'une reconnaissance sociale qui est supposée donner lieu à une reconnaissance politique (Terry, 1987 ; Daloz, 2003). Susann Baller a par exemple montré comment les tournois de quartiers au Sénégal sont devenus la cible d'une « offensive de charme des politiciens⁵⁹¹. Mais également un tremplin pour les carrières politiques des membres des clubs⁵⁹². L'étude de Désiré Manirakiza sur les tournois amateurs au Cameroun montre l'impact exercé par le football local sur les politiques nationales, et vice versa. Les tournois destinés à proposer des alternatives à l'ennui des jeunes sont devenus des espaces pour la promotion des politiciens et un espace où montrer leurs largesses. Ces tournois constituent ainsi un marché politique où s'échangent des connaissances et où se créent des rapports de patronage. Les clubs amateurs, qui s'insèrent dans une tendance plus large au développement des regroupements associatifs et politiques fondés sur l'appartenance ethno-linguistique, peuvent en outre être utilisés par des dirigeants politiques pour tenter d'élargir leur base électorale⁵⁹³.

Si les élites participent à l'épanouissement de la jeunesse en lui offrant une opportunité de s'occuper pendant le temps libre, leur action n'est donc pas non plus strictement altruiste.

⁵⁹¹ Tim Kassé, « National Pop. Offensive de charme des politiciens », Sud Hebdo, 14 septembre 1989, p. 3.

⁵⁹² Susann Baller, *Spielfelder der Stadt. Fußball und Jugendpolitik im Senegal seit 1950*, Cologne, Böhlau,

⁵⁹³ Désiré Manirakiza., 2009. *Le sport-loisir au Cameroun. Analyse de la sociabilité dans le « deux-zéro » et le « bonbon » à Yaoundé*. Mémoire de DEA en sociologie, Université de Yaoundé1.

On peut même soutenir l'idée que c'est la recherche de fiefs électoraux et la fidélisation des populations aux idéaux du parti au pouvoir qui expliquent leur forte implication dans le mouvement sportif. Pierre Bourdieu estime que l'histoire du sport est « une histoire relativement autonome »⁵⁹⁴. Mais il avance aussi que les partis politiques, les syndicats, les entreprises et l'Église ont utilisé le sport pour éduquer les masses, contrôler leur temps libre et rendre leurs institutions plus populaires. Il souligne également la compétition entre différentes entités politiques pour le contrôle des associations et des infrastructures sportives au niveau local et national. Selon lui, depuis que l'État reconnaît les associations sportives et les finance, celles-ci, comme l'État, cherche à entretenir l'idée selon laquelle le sport est autonome par rapport au politique. Pourtant, « de manière de plus en plus masquée », l'arène sportive est devenue l'« un des enjeux de la lutte politique »⁵⁹⁵.

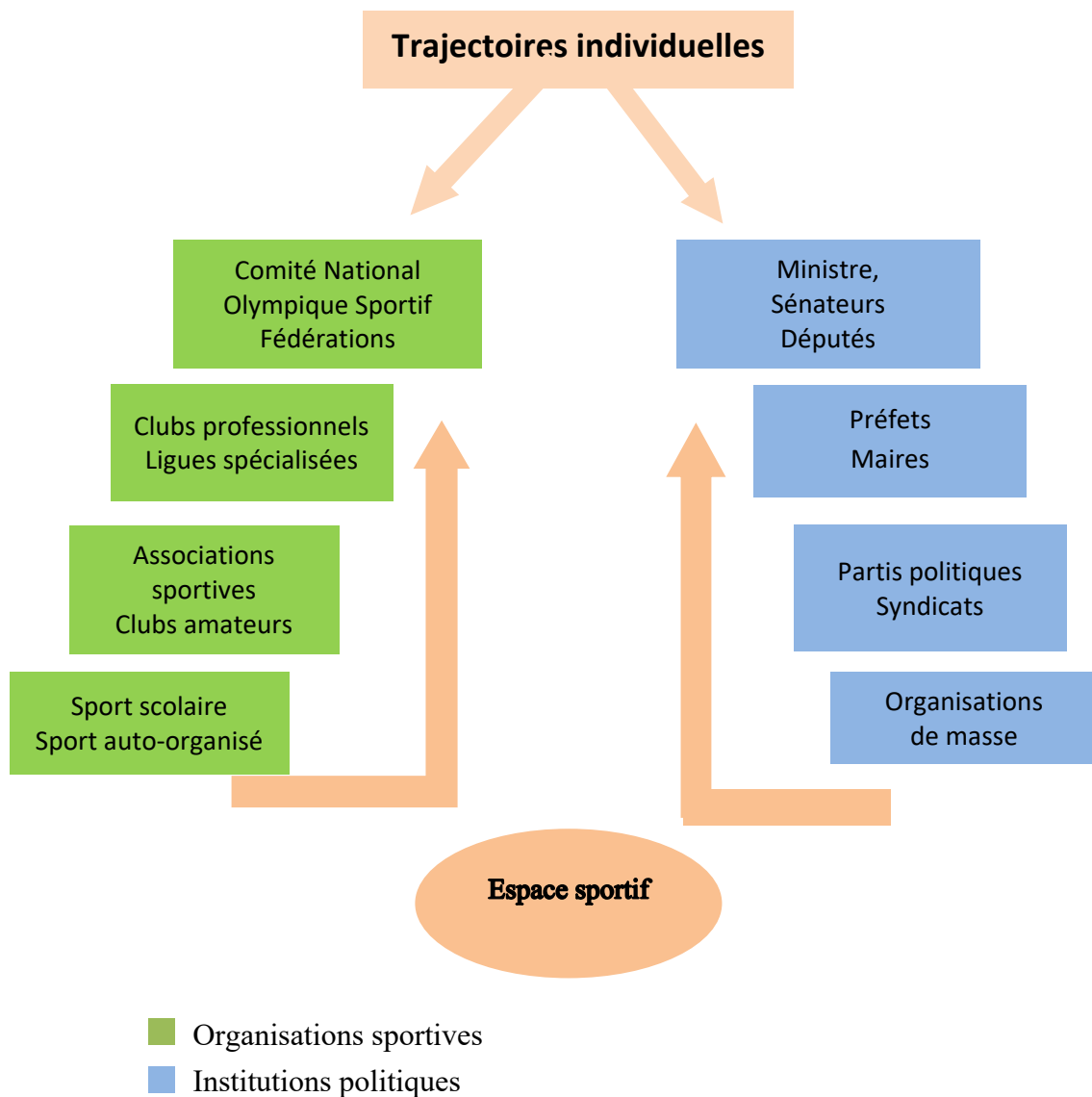
L'autre élément structurant est que lors des échéances électorales, les partis politiques choisissent les têtes de liste, non pas en fonction de leur compétence ou de leur programme politique, mais en fonction de l'influence qu'elles ont à l'égard des populations, laquelle ne s'acquiert qu'après plusieurs actions de bienfaisance initiées envers ces populations (Mouiche, 2005).

De nos jours, l'économie algérienne est fortement touchée par la crise financière. Cette situation, ne permet pas le sponsoring qui poursuit un rapport qualité-prix. De ces conditions, on comprend pourquoi les forces du mouvement sportif passent dans les mains de ceux qui disposent d'un fort capital économique. Ces derniers se servent alors de ce pouvoir qu'ils détiennent pour faire de cet espace sportif un tremplin politique. Par contre, il y a ceux qui ont acquis une popularité en opérant exclusivement au sein du mouvement sportif sans pour autant vouloir la convertir dans la sphère politique. Le sport leur a déjà procuré la popularité, parce qu'ils étaient de véritables acteurs sportifs. Le sportif est devenu une forme symbolique dominante structurée par les significations (valeurs, performances, compétences...).

Dans ces conditions, on parle de captation symbolique. L'itinéraire de certains adhérents de la sphère sportive, où l'on s'est essayé à exercer un certain pouvoir, à négocier avec des partenaires et à faire quelques discours, à conquérir la confiance des militants, peut utilement préparer le terrain à exercer des responsabilités au niveau des institutions politiques, c'est-à-dire peut constituer un tremplin politique efficace et contribuer à renforcer un capital politique de notable (au sens wébérien du terme, c'est à dire des individus qui jouissent d'une estime sociale importante). Et permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour s'accaparer du pouvoir politique.

⁵⁹⁴ Pierre. Bourdieu, « Comment peut-on être sportif ? », in Questions de sociologie, Paris, Minuit, 1980, p. 175.

⁵⁹⁵ Ibid., p. 187.



Source : Par l'auteur

Schéma 2 : Ascension sociale des hommes politiques et dirigeants sportifs au sein du mouvement sportif algérien.

Dans le même ordre d'idée, il est aussi intéressant de s'intéresser aux conditions et causes du transfert des dirigeants sportifs et des hommes politiques qu'à leur mise en œuvre. Notre investigation ayant pour ambition de faire montrer, en amonts les processus du transfert explicatif de leur investissement dans la sphère sportive et politique et, en aval de ces processus, les agents facilitateurs déterminant l'aboutissement aux hautes responsabilités des organisations politiques ou sportives. Les opinions peuvent s'exprimer par le biais des contacts formels et informels propice à la confiance que leur accorde l'opinion publique.

D'après Bourdieu, il est un *artefact* pur et simple dont la fonction est de dissimuler que l'état de l'opinion à un moment donné du temps soit un système de forces, de tensions et qu'il n'est rien de plus inadéquat pour représenter l'état de l'opinion qu'un pourcentage⁵⁹⁶. La probabilité qu'un acteur s'impose sur l'échiquier social en tant que modèle dépendra de son prestige, de son statut social, de sa centralité dans les réseaux d'échanges d'informations. Ces dirigeants sportifs ou hommes politiques peuvent être des asociaux et qui sont prêts, pour cela, à faire des dons ou, au contraire, en position de leadership souhaitant entretenir leur image de (ministre, sénateur, député, président, membre...) afin de construire un capital personnel. C'est le cas le plus fréquent rencontré parmi les personnalités politiques locales. Il ne peut s'acquérir que dans la durée et par un lent travail d'investissement dans les lieux de la vie sociale, au sein des associations, mais également au cours de diverses manifestations publiques allant des fêtes populaires aux réunions les plus mondaines, en passant par les cérémonies religieuses et fêtes commémoratives tous ces lieux contribuent à accumuler des propriétés qui fonctionnent au sein de la sphère politique comme capital personnel. L'investissement peut cependant prendre plusieurs formes. Il peut s'agir d'un militantisme qui conduit à une reconnaissance forte des membres de l'organisation. Il peut s'agir aussi du contrôle des militants et d'une reconnaissance ainsi induite ou indirecte. Néanmoins, la seule présence dans ces lieux ne suffit pas. Il faut aussi progressivement réussir à occuper les positions dominantes et à gagner la confiance d'un nombre toujours plus grand de personnes appartenant au territoire défini par le type d'élection envisagé : la commune pour être élu local⁵⁹⁷, le capital social est aussi un travail relationnel de longue haleine, qui demande la constitution et l'entretien d'un « *réseau durable de relations* », qui peut se transformer, quand on sait le mobiliser le moment venu, en capital politique, particulièrement important dans le cas des élections locales. Ce capital relationnel ne concerne pas forcément directement la masse des électeurs potentiels, mais concerne les agents par lesquels celui qui brigue un mandat va pouvoir accéder aux positions lui permettant de défendre publiquement ses prises de positions. Tout ce travail demande du temps, mais suppose aussi un certain capital économique, non seulement pour prendre ce temps, mais également pour payer le droit d'entrée dans tous les lieux évoqués, droit qui doit inclure des pratiques de générosité nécessaires au façonnement de l'image publique correspondant à l'objectif visé⁵⁹⁸.

Tout comme ces derniers ont déjà fait leur preuve ou célébrité pendant les cérémonies commémoratives et surtout religieuses (croyance, mythe, normes et valeurs) dans le cas d'un

⁵⁹⁶ Exposé fait à Noroit (Arras) en janvier 1972 et paru dans *Les temps modernes*, 318, janvier 1973, pp. 1292-1309. Repris in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1984, pp. 222-235.

⁵⁹⁷ D'après Michel Koebel « il faut signaler ici un phénomène qui prend une ampleur croissante depuis le début de la décentralisation et qui ne dépend pas des mêmes mécanismes de conquête politique. Il s'agit des structures intercommunales, dont l'accès obéit à des stratégies internes aux municipalités (puisque les représentants sont désignés en conseil municipal), mais dont les compétences, et donc le pouvoir correspondant, vont s'élargissant ».

⁵⁹⁸ Michel Koebel (1996). « Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en alsace », Thèse de doctorat en sociologie du sport, Université de Strasbourg II.

pays musulman comme l'Algérie. Ainsi qu'à instrumentaliser les citoyens pour légitimer leur action dans l'espace social. Ce qui favorise une forte communication horizontale avec le grand public (réseaux sociaux, presse écrite, séminaires...). Ces canaux de diffusion apporteront des connaissances et des savoirs utiles quant aux conditions du transfert.

Les transferts de ces dirigeants sportifs sont plus vus comme participant de stratégies scientifiquement élaborées par lesquelles cherchent à accroître leur pouvoir et leur légitimité institutionnelle, que comme l'expression d'un besoin de légitimation. Par exemple, en affichant son adhésion à une association de bienfaisance, l'agent vise surtout à démontrer qu'il agit de manière tout à fait appropriée pour atteindre un objectif socialement valorisé ; il cherche à susciter la confiance et le soutien de son groupe d'appartenance dont il dépend pour poursuivre ses actions, par exemple les élus locaux, le monde des sportifs et les hommes d'affaires. L'effet horizontal, soit de façon intentionnelle du fait de la circulation des agents (mobilité résidentielle et professionnelle, changement d'organisation...) et des informations entre les institutions, soit de manière délibérée, à travers l'activité d'agents de diffusion tels les associations sportives, les fédérations les ligues, les associations sportives, les UFR/STAPS...).

La durée et les étapes du parcours des futurs hommes politiques étaient essentielles. Elles ont permis de transformer leur comportement, de construire une image médiatique et de créer une notoriété, des modèles investis d'un fort capital de légitimité ; notamment parce qu'ils correspondent aux idées, valeurs et schèmes culturels devenus dominant dans leur territoire, de confirmer leur démarche et de trouver la place qu'il convient dans la sphère politique. Les hommes politiques ont tendance à imiter ce qui est perçu comme une « meilleure pratique » dans leur espace d'affiliation, même si elles n'ont qu'une image mystifiée et une compréhension très sommaire de la pratique prise comme modèle.

La plupart du temps, le transfert de la sphère sportive vers la sphère politique est essentiellement conditionné par la volonté dans la majorité de temps, de la part du dirigeant sportif. Ce dernier est poussé par une motivation intrinsèque c'est-à-dire que ce choix est conduit uniquement par l'intérêt et le plaisir que cet agent trouve à l'action, sans attente de récompense externe. Bien sûr, cela ne veut pas dire que le comportement intrinsèquement motivé est sans sa propre récompense. Cette récompense implique la création d'émotions positives de se dirigeant sportif, par exemple, de mettre en place des réformes sportives, la reconnaissance en soi (voir que cette distinction est l'accomplissement de quelque chose de positif). Il peut aussi être motivé extrinsèquement, c'est-à-dire que ce choix est provoqué par une circonstance extérieure (l'accès à la position de pouvoir, l'intérêt matériel, les profits symboliques...).

CHAPITRE XII :

LA DYNAMIQUE D'EXPRESSION

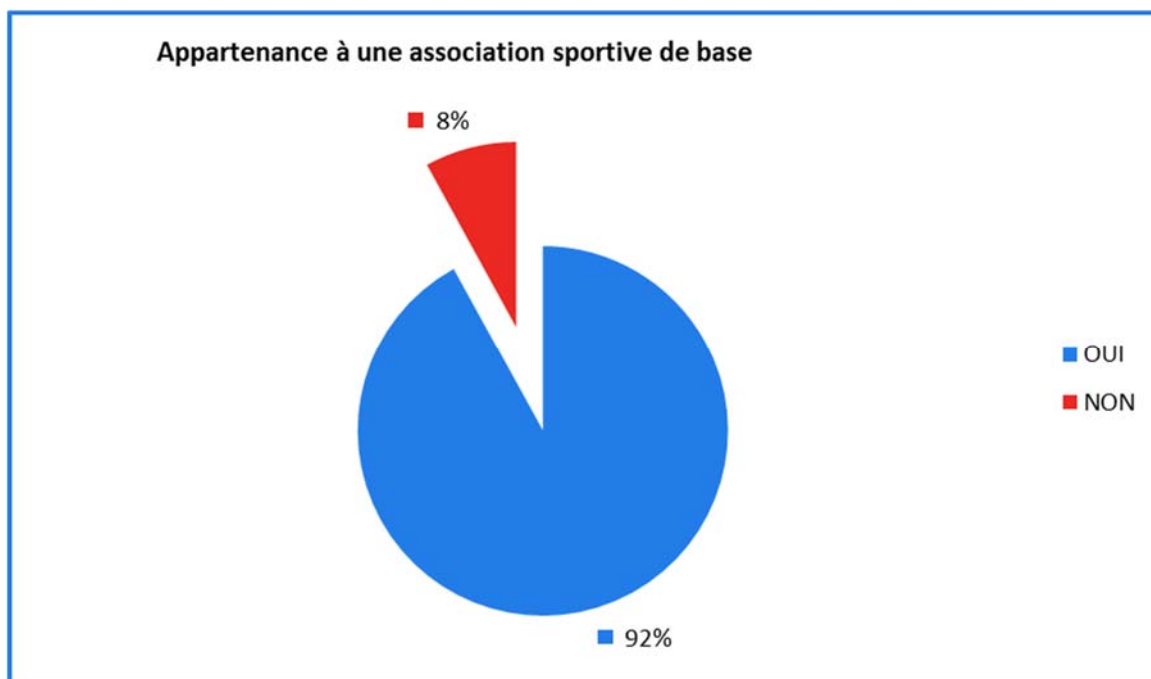
L'avènement de la démocratie en 1989 en Algérie a frisé l'émergence et la prolifération des associations sportives conformément à la loi 90/31 du 4/12/1990. Il a permis de libérer les associations sportives et de donner sens à la société civile. On assiste à la logique de l'association volontaire qui offre au citoyen la pratique du pouvoir interne à l'institution sportive⁵⁹⁹.

12.1. Stratégies d'accès aux hautes fonctions du Mouvement sportif algérien

L'une des stratégies adoptées par les dirigeants sportifs pour accéder aux hautes responsabilités des fédérations s'opère à travers la création des associations sportives (clubs) dans les quartiers de villes et localités des départements. La réalisation de ce vœu leur permet, en fonction des postes occupés dans les clubs et de la crédibilité que leur confère cette responsabilité, d'être propulsés dans l'administration des bureaux de ligues et enfin pour atterrir dans ceux des fédérations nationales. La procédure de création des clubs est rendue possible grâce à la loi 89.03 du 14 février 1989 portant charte des sports en République algérienne. Signalons néanmoins que cette loi n'est souvent pas respectée par certains responsables de fédérations qui assument cependant de hautes responsabilités dans celles-ci puisque nous avons déjà entrevu que nombre d'entre eux sont cooptés plutôt qu'être élus par une assemblée générale.

Cependant sur les 150 dirigeants au total animant les diverses structures sportives interrogées (ligues et fédérations), 92% ont créé ou appartenu à une association à la base (graphique 6) contre 8% qui n'y ont pas évolué. Ces chiffres attestent de l'engagement des militants sportifs dans le processus de démocratisation du mouvement sportif, rejetant à la portion congrue les dirigeants n'ayant pas appartenus aux cellules de base du mouvement sportif.

⁵⁹⁹ Voir à ce sujet Roger Bonnes. Le pouvoir sportif : les logiques d'évolution de 1940-1986. In actes des premières journées d'études « sport et changement social », Université de Bordeaux II ? 3 ? 4 AVRIL 1987 ? Bordeaux. Il s'agit là d'une des logiques de l'associationnisme volontaire que cet auteur a révélé au sujet de la libération de l'institution sportive par l'Etat français au cours de la période de 1949-1960.



Graphique 6 : Appartenance à une association sportive de base

Afin de mieux identifier le parcours suivi par les dirigeants du mouvement sportif pour atteindre la hiérarchie fédérale, il nous est apparu nécessaire de pousser nos investigations au sein de l'échantillon dans le but d'identifier ceux qui ont créé ou appartenu à une association sportive à la base et y ont assumé divers types de responsabilités avant d'être hissés aux postes de responsabilités dans les bureaux directeurs des structures fédérales nationales. Ainsi, avons-nous circonscrit notre analyse aux cadres dirigeants des ligues départementales et des fédérations nationales. Rappelons que cet échantillon se compose de 80 dirigeants fédéraux et de 60 au niveau des ligues départementales.

12.2. Les associations sportives comme tremplin vers les structures fédérales

12.2.1. Parcours des dirigeants sportifs à partir de leur premier engagement dans une association sportive de base vers les fédérations sportives

Les résultats montrent que les associations sportives ou les clubs de base constituent les instances d'où provient la quasi-totalité des membres de fédérations nationales algérienne. Les fonctions de président, de vice-président ou de secrétaire général des fédérations nationales sont majoritairement assumées par les présidents issus de ces associations de base comme le montre le tableau 34 des ligues et le tableau 35 des fédérations :

12.2.2. Au niveau des ligues départementales

Tableau 4 : Parcours des dirigeants sportifs de ligues départementales depuis leur club de base vers les ligues sportives.

Responsabilité assumée dans le bureau directeur d'association de base	Responsabilité dans la ligue				TOTAL	
	Président		Secrétaire			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	
Président du club	24	92,3%	2	7,7%	26	93,3%
Secrétaire de club	3	13,6%	19	86,3%	22	
Autre responsabilité	3	27,2%	5	62,5%	8	
Aucune			4	100%	4	6,6%
TOTAL	30	50%	30	50%	60	100,0 %

Ainsi, nous trouvons (tableau 4 ci-dessus) :

- sur les 60 dirigeants sportifs des ligues interrogés, 56 soit 93,3% sont responsables des associations sportives de base.

Les données montrent que 26 présidents d'association ayant créé ou appartenu à une association de base, 24 d'entre eux occupent le poste de présidents de ligues et 2, le poste de secrétaire général. Sur les 22 secrétaires de clubs, 3 occupent le poste de président de ligues, et 19 assument des responsabilités du secrétariat général au niveau des ligues.

12.2.3. Au niveau des fédérations nationales

Tableau 5 : Parcours des dirigeants sportifs à partir de leur premier engagement dans un club de base vers les fédérations sportives

Responsabilité assumée dans le bureau directeur d'association de base	Responsabilité dans la fédération				TOTAL	
	Président		Secrétaire			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Président	28	73,6%	10	26,3%	38	93,75 %
Secrétaire général	8	57,1%	6	40%	14	
DT	3	27,2%	8	72,7%	11	
Autre responsabilité	8	66,6%	4	33,3	12	
Aucune responsabilité	1	20%	4	80%	5	6,25%
TOTAL	48	60%	32	40%	80	100,0 %

Sur les 80 dirigeants sportifs, membres des fédérations nationales interrogés, 75 soit 93,75% ont eu à assumer diverses responsabilités au niveau des bureaux directeurs (BD) des associations sportives de base avant d'être élus ou appelés à assumer des responsabilités fédérales. Ainsi, nous retrouvons (tableau 5 ci-dessus) :

- 48 (60%) présidents de fédérations dont 38 ont assumé des responsabilités de présidents d'associations,
- 32 (40%), directeurs techniques d'association de base sont arrivés à se faire élire secrétaire de fédération tandis que douze (14) autres dirigeants (vice-président, trésoriers, organisateur...) se retrouvent au niveau des BD de fédérations nationales,
- 11, directeurs techniques d'association de base sont arrivés à se faire élire, trois (3) ont assumé des responsabilités de présidents d'associations tandis que huit (8) ont été élu secrétaire de fédération.

On peut constater un certain équilibre quant à l'accessibilité aux deux fonctions de président et secrétaire général. Cela laisse supposer vraisemblablement que ces deux fonctions exercent une attirance similaire sur les candidats potentiels et que ces fonctions constituent un espace-temps où s'exercent certains pouvoirs : pouvoirs décisionnels - communicationnels ... et des avantages économiques conduisant à des profits symboliques, etc. On peut observer que 5 dirigeants de fédérations n'ayant assumé aucune responsabilité au sein d'une structure sportive de base sont cependant élus pour faire partir des bureaux directeurs de fédérations, vraisemblablement à cause du pouvoir économique et/ou culturel que détiennent ces derniers comme nous le verrons plus loin. Les tableaux suivants révèlent les disciplines sportives de base dont les responsables assurent les premiers rôles, c'est-à-dire les fonctions de président et de secrétaire général dans leurs fédérations sportives nationales respectives. Elles se répartissent de la manière suivante :

Tableau 6 : Responsabilité assumée au sein de l'association de base (type de discipline sportive) par des cadres devenus présidents de fédérations sportives

		Responsabilités assumée au sein de d'associations de base			Total
		Président	Vice-président	Secrétaire	
DISCIPLINE SORTIVE FEDERALE	Foot-ball		2	1	3
	Hand-ball	1			1
	Athlétisme	1			1
	Judo	1	1		2
	Boxe	1			1
	Volley-ball		1		1
	Karaté	1			1
	Pétanque	1			1
	Kick-boxing	1			1
	Taekwondo	1			1
	TOTAL	8	4	1	13

On peut donc entrevoir :

Au poste de présidents de fédérations nationales

Au total, ce sont 16 présidents toutes fédérations sportives confondues qui proviennent des associations sportives de base. Parmi ceux-ci, on dénombre :

8 présidents de clubs ou d'associations de base dont 1 au handball, 1 en athlétisme, 1 au judo, 1 en boxe, 1 au karaté, 1 à la pétanque, 1 au Kick-boxing et 1 au taekwondo assument aujourd'hui des responsabilités de président de leur fédération nationale ;

4 vice-présidents de club de base dont 2 au football, 1 au Judo et 1 au volley-ball ont gravi les échelons pour être président de fédération nationale au niveau de leur discipline ;

1 secrétaire général de club de base au niveau du football est parvenu à se faire élire au même poste pour assumer les mêmes responsabilités au niveau de sa fédération sportive nationale.

Le football, (sport collectif) apparaît comme la discipline sportive qui exerce la plus ou moins grande attractivité suivi du judo (sport individuel). On pourrait dire que ces deux disciplines favorisent plus que les autres le jeu démocratique à travers l'ascension remarquable de leurs dirigeants de base.

Tableau 7 : Responsabilité assumée au sein de l'association sportive de base par des cadres devenus secrétaires généraux de fédérations sportives

		Responsabilités assumée au sein de d'associations de base			Total
		Président	Secrétaire	Vice-président	
FEDERATION	Athlétisme		1		1
	Basket-ball		1		1
	Hand-ball			1	1
	Handisport	1		1	2
	Lawn tennis		1		1
	Natation		1		1
	Volley-ball	1			1
	Judo	1			1
	Karaté			1	1
	TOTAL	3	4	3	10

Au total, 10 dirigeants d'associations de base ont été élus pour assumer des responsabilités de secrétariat de fédération. Parmi eux :

- 3 présidents de club dont 1 au niveau du handisport, 1 au volley-ball et au judo ;
- 4 secrétaires de club dont 1 issu d'une association d'athlétisme, 1 au basket-ball, 1 au law-tennis et 1 à la natation ;
- 3 vice-présidents provenant chacun d'un club de handball, de handisport, et de karaté.

Remarquons que la majorité des présidents de fédérations (35/40) ont assumé les mêmes rôles dans les structures sportives de base. Ainsi, le président d'une instance sportive de base dispose davantage de chance pour être élu ou coopté dans les bureaux directeurs des fédérations. Cela suppose que les responsabilités de président d'association sportive de base confèrent à l'acteur qui l'assume des chances indéniables pour être élu ou coopté dans les arènes des bureaux directeurs des fédérations.

12.3. L'expression de la logique de l'associationnisme volontaire qui donne sens à la société civile

En résumé, l'analyse de ces tendances ci-dessus montre que lorsqu'on a assumé une responsabilité au sein d'une association sportive locale, on acquiert une certaine expérience en matière de gestion et d'administration dans le milieu sportif. Ce qui favorise de toute évidence une élection ou une cooptation pour assumer des responsabilités au niveau fédéral national. Le

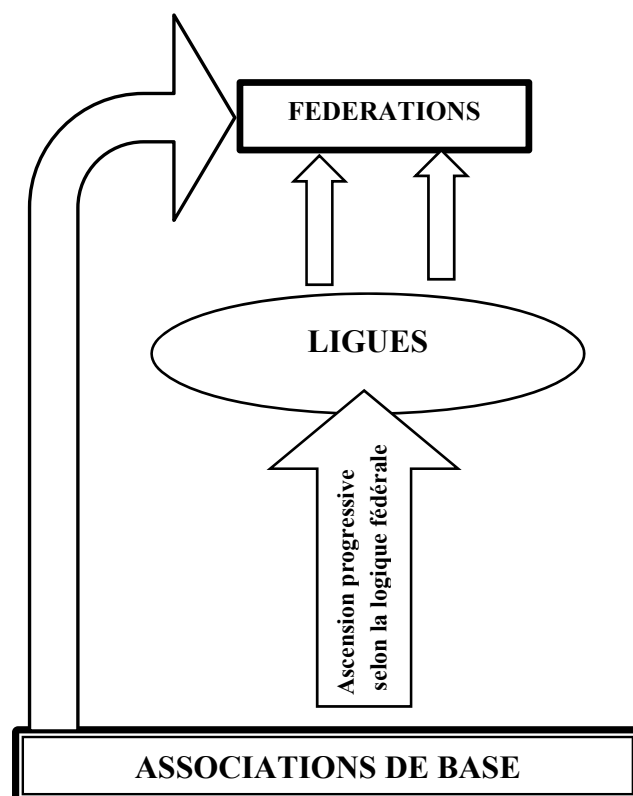
dynamisme et l'ambition dont ces dirigeants sportifs ont fait preuve de part leur capacité à gérer le milieu sportif de base pourraient être aussi des éléments mis en avant et qui ont pesé vraisemblablement lourd dans leur cooptation. C'est le cas de monsieur Abdelmajid Nehassia, chef de parti politique « Notre cause commune » (NCC), président de la fédération nationale de boxe qui déclare : *« j 'étais régulier aux galas jusqu'à ce que le milieu de la boxe, le milieu pugilistique, ayant constaté mon assiduité, m'a été sollicité pour être parmi les dirigeants au niveau de cette discipline... j'ai fini par me persuader moi-même que mes activités politiques pouvaient aller de pair ; à partir du moment où qu'on aime la chose et qu'on vous sollicite pour donner quelque chose de vous-même, il fallait l'accepter assumer ces responsabilités-là. C'est ainsi que depuis deux mandats maintenant, avec plus ou moins de bonheur, je fais parti du bureau directeur de la fédération algérienne de boxe en qualité de président »*. (A.N. Entretien du 10/11/2019).

Monsieur Mustapha Bendali, premier responsable de l'Ensemble Sportif des Etudiants (ESE) est lui aussi parvenu à se faire élire secrétaire général de la fédération nationale de volleyball algérienne après avoir été joueur et responsable dans le bureau directeur de la Jeunesse Sportive de Médéa et dans le milieu étudiant de l'Université nationale d'Alger. Ce dernier avance que « le milieu universitaire constitue un bon vivier d'émergence de responsables sportifs et de responsables fédéraux ». Monsieur Amar Bouras, président de la fédération nationale d'athlétisme estime qu'il est devenu « le chef de la fédération parce qu'il a contribué à vulgariser la discipline depuis des années dans tous les quartiers de Kouba à Alger et à travers tout le pays » ..."(A.B. Entretien du 27/08/19). Celui-ci, devenu président de sa fédération nationale algérienne, brigue en ce moment, son deuxième mandat à la tête de l'Union Régionale Centre d'Alger d'athlétisme. Remarquons que le capital sportif acquis par le dirigeant potentiel, constitue un atout non négligeable qui participe entre autres à son l'élection à la tête des fédérations; suivons ce qu'en dit Messaoud Mati, président de la fédération de judo : *« je vous avoue qu'au départ, je n'avais pas pensé que je serai président de la fédération algérienne de judo parce que moi, je faisais du judo depuis mon enfance. J'ai commencé le judo en 1975. Mon retour en 2013 a permis aux gens de ma promotion et de ma génération de découvrir quand même que j'ai un certain nombre d'aptitudes... et en 2014, on est allé à une assemblée générale et à ma grande surprise, ce sont les gens de ma génération qui m'ont abordé pour me dire qu'ils ont décidé que ce soit moi qui assume les responsabilités de la présidence de la fédération..., j'ai été proposé puis plébiscité. Donc j'ai accepté parce que si on me fait confiance jusqu'à ce point, c'est parce qu'on a dû voir certaines aptitudes à diriger dans mon comportement en tant que judoka, en tant qu'athlète »*. (M.M Entretien du 22/09/19). Le professeur Rachid Hanifi, responsable du hand-ball signale qu'on a fait appel à lui parce qu'il présentait des aptitudes sur le plan de la pratique et de l'entraînement dans cette discipline *« les joueurs ont dit qu'on fasse appel à moi ; parce que c'est grâce au travail que j'ai eu à faire avec eux qu'ils ont accédé en équipe nationale...le ministre des sport Mohamed Hattab a dit qu'il vaut mieux... aller chercher monsieur Rachid Hanifi. De toutes les façons, c'est la seule*

personne qui peut gérer cette discipline et le travail va être bien fait. Voilà comment je suis arrivé à la tête de la fédération puis président du Comité national Olympique et Sportif Algérien ». (R.H. Entretien du 30/08/19). Djamel Rahmani le président de la fédération algérienne de Voile n'est pas moins sportif : *« ma dernière référence en terme de performance remonte au tournoi international de voile de 1969 où j'étais le champion de la régata de la baie d'Alger à la rade de Marseille j'étais le premier garçon à arriver dans l'équipage. C'était un double événement pour moi, car j'ai fêté mon anniversaire au bord de mon voilier, la veille de mon arrivée à la rade de Marseille c'était un soulagement, c'est tout un plaisir de venir dans ce pays »*. (D.R. Entretien du 13/08/19).

L'objectif de ce chapitre était de montrer que l'avènement de la démocratie a favorisé l'expression de l'association volontaire qui offre au citoyen la pratique du pouvoir interne à l'institution sportive. L'analyse des stratégies individuelles mises en œuvre dans ces temps de libéralisation de la vie associative a permis de mettre au jour le fait que celles-ci s'inscrivent dans des stratégies collectives déployées par les partis politiques qui cherchent à positionner dans l'espace sportif. Ces stratégies se développent d'une part à travers la création des associations sportives (clubs) dans les quartiers de villes et localités des départements. D'autre part, elles se manifestent à partir de la cooptation ou l'appel de certains autres dirigeants à la tête des fédérations en tenant compte du capital symbolique que ceux-ci détiennent. La concrétisation de ces stratégies permet à ces acteurs, en fonction des postes qu'ils occupent dans les clubs et de la crédibilité que leur confère cette responsabilité, d'être propulsés dans l'administration des bureaux des ligues et enfin pour se hisser aux plus hautes fonctions fédérales. Nous conceptualisons ce processus par le schéma 1 suivant. Il dévoile les différentes stratégies d'itinéraires de l'ascension aux hautes responsabilités fédérales et de l'occupation de l'espace sportif fédéral.

Schéma 3 : Une logique de l'association volontaire qui donne sens à la société civile



Source : Par l'auteur

À travers ce schéma, sont repérables, les voies possibles d'accès à la haute de la hiérarchie du mouvement sportif algérien. Nous observons, à la base les associations, les ligues au deuxième niveau et les fédérations au sommet. C'est l'ascension classique, le groupe qui incarne le pouvoir sportif, il sera alors question des acteurs sportifs. Ceux-là qui ont un fort capital sportif, ils ont emprunté un long processus de leurs engagements dans le mouvement associatif et de leurs formations au niveau des clubs et centre de formation pour au sommet de l'institution sportive. Par ailleurs, la voie qu'empruntent certains dirigeants ne passe pas par les ligues. Vraisemblablement, ce sont ceux-là qui détiennent un confortable capital politique, économique, culturel et symbolique qui leur permet d'être directement catapultés au sommet de la hiérarchie fédérale. C'est cette catégorie de dirigeants que nous désignons par le concept : « les appelés du monde sportif ». Ceux-ci sont concernés par l'itinéraire de l'ascension directe raccourcie (Cf. Schéma 3).

C'est le cas par exemple de monsieur Tarik Oulmen; ce colonel de gendarmerie à la retraite a successivement occupé les postes de préfet et ministre durant la période Boumediéniste ; il occupe actuellement la présidence de l'Amicale des personnes du 3ème âge. Désigné par le gouvernement d'Ahmed Ouyahia, le colonel à la retraite siège comme conseiller

et président du bureau d'âge de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA -2019). Elevé au rang de Président d'honneur et conseiller fédéral après son remplacement à la tête de la fédération nationale des échecs qu'il a dirigé pendant un mandat, il déclare au sujet de son ascension fédérale : « *je n'ai jamais été membre d'un bureau directeur d'une ligue. Mon parcours a été spécial dans la mesure où j'ai tout organisé ensemble avec le maître Toufik Malouf. Donc je ne pouvais pas militer d'abord au niveau d'un club, puis d'une ligue avant de venir à la fédération. La fédération a été pratiquement une initiative personnelle. Donc naturellement j'ai pris la direction des opérations comme cela. Je n'ai pas eu la possibilité d'évoluer de la base au sommet de la structure sportive des échecs algérienne. Disons que j'ai contribué à faire rentrer les échecs dans notre pays et à l'organiser sur place. Je peux vous avouer que c'est en mon absence que j'ai été proposé et nommé président exécutif de la fédération sans avoir eu à participer à l'assemblée générale ; c'était en 2008 à Alger. Les gens n'ont même pas recueilli mon avis avant de me nommer président* » (Sic) (T.O., Entretien du 05/01/00). Au total, on peut affirmer que la plupart des dirigeants sportifs (fédéraux et de ligues départementales) sont parvenus à se hisser dans les bureaux directeurs de ligues et de fédérations à partir de leur positionnement et de la liberté qu'ils ont eue de s'exprimer au travers d'une association sportive locale.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Ces résultats obtenus montrent que la liberté d'expression et d'association inhérente au processus démocratique en cours en Algérie depuis 1990 a servi de déclic à une organisation de la société civile algérienne. Cette situation a engendré la naissance d'une multitude d'organisations de la société civile qui, sur le terrain, accompagnent l'Etat dans ses actions en matière de développement. Par ailleurs, les associations sportives constituent des bases arrière indéniables qui permettent aux dirigeants d'accéder aux hautes responsabilités fédérales par le jeu des élections ou par cooptation. Cependant certains sont appelés et plébiscités. L'ensemble de ces résultats conforte indubitablement notre hypothèse 1 qui estime que l'avènement de la démocratie en 1990 en Algérie a favorisé l'émergence et la prolifération des associations sportives conformément à la loi 1991. Il a permis la liberté des associations sportives et donner sens à la société civile. On assiste à la logique de l'association volontaire qui offre au citoyen la pratique du pouvoir interne à l'institution sportive. Ce processus montre le fonctionnement démocratique du monde associatif sportif algérien. Le directeur du cabinet du Ministère de la jeunesse, des sports, monsieur Mohamed Hattab souligne d'ailleurs la rupture idéologique survenue : « Après avoir fait l'expérience du sport éducatif révolutionnaire avec tout ce que cela comporte comme idéologie et dérive, on a voulu cultiver les valeurs démocratiques à travers la vie démocratique de la pratique sportive, à travers l'organisation, la liberté d'expression contrairement aux dispositions de la période socialiste... ». (M.H., Entretien du 12/12/19).

Toutefois la mise en œuvre de ces actions libérales d'associationnisme constitue dans beaucoup de cas, des portes ouvertes à des opportunités politiques pour des acteurs dans nombre de secteurs de la vie sociale algérienne. Ce qui laisse penser à une forme de politisation dont est objet le monde sportif algérien. C'est ce que nous tenterons d'élucider à travers la gestion et l'administration des fédérations et des ligues sportives.

12.4. Sport comme tremplin politique

Le mouvement sportif confie ses destinées en offrant les sièges des plus hautes responsabilités fédérales à des politiques relevant de trois grandes catégories socioprofessionnelles : une première catégorie composée d'universitaires et d'inspecteurs de jeunesse et des sports et des enseignants d'Éducation physique et des sports, catégories à fort capital pédagogique et sportif; une deuxième catégorie concerne à la fois opérateurs économiques disposant d'un capital économique substantiel et enfin une troisième catégorie constituée d'administrateurs, juristes et militaires qui cumulent un fort capital juridico-administratif.



Photo 9 : L'opérateur économique, homme d'affaires et sénateur monsieur Fawzi Rebaine, président de la Jeunesse sportive d'Hydra (JSH) lors du tournoi de football qu'il a fait organiser pendant les périodes préélectorales présidentielles à Alger (Source : Journal elhaddaf)

CHAPITRE XIII :

LES DIRIGEANTS DU MOUVEMENT SPORTIF ET LEUR « CAPITAL »

Qui sont-ils et quel « Capital » détiennent-ils ?

C'est pour répondre à cette question que nous procéderons dans les pages qui suivent à l'identification de ces dirigeants, à l'analyse de leur corps d'agent de l'Etat ou autre, de leur origine sociale et régionale, de leur âge, de leurs parcours scolaire, professionnel et politique. Mais au préalable, précisons aussi, afin de permettre de mieux nous faire comprendre, deux mots clés de notre analyse qui sont : la communauté politique et les élites politiques.

13.1. Concept de communauté

La notion de communauté est fondamentale en sociologie, et représente ainsi un des thèmes constitutifs de cette discipline. En effet, la problématique principale que les grands classiques de la sociologie, en l'occurrence Ferdinand Tönnies, Émile Durkheim, Max Weber, Simmel ont tous examinée et qui constitue une des toiles de fond de leur œuvre, c'est le passage d'un type de société à l'autre en tant que réalité empirique (organisation sociale).

La communauté, précise le dictionnaire Larousse, c'est « l'Etat de ce qui est commun ». Ce vocable désignant initialement les sociétés religieuses qui étaient soumises à des règles communes plus élaborées, le concept de communauté politique construit par David Easton se rapporte « aux membres d'un système politique considérés comme un groupe de personnes liées par une décision politique du travail »⁶⁰⁰ au-delà de cette idée de partage des attributions politiques, cet auteur lie ce concept à l'existence d'un système politique impliquant « une pluralité de relations politiques entre ses membres, par lesquelles les objectifs politiques du système sont poursuivis »⁶⁰¹. Implicitement, cette définition pose le problème de la pérennité, et même de la survie de la communauté, sous-tendues par une cohérence minimale des activités politiques et « une cohésion voir une connivence de ces membres »⁶⁰². K. W. Deutsch pose pour sa part la question de l'identification du membre à la communauté. Le sens de la communauté, explique-t-il, c'est « *beaucoup plus qu'un simple attachement verbal à un certain nombre de valeurs similaires ou identiques. C'est plutôt une question de sympathie et de loyauté mutuelle : de sentiment de « nous », de confiance et de considération, d'une*

⁶⁰⁰ David Easton, *Analyse des systèmes*, Paris, Armand Colin, 1974, p. 485.

⁶⁰¹ David Easton, *Ibid.*

⁶⁰² Borhane Errais, *Archéologie d'un discours politique, sport et construction nationale : l'exemple Tunisien (1956-1985)*, p. 135.

identification au moins partielle en terme d'image de soi et d'intérêt, de capacité à prédire le comportement de l'autre et à agir conformément à ce pronostic »⁶⁰³.

A l'avènement de la démocratie, l'identification de cette classe politique algérienne s'est réalisée par l'adhésion à un mouvement d'ensemble de partis politiques ayant conquis le pouvoir dès la conférence nationale, puis à celui des partis politiques de l'opposition qui luttent de leur côté pour la même cause. Il est à souligner que bon nombre de politiques de l'ancien régime socialiste se sont reconvertis en « démocrates convaincus » et semblent parler d'une même voix et agir dans le but de reconquérir la confiance des populations qui n'ont certainement pas oublié les arbitraires dont elles ont été l'objet depuis l'indépendance du pays sous le parti unique du FLN. Cette classe politique avec à sa tête le président Houari Boumediène(1965-1978), président Chadli Bendjedide(1979-1991), le Haut Comité d'Etat(HCE) (1992-1999) pendant la guerre civile, et en 1999 le président Abdelaziz Bouteflika apparaît à cette époque comme le « sauveur du peuple ». Candidat indépendant à l'élection présidentielle de 1999, Abdelaziz Bouteflika l'emporte de façon au premier tour, avec 73,8 % des suffrages. Les deux premiers mandats du président Bouteflika sont marqués par la promesse de mettre fin à la discorde et pense qu'il faut tourner la page du terrorisme coûte que coûte pour assurer le retour à la paix après une longue et terrible guerre civile connue sous le nom de la « décennie noire ». En septembre 1999, la loi de la « concorde civile » est votée et approuvée par référendum. Elle prévoit une amnistie partielle des islamistes armés. Les maquis se vident et plus de 6 000 hommes déposent les armes. Dans une optique de réconciliation nationale, il met en place des aides pour les familles de victimes de l'islamisme et libère⁶⁰⁴ les militaires emprisonnés pour des attaques contre des membres du Front islamique du salut (FIS).

A l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, des spectacles et des commémorations sont organisés dans tout le pays. Un spectacle géant inspiré de son Histoire, en présence du président Abdelaziz Bouteflika. Le chef de l'Etat est ensuite monté sur scène, il a saisi l'occasion pour délivrer un vibrant message aux jeunes ... *« c'est ce qu'il nous fallait faire pour encourager ces jeunes dont l'avenir semblait irrémédiablement compromis, si nous devons continuer à faire la révolution. Non pas que nous étions dans la mauvaise voie, mais parce que la révolution a décidé de prendre en charge tous les secteurs vitaux de notre économie à l'époque. Aussi, cela est dû au fait que nous avons proclamé le socialisme scientifique comme notre voie de développement »*. Cette déclaration président Bouteflika montre en évidence, qu'il faut reconstituer une « communauté politique reconvertie » pour redonner confiance à la jeunesse et à toute une population. D'où l'explosion des nombre, partis politiques dans ce contexte libéral du renouveau démocratique. Ce contexte de pluralisme politique dans cette mouvance de la société algérienne marque manifestement la présence d'une frange de partis politiques de l'opposition qui sur le terrain politique constitue un contre-poids

⁶⁰³ Karl Wolfgang Deutsch et S.A.Grurrel, cité par David Easton, op. Cit.

⁶⁰⁴ Au début des années 2010, l'Algérie est le seul pays du Maghreb à ne pas être concerné par le Printemps arabe

au pouvoir en place. Ainsi, ces partis politiques, organisés dans un bloc de coalition d'opposants, luttent résolument pour la conquête de l'exercice du pouvoir. La preuve est donnée par leur présence marquée au sein du mouvement sportif algérien. Cependant il faut remarquer l'existence de toutes les tendances politiques du pays, la mouvance au pouvoir et celle de l'opposition dans une libre occupation des sièges des structures sportives.

13.2. Le concept d'élite

Le sociologue et économiste italien Vilfredo Pareto, définissait la notion « les élites » comme des « catégories sociales composées d'individus ayant la note la plus élevée dans leur branche d'activité »⁶⁰⁵. Le terme recouvrait ainsi une grande diversité de populations, puisqu'il désignait aussi bien de grands savants que des artistes, des sportifs, des joueurs d'échec, voire « l'élite des escrocs ».

De son côté, le Professeur Michel Camau, spécialiste du monde arabe et du monde musulman note à juste titre que « d'une manière générale, par ses origines et ses orientations de nombreuses recherches qui y recourent, le concept d'élite s'inscrit dans une problématique sinon anti-démocratique, du moins anti-socialiste en général et anti-marxiste en particulier : il constitue un substitut permettant dans un même temps d'évacuer ou de nier la réalité des choses sociales et d'affirmer le caractère « naturel » ou « méritable » de l'inégalité sociale, réputé insurmontable bien que susceptible d'atténuation »⁶⁰⁶. La remarque de cet auteur souligne les difficultés méthodologiques qui surgissent dès lors que l'on s'intéresse à la réalité socio-politique du pays en développement, et que l'on porte de surcroît son attention sur le dominant détenteur du pouvoir et qui préside aux destinées du pays. Le qualificatif premier qui émerge lorsque l'on tente de caractériser ce groupe dominant est de celui d'élite. On est d'autant plus enclin à utiliser cette notion, qu'en Algérie et dans la plupart des pays colonisés, par l'action conjuguée des autorités coloniales sur les structures économiques et la formation d'une frange d'intellectuels pour diriger le pays à sa cause ; Il s'est donc constitué une élite politique certes d'origines sociales diverses mais, par le statut social que lui ont conféré son histoire et sa formation, elle est devenue homogène.

Dans le cas qui nous intéresse, le concept d'élite est pour le moins entaché d'une autre ambiguïté. Né dans un contexte occidental, ce concept est considéré par les auteurs tels que Gallisot comme un produit « d'importation » et dont l'application à la réalité des pays en développement semble particulièrement hasardeuse. En effet, les études de mobilité sociale et de stratification sociale réalisées en Occident portent sur des sociétés dont les changements internes peuvent être analysés et interprétés « en terme d'évolution plus ou moins prévisible », ce qui n'est pas le cas des sociétés en développement « dont l'histoire doit être comprise en

⁶⁰⁵ Raymond Boudon, Dictionnaire critique de la sociologie, Paris, 1990.

⁶⁰⁶ Michel Camau, « Le discours politique de légitimité des élites tunisiennes », In Elite, pouvoir est légitimité au Maghreb, Paris, CNRS, Coll. C.R.E.S.M., 1973, pp. 29-72.

référence à une série de ruptures existentielles profondes »⁶⁰⁷ en l'occurrence la colonisation et les luttes d'indépendances. Ce qui fait dire à Debbash que « le processus général de décolonisation et, plus précisément, les révolutions ou guerres d'indépendances bouleversent l'ordre habituel de l'ascension sociale, jusqu'à porter au pouvoir des hommes dont la carrière professionnelle n'est nullement construite, parfois même dont la formation professionnelle demeure inachevée. On peut parler de « court-circuitage de la carrière privée par la carrière publique »⁶⁰⁸.

Habituellement, le terme d'élite renvoie à la notion de « méritocratie »⁶⁰⁹ qui se fonde sur les diplômes et/ou les mérites professionnels reconnus aux individus en général et aux agents de l'Etat en particulier. Mais ce n'est pas toujours le cas en Algérie indépendante où la désignation des personnes à des postes de responsabilités s'établit soit sur des critères politiques à savoir le militantisme et l'appartenance au Parti du Front de Libération National (FLN) par exemple pendant la période communiste (1962-1989), soit sur des « élus » qui appartiennent à l'un des partis politiques de la mouvance présidentielle au pouvoir dans le système démocratique à partir de 1990 ; ce que B. Errais qualifie de cour présidentielle. Chaque « élu » devra se convaincre de sa fidélité aux idées contenues dans le programme du gouvernement au pouvoir en place de Bouteflika. Cette situation est la règle dans les pays en développement mais en évidence un fait assez singulier : celui qui est placé (politiquement j'entends) est dans une position dite « carrefour ». Cette élite appartient en réalité à trois systèmes de communications qui cohabitent en général, se superposent parfois et qui très souvent tendent à renforcer leurs effets respectifs. On peut identifier :

- Un circuit politico-administratif officiel, donc légitime, utilisant les structures et les moyens de l'Etat et de l'administration. Ce réseau dit moderne use de support tels que les écrits et les discours administratifs ou politiques ainsi que les médias ;
- Un circuit promotionnaire, ancien d'une même génération de banc d'universités... de collège ou de lycée ou encore d'une même association sportive desdites structures. Tout cela crée entre eux une nouvelle solidarité ;
- Un circuit régional ou local, des élites d'une même association de développement local (à base ethnico-régionale) ou d'Organisation Non Gouvernementale (ONG) ; ce circuit est alimenté par de nombreux parents ou connaissances, le lien du sang oblige ! Les membres de cette élite ne peuvent faire abstraction du groupe régional, local ou social auquel ils appartiennent. Et si

⁶⁰⁷ Marcel Teitler, *Elites, Pouvoir et légitimité au Maghreb*, Introduction à l'ouvrage, C.N.R.S, Paris, 1973. p. 9.

⁶⁰⁸ Cette idée de méritocratie a fait dire à Borhane Errais, Op. Cit., dans son analyse des discours politiques qu'elle a servis de leitmotiv aux divers discours doctrinaux de la politique scolaire tunisienne après 1969. Cet auteur avance en substance que Mohamed M'Zali, alors qu'il était ministre de l'éducation nationale a été le champion de cette idée qu'il a érigé en norme politique.

⁶⁰⁹ Marcel Teitler, *Elites, Pouvoir et légitimité au Maghreb*, Introduction à l'ouvrage, C.N.R.S, Paris, 1973. p. 9.

l'interférence des circuits relationnels ainsi créés perturbe parfois le circuit administratif, ceux-ci le servent, l'alimentent en information, le légitiment, le soutiennent et renforcent de la sorte le pouvoir des membres de cette élite. A cette notion d'élite algérienne, nous préférons compte-tenu des considérations précédentes, celle de dirigeant algériens ou sportif selon qu'elle se retrouve dans le milieu sportif, ou encore de celle de « personnel politique » proposé par Michel Camau, selon qu'ils sont en fonction dans les ministères ou autre ou encore celle de la classe politique lorsqu'elle est dans les institutions démocratiquement mises en place (Assemblée nationale, Conseil Economique et Social (CES), la Haute Autorité de l'Audio visuelle et de la Communication (HAAC), dignitaire du régime lorsqu'elle est au gouvernement. Aussi, s'il nous arrivait dans les pages qui suivent d'utiliser le mot élite, ce serait pour des raisons de style.

13.3. Raison sociale et responsabilité des Dirigeants du mouvement sportif algérien

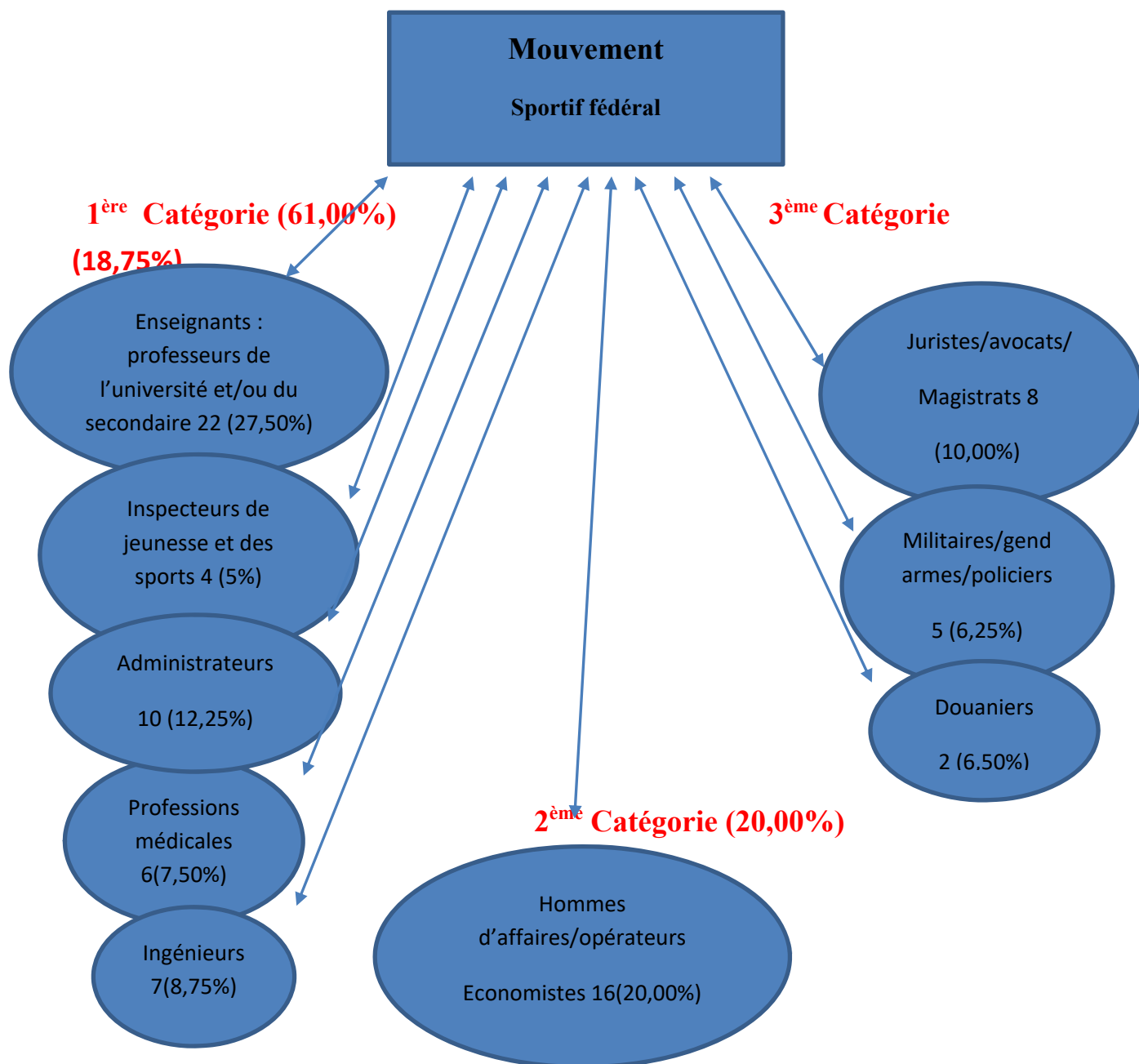
L'interprétation de « l'examen radiographique » des tableaux et les schémas qui suivent révèle que la plupart des dirigeants du mouvement sportif algérien sont des commis de l'Etat avec des responsabilités politiques. Ils détiennent ainsi des pouvoirs au niveau du gouvernement, de l'Assemblée nationale et dans les structures judiciaires à divers échelons. Certains sont des chefs d'entreprises ou de sociétés privées. Autant qu'ils sont, ce sont de hauts fonctionnaires de l'Etat détenant un fort capital intellectuel et technique avec un capital économique important. Comme on peut le constater, les dirigeants sportifs cumulent très souvent de nombreux postes de responsabilités (schéma 1). Ce groupe de dirigeants ne constitue-t-il pas un groupe d'intérêt partisan ? On pourrait dire que, d'un côté, ceux de l'administration publique ayant des responsabilités gouvernementales constituent un groupe homogène et solidaire à la recherche d'une notoriété et de légitimité d'un pouvoir déjà acquis à la cause du gouvernement en place ; et de l'autre, les civils, chefs d'entreprises et autres, constituent un groupe d'intérêt individuel de conquête de pouvoir. Ce cumul de responsabilités ne participe-t-il pas à donner plus de cohésion à cette communauté de dirigeants qui, en s'accaparant des structures sportives se positionnent dans ce champ, offrant ainsi un support singulier à une idéologie dominante ? L'analyse de la radiographie du mouvement sportif à travers ses dirigeants nous aide à mieux identifier cette communauté. Cette démarche permet de comprendre davantage les raisons qui sous-tendent la présence de cette « Catégorie Socioprofessionnelle » (CSP) de dirigeants dans le champ du mouvement sportif algérien.

13.4. Radiographie du mouvement sportif : une analyse géopolitique des dirigeants fédéraux

A qui le mouvement sportif algérien confie-t-il ses destinées en offrant des sièges au bureau des plus hautes responsabilités fédérales ?

Le choix se porte sur certaines catégories d'agents en fonction du capital⁶¹⁰ qu'ils détiennent. Ainsi, trois grandes catégories d'agents élus s'établissent (schéma 2):

Schéma 4 : Répartition des Catégories Socio-professionnelles (CSP) des dirigeants du mouvement sportif algérien.



⁶¹⁰ Nous parlons de capital pour reprendre la terminologie de Pierre Bourdieu, concept utilisé dans son ouvrage : « La distinction, critique sociale du jugement », Les éditions de minuit, 1979, pp 126-144.

Source : Par l'auteur

➤ Une première catégorie constituée d'universitaires, de professeurs et d'assistants à laquelle s'ajoutent des inspecteurs de la jeunesse et des sports puisque c'est le monde de l'éducation. Ces agents (soit 61,00%) détiennent un capital sportif et pédagogique important. Il faut noter que les inspecteurs peuvent jouer en faveur des subventions émanant du ministère de la jeunesse et des sports (MJS) et servir de trait d'union entre la structure sportive qu'ils dirigent et ledit ministère dans les affaires administratives.

➤ Une deuxième catégorie constituée d'hommes d'affaires et non des moindres, soit 20,00 % dont les compétences technologiques et le capital économique leur permettent de financer ou d'obtenir des subventions. Il faut noter que le capital économique, c'est aussi leur position dans le monde des affaires qui leur permet d'obtenir des subventions. Ce n'est pas nécessairement l'argent dont ils disposent eux-mêmes, mais c'est surtout les réseaux de connaissance et de soutiens qu'ils détiennent.

➤ Enfin, la troisième catégorie concerne à la fois des administrateurs, des juristes et le corps militaire⁶¹¹ qui détiennent des compétences et un capital juridico-administratif qui leur permettent d'administrer et de gérer les affaires sportives. Ils constituent 18,75% de l'échantillon.

Ainsi, en majorité les fédérations font confiance à des enseignants de toutes catégories, universitaires, professeurs, assistants, ou enseignants du secondaire. Ils sont 22 et représentent 27,50% de la population des dirigeants sportifs parmi lesquels on peut noter la présence de 10 professeurs d'Education Physique et Sportive vraisemblablement élus à cause de leur connaissance du milieu sportif.

Les hommes d'affaires encore appelés en Algérie les opérateurs économiques, ont la sympathie des fédérations sportives puisque 16 (20,00%) d'entre eux ont été appelés aux plus hautes responsabilités sportives. Il paraît à l'évidence que cette catégorie professionnelle est la plus apte à trouver des subventions permettant d'alimenter le développement sportif (sponsoring). L'intérêt des hommes d'affaires pour le sport a dépendu des bénéfices personnels qu'ils en attendaient, et non d'une logique de défense d'intérêts de classe sociale⁶¹². Lorsque la stratégie individuelle il y eut, elle fut généralement couronnée de succès. Rappelons la réussite de l'homme d'affaire algérien Issad Rabrab, propriétaire du groupe familial Cevital, dont il est le fondateur et président-directeur général de 1998 à 2019. Il est parvenu à convertir son capital économique et social en capital sportif.

⁶¹¹ Les militaires, c'est la logistique et ils ont des compétences organisationnelles.

⁶¹² Khyctanovskaïa Olga, *Anatomiïa rossiïskoï elity* [Anatomie de l'élite de Russie], Moscou, Zakharov, 2004, p. 347 et p. 351.

Schéma 5 : À qui le mouvement sportif au niveau ligue confie-t-il des sièges au bureau exécutif ?



Source : par l'auteur

Ces radiographies (fédération et ligues) montrent à l'évidence la manière dont s'opèrent les choix des dirigeants sportifs en Algérie. Il apparaît vraisemblablement que le

choix du dirigeant sportif est fait en fonction du « capital » que celui-ci détient c'est-à-dire le capital sportif, pédagogique et éducatif, administratif, économique et de réseaux de relations dont il dispose. Ces paramètres expliquent les éléments de choix des dirigeants sportifs.

13.5. Les Elites et le mouvement sportif associatif

Cursus scolaire et universitaire

L'analyse du cursus scolaire et universitaire des présidents de fédération montre que ce groupe reste relativement homogène. Tous ont effectué des études primaires et secondaires en Algérie. Ainsi, par exemple, 40 présidents de fédérations sportives sur 40 ont poursuivi des études supérieures en Algérie, en France, en Angleterre et aux Etats Unis. Seule diversité constatée reste la discipline intellectuelle ou formation poursuivie, et se situe dans les études judiciaires, les sciences sociales, la gestion, la pédagogie, les lettres modernes etc. Ce que l'on peut noter à travers l'analyse du cursus scolaire et universitaire de cette communauté fédérale, c'est qu'elle a un niveau honorable qui lui donne des compétences pour gérer les affaires sportives. Il n'est pas étonnant qu'au-delà de leur parcours professionnel et de leur expérience, le niveau intellectuel de ces cadres sportifs a joué à plein dans leur élection ou cooptation pour diriger le sport algérien.

13.5.1. Carrière professionnelle

Le cursus scolaire et universitaire et les diplômes acquis servent de base à la carrière professionnelle remarquable de certains dirigeants. C'est leur assise institutionnelle de par les fonctions occupées qui valorisent l'image de ces cadres et fera qu'on les appellera à assumer des responsabilités sportives. Rabah Bouarifi, représente l'exemple parfait d'un appelé politique au secours à la tête de la fédération de basketball précisons que cette personnalité a été le directeur général de la banque CNEP, ex-directeur central au ministère de la jeunesse et des sports. Il explique « *Disons la vérité, c'est que les responsables de basketball étaient à la recherche sans fausse modestie d'un président crédible ...c'est-à-dire heu ! aussi bien au regard des sponsors qu'aux yeux même de l'Etat...et tout en étant membre du bureau du conseil national des sports (CNS), j'ai été pressenti par les amis qui animaient le basketball pour d'abord prendre la tête de la ligue départementale et pour arriver à la tête de la fédération* ».

13.5.2. Dimension internationale et prestige du dirigeant

Comme le montre le tableau 1, 16% des dirigeants sportifs appartiennent à une organisation sportive internationale dans leur discipline respective. Dix-neuf (19) d'entre eux

proviennent des fédérations nationales (23,75%) et six (4) des ligues départementales (6,66%) et 1 (10 %) des directions centrales du ministère de la jeunesse et des sports.

Tableau 8 : Appartenance à une organisation sportive internationale⁶¹³

ETES VOUS MEMBRE D'UNE ASSOCIATION SPORTIVE INTERNATIONALE	Entité						Total	
	Fédération		Ligue		Autre entité (CNOA-MJS- ISTS)			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
OUI	19	23,75 %	4	6,66 %	1	10%	24	16,00 %
NON	61	76,25 %	56	93,33 %	9	90%	126	84,00 %
TOTAL	80	100%	60	100%	10	100 %	150	100%

Une première analyse biographique des présidents de fédéraux révèle que nombre d'entre eux sont membres de nombreuses organisations internationales comme par exemple Monsieur Berraf Mustapha président du Comité national olympique du sport algérien, qui est président de la commission en charge de la restructuration du mouvement sportif africain et vice-président de la Confédération Africaine de basketball ; membre du CIO. D'autres encore comme l'ex-président de la fédération nationale de tennis le Dr Bouabdellah Mohamed président du comité d'organisation des Jeux africains de 2016 et membre de la Fédération Internationale de tennis et porte-parole de l'Afrique du Nord, Amar Bouras, Membre des commissions suivantes : affaires publiques et développement social par le sport ; Solidarité Olympique au sein du CIO, Abdellaoui Larbi, membre du comité directeur et président de la commission centrale de contrôle et de gestion de la Fédération Africain d'Haltérophilie (FAH), Meziane Hamdane, co-président de la Fédération Africaine de Ski et

⁶¹³ L'échantillon des dirigeants qui a été pris en compte par notre enquête concerne les membres de ces bureaux directeurs. L'enquête a porté sur les quarante (40) fédérations qui composent le mouvement sportif algérien. Nous avons décidé, pour des raisons de faisabilité de l'enquête et d'efficacité, de focaliser nos investigations sur les deux premiers dirigeants des 40 fédérations, c'est-à-dire les présidents, les et les secrétaires généraux issus des différents bureaux directeurs (BD) qui concentrent le pouvoir fédéral ; il s'agit en l'occurrence des deux premiers responsables des fédérations nationales. Soit 80 dirigeants (40x2) pour les structures fédérales (fédérations nationales). Pour la population des dirigeants des ligues, nous avons limité notre étude exclusivement à trois régions, ceux de Tipaza, Boumerdes et Blida ont été concernés par les enquêtes. Les présidents et les secrétaires généraux des 10 ligues spécialisés par région (10x2). Pour cette catégorie de dirigeants, nous avons réuni 60 responsables sportifs (20x3). En plus, les cinq directeurs centraux du MJS, trois responsables du CNOSA, le président, le vice-président, le secrétaire générale et les deux directeurs de l'Institut supérieur et technologie du sport d'Alger. Au total, l'ensemble de la population de dirigeants sportifs qui ont été soumis à notre enquête se compose de 150.

Sports de Montagne et président de la commission de l'éthique en science et en technologie; ou encore l'actuel président de la fédération de football Kheïreddine Zetchi, vice-président de l'Union des associations arabes de football, (UAFa) et instructeur à la Confédération Africaine de football(CAF).

13.6. De la production sportive à la politique dans le sport

13.6.1. Des itinéraires singuliers de présidents de fédérations sportives

La connaissance des itinéraires de passage est parcellaire, largement anecdotique et parfois sensible. Les informations disponibles montrent une grande diversité de parcours professionnel des personnes nommées au poste de ministre des sports depuis sa création. Il est apparent que les élites politiques en Algérie et dans les pays en développement sont le produit que reproduit la pratique du sport au niveau local, nationale et internationale. Il semblerait que les trajectoires sociales et politiques sont, dans une certaine mesure influencées par la mode, certains devenant plus populaires en fonction de leur implication dans le sport ou de leur histoire sportive en cours sur la facilité d'entrée en politique.

Les renseignements sur l'itinéraire politique des ministres des sports, provenant en grande partie d'étude sur la vie professionnelle, suggèrent huit trajectoires principales. Six d'entre elles sont des fonctionnaires issus d'une administration autre que celle des sports en provenance des universités, de l'administration territoriale, de la justice, affaires étrangères, de l'éducation et de la santé. La septième est caractérisée par une vie professionnelle dans le secteur privé (le cas de Aziz Derouaz et de Raouf Salim Bernaoui) et le huitième est issu du ministère des sports Raouf Salim Bernaoui.

Toutes ces trajectoires politiques peuvent être alimentées par n'importe quel ensemble diversifié de ressources, principalement encouragées par la connaissance du football. Surtout le capital sportif⁶¹⁴ est déterminant pour désigner les membres du gouvernement au poste de ministre des sports. Bien qu'il n'existe pas d'étude sur la vie sportive des ministres des sports, nos connaissances en la matière restent parcellaires et anecdotiques. Etant donné la multitude de points d'origine sociale et de parcours professionnels possibles, il n'est pas étonnant que des réseaux complexes de mouvements soient apparus.

⁶¹⁴ Le capital sportif, pris au sens quantitatif, est l'ensemble des médailles et des performances réalisées lors des compétitions sportives, ce capital est lui-même déterminé par le volume horaire d'entraînement et de compétitions, ainsi que le poids de l'âge dans la réalisation d'une performance sportive. Par exemple, Dino Zoff est le footballeur le plus âgé (42ans) en raison de son palmarès et de son exceptionnelle longévité, il est considéré comme l'un des plus grands gardiens de but de l'histoire du football. Un autre exemple est celui de Pélé qui fut le plus jeune footballeur (17 ans) à participer à une coupe de monde de football. La valeur du capital sportif tient également compte de la nature des compétitions sportives. Car, une finale de la coupe d'Afrique des Nations ne présente pas la même valeur sociale qu'une finale de coupe de monde de football. Une CAN est restrictive alors que la coupe du monde est globalisante. Au sens qualitatif, le capital sportif renvoie à ce qu'on peut appeler pouvoir sportif. Cette faculté ou capacité que possède le sport, et qui agit sur les structures sociales et sur les structures mentales des individus tout en reproduisant un modèle social prédéfini.

Très souvent une confusion est entrée dans l'analyse de la vie publique et privée des hommes politiques, et dans le football un pan de voile peut être levé en considérant le pouvoir politique comme un ensemble de facteurs dynamisant la notoriété politique d'un individu. Partant de deux cas de ministre des sports sous le gouvernement d'Ahmed Ouyahia et de Noureddine Bedoui nous allons voir de quelle manière le capital sportif constitue un élément central de référence en politique en Algérie. Peut-on assimiler la trajectoire sportive à la trajectoire politique ou alors y a-t-il un lien entre trajectoire sportive et trajectoire politique ?

La probabilité est élevée pour nous de réaliser une autobiographie des hommes politiques en Algérie, c'est dans ce cadre que nous avons choisi deux personnalités politiques du sport en Algérie pour montrer que le sport est un instrument qui facilite l'ascension politique. Le sportif de haut niveau ayant acquis une notoriété nationale du point de vue de la pratique sportive, gagne en popularité. Il en résulte par conséquent un flux de sympathisants, d'amis et de familles. Les deux cas que nous étudierons, vont nous permettre d'avoir une définition conséquente du pouvoir dans le sport de haut niveau⁶¹⁵. Nous supposons que le premier international de handball est très connu par le public algérien par contre le second international d'escrime est peu connu.

Avant d'analyser ces deux personnages, nous rappelons que les fonctions de ministres des sports et la pratique sportive en Algérie depuis sa création en 1963, sont déterminées par les exigences conjoncturelles d'une politique gouvernementale fondée sur l'esprit communautaire du pouvoir dans le football de haut niveau.

Un adage populaire dit que nul n'est prophète chez soi, mais les hommes d'Etat pensent autrement que les autres, le slogan politique du président Bouteflika chemine parfaitement avec sa vision de la société moderne. En fondant toute son estime sur le sport en général et le football en particulier, le chef de l'Etat trouve par là un cadre de définition des valeurs nouvelles dans l'édification de la société algérienne. Le « renouveau national » exploite à toute fin politique les résultats sportifs et surtout le football de haut niveau représenté par les Fennecs seniors. Car, les valeurs véhiculées par le capital sportif sont d'une importance incontestable pour le pouvoir en place dans les situations de reconquête de sa souveraineté.

En déchiffrant la trajectoire sportive des deux ministres des sports, nous estimons que le capital sportif est un facteur de mobilité sociale et d'identification politique. Au-delà d'une identification sociale, le modèle social qui se dessine, est le modèle sportif, où la composition du capital sportif est fonction de la discipline sportive considérée, et comme le football et le

⁶¹⁵ Le sport de haut niveau en Algérie est défini à partir des caractéristiques bien déterminées (la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives ; les compétitions de référence ; la liste des sportifs de haut niveau et les filières d'accès au sport de haut niveau). Ce sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau consacrent l'exemplarité du sportif de haut niveau.

handball en Algérie servent de lieu de rassemblement des agents sociaux sportifs ou non, un lieu de valorisation du capital humain, un lieu de partage des valeurs acceptées de tous et par tous.

L'étiquette de sportif est devenue un centre d'intérêt et un enjeu pour les différents acteurs du champ des pouvoirs en politique en Algérie. Bien que le capital sportif soit valorisé en cette période de crise identitaire et de la difficulté d'intégration sociale par l'école, les inégalités sociales apparaissent dans l'agencement du tissu social, beaucoup de clivages se dessinent et disposent à l'exclusion sociale d'une tranche élevée de la population algérienne. Compte tenu de l'impact qu'a le football et le handball de haut niveau sur la vie quotidienne de certaines familles en Algérie, il est pertinent que nous nous penchions sur la vie politique et familiale d'Aziz Derrouaz et Raouf Salim Bernaoui.

13.6.1.1. Le cas du ministre des sports de la période postcoloniale

Mohamed Aziz Derouaz, homme fin, généreux, grand et élégant, à l'allure aristocratique et aux belles manières, particulièrement affable. Il était un compétiteur accompli et pluridisciplinaire, football et athlète exceptionnel. Mais la passion première d'Aziz restait toutefois le handball et c'est tout naturellement que ce battant non-stop se consacra, après avoir passé le flambeau de l'athlétisme, un à projet qu'il mijotait et de créer un centre de stage et d'entraînement dans la région algéroise.

Mohamed Aziz Derouaz, c'est une vie entière consacrée au handball. Il commence le handball à onze ans mais, à peine âgé d'une vingtaine d'années, il est contraint de mettre un terme à sa carrière de joueur à cause d'une rupture de tendon au quadriceps. Il se reconvertit alors comme entraîneur et rejoint ainsi le GCS Alger en 1971, club qui a remporté la Coupe d'Algérie de handball masculin en 1969 et 1970. Il entraîne ensuite le Nadit Alger, avant de prendre, en 1979, la direction du club voisin, le Mouloudia d'Alger. Il se forge alors un palmarès composé de six titres de champion, trois Coupes d'Algérie, trois Coupes d'Afrique des vainqueurs de coupe et une victoire en Coupe des clubs champions en 1983.

Mohamed Aziz Derouaz l'homme qui a révolutionné le handball algérien. Il est l'un des rares hommes à avoir inscrit son nom en lettres d'or dans l'histoire du sport algérien, plus particulièrement le handball. C'est de Mohamed Aziz Derouaz qu'il s'agit. Né à Alger, le 10 novembre 1950, celui-ci aura marqué de son empreinte son époque. Ambitieux dès son jeune âge, il débute sa courte carrière avec la balle ronde alors qu'il n'avait que 11 ans. Neuf ans plus tard, il contracte une blessure qui le contraint à mettre définitivement un terme à son parcours en tant que joueur. N'abdiquant pas, il se reconvertit alors en entraîneur à 22 ans, il est nommé entraîneur de la CJS. Cumulant l'expérience, il franchit très vite les étapes pour devenir d'abord l'un des meilleurs entraîneurs de handball algérien de son époque, avant qu'on lui confie le poste d'entraîneur national. Sous sa direction, la sélection algérienne de

handball va connaître son apogée avec à la clé plusieurs titres sur le plan régional et continental. Mieux encore, les handballeurs algériens de cette époque font parler d'eux là où ils passent, notamment en Coupe du monde où ils ont toujours créé la sensation devant les grandes nations de cette discipline. À ce titre, il a eu le mérite de laisser ses traces en inventant la tactique de la “défense avancée”. Une marque de fabrique utilisée de nos jours



Photo 10: Le ministre de la jeunesse et de sports Raouf Salim Bernaoui, l'ambassadeur de Russie et le jeune Sofiane le champion africain en Escrime en 2019 (Source : Twiter)

par les différentes équipes et sélections nationales dans le monde. En 1997, il est nommé ministre de la Jeunesse et des Sports dans le gouvernement d'Ahmed Ouyahia. Il occupa également le poste de président du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ).

En 1980, il est également nommé à la tête de l'équipe nationale d'Algérie qu'il amène au sommet de son art. En effet, il remporte cinq victoires consécutives en Championnat d'Afrique des nations (Tunisie 1981, Égypte 1983, Tunisie 1985, Maroc 1987 et Algérie 1989) et une victoire aux Jeux méditerranéens de Lattaquié 1987. De plus, il est à la tête de l'équipe algérienne lors de trois éditions des Jeux olympiques (Moscou 1980, Los Angeles 1984 et Séoul 1988 et deux Championnats du monde (Allemagne 1982 et Suisse 1986). Il y met notamment en place un système défensif spécifique qui est une défense « 3-3 » (3 joueurs alignés autour de la zone et 3 autres avancés), différente de celle pratiquée en Europe.

Après avoir quitté l'équipe nationale en 1989, il rejoint en 1993 Khalidj, le champion d'Arabie Saoudite.

En 1991, il est candidat aux élections législatives pour le Front des forces socialistes à Alger Centre⁵.

En septembre 1995, il occupe le poste de président du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), une institution consultative placée auprès de la Présidence de la République.

Entre le 24 juin 1997 et le 23 décembre 1999, il est nommé ministre de la Jeunesse et des Sports dans le gouvernement d'Ahmed Ouyahia. Pendant cette période, il préside alors le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) de 1997 à fin 1998.

En 2004 et en 2014, il prend part aux campagnes électorales d'Ali Benflis, candidat aux élections présidentielles.

En 2013, il est élu président de la Fédération algérienne de handball. Néanmoins, l'élection est invalidée par la Fédération internationale de handball (IHF) et Derouaz est contraint de laisser son poste ⁸.

Distinctions

Ordre du mérite olympique du Comité olympique algérien en 1998⁹

Ordre du mérite de la Fédération internationale de handball (IHF) [réf. nécessaire]

Ordre du mérite sportif de la République de Côte d'Ivoire.

A travers celui que l'on nomme le « baroudeur », nous allons comprendre comment le pouvoir politique se reproduit dans le handball de haut niveau. La lecture que nous faisons de cette démarche semble clarifier de quelle manière le capital sportif peut se transformer en pouvoir politique dans le contexte social qui est celui de la démocratie ou méritocratie.

Engagé de longue date dans la défense des idéaux du mouvement sportif algérien, d'abord comme international algérien de handball, puis comme entraîneur du Mouloudia d'Alger. Aziz Derouaz est une des figures politiques qui s'est engagé dans le handball de haut niveau de son pays comme dirigeant de club, président de la fédération algérienne de handball et enfin ministre des sports.

L'atout principal de Mohamed Aziz Derouaz réside sans aucun doute dans la maîtrise parfaite de son sujet : le sport de haut niveau. Une qualité indéniable que possède cet homme de 69 ans qui a mis son énergie au service du handball de haut niveau en Algérie.

Titre : Lien entre position sociale et capital culturel

Il fréquentera l'école maternelle, fit les études primaires à l'école Chazot (Alger), le collège Jean Piaget (Alger), au lycée Victor Hugo d'Alger, en 1968, il obtint le baccalauréat ès-Littéraire, pour la suite il s'inscrivit à l'université d'Alger où il en sortait nanti d'une licence en 1974.

Plutôt que de poursuivre une carrière d'administrateur civil, il se dirige vers le handball. Fonceur, volontaire et toujours ambitieux, Mohamed Aziz Derouaz entame très vite sa reconversion. Il investira la quasi-totalité de son temps libre dans le mouvement associatif et principalement dans le handball et ce durant une trentaine d'année. A seulement 22 ans, il

devient l'entraîneur du CJS et cumule le poste de seul dirigeant du club. Véritable forcené du travail, il ne s'accorde presque pas le temps de souffler, de s'occuper de lui-même ou de sa famille. L'amour et la passion du handball l'absorbent totalement. Observant énormément et réfléchissant beaucoup, il devient l'inventeur de la tactique «défense-offensive» (défense avancée).

En conjuguant la politique et sport, « MAD » trouve la voie de son engagement. Après un passage dans la fonction public, il entre au gouvernement le 14 juin 1995 comme ministre chargé de mission du MJS, il est conseillé dans le domaine des sports auprès du ministre des sports et s'occupe des problématiques liées au développement du sport. En 2004 et en 2014, il prend part aux campagnes électorales d'Ali Benflis, candidat aux élections présidentielles. Et en juin 1997 il obtient ainsi le poste de ministre des sports après la nomination d'Ahmed Ouyahia au poste de premier ministre.

En qualité d'homme politique qu'il acquiert à la suite de sa vie sportive, «MAD»⁶¹⁶ fut d'abord capitaine de l'équipe nationale de handball dans sa jeunesse. Ces débuts dans le football sont marqués par les fonctions de trésorier général de l'un des clubs mythiques d'Alger, Union Sportif des Musulmans d'Alger, en dépit de son âge (69 ans) ne veut pas abandonner la petite balle. Et pour cause, celui qui a révolutionné le handball algérien durant les années 1980 avec un système défensif spécifique (3-3), reprend du service et prend en main la barre technique des juniors (U18) du HBC El-Biar. Une bonne opportunité pour les jeunes d'El-Biar de s'imprégner de celui qui a offert cinq titres africains consécutifs à l'Algérie ! Homme éminemment sympathique, idéaliste et puriste dans l'âme, avant tout axé sur la fraternité, l'amitié, l'entraide, l'esprit de fête et de partage avant tout, grand supporter de ses équipes Algériennes, de leur staff, des cadres. Il était très disponible et très apprécié par les équipes fédérales et ses collaborateurs. C'est un grand bâtisseur qui a permis un bon avant du mouvement, qui doit être salué avec déférence, respect et reconnaissance.

13.6.1.2. Le cas du premier ministre des sports sous le Renouveau national

Quel parcours, en dépit de son jeune âge, quel exemple pour la jeune génération et pour la grande famille d'escrime ! Voici retracée la grande histoire d'un personnage hors du commun, à travers son propre témoignage et mes archives personnelles d'un dirigeant sportif, à la fois bénévole et grand patron. Raouf Salim Bernaoui Né le 11 novembre 1975 à Alger dans la propriété familiale au 41 avenue Mokhtar Dakhli. Marié, il a deux fils.

⁶¹⁶ Diminutif de Mohamed Aziz Derouaz.



Photo 11 : Le ministre des sports Raouf Salim Bernaoui à gauche de la photo, en finale de la coupe d'Afrique de sabre (Source : Jeune Afrique)

Les propriétés sociales de Raouf Salim Bernaoui ne sont pas les mêmes que celui d'Aziz Derouaz. En effet, il apparaît comme un visage de la nouvelle génération des ministres des sports sous le Renouveau. Issus d'une famille moyenne de la communauté Bernawa du quartier Bouzeréah d'Alger, ce fils d'un personnage inconnu du milieu politico traditionnel, Raouf Bernaoui s'engage très jeune dans le sport de haut niveau tout en poursuivant les études, car, l'école représente un excellent moyen de promotion sociale et de mobilité sociale pour les enfants issus des familles qui occupent des positions défavorisées dans la structure traditionnelle.

Titre : Ascension sociale liée à une réussite scolaire et sportive

Raouf Salim Bernaoui, son cursus scolaire est caractérisé par l'obtention du certificat d'étude primaire et élémentaire, du brevet d'étude de fin de premier cycle, d'un baccalauréat option scientifique à Alger au lycée Bouamama. Il entre à l'université de Bab ezzouar d'Alger en 1993, où il ressort nanti d'une licence sciences de la vie, enseignant de science. Carrière professionnelle bien remplie, Raouf Salim Bernaoui accéda à des postes à hautes responsabilités où il tint successivement les postes d'enseignant au lycée Omar Ibn El-Khettab à Alger-Centre de (1998 à 2002) puis nommé directeur des études au lycée Zineb Oum El Massakine à Alger-Centre. Il devient le tout premier proviseur du lycée Le lycée technique

Ibn El Haitham(2003 à 2008). Il est muté comme proviseur du lycée Belouizdad (2009 à 2012), il est dans la foulé directeur des œuvres sociales de l'université d'Alger 3 Dely Ibrahim (2012 à 2018).

En tant que dirigeant, Raouf Salim Bernaoui fut président de la Fédération Algérienne d'Escrime durant un mandat de trois ans, lui apportant une notoriété exponentielle unique afin d'entrer au gouvernement Bedoui 31 mars 2019.

Il fut aussi membre titulaire du Conseil National de la Vie Associative (CNVA), président de la Fondation Handisport, président du Comité Régional Alger de la FAHP, président fondateur de l'Association Sportive de l'escrime de Hydra, président de l'Association Sportive des Paralysés et Amputés de Rouiba, responsable national handisport.

La trajectoire sportive de Raouf Salim Bernaoui se réduit à quelques clubs. En Algérie, il était au Mouloudia Club d'Alger jusqu'en 1993, puis il signa un contrat professionnel avec Union Sportif des Musulmans d'Alger, où il passa seulement deux saisons sportives, puis il signa un contrat avec Chabab Riadhi Belouizded(CRB) pour cinq saisons. Il fut athlète en équipe nationale pendant une décennie. De son statut d'amateur, il remportait trois titres Africains avec le CRBelouizded (double vainqueur de la coupe des clubs champions 1996 et 1997, et une coupe de vainqueur des coupes 2000) et une coupe d'Afrique des nations en 1999, année à laquelle il fût meilleur athlète Africain.

Ce parcours politique et social ouvre les voies à un rapprochement entre les dispositions individuelles et propres à l'individu et les facteurs environnementaux qui interagissent pour favoriser la promotion sociale. Plus un homme n'est intelligent et habile, il a plus d'influence sur les autres membres de son groupe. Il a aussi un prestige sur le plan social et gagne en responsabilité politique dans l'organisation de la république.

Homme au caractère bien trempé, Raouf Salim Bernaoui allie humanisme et altruisme et le monde escrime lui doit admiration et respect. C'est un vrai "juste", visionnaire, qui ne connaît pas les obstacles et qui s'investit sans réserve dans tout ce qu'il entreprend. C'est à coup sûr le "Zeus de l'Olympe Escrime".

La conversion du capital sportif en pouvoir politique est perceptible sous le régime du « Renouveau » en Algérie. Puis qu'il y aura eu une interprétation différenciée du sport de haut niveau et le football en particulier dans le champ politique. Les performances sportives réalisées lors des compétitions internationales sont exploitées à des fins politiciennes par les hommes politiques, comme étant le résultat d'une politique sportive efficiente et efficace.

Selon la position sociale qu'occupe l'acteur dans l'espace social algérien, le sport de haut niveau est un moyen de conquête de la souveraineté, il est une dynamique et même une force dans cette conquête de l'hégémonie sociale en Algérie. La promotion du sport s'explique par les usages qu'en font les différents acteurs de la performance et des compétitions sportives. Ainsi les effets de la performance sportive se concentrent en politique en Algérie pour construire une image sociale du chef d'Etat à travers une mise en scène parallèle du sport et de la politique, grâce au sport de haut niveau une approche sociopolitique

du sport contribue au renforcement du pouvoir politique, le rôle des distinctions sociales dans la motivation ou dans le désir de voir se perpétuer une culture, celle de la domination⁶¹⁷.

La scène sportive est un véritable champ de bataille idéologique pour gouverner ou régner et administrer. A ce titre, Chérif Hannachi, le leader du Front Social Démocrate (FSD) fut qualifié d'une personne incapable de présider aux destinées du club de football de sa région la Jeunesse Sportif de Kabylie (JSK), évoluant dans le championnat d'élite en Algérie. Il apparaît que le football est une dynamique dans le processus de construction du pouvoir politique pour ceux qui agissent dans le champ politique en Algérie. Bref, un enjeu politique majeur, qui traverse l'histoire des conflits sociaux en Algérie, tourne autour des transformations économiques et sociales du capital face au développement des pouvoirs politiques et de l'organisation socio-économique, car le monde politique et le macrocosme économique deviennent de plus en plus puissant pour parfois se rivaliser et s'affronter dans le champ sportif.

Le sport de haut niveau est un espace social dans lequel la réalisation de soi et la construction d'une identité sociale rentrent dans le développement des schémas du pouvoir social. Les dispositions physiques et techniques de l'athlète font de lui un potentiel agent social donc le pouvoir social est immense et reconnu par tous. Voilà que ces pratiques sportives de haut niveau ont favorisé l'éclosion de ces deux hommes qui étaient sensés être inconnus de la communauté internationale. Le sport de haut niveau a également facilité le développement des relations sociales entre le sportif et les organisations internationales.

Dans le cadre de notre travail le pouvoir sportif⁶¹⁸ impulse une dynamique nouvelle à la construction sociale du champ du pouvoir politique.

La reconnaissance des valeurs de ces pratiques de haut niveau en Algérie dans le cas de Raouf Salim Bernaoui et Mohamed Aziz Derouaz se sont manifestées par une certaine reconnaissance sociale dans les activités confiées par le chef de l'Etat à ces athlètes de performance. En mars 2019 Raouf Salim fut ministre de la jeunesse et des sports et Mohamed Aziz Derouaz a été nommé à la tête de ce ministère.

Parallèlement à leur réussite sportive et sociale, l'athlète de haut niveau extériorise par-là les propriétés du pouvoir symbolique. L'extériorité des propriétés sociales du pouvoir à travers le sport de haut niveau participe à l'ensemble des stratégies que les agents sociaux développent de nos jours pour s'approprier le pouvoir social. Cette extériorisation n'exclut pas non plus l'intériorisation des principes de fonctionnement du champ de pouvoir de la part des sportifs⁶¹⁹.

⁶¹⁷ Lazarsfeld Paul., Qu'est-ce que la sociologie ? Ed. Gallimard, dépôt légal : 2ème trimestre 1971, p182.

⁶¹⁸ Pouvoir sportif est la capacité physique et morale qu'un athlète possède pour battre un record. C'est un ensemble de forces qui sont mobilisées dans le cadre d'une compétition sportive pour battre un record et dominer son adversaire. Cette définition partielle du pouvoir sportif sera complétée par les analyses et les exemples dans la suite de nos travaux.

⁶¹⁹ Célestin Yatie Yakam, Les formes d'échanges et de pouvoir dans le football au Cameroun : contribution à une analyse des enjeux sociaux du sport de haut niveau en Afrique subsaharienne. Thèse de Doctorat en Sciences

Autrement dit, le style de vie⁶²⁰ et les éléments qui indiquent un pouvoir politique conséquent résument en effet le rôle du sport de haut niveau dans la transmutation du capital sportif⁶²¹ en pouvoir politique. Cette mutation du capital sportif en pouvoir politique en Algérie est symbolisée par le pouvoir social conquis à travers les meilleures performances des athlètes des équipes par les titres nationaux (champion à l'issue du championnat de première division pendant une à plusieurs saisons sportives ou vainqueur de la coupe de la coupe d'Algérie) ou internationaux (titres olympiques, champion du monde, vainqueur de la ligue des champions ou de la coupe des vainqueurs des coupes). Selon, l'espace social dans lequel on se trouve le pouvoir sportif favorise un changement notoire d'enjeu social.

Le réseau relationnel pour un sportif international s'est constitué au cours de sa carrière sportive. Le sport de haut niveau crée aussi un espace où le symbole n'a de sens que comme « *un pouvoir qui est en mesure de se faire reconnaître, d'obtenir la reconnaissance ; c'est-à-dire un pouvoir (économique, politique, culturel ou autre) qui a le pouvoir de se faire méconnaître dans sa vérité de pouvoir, de violence et d'arbitraire. L'efficacité propre de ce pouvoir s'exerce non dans l'ordre de la force physique, mais dans l'ordre du sens de la connaissance. Par exemple, le noble, le latin le dit, est un nobilis, un homme « connu », « reconnu* »⁶²².

Car les capacités et qualités psychophysiques du sportif se transforment en records reconnus au travers des médailles et décorations sportives. Et c'est cet ensemble constitué des résultats, des médailles et records donnant le capital sportif qui est converti sous forme de valeurs sociales (promotion sociale, réussite sociale, ascension sociale, mobilité sociale)⁶²³.

Au terme de ces deux figures emblématiques du sport algérien, le sport apparaît comme un instrument d'acquisition de popularité, de prestige et par là il confirme comme un outil performant de conquête de pouvoir. Le sport leur a déjà procuré la popularité, parce qu'ils étaient de véritables acteurs sportif. C'est pour cette raison que le député Messaoud Mati et ex-président de la fédération algérienne de judo pense que le pouvoir sportif est l'un des principales sources de l'ascension sociale.

et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Université de Strasbourg 2.

⁶²⁰ Lucie Bargel (2013). « Socialisation politique », Dictionnaire. Genre et science politique.

⁶²¹ Ibid.

⁶²² Pierre Bourdieu, « Dévoiler les ressorts du pouvoir », in Interventions – Sciences sociales et action politique, Agone, p 173-176, .2002.

⁶²³ Ibid.

13.7. Sport comme ascenseur politique

Tableau 9 : Opinion des dirigeants sportifs sur la question « sport comme instrument d'ascension politique »

SPORT COMME ASCENSEUR POLITIQUE	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	137	91,3%
NON	12	8%
SR	1	0,6%
Total	150	100%

La quasi-totalité des dirigeants sportifs interrogés soit 91,3% pensent que le sport est un instrument qui facilite l'ascension politique. En effet deux raisons fondamentales sont avancées. La première se réfère aux effets mobilisateurs du sport lui-même. Le sportif de haut niveau ayant acquis une notoriété nationale du point de vue de la pratique sportive, gagne en popularité. Il en résulte par conséquent un afflux de sympathisants, d'amis, de familles sur lesquels l'homme politique cherche à mobiliser pour améliorer sa cote de popularité. Ainsi, l'athlète, est souvent approché par les leaders des partis politiques pour faire de lui en quelque sorte un «pêcheur d'hommes »⁶²⁴, de militants politiques. Les raisons qui conduisent à cette stratégie des chefs des partis politiques résident dans cette quête d'une popularité. Dans cette recherche de popularité, le dirigeant politique profite de la réputation de popularité acquise par un athlète de haut niveau et de renommée locale liée à sa célébrité⁶²⁵.

L'autre cas de figure se manifeste par la volonté intrinsèque de l'acteur sportif lui-même qui, « devenir » un acteur politique constitue pour lui, un enjeu afin de mettre sa popularité au service du développement de son pays. Dans cette vision, celui-ci met en jeu sa popularité dans la quête d'un espace étatique d'exercice du pouvoir politique. Monsieur Mokhtar Amalou, arbitre algérien de renommée internationale illustre de façon exemplaire cette démarche. Ayant acquis une autorité, une popularité, une célébrité et une gloire à nulle autre pareille au plan national, après ses prestigieuses prestations en arbitrage lors de la Coupe Africaine des Nations (CAN) 2016 au Rwanda et à la Coupe du monde de football en 2014, il s'est porté candidat pour briguer un poste de conseiller au département de Skikda lors des élections départementales de décembre 2015.

⁶²⁴ Nous empruntons ce terme à la Bible TOB, dans l'évangile selon Saint Marc. Jésus, en passant le long de la mer de Galilée vit Simon et André, le frère de Simon, en train de jeter le filet dans la mer : c'étaient des pêcheurs. Jésus leur dit : « venez à ma suite, et je ferai de vous des d'hommes », Evangile selon saint Marc, chapitre 1, verset 16 à 17, Alliance Bi pêcheurs biblique universelle - Le cerf, Paris, nouvelle édition revue, 1993, p. 1479.

⁶²⁵ Désiré Manirakiza (2013), Sport et Société en contexte Africain. Analyse des enjeux sociaux du sport-loisir au Cameroun à l'ère de la mondialisation, Thèse de Doctorat Université de Franche-Comté Ecole doctorale.

A cet égard, le journal Elheddaf commente : « après avoir réussi dans l'arbitrage du football et gagné en popularité, l'arbitre international Mokhtar Amalou se transpose sur le terrain politique. Il s'inscrit comme candidat au département sur la liste du Rassemblement National Démocratique(RND) ; une façon de monnayer en politique, la popularité acquise en sport. Mais voilà que de la sphère sportive à la sphère politique, les règles sont contraires. En sport, toutes les actions sont visibles et on fait l'obligation de ne dire que la vérité dans les appréciations. En politique, par contre, les deux tiers (2/3) des actions sont en sourdines et on vous fait l'obligation de défendre le faux, de primer l'injustice, l'immoral, la perfidie, l'opprobre et de condamner la vertu, la justice et la vérité. Comment concilier les incompatibles ? »⁶²⁶. C'est en ces termes que Tarik Sahli du journal Elhadef exprime et rapporte le rôle d'ascenseur politique du sport en Algérie pour le cas spécifique de cet arbitre émérite. Selon ce journaliste, le sport et la politique sont deux domaines incompatibles du point de vue de leurs idéaux. Cette même pensée est exprimée par Slimane Amrane, directeur du cabinet du ministre de la jeunesse et des sports : « en tant que sportif, faire de la politique, c'est cultiver d'autres valeurs différentes qui sont incompatibles avec des valeurs du mouvement sportif. Ces valeurs sont l'honnêteté, le sérieux... Ce sont des valeurs nobles qu'il faut cultiver dans le mouvement sportif et qui ne sont pas exploitables dans la politique ». (S. A. Entretien du 20 décembre 2019)

Un autre fait indicateur du sport comme ascenseur politique, le cas Amar Bouras Enseignant à l'École Supérieure en Sciences et Technologie du Sport(ES/STS), ayant acquis un important capital sportif en qualité de pratiquant d'athlète. Amar a commencé à pratiquer l'athlétisme à l'âge de 10 ans, dans une petite équipe à Alger. Grand, fort et talentueux, il a rapidement été détecté pour rejoindre le centre de formation national à Delly –Brahim (Alger).

En 1976, il faisait partie de l'équipe algérienne qui a remporté le 4x4 aux jeux Magrébins en Tunisie des moins de 19 ans. Deux ans plus tard, alors qu'il n'avait même pas 20 ans, il a signé son premier contrat amateur avec Tipaza. Amar Bouras est l'entraîneur de sa fille Zahra Bouras, championne d'Afrique 2010 sur 800 m. Dans les années 90, Amar avait entraîné, entre autres athlètes, Hassiba Boulmerka, la double championne olympique du 1500m. Il était est un dirigeant de l'athlétisme algérienne. Passionné de sport, il s'implique dans le club de Bouzeriah où il exerce les fonctions de dirigeant, arbitre et président (de 1976 à 1992). Adhérent au parti du Front National de Libération(FLN) Amar Bouras a été le maire de Rouïba.

Passé à l'athlétisme, il devient président de la ligue d'athlétisme à d'Alger. Amar exerce la fonction de vice-président du Comité national olympique et sportif algérien(CNOSA) de 2001 à 2009. Il devient président de la Fédération Algérienne de d'Athlétisme depuis janvier 2012 après avoir été vice-président de 1995 à 1999.

⁶²⁶ Le journal le Soir, du 23 décembre 2016.

Au vu de cette prosopographie, a été élu comme député avec le parti de la mouvance du pouvoir FLN, premièrement, de son assise « politique », surtout lorsqu'elle est redoublée par le « label » officiel ; deuxièmement, de sa trajectoire sociale antérieure et de l'activité exercée ; enfin, du volume des ressources détenues. La notoriété qui a créé Amar Bouras en tant que sportif professionnel à travers ces performances et son capital expérience lui ont permis d'ouvrir des portes là où d'autres débutants en politique ont buté. Ces excellents résultats sportifs sont tout sauf un produit du hasard. Il a voulu s'assurer une certaine popularité, indispensable à tout homme politique. L'arène sportive, c'est son tremplin⁶²⁷. L'espace sportif peut offrir cette denrée chère à tout homme politique. Le mouvement sportif algérien a donc constitué un espace de socialisation, de visibilité et de notoriété secondaire remarquable pour Amar Bouras. On peut supposer que son engagement bénévole à l'âge adulte lui permet de rejouer en partie un rôle et des idéaux construits au sein de cette école politique bien particulière. Une école qui ne nécessite aucune formation préalable et qui ne délivre pas de diplôme.

Ces exemples montrent bien que le sport permet, non seulement l'acquisition d'un électorat potentiel mais il constitue un ascenseur incontestable à la scène politique en Algérie.

Afin de mieux saisir l'aspect du sport comme ascenseur politique, nous avons mené nos investigations au sein de la population des dirigeants sportifs de notre échantillon. Ainsi, il est apparu que sur les 150 dirigeants sportifs interrogés 130 soit (86,6%) pensent qu'il est tout au moins plus facile pour eux, de se positionner⁶²⁸ au sein d'un parti politique (tableau 9).

Tableau 10 : Opinion des dirigeants sportifs sur la facilité qu'ils ont d'accéder aux responsabilités politiques

OPINION	FREQUENCE	POURCENTAGE
OUI	130	86,6%
NON	20	13,3%
Total	150	100,0

⁶²⁷ Le journal sportif Elhadef, du 22 novembre 2016.

⁶²⁸ Se positionner ici c'est occuper un poste ou une fonction dans un parti politique. Selon la constitution du 6 mars 2016, ce sont les partis politiques qui animent la vie politique du pays. Il est donc plus aisé d'accéder aux plus hautes hiérarchies politiques à partir des partis politiques. C'est au sein de ces derniers que sont nommés généralement les cadres politiques. Signalons que la plus part des membres de gouvernement sont issus des partis politiques de la mouvance au pouvoir. Au sein du parlement on y retrouve des députés provenant des partis de l'opposition et de ceux de la mouvance au pouvoir. L'actuelle configuration du parlement algérien est constituée de 140 députés de l'opposition contre 322 de ceux de la mouvance soit un total de 462 députés toutes tendances confondues.

Parmi ceux-ci, 69 dirigeants des fédérations soit (85%) et 53 des ligues (88,9%) estiment que véritablement, le sport facilite l'accès à l'arène politique (Tableau 9).

Tableau 11 : Pourcentages comparés les dirigeants de fédérations et des ligues sur la question : Le sport facilite-t-il l'accès à la scène politique?

STRUCTURE Sportive	Responsabilité dans les fédérations				Total	
	Présidents		Secrétaires généraux			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Fédération	34	85%	35	87%	69	85%
Ligue	28	93,3%	25	83,3%	53	88,3%
Total	62		60		122	

Les proportions (tableau 10) des dirigeants sportifs au niveau des fédérations ayant déclaré que le sport facilite l'accès à la politique sont respectivement de 85% pour l'ensemble des présidents et 88,3% pour les secrétaires généraux. Ces résultats ne diffèrent pas de ceux obtenus pour les dirigeants sportifs des ligues interrogés soit 93,3% pour les présidents, 83,3% pour les secrétaires généraux. La direction d'une structure sportive pourrait en définitive constituer, pour un responsable sportif en Algérie, un espace à partir duquel il est possible d'avoir accès à la scène politique. Ce sont vraisemblablement les raisons qui expliquent la présence de bon nombre de dirigeants sportifs militants politiques qu'on retrouve dans les partis. Ce constat semble se confirmer aussi bien chez les dirigeants fédéraux que chez ceux des ligues. Cette tendance observée se confirme davantage chez les responsables sportifs adhérents à un parti politique c'est-à-dire les présidents et secrétaires généraux des fédérations et ligues sportives (83,5%) contre (16,4%) pour les non adhérents à un parti politique. C'est donc en parfaite connaissance et en habiles stratégies que ces dirigeants investissent le champ politique ou se laissent aspirer par lui.

Face à ces données, nous nous sommes posé la question de connaître les dirigeants qui ont été catapultés sur la scène politique grâce au sport. Il est apparu que 46 dirigeants sportifs sur les 150 interrogés ont déclaré avoir accédé au plan politique grâce au sport. Quatorze (14) d'entre eux appartiennent aux ligues, 22 aux fédérations et 10 exercent dans le cabinet du ministre de la jeunesse et des sports et le centre national sportif (cf. tableau 10).

Tableau 12 : Proportion des responsables de fédérations et de ligues ayant accédé le monde politique grâce au sport.

Le sport contribue au positionnement actuel	Entité								Total	
	Fédération		Ligue		MJS/CNS		CNOSA			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
OUI	22	27,5%	14	23,3%	7	100,0%	3	100,0%	46	30,6%
NON	58	72,5%	42	70%	-	-	-	-	100	66,6%
SR	-	-	4	6,6%	-	-	-	-	4	2,6%
TOTAL	80	100,0%	60	100,0%	7	100,0%	3	100,0%	150	100,0%

Tableau 13 : Responsables sportifs adhérents à un parti politique

Adhésion à un parti politique	Entité				TOTAL	
	Fédération		Ligue			
	OUI		NON			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
OUI	68	84,5%	49	81,6%	177	83,5%
NON	12	83%	11	16,6%	23	16,4%
TOTAL	80	83,5%	60	16,4%	200	100,0%

Comme nous l'avons noté tout le long de cette étude, la plupart des dirigeants sportifs algériens sont des hommes politiques et appartiennent à un parti politique de la mouvance au pouvoir ou de l'opposition. On pourrait avancer que les données ressorties de ce tableau, montrent une forte disposition marquée quant à leur adhésion à un parti politique ; (83,5%) contre (16,4%) pour les non adhérents à un parti politique. C'est donc en parfaite connaissance et en habiles stratégies que ces dirigeants investissent le champ politique. Aussi avons-nous eu

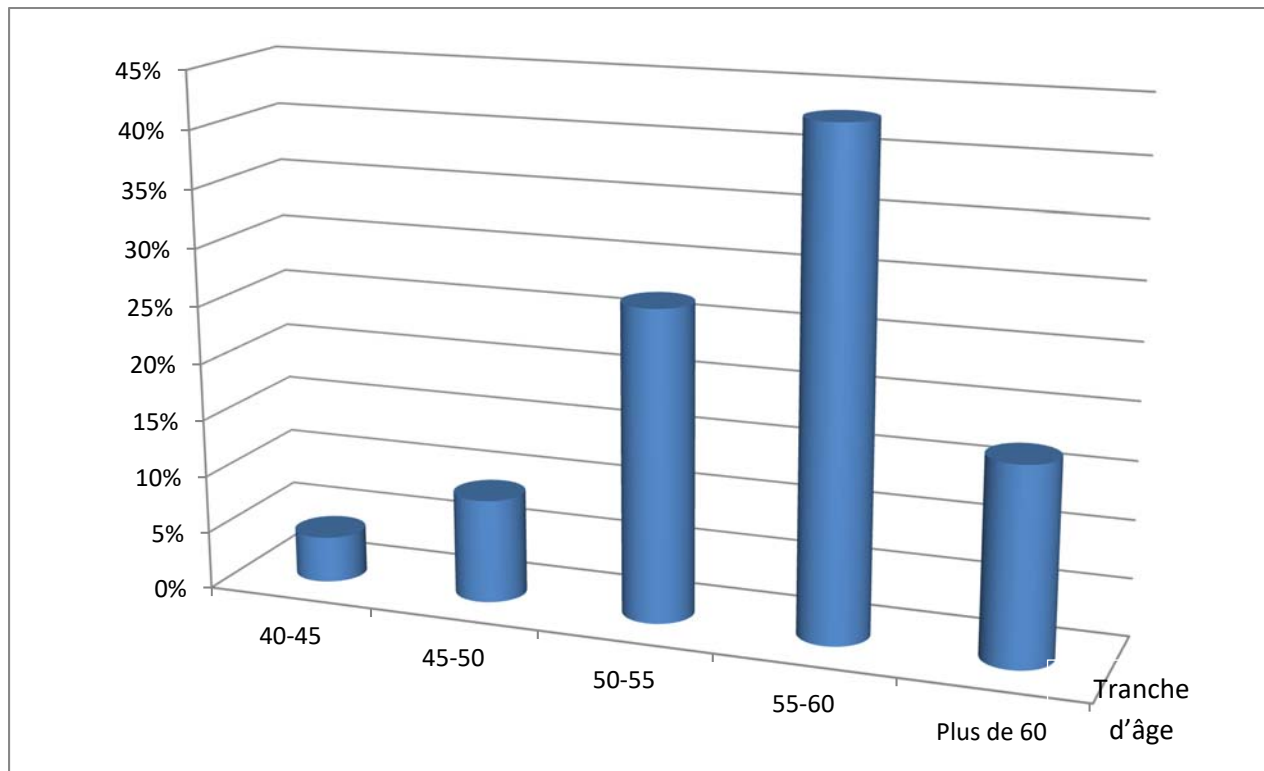
postulé que si ces dirigeants s'investissent dans la gestion du mouvement sportif, l'une des motivations, c'est vraisemblablement la captation d'un électorat potentiel eu égard au nombre important d'individus que le sport draine.

Conclusion partielle

En résumé, en Algérie, le capital culturel acquis s'avère être l'une des valeurs sûres qui déterminent le choix du dirigeant sportif plus on détient un degré de niveau intellectuel élevé, davantage on dispose de chances d'être élu ou coopté pour administrer et gérer les structures sportives. En définitive, pour rentrer dans l'idée de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, « le capital culturel et le capital social constituent un système des relations utiles et intensément mobilisables »⁶²⁹. Ce qui explique en évidence le nombre important de cadres de haut niveau intellectuel dans le système sportif algérien.

Les responsables dirigeants du mouvement sportif selon leur tranche d'âge

Graphique 7 : Répartition (en pourcentage) des dirigeants des structures sportives enquêtés selon la tranche d'âge.



⁶²⁹ Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, « Aristocrates et grande bourgeoisie : peut-on parler de « tribus » ? », In Science Humaines, N° 37, mars 1994, p. 29.

A la lecture de ce graphique, le pic de la moyenne d'âge des dirigeants enquêtés du monde sportif algérien dans leur ensemble se situe entre 55 et 60 ans. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que les dirigeants bénévoles algériens en poste sont souvent des retraités ou des cadres de sport et de la fonction publique, peu d'entre eux, compte tenu de la disponibilité que requiert l'engagement bénévole à ce niveau, sont des actifs du secteur privé. D'ailleurs, en France Le journal Le Monde⁶³⁰ relève que sur 29 fédérations olympiques, un tiers est présidé par des retraités, un autre tiers est issu de la fonction publique et le tiers restant vient du secteur privé mais, comme le note le journaliste, peu de ce dernier tiers parviennent à se maintenir en poste de fait du manque de disponibilité des dirigeants. La moyenne d'âge semble augmenter en même temps que les responsabilités sont plus lourdes attestant d'un vieillissement de la population exerçant les plus hautes fonctions (ce qui n'est pas, de l'avis de certains responsables du ministère des sports, sans poser des problèmes lorsqu'il devient nécessaire de moderniser le système sportif fédéral). C'est ce que constate aussi La Lettre de l'économie du sport⁶³¹, qui souligne « le coup de vieux » des présidents de fédération. L'article établit que la moyenne d'âge des présidents passe de 55 ans en 1997 à 57 ans en 2001 pour un nombre moyen de mandats estimé à deux. Notons aussi que les postes de dirigeants ne laissent aucune place aux femmes. On pourrait être tenté d'affirmer que ces derniers ont acquis avec l'âge les qualités suivantes : maturité, expérience, pondération, sagesse, ruse, calcul.

En ce qui concerne l'âge cumulé des présidents des fédérations sportives (tableau 13), l'un des critères pris en compte pour mettre en évidence le caractère de relative homogénéité de ce corps dirigeant est celui de l'âge moyen à l'année de leur prise de fonction sportive à la tête des différentes fédérations sportives. Il apparaît que cet âge moyen correspond à cinquante-deux ans. Ce qui dénote de la relative « vieillesse » de ce corps, explicable par le fait que la plupart des dirigeants sportifs appartiennent à l'ancienne classe politique des différents régimes politiques précédents (communiste entre autres) et certains parmi eux continuent l'exercice de leur pouvoir au sein de ces institutions sportives. On peut penser que ce sont les mêmes qui jouent les mêmes rôles depuis la période postcoloniale. Peut-être sont-ils incontournables à des égards ! la moyenne oscille entre quarante-sept et soixante-cinq ans, âge respectif du plus jeune et du plus âgé des présidents de fédérations sportives algérienne soit un écart de vingt-ans. Si cet écart relativement important affaiblit quelque peu l'homogénéité de ce corps, on peut sans conteste admettre que ce corps ne constitue nullement une gérontocratie du sport, bien au contraire (cf. Tableau 13). Il faut remarquer cependant que les présidents les plus âgés tels que Bachir Djellouat, Mohamed Raourara et Rabah Bouarifi ont respectivement (65 ans), Saadi Nabil et Mohamed Bouabdellah (63 ans). En Afrique, les

⁶³⁰ Potet Fabien., « Le mouvement sportif veut professionnaliser le statut de ses dirigeants », Le Monde, 19 décembre 2000.

⁶³¹ La Lettre de l'économie du sport n° 570 du 2 mai 2001.

personnes âgées bénéficient d'un réel prestige. Ils sont considérés comme des êtres précieux disposant d'expérience, d'éloquence, de savoir et de sagesse et qui apportent du bien-être à sa descendance. C'est la preuve que la maturité des personnes âgées apparaissent être des vertus et/ou des caractéristiques recherchées dans la gestion du sport de l'Algérie. Il apparaît que la personnalité politique qu'incarnent ces cadres dirigeants sportifs constituerait l'élément le plus prisé dans leur cooptation pour la gestion des organisations sportives. Ces personnalités du monde sportif sont pour la plupart, issues du monde politique comme Amar Bouras (64 ans), Mustapha Berraf (63 ans), Karim Tamimount (53 ans) tous étaient des députés à l'Assemblée nationale et le professeur Adel Guidoum (63 ans), ayant assumé des responsabilités de ministre de la jeunesse et des sports et ministre de la santé, après avoir passé un mandat à l'assemblée nationale.

Pour les plus jeunes comme Hassen Djillali (47ans), Kheïreddine Zetchi, Hamid Rekik (49 ans), Abdellah Bessalem (50 ans) et autre Hassen Bouabid (51 ans), c'est plutôt leur expertise technique dans le sport dont ils dirigent la fédération et leur sens de la gestion des ressources humaines qui auraient milité en faveur de leur élection. En effet nombre d'entre eux ont été des sportifs de haut niveau ; c'est par exemple le cas du Président de la Fédération internationale de natation (FINA) de 1988 à 2009, M. Mustapha Larfaoui a exercé 5 mandats, score unique dans les annales du sport mondial, couronnés de succès reconnus par le Comité international olympique et les hautes instances sportives internationales de la Confédération africaine de natation (1970) et de l'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA) (1983). Membre des commissions suivantes: Apartheid et Olympisme (1991-1992), Mouvement olympique (1991-1999), évaluation des Jeux de la XXVIIe Olympiade en 2000 (1993), coordination des Jeux de la XXVIIe Olympiade de Sydney 2000 (1995-2000), femme et sport (1996-2002), « CIO 2000 » (1999), étude des Jeux Olympiques (2002-2006), marketing (2003-2010), évaluation des Jeux de la XXXe Olympiade en 2012 (2004-2005), coordination des Jeux de la XXXe Olympiade de Londres 2012 (2005-2010). Amar Bouras qui a été ancien international en athlétisme, entraîneur national, et est un cadre supérieur du domaine sportif. Il est professeur à l'Institut de l'Education Physique et Sportive d'Alger, il est directeur de l'institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et du sport et cumule des responsabilités de conseiller technique spécial au sport et à la jeunesse auprès de la présidence. Aussi, Mustapha Berraf, international de l'équipe d'Algérie de basketball, sélectionné en équipe continentale pour le groupe Afrique (1971 et 1984) ; Champion d'Algérie chez, les juniors et les seniors (5 fois) ; Salah Bouchicha, a commencé la gymnastique à 7 ans, il avait des compétences dans cette discipline. La gymnastique est, et a toujours été, son plaisir et le haut niveau est arrivé au fur et à mesure de ses performances. Salah Bouchicha, ancien gymnaste international mais aussi DTN à la tête de cette instance. Ensuite, il a occupé le poste d'entraîneur national et ce, de 1989 à 1997, puis celui de directeur des équipes nationales (DEN) à la FAG, entre 1992 et 2005. Pour finir, il était

directeur technique national (DTN) de 2005 à 2007, toujours au sein de cette même Fédération. Ces jeunes dirigeants ne sont pas moins techniques que politiques dans la mesure où Messaoud Mati, homme politique ayant une forte activité militante dans la sphère politique, intègre et ruseur, il détient un fort capital politique puisqu'il brigue déjà son 2ème mandat de député à l'assemblée nationale algérienne deuxième questeur, il est le premier magistrat de la ville Jijel. Rachid Hanifi, représentant du Ministre de la santé au sein du Conseil National des Sports (organisme d'Etat) lorsqu'il était Directeur Général des hôpitaux d'Alger sous le régime socialiste.

Tableau14 : Âge cumulé des présidents de fédérations sportives.

Nom et prénom	Année de naissance	Âge	Année d'occupation de fonction sportive	Ancienneté dans la direction sportive	Mode ayant permis l'occupation de fonction sportive
Abbas Essaid	1963	56ans	2008	8ans	Elu
Rabah Bouarifi	1955	65 ans	2008	8ans	Coopté
Amar Bouras	1954	65ans	2012	4ans	Elu
SamirAgoudjil	1962	57ans	2012	4ans	Elu
Hamid Rekik	1970	49ans	2012	4ans	Elu
Amar El-Addadi	1960	59ans	2008	8ans	Elu
Fezouini Rachid	1958	61ans	2008	8ans	Elu
Med Bouabdallah	1956	63ans	2012	4ans	Elu
Ahmed Chebaraka	1957	64ans	2008	8ans	Coopté
Salah Bouchicha	1958	61ans	2008	8ans	Elu
Kamel Zitouni	1962	57ans	2008	8ans	Elu
Mohamed Zoubir	1960	59ans	2012	4ans	Elu
Okba Gougham	1959	60ans	2012	4ans	Elu
Bachir Djelouat	1954	65ans	2008	8ans	Elu
Said Bouamra	1955	64ans	2008	8ans	Elu
Saâdi Nabil	1956	63ans	2008	8ans	Elu
Med Raouraoua	1954	65ans	2008	8ans	Coopté
Bouabid Hassen	1959	60ans	2008	4ans	Elu
Abdellaoui Larbi	1963	56ans	2008	4ans	Elu
Mezaguer Mahdi	1964	55ans	2008	4ans	Elu
Tamimount Karim	1966	54ans	2008	4ans	Elu
Labrar Riad	1961	58ans	2008	8ans	Elu
Méziane Hamdane	1966	53ans	2008	8ans	Elu
Lasri Sid Ahmed	1963	56ans	2012	4ans	Elu
Makhfi A/bakeur	1962	57ans	2008	4ans	Elu
Zaghibib Yazid	1962	57ans	2008	4ans	Elu

Chekroune A/kader	1963	54ans	2008	4ans	Elu
Mettouchi Lounès	1966	53ans	2008	8ans	Elu
Bessa Makhoulouf	1964	55ans	2008	8ans	Coopté
Izem Abdelhafidh	1961	58ans	2012	4ans	Coopté
Mossab El Hadi	1963	54ans	2008	4ans	Elu
ChouchaouiA/krim	1965	54ans	2012	4ans	Elu
Hefaya Mokhtar	1963	56ans	2012	4ans	Elu
Amayer Taous	1966	53ans	2008	4ans	Elu
Mekboul Hadi	1963	54ans	2012	4ans	Elu
Othmani Slim	1967	53ans	2012	4ans	Coopté
Sofiane Benhassen	1966	52ans	2016	3ans	Elu
Djamel Rahmani	1964	63ans	2008	4ans	Elu
Abdellah Bessalem	1971	50ans	2008	4ans	Elu
Hassen Bouraid	1972	51ans	2008	4ans	Elu

A propos des modes ayant permis l'investissement des plus hautes fonctions fédérales, nous avons différencié les cadres ayant été cooptés à ces fonctions, des cadres ayant été directement élus. Ces cadres cooptés bénéficient d'une régularisation et ont été élus lors de le Conseil Administratif CA) ou le bureau l'assemblée générale. Il n'y a pas de différence significative sinon que six présidents cooptés sur quarante, mais sous le régime socialiste avant l'élection du président Abdelaziz Bouteflika en 1999, c'est tout à fait l'inverse depuis l'indépendance. Les présidents des fédérations étaient désignés, nommés ou cooptés par l'Etat. Ce qui relativise cette notion de démocratie.

Une première observation sur l'origine régionale de ce personnel qui préside aux destinées des fédérations sportives algériennes montre que ses membres résident majoritairement à Alger, la capitale du département. Ce sont en fait le département de Tipaza située à 68 km à l'ouest de la capitale Alger et du département de Blida située à 50 km de la capitale.

Ce sont au fait les départements du Centre qui fournissent le plus grand nombre de président de fédérations. Cela voudrait dire que ce sont les régions algéroises c'est-à-dire les départements où se situent les plus grands pôles urbains à forte densité démographique et forte densité associative qui drainent les hauts cadres fédéraux algériens. Le sport serait encore une fois, à partir de l'exemple de l'Algérie un processus fondamentalement urbain.

13.7.1. Conversion du capital sportif en force symbolique

Il y a donc, chez les dirigeants sportifs, un mode de construction du pouvoir. La pratique sportive impliquerait le rejet de toute causalité métaphysique et de nouvelle forme pensée ou de vision du monde vécu et perceptible. La fécondation du vécu sportif, de la

compétition et de ces performances sportives par ces vertus sociales et économiques se construit par le rôle inversé qui incombe à ces acteurs sportifs de devenir des hommes politiques.

Si le réseau de relations qui se tisse autour de ces responsables sportifs se concrétise et se renforce, alors le dirigeant sportif évoluant hors des frontières de son département acquiert une grande autorité auprès des siens, comme on le dit si bien de nos jours dans les pays pauvres d'Afrique, « avec l'argent, on peut tout faire et il nous ouvre toutes les portes ! ». Plus les liaisons de dépendance s'agrandissent, plus l'acteur sportif devient puissant socialement au niveau de sa famille, de ses amis et même au niveau de sa communauté d'appartenance. Ainsi, le sport en général et le football en particulier paraît être une source de pouvoir social, car pour y accéder il faut être doté d'un certain pouvoir sportif. En plus du fait que le pouvoir sportif favorise l'accès à d'autres formes de pouvoir social.

Il est souhaitable de pénétrer le champ des pouvoirs par le pouvoir sportif que nous avons tenté de définir en début de ce chapitre et des autres chapitres. Nous avons choisi deux parcours emblématiques de deux présidents de fédération nationale à titre d'exemple.

13.7.1.1. Des parcours singuliers de présidents de fédérations sportives

Des parcours de responsables fédéraux, après l'analyse, recoupée de contenus des entretiens et de leur biographie respective, il ressort divers types de responsables : ceux qui détiennent un fort capital politique et un faible capital sportif, d'un côté, puis ceux à fort capital sportif et un faible capital politique, et enfin ceux qui disposent d'un fort capital économique d'une part, et d'un capital administratif important de l'autre. Ainsi, en nous référant à ces variables, le parcours biographique de quelques présidents révèle des parcours singuliers :

Cas de Rachid Hanifi : président du Comité national Olympique et Sportif Algérien puis député du parti FLN

Il détient un Capital sportif et politique important dans la mesure où ce dirigeant a un double parcours: Ascension politique en même temps que sportive. La trajectoire de Monsieur Hanifi dans le champ sportif pourrait paraître tout à fait exemplaire d'une ascension sportive à caractère démocratique. S'il a été le représentant du Ministre de la santé au sein du Conseil National des Sports (organisme d'Etat) lorsqu'il était Directeur Général des hôpitaux d'Alger sous le régime Socialiste, il est élu démocratiquement à la ligue de handball du département de Mila, puis comme président de la Fédération de handball. C'est aussi démocratiquement qu'il est élu d'abord comme membre du Comité National Sportif Olympique Algérien (CNOSA) puis comme président de cette ONG. Quel que soit le régime politique, cet homme de grande valeur conserve prérogatives et pouvoirs au point d'être invité à gérer la crise du

football durant la saison 2016-2017. Ses potentialités le conduisent à assumer conjointement les fonctions de ministre chargé des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement de juin 2007 à juillet 2008 secrétaire d'État à la Présidence du Conseil chargé de l'information dans les gouvernements d'Abdelmalek Sellal et d'Ahmed Ouyahia 2014-2017. Il fut député à l'Assemblée nationale sous le régime de Bouteflika. L'activité associative de l'intéressé le porte en qualité de membre du Comité International Olympique (CIO). Interrogé sur la façon dont il est arrivé à accéder à la présidence de la Fédération Algérienne de Handball, l'intéressé confie : « *disons la vérité, c'est que les responsables du Handball étaient à la recherche, sans fausse modestie, d'un président crédible... d'un président qui puisse être crédible aussi bien aux yeux des sponsors qu'aux yeux même de l'Etat ... les membres de la fédération ont besoin d'une personnalité qui a besoin d'aller ouvrir des portes...* ». (R.H. Entretien du 30/08/19). Ce responsable estime que le cumul des fonctions ministérielles, olympique et fédérale par une même personne constitue un crédit qui se trouve démultiplié, donc qui permet un dialogue d'égal à égal avec le ministre des sports. Ainsi en sa qualité de secrétaire d'État à la Présidence, il savait apporter son soutien à son confrère de la jeunesse et des sports à propos d'un dossier présenté par celui-ci devant le conseil des ministres. Sa double fonction de président de CNO et de secrétaire d'Etat auprès du gouvernement aidait ainsi le MJS à faire passer un certain nombre de dossiers concernant le sport.

Cas d'Amar Bouras : président de la fédération nationale d'athlétisme(FAA) puis député du parti FLN

Enseignant à l'École Supérieure en Sciences et Technologie du Sport(ES/STS), ayant acquis un important capital sportif en qualité de pratiquant d'athlète. Amar a commencé à pratiquer l'athlétisme à l'âge de 10 ans, dans une petite équipe à Alger. Grand, fort et talentueux, il a rapidement été détecté pour rejoindre le centre de formation national à Delly – Brahim (Alger).

En 1976, il faisait partie de l'équipe algérienne qui a remporté le 4x4 aux jeux Magrébins en Tunisie des moins de 19. Deux ans plus tard, alors qu'il n'avait même pas 20 ans, il a signé son premier contrat amateur avec Tipaza. Amar Bouras est l'entraîneur de sa fille Zahra Bouras, championne d'Afrique 2010 sur 800 m. Dans les années 90, Amar avait entraîné, entre autres athlètes, Hassiba Boulmerka, la double championne olympique du 1500m. Il était est un dirigeant de l'athlétisme algérienne. Passionné de sport, il s'implique dans le club de Bouzeriah où il exerce les fonctions de dirigeant, arbitre et président (de 1976 à 1992). Adhérent au parti du Front National de Libération(FLN) Djamel Bouras a été le maire de Rouïba.

Passé à l'athlétisme, il devient président de la ligue d'athlétisme à d'Alger. Amar exerce la fonction de vice-président du Comité national olympique et sportif algérien (CNOSA) de 2001 à 2009. Il devient président de la Fédération Algérienne de d'Athlétisme depuis janvier 2012 après avoir été vice-président de 1995 à 1999. Amar honoré par l'IAAF de l'Ordre du mérite et apport au développement de l'athlétisme mondial " Pin Veteran IAAF", en marge de l'assemblée générale, « *cette distinction honore l'athlétisme algérien pour toutes les médailles qu'il a ramenées pour notre pays, dont quatre champions olympiques et cela n'est pas commun* ». Les quatre champions olympiques de l'athlétisme algérien sont: Hassiba Boulmerka (Barcelone-1992), Noureddine Morcelli (Atlanta-1996), Nouria Benida-Merah (Sydney-2000) et Taoufik Makhloufi (Londres-2012). Les quatre médailles d'or ont été acquises dans l'épreuve du 1500 m. Il s'agit aussi d'une reconnaissance "pour tous les efforts accomplis par les clubs, les ligues et surtout les entraîneurs algériens qui, mal considérés et sans moyens, travaillent avec passion et détermination dans l'athlétisme" a-t-il ajouté. Pour Bouras, cette distinction est aussi une récompense pour sa «longue carrière d'entraîneur et de dirigeant». «J'ai travaillé comme entraîneur, avec plaisir et passion (...) j'ai quand même emmené des athlètes au plus haut niveau mondial dont Hassiba Boulmerka, Azzedine Brahmi et bien d'autres..."(A.B. Entretien du 27/08/19). La distinction lui a été remise par le président de l'instance internationale le Britannique Sébastien Coe, qui a été réélu à la tête de la Fédération internationale d'athlétisme lors du Congrès de l'IAAF à Doha (Qatar)⁶³². Ancien athlète, entraîneur et DTN, Ammar Bouras avait présidé la Fédération algérienne pour un mandat olympique 2013-2016. Il avait ensuite renoncé à briguer un second mandat. Amar a fait rupture, que l'on pourrait nommer aussi bifurcation, « constitue un tournant dans la vie des personnes, auquel le bénévolat contribue ou dont il est l'expression ». Et de se lancer dans le domaine de la politique. Un chemin radicalement opposés, a priori si éloigné de son univers. Mais entre le sport et la politique, les similitudes sont plus nombreuses que l'on pourrait le penser.

Au vu de cette prosopographie, a été élu comme député avec le parti de la mouvance du pouvoir FLN, premièrement, de son assise « politique », surtout lorsqu'elle est redoublée par le « label » officiel ; deuxièmement, de sa trajectoire sociale antérieure et de l'activité exercée ; enfin, du volume des ressources détenues. La notoriété qui a créé Amar Bouras en tant que sportif professionnel à travers ces performances et son capital expérience lui ont permis d'ouvrir des portes là où d'autres débutants en politique ont buté. On trouve là la « légitimité rationnelle » dont parle Max Weber, qui serait fondée sur la *compétence* et/ou la *performance* de la personne. Cette légitimité est également évaluable car les critères d'attribution sont repérables. Et certains dirigeants politiques ont bien compris qu'il y avait parmi ces sportifs en quête de reconversion, une manne

⁶³² Quotidien d'information indépendant - n° 6585 - Jeudi 17 Octobre 2019

financière à exploiter. Selon Jean-Marie Bröhm, professeur de sociologie à l'Université de Montpellier, tout a débuté en 1936, avec les JO de Berlin. "Avec l'intrusion de la télévision dans la retransmission des compétitions, vous assistez à un tropisme naturel des hommes politiques par rapport aux sportifs. Tout naturellement les hommes politique profitent du charisme des sportifs"⁶³³, explique-t-il. Cette passion pour la politique est précisément ce qui lui confère une aura et un charisme politique.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Ces résultats obtenus montrent que le dirigeant sportif en Algérie, et il est un modèle social d'influence et de notoriété. Pour arriver à ce résultat nous avons reconstitué l'histoire du sport de haut niveau en Algérie en nous fondant sur l'itinéraire sportif de notre échantillon (les dirigeants des fédérations nationales, les dirigeants des ligues départementales et la classe politique), leurs récits et leur expérience nous ont permis de dresser un modèle d'influence sociale dans le sport. Il se dégage à la suite de notre analyse une première catégorie d'acteurs.

Cette première catégorie est composée des personnes dont l'ascension sociale est fortement liée à la pratique sportive de haut niveau (capital sportif), qui s'est forgée une forte image sociale à travers le sport d'élite, cependant leur maintien dans le sommet de la hiérarchie sociale est renforcé par leur engagement sportif, il ressort que leur carrière sportive a eu une influence positive sur leur trajectoire sociale. Ils ont acquis une popularité en opérant exclusivement au sein du mouvement sportif sans pour autant vouloir la convertir dans le champ politique. Le sport leur a déjà procuré la popularité, parce qu'ils étaient de véritables acteurs sportifs. Leur popularité est comme un dividende de la pratique sportive.

Dans ce registre, nous inscrivons les cas de deux ministres des sports Raouf Salim Bernaoui et Mohamed Aziz Derouaz. Nous rappelons dans ce cas les parcours singuliers des présidents de fédérations sportives, de Monsieur Messaoud Mati président de la fédération algérienne de judo, Amar Bouras président de la fédération algérienne d'athlétisme, Djamel Rahmani président de la fédération algérienne de voile et de Monsieur Rachid Hanifi président du comité national olympique sportif algérien. Et du corps pédagogique, les professeurs d'éducatrices physiques et inspecteurs du ministère des sports. On peut citer entre autres cas en Afrique, celui de Georges Weah, le footballeur libérien qui a commencé par faire peur au président Charles Taylor. En effet, ce dernier est le principal bailleur de l'équipe nationale Libérienne. Directeur technique et à la fois entraîneur de son équipe, Georges Weah n'avait pas hésité à acheter des billets d'avion à chacun des joueurs de l'équipe libérienne pour leur participation à la Can 2002 au Mali. En accordant plus son attention à la Fédération de

⁶³³ Romain Bonté « Du sport à la politique, il n'y a qu'un pas » Publié le 07/03/2012 à 10:23 , modifié le 08/03/2012 à 10:18.

Football de son pays et à s'immiscer dans d'autres aspects de la vie politique, Georges Weah apparaît désormais comme président de la République du Liberia depuis le 22 janvier 2018, il a renforcé le sentiment de sympathie que les Libériens lui accordaient et accru sa popularité.

Ainsi, la « trajectoire sociale » d'un individu se définit par la suite des positions sociales occupées et le regard que porte cet individu sur cette suite de positions (Dubar, 1998, 2000) : elle est le produit d'une série de définitions de soi engageant à la fois des indicateurs objectifs et des éléments subjectifs⁶³⁴.

⁶³⁴ William Gasparini (1996). « Enjeux de l'engagement associatif. Contribution à une sociologie de l'organisation sportive locale », Thèse de doctorat à l'Université Marc Bloch (Strasbourg).

CHAPITRE XIV :

L'ESPACE SPORTIF, UNE OPPORTUNITE POUR LES DIRIGEANTS POLITIQUES

Selon le sociologue Algérien Ahmed Rouadjia (2016, IO), « les éléments de récurrence générés par les modes de gestion ayant conduit au recrutement des dirigeants sportifs par les idéologies dominantes, sont responsables du dépérissement accru du sport en Algérie »⁶³⁵. De ce point de vue, les stratégies ayant porté ces dirigeants sur la scène politique (l'Etat, le gouvernement, les partis et les associations sportives et de jeunes), est la preuve supplémentaire que le sport peut être un révélateur puissant du fait politique et des manifestations des phénomènes du pouvoir. L'espace sportif est précisément l'un de ces lieux où l'on note une forte présence des responsables et d'élus politiques⁶³⁶. Le député Messaoud Mati, ex- président de la fédération nationale de Judo, deuxième questeur de l'Assemblée nationale algérienne explique: « *dans ce pays, si VOUS ne faites pas la politique, elle VOUS fera ; et vous n'aurez d'autre choix que de subir. Et votre région d'origine ne sera jamais développée si vous n'avez pas un dialogue avec le pouvoir central ou avec des intuitions du pays ; parce que ce, qui sont là, les ministres ou autres responsables politiques cherchent toujours à développer la leur. C'est ce qui a fait que moi, je suis rentré dans la politique après la conférence nationale à l'ère de la démocratie. Cela fait depuis bientôt dix (15) ans que j'y suis. J'ai brigué déjà deux mandats de député et maire de la ville de Jijel. J'ai fait 10 ans sous, le régime du président Abdelaziz Bouteflika. Moi, je suis natif de Texanna région de Jijel. Si je n'étais pas dans la politique, qui plus est, député au parlement par le biais de mon parti politique, ma région et mon village qui est Texanna, ne se seraient jamais développés...*

⁶³⁵ Ahmed Rouadjia, « Acteurs sportifs et pouvoirs publics en Algérie : des rapports de subordination et/ou d'annexion », In Journal de Recherche des sciences JRS, Université M'sila, Algérie, 2016, 12, pp.6-17.

⁶³⁶ Frank Mbida (2012). « Les politiques locales d'équipement sportif dans les pays en voie de développement : l'exemple de la ville de Yaoundé III », Mémoire de master II, Université de Paris-Sud, p. 147



Photo 12: Le ministre de la jeunesse et des sports, Aziz Derouaz et candidat aux élections législatives pour le Front des forces socialistes(FFS) à Alger Centre (Source : El hodna).

finie l'époque où les Jijeliens développaient « un complexe d'infériorité » et n'osaient pas occuper de hauts postes dans la hiérarchie politique [...] nous devons être fiers des capacités managériales jijeliennes", capables de prendre à bras-le-corps les problèmes du monde réel, les hommes d'affaires et les entrepreneurs sont cependant loin de faire l'unanimité. (M.M., Entretien du 22/09/19). La trajectoire politique de Messaoud n'est pas le fruit du hasard, il a eu très tôt une ambition nationale même si, la première fois, il peut s'agir d'une opportunité.

Une belle ascension pour ce Jijelien qui a commencé comme d'abord en tant qu'enfant participant, puis en tant qu'adolescent avec une responsabilité de groupe, l'importance et le côté formateur que cette expérience a eu sur son parcours. Le scoutisme a favorisé son développement de personne meneur et au tempérament décideur. On évoque aussi des valeurs construites durant ses années scout : servir une cause humanitaire, de créativité, d'esprit critique, de solidarité, de partage, de compassion, de désir d'aide... Le scoutisme a donc constitué un espace de socialisation secondaire remarquable pour Messaoud. On peut supposer que son engagement bénévole à l'âge adulte lui permet de rejouer en partie un rôle et des idéaux construits au sein de cette école politique bien particulière. Une école qui ne nécessite aucune formation préalable et qui ne délivre pas de diplôme. Pourtant, de nombreux responsables politiques français en sont issus, comme, par exemple, les deux anciens premiers ministres socialistes Michel Rocard et Lionel Jospin. Le scoutisme, une « ENA buissonnière »⁶³⁷. Ainsi, son tempérament de meneur lui fait prendre la direction du parti politique le FLN et a enchaîné les postes jusqu'au sommet, à force "d'engagement" et de

⁶³⁷ Journal le monde Par Abel Mestre Publié le 20 avril 2019 à 00h21 - Mis à jour le 20 avril 2019 à 17h59.

"respect". A ce propos, on pourrait penser que, faire de la politique en Algérie, cela permet d'ouvrir des portes sur des opportunités à visées développementalistes en faveur de sa région d'origine et d'intégration verticale permettant d'avoir des responsabilités envers la nation. Pour ce faire, il est utile de pénétrer un réseau qui permet d'utiliser des trucs subtils, de constituer un « réseau durable de relations ⁶³⁸» qui peut se transformer en un capital politique, singulièrement nécessaire pour la circonstance des élections locales. Ainsi, les organisations politiques (partis politiques) constituent des plates-formes de salut politique à partir desquels se joue le rôle primordial «d'animation de la vie politique... »⁶³⁹. Et les associations de développement (AD), Organisations Non Gouvernementales (ONG), organisations parapolitique, structures du mouvement sportif, et même de syndicats des travailleurs assument aussi dans le cadre du dynamisme associative, cette fonction politique. En conséquence, il apparaît que de nombreuses personnalités de cette société civile ont été nommées ministres dans les gouvernements d'Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia⁶⁴⁰.

C'est le cas par exemple du professeur Rachid Harraoubia qui, en plein mandat d'exercice de secrétaire général du Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SNESRS) a été appelé pour prendre la charge du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique(MESRS). Membre dissident du FLN. Mentionnons aussi les cas de M. Khalida Toumi-Messaoudi et des messieurs Abdelmadjid Attar et Mustapha Benbada, tous issus des organisations de la société civile. C'est dire que les structures de la société civile et d'animation de la vie politique (partis politiques...) apparaissent comme des organes, à partir desquels s'opèrent le choix et la désignation des membres du pouvoir exécutif. Ce sont ses divers creusets entre autres qui fournissent d'ailleurs la plupart des cadres de la classe politique algérienne. A partir de ces structures (organes de la société civile - partis politiques...), il est le plus souvent facile pour des aspirants au pouvoir à la scène politique algérienne d'y accéder et ainsi disposer davantage de chance pour « assumer des responsabilités politiques ». La théorie démocratique, en revanche, euphémise quelque chose d'essentiel, à savoir l'existence d'un stock d'emplois attractifs qui suscite la convoitise. Attirés par les dividendes qu'ils procurent en termes de pouvoir, de notoriété ou de statut symbolique, des candidats se disputent énergiquement les mandats électifs soumis à renouvellement. Leur quête d'un gain individualisable rencontre une indéniable utilité sociale puisque les électeurs, c'est-à-dire les gouvernés, vont se trouver en situation d'être écoutés, et même courtisés, par les aspirants au pouvoir⁶⁴¹. Ce postulat explique vraisemblablement

⁶³⁸ Bourdieu Pierre., « Le capital social », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1980, 31, pp. 2-3.

⁶³⁹ Loi n°02-03 du 10 avril 2002 JORADP N°25 du 14 avril 2002 Loi n°08-19 du 15 novembre 2008 JORADP N°63 du 16 novembre 2008.

⁶⁴⁰ En Algérie, lorsqu'un président de la République brigue successivement ou alternativement plusieurs mandats, on qualifie ces temporalités en terme de I (un), II (deux) ou III (trois). Ici, il s'agit du premier gouvernement formé par le président Abdelaziz Bouteflika lors de son troisième règne à la tête de l'Etat.

⁶⁴¹ Braud Philippe, « Chapitre 5. La convoitise du pouvoir politique », dans : Le jardin des délices démocratiques. Pour une lecture psycho-affective des régimes pluralistes, sous la direction de Braud Philippe. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 1991, p. 157-213.

l'engouement de nombre de cadres algériens à adhérer aux structures politiques d'animation de la vie associative. Ce constat est marquant surtout ces dernières années de la vie démocratique algérienne. Qu'en est-il concrètement du monde sportif ?

Le tableau 15 indique par exemple le militantisme politique des dirigeants sportifs et leur appartenance à un parti politique. On peut noter en évidence, la présence d'un nombre important de dirigeants de partis politiques dans le monde associatif et sportif.

Tableau 15 : Appartenance à un parti politique

ADHERENTS	FREQUENCE	POURCENTAGE
Oui	121	80,66%
Non	29	19,33%
Total	150	100,0%

Ainsi plus des 3/4 des membres structures sportives (Fédérations et ligues) soit 80% déclarent appartenir à un parti politique (tableau15). Ce chiffre montre le caractère éminemment politique de l'espace-temps sportif. Cet envahissement de l'espace sportif par hommes politiques relève d'un double processus :

- le premier consiste en un mouvement d'aspiration des hommes politiques par les structures sportives ;
- le second réside dans la capacité des hommes politiques à se rendre disponibles des fonctions de l'administration sportive.

En quoi et comment se résout ce double processus ? C'est l'objectif des sections suivantes.

14.1. Le monde sportif « aspire » les hommes politiques

Les résultats de l'étude montrent que le mouvement sportif algérien, fait électivement appel aux hommes politiques qu'il « aspire » pour le servir et pouvoir disposer des moyens de sa politique de développement d'une part et pouvoir survivre sur le plan financier et matériel, d'autre part. La justification qui sous-tend cette stratégie que nous avançons, est liée à l'état de paupérisation et de dépérissement cruel dans lequel végète le sport en Algérie. Pourtant, l'Etat algérienne s'est donné pour mission à travers l'article 72 de la charte des sports du 18 aout 2004⁶⁴², d'octroyer une « subvention au mouvement sportif » par le biais des fédérations sportives et ce dans le cadre de l'accomplissement de sa mission républicaine. Mais paradoxalement, ces subventions apparaissent si dérisoires qu'elles suffisent à peine pour faire fonctionner les structures sportives fédérales et dans les moindres mesures, pour organiser les

⁶⁴² J.O N° 52 Chapitre X du financement l'article 72 de la charte des sports du 18 aout 2006.

championnats nationaux. En nous référant par exemple aux subventions octroyées aux fédérations pour l'année 2019 (Cf. tableau 3), on se rend compte que, mis à part la fédération algérienne de football (FAF) qui reçoit une subvention relativement substantielle, les autres ne se contentent que des subsides. La fédération algérienne de rugby a seulement été créée en 2015, son patron Sofiane Ben Hassen a souligné que la FAR, «n'a jamais bénéficié de subventions du ministère de la Jeunesse et des Sports et qu'elle est actuellement gérée grâce à la contribution de ses membres et partenaires»⁶⁴³.

En tout état de cause, on a enregistré la bagatelle 2 365 000 000 MDA (soit deux milliard trois cent soixante-cinq millions de dinars par an) ayant profité aux fédérations sportives. Fédération algérienne de foot de trois cent (300) millions de DA. Selon la répartition du budget de fonctionnement 2018, le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) vient en tête avec un montant de 709.558.540.000 MDA suivi du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique (MESR) 313.336.878.000 MDA. Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) 35.237.000.000 MDA dans l'ordre du classement par Institutions⁶⁴⁴ de l'État et des ministères. Le ministère du Tourisme et de l'Artisanat (MTA), un tout nouveau ministère du renouveau démocratique en Algérie clôt le tableau avec un budget de 3.157.141.000 MDA. Aujourd'hui le budget réservé par l'État au secteur du sport, demeure parmi les plus faibles au registre des dépenses de l'État. L'enveloppe du MJS représente moins de 1% du budget global de fonctionnement de l'État. Pis, les fédérations sportives n'ont pas reçu de subventions depuis plus d'une année ; elles n'ont perçu que 30% des subventions de 2017, ce qui les a plongées dans une crise financière aiguë. La chute de la manne financière a impacté automatiquement la pratique sportive.

Beaucoup de clubs et associations, toutes disciplines confondues, ont dû mettre fin à leurs activités d'autant plus que les collectivités locales rechignent toujours à leur apporter cette aide nécessaire. La formation, socle de l'émancipation du sport, disparaît petit à petit. Les clubs formateurs n'ont plus les moyens de faire face aux attentes d'une jeunesse de plus en plus nombreuse dans la société. En outre, en raison d'une politique de subvention en direction des associations souvent injuste et clientéliste, en fonction des affinités surtout politiques, le mouvement sportif national souffre d'un déséquilibre régional criant.

Dans ces conditions de précarités, comment le sport peut-il disposer des moyens financiers de la mise en œuvre de sa politique de développement ?

Concrètement, à en croire les propos des dirigeants sportifs, « ces aides de l'État suffisent à peine pour couvrir les dépenses relatives aux regroupements et aux campements des équipes, lors des Championnats nationaux ». Aussi, il s'est avéré que retard le plus

⁶⁴³ Journal Le Courrier d'Algérie du 2 janvier 2017.

⁶⁴⁴ Projet de loi de finances 2018: Répartition du budget de fonctionnement
Par Arezki Benali 07 octobre 2017 / 12 :13.

souvent lié au décaissement de ces subventions en faveur du sport par l'Etat reste des « cassette » permanents pour les dirigeants du monde sportif. Les modifications intempestives de leur montant pour raison d'orthodoxie et de disponibilité financière créent entre autres, des frustrations chez certains dirigeants qui parfois, sont obligés de reporter les échéances de leurs activités ou de les exécuter à crédit ou sur fonds personnels. Ces impondérables de l'administration algérienne ne permettent pas, en définitive de réaliser des programmes d'action, même drastiquement allégés, dans le cadre des activités des fédérations. Ces structures fédérales ne disposant pas alors de leur autonomie financière, matérielle, technique et politique, elles ne peuvent pas jouer un rôle moteur de développement sportif et dans la mise en œuvre d'une politique sportive nationale compétitive. Dans ces conditions de dénuement et d'affaiblissement financier, il est illusoire de prétendre à une prévision programmée de formations, d'encadrement et de compétitions pour espérer des sportifs algériens, de bonnes performances. A cause de cette situation financière paradoxale l'espace sportif s'avère être un terrain propice à toutes les utilisations et démagogies. Ainsi, l'autonomie que les structures d'animation sportive pensent avoir acquise à la faveur de « renouveau démocratique » paraît être à l'épreuve des faits, fictive, de sorte que la démocratisation du mouvement sportif qui inspiré l'orientation avec les nouvelles dispositions du décret exécutif No 14-330 du 27 novembre 2014⁶⁴⁵ semble n'être à cet égard qu'un leurre. Et pour pallier à ce déficit environnemental (politique, social et culturel), le monde sportif, par le jeu des alliances et de connivence, fait appel stratégiquement aux personnalités disposant d'un capital politique, économique culturel et symbolique etc., pour venir à son secours.

Tableau 16: Subventions aux fédérations dans le cadre du championnat national (2019)

FEDERATIONS	SUBVENTIONS	FEDARATIONS	SUBVENTION S
Football	300 000 000 DA	Triathlon	30 000 000
Handball	200 000 000	Arts Martiaux	30 000 000
Athlétisme	200 000 000	Escrime	30 000 000
Judo	200 000 000	Echec	30 000 000
Volleyball	100 000 000	Golf	25 000 000
Basketball	100 000 000	Triathlon	25 000 000
Tennis	100 000 000	Kick-boxing	25 000 000
Tennis de table	100 000 000	Lutte et associées	25 000 000
Cyclisme	100 000 000	Pentathlon moderne	25 000 000
Natation	100 000 000	Sports universitaire	20 000 000

⁶⁴⁵ Journal Djazaïress Sport/nouvelle loi : le statut-type des Fédérations sportives. Publié dans Le Tems d'Algérie le 16 - 01 – 2015.

Karaté	70 000 000	Sports scolaire	20 000 000
Boxe	60 000 000	Sport et travail	20 000 000
Handisport	60 000 000	Sport pour tous	20 000 000
Taekwondo	50 000 000	Ski et sport de montagne	20 000 000
Voile	50 000 000	Sport de boules	20 000 000
Aviron/Canoë	40 000 000	Subaquatique	15 000 000
Gymnastique	40 000 000	Body-building	15 000 000
Escrime	40 000 000	Bowling et sport de quille	15 000 000
Badminton	30 000 000	Tir sportif	15 000 000
Haltérophilie	30 000 000	Golf	000 000 000
TOTAL	1 960 000 000 DA		405 000 000 DA
TOTAL GENERAL	2 365 000 000 DA		

Source : Ministère des finances

L'analyse de ce tableau montre que le football, le handball et l'Athlétisme bénéficient d'une enveloppe de subventions plus consistante que les autres fédérations comme si le nombre de leurs clubs et de leurs licenciés dépassaient ceux des autres. Signalons par ailleurs que la part du budget national alloué au fonctionnement et à l'animation du sport arrive quasiment, et presque chaque année, en dernière position du point de vue de son classement dans les priorités de l'Etat algérien. Par rapport à ces différents aspects et dans la mesure où le sport ne dispose pas de fond de crédit importants pour son animation, son organisation et son développement, il constitue un terrain facile à investir pour peu que l'on dispose d'une autorité administrative, politique ou de moyens financiers propres.

14.2. L'appel aux élites crédibles au secours du sport : une disposition stratégique du monde sportif

Eu égard à la situation de pauvreté et d'indigence du sport algérien que nous venons de souligner, la stratégie opportune trouvée par le mouvement sportif consiste à faire appel stratégiquement, électivement et préférentiellement aux personnalités détenant un capital (politique, économique, symbolique, etc.) confortable dans l'espoir que ces dernières vont résoudre les problèmes de divers ordres du champ sportif.

Subséquemment, certaines personnalités sont appelées par le monde sportif pour servir à la tête des structures sportives fédérales. Ce faisant, le sport profite non seulement du capital que détient le dirigeant de cette catégorie mais également des atouts financiers et matériels

des élites politiques algériennes. Abdelkrim Medouar estime pour sa part que « *la vraie raison qui fait que les sportifs, font appel à des gens qui ont des relations dans le monde politique à la tête des fédérations, c'est pour permettre aux fédérations d'avoir un peu plus de moyens financiers. C'est la vraie raison. J'ai vu des jeunes de 30 ans, de 40 ans etc. qui sont présidents par exemple en Espagne. Mais en Algérie, si tu prends des jeunes qui n'ont rien, aucune assise politique ou autre, ça marche difficilement. Il faut des personnalités d'expérience politique et crédibles pour tempérer les choses. D'abord, un sage ; et ce sage doit pouvoir avoir des assises et des relations dans les arènes politiques par exemple dans le gouvernement, à l'Assemblée et même au niveau des opérateurs économiques, nos amis commerçants bref c'est celui qui a d'abord les moyens financiers ; et si ces moyens financiers sont doublés d'un statut d'homme politique, c'est encore mieux. Si je dis qu'il faut quelqu'un qui a d'abord les moyens, c'est pour les raisons suivantes : il arrive des fois où l'État n'est pas prêt financièrement pour l'organisation du championnat national par exemple : Il faut quelqu'un pour avancer l'argent. Moi, il m'est arrivé de pré financé de ma poche une ou deux fois déjà pour une coupe africaine, le voyage de mes joueurs pour le compte du club Chlèf avant de me faire rembourser bien plus tard par les organisateurs* ». (A.M. entretien du 10/06/19).

La seconde argumentation que nous avançons et qui dévoile les raisons qui expliquent l'appel des personnalités politiques par le monde sportif, se situe dans la recherche de dirigeants crédibles disposant d'une assise politique. On retrouve d'ailleurs ce cas de figure au basketball où « les responsables de cette discipline fédérale était à la recherche d'un support politique ». Rabah Bouarifi, représente l'exemple parfait d'un appelé politique au secours à la tête de la fédération de basketball précisons que cette personnalité a été le directeur général de la banque CNEP, ex-directeur central au ministère de la jeunesse et des sports. Il explique « *Disons la vérité, c'est que les responsables de basketball étaient à la recherche sans fausse modestie d'un président crédible aussi bien au regard des sponsors qu'aux yeux même de l'Etat. Parce que heu ! quand un président de fédération arrive dans le bureau d'un ministre de la jeunesse et des sports et qu'en fait, celui-là est un homme de poids, la considération que le ministre lui accorde d'avance, pèse énormément et par conséquent contribue à faire avancer un dossier que ce président de fédération « crédible » lui présente ; alors que si c'était une personne à laquelle le ministre n'accordait pas plus de considération que le simple titre de président de fédération qu'il lui accorde, eh bien! les négociations ne sont pas toujours faciles. Il arrive même que des présidents, certains présidents de fédérations peuvent avoir même des difficultés à rencontrer le ministre de la jeunesse et des sports. Alors que si le ministre de son côté estime que l'interlocuteur dont on vient de lui parler est quelqu'un d'un certain rang, quelqu'un d'une certaine crédibilité, généralement, il le reçoit plus vite qu'il ne reçoit un président de fédération dont il considère que bon.... Enfin je sais que, ça, c'est tout à fait subjectif. Mais la vie est faite d'autant de subjectivité que d'objectivité. Ce sont les deux*

facettes de la vie ». (Sic, entretien du 10/07/19). Dans le même ordre d'idée, le président de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique(ANO), Monsieur Mustapha Berraf, pense aussi que « *si les sportifs font appel à des hommes politiques, c'est parce que le sport a besoin d'un support de gens publiques dans les milieux de décision. Le sport en a besoin. Et si vous faites partie de ceux-là on vous sollicite pour avoir ce support-là* » (M.B., Entretien du 20/07/19). Ces propos soulignent bien la situation financière précaire du mouvement sportif algérien et qu'il faille bien trouver un secours ailleurs. Ce qui explique l'appel des hommes politiques qui, dans la représentation des algériens et pour une frange importante de la jeunesse sportive algérienne, détiennent un capital économique important.

14.3. Disponibilité des hommes politiques à se rendre utiles et servir le sport

La capacité des hommes politiques à se rendre disponibles pour assumer des fonctions de l'administration sportive réside dans le fait que ces derniers paraissent aussi motivés à se rendre utile au mouvement sportif et surtout en y mobilisant leurs propres moyens financiers et matériels. Ces personnalités politiques de par leur positionnement et le statut qu'il incarne dans diverses administrations publiques ou privées algériennes, jouent le « jeu » et ne lésinent pas sur leurs moyens pour doter le sport de finance et de matériels sportifs. Ce faisant, ces personnalités acquièrent la sympathie du monde sportif. Ici, sont mises en avant, une recherche de publicité individuelle et/ou de marketing politique, vraisemblablement pour la conquête d'une notoriété, d'une reconnaissance et d'une légitimité individuelle. Les données rassemblées dans le tableau 4 révèlent bien en effet que les dirigeants « apportent les moyens publics pour servir le sport ». Ces sentiments sont exprimés à 33,33%.

Tableau 17 : Opinion des dirigeants sportifs sur les relations de service entre le sport et la politique.

OPINION	FREQUENCE	POURCENTAGE
Le sport sert la politique	88	58,66%
La politique sert le sport (apports des moyens publics)	4	38,66%
Le sport et la politique se sert mutuellement	58	2,66%
TOTAL	150	100%

Les résultats (tableau 17) révèlent aussi qu'environ 58,66% des dirigeants sportifs pensent que le sport sert la politique, 38,66% d'entre eux affirment que la politique est au service du sport par contre, 2,66% estiment que les deux se servent mutuellement et pensent que seule la politique est au service du sport et ne conçoivent pas que l'inverse soit vrai.

Lorsque les dirigeants estiment que la politique sert le sport, ils considèrent en même temps que le sport sert la politique. C'est dire qu'il existe un lien étroit, une interaction intime entre le sport et la politique. Les argumentations avancées par A.M., confortent cette assertion. Pour lui, « les deux se complètent ». Dans le premier cas de figure où le sport sert la politique Abdelkrime Medouar l'explique par un exemple « *quand vous organisez des matches, des jeux, vous vous faites connaître. Demain quand vous êtes candidat à une fonction politique, exemple à l'Assemblée nationale, et que vous dites que vous appartenez à la même mouvance politique d'un candidat X, et que vous dites à la population sportive de votre fief électoral que, lorsque vous serez élu, le sport va connaître un développement, cette population-là, va voter pour vous ou pour votre candidat si vous n'êtes pas vous-même candidat. Le deuxième cas de figure que vous évoquez c'est-à-dire l'assertion selon laquelle, c'est la politique qui sert le sport, voici ce que je pense : l'homme politique donne les moyens pour le sport. Prenons exemple : S'il est prévu un montant de 50 000 000 MDA inscrit dans le budget national de l'État pour le sport et que ce projet vient à l'Assemblée nationale, je peux user de mon manteau de député et argumenter pour que ce montant de 50 000 000 MDA soit porté à 100 000 000 (Cent millions de Dinars Algériens). J'ai le pouvoir et les stratégies de jouer sur des jeux de relations politiques. Nous avons entre parlementaires, des jeux politiques. Pour ce faire, je vais « travailler » et conscientiser mes collègues pour que ce montant de 100 000 000 (cent millions de dinars) que j'aurais proposé, soit voté. C'est ce que je peux faire gagner au sport en tant que député par exemple ; et c'est un avantage pour le monde sportif dirigé par des responsables du mouvement sportif qui siègent à l'Assemblée Nationale. Et c'est mon cas. C'est pourquoi, dans le contexte actuel de notre pays, il est préférable d'avoir des députés à l'Assemblée nationale à la tête d'une fédération ».* (A.M. Entretien du 10/06/19). Ces propos laissent percer les raisons qui expliquent la présence du nombre important de cadres dirigeants sportifs-hommes politiques dans l'espace sportif algérien. Ce monde associatif est en définitive plus enclin à coopter des hommes politiques pour diriger ses structures sportives.

14.4. Le monde sportif, l'espace d'opportunités... pour asseoir du pouvoir, une popularité et/ou conquérir un capital symbolique

Ces personnalités appelées, une fois dans ce monde sportif découvrent des opportunités qu'elles exploitent à leur tour à des fins personnelles. L'espace sportif devient alors pour elles, un lieu favorable pour se faire une réputation, un creuset indéniable pour se rendre populaire afin de conforter sa position et sa crédibilité au plan politique et/ou dans le tissu social. Ce qui leur permet sans nul doute d'asseoir leur pouvoir, leur popularité et/ou leur capital symbolique. Ce qu'explique le chef du parti UFD (Union des Forces Démocratiques), Ahmed Mahsas qui était aussi président de la Jeunesse sportive de Médéa : « *le fait d'être dans le monde sportif m'apporte une grande popularité. Cela me rapproche davantage du peuple, de la masse et par conséquent me confère une popularité. Je n'ai pas besoin de faire des meetings politiques pour qu'on connaisse mon nom dans tous les quartiers de Médéa,*

voire même dans toutes les villes d'Algérie. Parce que, dès que mon équipe sera qualifiée, les médias sociaux vont le communiquer à toute la communauté, je serai interviewé au cours du match international, ce sera en direct. C'est ma stratégie de communication. Et vous voyez aucun meeting politique ne pourrait être en direct, mais le sport le permet Et quand on dit en direct, On dira les poulains de tel dirigeant (Monsieur Mahsas, Et c'est comme si tu étais entrain de réaliser un meeting en direct. C'est une popularité qui vit en direct sur les réseaux sociaux, à la télé, à la radio mais gratuitement. C'est ça et là on te qualifie ; on reconnaît, que tu viens de faire quelque chose pour la nation... et ça fait, que cela te colle une belle image et par conséquent, cela te donne une prestation sur le plan politique. Donc quand on a une ambition politique, on est tenu de penser nettement au développement du sport afin d'avoir une amélioration de sa popularité parce que c'est là où se trouve la jeunesse... Pour générer du retour sur investissement avec la population, il est impératif de travailler une stratégie médias sociaux et ce qui m'a permis d'augmenter ma visibilité et gagné en notoriété. Il faut donc user d'une stratégie bien rodée pour pouvoir se démarquer et se faire connaître à travers le public ». (A.M., Entretien du 15/07/19). A propos de cette stratégie de recherche d'une popularité et de la volonté de servir le sport, écoutons le sénateur Ali Fawzi Rebaine: « vous savez, en tant que politicien, nous n'avons pas le choix, nous sommes tenus de nous intéresser à tous les domaines en l'occurrence le sport... Nous, politiciens, nous avons beaucoup d'astuces pour amener les sportifs dans nos jupons »⁶⁴⁶. Précisons que cet homme politique, populaire du reste dans le monde étudiant a été candidats aux dernières élections présidentielles 2009 en Algérie et s'est classé à l'issue de la proclamation des résultats, 5^{ème} sur la liste des 19 candidats. C'est dans la même perspective, que « de nombreux élus doivent leur élection à la notoriété personnelle qu'ils ont acquise dans le cadre de leurs activités associatives »⁶⁴⁷.

Quels sont alors les avantages que tirent les dirigeants politiques du fait de leur investissement dans l'espace sportif et que gagne en retour le sport lorsqu'il est dirigé par des responsables cumulant des fonctions politiques et sportives ?

14.5. Les avantages liés au cumul des responsabilités politiques et sportives

Avantages pour les dirigeants cumulant responsabilités politiques et sportives

Les résultats (tableau 18) ont montré que l'acquisition d'une notoriété - crédibilité - influence et disposer des intérêts incontestables constituent les gains privilégiés importants que confère l'investissement des hommes politiques dans le milieu sportif ; étant entendu que

⁶⁴⁶ Radio Jijel, émission radio diffusée « musique et sport », thème de discussion : Sport et politique. Invité : Docteur Abbada Fateh, Aberkane Abdelhak cadre sportif, et le sénateur Touhami Boumesl, débats animés par Karim Chekireb et Sonia Chabou.

⁶⁴⁷ Philippe Garraud., La vie politique locale, in « Institutions et vie politique », *Les Notices*, La Documentation Française, 1997, pp. 153-154.

le sport comme nous venons de le démontrer, est l'un des moyens entre autres de contrôle de masses, 48,66% de dirigeants-hommes politiques reconnaissent d'ailleurs ce fait et avancent que cela leur confère une visibilité et leur permet en l'occurrence d'élargir leur réseau de connaissance (13,33%).

Tableau 18 : Avantages liés au cumul de responsabilités politiques et sportives

AVANTAGE	FREQUENCE	POURCENTAGE
Notoriété- Crédibilité- Influence-Intérêt	73	48,66%
Moyens matériels- financiers public/privé	50	33,33
Ouverture-Propagande- Relation	20	13,33
SR	7	4,66
TOTAL	150	100%

Avantages pour le sport

Le positionnement des personnalités politiques et/ou détenant un pouvoir économique important à la tête des structures sportives, constitue un atout considérable pour le sport, autant sur le plan du soutien financier et matériel que ces cadres apportent pour le fonctionnement des structures sportives, tant sur le plan de la visibilité des disciplines sportives. Les opinions des sportifs pratiquants attestent d'ailleurs cette considération. Pour eux, en effet, la cooptation d'un homme politique au service du sport requiert un regard et un sentiment favorables et permet aux structures sportives l'acquisition d'une notoriété, d'une renommée, d'une légitimité et une visibilité. Dans la pensée du sportif algérien, l'homme politique dispose de diverses possibilités pour doter financièrement et matériellement la structure sportive qu'on lui confierait. En effet, selon les opinions, l'item « apport de moyens publics utilisés au profit du sport » qui transparaît pour une proportion de 33.33% (tableau 4), constitue l'un des avantages que tire le sport lorsque celui-ci est géré par des hommes politiques. Cet aspect a été d'ailleurs évoqué par les dirigeants sportifs qui cumulent des responsabilités politiques et sportives. C'est dire que le sport tire des profits du fait qu'il soit dirigé par des personnalités détentrices d'un pouvoir politique et/ou d'un capital économique... et symbolique. Le cas par exemple de Mohamed Aziz Derouaz ex-ministre de la jeunesse et des sports, proche du président du président Abdelaziz Bouteflika illustre parfaitement de cet état de fait. En effet, « un lot de survêtement, tenue complète et basket, marques nike d'une valeur de 4milles euros pour le club le plus prestigieux d'Algérie, l'Union sportive de la

médina d'Alger (USMA), le don d'un homme lui fait faire place et l'introduit devant les grands et lui élargissent la voie⁶⁴⁸.

Dans la même ligné, Marcel Mauss a, en effet, mis en évidence, dans son Essai sur le don, l'importance de la notion de réciprocité dans les échanges sociaux. Selon lui, il existe un lien intrinsèque entre donner, recevoir et rendre. Partant, on peut identifier, dans l'acte du donner et du recevoir, un processus égalitaire qui contribue non seulement à la construction des liens sociaux, mais aussi à leur renforcement⁶⁴⁹. Dans la même logique, le don revêt une dimension de domination. Ainsi, comme le souligne fort bien l'auteur, « donner, c'est manifester sa supériorité, être plus, plus haut; accepter sans rendre ou sans rendre plus, c'est se subordonner, devenir client et serviteur, devenir petit, voire plus bas »⁶⁵⁰. En conséquence, tant que la condition de circularité (donner-recevoir-rendre) n'est pas remplie, il ne saurait y avoir réciprocité. Sans le respect de ce triptyque donner-recevoir-rendre, la confiance ne sera pas établie entre les hommes politiques, les hommes d'affaires et le public. À ce sujet, Soizick Crochet souligne que « derrière la renommée, c'est le pouvoir qui est recherché »⁶⁵¹.

C'est le président des Médinois Ali Haddad qui va le premier prendre parole pour dire que cette cérémonie est l'occasion d'annoncer à la grande famille « rouge-jaune » des algérois que, désormais, est avec les Médinois. Cette entrée dans l'équipe des Médinois « se fera, a dit le président des Médinois, par l'entremise du Comité d'Administration qui sera très prochainement mis sur pied pour prendre en main les destinées du club... ». M. Aziz Derouaz prenant la parole, avance que sa décision n'est soutenue par aucun dessein politique... « *C'est la manière dont j'ai été sollicité qui m'a plus* » ajoute-t-il. Pour lui, ce geste n'est qu'un prélude aux actions qu'ils comptent mener via ses sociétés commerciales : les « *entreprise parfumerie cosmétique de Bouira* » au profit du rayonnement du club des Médinois d'Alger.

⁶⁴⁸ Citation de John Nelson Darby était un prédicateur évangélique du mouvement des Assemblées de Frères et le fondateur du mouvement des frères « étroits », ainsi qu'un traducteur en plusieurs langues de la Bible.

⁶⁴⁹ Kossi Dodzi Apenuvor. Rapports de pouvoir et stratégies d'acteurs dans les relations inter organisationnelles Nord-Sud. Etude de cas : les partenariats de Brücke×Le pont (Suisse), EED et Pain pour le Monde (Allemagne) avec les ONG togolaises.

⁶⁵⁰ Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », Sociologie et anthropologie, Paris, PUF, 1973, p. 269.

⁶⁵¹ Soizick Crochet, « Le sacrifice impossible : contradictions de l'action humanitaire », La société vue du don. Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée, Paris, La Découverte, 2008, p. 382.



Photo 13 : Une remise de don de l'équipement sportif aux footballeurs par les dirigeants-politiques (Source : Sindabad).

Au total, cette disposition stratégique du monde sportif qui consiste à confier ses destinées aux mains des personnalités de renom à la tête des structures sportives, constitue une mise en scène qui crédibilise en outre les disciplines sportives à la tête desquelles se retrouvent des dirigeants-politiques. Cela leur colle par conséquent un privilège, une confiance, une légitimité, une visibilité... etc. A ce propos, écoutons le député Messaoud Mati, président de la fédération de judo : « *c'est justement lorsque le ministre Azziz Derouaz était passé à la tête de la fédération de handball que depuis quelques années on a commencé par considérer la discipline. Vous voyez, toutes ces personnalités à la tête du handball algérien, fait que, je le répète, le handball est considéré et regardé autrement. C'est ça la réalité* ». (Sic). En effet, les résultats quantitatifs montrent que 33,33% de dirigeants estiment que leur double statut, d'homme politique et de dirigeant sportif leur permet d'apporter des moyens publics qu'ils déploient au profit du sport. Ceci constitue entre autres, les raisons de leur investissement dans le monde sportif.

Aussi s'est-il avéré que, plus de la moitié des sportifs-pratiquants eux-mêmes interrogés soit 82,75 % (Tableau 19), ont une opinion favorable du fait que le mouvement sportif soit dirigé par les hommes politiques.

Tableau 19 : Opinions sportifs-pratiquants sur les avantages que le mouvement sportif peut tirer lorsqu'il est géré par les hommes politiques.

DISCIPLINE	AVANTAGES				TOTAL	
	OUI		NON		Nbre	%
	Nbre	%	Nbre	%		
Athlètes	10	83,33%	2	16,66%	9	100
Basketteurs	4	57,10%	3	42,85%	7	100
Boxeurs	5	71,42%	2	28,57%	7	100
Cyclistes	4	66,66	2	33,33%	6	100
Footballeurs	35	70%	15	30%	50	100
Gymnastes	5	71,42	2	28,47	7	100
Handballeurs	20	80%	5	20%	25	100
Haltérophiles	5	71,42	2	28,57	7	100
Judokas	6	75%	2	25%	8	100
Lutteurs	3	75%	1	25%	4	100
Nageurs	5	71,42	2	28,57	7	100
Tennismen	4	57,1	3	42,85%	7	100
Volleyeurs	16	72,72	6	27,27	22	100
TOTAL	122	82,75	23	15,86	145	100%

Ces sentiments des sportifs-pratiquants traduisent bien les avantages que tire le sport lorsque celui-ci est administré par des hommes qui cumulent des fonctions politiques. Ces prérogatives se résument généralement en moyens (matériels, logistiques, transports, matériels de bureau et de services etc.) que des dirigeants « fortunés » mettent personnellement à la disposition du sport. Ces moyens, habillement utilisés au profit du sport proviennent aussi des biens de services de l'administration publique étatique que privée où exerces ces élus, cadre politique de l'Etat. Ces gestes de libéralités confortent bien évidemment la position politique du « bienfaiteur » dirigeant. *« Si vous êtes président d'un club ou d'une fédération, et si vous voulez réussir en politique, l'une des stratégies la plus rassurante en expérience, est d'investir dans le sport (financièrement j'allais dire) : ce faisant, vous gagner la sympathie de la jeunesse et cela vous confère ainsi une popularité à nulle autre pareille...par ce bout, vous êtes certain et sur d'atteindre votre objectif politique... »* (DTN, Entretien du 10 septembre 2019).

Photo 14: Le maire de la ville, le préfet du département et les autorités politico administratives lors des tournois inters quartiers à Tipaza



Source : *El madina*

Il poursuit : « ...le député Issaad Rebrab est conseillé du président algérien Abdelaziz Bouteflika. Il est un entrepreneur algérien et PDG du groupe « CEVITAL », plus importante entreprise privée algérienne, employant 16 000 salariés, et est président de Hyundai Motors Algérie, dont il vient de confier la gestion à son fils Omar. Président d'honneur du grand club professionnel de football de la Jeunesse Sportive de Kabylie qui bénéficie d'une influence remarquable à travers le mécénat sportif. Ishak Rebrab⁶⁵² a investi énormément pour le sport dans sa région de Kabylie et continu d'ailleurs de le faire en a recueilli des fruits. Je crois que dans sa région kabyle, quelle que soit sa couleur politique, il sera toujours élu au parlement dans sa région ; parce qu'ils a beaucoup investi dans maints domaines de la vie sociale et dans le sport en particulier pour sa région. Son club joue les premiers rôles dans le pays en ce moment ; et cette équipe pour laquelle, le député consacre beaucoup de moyens et d'attention, participera bientôt à la Coupe d'Africaine des vainqueurs de coupes. Pour un

⁶⁵² Journal Elhaddef, du 14 mai 2018. Issad Rebrab est parti de rien et s'est construit tout seul. Il a failli tout perdre il y a vingt-cinq ans avant de rebondir. Natif de Kabylie, il dirige Cevital, un conglomérat de 4 milliards de dollars de chiffre d'affaires présent dans l'agroalimentaire, l'industrie et les services. Rebrab s'est fait connaître en France il y a cinq ans en représentant les actifs de Fagor Brandt. Quelques mois plus tôt, il avait mis la main sur Oxxo, un fabricant de fenêtres en PVC installé en Saône-et-Loire. En novembre dernier, il était aux côtés d'Emmanuel Macron en novembre dernier, dans les Ardennes où Cevital compte s'implanter. Sur des anciens terrains de PSA à Charleville-Mézières, la holding compte créer mille emplois directs dans le domaine du traitement de l'eau.

homme politique, c'est très important pour sa visibilité et sa popularité » (Sic). Ces propos du directeur technique national de football algérien Rabah Saâdane illustrent parfaitement des logiques qui soutiennent l'investissement et le financement des hommes politiques en faveur du sport. Tels sont les gains substantiels extraits de nos résultats, et qui révèlent des avantages liés au cumul de responsabilités politiques et sportives.

Les résultats laissent en définitive supposer que le mouvement sportif « aspire » les hommes politiques et les propulse aux fonctions de direction du mouvement sportif. Ce qui conforte leur rayonnement et leur image politique au sein de la population en général et de la jeunesse en particulier. Par ailleurs, le sport apparaît comme un instrument de prestige individuel, national et un élément de diplomatie internationale; il n'est donc pas étonnant de voir des cadres politiques à la recherche de visibilité et d'audience, utiliser le sport en adoptant des stratégies opportunes ; l'investissement de l'espace sportif par ces derniers à cause de sa capacité de mobilisation de masse, constitue un enjeu, parmi tant d'autres, qui captive les hommes politiques. *« Les exemples sont là têtus, vous le savez; ici en Algérie, il y a eu le feu Kamel Benmissi ex- président de la Fédération Nationale d'Athlétisme ; c'est sous son mandat que l'Algérie brigue depuis quatre années, le titre de champion du monde et champion olympique en 1992 à Barcelone et 1996 à Atlanta (Hassiba Boulmerka et Noureddine Morceli) dans cette discipline. L'influence de Kamel Benmissi au sein de la fédération d'athlétisme a favorisé son ascension à la présidence du parti du Mouvement Démocratique Algérien (MDA), et permis sa candidature à la députation à l'assemblée nationale algérienne. Ainsi l'homme d'affaire Ali Hadad⁶⁵³ s'est basée sur le football essentiellement et dans les moindres mesures sur sa richesse. Il a été connu et rendu populaire grâce aux Médinois d'Alger Football Club, lorsqu'il était à la tête de ce club à Alger. Il a fait venir des vedettes comme Redjehimi Adem (Afro Napoli), Benkhemassa Mohamed (FC Málaga) et Bouderbaf Rafik (SC Lyon) qui sont arrivés ici et qui ont donné un plus à ce club ; donc ça fait qu'en parlant du football, la population algéroise se rappelle de lui. Vous avez vu comment tous ceux-là ont pris comme tremplin le football pour s'en sortir politiquement dans notre pays! aujourd'hui, Ahmed Ouyahia est le président d'un grand parti politique de la mouvance présidentielle, Rassemblement national démocratique (RND)... Alors, ne soyez pas surpris, nous, chefs de partis politiques, politiciens tout court, ... il nous fait un creuset de popularité ; et nous sommes obligés d'aller chercher notre référence dans les trucs de masse et le sport constitue l'exemple parfait comme le football auquel moi, je m'attache actuellement ... » (Sic) (Rabah.Saadane, Entretien du 17/08/2019).*

⁶⁵³ Journal El Waten, du 14 janvier 2017, Ali Haddad, Parallèlement à ses études, il se lance dans les affaires, rachète le club de football USMA Alger et en prend la présidence. Le club se modernise et s'adapte à la professionnalisation du monde du football en Algérie à partir de 2011. À la sortie de ses études en août 1988, il lance la société de BTP ETRHB avec un capital social d'un million de dinars, soit 10 000 euros. La filiale BPH du groupe (Bitumes et Pétroles Haddad) est lancée en 2003. La branche automobile, Savem Spa, est lancée en mars 2006. En Algérie, Savem Spa assure la distribution de Toyota, et l'assemblage des camions Astra depuis 2018.

L'espace sportif devient ainsi comme l'explique Jean-Paul Clément « *un moyen de régulation sociale et/ou politique. A ce titre, il ne peut laisser indifférent les pouvoirs publics dont une des attributions les plus évidentes consiste à exercer un contrôle sur les citoyens... ; Ces derniers en quête d'une popularité recherchent le renforcement de leur ciment politique de notoriété et de légitimité* »⁶⁵⁴. Christian Delporte disait bien que la politique a toujours été l'art de paraître⁶⁵⁵, et qu'avec la société du spectacle, le mouvement s'est juste accentué.

Selon l'historien Richard Dyer, l'image est un outil conceptuel sophistiqué qui permet de comprendre le travail de la performance, de l'industrie culturelle et de la réception des publics⁶⁵⁶.

En somme, les stratégies des hommes politiques visent la construction d'une image, d'une notoriété, faisant preuve de professionnalisme, disposant d'une grande capacité de mobilisation et d'intervention dans l'espace sociale en général et l'espace sportif en particulier.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Comme nous venons de l'entrevoir, par manque de moyens financiers et matériels, l'espace associatif sportif, dépend en grande partie des champs économique et politique. Le mouvement sportif fait appel à des personnalités crédibles et/ou à des hommes politiques. Ceux-ci répondent au monde sportif en y apportant finance et l'impact du capital qu'ils détiennent. Il est écrit que « contrairement à la façon dont les dirigeants politiques présentent leur action, il est donc douteux que l'engagement s'explique uniquement par la volonté de défendre une cause »⁶⁵⁷. Si les « mobiles idéologiques » ne sont pas totalement récusés, il invite néanmoins à prendre en compte « d'autres incitations [qui] viennent les appuyer ou les renforcer »⁶⁵⁸.

En retour, ils gagnent de multiples gratifications symboliques, popularité, notoriété, légitimité, prestige, honneurs, puissance — ces postes présentent suffisamment d'attraits pour que certains agents sociaux en fassent le but de leur vie et se consacrent du même coup totalement au parti qui leur permettra de les atteindre.

⁶⁵⁴ Jean-Paul Clément, « La représentation des groupes sociaux et ses enjeux dans le développement du sport » In Sport et pouvoirs au Xe siècle, enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20 - années 90), Presse Universitaire de Grenoble, 1994, p. 29.

⁶⁵⁵ Christian Delporte, Une histoire de la séduction en politique, Flammarion, 2013.

⁶⁵⁶ Richard Dyer, Heavenly Bodies : Film Stars and Society, St. Martin's Press, 1986.

⁶⁵⁷ Olson Mancur, The logic of collective action. Public goods and the theory of groups, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 4e éd. 1974, (1re éd. 1965), 186 pages.

⁶⁵⁸ Daniel Gaxie, Revue française de science politique XXVII (1), février 1977, pp. 123-154.] ... Gaxie Daniel. Économie des partis et rétributions du militantisme.

A travers les différents résultats d'un côté recoupés par les extraits de discours des dirigeants sportifs, hommes politiques de l'autre, sont dévoilés les liens intimes entre la sphère sportive algérienne et ses responsables politiques ; ces liens comme nous venons de le voir, restent des liens forts et complexes à la fois. Le monde politique et le monde sportif se nourrissent mutuellement, ce phénomène dont il ne fait de doute pour personne qu'ils sont intimement liés, sont indissociables, interdépendants et se sont développés de façon exponentielle. Le monde sportif, en quête de moyens, de notoriété, fait appel aux hommes politiques pour s'octroyer légitimité et crédit et élargir ses prérogatives. Les hommes politiques répondent aux avances du mouvement sportif pour élargir leur autorité à d'autres champs. S'établit ainsi un réseau de connivence entre système politique et système sportif. Cette conclusion conforte l'hypothèse qui postule que la dynamique associative sportive en Algérie doit être entrevue aussi comme un mouvement d'« aspiration » des hommes politiques par la société sportive pour les propulser aux fonctions de direction du mouvement sportif et ce, grâce au capital symbolique qu'ils détiennent

Cas de Messaoud Mati : Maire de la ville de Jijel, député du parti FLN puis président de la fédération nationale de judo(FAJ).

Le capital politique désigne la confiance, la bonne volonté et l'influence dont jouissent auprès du public un politicien et d'autres personnalités politiques. Cette bonne volonté est un type de monnaie invisible que les politiciens peuvent utiliser pour mobiliser les électeurs ou dépenser pour la réforme des politiques publiques. Certains penseurs distinguent le capital politique de la et du capital politique représentatif. Son expérience scout a clairement orienté sa carrière politique *« c'est là que j'ai eu mes premières responsabilités, j'ai passé énormément de moments inoubliables aux scouts, faire du Scoutisme, c'est déjà un engagement politique car on se sociabilise, forge des amitiés de longues dates, on entre en contact avec la Nature. C'est une belle école de la vie »*, souligne-t-il. Cet homme politique ayant une forte activité militante dans la sphère politique. Un politicien audacieux qui a également la particularité d'être un "pur produit du système algérien" Depuis sa nomination, à la fin de 2012, ce texant- jijelien est devenu l'un des patrons les plus en vus de la Cité. Et il n'est pas le seul Jijelien à avoir su séduire les milieux politiques au-delà des limites de son département. Homme d'une grande intégrité, il détient un fort capital politique puisqu'il brigue déjà son 2ème mandat de député à l'assemblée nationale algérienne deuxième questeur, il est le premier magistrat de la ville Jijel, il assure des responsabilités de comptable dans la dite assemblée nationale. Président du parti politique du Front de Libération National(FLN) de Jijel. Le successeur d'Ali Benjamaâ est connu. Messaoud Mati a été élu à la tête de la fédération algérienne de judo en 2012. Il détient un faible capital sportif puisqu'il déclare être un pratiquant de plusieurs disciplines mais de façon superficielle. Le fait d'avoir accepté la présidence du judo est pour Messaoud Mati, le moyen d'entreprendre une politique diplomatique sportive

qui, par le truchement du sport lui permettrait de faire connaître son pays à l'étranger et tout particulièrement en Afrique du Nord. Messaoud Mati est très explicite à ce sujet « *si j'ai accepté ou si j'ai voulu briguer le poste de président de la fédération de judo, c'est parce que chez nous, en Algérie, je ne sais si vous l'avez constaté, le sport qui permet de connaître ou de faire connaître son pays à l'étranger n'est pas du tout développé chez nous* ». Donc, le sport permet de faire connaître son pays à l'étranger. Le sport surpasse les limites des frontières géographiques et les classes sociales. D'ailleurs tout le monde est d'accord pour dire que le sport contribue au développement secteur économique en créant des emplois et en dynamisant l'activité productive. Malheureusement le sport représente environ 0,5% du PIB dans notre pays. Néanmoins, le défi est aujourd'hui pour nous est de faire du sport un facteur du développement économique. « *Je me suis dit qu'avec mon manteau de parlementaire doublé d'un nouveau manteau de président de fédération, je pourrai de par mes relations personnelles développer le judo et le sport chez moi. C'est ce que je suis en train de faire et je crois que depuis ma nomination ; je crois que l'Algérie est assez connu à l'étranger* » (M.M Entretien du 22/09/19). Messaoud est le prototype du dirigeant politique cumularde qui, au-delà de ses mandats de député, questeur de l'assemblée nationale et président du bureau politique du parti FLN, cumule une double responsabilité sportive, de président de fédération de judo. Il s'agit-là d'un dirigeant omniscient et omnipotent qui partage son temps entre les trois activités particulièrement importantes. Faut-il le rappeler qu'il assume une quatrième responsabilité au sein de son village d'origine comme notabilité. On peut estimer qu'au niveau de son électorat, il draine des électeurs relevant de ces quatre champs de compétence et de pouvoir. Multiplier des responsabilités politiques et sportives, c'est inéluctablement étendre son image, sa notoriété et renforcer les effets de captage d'électeurs ainsi auprès des différentes cibles.

Cas de Djamel Rahmani : député du parti RND puis président de la fédération nationale de Voile

Agé de 63 ans, issu d'une grande famille locale d'industriels du liège, il a investi le champ de l'action politique très jeune. il a fait ses premiers pas au scout alors qu'il n'avait que 11 ans puis il a créé une section syndicale au centre universitaire de Constantine. Son militantisme syndical lui a offert en effet la possibilité de s'approprier des savoirs savants et experts dans le domaine du droit du travail, de l'économie, etc. (Michel, Willemez, 2008 ; Ethuin, Siblot, Yon, 2011), il est aussi l'occasion de se familiariser avec un ensemble de savoir-faire pratiques (Giraud, 2009 :508-526) dans l'organisation de l'action collective des salariés (prise de parole en public, animation d'un collectif...), voire de tisser un réseau de connaissances dans la sphère des élites économiques et politiques (Wagner, 2005 :56-82). Le capital militant (Matonti, Poupeau, 2004) ainsi acquis peut ce faisant faciliter l'engagement de certains syndicalistes dans une carrière politique, être reconverti dans le champ des activités

sportives. En parallèle Djamel investira la quasi-totalité de son temps libre dans le mouvement associatif et principalement dans les activités nautiques au Club de Voile d'Alger.

Parcours étonnant d'un homme qui ne se laisse pas faire, qui va mettre en place une réelle structure tant technique que financière et qui assumera la présidence de la Fédération Algérienne de Voile (2008-2012). Homme fin, généreux, et élégant, à l'allure aristocratique et aux belles manières, est un spécialiste de la santé, il était le digne représentant d'une qualité et du savoir-faire. Son enthousiasme était frappant et communicatif. Djamel réunit autour de lui bon nombre de jeunes de la baie d'Alger, autour de son projet associatif.

Djamel très jeune, il entame son parcours politique en milieu étudiant. Fidélité et ténacité sont les deux traits qui ont caractérisé tant son parcours politique à la tête de son parti politique Rassemblement pour l'Unité Nationale et la Démocratie (RUND). Comme il le souligne lorsqu'on l'interroge sur le sujet : « Y a eu un événement qui a eu un impact assez décisif sur mon existence future, c'est qu'il y a eu les élections pour la députation dans ma région et puis là on m'a demandé si j'étais intéressé à être candidat et puis je me suis dit bon, on peut pas continuellement dire qu'on n'est pas satisfait d'un certain nombre de choses et puis ne pas s'engager, enfin il faut mettre la main à la pâte pour que les choses s'améliorent et puis pour faire avancer nos idées ou pour s'investir pour la collectivité. [...] les gens de ma circonscription et de ma collectivité m'ont fait confiance j'ai été élu député, ce qui m'a permis de faire un mandat de cinq ans dans cette assemblée nationale qui avait un caché très particulière qui était assez intéressante parce que ça permettait de mettre le pied à l'étrier de la politique sans forcément faire de la politique avec tous les côtés rébarbatifs qu'elle peut avoir. [...] j'étais aussi allé voir ce que proposait le [parti Y] mais j'ai un peu compris que c'était... difficile de s'exprimer dans ce cadre-là et pis j'ai senti un accueil chez les [parti X] que j'avais jamais vu avant. Enfin j'avais l'impression qu'en s'exprimant, avec mon âge, j'étais écouté pis on prenait la peine de me répondre, j'ai trouvé ça intéressant. [...] Par voie d'enchaînement, après la fin de la Constituante ben je me suis aperçu que la politique est un domaine qui me passionne et puis je me suis investi dans mon départemental dans cette nouvelle sphère ». (D.R. Entretien du 13/08/19. Cette question est thématifiée par Bernard Lahire (2011) dans « L'homme pluriel ». L'auteur postule que l'individu traverse une multitude de sphères ou de champs d'actions qui ne sont pas homogènes. Au lieu de considérer l'individu par rapport à un rôle spécifique (parent, professionnel, retraité, etc.), il propose une vision complexe de l'individu : un acteur pluriel. En effet, en reprenant le principe d'Archimède, « tout corps (individuel) plongé dans une pluralité de mondes sociaux est soumis à des principes de socialisation hétérogènes et parfois même contradictoires qu'il incorpore ». Chacun devient donc porteur d'une multitude de schèmes d'action, d'habitudes, de dispositions, de représentations. L'incorporation de cette pluralité s'organise en répertoires sociaux distincts, non pas juxtaposés, mais interconnectés les uns aux autres ».

Leclercq et Pagis (2011) évoquent la difficulté de dissocier les trajectoires d'engagement ou de désengagement des autres sphères de la vie. Il se crée une forme de mobilité, parfois entre des milieux sociaux habituellement étanches, de même que « *l'engagement est susceptible d'offrir une place aux déplacés : une place justifiée par un dispositif rhétorique, théorique et pratique qui fonctionne comme une arme contre les sentiments d'illégitimité, de culpabilité ou de désajustement* »⁶⁵⁹.

⁶⁵⁹ Julie Pagis, Incidences biographiques du militantisme en Mai 68 Dans Sociétés contemporaines 2011/4 (n° 84), pages 25 à 51.

CHAPITRE XV :

DES STRATEGIES SPORTIVO-POLITIQUES

15.1. Sport comme champ d'acquisition du capital symbolique (politique)

Les périodes pré électorales constituent des temporalités d'effervescence politique très favorables pour les hommes politiques en vue de capter une légitimité sportive reconvertible en légitimité politique. Cette légitimité vient renforcer le capital symbolique déjà acquis par l'homme politique.

Ainsi on se rend compte que pendant ces périodes, nombre de dirigeants ayant une position de dominant pour utiliser la terminologie d'Alain Accardo⁶⁶⁰ réussissent à s'imposer dans le champ sportif. Ici le champ sportif devient l'espace où les autorités politiques, toute sensibilité confondue et de manière intelligente vont effectuer un mouvement vers les sportifs, les spectateurs, les sympathisants en la matière et par conséquent vers la communauté des parents, des frères de sang etc. pour capter légitimité et reconnaissance. A ce propos, l'opinion des dirigeants eux-mêmes le dévoile : l'espace sportif offre la popularité, permet le contact avec la masse et favorise la mobilisation (80,66%) de celle-ci. Ce qui rejoint l'idée de Raymond Thomas qui affirme que « le sport est un instrument de relation »⁶⁶¹.

Tableau 20 : Présentation des raisons faisant du sport un élément facilitateur pour l'exercice du pouvoir d'accès à l'arène politique

RAISONS ÉVOQUÉES	FREQUENC E	POURCENTAG E
Le sport favorise le contact - le sport est un outil de mobilisation, de popularité et de propagande	121	80,66%
L'espace sportif offre des opportunités : le réinvestissement du capital sportif en capital politique	25	16,66%
SR	4	2,6%
Total	150	100,0

⁶⁶⁰ Les dominants pour cet auteur sont ceux qui ont les moyens de part leur position, de faire prévaloir leur définition de la réalité, de faire adopter leur vision du monde. Alain Accardo, « Initiation à la sociologie de l'illusionnisme social », Editions le Mascaret, 1982, D. 77. Alain Accardo, « Initiation à la sociologie de l'illusionnisme social », Editions le Mascaret, 1982, D. 77.

⁶⁶¹ Raymond Thomas, Sociologie du sport, Editions Universitaires 1987, p. 27.

Voyons à présent comment cette légitimité s'opère dans le champ sportif en périodes pré électorales en Algérie. Mais avant de présenter le déploiement des hommes politiques sur le terrain sportif lors des campagnes électorales, écoutons les propos du député Saïd Benamara, ex- président de la fédération nationale de Handball qui dévoilent des stratégies de captation de popularité, de notoriété et de légitimité : « *Pendant quinze ans ou vingt, il serait difficile aux électeurs algérien s'ils ne vous connaissent pas. Il faut savoir qu'on s'engage pour toute sa vie dans un parti politique. En France, il y a les conservateurs, les socialistes etc. et les gens militent pendant des années. En Afrique, dans les pays en voie de développement comme l'Algérie, les gens ne comprennent pas ça. Les gens aiment voir l'individu et l'apprécient à travers ce qu'il fait pour sa région et ils s'attachent à lui. Moi par exemple, quand il y a une messe d'enterrement ou toutes autres manifestations de réjouissance etc. par exemple, je suis toujours présent là ; je donne l'argent, je n'attends pas nécessairement l'approche des élections ; je suis régulier à toute forme de manifestations. C'est la présence physique qui compte en Afrique. Quand vous organisez une manifestation culturelle, c'est avantageux ; quand vous organisez des jeux, comme par exemple, le défilé du 1er novembre⁶⁶² ou autre, il vous est facile de conquérir toute la jeunesse. Entre temps, quand j'allais à l'école pour la fête du 5 juillet⁶⁶³, il y avait différents jeux (jeux de sac, de foulard etc.). Actuellement, ces jeux ont presque disparu et les gens ont tout oublié. Et le 5 juillet pour la fête de l'indépendance, comme les gens ont tout oublié, je prends ça en charge moi-même et je supporte les frais, les cadeaux, les prix à gagner etc. Ce faisant, pendant des années encore, la jeunesse montante ne peut jamais m'oublier. Quand vous organisez des matches de football ou de handball... quand vous organisez ces jeux-là, ça intéresse la population. Vous ne serez jamais oublié. Donc, c'est l'intérêt et l'impact du sport sur la politique. Vous vous êtes immortalisé dans les consciences. Il y a des régions quand ma voiture passe, je suis ovationné par la population : Benamara ! Benamara ! Ça va de bouche à oreille et ça demeure. Ah! avec le sport, les jeux, ça rapporte beaucoup ; ça compte beaucoup en politique. Ça aide beaucoup en politique ... C'est une méthode pour avoir un électorat important que constitue la jeunesse. Cette couche-là est très importante. C'est la jeunesse qui fait décider les vieux parce qu'enfin de compte les vieux demandent à leurs enfants ce qu'ils vont faire : Pour qui allons-nous voter ? Et comme vous avez la jeunesse de votre côté eh bien! vous avez une bonne cote. Aussi, m'arrive-t-il d'intervenir pour aider à la construction des écoles, des dispensaires en faveur des populations. Par exemple, Il y a un projet par des bailleurs de fonds qui ont réclamé à la population une contribution de 10% sur le coût total de la construction de l'école ou un du dispensaire dans ma région. Je donne cette somme-là*

⁶⁶² Journal El Moudjahid, du 29 juin 2017. La Déclaration du 1^{er} novembre 1954 est le premier appel adressé par le Front de libération nationale au peuple algérien, en liaison avec la journée d'action de la « Toussaint rouge », marquant le début de la guerre d'indépendance de l'Algérie.

⁶⁶³ Journal El Moudjahid, du 12 mai 2017. Le massacre d'Oran ou massacre du 5 juillet 1962, se déroule à Oran, le 5 juillet 1962, trois mois et demi après la signature des Accords d'Évian de la guerre d'Algérie, deux jours après la reconnaissance officielle de l'indépendance, quelques heures avant sa proclamation.

etc. ou bien je fais organiser des jeux ou des matches et je dis : pour le compte de la construction du dispensaire, de l'école ou d'un terrain de sport, il faut un tel nombre de voyage de sable et telle capacité d'eau chacun. Et c'est avec le sourire aux lèvres, avec enthousiasme qu'ils le font avant que le match ne commence. Parce qu'ils savent après ça ils vont faire le match. Puis après, je leur donne la coupe et une enveloppe. C'est comme ça que moi j'ai toujours fait. Je n'impose rien à personne. Et ils sont contents ces jeunes-là ; tout le monde court pour le faire et cela fait partie de l'échauffement » (Sic). Ces propos illustrent et résumant bien toute la ruse de l'homme politique algérien.

15.2. Regain d'intérêt des hommes politiques pour le sport lors des joutes électorales

Les sportifs-pratiquants attestent ces stratégies de ruse électorale et expliquent en effet l'engouement et le regain d'intérêt pour le sport pendant les périodes préélectorales par les hommes politiques. Ils développent leurs justifications (Cf. tableau 21) par le fait que :

- le sport mobilise un nombre important de personnes (48,66%) ;
- le sport est un creuset qui favorise la recherche des voix d'électeurs potentiels (28%) ;
- le sport est un vecteur de communication par excellence (23,33%).

***Tableau 21** : Opinion des sportifs pratiquant sur le regain d'intérêt pour le sport par les hommes politiques à la veille des élections*

INTERET pour le sport par les hommes politiques	FREQUENCE	POURCENTAGE
Le sport est un instrument de mobilisation des populations	73	48,66%
Le sport est un creuset d'électeurs potentiels	41	28%
Le sport est vecteur de communication	35	23,33%
TOTAL	150	100,0%

En fonction de ces résultats, on peut conclure, comme l'ont démontré plusieurs études (Christian Bromberger, 1995, 1997 ; J.P. Augustin, Les territoires de l'éphémère, 1994), que le sport demeure un moyen de mobilisation⁶⁶⁴ des masses. Il est à la fois un excellent creuset pour rallier des voix d'électeurs potentiels et un puissant vecteur de communication qu'utilisent les dirigeants politiques et sportifs pendant les campagnes préélectorales en Algérie.

⁶⁶⁴ Jean-Pierre Augustin, «Les territoires de l'éphémère », cité par Christian Pociello, In « Sports et sciences sociales - Histoire, sociologie et perspective », Editions Vigot, 1994, p. 169.

Examinons à présent de manière concrète sur le terrain, ces manifestations de stratégies politiques et électoralistes.

15.3. Stratégies d'utilisation politique du sport

Elles consistent en des prises en charge des sportifs par les hommes politiques au travers des associations sportives. C'est ainsi que l'équipe de football du département de Blida, « Salvadors » est entièrement et personnellement financé par le Maire de la commune Tarik Tennoune. Des dons et legs font également l'objet des stratégies adoptées par certains hommes politiques. Nous citons en exemple le président Malek Arrezki qui, à l'occasion des campagnes aux élections présidentielles de 2014 auxquelles il était candidat expose lui-même ses réalisations par ces écrits : « *ami des jeunes, j'ai offert gracieusement un bus à l'équipe de football des Salvador et équipé en 2018, chacun des 54 quartiers de Blida d'un jeu de maillots et des ballons d'entraînement et doté toutes les communes de Blida de Coupes. Pendant cette même période, d'autres localités de l'Algérie ont bénéficié de ces mêmes équipements sportifs. J'ai envoyé dans tous les Etablissements Secondaires et Techniques de Blida des ballons d'entraînement* ».

En résumé le champ sportif constitue un espace de communication, d'échanges, d'exercice de pouvoir par excellence qu'utilisent les hommes politiques pour recueillir du capital social (réseau de relations mobilisables) et pour développer du capital symbolique, deux facteurs qui leur confèrent plus de légitimité. Pourrait-on dire à ces égards que le sport est devenu l'objet d'intérêt politique ?

15.4. Sport, outil de propagande électoraliste des partis politiques

A Tipaza par exemple, un tournoi de football a été organisé par le parti politique dirigé par Amar Makhloufi, ministre de l'énergie et des mines pendant près de trois mois. Ce dernier est aussi président de l'Association du Développement (AD) de Sebdu, sa région natale. Tous les mercredis et les week-end, sont des occasions pour les jeunes, femmes, vieux etc. pour se mobiliser et se retrouver sur les stades autour de la manifestation du phénomène football. Le nom du parti politique en question se scande sur toutes les lèvres pendant près de trois mois ; et à travers ces tournois, c'est le nom du leader charismatique du parti qui est mis en scène. Le constat qui s'affiche est qu'ici, à travers le déploiement de ces manifestations sportives qui s'organisent dans les localités régionales et ethniques d'origine du dirigeant politique, constituent même l'une des stratégies de « *force pure et ensuite une opération de légitimation destinée à déguiser les voies de fait en état de droit* »⁶⁶⁵ en faveur de cet élu fils du terroir. Cette forme de contrainte déployée par les hommes politiques n'est pas ressentie comme contraignante par les concitoyens, mais disons pour notre part, comme étant l'une des méthodes de persuasion, de manipulation douce qui s'adressent aux besoins de la population, leur donnant ainsi le sentiment de n'obéir qu'à eux-mêmes puisqu'il s'agit de leur frère de sang

⁶⁶⁵ Alain Accardo, op. cit., p.85.

; « les liens du sang » étant fortement ancrés dans les mœurs des ethnies du peuple algérien en général et tout particulièrement au sein de celles des régions berbères.

15.5. La politique, élément de division des clubs sportifs

Le fait d'appartenir à l'un des partis de l'opposition pour un dirigeant sportif peut freiner sa marche vers la conquête du pouvoir. Ainsi, lorsque l'opposition FLN/FFS a atteint son paroxysme, Mohand Cherif Hannachi en a subi les frais. En effet, quand Hannachi fut élu président des «Les Lions du Djurdjura football club ». Cela est apparu comme une révolution dans la gestion des « Les Lions de la Kabylie». En effet, il a adhéré à un autre parti différent de celui du père fondateur de ce club, le feu président Abdelkader Nacer qui est du PRD, un parti d'opposition. Le nouveau parti politique auquel a adhéré le nouveau président du club est le FFS dont le président est le riche homme d'affaire Ishak Rabrab favorable à la mouvance au pouvoir. Et lorsqu'Isaak a décidé d'évincer Hannachi, rien n'a pu empêcher la chose et ce dernier a été démis de ces fonctions de président des Lions de Djurdjura. Un nouveau directeur a été mis en place. Malheureusement, les divisions ont été si profondes que ce bureau a été paralysé à telle enseigne qu'aujourd'hui, les mythiques Lions de Djurdjura » ont connu successivement à l'issue de cette crise politique, de nombreuses défaites. L'équipe n'est plus en mesure de payer ses joueurs qui, depuis de longs mois, n'ont plus perçu leurs salaires. Et depuis, c'est la débandade totale. C'est dire que lorsque la politique se mêle au jeu sportif, cela crée parfois des dysfonctionnements du club.

15.6. Des points positifs d'utilisation du champ sportif par les politiques

L'exploitation du sport par les hommes politiques à notre avis n'est pas toujours rentable pour le développement du sport lui-même. S'il faut le rappeler encore ici, la politique est définie comme « *l'art de la conduite d'un groupement humain. Ce groupement peut-être une association, une communauté, un mouvement, un quartier, un village, une cité, un Etat. La politique, c'est aussi l'art de conquérir et d'exercer un pouvoir ; elle est encore l'art de prévoir et de créer* »⁶⁶⁶. En toute rigueur, selon les définitions ci-dessus, nous pensons que la politique apparaît avant tout comme une activité humaine et à ce titre, il faut bien gérer le mouvement sportif qui constitue un champ de relations humaines, d'alliance et/ou de conflit, de concurrence et/ de coopération ; et s'il faut pour cela conquérir et y exercer un pouvoir, il importe de le faire. Il n'y a rien de mal à cela étant entendu que la politique pénètre tous les aspects de la vie quotidienne ainsi que le champ sportif ces dernières années. Ce qu'il faut combattre, ce sont les pesanteurs défavorables et avilissantes.

Parlant des hommes politiques qui ont investi le champ sportif, s'ils peuvent organiser des compétitions sportives au bénéfice des sportifs, cela paraîtrait naturel, logique et

⁶⁶⁶ Jean-Charles Kabré Chrétien, la politique te concerne, Centre de Publications Evangéliques, Abidjan, 1995, p. 42.

significatif. Depuis le renouveau démocratique en Algérie, si l'on écarte le nombre de compétitions organisées à des fins politiques, nos équipes toutes disciplines confondues, ne disposeront peut-être pas de compétitions et d'entraînements pour se mettre suffisamment « jambes » en vue d'être techniquement et physiquement compétitives au plan international. Nous ne détenons cependant pas de données statistiques chiffrées faute de documentations officielles dans le domaine. Toutefois il est aisé de constater que c'est surtout en période électorale qu'on dénombre le plus de rencontres sportives en général et au football en particulier parce que c'est là justement qu'il y a une grande mobilisation de masse. Ainsi, un décompte arithmétique des tournois de football organisé dans les stades et quartiers dans la seule ville de Tipaza révèle environ mille neuf cent cinquante rencontres sportives dans la période préélectorale des municipales du 17 avril 2014. Or, en période non électorale, ce ne sont qu'à des rencontres statutaires auxquelles l'on assiste, et de manière quasi exclusive. C'est dire en tout état de cause que la contribution des politiques dans l'organisation de ces tournois à connotation politique impulse une dynamique importante, ne serait-ce qu'au plan de l'animation de la vie associative sportive. Tel tournoi par exemple qui porte le nom d'Abdelaziz Bouteflika, président de la République ou de Abdelkader Bensalah , président de l'Assemblée nationale, tournoi de la liberté... etc., d'autres, des trophées mis en jeu par tels responsables politiques, par exemple : « coupe » Abdelhamid Boumeslet, chef de la circonscription de Djidjelli etc., sont autant de compétitions qui « permettent sans commune mesure de mettre les joueurs en jambes pour être compétitifs. C'est extrêmement important ». (Lakhdar Belloumi, entretien du 10 janvier 2020). Mentionnons aussi le tournoi hyper médiatisé organisé par monsieur Aziz Derouaz, ex ministre de la jeunesse et des sports, président du parti politique RPR de la mouvance au pouvoir. Ce tournoi, qui s'est déroulé du 4 août au «3 janvier 2009 a été organisé dans son village natal à Zéralda et a connu la participation (les équipes de toutes les communes de sa sous-préfecture. Il a duré environ trois semaines environ. Ce tournoi par exemple, organisé trois mois avant les élections présidentielles d'avril 2009 a permis une visibilité de l'homme politique et de capter une popularité, une notoriété dans sa région. A la finale de ce tournoi, on a assisté à la présence de cinq ministres de l'équipe gouvernementale. Pourrait-on nous objecter que ces tournois n'ont-ils pas pour but de rallier des voies d'électeurs potentiels à la cause du pouvoir ?

Tous ces tournois, on ne cessera jamais de le dire sont hyper médiatisés durant tout le temps que dure les compétitions et où l'homme politique se met en scène. Le champ sportif est à cette occasion requalifié en un espace de mobilisation et de communication directs avec les sportifs. Cette stratégie compte pour un homme politique. Pour celui-ci, c'est la ruse orchestrée pour des fins électoralistes, de recherche de sympathie auprès du monde Sportif et de popularité tout court dans la mesure où, derrière et autour des sportifs, gravite tell monde incalculable de parents, d'amis et de réseaux, de relations mobilisables qui constituent un

électorat potentiel qui, selon Djamel Merizek du Journal Liberté, « serait de vulgaires agents de propagande à qui on tourne le dos une fois les élections terminées »⁶⁶⁷.

15.7. Sport comme creuset électoraliste : reconnaissance du capital symbolique

Le cas d'Abdelmalek Zenir ; président du parti FLN, député et recteur d'université

Abdelmalek Zenir issu d'un milieu modeste de quatre enfants, il devient une figure de proue du mouvement sportif algérien. Il investira la quasi-totalité de son temps libre dans le mouvement associatif et au basketball avec le meilleur club du département de Djidjelli, la JSD (Jeunesse Sportive Djidjellienne) et ce durant une trentaine d'année.

Photo 15. Tournoi de tennis en période pré-électorale des élections législatives 2017



Source : Tennis club de Jijel

Au fil des années, bien au-delà de ses accomplissements en tant que joueur bordure du terrain, Abdelmalek a marqué la vie de centaines de jeunes, dont plusieurs le qualifient de « deuxième père ». Il a acquis la sympathie de la population djidjellienne grâce à la création d'un club baptisé « ABDEL », lorsqu'il était en quête de popularité. « ABDEL » avait une connotation religieuse. C'est un club qui a marqué à un moment donné, l'histoire du basket algérien. En outre, Abdelmalek possède une école et un collège privé depuis 2006. Il est un

⁶⁶⁷ Djamel Merizek, « Toute la vérité », In Liberté, n° 74, du samedi 21 septembre 2017.

moment où le titre de champion d'Algérie en boxe détenu par l'algérien Mustapha Moussa le premier médaillé aux Jeux Olympiques de 1984 à Los Angeles dans la catégorie des 81 kg, devait être remis en jeu par son promoteur Idris Benhamada. Ce dernier n'avait pas les moyens financiers et matériels pour organiser le dit gala. C'est pour cela que le sport bénéficie beaucoup de l'apport des hommes politiques. Même si par ailleurs, ils en profitent pour redorer leur popularité et leur légitimité. Ainsi Monsieur Abdelmalek Zenir, usant de son capital économiques et culturel était porter volontaire pour sponsoriser le gala de remise en jeu du titre de champion d'Algérie de boxe. Cela a été une réussite extraordinaire. Ce jour –là « Moussa », le champion Algérien de boxe a mis son titre en jeu, l'a défendu et l'a reconquis de façon spectaculaire. La salle Harcha était archicomble. Cette performance, l'Algérie la devait à Abdelmalek Zenir, promoteur de cette manifestation. Mais ce jour-là il développa une stratégie subtile en assistant pas à la salle Harcha. Il n'a pas fait le déplacement pour suivre la compétition. C'est une manière pour lui de faire valoir l'une des maximes de la Roche Foucaud qui dit que « le refus de louange est une manière de demander à être louer deux fois ». Cette stratégie met en évidence ce qu'Accardo reconnaît comme étant une démarche de renforcement du capital symbolique et qui n'est rien d'autre que le crédit qui est consenti à Abdelmalek Zenir par le monde sportif de la boxe à cet instant précis de l'enchantement. Il a su reconverti son capital économique en capital symbolique dans la mesure où il a su conquérir la sympathie et la reconnaissance des sportifs et du large public, c'est-à-dire d'une frange importante de la société algérienne. Le fait d'avoir saisi l'opportunité d' « offrir à la prestigieuse salle Harcha pour la mise en scène de son propre personnage » , pour mobiliser des sportifs au cours des élections de sa première législature qui ont eu à voter, rien que pour Abdelmalek Zenir à cause de son apport « angélique », dans l'organisation de ce gala de boxe. Sa popularité s'est agrandie et il s'est vu crédité des voix électives des sportifs qui ont massivement voté pour lui. Il a été élu député au département de Jijel. « Je peux dire que je fais partie de ceux-là qui ont voté pour lui. J'en suis même l'un des acteurs de la propagande en faveur d'Abdelmalek Zenir. On peut noter qu'à partir de cet événement, Abdelmalek Zenir s'est constitué un mouvement de sympathie de la part des sportifs en faveur de l'homme politique qu'il est. Ce mouvement, il faut l'avouer, n'a pas été suscité par l'homme charismatique du monde politique mais plutôt par la sympathie des sportifs eux-mêmes en faveur du dirigeant politique et du partisan du sport qu'est Abdelmalek Zenir : « la meilleure forme de domination est celle qui se reproduit non pas contre la volonté des dominés, mais avec leur adhésion ». (A.Z. Entretien du 15/01/20).

15.8. Une jeunesse sportive « naïve » et instrumentalisée

Mais lorsque les politiques ont besoin du sport pour se faire un nom, ce sont eux-mêmes qui se manifestent pour compétitions sportives. Écoutons Monsieur Mohamed Hade⁶⁶⁸ à ce sujet

⁶⁶⁸ Mohamed Hade est un homme politique de la région du Sud du pays. Il est président des « Mouvement

: « *quand vous pouvez utiliser les jeunes pour des causes politiques...bref à des fins personnelles ou politiques, nous, hommes politiques, nous n'hésitons pas ; moi en tout cas, je n'hésitais pas. Mais il faut avoir le flair pour utiliser cette jeunesse sportive dans leur naïveté. C'est une interaction entre cette jeunesse et nous* ». La stratégie consiste à avancer l'idée : « *jeunesse, je vous soutiens, en retour il faut que vous me souteniez quand j'ai besoin de vous* » Sic. et d'ajouter : « *On lui fait des promesses de la soutenir financièrement, et on fait comprendre à ces jeunes qu'en les soutenant financièrement et matériellement, ils (ces jeunes) ont également le devoir de nous soutenir politiquement. Alors c'est comme un genre de contrat qui nous lie. Et lors des campagnes électorales, lorsqu'ils entendent parler de vous ils sont prêts à vous soutenir. Je peux dire qu'il est facile de leur laver le cerveau en mettant en avant le sport parce que la jeunesse aime naturellement cette activité-là. C'est-à-dire sous le couvert –dire du sport, je pouvais les avoir à mes côtés surtout Si vous leur parlez également de la représentation politique de la région. Nous mettons en avant parfois la région et la tribu du Sud que le sport doit à un moment donné défendre* » (Sic). (Entretien du 27 décembre 2019).

En effet, s'agissant de l'argumentation avancée par Monsieur Mohamed HadeF en parlant de la naïveté des jeunes qu'il exploite, nous pensons qu'il faut nuancer et relativiser ses propos dans la mesure où les jeunes aiment pratiquer le sport certes et le football en l'occurrence. Ils ont envie de pratiquer des activités sportives, mais organiser ces activités nécessite des moyens (matériel et des ballons etc. par exemple) qu'ils n'ont pas. Ils ne peuvent donc que s'appuyer sur une personnalité, qui plus est, se trouve être Monsieur Mohamed HadeF qui est un de leur frère de sang de leur région et qui détient un large capital économique et symbolique.

Sous d'autres cieux à Batna par exemple, ville cosmopolite au Nord-Est du pays où les affirmations ethniques « *les Chaouias* » semblent exacerbés, il apparaît que les jeunes répondront favorablement « *aux jeux des tournois de sport* » organisés par une autorité quelconque, qu'elle soit du bord politique de la mouvance au pouvoir ou de celui de l'opposition. Si un tournoi organisé par l'opposition s'achève, les jeunes sont automatiquement prêts pour participer à nouveau au tournoi qui serait organisé par un parti de la mouvance au pouvoir.

En définitive, si HadeF a gardé sa popularité intacte dans Batna sa ville natale c'est sans nul doute à cause du football. Ce dirigeant est devenu incontournable dans cette ville non seulement dans le champ sportif mais également au plan politique puisque les sages de cette contrée n'hésitent pas à faire appel à lui, eu égard au capital économique et symbolique qu'il détient. Il faut rappeler que l'organisation des sages de la région des Aurès⁶⁶⁹ demeure l'une

national d'espérance, après avoir milité dans le Parti de la Révolutionnaire populaire de l'Algérie l'équipe départementale de la région des Hauts plateaux de Batna.

⁶⁶⁹ L'Aurès, est une région en partie montagneuse située dans le Nord-Est de l'Algérie, caractérisée à la fois par sa riche histoire, son relief en partie montagneux et par son peuplement traditionnel, le groupe berbère des

des structures les plus dominantes de la chefferie traditionnelle et politique des Berbères Chaouis de Batna. Elle reste depuis la nuit des temps, une organisation très puissante et influente dans cette région du Nord-Est du pays.

15.9. Les stades et les tournois sportifs comme lieux de communication politique

Lorsque la coalition de la mouvance au pouvoir devait fêter la première année de son retour au pouvoir (le retour au pouvoir d'Abdelaziz Bouteflika), un tournoi a été organisé à Tlemcen le fief de monsieur Dahou Ould Kablia , ex-Ministre de l'intérieur et des collectivités locales; il avait, à ses côtés, le Ministre de la justice, garde des sceaux Tayeb Belaiz. Ce tournoi, organisé par un fils du terroir, monsieur Allik avait connu la participation de dix communes de la région en l'occurrence la sous-préfecture d'Arris. L'organisateur du tournoi monsieur Allik a initié une lettre pour demander des aides à certaines personnalités de la région et a émis le vœu que tous les fils originaires de la région des Aurès et de ses environs y contribuent.

Photo16 : Le Ministre de la jeunesse et des sports accompagné de quelques députés et opérateurs économiques sur le stade Tchaker de Blida (Source : Jeune Afrique)



La cause a été entendue mais récupérée à des fins politiques. Monsieur Allik en a profité pour apporter effectivement son aide.

Décidément, la finale coïncidait avec le premier anniversaire de la coalition. Toutes les équipes participantes s'étaient vues récompensées par le président originaire de Tlemcen, donc de la région. Cet homme politique était venu soutenir l'évènement avec beaucoup de ballons. Cette stratégie a permis au donateur politique de transformer cette manifestation sportive en meeting politique puisqu'il y n'a eu rien que des discours politiques lors de la

Chaouis.

remise des équipements aux joueurs. La coalition que représentait Dahou Ould Kablia en a profité pour faire le bilan de la première année de règne du président A. Bouteflika. C'est dire que les hommes politiques récupèrent rapidement les manifestations sportives à leur compte. Cela a été en tout cas, un grand succès politique pour Allik. Il en a profité également pour asseoir son autorité, sa légitimité et sa notoriété dans la région.

15.10. Le spectacle sportif instrument de commémoration des dates historiques et des fêtes

« Tous les gouvernements de masse ont depuis toujours eu recours au spectacle pour tenir leur sujets dans un état d'hébétude contrôlée. Les Césars et les autocrates si exaltés sont les modèles jamais dépassés dont tout spectacle a dû s'inspirer. Ces grands maîtres avaient déjà compris que le pouvoir paralysant de la représentation ludique était d'autant plus solide que la différence entre la scène et la réalité était réduite. Aussi Berlinguer préconise de s'approprier la leçon de l'Etat romain et la conduire dans des conditions modifiées dans lesquelles on opère : la représentation et la réalité doit disparaître. Mais le peuple-on le sait-est insatiables dans sa faim d'émotion et un sage gouvernement saura s'apercevoir des nouvelles exigences et pouvoir en temps utile au renouvellement des événements »⁶⁷⁰.

A côté des pouvoirs définissant le principe de prééminence du chef de l'Etat, le président de la République préside aux solennités nationales. Il est le premier personnage d'honneur des cérémonies sportives. Il se réserve le spectacle sportif extraordinaire, c'est à dire la finale de la coupe d'Algérie de football. C'est lui-même en personne qui remet solennellement chaque année le trophée de la coupe. C'est la raison pour laquelle il suit régulièrement l'équipe nationale de football. Cette dernière relève du « domaine de la Présidence de la République »⁶⁷¹. D'autre part les champions d'Afrique sont reçus par le président de la République. En leur honneur, il leur offre une réception. Il préside le cérémonial de l'ouverture ou la clôture des jeux internationaux (Jeux méditerranéens, Jeux africains, maghrébins, panarabes...).

Le parti du FLN, après le président de la République, occupe la seconde place dans cet usage du sport spectacle. L'affirmation culturelle du spectacle sportif, créateur de symboles nationaux, de mythes et de croyances collectives ou lieux de reconnaissance communs autour de signes et de héros sportifs, est renforcée par le FLN. Ce parti va donc utiliser, en les reconnaissant, les sportifs de haut talent. La recherche de contacts avec les sportifs est très

⁶⁷⁰ In lettres aux hérétiques. Correspondance avec les dirigeants de la nouvelle gauche italienne. Première lettre (Berlinguer à Panella). Revue de Préhistoire contemporaine n°1, Paris, mai 1982, pp174-175.

⁶⁷¹ En 2014 juste avant la qualification en coupe du monde, l'entraîneur de l'équipe nationale est convoqué par le Général Gaïd Salah, secrétaire du ministère de la défense nationale pour se faire préciser le choix du président de la République : « Il souhaite un homme à lui, un Algérien ». La réponse de l'entraîneur est la suivante : « Je suis un Algérien, un patriote et un Kabyle », pour lui les structures sportives ne sont pas neutres et encore moins les hommes qui dirigent car ils sont aux ordres du militaro-partisan. In entretien avec Maouche Mohamed réalisé en 1988 à Alger.

développée par les responsables politiques du FLN ayant compris l'enjeu du sport spectacle émotionnel. Pour le parti unique, ce qui compte, ce n'est pas l'activité sportive proprement dite mais la mobilisation qu'elle suscite et les effets qu'elle produit en terme de reconnaissance nationaliste. En revanche, le FLN parraine idéologiquement et politiquement « le cross du Parti et des APC »⁶⁷². Les objectifs fondamentaux qu'il lui assigne sont la mobilisation par le sport des citoyens et des jeunes particulièrement, la réalisation d'une démocratisation très profonde des APS. Au plan politique, le parti tend à démarginaliser le sport et à l'intégrer pleinement dans les préoccupations des institutions politiques, administratives, sociales, éducatives et culturelles du pays.

D'autre part le parti du FLN offre et multiplie les réceptions en l'honneur des équipes sportives. A Alger, les équipes de football, victorieuses de championnat et de la Coupe, sont fêtés au cours d'une cérémonie organisée au siège du FLN en présence du responsable du secrétariat permanent du comité central qui remet personnellement un trophée récompensant les joueurs pour leurs efforts.

On voit bien que ce ne sont pas les autorités sportives, le ministre des sports, le comité olympique algérien ou les différentes fédérations à qui cela revient de droit qui président ces cérémonies mais les autorités politiques et en particulier les membres du bureau politique du parti FLN. Ces derniers paternalistes se comportent à la fois comme des donneurs de leçon, des directeurs de conscience et des commissaires du peuple. Ces cérémonies prennent l'allure non pas de fête mais de meetings de propagande ultra-nationaliste. Le discours est exclusivement politique, les thèmes liés à la finalité du sport comme l'éducation, la culture, la santé sont inexistantes. Les responsables du FLN étalent leur bienveillance autoritaire et condescendante envers les sportifs car ils croient qu'ils sont les seuls dépositaires de la légitimité et du nationalisme.

15.11. La société sportive honore ses dirigeants

La communauté sportive honore ses dirigeants méritants. Des commémorations sont organisées en rappelant les mérites de certains dirigeants décédés qui ont apporté une contribution incontestable au sport algérien ; comme ce fut le cas de Maouche Mohend ex président de la Fédération algérienne de football et ex président du COA qu'il dirigea de 1963 à 1965 , il fut athlète et footballeur, tout en suivant des études ponctuées par un doctorat en médecine. Champion universitaire du 100 mètres à Constantine. Il rejoint Alger, il entama une carrière de footballeur au Red Star d'Alger entre 1946 et 1953, puis au Mouloudia Club d'Alger, ou celles des autres figures emblématiques sportifs. Le jubilé de l'ex président de la Fédération algérienne de volleyball, le docteur Kaddour Bourkaib et de deux stars qui avaient porté le maillot de l'équipe nationale algérienne de basket-ball dans les années 60 et 70, il

⁶⁷² Cross du parti et des APC. Brochure du ministre de la jeunesse et des sports. Pour un sport éducatif de masse, mobilisateur et révélateur de jeunes talents.

s'agit de l'ex-joueur de l'USM Alger, Kamel Lâamari, et de l'ex-joueur du NAR Alger (MC Alger, ndlr), Zenir Krimo. Le cas d'Abdelhamid Kermali, doyen des entraîneurs algériens, le jubilé c'est déroulé sous le haut patronage du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. C'est la première fois, dans les annales du sport algérien que le chef de l'Etat parraine ce genre de manifestation. Le geste du président de la République, qui est significatif à plus d'un titre, exprime la gratitude de la nation toute entière envers un des monuments du mouvement sportif national. Et de l'ex international de football Mustapha Zitouni, cette commémoration, a eu pour théâtre le stade du 20-Août 55 (Alger), a été organisée par la Fondation de l'Equipe nationale de football du FLN, en collaboration avec les ministères de la Défense nationale, de la Jeunesse et des Sports et des Moudjahidine. La grande famille sportive ressert ainsi ses liens en rendant hommage à ses membres éminents, les intégrant à jamais dans la mémoire collective du monde sportif.

Il y a véritablement une connivence qui s'établit entre le mouvement sportif et ses dirigeants comme le reflète la une du journal « Le Temps » ci-dessous.



Photo17: En mémoire du Feu Zitouni Mustapha (Source : Le journal Le temps)

15.12. Sport, espace de captation de popularité et de légitimité en terme de capital symbolique

Les hommes politiques sont en permanence en quête de pouvoir. Ils visent à s'accaparer un levier du pouvoir : la popularité puisque c'est elle qui leur assure leur domination. Et ils se saisissent de tout ce qui peut leur procurer cette popularité. L'un des domaines où l'on peut acquérir une telle reconnaissance est bien sûr le sport ; cet espace/temps qui draine les masses. Dans la mesure où le mouvement sportif algérien ne peut assurer son auto-développement compte tenu des modestes moyens dont il dispose, il devient

une proie facile pour les hommes politiques et d'affaires. Il va s'en dire que tous ceux qui détiennent un confortable capital politique, économique, symbolique etc., ont le pouvoir du contrôle du sport algérien, parce que le système de mobilisation de ses moyens humains est basé sur le bénévolat et celui de ses moyens financiers et matériels, fondamentalement sur le mécénat.

Selon Mustapha Berrah, président du Comité National olympique sportif algérien(CNOSA), « *Les moyens ne sont pas mis à temps ou pas du tout à la disposition des membres que l'Etat lui-même a accepté de financer et ces lignes-là se retrouvent bien dans la charte des sports dans la charte des sports. Donc vous voyez par cet exemple que l'Etat ne dispose pas de moyens financiers et matériels nécessaires pour le développement du sport chez nous ;par conséquent les structures sportives ne disposant pas de leur autonomie financière, on peut qu'assister qu'à une subordination du sport à ceux qui disposent des moyens et souhaitent prendre en charge les destinées des disciplines sportives ; mais je pense qu'il faut en avoir la passion. Il arrive donc que les membres des fédérations fassent les pieds de grue à la veille ou avant-veille de ces championnats ou coupes devant les bureaux du ministère de la jeunesse et des sports dans l'éventualité d'avoir des fonds tout comme s'ils étaient entrain de quémander* ». Le mécénat en Algérie selon ce responsable du CNOSA, « *est assuré par des personnes de bonne volonté qui mettent leur argent dans le sport quand elles sont sollicitées. En retour ces personnes tirent de cette action, non pas un bénéfice en terme de coût/bénéfice, mais une image pour conforter leur personnalité* ». En effet, « l'étoffe » économique faible du pays, ne permet pas le sponsoring qui poursuit un but coût/bénéfice. Dans ces conditions, on comprend pourquoi les forces du mouvement sportif passent dans les mains de ceux qui disposent d'un fort capital économique. Ces derniers se servent alors de ce pouvoir qu'ils détiennent pour faire de cet espace sportif un tremplin politique.

Le cas du richissime Isaak Rabrab illustre parfaitement ce mécanisme de captage d'image et de popularité. Il a en effet assuré le financement de la vieille et célèbre équipe de football « les Lions de Djurdjura football club ». Parce qu'il est le principal bailleur de fonds du club, et surtout parce que cette équipe confère en Algérie de prestigieuses victoires au plan national et international, il a pu se rendre populaire en qualité de président du club. Isaak Rabrab a conquis donc une imposante popularité qu'il a su réinvestir dans le domaine politique. Et nous pensons que c'est bien cette popularité qui lui a assuré aujourd'hui une présence évidente sur la scène politique du pays puisqu'il est le chef de l'un des partis politiques influents de la mouvance politique au pouvoir. Ce fut aussi le cas du magistrat Moukden Salim. Nous ne pouvons pas affirmer aujourd'hui, et rien ne nous permet de le faire, que ces dirigeants sportifs voulaient s'assurer une position politique à l'époque. Mais ce qui est évident, en finançant l'équipe des « Lions de Djurdjura » Isaak Rabrab comme Moukden Salim, ont acquis une popularité incontestable par le biais du sport. Ce qui a permis par exemple à Monsieur Moukden Salim de briguer deux mandats comme député à l'Assemblée nationale depuis la première législature de l'avènement de la démocratie. Aujourd'hui, il est

facile de comprendre que ceux qui investissent le sport, qui, pour être responsables, qui, pour y injecter de l'argent, le font dans divers buts, et il y en a bien évidemment qui le font pour des projets politiques. Examinons par exemple le cas de M. Abdelhamid Haddadj qui fut président de la Fédération de Football parce qu'il détient un capital économique important et est influent dans le monde des affaires. Il est en effet président directeur de la Banque of Golf. Ce dernier s'est impliqué dans le sport, pour conquérir d'une certaine notoriété.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Au terme de cette étude de cas, le sport apparaît comme un instrument d'acquisition de popularité, de prestige et par-là il s'affirme comme un outil performant de conquête de pouvoir. Ainsi, on peut affirmer sans risque de se tremper eu égard à ces exemples que le sport sert d'ascenseur social pour la scène politique et un tremplin efficace pour acquérir légitimité et notoriété. Ce qui permet à ces hommes politiques sans nul doute d'asseoir leur pouvoir, leur notoriété et/ou leur capital symbolique. Ainsi, Fates⁶⁷³ a interviewé cinquante responsables du sport dans l'Algérie coloniale : parmi eux, « quarante-cinq mettent en évidence l'instrumentalisation politique du sport. Au sein des clubs du nationalisme indépendantiste, le sport n'était en réalité qu'une vitrine derrière laquelle se déployait tout un travail politique et de sensibilisation. Ceci montre les raisons de leur investissement dans le monde sportif. Cependant il faut distinguer les individus qui acquièrent ce capital en tant que Praticants, et ceux qui se saisissent du sport pour en engranger. Mais l'acquisition de ce capital par le sport suffit-il pour s'imposer au plan politique, encore faut-il convaincre par un programme crédible. C'est le cas Monsieur Moussa Touati, candidat malheureux à l'élection présidentielle de mars 2014 qui, étant cependant bien connu dans le milieu sportif puisqu'il a assumé des hautes responsabilités politiques à la tête du ministre de la jeunesse et des sports et de l'institut nationale d'agronomie, n'a pas pu obtenir un résultat élevé lors des dernières élections présidentielles auxquelles il s'était présenté. Par contre, monsieur Ali Fawzi Rebaine, administrateur de commerce de son état, ex directeur du commerce intérieur, directeur des œuvres universitaires (DOU) s'est vu crédité d'une large confiance par des électeurs issus du milieu universitaire à cause de ses actions menées pour le sport universitaire au sein de l'ensemble sportif des étudiants (ESE). Il s'est en effet classé 5ème sur les treize (13) candidats lors des dernières élections présidentielles d'avril 2014. Ce score quoique insuffisant, n'aurait pas été possible si monsieur Ali Fawzi Rebaine n'avait pas occupé le poste de directeur des œuvres universitaires et œuvré pour la cause du développement du sport au milieu de la jeunesse estudiantine.

⁶⁷³ Fates (1999). *Intellectuels organiques et mobilisation par le sport*. In A. Kadri (dir.). *Parcours d'intellectuels maghrébins : scolarité, formation, socialisation et positionnements*. *Op cit.*

CONCLUSION GENERALE

La présente thèse s'est fixée comme objectif l'analyse des stratégies du pouvoir en Algérie et les trajectoires politiques des responsables et décideurs du sport, du niveau local au niveau national *en focalisant l'attention sur le mouvement sportif associatif* comme système fonctionnel d'action. La présente thèse a porté un regard politique sur le mouvement sportif algérien pour analyser les enjeux et les stratégies de conquête du pouvoir qui s'y inscrivent. Ainsi avons-nous privilégié le questionnement sur l'interaction entre l'Etat, le mouvement associatif et la société à travers l'analyse du phénomène sportif tel qu'il se déploie en Algérie à l'ère du multipartisme. Nous avons appréhendé l'écologie sociale du politique en privilégiant les interactions entre le politique et le sportif. Quant au cadre théorique et pour comprendre la société, nous nous sommes inspiré de modèles d'analyse de politologues dont David Easton qui abordait la vie politique comme un système ouvert et adaptable. Par ailleurs, nous nous sommes inspirés de Norbert Elias et de Dunning qui ont souligné la pertinence de l'analyse sportive comme « clé de la connaissance de la société ». Notre intérêt s'est porté sur les interactions du milieu sportif et des institutions (Gouvernement, Conseil Economique et Social, Assemblée Nationale... et des partis politiques) d'une part et des personnalités du monde sportif d'autre part.

En ce qui concerne le sport algérien, la politique a pris corps dans un espace intermédiaire entre colonisés et les colonisateurs et elle se continue comme relation. Elle perdure dans les rapports Etat-citoyens⁶⁷⁴.

L'histoire du mouvement sportif associatif dans ce pays a révélé que ce mouvement n'a connu son plein épanouissement qu'avec l'avènement du multipartisme c'est-à-dire à partir de 1990.

Héritier du sport colonial qui a fleuri dans l'Algérie Française (AF) avant 1962, le sport algérien a connu deux périodes déplorables à son développement.

Durant l'immédiate postindépendance (1962-1999), période trouble au plan politique, dominée par une série de coups d'Etat, il y avait absence de volonté politique réelle de la part des dirigeants du pays. Ce manque de volonté à cet égard, se traduit par la non intégration du sport dans le système sportif national, par l'ignorance de la discipline dans les réflexions prospectives sur le sport et par l'insuffisance des moyens en investissement et en formation. L'instabilité politique est à son comble. Onze ministres se sont succédés à la tête du ministère des sports durant douze années. Ballotté dans cette tourmente, le département de sport cohabite avec les départements de l'Education nationale, de la culture et du tourisme. Ce renouvellement intempestif des responsables et des tutelles n'était pas de nature à donner une assise solide à cette activité culturelle et à favoriser son développement. Le système sportif algérien reproduit structurellement le système sportif colonial⁶⁷⁵ sans pourtant disposer des moyens financiers et humains de son développement.

⁶⁷⁴ Fates, Ibid.

⁶⁷⁵ Kemo-Keimbou David-Claude (2010). « Représentations, politiques et pratiques corporelles au Cameroun (1930-1996). Enjeux et paradoxes du sport en Afrique noire », Thèse de doctorat, tome I, Université March-

On pouvait s'attendre à un redressement du mouvement sportif algérien à l'occasion de l'instauration du régime marxiste-léniniste après le coup d'État du 19 juin 1965. Bien au contraire, la dynamique sportive a été réduite à néant par un excès de contrôle et de régulation sociale de ce secteur de l'activité sociale et culturelle. Sous l'effet de l'idéologie marxiste, on assiste à la dissolution des associations sportives de base remplacées par des équipes départementales et provinciales⁶⁷⁶, décision qui donne un coup d'arrêt au développement du sport. Le système sportif marxiste-léniniste privilégie théoriquement les structures fédérales adaptées au sport de performance, alors que la Charte des sports adoptée en 1976, soutenait le principe du développement du sport de masse. Le gouvernement de l'époque n'était pas en mesure de dépasser cette contradiction d'autant qu'il ne disposait pas des moyens financiers et humains pour relever ce défi. Face à ce projet utopique, des résistances culturelles se sont cristallisées à travers les *Jeux Méditerranéens de 1975*, à Alger, les *IIIèmes Jeux Africains* de Juillet 1978 à Alger et la 17ème Coupe d'Afrique des Nations en Algérie forme d'organisations du sport qui favorise les affirmations identitaires locales⁶⁷⁷ et permet le retour à la tradition en s'appuyant sur des cultures corporelles locales. C'est avec l'avènement du régime démocratique en Algérie que le mouvement sportif local prend réellement son essor.

Dès 1990, les autorités algériennes rompent avec le marxisme à travers la « Conférence nationale » qui instaure un régime plus démocratique et plus libéral. Si le régime politique change, certains hommes politiques de l'ancien régime assurent la continuité de l'Etat. Cependant ce nouveau régime participe à l'effervescence d'associations culturelles et sportives et de développement et imprime une nouvelle dynamique d'expression démocratique impliquant d'autres acteurs politiques à la tête des fédérations sportives. Pour confronter nos hypothèses à la réalité des faits, notre étude a fait appel à une méthodologie combinant des concepts et des techniques sociologiques (enquêtes par questionnaires, biographiques ou récits de vie, entretiens) auprès d'une population ciblée de 150 personnes, dirigeants fédéraux, hommes politiques et de ligues du mouvement sportif algérien. Elle a pris en compte aussi bien les données issues des archives documentaires disponibles que de celles de seconde main (littérature sur le sujet). L'entretien biographique a été réalisé exclusivement au niveau des présidents de fédérations et a tenu compte de leur positionnement au sein du système politique. Une deuxième étude a été effectuée sur une population de 139 sujets sportifs-pratiquants représentant 10 disciplines sportives et fédérales dans le but de recueillir leurs opinions sur la manière dont ils sont gérés et sur le type de dirigeants sportifs qu'ils souhaitent voir à la tête des structures sportives. Les données, saisies par le biais du logiciel Epi info 6 ont été traitées en nous appuyant principalement sur une

Bloch de Strasbourg,), p. 296.

⁶⁷⁶ Laurence Thieux, 2007, *Islamismo y democracia en Argelia, Francia y Estados Unidos frente al conflicto*, Madrid, Ediciones del Oriente y del Mediterráneo, p. 133.

⁶⁷⁷ Ibid.

analyse statistique (logiciel SPSS) et sur l'analyse des discours verbaux, des trajectoires (récit de vie) et sur l'observation. Les variables qui ont été prises en compte ont contribué à identifier la place dans la hiérarchie politique, la catégorie socioprofessionnelle des sujets, l'âge et le sexe (invariants), l'appartenance politique, statut de sportif ou de non sportif. La procédure de recueil des données biographiques respectives a été entreprise à partir des curriculum vitae que les locuteurs (dirigeants sportifs) nous ont fournis. L'analyse biographique a eu pour principal objet d'identifier et de caractériser cette communauté de dirigeants sportifs et de vérifier l'éventualité de leurs rapports avec la classe politique. Les enquêtes ont été conduites dans les départements d'Alger, de Tipaza, de Blida et de Boumerdes; ces quatre villes qui drainent majoritairement les acteurs de la classe politique algérienne.

Dans un premier temps nous avons étudié l'émergence des associations liée à l'avènement de la démocratie algérienne, et avons repéré les associations de développement communautaires, les ONG, les partis politiques et les associations sportives. Nous nous sommes particulièrement intéressés aux associations sportives et aux fédérations, structures qui semblent être a priori les plus éloignées des intérêts politiques. On s'aperçoit a contrario qu'existent des relations entre sport et politiques induites par des conjonctures sociales, idéologiques et politiques dans le nouveau système démocratique en Algérie.

En outre, elle n'a pas été uniquement action, discours, propagande, instrumentalisation, érudition politique au sein des institutions formelles mais aussi théâtralité et la présence d'un corps, sur un espace en apparence anodin, le sport. C'est donc la confirmation, on ne peut plus claire, qu'il n'existe pas de substance véritablement politique et qu'on peut à juste titre parler de génération du politique.

Comme le précise Hannah Arendt dans son infirmation de la vision classique de l'Etat comme lieu central du politique : « la politique prend naissance dans l'espace qui est entre les l'hommes, dans quelques chose de fondamentalement extérieur à l'homme »⁶⁷⁸, là, où les débats de société se retrouvent.

Dans le champ sportif, les agents sont impliqués dans de nombreux sous-systèmes très différents, mais reliés entre eux. Et comme les relations humaines ne cessent de fluctuer, les relations d'ascension sociale sont de même en perpétuel changement. Et comme les personnes ont des besoins et des désirs ceux qui peuvent les satisfaire possèdent un ascendant potentiel. La domination sociale s'exprime par la fourniture ou la rétention des objets et expériences désirés ou nécessaires. Dans le cas où les besoins et les désirs sont excessivement variés, les moyens d'y répondre sont eux aussi très diversifiés. Il y a donc de nombreux outils ou leviers de régulation de l'hégémonie sociale ; le pouvoir, la richesse, le savoir, le savoir-faire (talents sportifs) ; la plupart des sources de domination sociale ou de puissance sociale dérivent de ces quatre éléments.

⁶⁷⁸ Pour reprendre l'idée de Jean Leca, cité par Madeleine Grawitz, in *Méthode des sciences sociales*, 1993, p. 245.

« Le talent sans génie est peu de chose. Le génie sans talent n'est rien.» (Valery)⁶⁷⁹ cette phrase nous interpelle sur un aspect de notre analyse celui de la reconnaissance de la domination sportive. Le fait de s'imposer, de servir de référence, par le mérite reconnu, a fait des sportifs algériens et africains des hommes enthousiastes. Ils sont devenus des personnes emblématiques, des génies d'un peuple, d'une nation, l'on dirait d'un continent. Le génie sportif a rendu les sportifs de nationalité Algériennes ou d'un autre Etat d'Afrique célèbres, de véritables acteurs dans le développement de la société, au point où ils sont impliqués dans de grands projets : politiques (Salim Raouf Bernaoui le ministre de la Jeunesse et des Sport est un ancien escrimeur du de l'équipe nationale, représentant les couleurs de l'Algérie aux jeux Olympiques (JO) de 1996 à Atlanta (Etats-Unis) et 2004 à Athènes (Grèce), sociaux (l'exemple de la fondation Roger Milla ou celle d'Eto'o fils). La vraie mesure du mérite en sport, c'est la capacité de battre les records déjà réalisés. Cette faculté est le produit d'un travail de longue haleine. Le mérite sportif est sorti de son propre milieu (du sport) pour se transformer en prestige ou faveur dans d'autres sphères (politique, économique et sociale) de la société.

Il est apparu que le mouvement associatif et sportif sert de tremplin à la scène politique. L'appartenance conjointe d'un responsable au système politique et au système sportif lui confère une bonification alternativement dans chacun des systèmes. Le sport devient alors un espace de captation de légitimité en terme de capital symbolique et instrument d'opportunité politique et d'ascension sociale. Les associations sportives sont par ailleurs au centre d'enjeux ethniques, politiques, qui fondent des réseaux de connivence relativement complexes. Dans d'autres circonstances, le sport est appréhendé en Algérie comme un terrain propice à l'expression culturelle et ethnique d'individus et de groupes en quête d'une existence sociale et politique.

Une radioscopie du mouvement sportif algérien durant la dernière décennie montre que ce mouvement s'est trouvé particulièrement dynamisé par une nouvelle élite administrative et intellectuelle appelée par la société sportive à la tête des fédérations sportives. Un brassage s'opère sur fond d'idéologie libérale et démocratique entre les anciens dirigeants sportifs marxistes-léninistes et les nouveaux venus. Un double mouvement se dessine, d'une part le monde sportif sollicite les dirigeants politiques pour leur confier les plus hautes responsabilités sportives et d'autre part, et en retour, les politiques se laissent tenter par l'aventure sportive en investissant l'arène sportive. Ce jeu relationnel laisse percer des stratégies singulières adoptées par la classe politique dans une démarche connivente avec les chefferies locales. Dans ce contexte, des stratégies électoralistes et clientélistes voient le jour en périodes pré électorales.

⁶⁷⁹ Paul Valery in Le dictionnaire Petit Robert 1, Nouvelle édition revue, corrigée et mise à jour pour 1990, Dictionnaire Le Robert, Paris, p. 860.

Par ailleurs, les manifestations sportives internationales sont exploitées par le pouvoir en place à des fins nationalitaires. L'Etat veille à travers ces manifestations à mobiliser les masses dans le sens de l'unité et de la solidarité vivifiant ainsi le sentiment national. Si les diverses ethnies du pays expriment le temps de ces manifestations, cet esprit d'union nationale, les fractures ethniques réapparaissent dès lors que les équipes représentatives de certaines régions s'affrontent.

Le football constitue l'espace-temps dans lequel s'expriment avec vigueur les sentiments d'appartenance ethnique. L'étude onomastique de certains clubs de la capitale laissent apparaître des groupements lignagers qui soulignent encore plus l'identité ethnique. Ces manifestations identitaires sont la plupart du temps sous-tendues par des enjeux traduisant une quête d'hégémonie politique au plan local. Les hommes politiques sollicités pour occuper des responsabilités sportives cumulent déjà diverses responsabilités politiques. Ce cumul permet à ces derniers d'engranger par un effet de réfraction du capital symbolique, facteur décisif dans la gestion d'une carrière politique.

L'étude a révélé qu'en période électorale, le champ sportif se requalifie et devient un espace de propagande électorale, de captation de légitimité et de notoriété auprès d'électeurs potentiels. Le mouvement associatif sportif pourrait apparaître comme un élément non négligeable de l'actuelle recomposition du paysage politique et social dans le cadre de la nouvelle démocratie instaurée en Algérie. Il est évident que l'ascension des dirigeants n'est pas isolée des conjonctures sociale, idéologique et politique générées par le nouveau régime démocratique. L'ensemble des associations, toutes formes confondues servirait de voie d'accès favorable à la scène politique. Ces entrelacs nous ont amené à mettre en évidence les rapports qu'entretiennent les partis politiques (opposition), le régime en place (mouvance présidentielle au pouvoir), et les associations sportives. Les associations constituent une base électorale potentielle où se joue « le jeu » électoral dans les localités. Ces résultats évoquent les aspects dynamiques du mouvement associatif algérien qui offrent des perspectives d'accès au champ du politique, suscitant ainsi un dialogue direct avec le pouvoir central. La liberté d'association « communautaire » inhérente au processus démocratique a servi de déclic à une réorganisation de la société civile sur la base de réseaux identitaires et politiques. Elle a permis l'émergence d'une multitude d'organisations de la société civile qui, sur le terrain politique accompagne l'Etat dans ses actions en matière de développement. En outre, de nombreux dirigeants sportifs, aussi bien acteurs politiques (pouvoir exécutif et pouvoir législatif) que chefs de partis politiques ont connu dans une certaine mesure, leur ascension politique, grâce à leur positionnement (...) et/ou à leurs actions d'envergure menées au sein du mouvement sportif algérien. Les résultats statistiques significatifs, les différentes analyses des discours d'un côté et des trajectoires biographiques des acteurs de l'autre, illustrent et attestent amplement cette assertion. Par ailleurs, certains sujets, tiennent leur ascension politique, au travers de leur mobilisation active et de leurs actions participatives et militantes, non seulement dans des structures associatives « civiles » émergeant au niveau des régions,

mais également au sein des structures politiques locales de partis politiques. Cela constitue à maints égards une dynamique sociale mise en œuvre dans la nouvelle démocratie en Algérie.

Par ailleurs, l'État représenté par le ministère des sports, prétextant de la libéralisation du sport, se désengage du financement, de la mise à disposition d'infrastructures et de l'encadrement mais, veut conserver le contrôle de l'organisation en imposant aux fédérations des modes de fonctionnement (nombre d'équipes, nombre de compétitions, etc.) qui conditionnent leur reconnaissance. Alors qu'il opte pour une politique de développement du sport à la base (ce qui rappelle le sport de masse de l'État socialiste), il subventionne paradoxalement en priorité la représentation internationale ce qui lui permet de légitimer son rôle aux yeux de l'opinion publique. Parmi les autorités politiques, on retrouve des sages de villages ou de quartiers du lignage de dynastie royale ancestrale. Cette identification de personnalités politiques et de chefferies locales qui se réapproprient les valeurs de la tradition nous a permis d'observer le processus la revivification de la mémoire collective qui se fonde sur des expressions ethniques. Cette affirmation identitaire débouche sur une prise de pouvoir consécutive à une cristallisation de la légitimité reconquise qui donne vie au pouvoir local et lui permet de dialoguer avec le pouvoir central. Il s'agit d'une forme d'accaparement rapide et intelligent des structures, pour affirmer une identité et se donner voix au chapitre.

Dans notre pensée, une rupture ne signifie pas abandon, plutôt une conversion de la gloire sportive en ressource politique, une ascension sociale ou une quête d'une identité sociale par un positionnement dans le champ des pouvoirs. Les différentes considérations sociales du capital sportif en Algérie marquent les changements opérés dans la pratique du sport de haut niveau. Le champ sportif, se révèle être un tremplin politique, espace dans lequel la promotion sociale était une illusion, elle ne l'est plus et est même une réalité vécue et effective. Pourvu que les mythes sportifs deviennent de vrais exemples de réussite sociale, de combativité contre les injustices des hommes et de la société, de surpassement de soi là où les autres ont échoué.

En définitive, nous remarquons qu'à ce jour, il existe « le dirigeant sportif-homme politique » en Algérie, et il est un modèle social d'influence et de notoriété. Pour arriver à ce résultat nous avons reconstitué les trajectoires de ses dirigeants sportifs et hommes politiques Algériens en nous fondant sur l'itinéraire social et sportif de ses personnalités, leurs récits et leur expérience nous ont permis de dresser une typologie de modèles d'influence sociale dans le sport. Il se dégage à la suite de notre analyse quatre grandes catégories d'acteurs.

- La première catégorie: « l'espace sportif comme tremplin pour les carrières politiques ». Elle est composée par les acteurs sportifs dont l'ascension politique est fortement lié à la pratique sportive de haut niveau, il ressort que leur carrière sportive a eu une influence très significative sur leur trajectoire sociale. Dans ce registre, nous inscrivons les cas de deux ministres des sports que nous avons décrit dans la partie III, Raouf Salim Bernaoui et Mohamed Aziz Derouaz, Amar Bouras, Okba Gougham, etc.

- La deuxième catégorie : « l'espace sportif comme tremplin pour les carrières sportives ». Elle est constituée des hommes dont la réussite sociale est plus liée à leur engagement dans le mouvement associatif sportif, il ressort que leur engagement associatif et leur vécu sportif a eu une influence positive sur leur trajectoire sociale. Ils ont acquis une popularité en opérant exclusivement au sein du mouvement sportif sans pour autant vouloir la convertir dans le champ politique. Nous rappelons dans ce cas les présidents de fédérations nationales que nous avons citées dans la partie III, Rachid Fezouini, Salah Bouchicha, Abdellaoui Larbi, Rabah Bouarifi, etc.

- La troisième catégorie : « Le monde sportif « aspire » les hommes politiques » elle s'est forgée une forte image sociale à travers leur positionnement et le statut qu'il incarne dans diverses administrations publiques ou privées algériennes. La stratégie opportune trouvée par le mouvement sportif consiste à faire appel stratégiquement aux personnalités détenant un capital (politique, économique, symbolique, etc.) confortable pour résoudre les problèmes de divers ordres du champ sportif. Dans ce registre, nous inscrivons les cas Rabah Bouarifi, Abdelkrim Medouar, Ali Haddad, ect.

- Et la quatrième et dernière catégorie « l'utilisation du champ sportif par les politiques » celle-là même qui s'est forgée une forte image sociale à travers le champ sportif. Ces personnalités appelées, une fois dans ce monde sportif découvrent des opportunités qu'elles exploitent à leur tour à des fins personnelles. L'espace sportif devient alors pour elles, un lieu favorable pour se faire une réputation, un creuset indéniable pour se rendre populaire afin de conforter sa position et sa crédibilité au plan politique et/ou dans le tissu social. Ce qui leur permet sans nul doute d'asseoir leur pouvoir, leur popularité et/ou leur capital symbolique.

En cela, par rapport à la restructuration culturelle et mentale qui a cours lors de cette phase de démocratisation de l'Algérie, c'est la mise en scène d'innovations dynamiques qui fait émerger des stratégies, des idées et des choix politiques. Et ces choix font partie intégrante du jeu politique. Les ruses sont l'un des moyens des stratégies développées et finissent par constituer un idéal en politique. C'est tout cela qui se réinvente et se réorganise en Algérie à travers la nouvelle idéologie démocratique. Pour conclure, l'espace sportif algérien n'échappe pas à une forme d'instrumentalisation politique; ce qui reflète la politisation outrancière dont est l'objet d'ailleurs, toute la société algérienne et dans laquelle se déploient, « clientélisme et de prébendalisme »⁶⁸⁰ pour reprendre ce vocabulaire cher à Jean-François Médard.

⁶⁸⁰ Jean François Médard, « L'Etat sous développé en Afrique Noire : le clientélisme ou néopatriotisme », Travaux et documents CEAN, Bordeaux, 1982.

BIBLIOGRAPHIE

1- Ouvrage

A

Accardo Alain, « Initiation à la sociologie de l'illusionnisme social », Editions le Mascaret, 1982.

Aït Sabbah Fatma (1982), « La femme dans l'inconscient musulman, désir et pouvoir ». Annuaire des Sports en Algérie (1908), p. 39.

Althusser Louis (1976). « In ouvrage, positions (1964-1975) », Paris : Les Éditions sociales, 1976, 172 pp. Dans son célèbre article de 1970 « Idéologie et appareils idéologiques d'État ». Althusser Louis (2011). « Idéologie et appareils idéologiques d'État », dans sur la reproduction, p. 321.

Andrieu Gilbert (1992). « Enjeux et débats en E.P. : une histoire contemporaine », Librairie du sport.

Ardoino Jacques et Jean-Marie Brohm Jean Marie(1991). « Repères et jalons pour une intelligence critique du phénomène sportif contemporain », In actes du colloque international francophone : anthropologie du sport, perspectives critiques, Paris -Sorbonne 19/20 avril 1991, AFIRSE/ADNSHA, Paris-Sorbonne.

Auger Marc(1982), « Football, de l'histoire sociale à l'anthropologie religieuse » In Paix et guerre entre les nations, Calman Lévy, Paris.

Augustin Jean-Pierre et Garrigou Alain (1985). « Le rugby démêlée », op, cit, p. 236.

Augustin Jean-Pierre et Y.K. Drabo, (1990). « La politique sportive menée au Burkina Faso ».

Augustin Jean-Pierre(1994), « Les territoires de l'éphémère », cité par Christian Pociello, In « Sports et sciences sociales - Histoire, sociologie et perspective », Editions Vigot.

Augustin Jean-Pierre(2002), « Les jeux sociaux et politiques du sport » in Piermarco Zen-Ruffinen, Ed. Sport et Politique. Politiques du sport. PP17.

B

Babadji, Ramdane (1989). « Le phénomène associatif en Algérie : Genèse et perspectives», in Annuaire de l'Afrique du Nord, Paris, Tome XXVIII, pp. 229-242.

Bakhta Ayoub (2015). « Le management africain, mythe ou réalité, Revue Insania, n° 122.

Balandier Georges (2004). « Ce que « disent » le corps et le sport », Corps et culture [En ligne], Numéro 6/7 | 2004, mis en ligne le 31 mai 2007.

Balhi Mohamed (2016). « Les phares d'Algérie », Alger, Casbah Éditions., 133.

Balzac Honoré(1842). « Mémoires. Jeunes mariés », p. 369.

- Bargel Lucie(2013). « Socialisation politique », Dictionnaire. Genre et science politique.
- Baroli Marc (1990). « Algérie, terre d'espérance : Colons et immigrants (1830-1914) ». L'Harmattan.
- Baroudi Elias (1999). « Les Conférences Nationales en Afrique du Nord », Editions Sindabad, , p.33.
- Bayar Ali (1992). « La théorie de Marx et le mode de production partitique ». Revue d'études comparatives Est-Ouest vol.
- Beaud Michel (1993). « L'art de la thèse », Paris, La Découverte. p. 31.
- Belabed-Mouhoub (2003). « L'appropriation des APS en Algérie ». Les pionniers et les supports de pénétration durant la période coloniale. In Simonet et Veray. L'empreinte de Joinville. Paris : INSEP.
- Benabdella Youcef (2015). « Pauvreté et droits en Algérie », Chroniques algériennes, Centre Algérien d'Archéologie et de Sciences Sociales (CASS), Alger, n° 88.
- Bénissad Hocine (1999). « L'ajustement structurel. L'expérience du Maghreb », Alger, OPU.
- Benveniste Emile (1974). « Problème de linguistique générale », Paris, Gallimard, Tome I, p. 30.
- Bernard Jeu (1987). « Analyse du sport », Paris, Puf.
- Bernard.Badie (1986). « Les deux Etats- pouvoir et société en occident et en terre d'islam », fayard, Paris, p.19.
- Bertrand During (2012). « Histoire des activités physiques », XIXe et XXe siècle, Paris, Vigot, 2000, p. 47. Volume 10.
- Bertrand During(1984). « Histoire des activités physiques, Des jeux aux sports : repères et documents », Paris, Vigot.
- Bigrel François (2009). « La performance humaine. A la recherche du sens... » Ed de La Polynésie Française. Papeete. Université Montaigne Bordeaux.
- Blanchet Alain (1985), L'entretien dans les sciences sociales, Paris, Dunod.
- Borhane Erraïs, Archéologie d'un discours politique, sport et construction nationale : l'exemple Tunisien (1956-1985), p. 135.
- Bouchama Kamel (1989). « La réforme sportive », Ed. El Djazair. p. 220.
- Bouchama Kamel (1994). « Sport et Management », Ed. EI-Djazair, p. 47.
- Bouchet Patrick et Kaach, Mohammed (2004). « Afrique francophone et développement du sport : du mythe à la réalité ? », Paris : L'harmattan.
- Boudon Raymond (1990). « Dictionnaire critique de la sociologie », Paris.

Bouet Michel (1995). « Signification du sport », Paris, L'Harmattan, pour sa dernière édition, qui, à lui seul est l'image des difficultés qui se posent aux chercheurs lorsqu'il s'agit de définir, signifier et fonctionnaliser le sport.

Bouguessa Kamel (2006). « Aux sources du nationalisme algérien, les pionniers du populisme révolutionnaire en marche », Alger, Casbah Éditions.

Bouhou Kassim (2012). « L'Algérie des réformes économiques : un goût d'inachevé », Par politique étrangère, no 02/2009.

Boulifa Amar (2018). « Le Djurdjura à travers l'histoire », Broché.

Bourdieu Pierre (1980). « Le capital social », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 31, pp. 2-3.

Bourdieu Pierre (1984). « Comment peut-on être sportif ? » in (P.) Bourdieu, Questions de

Bourdieu Pierre (1984). « Question de sociologie », Paris, Éditions de Minuit.

Bourdieu Pierre (1989). « La Noblesse d'Etat, Grandes écoles et esprit de corps », Paris : les éditions de Minuit.

Bourdieu Pierre (1992). « Choses dites », Paris, Édition de Minuit.

Bourdieu Pierre (1992). « La Distinction. Critique sociale du jugement », Paris, Éditions de Minuit.

Bourdieu Pierre (1992). « Les Règles de l'art ». Genèse et structure du champ littéraire.

Bourdieu Pierre (1996). « Raisons pratiques sur la théorie de l'action », Ed. Le Seuil, 1996.

Bourdieu Pierre (1998). « L'État, l'économie et le sport », In sociétés et représentations, n°7 « Football et société ».

Bourdieu Pierre (1998). « La domination masculine », Paris, Seuil, pp.33-35, 142 p.

Bourdieu Pierre(2002). « Dévoiler les ressorts du pouvoir », in Interventions –Sciences sociales et action politique, Agone.

Braud Philippe (1991). « La convoitise du pouvoir politique », dans : Le jardin des délices démocratiques. Pour une lecture psycho-affective des régimes pluralistes, sous la direction de Braud Philippe. Paris, Presses de Sciences Po, « Académique ».

Brohm Jean-Marie (1964). « Sociologie politique du sport », in Partisans, Maspero.

Brohm Jean-Marie (1972). « Sport, culture, répression ». Numéro spécial de la revue partisans, n° 43, juillet-septembre 1968 Reliure inconnue – 1968.

Brohm Jean-Marie (1986). « La production d'athlètes spécialisés », de champions pour la propagande et la publicité, s'officialise à l'échelle mondiale. Elle fait partie de la production politique. Sociologie du sport, les enjeux actuels, In Quel corps ? n° 30-31.

Brohm Jean-Marie (1992). « Sociologie politique du sport », Nancy, P.U.N., réédition 1992.

Brohm Jean-Marie (1993). « Les meutes sportives, critique de la domination », Ed. L'Harmattan, Paris.

Brohm Jean-Marie (1993). « Sociologie politique du sport, Pour une critique fondamentale du sport », La civilisation du corps : sublimation et désublimation répressive.

Brohm Jean-Marie (1995). « La théorie critique de l'institution sportive, In critique de la modernité sportive, Quel Corps ? », Paris, Les éditions de la Passion.

Bromberger Christian (1995). « De quoi parlent les sports », In Terrain 25, pp. 5-12.

Bromberger Christian (1998). « Football, la bagatelle la plus sérieuse du monde » ; Ed. Bayard, Paris. p. 195.

Bromberger Christian, Hayot Alain et Mariottini Jean Marc(1998). « Le match de football, ethnologie d'une passion partisane à Marseille », Naples et Turin, Paris, MHS.

C

Callède Jean-Paul (2007). « La sociologie française et la pratique sportive 1875-2005 ».

Camau Michel (1973). « Le discours politique de légitimité des élites tunisiennes », In Elite, pouvoir est légitimité au Maghreb, Paris, CNRS, Coll. C.R.E.S.M.

Campenhoudt Luc Van, Jacques Marquet, Raymond Quivy (2017). « Manuel de recherche en sciences sociales », Paris, Dunod, (5 ème éd. 2017) entièrement revue et augmentée.

Cassirer Ernest (2020). « Le Mythe de l'État », trad. Bertrand Vergely, Paris, Gallimard, 1993; réédition dans la collection TEL.

Cazeuneuve Jean (1070). « Les pouvoirs de la télévision », Paris, Gallimard.

Chamane Tridi (1994). « Sport : pouvoir et discipline », le Documentation Algérienne, p. 114.

Chanial Philippe (2008). « Manuel de sociologie anti-utilitariste appliquée », Paris, La Découverte.

Charaudeau Patrick (2013). « La conquête du pouvoir. Opinion, persuasion, valeur. Les discours d'une nouvelle donne politique ». Paris : L'harmattan, op, cit., p. 12. 2013.

Chazaud Pierre (1995). « La difficulté évolutive du bénévolat sportif vers le Management, de l'éthique, à la pratique. Revue STAPS, Paris.

Chitour Chems Eddine(2004). « Moyen-Orient et Afrique du Nord », Droits humains et État.

Clément Jean-Paul (1994). « La représentation des groupes sociaux et ses enjeux clans le développement du sport » In Sport et pouvoirs au Xe siècle, enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles (années 20 - années 90), Presse Universitaire de Grenoble, p. 29.

Crozier Michel et Erhard Friedberg (1977). « L'acteur et le système », Paris. Coll. Points Payot., p.

D

Daloz Jean-Pascal (2003). « BigMen » in Sub-Saharan Africa : How Elites Accumulate Positions and Resources », *Comparative Sociology*, vol. 2, n° 1, 2003, p. 271-285.

Dayak Bachir (2007). « La liberté d'associations en Algérie », Rapport final.

De Alexandre Obœuf (2010). « Sport, communication et socialisation », p. 145.

De Coubertin (1922). « Pédagogie sportive », Paris, CRES, p.115.

De Coubertin Pierre (1902). « Olympisme ». *Selected Writings*, Lausanne, International Olympic Committee, 2000, p. 273-275, 240-241 et 149-150.

De Coubertin Pierre (1902). « La Force National et le Sport ». *Revue des Deux Mondes*, 5e période, tome 7, (p. 916-924).

De Coubertin Pierre (1902). « La force nationale et le sport », in *Revue des deux mondes*, p 916.

Debbasch Charles et Jacques Bourdon (1985). « Les associations, Que-sais-je ? » N° 2209.

Defrance Jacques (1993). Les travaux de Jean-Marie Brohm et de l'équipe de « Quel corps ? » sont particulièrement représentatifs de cette tendance justicière.

Defrance Jacques (2000). « La politique de l'apolitisme ». Sur l'autonomisation du champ sportif politix. *Revue des sciences sociales du politique*. 50 pp. 13-27.

Delporte Christian (2013). « Une histoire de la séduction en politique », Flammarion.

Depenne Dominique (2015). « Pédagogie et travail social: Pour un accompagnement émancipateur des individus et des groupes », op. cit, p. 132.

Derras Omar (2002). « Le mouvement associatif au Maghreb », *Les Cahiers du CRASC*, n° 5.

Derras, Omar (1999). « Le fait associatif en Algérie : Le cas d'Oran », in *Revue Insaniyat*, Oran, CRASC, n° 8, mai - avril 1999, vol. III, 2, pp. 95-117.

Dument Jacques (2017). « Socio histoire et épistémologie des activités physiques et sportive », p. 26.

Duverger Maurice (1975). « Institution politique et droit constitutionnel », Paris, PUF, 1975, p. 210.

Dyer Richard, *Heavenly Bodies* (1986). «Film Stars and Society », St. Martin's Press.

E

Easton David (1974). « Analyse des systèmes », Paris, Armand Colin.

Ehrenberg Alain, (1991). « Le culte de la performance », Paris, Calmann-Lévy.

F

Fates (1999). « Sport et politique en Algérie. De la période coloniale à nos jours ».

Fates Youcef (1986). « La question du corps dans la politique sportive de l'Algérie ». In Les cahiers de la Méditerranée.

Fates Youcef (1990). « Géopolitique du sport », Actes de colloques, Besançon, 1990, pp. 209-218.

Fates Youcef (1990). « Jeunesse, sport et politique en Algérie ». Revue Peuples méditerranéens n° 52/53.

Fates Youcef (1999). « Intellectuels organiques et mobilisation par le sport ». In Kadri Parcours d'intellectuels maghrébins : scolarité, formation, socialisation et positionnements. Op cit.

Fates Youcef (2004). « Algérie coloniale: les patronages et le sport ». In Combeau-Mari Sport et Loisir dans les colonies XIX-XXème siècle.

Fates Youcef (2004). « L'islamisme algérien et le sport : entre rhétorique et action ». Revue Confluences méditerranée n°50.

Fates Youcef (2009). « Sport et Politique en Algérie », édition Espaces et temps du sport, Paris.

Fates Youssef (1994). « Quelques brefs rappels historiques ». Des APS en Algérie : mémoire et appartenance. In Sport et tiers monde. Paris : PUF.

Franck Christophe (2016). « Construire sa performance », E-Sporting-Coach.

Frémeaux Jacques(2002). « La France et l'Algérie en guerre : (1830-1870/1954-1962), Institut de stratégie comparée », (Sorbonne)-Économica, 2002 (ISBN 2717845666).

Friedrich Hegel (1995). « La raison dans l'histoire », Paris, Plon, p.136.

G

Garraud Philippe (1997). « La vie politique locale », in « Institutions et vie politique », Les Notices, La Documentation Française, pp. 153-154.

Garrigou-Lagrange Jean-Marie, Recherche sur les rapports des associations avec les partis politiques.- Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, 1970.

Gasparini William (2000). « Sociologie des organisations sportives », Paris, Edition La sociologie des organisations.

Ghiglione Rodolph et Matalon Benjamin (2004). « Les enquêtes sociologiques, Théories et pratique », Paris.

Gilbert Grandguillaume (1983). « Arabisation et politique linguistique au Maghreb », Edition : G.P. Maisonneuve et Larose, Paris (v°), p. 7.

Giraudoux Jean (1935). « La guerre de Troie n'aura pas lieu ».

Gottelland Jean (2019). « Pour L'Education intégrale physique, intellectuelle et morale », Paris Fernand Nathan, Editeur, 1938. Edité par Pranava Books.

Gournay Enaut, Vanderchmitt Georges et al (1979). « Le sport en France, bilan et perspectives », Coll. Administration nouvelles, Paris, p. 17.

Gramsci Antonie (1979). « Cahier de prison », Gallimard.

Grawitz Madelaine (2000). « Lexiques des sciences sociales », Paris, Dalloz, p. 25.

Grawitz Madeleine (1993). « Méthodes, Méthodes des sciences sociales », Paris, Dalloz, 9e édition.

Groz Andre (2017). « La personne devient une entreprise », Revue Sciences Humaines.

Guichet Yves, Demandent Jean-Marie (2015). « Histoire des idées politiques », tome 2, op. cit, p.267.

H

Haddab Mohamed (1984). « Histoire et modernité chez les réformistes algériens », in Connaissance du Maghreb (CNRS, Paris).

Hafnaoui Mohamed (2018). « Tarif al-khalaf bi ridjal as-salaf (1905-1907) ». Edition, Sindabad.

Harbi Mohamed (2001). « Une vie debout, Casbah », Alger, Edition Ahlem.

Harbi Mohamed et Stora Benjamin (2004). « La guerre d'Algérie, 1954-2004. La fin de l'amnésie », Paris, Robert Laffont.

Hegel Friedrich (1995). « La raison dans l'histoire », Paris, Plon.

Honta Marina (2010). « Gouverner le sport. Action publique et territoires ». Broché. Editeur : Presses Universitaires de Grenoble.

I

Ida Lucia Machado (2011). « Le rôle du récit de vie dans le discours politique de Lula ».

Ihaddaden Zahir (1986). « L'Histoire de la presse indigène en Algérie », (ENAL, Alger, 1983) et la Presse musulmane algérienne (ENAL Alger, 1986). Argumentation et Analyse du Discours.

Ignacio Ramonet (1996). « Sport et nationalisme », Montpellier, p. 27-31.

K

Kabré Jean- Charles (1995). « Chrétien, la politique te concerne », Centre de Publications Evangéliques, Abidjan.

Karaquillo Jean-Piere (1993). « Le droit du sport », Connaissance du droit, Dalloz p.31.

Kassé Tim (1989). « National Pop. Offensive de charme des politiciens », Sud Hebdo, 14 septembre, p. 3.

Keimbou Kemo David-Claude (2004), « Afrique Francophone et développement du sport du du mythe à la réalité », Ed. ... Paris: L'Harmattan.

Kerzabi Meriem (1986). « Le statut du corps de la femme algérienne et sa relation avec l'activité physique et sportive ». Cahiers de la Méditerranée. pp. 105-109.

Kerzabi Meriem (2010). « Le sport au féminin ». Edition Atlas, Alger.

Kharchi Habiba (1984). « Jeux physiques traditionnels en Algérie: leur place et leur rôle dans le développement du sport de masse ». In Anthropologie des techniques du corps. Paris : éditions STAPS.

Kidane Fékrou (2002). « Le virus du football », In Revue olympique XXVII- 45 juin-juillet, l'Harmattan. Armand Colin, Armand Colin, p. 110.

L

Lacheraf Mustapha(1975). « L'Algérie nation et société, Maspero », Paris; SNED, Alger.

Lazarsfeld Paul (1971). « Qu'est-ce que la sociologie ? », Ed. Gallimard, dépôt légal : 2ème trimestre p182.

Le Breton David (1998). « Les passions ordinaires », Anthropologie des émotions, Editions Armand Colin/Masson, Paris.

Leymarie Philippe (1998). «Une avancée de la démocratie parlementaire. La politique française au Rwanda en questions », In Le monde diplomatique, septembre 1998, p.6.

Lévi-Strauss Claude (1961). « Race et histoire », Paris, Gonthier.

Liotard Jean-François (1979). « La condition postmoderne, Paris, Les Éditions de minuit.

Le Bart Christian (2018). « Les limites de la conversion de la gloire sportive en ressource politique dans Sciences sociales et sport », 2018/1 (N° 11), pages 9 à 31.

Le Breton David (1998). « Les passions ordinaires, Anthropologie des émotions », Editions Armand Colin/Masson, Paris, p. 135.

M

Machiavel Nicollo (1984). « Le Prince », Paris Edition Gallimard, Collection le livre de poche.

Magnane Georges (1964). « Sociologie politique du sport », Paris, Gallimard, 1964.

Magnane Georges (1984). « La sociologie du sport », Gallimard, Paris, 19664. Jean Marie Brom, autre sociologue - on observe avec justesse, que « l'histoire du sport n'est pas prise au sérieux, et quand il l'est, c'est pour véhiculer les stéréotypes idéologiques consacrés », Cité par P. Milza, In Relations Internationales n° 38.

Malenfant Chantal (1977). « L'économie du sport en France », Paris ; CUJAS, p. 3.

Médard Jean-François (1982). « L'Etat sous développé en Afrique Noire : le clientélisme ou néopatrimonialisme », Travaux et documents CEAN, Bordeaux, 1982.

Mahsas Ahmed (1975). « L'autogestion en Algérie : données politiques de ses premières étapes et de son application », Paris, Anthropos, 1975.

Mancur Olson (1965). « The logic of collective action. Public goods and the theory of groups », Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 4e éd. 1974, (1re éd. 1965).

Mauss Marcel (1973). « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », Sociologie et anthropologie, Paris, PUF, 1973, p. 269.

Mauss Marcel (1950). « Sociologie et anthropologie », Paris, Puf, p. 274.

Mbengalack Elias (1993). « La gounementalité du sport en Afrique - le sport et la politique au Cameroun », p. 79.

Mcclelland David (2019). « Le pouvoir, In «déterminant de la motivation », Psybernétique, 2001.

Miège Colin (1993). « Les institutions sportives », Que-Saie-je?, n° 2729, PUF, p. 68.

Montaigne Michel (1582). « Essais », I, XXVI, Paris, Garnier, 1962. Edité par Hachette, Paris (1865).

N

Nicolas Machiavel (1532). « Le prince », op. cit., pp. 92-99 et 100.

Nkrumah Kwane (1960). « Sports and African Unity. Kumasi, February 20, 1960 », in S. obeng (dir.).

Nicolas Machiavel (1532). « Le prince », op. cit., pp. 92-99 et 100.

Norbert Elias et Dunning Eric (1994). « Sport et civilisation. La violence maîtrisée », Paris, Fayard, p. 25.

O

Olga Khyctanovskaïa, Anatomiciia rossiïskoï elity (2004). « Anatomie de l'élite de Russie », Moscou, Zakharov.

Ousedik Fatma (2010). « Le féminisme algérien au péril d'un contexte postcolonial ». Revue Tumultes. Politique, esthétique, féminisme : Les formes du politique, les ruses de la domination et le sens des luttes féministes, Paris VII, Paris.

P

Packianathan Chelladurai (2001). « Managing Organizations for Sport and Physical Activity: A Systems Perspective », p.116.

Pagis Julie (2011). « Incidences biographiques du militantisme en Mai 68 », Dans Sociétés contemporaines.

Paillou Nelson (1986). « Les trois enjeux du sport français », Ed. Dalloz, p.57.

Paneff Jean (1997). « La méthode biographique, De l'école de Chicago à l'histoire orale », Edition Armand Colin, Armand Colin.

Pinçon Michel et Pinçon-Charlot Monique (1994). « Aristocrates et grande bourgeoisie : peut-on parler de « tribus » ?, In Science Humaines, N° 37.

Pociello Christian (1999). « Sports et Sciences Sociales. Histoire, Sociologie et prospective ».

Pons Frédéric (2012). « L'Algérie malade de son or noir », Valeurs actuelles, 3 mai 2012.

Pouillard Arnaud(1999). « Sport et relations internationales. La nouvelle donne géopolitique (1919-1939) », Géopolitique.

Q

Quivy Raymond, Campenhoudt Luc Van et Beaud Michel(1999). « L'art de la thèse, guide repères ». Paris : La découverte.

R

Rauch André(1993). « Le sport et territoire actuels des sciences de l'homme ». Ethnologie française.

Raymond Aaron (1962). « Paix et guerre entre les nations », Calmann-Lévy, Paris.

Raymond Thomas (1987). « Sociologie du sport », Editions Universitaires, p. 27.

Rechak Derradji (1997). « Le sport et les collectivités locales », Ed. Sindabad, p. 49.

Reynaud Jean-Daniel (1979). « Conflit et régulation sociale. Esquisse d'une théorie de la régulation conjointe». Revue Française de Sociologie, XX.

Reynaud Jean-Daniel (1979). « Conflit et régulation sociale. Esquisse d'une théorie de la régulation conjointe», Revue Française de Sociologie, XX.

Roubier Pall (1960). « Les conflits de lois dans le temps », Sirey, Paris, 1929, réédité sous le titre Le droit transitoire, Dalloz, Paris, 1960, Sirey, Paris, 1960, n° 36, cité par J.-F. Gerkens dans Introduction au droit privé, d'après le Cours d'encyclopédie du droit, de C. Renard, remanié par J. Hansenne et R. Vigneron, Paris, Larousse, p.604.

Rousseau Jean-Jacques (1972). « Les confessions », Paris, Librairie Générale Française, 1972, tome 2, livre neuvième.

S

Saadallah Abdellah (1983). « la Montée du nationalisme algérien », ENAL.

Salhi Brahim (2016). « Le mouvement associatif en Algérie : Histoire, législation, état des lieux », Unité de Gestion de Programme-UGP/ONG's.

Sebaa Rabeh (2013). « L'Algérie et la langue française ou l'altérité en partage », sportives en Afrique Noire de 1960-1996. Paris, l'Harmattan.

Stokvis Ruud(1978). « Le sport : ses aspects politique, social et éducationnel » In Revue Internationale des Sciences Sociales, Unesco, n°4, Paris, p. 201.

Stora Benjamin (2007). « La guerre des mémoires : la France face à son passé colonial », (entretiens avec Thierry Leclere), La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2007.D

Suchet André (2011). « La sportivisation des pratiques dites nouvelles ». Contribution aux nouvelles pratiques physiques développées en France au tournant des années 1980.

T

Teitler Marcel (1973). « Elites, Pouvoir et légitimité au Maghreb », Introduction à l'ouvrage, C.N.R.S, Paris.

Tenghour Habib (1983). « Le Vieux de la Montagne », relation, 1977-1981, Sindbad, p. 118. Paris.

Thénault Sylvie (2012). « La guerre d'Algérie était une affaire intérieure française », dans Algérie : des « événements » à la guerre — idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne, Le Cavalier Bleu.

Thibaut Jacques (1987). « Sport et éducation physique : 1870-1970 », Paris, Educations Vrin, 270 p.

Tröger Vincent (2006). « Une histoire de l'Education et de la formation », Éditions Sciences Humaines, coll. « Les dossiers de l'éducation », 2006. 1965.

Turin Yvonne (1971). « Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale », Maspero, Paris ; Fanny Colonna, Instituteurs algériennes (1883-1939), PFNSP, Paris, 1975, et OPU, Alger ; Antoine Léon, Colonisation, enseignement et éducation, L'Harmattan, Paris, 1991.

V

Vassort Patrick (2015). « Le sport ou la passion de détruire », Lormont, Le Bord de l'eau, coll. « Altérité critique Sport », 69 p.

Vassort Patrick(2010). « Modernité dégradante ou Postmodernité des gradés », In Prétentaine, n°5, mai 1996, Montpellier, p.203.

Vaugrand Henri (1999). « Sociologies du sport. Théorie des champs et théorie critique ».

Veyne Paul (1975). « Le pain et le cirque », Paris, Seuil, p. 89.

Victor Hugo (1836). « Hymne, Les Chants du crépuscule ».

W

Wahl Alfred(1992). « L'Empire du sport : football et feux de ballon ».

Weber Max (1971). « Economies et société », Paris, Plon, tome 1, p. 57

2- THESES DE DOCTORATS ET MEMOIRES DE RECHERCHE

Boncler Jérôme (1994). « Les organisations non marchandes privées : Analyse théorique et examen de quelques pratiques », Thèse de Doctorat : Sciences de Gestion, Bordeaux I, n° 94BOR10003, 1994. Bordeaux III.

Borhane Erraïs (1991). « Archéologie d'un discours politique, sport et construction nationale : l'exemple Tunisien (1956-1985) », Thèse pour le doctorat d'Etat ès lettres et sciences humaines, Université Paris VII – Jussieu, 1991.

Boubaker Salim (2012). « Réussir en sport, étude comparée de deux cultures, celle des Français de souche et d'origine maghrébine », Thèse pour le doctorat d'Etat UFR/STAPS, Université de Tlemcen, 2012.

Boukingui-Ngouangui Massaye (1999). « La vie associative en Afrique Noire Francophone. Les organisations de jeunesse à Libreville ». Thèse de Doctorat, Université Paris X Nanterre.

Dahak Bachir (1982). « Les associations en Algérie / Les stratégies étatiques vis-à-vis du phénomène associatif », Thèse de doctorat 3ème cycle de Droit Public, Montpellier I, 1982.

Dakpo Codjo Pascal (2003), Dynamique politique et sportive au Bénin : Le mouvement sportif associatif ou les enjeux de pouvoir (1960-2001), Thèse de doctorat unique en sociologie, Université de Nice Sophia Antipolis.

Denis Bernardeau Moreau (2003). « Professionnalisation et militantisme dans les organisations associatives : l'exemple des dirigeants bénévoles des fédérations sportives d'équitation et de tennis », Thèse de doctorat à l'Université Paris V Sorbonne.

Désiré Manirakiza (2013), Sport et Société en contexte Africain. Analyse des enjeux sociaux du sport-loisir au Cameroun à l'ère de la mondialisation, Thèse de Doctorat Université de Franche-Comté Ecole doctorale.

Fates Youcef (2001). « Sport et politique en Algérie. De la période coloniale à nos jours », Thèse de doctorat d'Etat de science politique soutenue à Paris I, Panthéon-Sorbonne.

Gasparini William (1996). « Enjeux de l'engagement associatif. Contribution à une sociologie de l'organisation sportive locale », Thèse de doctorat à l'Université Marc Bloch (Strasbourg).

Gouda Souaidou (1986). « Analyse organisationnelle des activités physique et sportives dans un pays d'Afrique noir: Le Bénin ». Thèse de doctorat 3^e cycle en sociologie du sport, Université Joseph Fourier Grenoble I, science sociales.

Kaach Mohamed (1984). « Essai sur la problématique du sport dans un pays en voie de développement : le Maroc ». Thèse de 3^e cycle de l'Université Pierre Mendès France, Grenoble II, 1984.

Kemo-Keimbou David-Claude (2010). « Représentations, politiques et pratiques corporelles au Cameroun (1930-1996). Enjeux et paradoxes du sport en Afrique noire », Thèse de doctorat, tome I, Université March-Bloch de Strasbourg.

Koebel Michel (1996). « Le recours à la jeunesse dans l'espace politique local. Les conseils de jeunes en alsace », Thèse de doctorat en sociologie du sport, Université de Strasbourg II.

Lachheb Monia (2007). « Modèles du corps et modèles pédagogiques à travers l'éducation physique et sportive tunisienne contemporaine », Thèse de doctorat à Montpellier 3.

Mbengalack Elias (1993). « La gouvernementalité du sport en Afrique-Le sport et le politique au Cameroun », Thèse de doctorat de science politique, Université de Bordeaux 1.

Sinigaglia-Amadio, Sabrina (2007). « Une approche sociologique du travail associatif dans les quartiers dits sensibles, de l'expérience à l'expertise. » Thèse de doctorat, vol.1, Université Paul Verlaine de Metz.

Yatie Yakam Célestin, Les formes d'échanges et de pouvoir dans le football au Cameroun : contribution à une analyse des enjeux sociaux du sport de haut niveau en Afrique subsaharienne, Thèse de Doctorat en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.

Gherdouche Mohamed (2008). « Les adolescents scolaire violents et leur représentations de l'établissement scolaire », Université A. Amira Bejaïa, Mémoire magister.

Désiré Manirazika (2009). « Le sport-loisir au Cameroun. Analyse de la sociabilité dans le « deux-zéro » et le « bonbon » à Yaoundé ». Mémoire de DEA en sociologie, Université de Yaoundé1. Du Bénin: discipline marginale et ou défaut d'organisation.

Mbida Frank (2012). « Les politiques locales d'équipement sportif dans les pays en voie de développement : l'exemple de la ville de Yaoundé III », Mémoire de master II, Université de Paris-Sud.

Megne M'Ella Ghislain Désiré (2008). « L'organisation sociale du sport en milieu universitaire », Mémoire de maitrise en sociologie de travail Université Omar Bongo, Faculté des lettres et de Franche-Comté.

Pascal Dakpo (1997). « Réussir sa vie et retisser en sport : étude comparée de deux cultures, des Français, de souche et d'origine maghrébine », Mémoire de DEA, Université Joseph Fourier de Grenoble sous la direction de Philippe Sarrazin.

Quidu Mathieu (2005). « Mouvement sportif, scoutisme et Education Physique en Algérie

durant la période coloniale. Approche méthodologique, répertoire analytique des sources et premières hypothèses. Vers une émancipation clivante et acculturante? ». Master I « Sport, Santé, Société », Université Rennes 2.

Rida Hocine (1999). « Intervention des pouvoirs publics dans la promotion du sport scolaire en Algérie », Master II en Management du sport, université de Nice Sophia-Antipolis, UFR/STAPS.

3-INDEX DES AUTEURS

A

Accardo A., 5, 270, 271, 274, 374

Aït Sabbah F., 136

Althusser L., 12, 38

Andrieu G., 17, 208

Ardoino J., 6, 39, 43,

Auger M., 13, 21

Augustin J.P., 14, 16, 17, 262

Azzoug S., 221

B

Badie B., 71

Bakhta A., 258

Balandier G., 6, 39, 253

Balhi M., 20

Bellet S., 288

Balzac H., 35

Bamuck R., 16

Bargel L., 4,

Baroli M., 162

Baroudi E., 99

Bayar A., 35

Beaud M., 43

Belabed-M., 158

Belhadi S., 110

Ben Nafissa S., 264

Benabdella Y., 110

Bénissad H., 108

Benveniste E., 92

Berraf M., 51

Berthold C., 251

Bigrel F., 75

Blanchet A., 58

Boncler J., 77

Bouchama K., 216

Boubaker S., 71, 270

Boudon R., 307

Bourdon J., 264

Bouet M., 33, 61, 68

Boulifa A., 129

Bourdieu P., 4, 22, 23, 35, 75, 132, 152, 212, 272, 274, 275, 276, 288, 325, 346

Bousdira S., 237

Braud P., 347

Brohm J.M., 2, 12, 16, 24, 36, 37, 40, 43, 67, 77, 140, 141

Bromberger C., 34, 76

C

Camau M., 307

Campenhoudt L V., 58, 60, 62

Cassirer E., 63, 64, 65,

Cazeuneuve J., 69

Chamane T., 236

Charaudeau P., 68

Chelladurai P.2

Chazaud P., 257

Célestin Y.Y., 273, 325

Chitour C

Clément J.P., 363

Crozier M., 80

D

Daloz J.P., 22

Dakpo P., 21

Dauza A., 43

Dayak B., 252, 256

De Alexandre O

De Coubertin P. 3, 160, 165

Debbasch C., 264, 266

Defrance J., 68,75, 77

Dekhli M., 263

Delporte C., 363

Demande J.M., 66

Demangeon A., 96

Depenne D., 19

Derras O., 265, 281

Douillet D., 16

Dudognon C., 194

Drut G., 16

Dument J., 166

Dunning E., 6

Duval E.J., 98

During B., 158

Duverger M., 69

Dyer R et Heavenly B

E

Easton D., 83, 305

Ehrenberg A., 33, 41

Erhard F., 72

Enaut., 18

Errais B., 15, 70, 78, 305

F

Fates Y., 4, 12, 16, 17, 19, 20, 24, 38, 101, 142, 156, 159, 160, 161, 174, 181, 182, 202, 204, 240, 251, 388, 390

Fekrou K., 22

Friedberg E., 80

Franck C., 41

Frémeaux J., 84

G

Gaid Mouloud., 130

Garraud P., 356

Garrigou-Lagrange J.M., 264

Garrigou A., 262

Gasparini W., 343

Guerdouche M., 215

Ghiglione R., 43

Giraudoux J., 3

Gouda S., 80

Gournay E., 18

Gramsci A., 6, 23, 43

Grand guillaume G., 92

Grawitz M., 58

Groz A., 34

Gottelland., 171

Guaxie D., 365

Guichet Y., 66,

H

Hacherouf H., 252

Haddab M., 129

Haddad R., 107, 108

Hafnaoui M., 130

Harbi M., 130

Hegel F., 65

Herzog M., 16

Honta M., 39

Hayot A., 68

I

Ibrahim Franz F., 115

Icheboudene L., 249

Ihaddaden Z., 129

J

Jeu B., 12

K

Kabré Chrétien J.C., 375

Karaquillo J.P., 235

Kassé T., 288

Keimbou-Keimbou D.C., 391

Kerzabi M., 137, 207

Kharchi H., 158

Kidane F., 24

L

Lacheraf M., 129

Lazarsfeld P., 324

Le Breton D., 26

Leymarie P., 250

Létourneau L., 251

Lévi-Strauss C., 42

Lyotard J., 34

Le Bart C., 26

Le Breton D., 25

M

Machado I.L., 68

Machiavel N., 67, 69

Magnane G., 16, 70,

Malenfant C., 76

Médard J., 398

Mamadou G., 98

Mancur O., 365

Manirakisa D., 59, 288, 327

Marquet J., 60, 62

Mason T., 15

Matalon B., 43

Mauss M., 6

Mbengalack E. 5, 24, 46, 70

Mcclelland D., 73

Meskine T., 119

Miège C., 235

Milla R., 23

Montaigne M., 155

N

Nelson P., 238

Nicolas M., 60

Nietzsch F., 66

Nkrumah K., 18

Norbert E., 6

O

Oboeuf D., 160

Olga K., 312

Ouled Aoudia J., 108

Oliva P., 163

Ousedik F., 96

P

Paneff J., 59, 60, 62,

Pascot C., 171, 172

Pociello C., 36, 39, 68, 76

Pouillard A., 14

Q

Quéval I., 40

Quidu M., 157, 159, 262

Quivy R., 58, 60, 62,

R

Ramonet I., 14

Ramoule S., 125

Raymond A., 19

Rechak D., 239

Rida H., 93, 234, 236

Renfrew H., 15

Reynaud J.D., 15

Rouadjia A., 344

Roubier P., 203

Rousseau J.J., 63

S

Saadallah A., 129

Salhi B., 252, 281

Sebaa R., 94

Stokvis R., 17

Stora B., 99

Sengad R., 217

Suchet A., 39

T

Talahit F., 259

Teitler M., 308

Tenghour H., 95

Thénault S., 84

Thieux L., 391

Thibaut J., 96

Tigri B., 95

Tlili F., 141

Tröger V., 2

V

Valeriy P., 393

Vassort P., 33, 39, 69, 77

Vanderchmitt C., 18

Verschueren P., 76

Veyne P., 204

W

Wahl A., 163

Weber M., 72, 78

Weah G., 28

Z

Zerhoun S., 266

4- ARTICLES DE JOURNAUX ET REVUES

Algérie Sportive, année : 1908.

Djazairiess Sport, années : 2015

Echo Sportif du département de Constantine, années : 1929,1932, 1934, 1939.

El Moudjahid, années : 1962, 1966, 2010, 2015, 2017.

El Watan, années : 1997, 2015, 2017, 2018,

El hadef, années : 1977, 1983, 2004.

Echo d'Alger, année : 1913.

El haddaf, années : 1991, 2015, 2016, 2018

Jeune Afrique, année : 2011,

La Tribune, année : 2012.

La Croix, année : 2020.

La Lettre de l'économie du sport, année : 2001.

Le Buteur, année : 2019.

Le Monde, année : 2019.

Le Matin, années : 2016, 2017.

Le temps, année : 2019.

Le Monde diplomatique, années : 1965.

Liberté, année : 2019,

Le Courrier d'Algérie, années : 2014, 2017.

Le Courrier international, année : 2014.

Le Soir, année : 2016,

Monde des débats, année : 2000,

Oran Sports, année : 1907,

Tous les Sports, année : 1942.

5- DOCUMENTS OFFICIELS, RAPPORTS NATIONAUX ET AUTRES TEXTES

Charte d'Alger, Alger, Imp. Du FLN, avril 1964

Charte nationale des sports, Alger, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 1963

Charte nationale, juillet 1976, Ed. Du FLN

Code de l'EPS, l'ordonnance n° 76-81 du 23/10/1976 portant Code de l'EPS, Alger, MJS, 1976

Décret n° 60. 30 du 3 janvier 1960 relatif à la création d'un centre régional d'éducation physique et sportive dans l'Académie d'Alger, Journal officiel n° 13, 1^{er} janvier 1960, p. 498
Instructions officielles, Alger, MJS, septembre 1970 et 1976

La commune éducative, direction de l'EPS, ministre de la Jeunesse et des Sports, Alger, 1969
Ministère de l'Education nationale, direction générale de l'enseignement, Carnets de documentation sur l'enseignement dans la France d'Outre-mer, « L'Algérie », carnet n°2, Paris, Service de coordination de l'enseignement dans la France d'Outre-mer, 1946, 50p.

Plan 1975, direction de l'éducation physique et des sports, année 1971

Rapport du groupe éducation physique et sportive, sous-commission de la culture et des sports, loisirs et tourisme de la jeunesse, Conseil supérieur de la jeunesse et de l'enfance, Alger, 1978

Rapport sur la politique nationale de la jeunesse, Alger, FLN, 1982

Document du ministre de la Jeunesse et des Sport, (MJS), Alger :

- 1- Bilan et perspectives du développement du sport de performance, (mai 1983)
- 2- Pour un développement sportif de masse, (juin 1984)
- 3- Communication de M. le vice-ministre chargé des Sports, (mars 1985)
- 4- Plan d'action du secteur des sports pour le plan quinquennal 1985-1989 et 1985

Rapport sur la politique nationale de la jeunesse, Alger, FLN, 1982

Service historique de l'armée de terre, SHAT, La guerre d'Algérie par les documents

Rapport sur l'organisation des Jeux africains d'Alger, Comité d'organisation des Jeux africains d'Alger, 1978

L'ordonnance n° 71/79 du 3 décembre 1971 relative à la création des associations exige l'agrément préalable à toute demande de création d'associations légales.

Loi du 4 décembre 1990 relative aux conditions de création des associations, article 11 chapitre 2, J.O n° 1438.

Les textes qui réglementent la pratique sport scolaire :

- La loi 90-31 sur les associations ;
- Les décrets sur les fédérations sportives ;
- La loi 89-03 relative au système national de culture physique et sportive ;
- Loi 90/31 du 4/12/1990.

6- ACTES DE COLLOQUES, CONGRES, SYMPOSIUMS

Actes du colloque de Metz, « Des jeux et des sports », Alfred Walh, Centre de Recherche Histoire et civilisation de l'université de Metz.

Association Internationale de l'Histoire de l'Education physique du sport. Collogne, Histoire de l'Education physique et du sport, Seminaire International, Chatenay-Malabry.

Veyne Paul (1976). « Le pain et le sucre. Sociologie historique d'un pluralisme politique, Paris, Ed. Seuil, 1976, 800p.

Belhadi Sarah, « Pétrole : la Banque d'Algérie tire la sonnette d'alarme » [archive], sur La Tribune (consulté le 21 juillet 2015).

Ben Nafissa Sarah, Associations égyptiennes: une libéralisation sous contrôle.- in Monde Arabe Maghreb/Machrek, n° 150, oct.-déc. 1995.

Benderra Omar(2012). « Économie algérienne 1986 - 1998 : Les réseaux aux commandes de l'État, Extrait de La Méditerranée des réseaux, Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb », Algeria-watch.

Bonté Romain (2012). « Du sport à la politique, il n'y a qu'un pas » Publié le 07/03/2012 à 10:23 , modifié le 08/03/2012 à 10:18.

Kossi Dodzi Apenuvor (211). « Rapports de pouvoir et stratégies d'acteurs dans les relations inter organisationnelles Nord-Sud. Etude de cas : les partenariats de Brücke×Le pont (Suisse) », EED et Pain pour le Monde (Allemagne) avec les ONG togolaises.

Potet Frédéric (2000). « Le mouvement sportif veut professionnaliser le statut de ses dirigeants », Le Monde, 19 décembre 2000.

Tlili Fethi(2002). « Statut féminin, modèle corporel et pratique sportive en Tunisie », S.T.A.P.S. Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique, vol. 23, n° 57, pp. 53-68.

Sénèque, Lettre à Lucilius 90, in Œuvres, Paris, Robert Laffont, 1993, p. 440. Cf. D. Moreau, "L'étrangeté de la formation de soi", Le Télémaque, n° 41, 2012, p. 115-132.

Sengad Rafik, "Le sport et les fédérations", Revue fédérale, mars 1994.

Soheib Bousdira, "Le sport et ses structures", Ed. Rimels, 1998, p. 201

Soizick Crochet, « Le sacrifice impossible : contradictions de l'action humanitaire », La société vue du don.

Meddi Adlen (2019). « L'Algérie au bord de la cessation de paiements », lepoint.fr, 18 septembre.

Merizek Djamel (2017). « Toute la vérité », In Liberté, n° 74, du samedi 21 septembre.

Bulletin de la société d'Anthropologie de Paris. « Instruction sur l'Anthropologie de l'Algérie », P. Topinard, série II, volume VIII, 1873, p. 645 et deuxième partie, Instruction particulières, p. 149.

7- DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPEDIES

- Dictionnaire de l'Académie française.
- Dictionnaire Le Petit Larousse 2006.
- Dictionnaire de sociologie.
- Dictionnaire Arabe Français.
- Encyclopédie droit du sport.
- Le Coran.

8- RESSOURCES ELECTRONIQUES

<https://doi.org/10.4000/insaniyat.14193>

<http://www.liberte-algerie.com/omnisports/shihan-alilouche-boualem-ouvre-la-voie-arts-martiaux-180257>

<http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=35724>

<https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.545>

<http://journals.openedition.org/anneemaghreb/545>

<http://fr.emhrn.net>

<http://ts-a-algerie.com>

www.algeria-watch.org/Farticle/onvtad.htm

www.droitduport.com

<http://www.presse-dz.com/info-algerie/21024-l-algerie-au-96e-rang-mondial-pour-l-indice-de-developpement-humain.html>

<https://www.algerie-eco.com/2019/12/29/taux-chomage-atteint-mai-2019/>

<https://www.valeursactuelles.com/actualit%C3%A9s/monde/lalg%C3%A9rie-malade-de-son-or-noir20120430.html>

<http://cdlm.revues.org/index5652.html>

<http://lexalgeria.free.fr/wilaya.htm>

<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ag.html>

<http://www.interieur.gov.dz/dynamics/frmitem.aspx?html=10&s=24>

<https://www.mjs.gov.dz/>

<https://www.elwatan.com>.

<https://www.elwatan.com>.

www.elheddaf.com

<http://www.algerie-tpp.org/tpp/presentation>

<http://www.algerie-tpp.Org>

<http://www.tsa-algerie.com/20170320/faf-zetchi-elu-president/>

<http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2013/02/25/article.php?sid=145651&cid=5>

LISTE DES ABREVIATIONS

- AAE** : Amicale des Algériens en Europe.
- ALN** : Armée de Libération Nationale.
- AOF** : Afrique Occidentale Française.
- APS** : Activité Physique et Sportive.
- AS**: Association Sportive.
- ASC** : Association Sportives et Culturelles.
- ASS** : Association Sportive Scolaire.
- CAC**: Centre des Archives Contemporaines.
- CAHB** : Confédération Africaine de Handball.
- CAOM** : Centre des Archives d’Outre-mer.
- CHAN** : Centre Historique des Archives Nationales.
- CIE**: Centre d’Informations et d’Etudes.
- CIO** : Comité International Olympique.
- CNO** : Comité National Olympique.
- CNOA** : Comité National Olympique Algérien.
- DJS** : Direction de la Jeunesse et des Sports.
- EMA** : Eclaireur Musulman Algérien.
- ENA** : Etoile Nord-Africaine.
- EPS** : Education Physique et Sportive.
- EPS** : Education Physique et Sportive.
- FAA** : Fédération Algérienne d’Athlétisme.
- FAE** : Fédération Algérienne d’Escrime.
- FAF** : Fédération Algérienne de Football.
- FAH** : Fédération Algérienne de Handball.
- FAJ** : Fédération Algérienne de Judo.
- FASS** : Fédération Algérienne du Sport Scolaire.
- FAV** : Fédération Algérienne de Volleyball.

FFF : Fédération Française de Football.

FIFA : Fédération Internationale de Football.

FISU : Fédération Internationale du Sport Universitaire.

FLN : Front de Libération Nationale.

FSMA : Fédération des Scouts Musulmans Algériens.

GPRA : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne.

IO : Instructions Officielles.

IRET : Institut de Recherche en Ecologie Tropicale.

JFOM : Jeunesse de France et d'Outre-mer.

JSK : Jeunesse Sportive de Kabylie.

MEN : Ministère de l'Education Nationale.

MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports.

MNA : Mouvement National Algérien.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PAF : Pays Africains Francophones.

PCA : Parti Communiste Algérien.

PDG : Parti Démocratique.

PIB : Produit intérieur brut.

SHAT : Service Historique de L'armée de Terre.

SMA : Scout Musulman Algérien.

STAPS : Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives.

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Récapitulatif de l'échantillon (population) d'enquête.....	52
Tableau 2 : Caractéristiques des départements de l'Algérie.....	87
Tableau 3: Présentation des dates de création des fédérations algériennes.....	194
Tableau 4 : Parcours des dirigeants sportifs de ligues départementales depuis leur club de base vers les ligues sportives.....	294
Tableau 5 : Parcours des dirigeants sportifs à partir de leur premier engagement dans un club de base vers les fédérations sportives.....	295
Tableau 6 : Responsabilité assumée au sein de l'association de base (type de discipline sportive) par des cadres devenus présidents de fédérations sportives.....	296
Tableau 7 : Responsabilité assumée au sein de l'association sportive de base par des cadres devenus secrétaires généraux de fédérations sportives.....	297
Tableau 8 : Appartenance à une organisation sportive internationale.....	313
Tableau 9 : Opinion des dirigeants sportifs sur la question « sport comme instrument d'ascension politique ».....	325
Tableau 10 : Opinion des dirigeants sportifs sur la facilité qu'ils ont d'accéder aux responsabilités politiques.....	327
Tableau 11 : Pourcentages comparés les dirigeants de fédérations et des ligues sur la question : Le sport facilite-t-il l'accès à la scène politique?.....	328
Tableau 12 : Proportion des responsables de fédérations et de ligues ayant accédé le monde politique grâce au sport.....	329
Tableau 13 : Responsables sportifs adhérents à un parti politique.....	330
Tableau 14 : Âge cumulé des présidents de fédérations sportives.....	358
Tableau 15 : Appartenance à un parti politique.....	346
Tableau 16: Subventions aux fédérations dans le cadre du championnat national (Année 2019).....	349
Tableau 17 : Opinion des dirigeants sportifs sur les relations de service entre le sport et la politique.....	352
Tableau 18 : Avantages liés au cumul de responsabilités politiques et sportives.....	356
Tableau 19 : Opinions sportifs-pratiquants sur les avantages que le mouvement sportif peut tirer lorsqu'il est géré par les hommes politiques.....	359
Tableau 20 : Présentation des raisons faisant du sport un élément facilitateur pour l'exercice du pouvoir d'accès à l'arène politique.....	370

Tableau 21 : Opinion des sportifs pratiquant sur le regain d'intérêt pour le sport par les hommes politiques à la veille des élections.....	372
---	-----

LISTE DES CARTES ET DES FIGURES

Carte 1 : L'Algérie dans le Monde.....	85
Carte 2 : Le continent africain et situation de l'Algérie en Afrique.....	86
Carte 3 : Le nouveau découpage géographique administratif de l'Algérie.....	87
Carte 4 : Délimitation des territoires de l'Algérie en 1839.....	91
Carte 5 : Zone d'enquête (Alger, Blida, Tipaza et Boumer dès).....	238
Carte 6: Le département de Tipaza.....	282
Carte 7 : Le département de Blida.....	283
Carte 8 : Le département de Boumer dès.....	284
Schéma 1 : Organisation du mouvement sportif algérien.....	184
Schéma 2 : Ascension sociale des hommes politiques et dirigeants sportifs au sein du mouvement sportif algérien.....	289
Schéma 3 : Une logique de l'association volontaire qui donne sens à la société civile.....	300
Schéma 4 : Répartition des Catégories Socio-professionnelles (CSP) des dirigeants du mouvement sportif algérien.....	310
Schéma 5 : À qui le mouvement sportif au niveau ligue confie-t-il des sièges au bureau exécutif ?.....	312
Graphique 1: Inversement de la pyramide au sein du M.J.S (document issu du rapport de présentation du projet Fond de solidarité Prioritaire Insertion économique et sociale des jeunes.....	123
Graphique 2 : Expression associative avant et après 1990.....	280
Graphique 3: Le nombre de clubs en 2018.....	282
Graphique 4: Le nombre de clubs en 2018 « B ».....	283
Graphique 5 : Le nombre de clubs en 2018 « C ».....	284
Graphique 6 : Appartenance à une association sportive de base.....	293
Graphique 7 : Répartition (en pourcentage) des dirigeants des structures sportives enquêtés selon la tranche d'âge.....	331
Organigramme 1 : du Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'Algérie.....	188
Organigramme 2 : La direction Nationale de l'Education et ses services.....	192
Photo 1: L'homme d'affaire Issaad Rebrab député et président du professionnel des « lions de Djurdjura » la JS Kabylie.....	30
Photo 2: Equipe de handball dames de l'Union sportive de la médina d'Alger(USMA).....	133

Photo 3: En Algérie, la fièvre du rugby s’empare des filles Equipe cadette de rugby au stade Chaker de Blida, lieu de nos entretiens.....	138
Photo 4 : La sélection algérienne de volley-ball féminine du tournoi qualificatif aux jeux Olympiques 2016 (JO-2016), après sa défaite face au pays organisateur, le Cameroun par 3 sets à 0 à Yaoundé(Cameroun).....	139
Photo5: Equipe féminine de l’USMA Alger.....	144
Photo 6 : Les élèves de l’école Chabane Khelifa de Jijel.....	208
Photo 7 : Mini parc des sports de la commune de Jijel.....	211
Photo 8: Un pas historique, création de l’Équipe Algérienne féminine de football, la capitaine d’équipe entouré par des hommes politiques et opérateurs économiques.....	287
Photo 9 : L’opérateur économique, homme d’affaires et sénateur monsieur Fawzi Rebaine, président de la Jeunesse sportive d’Hydra(JSH) lors du tournoi de football qu’il a fait organiser pendant les périodes préélectorales présidentielles à Alger.....	303
Photo 10: Le ministre de la jeunesse et de sports Raouf Salim Bernaoui, l’ambassadeur de Russie et le jeune Sofiane le champion africain en Escrime en 2019.....	318
Photo 11 : Le ministre des sports Raouf Salim Bernaoui à gauche de la photo, en finale de la coupe d’Afrique de sabre.....	321
Photo 12: Le ministre de la jeunesse et des sports, Aziz Derouaz et candidat aux élections législatives pour le Front des forces socialistes(FFS) à Alger Centre.....	344
Photo 13 : Une remise de don de l’équipement sportif aux footballeurs par les dirigeants-politiques.....	358
Photo 14: Le maire de la ville, le préfet du département et les autorités politico administratives lors des tournois inters quartiers à Tipaza.....	360
Photo 15 : Tournoi de tennis en période pré-électorale des élections législatives 2017.....	377
Photo16 : Le Ministre de la jeunesse et des sports accompagné de quelques députés et opérateurs économiques sur le stade Tchaker de Blida.....	380
Photo17: En mémoire du Feu Zitouni Mustapha.....	384

ANNEXES

- Annexe 1 : L'Algérie : quelques repères historiques

La conquête

III^e siècle av. J.-C. Massinissa unifie les royaumes numides (berbères) des Massyles et des Massaesytes et fait de Cirta (Constantine) sa capitale.

- **112-105 av. J.-C.** Rébellion de Jughurta, petit-fils de Massinissa, contre Rome.
- **347.** Les tribus berbères insurgées s'allient aux donatistes, une secte chrétienne opposée à Rome.
- **354.** Naissance de saint Augustin à Thagaste (Souk Ahras), dans le nord-est de l'Algérie.
- **439-533.** Les Vandales règnent sur le Maghreb romain.
- **533.** Domination byzantine.
- **711.** Les Arabes sont maîtres de l'ensemble du Maghreb, qui devient une province omeyyade. Les populations se convertissent à l'islam.
- **453.** Prise de Constantinople par les Ottomans.
- **1587.** L'Algérie devient une régence dépendant de l'Empire ottoman.
- **1827.** Le 29 avril, à la suite d'une dispute au sujet d'une dette française impayée, le dey d'Alger convoque le consul de France. Crise diplomatique franco-algérienne.

Colonisation française

- **1830.** Les troupes françaises débarquent à Sidji-Ferruch le 14 juin. Après la prise d'Alger, le 5 juillet, le dey Hussein Khodja signe la capitulation.
- **1832.** En novembre, l'émir Abd El-Kader proclame le djihad contre les Français.
- **1848.** L'Algérie est officiellement proclamée « territoire français » le 12 novembre.
- **1850-1870.** Insurrections dans les Aurès et en Kabylie, réprimées dans le sang. La famine ravage l'Algérie entre 1866 et 1868.
- **1870.** Le décret Crémieux, promulgué le 24 octobre, accorde la nationalité française aux Juifs d'Algérie.
- **871.** Début de la révolte kabyle des frères Mokrani, en mars, contre les projets de confiscation des terres. Mokrani est tué le 5 mai. Près de 500 000 hectares de terres sont confisqués et attribués aux colons.
- **1881.** Jules Ferry fait adopter en juin le code de l'indigénat, qui instaure un régime juridique spécial pour les Algériens de confession musulmane. L'Algérie est entièrement intégrée à la France par le « système des rattachements ».
- **1889.** La loi du 26 juin accorde la nationalité française à tous les descendants d'Européens présents en Algérie, mais pas aux musulmans.
- **1926.** Création, le 20 juin à Paris, de l'Etoile nordafricaine (ENA), dont Ahmed Messali (Messali Hadj) est élu secrétaire général. Le mouvement, qui réclame l'« indépendance de l'Afrique du Nord », sera interdit en 1929.
- **1940.** Le décret Crémieux est aboli par le régime de Vichy en octobre.
- **1944.** Le 7 mars, de Gaulle signe une ordonnance qui supprime le code de l'indigénat et accorde la citoyenneté française à 65 000 Algériens.

- **1945.** Le 8 mai, la répression d'émeutes insurrectionnelles au cours desquelles une centaine d'Européens sont tués fait plusieurs milliers de morts (entre 15 000 et 45 000 selon les estimations) parmi les Algériens dans les régions de Sétif, Guelma et Kherrata.

La guerre d'Algérie

- **En 1954,** l'Algérie compte huit millions d'Algériens non français et un million de « Français d'Algérie » (Pieds-noirs et autochtones juifs naturalisés français).

En avril, un groupe de militants du PPA déterminés à entrer dans la lutte armée en constituant un front commun créent le Comité révolutionnaire pour l'unité et l'action (CRUA), transformé en Front de libération nationale (FLN) le 1er novembre : début de la guerre d'indépendance algérienne. En décembre, les partisans de Messali Hadj créent le Mouvement national algérien (MNA).

- **1957.** Janvier-octobre : bataille d'Alger. L'armée française généralise l'usage de la torture.

- **1958.** Le 1er juin, à Paris, le général de Gaulle est investi comme président du Conseil (premier ministre). Le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), avec à sa tête Ferhat Abbas, est formé le 19 septembre. De Gaulle devient le premier président de la Ve République le 21 décembre.

- **1961.** Le 8 janvier, le référendum sur la politique d'autodétermination voit un large succès du « oui », en France comme en Algérie. En février, des activistes européens constituent l'Organisation armée secrète (OAS). Echec du « putsch des généraux » en avril. Le 17 octobre, la répression policière d'une manifestation algérienne pacifique à Paris fait une centaine de morts. Suivant l'historien français Benjamin Stora, le total des pertes militaires françaises avoisine les 25 000 morts. Les historiens évaluent entre 15 000 et 30 000 le nombre de harkis exécutés au lendemain de la proclamation de l'indépendance. Du côté algérien, on avance le nombre d'un million et demi de Chahids.

Algérie indépendante

- **1962.** L'Algérie devient indépendante à l'issue d'une guerre de 8 ans contre la présence coloniale française, une présence qui dura 132 ans, et qui prit fin officiellement le 5 juillet 1962. La signature des accords d'Evian, le 18 mars. L'indépendance de l'Algérie sera ratifiée par référendum, en France le 8 avril 1962 et en Algérie le 1er juillet. Le 5 juillet, l'Algérie proclame son indépendance. Le 22 juillet, M. Ahmed Ben Bella, soutenu par le colonel Houari Boumediène, qui commande l'Armée nationale populaire (ANP), forme à Tlemcen un Bureau politique contre le GPRA, installé à Alger. En septembre, l'ANP entre dans la capitale. M. Ben Bella prend la tête du gouvernement le 29 septembre.

- **1963.** La Constitution est adoptée par référendum le 8 septembre. Instauration d'un régime de parti unique. M. Ben Bella est élu président de la République le 15 septembre. Hocine Aït Ahmed crée quelques jours plus tard le Front des forces socialistes (FFS) et entre en dissidence en Kabylie.

- **1964.** Les troupes françaises se retirent d'Algérie en juin, mais restent présentes à Mers El-Kébir et au Sahara.

- **1965.** Le colonel Boumediène renverse M. Ben Bella le 19 juin. La Constitution est abrogée en juillet.

- **1966.** Nationalisation des mines et des compagnies d'assurances étrangères en mai.

Signature d'accords de coopération avec la France.

- **1967.** L'armée française quitte les bases de Reggane et Bechar en mai. En juin, l'Algérie rompt ses relations diplomatiques avec les Etats- Unis à la suite de la guerre de six jours entre Israël et les armées arabes. Coup d'Etat avorté contre Boumediène en décembre.
- **1968.** Les Français évacuent la base de Mers El-Kébir en janvier.
- **1971.** Nationalisation des hydrocarbures le 24 février : l'Etat acquiert 51 % des avoirs des sociétés pétrolières françaises présentes en Algérie. En novembre, le gouvernement lance la « révolution agraire » et la « gestion socialiste des entreprises » (GSE).
- **1973.** Le IVe sommet des pays non alignés se tient à Alger en septembre.
- **1974.** Dans un discours prononcé aux Nations unies, en avril, Boumediène prône l'instauration d'un nouvel ordre économique international.
- **1975.** Visite de Valéry Giscard d'Estaing, en avril, la première d'un président français depuis l'indépendance.
- **1976.** La Charte nationale est approuvée le 27 juin par référendum et la Constitution le 27 novembre. Boumediène, unique candidat en lice, est élu président en décembre.
- **1978.** Mort de Boumediène le 27 décembre.
- **1979.** Le colonel Chadli Bendjedid est élu président le 7 février.
- **1980.** « Printemps berbère » : émeutes à travers toute la Kabylie, en avril, pour la reconnaissance de la culture berbère.
- **1981.** François Mitterrand, qui se rend à Alger en novembre, propose que les rapports franco-algériens soient « *un symbole des relations nouvelles entre le Nord et le Sud* ». Trois mois plus tard, les deux pays signent un accord sur le gaz.
- **1983.** Visite du président Chadli à Paris, en novembre, la première d'un chef d'Etat algérien depuis l'indépendance.
- **1984.** M. Bendjedid est réélu le 12 janvier. Adoption, en juin, du « code du statut personnel et de la famille ».
- **1986.** Manifestations étudiantes à Sétif et à Constantine en novembre.
- **1988.** De violentes émeutes à Alger et dans le reste du pays, du 4 au 10 octobre, font plusieurs centaines de victimes (600 morts selon un bilan officiel). L'état de siège est déclaré. M. Bendjedid est réélu en décembre après avoir promis des réformes politiques et économiques.
- **1989.** Une nouvelle Constitution, qui ouvre la voie au multipartisme, est adoptée par référendum le 23 février. Le Front islamique du salut (FIS), créé le 18 février et dirigé par Abassi Madani et Ali Belhadj, est légalisé en septembre.

Libéralisation et victoire électorale du FIS, 1990

- À la fin de 1988, le Front de libération nationale (FLN), parti unique en Algérie dont le pouvoir était resté inébranlé depuis les années 1960, ne semblait plus adapté à la situation. Plusieurs éléments ont mené à une insatisfaction croissante de la population. Tout d'abord, un système de parti unique basé sur la démocratie populaire mais cachant en réalité un régime militaire, touché par la corruption et le clientélisme.
- **1990.** Le FIS remporte une large victoire aux élections municipales et régionales du 12 juin, premier scrutin libre depuis l'indépendance. Le général Khaled Nezzar est nommé ministre de la défense en juillet.
- **1991.** Le 23 mai, le FIS appelle à une grève illimitée. Les affrontements entre forces de l'ordre et militants du FIS font des dizaines de morts. Le premier ministre Mouloud Hamrouche, démissionnaire, est remplacé par Sid Ahmed Ghazali le 5 juin. Les élections sont reportées. Abassi Madani et Ali Belhadj sont arrêtés le 30 juin.

Coup d'État et annulation des élections

- **1992.** Le 11 janvier 1992, sous le coup de force de ces généraux et chefs militaires dits « janviéristes », l'armée annula les élections, forçant le président Chadli Bendjedid à démissionner lors d'un discours télévisuel. Le 12 janvier, les généraux "janviéristes" décident de transférer le pouvoir présidentiel à un Haut Comité de Sécurité qui devait servir de comité de conseil présidentiel. Le lendemain, ce comité décide d'annuler les élections législatives et de créer le Haut Comité d'État (HCE) qui est une présidence collégiale opérant jusqu'à la fin du mandat de Bendjedid, en décembre 1993. Le HCE rappelant de son exil le combattant de l'indépendance Mohammed Boudiaf comme nouveau président de la nouvelle autorité politique chargée de diriger l'État. Les violences qui s'ensuivent font près de 70 morts. Le HCE proclame l'état d'urgence le 9 février et dissout le FIS le 4 mars. Le 29 juin, Mohamed Boudiaf est assassiné à Annaba. Le 26 août, un attentat à la bombe dans l'aérogare d'Alger, attribué aux islamistes, fait huit morts et une centaine de blessés.
- **1993.** L'état d'urgence est prorogé pour une durée indéterminée le 7 février. On estime à 15 000 le nombre de personnes tuées en un an.

Massacres et réconciliation

- **1994.** Le général Liamine Zeroual est nommé aux commandes de l'Etat le 30 janvier par le HCE. Apparition des Groupes islamiques armés (GIA), dont se démarque l'ex-FIS.
- L'Algérie subit des massacres d'une brutalité et d'une ampleur sans précédent, les massacres de Rais et de Bentalha choquèrent en particulier les observateurs internationaux. Le matin du 29 août 1997, le massacre de Rais fait entre 98 et 300 morts hommes, femmes et enfants ont été massacrés. Ce massacre a été suivi par d'autres massacres à Beni Messous et à Bentalha à quelques kilomètres au nord de Sidi Moussa le 23 septembre 1997 avec la mort de 250 civils.
- **1995.** Le 13 janvier, les principales formations de l'opposition, islamistes compris, signent à Rome un « contrat national » appelant notamment à l'arrêt des violences. Le pouvoir rejette le texte. Le général Zeroual remporte l'élection présidentielle dès le premier tour, le 16 novembre, avec plus de 60 % des suffrages.
- **1996.** La réforme constitutionnelle renforçant les pouvoirs du président de la République et interdisant les partis religieux et régionalistes est approuvée par référendum, le 13 novembre, avec plus de 85 % des voix.
- **1997.** Le 24 septembre, l'Armée islamique du salut (AIS), bras armé de l'ex-FIS et opposée aux GIA, annonce une trêve à partir du 1er octobre. Le 23 octobre, après avoir remporté les élections législatives de juin, le Rassemblement national démocratique (RND) de M. Zeroual obtient plus de 55 % des sièges des assemblées communales. La répression va crescendo.
- **1998.** En septembre, M. Zeroual annonce sa volonté de démissionner et la tenue d'une élection présidentielle anticipée.
- **1999.** Le 15 avril, M. Abdelaziz Bouteflika remporte l'élection présidentielle avec 73,8 % des suffrages. L'opposition dénonce des fraudes massives. Le 6 juin, l'AIS proclame l'arrêt définitif de ses opérations. Le 18 août, le Mouvement algérien des officiers libres (MAOL), créé en 1998, appelle à poursuivre en justice les généraux « responsables de la tragédie » algérienne. La loi de « concorde civile » est approuvée par référendum, le 16 septembre, par plus de 98 % des voix.
- **2000.** M. Bouteflika charge M. Ali Benflis de former un nouveau gouvernement le 26 août.
- **2001.** Emeutes sanglantes en Kabylie, en avril, après la mort d'un lycéen dans une

gendarmerie. D'importantes manifestations ont lieu à Tizi-Ouzou et à Alger. Le 3 octobre, le gouvernement présente un projet de réforme visant à officialiser la langue berbère (*tamazight*). Signature, le 19 décembre, d'un accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne.

- **2002.** Le 8 avril, le tamazight est reconnu langue nationale – mais non officielle – par le Parlement. Le FLN remporte les élections législatives du 30 mai, boycottées par les partis kabyles.

- **2003.** M. Ahmed Ouyahia remplace M. Benflis à la tête du gouvernement en mai. M. Madani, libéré en juillet avec M. Belhadj, appelle à la fin de la lutte armée le 25 août.

- **2004.** M. Bouteflika obtient 85 % des suffrages à l'élection présidentielle du 8 avril. Le gouvernement signe un accord de partenariat stratégique avec la France en juillet.

- **2005.** Le projet de « Charte pour la paix et la réconciliation nationale » est approuvé par référendum, le 29 septembre, à plus de 97 % des voix. Le bilan de treize ans de violences est de 250 000 morts et des milliers de disparus.

Mouvement de contestation populaire inédit

- **2019.** Le 22 février, après des appels lancés sur les réseaux sociaux, des millions d'Algériens sont descendus dans les rues de toutes les grandes villes du pays pour exprimer leur rejet d'un cinquième mandat d'Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 1999. « Le peuple a dit non », ont scandé les Algérois sur la rue Hassiba Benbouali.

- **2 avril.** Démission d'Abdelaziz Bouteflika, après 20 ans au pouvoir. Malgré la chute de l'ancien président, les contestataires exigent le départ de tout le « système ». En ce mois d'octobre, le nombre de détenus d'opinion dépasse les 100 personnes au niveau national.

- **11décember.** Une élection sous haute tension. Le lendemain, l'ancien Premier ministre d'Abdelaziz Bouteflika, Abdelmadjid Tebboune, sera élu dès le premier tour avec 58,15 % des suffrages, dans un contexte d'abstention historique.

- Annexe 2 : Les particularités de l'islam

L'islam a été fondé au VII^{ème} siècle en Arabie par le Prophète Mahomet. Le Coran a été révélé à Mahomet par Dieu, Allah, est, avec la Tradition, le fondement de la vie religieuse et politique. Le dogme fondamental de l'islam est un strict monothéisme. La loi canonique, la *Charia*, fixe les cinq devoirs fondamentaux (la profession de foi, la prière, le jeûne du ramadan, le pèlerinage à la Mecque, l'aumône).

Les deux grandes tendances de l'islam sont le sunnisme (l'islam sunnite règne sur l'ensemble de la péninsule arabique) et le chiisme, il n'y a pas de clergé, mais des guides religieux qui interprètent la loi et veillent à son application.

Les deux branches et rameaux actuels de l'islam proviennent d'un très ancien désaccord au sujet de la direction de la communauté musulmane.

Définition du sunnisme ou la diversité dans l'unité

Sunnisme, écoles des chaféites,

Le sunnisme se définit comme un courant majoritaire de l'islam, qui entend représenter l'orthodoxie musulmane face au chiisme. S'appuyant sur la *Sunna* (ensemble des pratiques ordinaires, des paroles, des approbations explicites ou implicites, des qualités morales personnelles, des faits et actions du Prophète Mohamed et de la tradition qui sont rapportés par les *Hadiths*⁶⁸¹, la *Sunna* est la seconde source législative du Coran qui est la première source de loi, permettant de définir la loi islamique ou la *Charia*) et le consensus communautaire, le sunnisme a reconnu comme successeur du Prophète les quatre premiers califes (Abou bakr, Omar, Othman et Ali) tandis que les chiites ont réservé cette charge à Ali et à sa descendance. Hostiles à toute nouveauté et à toute forme d'ésotérisme, les sunnites représentent environ 98% de la communauté musulmane, 1% Ibadit (M'Zabs) et 1% Chiites.

Définition du chiisme ou schisme de l'islam

Chiisme, le zaydisme, une minorité d'ismaéliens

Le chiisme se définit comme un courant de l'islam né du schisme des partisans d'Ali à propos de la désignation du successeur du Prophète, ensemble doctrinal commun aux différentes religions qui en dérivèrent. Opposé à ce que la qualité de calife ou d'imam soit conférée à tout autre qu'à un descendant d'Ali, le chiisme se distingue du sunnisme. Les quelques branches du chiisme sont les druzes, alevites, alaouites, ismaéliens, zaydites...

⁶⁸¹ Recueil des actes et des paroles du Prophète Mohamed et de ses compagnons à propos de commentaires du Coran et de règles de conduites. (Définition du dictionnaire Le Petit Larousse 2006 p.534.).

Annexe 3 : L'Algérie à la carte, informations générales

Informations générales sur l'Algérie

Capital	Alger
Organisation administrative	48 provinces
Superficie	2 381 741 km ² , dont 85% de désert
Langue officielle	Arabe classique
Monnaie	Dinar Algérien (DA) (1 € = 132 DA)
Population	42,2 millions d'habitants (janvier 2018)
Densité de la population	18,40 habitants / km ²
Taux de croissance	1,4 %, (Banque mondiale, 2018)
Population urbaine	70%
Population rurale	30%.
Femmes	50,4 %
Hommes	49,6 %
Taux de mortalité	4,55‰
Espérance de vie à la naissance	77,2 ans
Accès à l'eau salubre	88%
Habitants par Médecin	_ 800
Taux de scolarisation	Moyenne de 14,4%
PIB par habitant	188,3 Mds \$ (FMI, 2018)
IDH (82ème mondial)	85ème rang mondial sur 191– Indice 0,754
Emploi Fonction Publique	1600000
Emploi privé et parapublique	1466000
Emploi collectivités locales	477000
Exportations hydrocarbures	19% (94,5% des exportations)

Annexe 4 : Entretiens, allocutions

Ministère de la Jeunesse et des Sports (05)

- Entretien avec Monsieur Slimane Amrane, Directeur du cabinet du ministre de la jeunesse et des sports (M.J.S., Alger, 20 décembre 2019).

- Entretien avec Monsieur Nora Djafari, Directrice de l'Administration Général du Sport Féminin (Bureau du Vice-Ministre chargé de la Jeunesse., Alger, 20 décembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Tarik Ramouni, Vice-Ministre chargé des Sports (Bureau du Vice-Ministre au sein du M.J.S., Alger, 20 avril 2019).
- Entretien avec Monsieur Saïd Bakri, Directeur national de l'éducation physique et des sports (M.J.S., Alger, 20 décembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Issa Mahour, Directeur national du sport de masse au ministère de la jeunesse et des sports (M.J.S., Alger, 20 décembre 2019).

Présidents de fédérations sportives (40)

- Entretien avec Monsieur Rachid Fezouine, Président de la F.A. Cyclisme (Maison des fédérations., Alger, 10 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Abdelmadjid Nehassia, Président de la F.A. Boxe (Maison des fédérations., Alger, 10 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Raouf Salim Bernaoui, Président de la F.A. Escrime (Maison des fédérations., Alger, 29 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Mohamed Bouabdallah, Président de la F.A. Tennis (Maison des fédérations., Alger, 11 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Mohamed Raouraoua, Président de la F.A. Football (Maison des fédérations., Alger, 10 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Amar El-Addadi, Président de la F.A. Randonnée pédestre (Maison des fédérations., Alger, 27 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Sofiane Ben hassen, Président de la F.A. Rugby (Maison des fédérations., Alger, 10 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Rachid Fezouine, Président de la F.A. de Cyclisme (Maison des fédérations., Alger, 10 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Meziane Hamdane, Président de la F.A. Ski et sports de Montagne (Maison des fédérations., Alger, 10 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Amar Bouras, Président de la F.A. Athlétisme de (Maison des fédérations., Alger, 27 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Rabah Bouarifi, Président de la F.A. Basketball (Maison des fédérations., Alger, 10 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Messaoud Mati, Président de la F.A. de Judo (Maison des fédérations., Alger, 22 septembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Abdellaoui Larbi, Président de la F.A. Haltérophilie (Maison des fédérations., Alger, 23 septembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Rachid Hanifi, Président de la F.A. de Handball (Maison des fédérations., Alger, 30 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Mustapha Larfaoui, Président de la F.A. de Natation (Maison des fédérations., Alger, 13 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Salah Bouchicha, Président de la F.A. Gymnastique (Maison des fédérations., Alger, 30 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Djamel Rahmani, Président de la F.A. Voile (Maison des fédérations., Alger, 13 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Samir Agoudjil, Président de la F.A. Aviron Canoë Kayak, (Maison des fédérations., Alger, 27 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Abbas Essaïd, Président de la F.A. Kick-Boxing (Maison des fédérations., Alger, 11 aout 2019).

- Entretien avec Monsieur Kamel Zitouni. Président de la F.A. Tennis Table (Maison des fédérations,. Alger, 13 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Metiji Mohamed Zoubir , Président de la F.A. Equestre (Maison des fédérations,. Alger, 6 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Mehdi Mezaguer, Président de la F.A. Lutte (Maison des fédérations,. Alger, 17 septembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Karim Tamimount, Président de la F.A. Tir sportif (Maison des fédérations,. Alger, 10 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Sid-Ahmed Lasri, Président de la F.A. Handisport (Maison des fédérations,. Alger, 3 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Aboubakr Mekhfi, Président de la F.A. Karaté (Maison des fédérations,. Alger, 9 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Yazid Zaghib, Président de la F.A. Arts marciaux (Maison des fédérations,. Alger, 13 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Lounès Metouchi, Président de la F.A. Sports aériens (Maison des fédérations,. Alger, 2 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Bessa Makhoulf Président de la F.A. Sports mécaniques (Maison des fédérations,. Alger, 15septembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Abdelhafid Izem, Président de la F.A. Sports scolaires (Maison des fédérations,. Alger, 15 décembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Elhadi Mossab, Président de la F.A. Sport pour tous (Maison des fédérations,. Alger, 13 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Mokhtar Hefaya, Président de la F.A. Sports universitaires (Maison des fédérations,. Alger, 13 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Hadi Makboul, Président de la F.A. Sport de boules (Maison des fédérations,. Alger, 17 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Ameyar Taoues, Président de la F.A. Echecs (Maison des fédérations,. Alger, 10 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Slim Othmani , Président de la F.A. Golf (Maison des fédérations,. Alger, 7 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Abdelkrim Chouchaoui, Président de la F.A. Sport et travail (Maison des fédérations,. Alger, 2 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Abdelkader Chekroune, Président de la F.A. Secourisme, Sauvetage Activités Subaquatiques (Maison des fédérations,. Alger, 12 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Mustapha Lemouchi, Président de la F.A. Volleybal (Maison des fédérations,. Alger, 12 décembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Mamouni Bouterfas, Président de la F.A. Sports traditionnels (Maison des fédérations,. Alger, 13 aout 2019).
- Entretien avec Monsieur Mohamed-Lamine Maïdi, Président de la F.A. Raffle et billard (Maison des fédérations,. Alger, 15 septembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Messaoud Zoubiri, Président de la F.A. Badminton (Maison des fédérations,. Alger, 17 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Mohamed Djouadj, Président de la F.A. Vovinam viet vo dao (Maison des fédérations,. Alger, 9 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Moussa Messaour, Président de la F.A. Bodybuilding (Maison des fédérations,. Alger, 10 janvier 2020).

Comité National Olympique Algérien (03)

- Entretien avec Monsieur Mustapha Berraf, Président du Comité National Olympique Algérien (Maison des fédérations,. Alger, 20 juillet 2019).
- Entretien avec Monsieur Okba Ghougham, Vice-Président du Comité National Olympique Algérien (Maison des fédérations,. Alger, 3 février 2020).
- Entretien avec Monsieur Bessa Makhoulf, Secrétaire Général du Comité National Olympique Algérien (Maison des fédérations,. Alger, 2 février 2020).

Comité National des Sports (02)

- Entretien avec Monsieur Abdelhamid Rekik, Président du Comité National des Sports (Maison des fédérations,. Alger, 17 février 2020).
- Entretien avec Monsieur Riad Labrar, Secrétaire Général du Comité National des Sports (Maison des fédérations,. Alger, 16 février 2020).

Personnalités politiques algériennes

- Entretien avec Monsieur Abdelhamid Boumeslet, Député et ex sénateur du parti FLN (siège du parti FLN,. Jijel, 10 février 2020).
- Entretien avec Monsieur Abdelhakim Latreche, Sénateur (siège du parti RND, Jijel, 11 février 2020).
- Entretien avec Monsieur Tahar Abdi, Député du parti Hamas (centre hospitalier de Jijel,. 17 février 2020).
- Entretien avec Monsieur Ali Fawzi Rebaine, Député du parti indépendant (local,. Tipaza , 10 février 2020).
- Entretien avec Monsieur Nasser Guious, Président du parti ENNAHDA (siège du parti ., Skikda, 19 février 2020).

Hommes d'affaires algériens

- Entretien avec Monsieur Mohamed Hadeff, Opérateur économique (siège de l'entreprise,. Batna, 2 mars 2020).
- Entretien avec Monsieur Ali Haddad, Opérateur économique (Siège de l'entreprise,. Alger, 29 février 2020).
- Entretien avec Monsieur Ishak Rabrab, PDG entreprise « CEVITAL » (siège de l'entreprise,. Tizi-Ouzou, 17 février 2020).
- Entretien avec Monsieur Abdelkrim Medouar, Chef d'entreprise (siège de l'entreprise,. Chleff, 28 février 2020).
- Entretien avec Monsieur Kamel Hattab, Chef d'entreprise (siège de l'entreprise,. Bejaia, 27 février 2020).

Personnalités du monde sportif

- Entretien avec Madame Hassiba Boulmerka, la double championne olympique du 1500m (Maison des fédérations,. Alger, 19 janvier 2020).
- Entretien avec Madame Nouria Benida-Merah, championne olympique (Sydney-2000), Maison des fédérations,. Alger, 17 novembre 2019).
- Entretien avec Monsieur Noureddine Morcelli, Champion olympique (Atlanta1996), vainqueur de quatre titres de champion du monde du 1 500 mètres (Maison des fédérations,. Alger, 28 décembre 2020).

- Entretien avec Monsieur Taoufik Makhloufi, champion olympique (Londres-2012) à l'épreuve du 1500 m (Maison des fédérations,. Alger, 7 janvier 2020).
- Entretien avec Monsieur Mokhtar Amalou, arbitre Internationale, (Maison des fédérations,. Alger, 25 décembre 2020).

ANNEXE 5

**QUESTIONNAIRE ADRESSE
AUX SPORTIFS PRATIQUANTS**

Questionnaire à l'adresse des acteurs sportifs en Algérie

Dans le cadre de la préparation d'une thèse de Doctorat en sociologie politique des Sciences et Technique des Activité physique et Sportives, nous effectuons une recherche dont le titre s'intitule : « Stratégie de conquête du pouvoir et mouvement sportif associatif Algérien. *Les trajectoires politiques des responsables et décideurs du sport, du niveau local au niveau national.*

L'objectif est d'identifier des relations possibles entre les dirigeants du mouvement sportif, du mouvement associatif et la classe politique. Vous voudriez bien répondre sincèrement et librement. Merci pour votre contribution.

Quand les petites cases ont été prévues pour votre réponse, mettez une croix au niveau de celle qui correspond à votre choix.

	NUMERO DU QUESTIONNAIRE	
1	CARACTERISTIQUES GENERALES	
1.1	Nom et prénoms :	
1.2	Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
1.3	Age :	
1.4	Situation matrimoniale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Autre	
1.5	Religion : <input type="checkbox"/> Catholique <input type="checkbox"/> Musulman <input type="checkbox"/> Protestant <input type="checkbox"/> Evangélique <input type="checkbox"/> Vaudou <input type="checkbox"/> Autre (précisez).....	
1.6	Département d'origine :.....	
2	INFORMATIONS SUR LE TYPE DE SPORT PRATIQUÉ	
2.1	Appartenez-vous à une association sportive ? <input type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/> Non :	
2.2	Si oui, quel est le nom de votre association ?	
2.3	Quel est votre statut ?	

	<input type="checkbox"/> Ne sait pas	
3.4.1	Si non, quel est votre point de vue sur la manière dont le sport est géré ?	
3.5	Selon vous, la gestion actuelle du mouvement sportif peut-elle assurer le plein épanouissement du sportif ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas	
3.5.1	Si non, pourquoi ? :.....	
3.6	Votre fédération a-t-elle un plan d'Action fédéral ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3.6.1	Si oui, quels sont les objectifs de votre club ? Ce sont : <input type="checkbox"/> Les objectifs poursuivis par la fédération <input type="checkbox"/> Le plan d'action fédéral <input type="checkbox"/> Autre (préciser) :.....	
3.6.2	Le plan d'action fédéral peut-il permettre le développement du mouvement sportif ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
3.6.3	Si non, pourquoi ? Parce que : <input type="checkbox"/> Le plan d'action va plutôt conduire à la régression <input type="checkbox"/> Autre (préciser).....	
3.7	Les responsables des ligues et des Fédérations vous inspirent-ils confiance quant à la gestion du mouvement sportif ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas	
3.7.1	Si non, pourquoi ?	
3.8	Mode d'élection : <input type="checkbox"/> Les élections des responsables ont été libres, démocratique et transparentes <input type="checkbox"/> Les élections ont été marquées d'achat de conscience <input type="checkbox"/> L'argent a circulé <input type="checkbox"/> autres (préciser)	

	
4	LE SPORT ET LA POLITIQUE	
	Le fait d'avoir des Hommes politiques à la tête de la plupart des	
4.1	Fédérations et des ligues constitue-t-il un atout ou un handicap pour le développement du sport en Algérie ? <input type="checkbox"/> Un atout <input type="checkbox"/> Un handicap <input type="checkbox"/> Un atout et un handicap <input type="checkbox"/> Ne sait pas	
4.1.1	Justifiez votre réponse	
4.2	Souhaitez-vous voir à la tête comme dirigeant de la fédération ou de la ligue : <input type="checkbox"/> - des sportifs <input type="checkbox"/> - des hommes politiques <input type="checkbox"/> - des anciens sportifs <input type="checkbox"/> - des hommes d'affaires	
4.3	Connaissez-vous les stratégies utilisées par les hommes politiques pour investir le mouvement sportif lors des élections législatives et présidentielles ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, lesquelles :.....	
4.4	Appartenez-vous à un parti politique ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
4.4.1	Si oui, (cocher un casier qui correspond à votre situation réelle) <input type="checkbox"/> C'est le parti de mon président de club <input type="checkbox"/> C'est le parti politique du président de la ligue <input type="checkbox"/> C'est le parti politique du président de la fédération <input type="checkbox"/> C'est le parti politique d'un membre de bureau de mon club <input type="checkbox"/> C'est le parti politique d'un membre de bureau directeur de la ligue <input type="checkbox"/> C'est le parti politique d'un membre de bureau directeur de la fédération <input type="checkbox"/> Autre parti politique	
4.4.2	Qu'est-ce qui a motivé votre adhésion à ce parti ?	

	
4.5	Si vous souhaitez vous engager dans un parti politique de votre choix (ou vous été déjà membre d'un parti politique), que privilégiez-vous ? <input type="checkbox"/> Le programme du parti (l'engagement sur les questions de société) <input type="checkbox"/> Avoir une profession (trouver du travail) <input type="checkbox"/> La participation au développement de ma région <input type="checkbox"/> Autre parti politique	
4.6	Le sport peut-il servir de tremplin ou d'ascenseur politique ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
4.6.1	SI oui, comment	
4.7	Comment expliquez-vous le regain d'intérêt par les politiciens pour le sport et/ou les sportifs à la veille des échéances électorales ? Cela s'explique par le fait que : <input type="checkbox"/> Le sport mobilise assez de monde <input type="checkbox"/> Le sport est un vecteur de communication par excellence <input type="checkbox"/> L'espace sportif constitue un creuset d'électeurs potentiels <input type="checkbox"/> Autres (préciser) :.....	
4.8	Si un dirigeant de votre ligue ou de votre Fédération, vous demande votre vote pour son parti ou son candidat, quelle serait votre attitude ? <input type="checkbox"/> Je voterai pour lui <input type="checkbox"/> Je ne voterai pas pour lui <input type="checkbox"/> Je ne sais pas la conduite à tenir	
4.9	Justifier votre réponse quel que soit votre choix	
4.10	Si un responsable politique lors de campagnes électorales, vous demande de voter pour son parti, son candidat ou pour lui-même, quelle serait votre attitude ? <input type="checkbox"/> Je voterai pour lui <input type="checkbox"/> je ne voterai pas pour lui <input type="checkbox"/> Je ne sais pas la conduite à tenir	
4.11	Justifier votre réponse quel que soit votre choix	
4.12	Si vous vous votiez pour lui, serait-ce par conviction ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
4.13	Si votre vote n'était pas par conviction, quelles pourraient être les raisons qui motiveraient ce vote :	

	<input type="checkbox"/> Maintien de ma place au sein de l'équipe <input type="checkbox"/> Promotion professionnelle <input type="checkbox"/> Développement du sport <input type="checkbox"/> Autres (à préciser)	
4.14	Les hommes politiques qui ont investi le mouvement sportif sont-ils réellement efficaces dans l'accomplissement de leurs responsabilités sportives ? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas	
4.15	Quel profil d'hommes souhaiteriez-vous pour diriger les mouvements sportifs en Algérie <input type="checkbox"/> Intègre et efficace, quelle que soit sa couleur politique <input type="checkbox"/> Intègre et efficace, qui ne fait pas de la politique <input type="checkbox"/> Homme politique <input type="checkbox"/> Homme d'affaire qui ne fait pas de la politique <input type="checkbox"/> Homme d'affaire qui fait de la politique <input type="checkbox"/> Autres (à préciser)	
4.16	Il y a-t-il des avantages que tire le sport lorsque les structures sportives sont dirigées ou gérées par des hommes politiques ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
4.17	Si oui, cela permet : <input type="checkbox"/> le développement du sport <input type="checkbox"/> Une bonne organisation <input type="checkbox"/> D'avoir du matériel et des équipements sportifs <input type="checkbox"/> Des apports financiers <input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Autres (préciser)	
4.18	Que gagne l'homme politique par le sport ? <input type="checkbox"/> La popularité <input type="checkbox"/> La notoriété <input type="checkbox"/> Le prestige national (légitimation) <input type="checkbox"/> Des voix d'électeurs potentiels <input type="checkbox"/> Une crédibilité <input type="checkbox"/> Légitimité <input type="checkbox"/> Richesse <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	
4.19	Quelles suggestions faites-vous en ce qui concerne le type de dirigeant sportif, la bonne gestion et le développement sportif ? 1. Vos suggestions pour le type de dirigeant sportif.....	

	<p>2. Vos suggestions pour la bonne gestion de votre fédération</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>3. Vos suggestions pour le développement du mouvement sportif</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
--	--	--

Nous vous remercions bien sincèrement pour votre disponibilité et l'effort requis par vos réponses

ANNEXE 6

**QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX DIRIGEANTS
DU MOUVEMENT SPORTIF ALGERIEN**

Questionnaire

Dans le cadre de la préparation d'une thèse de Doctorat en sociologie politique, nous effectuons une recherche dont le titre s'intitule : « Stratégie de pouvoir et mouvement sportif associatif en Algérie : Les trajectoires politiques des responsables et décideurs du sport du niveau local au niveau national »

L'objectif est d'identifier les relations possibles entre dirigeants du mouvement associatif sportif, et de la classe politique. Ce questionnaire est anonyme ; vous voudrez bien répondre sincèrement et librement. Merci pour votre contribution.

Quand les petites cases ont été prévues pour votre réponse, mettez une croix au niveau de celle qui correspond à votre choix.

1 - Appartenez-vous à une association sportive ?

- Oui Non

2 - Si oui indiquer le nom de l'association sportive

.....

3 - Enumérer ses objectifs

-
-.....
-.....
-.....

4 - Dans quelle localité a-t-elle été créée ? (indiquer le nom)

Village	<input type="text"/>
Quartier	<input type="text"/>
Sous-préfecture/circonscription	<input type="text"/>
Département	<input type="text"/>

5 - Quelle responsabilité y assumez-vous actuellement ?

- Président
 Vice – président
 Secrétaire
 Autre (indiquez)

6 - En quelle année avez-vous assumé votre première responsabilité au sein de cette association sportive ?

.....
.....

7 - De quelle ligue sportive faites-vous partie ?

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Natation | <input type="checkbox"/> Basketball |
| <input type="checkbox"/> Football | <input type="checkbox"/> Handball |
| <input type="checkbox"/> Box | <input type="checkbox"/> Judo |
| <input type="checkbox"/> Cyclisme | <input type="checkbox"/> Tennis |
| <input type="checkbox"/> Athlétisme | <input type="checkbox"/> Tennis de table |
| <input type="checkbox"/> Volleyball | <input type="checkbox"/> Karaté |

Pétanque

Lutte

Cyclisme

Autre (indiquez) :.....

8 - Depuis combien de

temp?.....

9 - En quelle année vous avez assumé votre première responsabilité au sein d'une ligue sportive ?

.....
.....

De quelle fédération sportive faites-vous parti ?

Natation

Judo

Football

Tennis

Box

Tennis de table

Cyclisme

Karaté

Athlétisme

Pétanque

Volleyball

Cyclisme

Basketball

Lutte

Handball

Autre (indiquez)

10 - Depuis combien d'année ?.....

11 - Quelle responsabilité y occupez-vous ?

Président

Vice – président

Secrétaire

Autre (indiquez) :.....

12 - En quelle année avez-vous assumé votre première responsabilité au sein de la fédération à laquelle vous faites partie ?

.....
.....

13 - Selon vous le sport participe-t-il au développement de votre localité à l'avènement de la démocratie ?

Absolument

Oui

Non

Pas du tout

14 - Avait-il participé à son développement au temps de la période marxiste léninisme c'est-à-dire pendant la révolution de 1972 à 1990 ? (cocher une seule case selon votre avis)

Absolument

Oui

Non

Pas du tout

15 - Est-ce que vous avez pratiqué une discipline sportive votre jeunesse ?

Oui

Non

16 - Si oui,
laquelle ?.....

.....

17 - A quel niveau l'avez-vous pratiqué ?

- Club
- Amateur
- Professionnel
- Loisir
- Universitaire

18 - Est-ce que vous continuez de pratiquer de pratiquer en ce moment une discipline sportive ?

- Oui Non

19 - Si oui, à quel niveau ?

- Club
- Amateur
- Professionnel
- Loisir
- Scolaire
- Universitaire
- Autre (indiquer).....

Etes-vous adhérent à un parti politique ?

- Oui Non

20 - Si oui, lequel ?

.....
.....

21 - Depuis combien de temps ?

.....
.....

22 - Quelle responsabilité y assumez-vous ?

- Président de parti politique
- Membre du bureau du parti
- Simple membre
- Autre (indiquer).....

En quelle année avez-vous brigué ce poste ?.....

23 - Avez-vous assumé une fois une responsabilité au sein de la classe politique béninoise ?

- Oui Non

24 - Si oui en quelle année pour la première

fois ?.....

25 - Au niveau de quelle structure avez-vous assumé cette responsabilité ? (cocher le casier correspondant ci-dessous)

- Pouvoir exécutif

A quel(s) poste(s) au niveau du pouvoir exécutif ?(exemple :Ministre, directeur de cabinet, conseiller technique, etc...).....

.....

- Pouvoir judiciaire

A quel poste ?

(indiquer).....
.....

- Pouvoir parlementaire

Simple député

Président de commission parlementaire

Autre (indiquer).....

- Cours constitutionnel

Membre

Autre

(préciser).....
.....

- Conseil économique et social

Président

Vis président

Conseiller

Autre (indique).....

- Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)

Membre

Autre (indiquer).....

26 - Au niveau de quel(s)

gouvernement(s) ?.....
.....

27 - Assumez-vous en ce moment une responsabilité au sein de la classe politique béninoise
(gouvernement, assemblée nationale, conseil économique etc...)

28 - Si oui, c'est à quel niveau ?

- Pouvoir exécutif

A quel(s) poste(s) au niveau du pouvoir exécutif ? (exemple :Ministre, directeur de cabinet,
conseiller technique,
etc...).

- Pouvoir judiciaire

A quel poste ? (indiquer).....

- Pouvoir parlementaire

Simple député

Président de commission parlementaire

Autre (indiquer).....

- Cours constitutionnel

Membre

Autre

(préciser).....
.....

- Conseil économique et social

- Président
- Vis président
- Conseiller
- Autre (indique).....

- Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)

- Membre
- Autre (indiquer).....

29 - Lorsqu'on considère les périodes (1972 à 1990, période marxiste léniniste) et la période (1990 à 2000 période de l'avènement de la démocratie) avez-vous l'impression que l'avènement de la démocratie a favorisé la multiplication des associations sportives ?

- Oui
- Non
- Sans réponse

30 - Quand on compare un Président de fédération à un Président de parti politique, il est possible de trouver des qualités qui leur sont similaires. Nous vous prions de cocher parmi les qualités que nous vous proposons ci-dessous, celles qui, selon vous leur sont communes (mettez une croix à chaque casier)

QUALITES	PRESIDENTS DE FÉDÉRATIONS	PRESIDENTS DE PARTI POLITIQUE
Populaire		
Dynamique		
Représentatif		
Notoriété		
Honnêteté		
Sérieux		
Diplomate		
Riche		
Puissance du verbe (intellectuel) – harangueur		
Complétez en citant d'autres qualités qui leur sont communes		
.....		
.....		

31 - A votre avis, citez des qualités qui pourraient différencier un Président d'une fédération de celles d'un Président de parti politique ?

.....

32 - Selon vous, est-ce qu'il est plus facile de se positionner au sein d'un parti politique lorsqu'on assume une responsabilité au sein d'une fédération sportive ?

- Oui
- Non
- Sans réponse

33 - Est-ce que selon vous le sport facilite-t-il l'accès à la politique ?

- Oui
- Non
- Sans réponse

- Si oui, comment ?.....

34 - Le sport a-t-il contribué à votre position actuelle dans la classe politique ? (cocher une seule case selon votre accord)

Absolument

Oui

Non

Pas du tout

35 - Estimez-vous que le sport a une fonction politique ?

Oui

Non

Sans réponse

36 - Justifiez votre

réponse.....

.....

.....

37 - Votre position politique actuelle vous permet-elle de mieux assumer votre fonction de dirigeant sportif ?

Absolument

Oui

Non

Pas du tout

38 - Si vous occupez en ce moment un poste de responsabilité au sein de la classe politique (Gouvernement, parlement, parti politique, conseil économique et social, HAAC, cours constitutionnelle), votre position vous permet-elle de mieux assumer votre fonction de dirigeant sportif ?

Absolument

Oui

Non

Pas du tout

- Donner vos raisons

.....

.....

.....

39 - Etes-vous satisfait du développement que connaît discipline sportif à l'avènement de la démocratie ?

Absolument

Oui

Non

Pas du tout

- Donner vos

raisons.....

.....

.....

40 - Etes-vous membre d'une association sportive international ?

Oui

Non

41 - Si oui, laquelle ?.....

42 - Depuis combien de temps ?.....

43 - Votre fédération étant constituée de personnes de diverses régions, avez-vous le sentiment qu'au sein de cette fédération, vous région ? (cocher une seule case votre accord)

- Absolument
- Oui
- Non
- Pas du tout

44 - Est-ce que vous pensez que pour diriger un parti cela prend beaucoup ?

- Oui
- Non
- Sans réponse

45 - Pensez-vous que le sport peut élever quelqu'un politiquement ?

- Oui
- Non
- Sans réponse

46 - Si oui

comment ?.....
.....

47 - Si non,

pourquoi ?.....
.....

48 - Si vous n'êtes pas de la classe politique, ambitionnez-vous en tant que dirigeant sportif de la faire de la politique

- Oui
- Non

49 - Si oui, pourriez-vous nous donner vos raisons ou vos motivations ?

.....
.....
.....

50 - Que pensez-vous du temps matériel disponible pour s'occuper d'autres choses quand on est président d'un parti politique ? de façon générale, vous estimez que :

- On n'a pas du tout de temps matériel pour s'occuper d'autres choses
- On a très peu de temps
- On a un peu de temps
- On n'a pas le temps
- On a beaucoup de temps

51 - Quels sont selon vous, les avantages qu'un dirigeant de fédération peut-il avoir pour assumer son rôle dans le milieu sportif lorsqu'il arrive à bricoler des responsabilités politiques ? (par exemple au sein du cabinet ministériel ou à un poste de député ou autres ?

.....
.....

52 - Est-ce que vous pensez que le fait qu'un président de fédération sportive a aussi des responsabilités au sein de la classe politique fait qu'il assume mieux son rôle dans milieu sportif ?

- Tout a fait d'accord
- D'accord
- Pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Sans réponse

53 - Est-ce que vous pensez que la gestion au sein des différentes associations sportives est une gestion démocratique ? (cocher une seule case selon votre accord)

- Absolument
- Oui
- Non
- Pas du tout

54 - Est-ce que vous pensez que la gestion au sein des différentes fédérations sportives est une gestion démocratique ? (cocher une seule case selon votre accord)

- Absolument
- Oui
- Non
- Pas du tout

55 - Justifiez si possible votre réponse selon votre accord ou votre désaccord

- Absolument
- Oui
- Non
- Pas du tout

56 - A votre avis, avez-vous le sentiment que le sport au Bénin est politisé ?.....
.....

57 - Le sport est-il une activité futile ?

- Oui
- Non

58 - Est-ce que la direction d'une fédération sportive exige que l'on y consacre beaucoup de temps ?

- Absolument
- Oui
- Non
- Pas du tout

59 - Est-ce que la direction d'une fédération sportive exige que l'on y consacre beaucoup de temps ?

- Oui
- Non
- Sans réponse

60 - Estimez-vous que : (cochez une case ou les deux)

- Le sport sert la politique
- Le politique au Bénin sert le sport
- Autre (précisez).....

61 - Si vous cochez l'une ou l'autre ou les deux, justifiez si possible vos accords.....
.....

Renseignements Généraux

62 - Votre âge se situe dans les fourchettes suivantes :

- Inférieur à 30 ans
- 30 – 35 ans
- 35 – 40 ans
- 40 – 45 ans

- 45 – 50 ans
- 50 – 55 ans
- Supérieur à 55 ans

63 - Sexe :

- Masculin
- Féminin

64 - Indiquer très précisément votre profession (la nature réelle de l'emploi le secteur d'activité, le nom de l'établissement et la ville). Par exemple ne dites pas Professeur, mais Professeur de Français au lycée technique de Cotonou.

N.B) Si vous avez perdu votre emploi, précisez celui que vous occupiez quand vous étiez en activité.

.....

65 - Dites – nous votre ethnie

d'appartenance :.....

66 - Votre diplôme académique le plus

élevé.....

67 - Quel est l'année d'obtention de votre

diplôme ?.....

68 - Religion

- Catholique
- Musulmane
- Protestante
- Evangélique
- Autre

(précisez).....

69 - Département

d'origine.....

70 - Nombre de frères et

sœurs.....

71 - Rang dans la

famille.....

72 - Depuis combien de temps résidez-vous à Cotonou, Porto-Novo ou à Abomey-Calavi ? si vous habitez dans l'une de ces villes, entourez la ville en question.

73 - Dans quel quartier de la ville habitez-vous ?

.....

74 - Que pensez-vous des thèmes abordés par ce questionnaire ?

.....
.....
75 - Les questions abordées vous paraissent-elles ?

Inutiles Indiscrètes Normales

Nous vous remercions bien sincèrement pour votre disponibilité et l'effort requis par vos réponses à ce questionnaire

ANNEXE 7
GRILLE D'ENTRETIEN POUR LES DIRIGEANTS
DU MOUVEMENT SPORTIF
ALGERIEN

Grille d'entretien

- 1- Vous êtes un dirigeant du mouvement sportif béninois. Pourriez-vous nous dire les motivations qui vous ont conduit à vous intéresser au sport ?
 - 2- Pourriez-vous nous raconter brièvement votre parcours sportif ?
 - 3- Vous êtes président de fédération sportive ; pourriez-vous nous dire comment avez-vous été amené à briguer ce poste ?
 - 4- Etes-vous membre d'un parti politique ? Si oui lequel ? Est-il possible de savoir l'obédience politique de ce parti ?
 - 5- Assumez-vous des responsabilités au sein de ce parti ? Si oui, lesquelles ?
 - 6- Vous est-il aisé de concilier vos responsabilités politiques avec celles votre fédération ?
 - 7- Quelles relations établissez-vous- entre le sport et la politique dans notre pays ?
- 8- La fédération que vous dirigez a-t-elle des rapports avec votre parti politique ou avec d'autres partis politiques ? Si oui lesquels ? (aides, subventions, soutien moral, manifestations sportives, etc.)
- 9- Le sport aurait-t-il contribué à votre ascension politique ?
- 10- Selon vous, le sport sert- il la politique et réciproquement ?
- 11- Pourriez-vous nous dire vos difficultés dans l'exercice de vos responsabilités de dirigeant sportif ?
- 12- La fonction de dirigeant sportif vous apporte- t-elle personnellement des satisfactions ? Si oui, lesquelles ?
- 13- Comment exercez-vous votre pouvoir de dirigeant politique dans le champ sportif ? Selon vous, y a - t-il un lien entre l'exercice du pouvoir politique et l'exercice de pouvoir sportif ?
- 14- Quelles contributions apportez-vous au domaine sportif ?
- 15- Pouvez-vous nous dire dans quelles conditions aviez-vous été amené à occuper le poste de président de votre fédération ?
- L'Algérie n'est pas très célèbre au vu de ses résultats sportifs au plan international, selon vous quelles sont les raisons de ce déficit de célébrité ?
- 16- Vos fonctions politiques vous permettent-elles d'apporter une contribution financière au développement du sport ?
- 17- Votre prestige d'homme politique influence-t-il le développement du sport ? Si oui, en quoi ?
- 18- Quelles actions avez-vous mené en faveur développement du sport dans votre région ?
- 19- Le sport en Algérie renforce-t-il le sentiment ethnique ? Si oui comment ?
- 20- Au sein de la fédération, avez-vous le sentiment de représenter votre région ?
- 21- Quelles sont les actions que menez en périodes électorales pour la mobilisation de la jeunesse ?
- 22- Quelles analyses faites-vous à propos de la crise qui secoue le football algérien ?

Nous vous remercions très sincèrement pour votre disponibilité et votre contribution.

ANNEXE 8

**UN EXEMPLE DE CONTENU
D'ENTRETIEN AVEC UN DIRIGEANT
FEDERAL**

Contenu d' Entretien :

- avec le Président de la Fédération Algérienne de Handisport, Sid-Ahmed Lasri. CeDirigeant fédéral est membre du Commissariat du Scoutisme musulmans algériens, ex directeur du personnel, de la presse et de la documentation de l'ANR (Assemblée Nationale de Révolution), membre fondateur du parti politique : le « Mouvement Algérien pour la Démocratie et le Progrès (MADEP) », Secrétaire à la communication et aux relations extérieures de la Conseil Economique Electorale Nationale Autonome (CENA).

Rida : Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à vous intéresser au sport ?

SL : Merci pour l'intérêt que vous portez à ma personne et au handisport. Heu ! je dirais que mes motivations sont de deux ordres au moins. Premièrement heu ! j'ai constaté que pour avoir milité dans la vie associative en milieu de handicap, que les personnes handicapées recelaient de potentialités ignorées ou méconnues. La pratique du sport contribuait pour une bonne part à leur épanouissement personnel et à leur intégration sociale culturelle et économique. La deuxième motivation heu ! c'est que par ce domaine d'activité physique et sportive, notre société gagnerait à s'en occuper pour sortir les personnes handicapées des arrières-cours comme nous Je proclamons d'habitude pour les démarginaliser parce qu'ils ont une part à apporter au développement de l'Algérie. Voilà les deux motivations profondes par rapport auxquelles tout le reste se développe.

Rida : Comment se fait-il qu'en n'étant pas vous-même personne handicapée, vous vous êtes donné la tâche de vous occuper de ces personnes-là ?

SL : Je me plais à dire avec beaucoup d'amis et presque toutes les personnes qui pratiquent le milieu du handicap que chaque individu apparemment sans handicap est un handicapé qui s'ignore par rapport à lui-même. Vous et moi nous sommes des handicapés visuels puisque vous portez des verres médicaux comme moi mais nous avons la chance de ne pas être aveugles ou ambriopes. Voilà déjà une première raison. Deuxièmement, il arrive que des membres de famille ignorent, l'endroit où se trouvent certains autres membres de leur famille qui sont des personnes handicapées. J'ai été à Bouira par exemple et j'ai constaté que j'ai un cousin en ligne direct qui était handicapé mental et qui vit avec sa mère à Bouira alors que mon oncle, lui est entre Constantine et Annaba. Et j'ai un autre cousin qui a un enfant hydrocéphale. Voyez-vous donc le germe existe dans chaque famille. Ce n'est pas parce qu'on ne porte pas de handicap qu'on ne peut pas s'intéresser à ces personnes-là, si on a le souci et une certaine vision du développement social de notre pays.

Rida : Pourriez-vous nous dire votre parcours sportif ?

SL : Ma dernière référence en terme de performance remonte au championnat scolaire et national d'athlétisme de 1968 où j'étais le champion au poids et au javelot au stade Le stade du 20-Août-1955 à Alger. Moi, j'étais venu dans la délégation de mon collège depuis Tipaza et

on est venu retrouver les autres du lycée Bouzeréah. C'est mon dernier souvenir en tant que sportif. Pour le reste, comme tout le monde je fais un peu de la grimace en faisant le sport dit sport d'entretien. Un peu de tennis de table ici et là, heu! un peu de gymnastique là-bas ; bon voilà ; mais je continue d'aimer le basket-ball, d'aimer le football, d'aimer l'athlétisme. J'aime aller voir faire les autres pratiquer.

Rida : Comment êtes-vous amener à briguer le poste de président de la fédération algérienne de handisport ?

SL : C'est l'histoire. Et l'histoire récente est brève et simple. Récente, parce que heu ! je milite pour le handisport depuis quelques années seulement et mon association (silence) ; je dirais mon secteur de base, c'est le handicap mental parce que la fédération est constituée des associations sportives regroupant et encadrant les divers types de handicap à savoir le handicap mental comme j'en parlais, ceux qui ont une déficience intellectuelle, le handicap moteur comme vous les reconnaissez là devant vous (Rafiq et Samir), le handicap visuel comme je l'ai évoqué tantôt, le handicap auditif qui sont les sourds... etc. Chaque handicap dispose de son association de base dans l'activité sportive comme dans la vie associative en générale. Moi, j'ai émergé de l'association de l'association du handicap mental à la tête de laquelle j'étais le président ; puis nous sommes allés en congrès et le congrès a estimé que je devrais prendre la présidence de la fédération. Et je l'assume depuis septembre 2016 pour un mandat de 4 ans.

Rida : Avez-vous des ligues sportives dans les différents départements de notre pays ?

SL : Le handisport n'est pas mis en valeur, et il est bien trop peu médiatisé. Nous avons autant, voir plus de mérite que les valides, mais nous sommes dans un pays où tout est pour le foot, pour l'argent. En dépit de la situation, il existe dix-sept ligues régionales à travers quarante-huit provinces au niveau national. Aujourd'hui, il y a quand même de l'amélioration, une reconnaissance nettement meilleure que ce qu'elle a été. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs, je suis confiant pour l'avenir.

C'est la projection statutaire et réglementaire. Elle est prévue et nous venions de mettre la dernière main à notre programme d'activité pour l'année 2001 et la mise en place des structures décentralisées des ligues de la fédération est prévue là pour cette année. Et vers la fin de cette année du premier semestre de cette année 2001, on devrait les mettre en place et il reste entendu que ce qui nous concerne, ça va être fait progressivement parce que nous ne sommes pas encore organisés dans tous les six ou douze départements de notre pays et que nous avons cette ambition-là d'assurer une décentralisation des associations de base et à la fédération elle-même. Donc c'est prévu ; pour l'instant le gros des trous est concentré à Cotonou et environs.

Rida : Pourquoi s'est porté particulièrement sur vous le choix pour être président de la fédération et non sur un autre ?

SL : je serais prétentieux de dire que je suis dans la confiance complète de toutes les motivations, c'est clair. Mais je peux dire avec certitude que mon association m'a désigné pour

être son candidat. Nous présentons un candidat et ce sera toi. Nous en avons délibéré et nous en avons convenu et ma candidature a été proposée par mon association à cette phase là élective des travaux de l'assemblée générale. Tout comme d'autres candidats ont été proposés par d'autres associations je n'étais seul en lice. J'ai été élu au premier tour par une bonne majorité confortable. Et puis voilà je me suis retrouvé brutalement dans le fauteuil sans y avoir été spécialement préparé, je voulais dire à part cette préparation in extrémiste que nous avons eue.

Rida : C'est dire qu'on a fait appel à vous pour diriger cette fédération ?

SL : C'est le terme, mais je n'ai pas voulu l'utiliser par modestie.

Rida : Etes-vous membre d'un politique actuellement en Algérie ?

SL : oui je suis membre du mouvement algérien pour la démocratie et le progrès le MADEP en tant membre fondateur du parti et je suis membre de sa direction nationale où je suis secrétaire exécutif chargé de l'animation et des structures décentralisées du parti.

Rida : Comment arrivez-vous à concilier vos responsabilités de président de la fédération sportive et celles de votre parti ?

SL : Premièrement, je ne suis pas engagé que sur ces deux fronts-là en tant qu'activités dans ma vie. Et j'ai peut-être un background confortable. J'ai connu la vie associative depuis l'enfance, j'ai été louveteau, éclaireur, scout etc., j'ai un parcours associatif. Deuxièmement, tout le reste n'est qu'une question de management donc d'organisation de gestion de son temps et de sa personne. Par exemple là, chacun des membres de la fédération à une activité professionnelle, mais comme vous le voyez, nous nous imposons un temps pour nous consacrer aux affaires de la discipline. Par exemple cette mi-journée depuis 13 heures nous avons débuté la réunion du bureau et nous lever la séance aux environs de 15 heures. Nous sommes entrain de tenir cette assise quand vous êtes venu. Comme je savais que vous allez arriver, j'ai retenu exprès ce jour pour notre entretien sachant que vous allez aussi voir si vous le souhaiteriez tous les autres membres du bureau. Nous venons de retenir un calendrier de travail qui nous impose des réunions samedi et dimanche étant entendu que chacun doit avoir un planning pour gérer et ou éviter les chevauchements. C'est une question d'organisation et d'un effort de disponibilité puisque je suis engagé, il faut pouvoir l'assumer pour mériter du mandat que j'ai accepté. Et qu'au bilan les imperfections ou les difficultés ne proviennent pas du fait de ma personne. Voilà comment je fonctionne. Pour le reste il faut se gérer. Ce n'est pas facile. En effet rien n'est facile même le mouvement respiratoire qui est un mouvement naturel n'est pas facile. Donc chaque activité a ses difficultés qu'il faut savoir gérer. Il faut dire que je n'ai pas de difficultés particulières à combiner les tâches de la fédération, de mon parti, les activités professionnelles parce que c'est dans mon bureau de travail ici que se tiennent les réunions des membres de la fédération ; ce n'est pas le siège de la fédération. Je m'organise comme chacun de nous d'ailleurs s'organise. Vous, vous venez de Jijel ; vous êtes rentré dans de longues files de voitures « en go slow » pour être ici à Alger; vous avez accepté 14 heures pour l'entretien ici, c'est une question d'engagement et d'organisation selon les motivations de chacun.

Rida : Quelles relations faites-vous entre le sport et la politique étant entendu que vous êtes un homme politique ?

SL : Je voudrais remonter à votre introduction qui constatait que quasiment tous les responsables de fédérations sportives sont issus des milieux politiques. C'est ce que j'ai retenu en substance dans votre introduction. Moi, je voudrais mettre un rectificatif de mon point de vue. C'est par rapport à moi, bien sûr. Au moment où j'entrais à la fédération, je ne suis pas arrivé avec mon statut de militant politique. Première chose. Deuxième chose et là j'essaie de rejoindre votre constat peut-être, c'est que même ceux qui sont d'un parti politique ou chef de parti ont une motivation plus forte en ce qui concerne les questions se référant à la jeunesse. Ces questions passent quelque part par le développement sportif. Vu sous cet angle, la chose peut se justifier bien que je ne sois pas sûr que les gens se soient véritablement dégagés des rangs politiques parce qu'ayant un parcours ou des responsabilités politiques, ils sont allés au sport. Je prends par exemple la fédération de judo, monsieur Messaoud Mati le président de cette fédération était au judo avant d'entrer en politique. Alors est-ce que c'est le sport qui l'a préparé à la politique ou est-ce la politique qui était sommeillant en lui qui lui ouvert la voie du sport, c'est difficile à dire. Même le ministre Raouf Salim Bernaoui était déjà au comité national olympique et sportif et président de la fédération de l'escrime avant d'entrer en politique, voyez-vous ; donc je pense que votre constat devrait être nuancé. Maintenant par rapport aux liens entre le sport et politique, je dirais deux ou trois choses. La première, c'est que le développement sportif est un des objectifs de tout programme politique. De ce point de vue-là et c'est que je disais tantôt en faisant allusion tantôt à un engagement partisan ; la politique prépare peut-être mieux certaines personnes à assumer des responsabilités parce qu'ils ont une connaissance plus précise de la gestion des hommes, heu ! des impératives auxquelles ils faut faire face du point de vue du développement national global en passant par le sport. La deuxième chose que je dirais, c'est que si le constat est qu'il y a de nombreuses personnages politiques ou appartenant à des courants ou à des formations politiques, assument des responsabilités à la tête des fédérations sportives ou dans les milieux sportifs d'une manière générale, c'est parce que sans doute leur activité partisane politique les a mieux outillés plus que beaucoup de concitoyens parce que ce sont deux créneaux d'émergence, heu ! C'est normal à mon avis. Si on se fonde sur ce que je viens de dire, c'est les milieux politiques, la vie partisane politique, l'engagement militant politique et la pratique sportive sont deux créneaux d'émergence qui moule l'homme à l'exercice du pouvoir et de gestion. Donc les anciens sportifs ou des sportifs en activité et des militants politiques d'un certain niveau oui ! je pense qu'il n'y a pas de mal à cela, et je pense même que c'est un avantage. Le peut servir de tremplin. Je prendrais le cas de Amar Bouras actuel député après avoir fait une carrière en athlétisme en tant qu'athlète d'élite et a occupé le poste de président de la fédération d'athlétisme. Je prendrais le cas d'Aziz Derouaz, l'ex-ministre de la jeunesse de la jeunesse et des sports qui a été président de la fédération de handball. Donc le milieu le milieu politique comme je viens de vous le montrer, je pense que cela constitue un bon vivier d'émergence de responsables sportifs et de responsables fédéraux.

Rida: Peut-on dire eu égard à ce que vous venez de détailler que le sport sert de tremplin pour la scène politique ?

SL : oui et non, et je suis formel. Parce qu'un sportif de haut niveau peut être distingué par un chef du gouvernement pour être ministre de la jeunesse et des sports pour être dans son gouvernement. C'est possible. Mais il ne serait pas allé au sport dans la perspective de déboucher par la suite sur une position politique quelconque. Je ne sais pas si on se comprend bien. Parce que lorsque vous dites que : est-ce-que cela peut-il servir de tremplin, c'est que pour vous, si une personne entre au sport, sa motivation première serait de déboucher plus tard sur la politique ou un positionnement politique quelconque. C'est possible. Maintenant quand je prends les dirigeants, c'est pareil ; moi aucun milieu politique ne m'a encore sollicité en tant que président de fédération. Au contraire, c'est nous qui les sollicitons pour qu'ils soutiennent nos activités et ce n'est toujours évident. Si vous voulez, on peut revenir sur ces aspects-là de mécénat politique en griffe en faveur du sport. Donc les milieux politiques ne nous sollicitent pas en tant que tel. Mais, il y a de façon objective, des vellétés de récupération et d'engouement sportif d'une frange de la population au profit de la politique. Je prendrai un exemple tout simple. Quand le phénomène les « Dragons de l'Ouémé » s'est manifesté, bon, je dis phénomène tout au moins à une époque ; c'est que le sport a servi de facteur de mobilisation de l'électorat d'Alger, des « Usmistes » ou des Belcourtois au profit de telle ou telle formation ou leader politique. C'est connu ça. Quand je prends ça comme exemple, c'est possible qu'il y ait des vellétés de récupération. Mais dès lors que nous sommes un environnement multi partisan, ce n'est pas évident qu'un ulmiste vienne mettre le grappin ou se servir de sa position dans le milieu sportif pour drainer son monde vers tel ou tel groupe ou centre d'intérêt politique. C'est mon point de vue ; ce n'est pas évident à moins que je ne dispose pas comme encore aujourd'hui suffisamment d'éléments d'appréciation pour en dire plus.

Rida : Comment appréciez-vous et expliquez-vous alors l'intérêt subite des hommes l'engouement qu'ils nourrissent lors périodes préélectorales des politiques au sport et de présidentielles et législatives dans notre pays?

SL : Je vous interromps tout suite ils ne s'intéressent pas au sport à la jeunesse qui se veut sportive. Ils découvrent brutalement que la jeunesse a besoin de matériel sportif mais c'est un intérêt calculé n'est-ce pas. Ce n'est pas une démarche qui concourt forcément au développement du sport. Ce n'est pas forcément au développement de la jeunesse dans le domaine du sport. C'est une action de marketing politique ponctuelle liée à telle ou telle échéance électorale. Ça s'arrête là. Vous verrez de façon exceptionnelle que de rares cas où c'est la vision du développement du sport qu'il s'agit, c'est intérêt et cet engouement dure beaucoup plus dans le temps. Cela ne s'arrête pas seulement à la période de campagne électorale. Là, je ramènerai l'illustration au leader de mon parti Monsieur Isshak Rabab Sa notoriété publique et son intérêt pour le sport en général et le football en particulier ne date pas de 2014 ; je veux dire à l'avènement de la démocratie. Sa notoriété et son intérêt ne date pas de la fondation du groupe familial Cevital en 1998. Ses actions en faveur du sport remontent à plusieurs dizaines d'années en arrière. Donc, la reconnaissance du besoin de développement de la jeunesse par la pratique du sport est profonde en lui et il l'a manifesté sur une longue période, sur plusieurs années. C'est l'une des rares exceptions que je peux citer en tout cas en Algérie. Je pourrais prendre l'exemple d'Ali Haddad, dirigeant d'entreprise

algérienne, fondateur et PDG du Groupe ETRHB Haddad, et président du Forum des chefs d'entreprises depuis 2014. Ali Haddad est classé par Forbes dans le top 5 des personnalités les plus riches d'Algérie. Il était déjà un dirigeant sportif engagé avant d'entrer en politique. En tout cas, de façon publique et connue. Les exemples sont exceptionnels et rares lorsque vous prenez le système politique actuel. Tout se joue ponctuellement à la comédie à la jeunesse parce que c'est un électorat de forte densité dont on a besoin pour franchir le cap d'une épreuve électorale et pas plus. Je suis bien outillé pour le dire. Pourquoi les politiques s'intéressent à la jeunesse ? Parce que premièrement, elle a l'énergie donc le dynamisme et la capacité de mobilité dont nous homme politique avons besoin en période de campagne électorale. Donc c'est une main d'œuvre abondante et qui peut être efficace. Deuxièmement numériquement c'est un potentiel d'électeurs qui a sa capacité d'efficacité et ou de nuisance au sein de l'électorat en général. Troisièmement enfin, il est de bonne guerre que les hommes politiques s'intéressent à la jeunesse parce que tout le monde se revendique de soucis pour la jeunesse. Tout le monde en parle. Vous prenez le programme d'action de n'importe quel parti politique, je dis n'importe lequel sur les cent vingt environ ou cent trente-là, il y aura toujours un volet jeunesse, un volet femme, un volet paysan ou un volet paysannerie qui sont des couches importantes de notre électorat. Mon analyse, voilà dans direction je la mène. Et je serais surpris que les faits me démentent mon propos. Je ne dois pas être en grand décalage avec la réalité nationale sans en avoir jamais débattu formellement avec tel ou tel leader politique ou tel ou tel candidat. C'est classique chez nous. La jeunesse qu'elle soit scolaire estudiantine, qu'elle soit paysanne, qu'elle soit du prolétariat, la couche qui est toujours prête à s'exposer dès que vous la manipulez, bon c'est pareil. Donc malheureusement, c'est en période électorale qu'on vit cet intérêt-là de façon tangible. Je dis malheureusement parce qu'il n'y a pas un travail continu sur la durée en faveur de la jeunesse qui soit mené de façon aussi active et flagrante que pendant les périodes électorales. Les choses se font sans doute mais avec beaucoup moins d'envergure, avec beaucoup moins de tapage ; donc ce n'est pas forcément visible. Mais l'engouement, la ruée vers la jeunesse sportive est beaucoup plus flagrante pendant les périodes électorales ou à l'approche de ces périodes-là.

Rida : Le sport a-t-il permis votre ascension sur la scène politique ?

SL : Non ! je dirais tout simplement parce que j'ai été ancien pratiquant ; depuis de vieilles dates maintenant. J'ai une référence qui remonte à bientôt la quarantaine. Elle n'est plus du tout actuelle. Mais j'ai mon expérience de la vie associative. J'ai mon expérience de la vie tout court. Et une certaine pratique de gestion et de relations humaines qui, je le pense, me fournit des ressources qui me permettent d'assumer mes responsabilités de président de fédération sportive.

Rida : Avez-vous concentré des efforts particuliers pour le développement du sport en général dans votre localité et du handisport en particulier depuis votre élection à la tête de la fédération ?

SL : bon ! si je le fais ainsi, j'aurais glissé dans l'utilisation de ma position de responsable fédérale à des fins politiques ou politiciennes. C'est le revers. De façon particulière, si je devrais concentrer des efforts particuliers sur le développement de handisport dans ma

localité, cela m'expose au risque de cette interprétation que je viens de faire ; et une certaine critique malveillante peut-être pouvait faite de la part de l'opinion publique parce que comme vous le savez, je suis une personne politiquement engagée. Maintenant, si on se débarrasse de ce manteau ; j'allais dire (silence) ; c'est complexe hein ! il y a cependant des raisons objectives qui peuvent militer en faveur d'une telle action. D'abord parce que comme on le dit pour emprunter une expression dans l'ère du temps, parce qu'on est « fils du terroir ». Et en tant que fils du terroir, on a une meilleure connaissance de ce terrain-là plus que d'autres qui ne sont pas du coin ; alors on est beaucoup plus au parfum des besoins locaux et on peut vouloir s'en servir comme échantillon de son action pour montrer ce que l'on peut réaliser dans le domaine auquel on se consacre. Vu comme ça oui c'est possible. Maintenant dans mon cas particulier, je n'ai pas mené d'action spécifique en faveur de ma localité. Et ceci pour diverses raisons dont je citerais seulement deux : la première ; c'est que jusqu'à présent, les activités aussi bien des associations membres que de la fédération elle-même, sont surtout concentrées à Alger où il y a la plus forte concentration de personnes handicapées et où il y a beaucoup plus de facilité et de possibilité de leur faire pratiquer les activités physiques et sportives. La deuxième raison, c'est qu'il y a un travail de collecte d'information et de données statistiques à faire. Cela fait partie de nos objectifs en liaison avec les autres associations pour personnes handicapées parce qu'il n'y a pas que dans le domaine sportif que les personnes handicapées sont organisées en associations ; en liaison donc avec les autres associations et en liaison donc avec un certain nombre de ministères, par exemple le ministère de la jeunesse et des sports, de la protection sociale, de la santé, et peut-être de l'éducation nationale etc., nous pouvons faire un travail de recensement pour que nous sachions ne serait-ce que d'une façon indicative ou approximative quel est le potentiel réel d'existence des personnes handicapées. Au moins, d'abord les grosses agglomérations puis ensuite par département et là-dedans, on pourrait détecter les valeurs sportives que nous disposons, (silence) et qu'il faut pousser loin indépendamment de la pratique générale par le plus grand nombre. Ce n'est pas facile parce c'est lourd à gérer et cela nécessite beaucoup plus de d'attention et de moyens pour la pratique du sport par les personnes dites invalides. La question de déplacement, l'adaptation des infrastructures pour les rendre accessibles ; (silence) l'acceptation du fait par la société dans son ensemble, sont autant de problèmes à gérer.

Rida : Combien d'associations de sport pour personnes handicapées gérez-vous actuellement en Algérie?

SL : Il y a l'association sportive des personnes aveugles, l'association sportive des sourds, le Lion handisport et le handiclub sport qui sont deux associations sportives pour handicapés moteurs, il y a l'association sportive des handicapés moteurs de Bâb el oued, donc ça fait trois pour les moteurs, d'abord ce sont les plus nombreux de loin, il y a l'association sportive pour les personnes handicapées mentales d'Algérie et il y a de l'autre côté heu ! un démembrement local d'une structure américaine la fondation de Kennedy...qui s'appelle à l'international « spécial olympique international » et qui a un démembrement local qui est spécial olympique Algérien qui s'occupe également du sport pour les personnes handicapées mentales. A ce niveau, il y a deux structures, Médéa et Spécial olympique Djelfa. Pour les moteurs, il en a

dix, six basés à Alger et deux à Blida et deux à Sétif ; pour les aveugles, il en a un ; pour les sourds, il en a un. Voilà les associations de bases.

Rida: Combien d'athlètes regroupent toutes ces associations que vous venez de citer ?

SL : Le handisport est encore un mouvement en plein essor. Le nombre de pratiquants ne cesse d'augmenter et dépasse actuellement les deux mille licenciés délivrés par la fédération (il y a des pratiquants sans aucune licence). Cette augmentation est essentiellement due à la vulgarisation du handisport à travers les différentes régions du pays. Cette catégorie a besoin d'aide. L'Etat doit mettre les moyens nécessaires à la disposition de la FAH et des athlètes, pour faire face aux besoins des associations dont le nombre ne fait que croître, le bureau fédéral prévoit l'instauration de cycle de formation sanctionné par un diplôme national pour permettre aux encadreurs des clubs d'approfondir leurs connaissances. Ces travaux ne peuvent être réalisés que si l'infrastructure adéquate et spécifique sera mise à la disposition du handisport national. L'objectif pour nos athlètes est de maintenir le niveau actuel tout en se préparant convenablement aux compétitions internationales. Il suffit pour cela de faire confiance encore à des cadres nationaux qui, en dépit de leur bonne volonté, doivent bénéficier d'un autre statut, pareil à celui des valides, pour qu'ils continuent de prendre en main la destinée de ce sport, au lieu de penser à l'exil. Avec cette aide, en plus des moyens humains et financiers mis à sa disposition la fédération qui s'acquitte honorablement de sa mission. Car la subvention de l'administration de tutelle est l'unique ressource financière et les sponsors ne sont pas encore séduits par ce genre de sport malgré ses performances hors normes.

Rida : Quelle relation faites-vous entre le sport et votre parti politique ?

SL : Les actions en faveur du sport en générale ont une bonne référence. Notre président du parti MADEP monsieur Issad Rabrab fait des dons de ballons, d'équipement et matériels sportifs ; Il finance régulièrement des manifestations sportives de tout genre. Cette manière d'aider au développement du sport constitue le patrimoine personnel de monsieur Rabrab qui le fait également au service et au profit de son parti. Oui ; le Madep profite et est fortement sollicité de ce point de vue-là. Il nous arrive constamment des demandes d'aide, presque toutes les semaines ; des demandes pour le soutien et l'organisation de telle manifestation sportive ou la contribution à l'équipement sportif de telle ou telle équipe sportive. Il arrive que notre parti soit sollicité que Issad ait répondu favorablement pour soutenir financièrement la participation, à des compétitions internationales. Voilà comment ça se passe au niveau du parti relativement à l'intérêt du leader du parti pour le sport. Par rapport à la fédération algérienne du sport pour personnes handicapées, non il n'y a pas eu d'action particulière de mon parti en faveur du handisport. Cela va arriver certainement Pour l'instant heu ! Nous ne l'avons pas encore sollicité non plus. Parce qu'il est évident des besoins soient exprimés, le parti y répond dans les limites des possibilités que nous avons. Nous n'avons pas encore sollicité le Madep en tant que fédération sportive pour une aide spécifique.

Rida : Votre parti le Madep fait-il ces dons d'aide pour le sport dans le but de conquérir un électorat potentiel du milieu sportif ?

SL : Je répondrai oui et non aux deux aspects que vous évoquez. D'abord parce que la jeunesse pour le Madep est une cible importante et les textes et documents fondamentaux de notre parti le montrent. Nous accordons une importance particulière à cette jeunesse-là. Et l'un des domaines où on peut apporter à la jeunesse c'est bien le domaine sportif. En dehors des problèmes de l'éducation, en dehors des problèmes de l'emploi et de travail auxquels elle est confrontée en temps, le domaine sportif est un domaine extrêmement important pour le parti. Et la jeunesse y est sensible pour autant que notre action soit continue. Nous faisons un accompagnement bien structuré envers la jeunesse et elle se rend compte de la sincérité de notre intérêt pour l'accompagner dans la pratique du sport. De ce point de vue-là oui, mon parti accorde un intérêt pour la jeunesse. Je dis aussi que l'avantage d'avoir un président de parti en la personne de monsieur Issad Rabrab qui aime le sport, qui aime la jeunesse sportive. C'est un avantage pour nous et cela influe forcément sur les engagements du parti de ce point de vue-là. Et cela influe forcément sur les sollicitations dont le parti fait l'objet lors des élections.

Rida : Pouvez-vous nous dire alors les stratégies que vous utilisez en périodes électorales pour l'adhésion de cette jeunesse à votre cause ?

SL : bien sûr le parti en tant formation politique a des programmes. Parce que dès lors que nous voulons asseoir pour une bonne part, le développement du parti sur la jeunesse pour qu'elle soit déjà préparée ou non à assurer une relève, heu ! la jeunesse a un rôle à jouer dans le développement de la nation. Et de ce point de vue-là, le Madep a sa stratégie pour favoriser le développement et l'épanouissement de la jeunesse pour mieux la préparer à prendre et à assurer la relève non seulement par le sport puisque c'est votre intérêt particulier. Nous apportons toute forme de contributions au développement sportif pour la pratique du sport. Mais la pratique du sport, ce n'est pas seulement l'affaire de la jeunesse, il y a également les personnes de troisième âge, elles font de la gymnastique de maintien ici pour ces personnes, ce ne sont pas des sportifs de compétition. Lorsqu'on parle du sport, ce n'est pas quasi exclusivement de la jeunesse qu'il s'agit, de soutien à la formation, de soutien l'équipement, de soutien à l'organisation de compétitions et de soutien à la réalisation d'infrastructures. Il faut penser à toutes les couches qui derrière ces sportifs et les aiment voir jouer, compétir. C'est tout un monde derrière. Voilà pêle-mêle heu ! l'échantillonnage des axes d'actions par rapport auxquels le parti le Radep projette sa contribution au développement de la jeunesse par la pratique du sport.

Rida : Quel est votre programme sportif à l'avènement des élections qui sont annoncé bientôt pour mars 2021 ?

SL : C'est d'abord une affaire de candidat. C'est le candidat à l'élection présidentielle qui dit dans le domaine de la jeunesse voici je veux faire, dans le domaine du développement sportif voilà ce que je programme. Nous sommes de la mouvance au pouvoir et je suis membre du bureau directeur du parti. Et le Madep n'a pas encore dit si oui ou non il est candidat ou proposera un candidat aux élections présidentielles. Nous sommes de la mouvance mais l'appartenance à la mouvance peut signifier unicité ou pluralité de candidatures. Si la mouvance dans son ensemble décide de n'avoir qu'un seul candidat, nous allons adhérer à la

logique de l'unicité et soutenir ce candidat par nos actions au sein de notre parti. Si alors plusieurs candidats se manifestent des rangs de la mouvance présidentielle pour se positionner dans la course au fauteuil présidentiel nous serons dans la logique de la pluralité. L'une ou l'autre des deux mesures, le Madep dira sa position au moment opportun et là, bon, je pourrais répondre valablement à votre question. Aujourd'hui ça fait un peu anticiper de mon point de vue.

Rida : A supposer que l'un de ces cas de figures que vous énoncez-là se présente, quelles seraient les stratégies de campagnes en faveur de la jeunesse sportive ?

SL : C'est dans le cas de la définition du programme du gouvernement futur du candidat qui sera déclaré que la question aura sa bonne réponse. Aujourd'hui ça fait anticiper d'en parler pour les raisons que j'ai évoqué là. Si nous, nous déclarons un candidat pour les présidentielles, le candidat fera son programme du développement du sport. Nous allons soutenir ce candidat et solliciter le peuple et la jeunesse de soutenir celui-là.

Rida : Qu'envisagerez-vous faire au niveau de votre parti pour solliciter ce suffrage dont vous parlez au sein de la jeunesse sportive ? une propagande qui passerait par le sport ?

SL : Faites attention, il ne faut pas tomber dans le piège des prescriptions de la loi. Il y a un certain nombre de choses qui sont normales en temps normal et dans les conditions normales que vous ne pouvez plus faire trois mois avant les élections. C'est dire qu'actuellement même dans le domaine du sport, un parti politique ne peut plus organiser de tournoi parce que les élections c'est dans une année par exemple ; et je suis bien placé pour le dire parce qu'à l'occasion des législatives de mars 2017, pour avoir été invité à assister à une manifestation sportive de football qui clôturait un tournoi qui était en cours depuis plusieurs mois, il y a eu des recours la cour constitutionnelle contre des responsables et candidats du Madep, et ceci dans une région du pays pour demander une légalisation de leur élection parce qu'ayant organisé un tournoi pendant la période d'interdiction de trois mois. C'était un tournoi qui était organisé par une association de développement de ma région. C'était pourtant en simple invité à la finale d'un tournoi de football qui était en cours depuis près de quatre mois. Et on y a été invité. Et nous y sommes allés. Parce que nous y sommes allés, cela a été interprété comme des citoyens non avertis comme ayant été une initiative de notre parti le Madep. Et un recours a été introduit à la cour constitutionnelle dans ce sens. Mais il faut vous dire qu'avant ces trois mois-là, de personnalités politiques ont organisé des tournois dans maintes disciplines. Moi j'ai en organisé, d'autres aussi du parti en ont organisé dans telle ou telle localité ou quartier de la région. Bon !

Rida : Avez-vous le sentiment que vous représentez votre région au sein de votre fédération qui semble-t-il, est composée de personnes d'origine diverses de notre pays ?

SL : Je ne sais pas d'où vous chercher votre question, hein! je ne sais pas qu'elle en est la motivation profonde ; mais une fédération sportive n'est une affaire de représentation de dirigeants de telle ou telle région. Ce n'est pas le critère pour appartenir au bureau. Vous venez dans l'anonymat, la seule étiquette que vous avez c'est votre association sportive de base d'où vous émergez et lorsque vous entrez dans le bureau, vous perdez cette identité initiale

pour ne rester que membre du bureau directeur fédéral. Par exemple Abdelhamid qui était président de son association de base a dû démissionner de la présidence de son association pour ne rester que secrétaire général de la fédération. Si vous voulez mon sentiment propre par rapport à la représentation de ma région au sein de la fédération, je vous dis que je n'ai pas ce sentiment là. Peut être que dans la fédération de football et les autres sports, il est possible que les gens aient ce sentiment là parce que ce sont les ligues départementales qui arrivent. Ce sont des équipes sportives qui sont représentées. Dans ces fédérations, c'est possible, mais chez nous, vous n'émergez que de votre association pour un type de handicap donné. C'est la seule identité particulière en arrivant à l'assemblée générale parce notre fédération regroupe les associations et non les ligues. Quand nous auront les ligues, elles représenteront les associations et les ligues qu'on installerait selon les potentialités de chaque région. Donc nous n'avons, vraiment pas ce problème de représentativité régionale.

Rida : Selon vous, le sport sert-il la politique ou c'est la politique qui sert le sport ?

SL : Les deux se servent. La politique sert le sport dans la mesure où tout gouvernement a dans son programme d'action un volet consacré au développement sportif, de compétitivité sportive de la nation, du pays, de son prestige national. De ce point de vue, la politique, parce qu'elle s'en préoccupe et il en va de la stabilité et de la durabilité du gouvernement ou des partis au pouvoir. Si ça prend bien dans le domaine sportif, ça draine du monde, et ça assure un électorat par ricochet. De la même manière le sport sert la politique un peu comme un retour d'ascenseur, parce que les moyens qui y sont consacrés, une politique y est développée et qui favorise le développement sportif. Donc le développement du sport passe par les moyens qui y sont injectés, les infrastructures sont construites pour la pratique, des formations sont organisées, on fait participer des équipes, des athlètes à des compétitions nationales sous régionales et internationales, toute chose qui participe au développement et du sportif et du sport ; n'est-ce-pas ! Voilà ce que je répondrai rapidement, je n'aurai pas le temps de développer mais voilà un peu l'orientation que je donnerai sur cet aspect de la question.

Rida : Comment expliquez-vous qu'à la tête des différentes fédérations la présence d'éminentes personnalités politiques cependant notre sport n'est pas développé ?

SL : Je ne donnerai pas une réponse tranchée mais je donnerai une réponse sur le vif ; je dirai deux ou trois choses. D'abord, il ne faut pas voir la situation du sport de notre en l'isolant du contexte général national, de développement, de non-développement ou de sous développement du pays. Bref du problème économique du pays. Le sport pourrait être des secteurs qui prendrait son envol si ce n'était pas le cas. Ce que je dirais ensuite, c'est que dans ce contexte là, il n'est toujours évident que le développement sportif soit la priorité des priorités pour qu'on y consacre et qu'on y concentre des ressources et des moyens tels que cela puisse décoller véritablement. Troisièmement, c'est que la volonté existe au niveau des politiques en général. Parce que tous les gouvernements qui se sont succédés depuis très longtemps dans notre pays, ont un département ministériel consacré au sport, destiné au sport. Mais tous les ministres chargés des sports de notre pays se sont toujours réfugiés derrière le manque des moyens. Dans toutes les périodes de mutation et de développement politique de notre pays ça a été toujours ainsi. Cela signifie quoi, à mon avis, il faudrait établir, dans la

vision à avoir, la question du développement sportif national un lien entre la jeunesse, le sport, le loisir, l'éducation nationale, la santé pour ne citer que ceux-là. Il faut une inter connexion entre ces différents secteurs que je viens de citer pêle-mêle pour qu'il n'y ait pas de décalage criard entre les moyens, les ressources et la politique d'où viendraient ces moyens pour soutenir la mise en œuvre en ces différents secteurs-là qui à mon avis constituent un faisceau concourant au développement ; parce que concourant à la formation au développement de la jeunesse, participant du développement sportif et partant du développement de la nation. Voilà ce que je répondrais en gros.

Rida : Quelle lecture faites-vous de la crise qui secoue actuellement la fédération du football en Algérie?

SL : Je n'ai pas une connaissance précise des règlements de la FIFA. Mais pour avoir entendu la FIFA dire que les gouvernements ne doivent pas intervenir dans la gestion du football, je dis, c'est grave. Enfin ce n'est pas normal parce que le développement du football et la gestion du football participent de la politique du gouvernement ; cela participe du développement national. Qu'on dise que chaque fédération nationale est une entité indépendante à part, autonome, qui est liaison avec la FIFA qui la gère directement, je dis à mon sens, qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Et cela me dérange et me gêne personnellement en tant que citoyen. Maintenant, quand je reviens à la crise qui gangrène le football national depuis plusieurs années, je dis, c'est vraiment dommage. Je trouve que nous avons des compatriotes qui n'aiment pas le pays. Je trouve que nous avons des compatriotes, qui se prévalent des choses qui les contredisent foncièrement par rapport à leur sentiment vis à de la jeunesse de ce pays. Je dis qu'il est dommage que des intérêts personnels et égoïstes influence aussi négativement l'intérêt général. Parce que c'est de ça qu'il s'agit, on ne doit pas se cacher la face pour le dire entre Algériens. Parce que c'est de ça qu'il s'agit. Il s'agit de quelques individus qui, de façons égoïstes ou égocentriques veulent tout ramener à eux pour tirer des profits qui seraient liés à la gestion du sport et du football. C'est une affaire d'argent. Et je dis que le pays, le gouvernement doit pouvoir à un moment donné exprimer sa souveraineté nationale pour dire, FIFA d'accord, mais c'est d'abord l'Algérie. Si votre règlement est ce qu'il est là, nous allons faire notre football ici en Algérie jusqu'au jour où vous comprendrez qu'il faut prendre en compte les aspirations nationales. Et de ce point de vue, je pense que le ministère et le ministre actuel ont pris des initiatives et développé un certain d'actions ; les dernières remontent à la période des derniers jeux olympiques où le ministre a activé le déclic qui permet de relancer la machine et j'espère que bon ! ça va aboutir.

Merci pour votre contribution et votre disponibilité.

ANNEXE 9

**LES MINISTRES DE LA JEUNESSE ET DES
SPORTS DEPUIS LA PERIODE
POSTCOLONIAL**

-

Les ministres de la jeunesse et des sports qui se sont succédé dans les différents Gouvernements algériens depuis l'indépendance :

Ben Bella : Président de la république (de 1962 à 1965)



- Gouvernement Ben Bella I, du 27 septembre 1962 au 18 septembre 1963.
Ministre de la Jeunesse : Abdelaziz Bouteflika .
- Gouvernement Ben Bella III, du 2 décembre 1964 au 19 juin 1965.
Ministre de la Jeunesse et des Sports : Sadek Batel.

Houari Boumediène : Président de la République, chef du Gouvernement et Ministre de la Défense. (de 1965 à 1979)



- Second Gouvernement Boumediène du 10 juillet 1965 au 21 juillet 1970.
Ministre de la Jeunesse et des Sports : Abdelkrim Ben Mahmoud.
- Troisième Gouvernement Boumediène du 21 juillet 1970 au 23 avril 1977.
Ministre de la jeunesse et des sports : Abdellah Fadel.
- Quatrième Gouvernement Boumediène du 23 avril 1977 au 8 mars 1979.
Ministre de la Jeunesse et des Sports : Djamel Houhou.

Chadli Bendjedid : Président de la République et Ministre de la Défense (de 1980 à 1992).



- Gouvernement Abdelghani du 8 mars 1979 au 15 juillet 1980.
Ministre de la Jeunesse et des Sports : Djamel Houhou.
- Second Gouvernement Abdelghani du 15 juillet 1980 au 12 janvier 1982.
Ministre de la Jeunesse et des Sports : Djamel Houhou.
- Troisième Gouvernement Abdelghani du 12 janvier 1982 au 22 janvier 1984.
Ministre de la Jeunesse et des Sports : Abdennour Bekka.
- Le gouvernement d'Abdelhamid Brahimi I : gouvernement algérien en fonction du 22 janvier 1984 au 18 février 1986.
Ministre de la Jeunesse et des Sports : Kamel Bouchama.
- Le gouvernement d'Abdelhamid Brahimi II : gouvernement algérien en fonction du 18 février 1986 au 9 novembre 1988.
Ministre de la jeunesse et des sports : Kamel Bouchama. remplacé par Rafik Abdelhak Brerhi le 17 novembre 1987.
- Le Gouvernement Merbah a gouverné l'Algérie du 5 novembre 1988 au 9 septembre 1989.
Ministre de la Jeunesse et des Sports : Chérif Rahmani.

▪ Le gouvernement de Mouloud Hamrouche I : gouvernement algérien en fonction du 9 septembre 1989 au 25 juillet 1990.

Ministre de la Jeunesse : Abdelkader Boudjema.

▪ Le gouvernement de Mouloud Hamrouche II était le gouvernement algérien en fonction du 25 juillet 1990 au 18 juin 1991.

Ministre de la jeunesse : Abdelkader Boudjema.

▪ Le gouvernement de Sid Ahmed Ghazali I : gouvernement algérien en fonction du 5 juin 1991 au 18 octobre 1991.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Leila Aslaoui.

▪ Le gouvernement de Sid Ahmed Ghazali II était le gouvernement algérien en fonction du 16 octobre 1991 au 22 février 1992.

Ministre de la jeunesse et des sports : Leila Aslaoui.

Mohamed Boudiaf :
Président du Haut Conseil de l'État



▪ Le gouvernement de Sid Ahmed Ghazali III : gouvernement algérien en fonction du 22

février 1992 au 19 juillet 1992.

Ministre de la jeunesse et des sports : Leila Aslaoui.

▪ Le gouvernement de de Belaïd Abdessalam : gouvernement algérien en fonction du 19 juillet 1992 au 21 août 1993.

Ministre de la jeunesse et des sports : Abdelkader Khamri.

▪ Le gouvernement de Reda Malhek était le gouvernement algérien en fonction du 21 août

1993 au 11 avril 1994.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Sid Ali Lebib.

Liamine Zéroual : Chef de l'État et Ministre de la Défense
(Décret Présidentiel n° 159-93 du 11 juillet 1993)



Ministre de la Jeunesse et des Sports : Sid Ali Lebib.

▪ Le premier Gouvernement de Mokdad Sifi était le gouvernement algérien en fonction du 15 avril 1994 au 27 novembre 1995.

Ministre de la jeunesse et des sports : Sid Ali Lebib.

▪ Le Premier gouvernement d'Ahmed Ouyahia était le gouvernement algérien en fonction du 31 décembre 1995 au 10 juin 1997.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Mouldi Aissaoui.

▪ Le Premier gouvernement d'Ahmed Ouyahia : gouvernement algérien en fonction du 24 juin 1997 au 14 décembre 1998.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Mohamed Aziz Derouaz.

- Le gouvernement de Smail Hamdani : gouvernement algérien en fonction du 15 décembre 1998 au 23 décembre 1999.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Mohamed Aziz Derouaz.

Abdelaziz Bouteflika:
Président de la République



- Le gouvernement d'Ahmed Benbitour : gouvernement algérien en fonction du 23 décembre 1999 au 26 août 2000.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Abdelmalek Sellal.

- Le gouvernement d'ALI Benflis I : gouvernement algérien en fonction du 26 août 2000 au 31 mai 2001.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Abdelmalek Sellal.

- Le gouvernement d'Ali Benflis II : gouvernement algérien en fonction du 31 mai 2001 au 4 juin 2002.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Abdelhamid Berchiche.

- Le gouvernement d'Ali Benflis III était le gouvernement algérien en fonction du 4 juin 2002 au 5 mai 2003.

Ministre de la Jeunesse et des Sports 2002 : Aboubakr Benbouzid.

- Le gouvernement d'Ahmed Ouyahia III était le gouvernement algérien en fonction du 5 mai 2003 au 19 avril 2004.

Ministre de la Jeunesse et des Sports mai 2003 : Mohamed Allalou. remplacé par Boudjemâa Haïchour le 6 septembre 2003

- Le gouvernement d'Ahmed Ouyahia IV : gouvernement algérien en fonction du 19 avril 2004 au 1er mai 2005.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Abdelaziz Ziari.

- Le gouvernement d'Ahmed Ouyahia V : gouvernement algérien en fonction du 1er mai 2005 au 24 mai 2006.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Yahia Guidoum.

- Premier Gouvernement Belkhadem : du 24 mai 2006 au 4 juin 2007.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Yahia Guidoum.

- Second Gouvernement Belkhadem : du 4 juin 2007 au 23 juin 2008.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Hachemi Djar.

- Le gouvernement Ouyahia VI : gouvernement algérien en fonction du 23 juin 2008 au 15 novembre 2008.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Hachemi Djar.

- Le gouvernement Ouyahia VII : gouvernement algérien en fonction du 15 novembre 2008 au 27 avril 2009.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Hachemi Djar.

- Le gouvernement Ouyahia VIII : gouvernement algérien en fonction du le 27 avril 2009 au 28 mai 2010.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Hachemi Djar.

- Le gouvernement Ouyahia IX : gouvernement algérien en fonction depuis le 28 mai 2010 au 3 septembre 2012.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Hachemi Djar.

- Le gouvernement Sellal I est le gouvernement algérien en fonction depuis le 03 septembre 2012.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Mohamed Tahmi.

- Le gouvernement Sellal II est le gouvernement algérien en fonction depuis le 11 septembre 2013.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Mohamed Tahmi.

- Le gouvernement Sellal III est le gouvernement algérien en fonction depuis le 14 mai 2015.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Mohamed Tahmi.

- Le gouvernement Sellal VI est le gouvernement algérien en fonction depuis le 25 mai 2017.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Mohamed Khomri.

- Le gouvernement Tebboun est le gouvernement algérien en fonction depuis le 15 août 2017.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : El-Hadi Ould Ali.

- Le gouvernement algérien en fonction depuis le 15 août 2018.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Mohamed Hattab.

- Le gouvernement algérien en fonction depuis le 31 mars 2019.

Ministre de la Jeunesse et des Sports : Raouf Bernaoui.

ANNEXE 10

**LOI 89-03 DU 14 FEVRIER 1989 RELATIVE
A L'ORGANISATION ET AU
DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES
PHYSIQUES ET SPORTIVES**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DES SPORTS

Après avis du Conseil d'Etat,
Après adoption par le Parlement,
Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article. 1er. - La présente loi définit les Principes, les objectifs et les règles générales organisant et régissant le développement des activités physiques et sportives ainsi que les moyens de leur promotion.

TITRE 1
DISPOSITIONS GENERALES

Art. 2. - Les activités physiques et sportives, éléments fondamentaux de l'éducation, contribuent à l'épanouissement physique et intellectuel des citoyens et à la préservation de leur santé.

Les activités physiques et sportives constituent un facteur de promotion et d'épanouissement de la jeunesse et de renforcement de la cohésion sociale.

Art. 3. - La pratique des activités physiques et sportives est un droit reconnu à tous les citoyens sans distinction.

Art. 4. - La promotion et le développement des activités physiques et sportives sont d'intérêt général.

Art. 5. - L'Etat définit et conduit en relation avec les associations et les institutions concernées la politique nationale du sport et en assure la régulation, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle.

Art. 6. - La politique nationale du sport constitue le cadre de référence, d'orientation, de conception et de mise en place des stratégies et programmes de développement des activités physiques et sportives.

Art. 7. - L'Etat et les collectivités locales, en relation avec le comité national olympique, le Comité national paralympique et les fédérations sportives nationales, ainsi que toute personne physique ou morale de droit public ou privé, assurent la promotion et le développement de la formation et des activités physiques et sportives, et mettent en place, en particulier, tous les moyens nécessaires en vue d'assurer une meilleure représentation du pays dans les joutes sportives internationales.

Art. 8. - La formation sportive constitue une des composantes essentielles et prioritaires de la politique nationale du sport.

Art. 9. - La formation sportive constitue une activité d'intérêt général.

La formation sportive est organisée et mise en œuvre en un système assurant l'égalité des chances aux jeunes talents sportifs ainsi qu'à leur encadrement en vue du développement du sport et dans la perspective de la compétitivité et de la performance de haut niveau.

Art. 10. - La formation sportive constitue une obligation pour les structures d'organisation et d'animation sportives ainsi qu'un droit ' permettant aux jeunes talents sportifs de développer leurs qualités, capacités physiques et morales et d'élever leur niveau de performance.

Elle permet également à l'encadrement sportif d'élever son niveau de qualification et de perfectionnement.

Art. 11. - La prévention contre la violence, le dopage, les pratiques portant atteinte aux valeurs sportives et à la saine compétition et la lutte contre tous les fléaux dans le milieu sportif constituent des éléments fondamentaux de la politique nationale du sport.

Art. 12. - La prévention et la lutte contre la violence ainsi que la sécurité des manifestations sportives dans les infrastructures sportives constituent une obligation mise en œuvre à travers des programmes, des mesures et des dispositifs.

L'Etat, les collectivités locales, les établissements, institutions et organismes publics ou privés, les fédérations, ligues, clubs et associations sportifs et les médias ainsi que toute personne de droit public ou privé concernés mettent en œuvre tous les dispositifs et engagements inhérents à la prévention et la lutte contre la violence dans les infrastructures sportives.

TITRE II LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Art. 13. - Les activités physiques et sportives sont différenciées par leur nature, leur intensité, leurs programmes, leurs objectifs et les conditions de leur mise en œuvre.

Elles sont organisées comme suit

- l'éducation physique et sportive, - le sport scolaire et le sport universitaire, - le sport militaire, - le sport pour personnes handicapées, - le sport de compétition, - le sport d'élite et de haut niveau, - le sport pour tous, - le sport dans le monde du travail, - les jeux et sports traditionnels.

Chapitre 1er De l'éducation physique et sportive

Art. 14. -L'éducation physique et sportive est une matière d'enseignement qui a pour objectif de développer chez l'enfant, par le mouvement et la maîtrise du corps, ses conduites psychomotrices mentales et sociales.

Art. 15. - L'enseignement de l'éducation physique et sportive est obligatoire à tous les niveaux de l'éducation nationale et de la formation et de l'enseignement professionnels. Elle est sanctionnée par des épreuves d'évaluation.

Son enseignement est dispensé sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels.

Les programmes, les contenus et les méthodes de l'éducation physique et sportive ainsi que les modalités de leur mise en œuvre sont définis en coordination par les ministres concernés et le ministre chargé des sports.

Art. 16. - L'éducation physique et sportive adaptée peut être dispensée au niveau du préscolaire, dans les établissements de la petite enfance et des classes enfantines. Elle vise le développement psychomoteur de l'enfant.

Les programmes, les contenus et les méthodes de l'éducation, physique et sportive adaptée ainsi que les modalités de leur mise œuvre sont définis par les ministères concernés en coordination avec le ministre chargé des sports.

Art. 17. - L'éducation physique et sportive adaptée obligatoire dans les établissements spécialisés pour personnes handicapées.

Art. 18. - L'éducation physique et sportive est obligatoire dans les établissements et les structures d'accueil des personnes placées en milieu de rééducation et de protection, ainsi que dans les établissements pénitentiaires.

Art. 19 - Les établissements d'éducation, d'enseignement supérieur et de formation et d'enseignement professionnels ainsi que les établissements spécialisés pour personnes handicapées sont tenus de réserver à leurs élèves, étudiants ou stagiaires, un volume horaire destiné à la pratique sportive optionnelle.

Les établissements cités ci-dessus, ainsi que les nouveaux projets doivent être dotés d'installations et d'équipements sportifs nécessaires sur la base d'une grille d'équipement tenant compte des différents niveaux d'enseignement.

Art. 20 - L'enseignement et la pratique de l'éducation physique et sportive y compris pour les personnes handicapées sont soumis à l'autorisation médicale préalable.

Les services de médecine scolaire sont seuls habilités à effectuer le contrôle médical d'aptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive pour les établissements relevant du secteur de l'éducation nationale.

Dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation et de l'enseignement professionnels, dans les établissements spécialisés pour personnes handicapées et au sein des structures d'accueil des personnes placées en milieu de rééducation et de protection ainsi qu'au sein des établissements pénitentiaires, le contrôle médical d'aptitude à la pratique de l'éducation physique et sportive est effectué par les services médicaux relevant du secteur de la santé.

Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 21. - L'encadrement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive au sein des établissements d'éducation, de formation et d'enseignement professionnels et des établissements spécialisés pour personnes handicapées est assuré par un personnel spécialisé formé au sein des établissements relevant des ministères chargés respectivement de l'éducation nationale, et des sports ainsi que des ministères concernés.

Les personnels chargés de l'éducation physique et sportive des personnes placées dans les établissements de rééducation et de protection et des personnes placées dans les établissements pénitentiaires bénéficient d'une formation spécialisée.

Chapitre II

Le sport scolaire et le sport universitaire

Art. 22. - Le sport scolaire et le sport universitaire consistent en l'organisation et l'animation de la pratique des activités sportives au sein des établissements d'éducation nationale, supérieur de formation et d'enseignement professionnels.

Les sports au sein des milieux suscités sont organisés selon un système de compétition dans les associations sportives scolaires et universitaires et en milieu de formation professionnelle gérées par leurs fédérations sportives respectives.

Art. 23. - La fédération du sport scolaire et la fédération du sport universitaire sont chargées, notamment d'organiser, d'animer et de développer les programmes sportifs en milieu scolaire et universitaire. Elles gèrent leurs propres systèmes de compétition.

Elles participent à l'identification et au suivi des talents sportifs et à la coordination avec les fédérations sportives nationales spécialisées.

Les programmes techniques et d'actions des fédérations du sport scolaire et du sport universitaire sont arrêtés en coordination avec les fédérations sportives nationales spécialisées.

Art. 24. - Les fédérations du sport scolaire et du sport universitaire regroupent respectivement en leur sein les associations et ligues sportives scolaires et universitaires.

Il est obligatoirement créé, au sein des établissements cités à l'article 21 ci-dessus, des associations sportives chargées de l'animation notamment du sport scolaire et du sport universitaire et dans les milieux de formation et d'enseignement professionnels. Les associations sportives dans les établissements de formation et d'enseignement professionnels peuvent adhérer aux ligues et fédérations sportives scolaires ou universitaires et participer à leur système de compétition conformément aux modalités fixées conjointement par les ministres concernés.

Les conditions de création, la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement des associations sportives citées aux alinéas 2 et 3 ci-dessus sont fixés par voie réglementaire.

Chapitre III

Le sport militaire

Art. 25. - Le sport militaire consiste en la mobilisation, la préparation et la densification de la pratique obligatoire de l'activité physique et sportive nécessaire à la formation militaire, promotionnelle, récréative compétitive au niveau de toutes les structures de l'Armée Nationale Populaire conformément aux règlements en vigueur et aux règlements des institutions sportives militaires internationales.

Art. 26. - Le sport militaire fait partie du mouvement sportif national et contribue à sa promotion et à son développement.

Art. 27. - Le sport militaire est organisé et animé selon un système compétition spécifique.

Art. 28. - Le sport militaire participe à la formation et à la prise en charge des sportifs d'élite et de haut niveau affiliés à l'Armée Nationale Populaire.

Art. 29. - Le sport militaire participe à l'assistance des sélections nationales et des clubs sportifs, notamment à travers l'encadrement technique et la prise en charge des militaires sportifs évoluant dans les équipes au sein des structures sportives militaires et l'utilisation des installations Sportives militaires, conformément à la législation et la réglementation régissant. L'Armée Nationale Populaire.

Art. 30. - Sous réserve de la législation et des règlements sportifs nationaux et internationaux en vigueur, le sport militaire est représenté au sein du Comité national olympique, du Comité National olympique et des fédérations sportives nationales selon la discipline sportive.

Art. 31. - Sous réserve de la législation et de la réglementation en vigueur, les militaires sportifs bénéficient d'autorisation d'affiliation aux sélections nationales et aux clubs sportifs dans toutes les disciplines sportives.

Art. 32. - Le sport militaire prend en charge les jeunes citoyens civils ayant des aptitudes sportives avérées désireux de s'engager en tant que contractuels ou contingents et leur assure une formation sportive de base selon des programmes adaptés qui répondent aux besoins de la formation militaire et de la préparation physique et sportive.

Art. 33. - Les sportifs d'élite et de haut niveau civils, incorporés dans le cadre du service national selon leur niveau d'enseignement, leurs performances et la nature de l'activité sportive, sont directement intégrés au sein des différentes sélections nationales militaires afin de bénéficier de toutes les formes d'entraînement et de préparation nécessaires à la préservation de leurs capacités physiques et techniques et de leur assurer une participation appréciable aux compétitions nationales, internationales et mondiales.

Art. 34. - Les personnels militaires et les civils assimilés de l'Armée Nationale Populaire peuvent suivre une formation de spécialité graduation et post-graduation dans les structures de formation relevant du Ministère chargé des sports et toutes*les structures de formation habilitées et dans toutes les spécialités.

Chapitre IV

Le sport pour personnes handicapées

Art. 35. - Le sport pour personnes handicapées consiste en la Pratique d'activités physiques et sportives récréatives, de compétition et de loisirs spécifiques adaptées visant la réhabilitation physique de personnes présentant des déficiences ou incapacités, dans le but de leur intégration sociale.

Ces activités sont exercées au sein des établissements spécialisés pour ces personnes et ce au sein des établissements d'éducation, d'enseignement supérieur, et de formation et d'enseignement professionnels, et en tous autres milieux ainsi que la participation aux compétitions sportives internationales.

Art. 36. - Le sport pour personnes handicapées est organisé et animé par les fédérations sportives nationales concernées.

La création d'associations sportives chargées de l'animation en milieux de personnes handicapées est obligatoire.

Les conditions de création, la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement des associations sportives citées à l'alinéa 2 ci-dessus, sont fixées par voie réglementaire.

Chapitre V

Le sport de compétition

Art. 37. - Le sport de compétition consiste en la préparation et la participation à des compétitions sportives organisées par référence aux règlements des institutions sportives internationales.

Il vise la mobilisation, l'éducation et l'intégration sociale de la jeunesse à travers une saine compétition.

Il constitue un milieu privilégié de détection, de sélection et d'émergence de jeunes talents sportifs.

Il constitue également un cadre adéquat de diffusion des principes de l'éthique sportive des valeurs de tolérance et de lutte contre la violence.

Art. 38. - Le sport de compétition s'articule autour d'un système hiérarchisé, par niveau de pratique et par catégorie d'âge ou de sexe.

Il est organisé au sein des associations et clubs sportifs selon des formes appropriées, adaptées aux exigences et contraintes spécifiques aux différents secteurs d'activités.

Art. 39. - Le sport de compétition est organisé et animé par les fédérations sportives nationales.

Chapitre VI

Le sport d'élite et de haut niveau

Art. 40. - Le sport d'élite et de haut niveau consiste en la préparation et la participation à des compétitions spécialisées visant la réalisation de performances évaluées par référence aux normes techniques nationales, internationales et mondiales. Le sport d'élite et de haut niveau est organisé en plusieurs paliers différenciés par le niveau des performances réalisées aux plans national, international et mondial.

Art. 41. - Le développement du sport d'élite et de haut niveau favorise l'émergence de jeunes talents sportifs et implique leur prise en charge.

Art. 42. - L'Etat favorise la promotion du sport d'élite et de haut niveau à travers la mise en place de pôles de développement au niveau de du territoire national et ce, sur la base de la carte nation développement sportif.

Art. 43. - L'Etat et les collectivités locales, en relation avec le comité national olympique, le comité national paralympique et les fédérations sportives nationales ainsi que les ligues, clubs et associations sportifs assurent la prise en charge du sport d'élite et de haut niveau par la préparation et la participation des sportifs représentant le pays aux compétitions internationales et mondiales, conformément aux programmes élaborés par les fédérations sportives nationales concernées, le comité national olympique et le comité national paralympique.

Les personnes physiques et morales de droit public ou privé peuvent contribuer à la réalisation de cet objectif.

Art. 44. - La qualité de sportif d'élite et de haut niveau est attribuée par le ministre chargé des sports sur proposition de la fédération sportive nationale concernée.

Les sportifs d'élite et de haut niveau sont classés en différentes catégories hiérarchisées sur la base des critères et des performances réalisées aux plans national, international ou mondial.

Les catégories cités à l'alinéa 2 ci-dessus et les critères d'accès et d'évolution dans l'une de ces catégories ainsi que les conditions d'octroi et de la perte de la qualité des sportifs d'élite et de haut niveau sont déterminés par voie réglementaire.

Art. 45. - Le sportif d'élite et de haut niveau bénéficie :

- de mesures particulières relatives à sa préparation technique, sa rémunération, ses études, sa formation, sa participation aux examens et concours de l'administration publique et sa pleine intégration professionnelle pendant et après sa carrière sportive ;
- de l'aménagement du calendrier de sa participation aux évaluations périodiques et de son cursus d'enseignement et de formation selon les exigences de la pratique sportive de haut niveau ;
- du report, le cas échéant, de son incorporation au service national en vue de sa préparation et de sa participation à des compétitions internationales et mondiales ;

- d'une affectation dans des structures disposant de moyens adéquats à l'issue de l'instruction militaire s'il est incorporé dans le service national ;
- de bourses de formation, de préparation et de perfectionnement sportifs à l'étranger ainsi que de la prise en charge des frais d'équipement, d'entraînement et de participation aux compétitions ;
- d'un aménagement de son temps de travail et d'absences spéciales payées par tous les employeurs, qu'ils soient publics ou privés ;
- de mesures dérogatoires d'âge et de niveau d'enseignement pour l'accès aux établissements de formation et d'enseignement professionnels ou spécialisés dans le domaine des activités physiques et sportives ;
- d'une assurance couvrant les risques qu'il encourt avant, lors et après la compétition et la pratique des activités sportives ;
- de mesures dérogatoires d'accès, d'intégration et de promotion à des corps gérés par le ministre chargé des sports ou à d'autres corps de l'administration publique ainsi que d'un détachement avec maintien de la rémunération auprès de la structure sportive dans laquelle il évolue lorsqu'il exerce une activité professionnelle ;
- d'une protection et d'un suivi médico-sportif pendant et après sa carrière sportive ;
- de moyens de récupération en rapport avec les exigences de la pratique sportive ;
- d'un soutien financier, matériel et infrastructurel de L'Etat selon des modalités contractuelles précisant les conditions d'utilisation et de contrôle des aides allouées ;
- d'un statut.

Les modalités d'application du présent article, notamment, les montants, la structure et la rémunération et les conditions de son octroi et de son retrait ainsi que le statut du sportif d'élite, et de haut niveau sont fixées par voie réglementaire. Art. 46. - Outre les obligations auxquelles est soumis tout sportif, tel que prévu à l'article 60 de la présente loi, le sportif d'élite et de haut niveau s'engage à participer à toute compétition internationale et mondiale, comme le prévoit le programme de la fédération sportive nationale. Concernée et/ou du Comité national olympique et/ou du Comité national paralympique.

Art. 47. - L'encadrement des activités physiques et sportives prévues à l'article 13 ci-dessus, est assuré par des personnels spécialisés relevant du ministère chargé des sports et par tout personnel diplômé ou qualifié conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Chapitre VII

Le sport pour tous

Art. 48. - Le sport pour tous consiste en l'organisation et l'animation d'activités sportives et de loisirs sportifs récréatifs libres ou organisés au profit du plus grand nombre de citoyens sans distinction.

Le sport pour tous se déroule de façon libre ou organisée dans un esprit ludique. Il constitue un facteur important pour :

- La prévention et la promotion de la santé publique,
- La récréation physique,
- L'occupation du temps libre,

- L'insertion sociale des jeunes et la lutte contre les fléaux sociaux, notamment dans le cadre de programmes incitatifs de proximité l'échelon des quartiers et des communes au profit des jeunes et de l'organisation de compétitions sportives d'animation inter- quartiers et intercommunales.

Art. 49. - Le sport pour tous est organisé dans les associations de quartiers, les ligues sportives communales et les ligues de wilaya regroupées au sein d'une fédération sportive nationale du sport pour tous.

La fédération nationale du sport pour tous est chargée d'organiser, d'animer et de développer les programmes sportifs au profit des différentes catégories de citoyens.

Art. 50. - L'encadrement et l'animation des associations citées à l'article 49 ci-dessus, est assuré par des personnels spécialisés relevant du ministère chargé des sports ou tout autre personnel habilité ou autorisé par ledit ministère.

Art. 51. - L'Etat et les collectivités locales doivent veiller à la construction, à l'aménagement, à l'équipement, à la maintenance, à la gestion et à l'exploitation d'infrastructures sportives de proximité, selon des programmes arrêtés en fonction des besoins des populations concernées.

Chapitre VIII

Le sport dans le monde du travail

Art. 52. - Le sport dans le monde du travail consiste en la pratique d'activités physiques et sportives et de loisirs visant notamment la préservation, l'entretien et l'amélioration des capacités physiques et morales des travailleurs ainsi que la prévention des risques et accidents susceptibles de survenir en milieu professionnel.

Art. 53. - La fédération nationale du sport et travail est chargée d'arrêter les programmes sportifs en milieu de travail et d'organiser, d'animer et de développer les activités et les compétitions sportives au profit des travailleurs.

Art. 54. - Outre leurs activités déployées dans le cadre des œuvres sociales, les personnes morales de droit public ou privé peuvent créer, financer et développer des clubs sportifs chargés d'organiser et de développer les activités physiques et sportives dans le cadre du sport et travail.

Chapitre IX

Les jeux et sports traditionnels

Art. 55. - Les jeux et sports traditionnels sont des activités physique et sportives puisées du patrimoine culturel national et visent renforcement des capacités physiques et l'épanouissement intellectuel et culturel des citoyens.

L'Etat et les collectivités locales ainsi que toute personne physique ou morale de droit public ou privé veillent à la préservation, au développement et à la valorisation des jeux et sports traditionnels.

Art. 56. - Les jeux et sports traditionnels sont organisés dans les associations et clubs sportifs, les ligues de wilayas regroupés au sein de la fédération nationale des jeux et sports traditionnels.

La fédération nationale des jeux et sports traditionnels est chargée notamment de veiller à la pérennité, la sauvegarde, l'organisation, la promotion et la valorisation des jeux et sports traditionnels à travers le territoire national.

Elle est chargée également, d'organiser des manifestations et festivals des jeux et sports traditionnels.

Art. 57. - Les missions, la fonctionnement des fédérations articles 23, 49, 53 et 56 ci-dessus, composition, l'organisation et le sportives nationales prévues aux sont fixées par voie réglementaire.

TITRE III LES SPORTIFS ET L'ENCADREMENT SPORTIF

Art. 58. - Est considéré sportif, tout pratiquant reconnu apte médicalement et régulièrement licencié au sein d'un club ou d'une association sportif.

Est considéré pratiquant, toute personne reconnue médicalement apte et qui s'adonne à l'exercice d'une pratique physique et sportive.

Scion leurs catégories, leurs âges et leurs niveaux de pratique, les sportifs bénéficient d'un statut fixé par la fédération sportive nationale concernée et approuvé par le ministre chargé des sports.

Art. 59. - L'encadrement sportif a une mission d'éducation et de formation de la jeunesse conformément aux dispositions de la présente loi et des principes de l'éthique sportive et du fair-play.

Les personnels de l'encadrement sportif sont, notamment :

- les entraîneurs, les directeurs techniques, les directeurs méthodologiques et autres personnels d'encadrement technique des sportifs, équipes et sélections sportives,
- les personnels exerçant les fonctions de direction, d'administration, d'organisation, de gestion, de formation, d'enseignement, d'animation, d'arbitrage et de jury,
- les médecins du sport et les personnels médicaux et paramédicaux, - les dirigeants sportifs bénévoles élus,
- les personnels exerçant des métiers en relation avec les activités physiques et sportives dont la nomenclature est fixée par le ministre chargé des sports en relation avec les ministres concernés.

Les statuts des personnels de l'encadrement sportif sont fixés par voie réglementaire.

Art. 60. - Durant leur carrière sportive, les sportifs et les personnels d'encadrement sportif sont tenus :

- d'œuvrer à l'amélioration de leurs performances sportives,
- de respecter les lois et règlements sportifs en vigueur,
- de se conformer à l'éthique sportive et au fair-play,
- de répondre à tout appel en sélection nationale et de s'attacher à défendre et à représenter dignement le pays,
- de s'interdire de recourir au dopage, à l'utilisation de substances et de méthodes interdites et de s'engager et de participer à la lutte contre le dopage,
- de s'abstenir de toute implication dans les conflits susceptibles de compromettre l'organisation d'intervenir au sein de la ou des structures et d'animation sportive dont ils sont membres,
- de rejeter tout acte de violence et de participer à sa prévention et à sa lutte.

Art. 61. - Outre leurs missions et leurs obligations statutaires, les entraîneurs, les directeurs techniques et les directeurs méthodologiques ont la responsabilité du suivi des sportifs d'élite et de haut niveau, des équipes et sélections en matière de programmation, de préparation, d'entraînement et de suivi méthodologique.

Les dirigeants sportifs sont tenus, dans le cadre des principes de bonne gouvernance, de contribuer à l'amélioration des conditions morales, matérielles et de soutien aux sportifs, aux entraîneurs, aux directeurs techniques et aux directeurs méthodologiques placés sous leur autorité et chargés d'assurer le développement de la ou des disciplines sportives relevant de la structure d'organisation et d'animation sportive dans laquelle exercent ces personnels.

Art. 62. - Est interdit le cumul entre la responsabilité exécutive et électorale au niveau national et local au sein et entre les structures d'organisation et d'animation sportives d'une part et la responsabilité administrative au sein des institutions de l'Etat relevant du secteur chargé des sports qui confère au concerné un pouvoir de décision, d'autre part.

Les modalités d'application du présent article, notamment la détermination des cas de non cumul sont fixés par voie réglementaire.

Art. 63. - En cas de réalisation de performances de niveau international ou mondial par les sportifs ou collectifs de sportifs qu'ils encadrent, les personnels d'encadrement technique bénéficient de certaines mesures particulières prévues à l'article 45 de la présente loi.

La liste des fonctions d'encadrement technique concernée par ces mesures et les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 64. - Les sportifs et les personnels d'encadrement sportif sont assurés contre les risques d'accidents auxquels ils sont exposés avant, pendant et après les entraînements et les compétitions sportives nationales et internationales.

Ils bénéficient dans ce cadre d'une protection médico-sportive.

Les sportifs et les personnels d'encadrement sportif bénéficient, en outre, de la part des structures et services compétents d'une protection contre toute agression éventuelle en relation avec leurs missions avant, pendant et après les compétitions sportives.

Art. 65. - Outre les droits reconnus par la présente loi, les sportifs et les personnels d'encadrement ont droit à des absences spéciales payées dûment justifiées, augmentées des délais de route sans préjudice pour leur carrière professionnelle pour :

- suivre ou assurer des cours de formation, de perfectionnement et de recyclage,
- participer à des séminaires, des stages de formation et des colloques dans le domaine des sports à l'intérieur du territoire national et à l'étranger,
- participer à des compétitions sportives ou à des regroupements de préparations agréées par les structures sportives. Les modalités d'octroi des autorisations d'absences spéciales payées, leur durée ainsi que leur remboursement sont fixées par voie réglementaire.

Art. 66. - les sportifs, loupes ou collectifs de sportifs peuvent conclure un contrat avec leur représentant dénommé « manager » pour bénéficier de ses services en contrepartie d'une rémunération dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Le contrat prévu à l'alinéa ci-dessus, doit être homologué Par fédération sportive nationale concernée.

Sous réserve des dispositions de la réglementation sportive internationale et pour exercer leur activité, les managers doivent obligatoirement être titulaires d'une licence délivrée par la fédération nationale concernée, après notification au ministre chargé des sports¹¹ Les conditions et modalités de délivrance et de retrait de la licence sont fixées par la fédération sportive nationale concernée. Les conditions et modalités d'application du présent article sont de niveau international ou mondial, les sportifs,

Art. 67. - En cas de réalisation de performances et de résultats sportifs de niveau international ou mondial, les sportifs, groupes ou collectifs de sportifs et leur encadrement technique et médical peuvent bénéficier de récompenses financières et/ou matérielles à l'initiative:

- soit du ministre chargé des sports,
- soit de leurs fédérations sportives nationales, du comité national olympique, du comité national paralympique ou toute autre personne physique ou morale de droit public ou privé.

Art. 68. - Il est institué des distinctions consacrant le mérite sportif national à l'effet de récompenser tout sportif, groupe de sportifs tout membre de l'encadrement sportif ou de manière générale, toute personne physique ou morale dont les résultats sportifs, ou la production intellectuelle et artistique ont contribué à la promotion et au développement des activités physiques et sportives ainsi qu'à la consolidation du prestige national.

Art. 69. - Les distinctions du le ministre chargé des sports sur mérite sportif national sont décernées par, proposition, le cas échéant, du comité national olympique, du comité national paralympique ou des fédérations sportives nationales concernées.

La nature et les caractéristiques techniques ainsi que les modalités particulières d'attribution et d'utilisation des distinctions du mérite sportif national sont définies par voie réglementaire.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	1
A- Le sport comme moyen patriotique et de diplomatie internationale.....	12
B - Le sport comme moyen électoralistes, de conquête et de pouvoir vis-à-vis du peuple algérien.....	21
C - De la conversion de la gloire sportive en ressource politique.....	26
D - La balance inverse, du politique au champ sportif.....	28
PARTIE I : CONSIDERATIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES.....	33
Chapitre I. Cadre de référence théorique.....	35
1.1. Sens du sport.....	35
1.2. Courants de pensée et positions.....	35
1.3. Le courant contemporain néo progressiste.....	35
1.4. Le courant de Pierre Bourdieu.....	37
1.5. Le courant critique.....	38
1.6. Assentiment et critique du concept du sport.....	40
1.7. Définition critique.....	42
Chapitre II. Problématique et hypothèses	45
2.1. Des stratégies parallèles sportivo-politiques en Algérie : l'état des lieux.....	46
2.2. Sport comme espace politique.....	48
2.3. Corps d'hypothèse.....	51
Chapitre III. Démarche méthodologiques.....	53
3.1. Une vocation exploratoire.....	53
3.2. Population	54
3.2.1. Composition de la population cible.....	54
3.2.2. Les dirigeants sportifs.....	56
3.2.3. Les dirigeants des fédérations sportives.....	56
3.2.4. Les dirigeants des ligues départementales.....	57
3.2.5. Population de la classe politique.....	57
3.2.6. Procédures de collectes des données.....	57
3.2.7.1. Positionnement politique des dirigeants.....	58
3.2.7.2. Région d'origine.....	58

3.2.7.3. La catégorie socio-professionnelle (CSP).....	54
3.2.7.4. L'âge et le sexe.....	57
3.2.7.5. Le camp politique.....	57
3.3. Choix des techniques d'enquête.....	56
3.4. Recueil des données et champs d'enquêtes.....	60
3.5. Les entretiens.....	61
3.6. Déroulement de l'enquête.....	62
3.7. Choix des localités des enquêtes.....	65
3.8. Considérations et définitions des concepts centraux.....	65
3.8.1. Rapport Etat, Sport et politique.....	65
3.8.2. Philosophie politique et le concept de l'Etat.....	66
3.8.3. Politisation du sport et moyens politiques.....	70
3.8.4. A propos des concepts sport et politique	73
3.8.5. Le pouvoir.....	75
3.8.5.1. Le pouvoir au sens institutionnel.....	75
3.8.5.2. Le pouvoir comme attribut d'une personne ou d'un groupe.....	75
3.8.5.3. Le pouvoir comme relation sociale.....	75
3.8.5.4. Le pouvoir politique.....	76
3.8.5. Les raisons d'un choix.....	77
3.8.5.1. La position du chercheur.....	77
3.8.5.2. Positionnement par rapport à la définition du concept de sport.....	77
3.8.6. Qu'entendons-nous par Association?.....	81
3.8.6.1. Le régime de l'association.....	82
3.8.6.2. Fédérations et mouvement sportif.....	83
PARTIE II : LA GENESE DU SPORT EN ALGERIE : FONDEMENTS SOCIO-	
CULTUREL, HISTORIQUES, POLITIQUES ET ECONOMIQUE	87
Chapitre IV. Les structures géographiques, socio-culturelles et historiques de	
l'Algérie.....	89
4.1. Aspect géographique, physique et humain.....	89
4.2. Géographie humaine et administrative.....	94
4.2.1. Densité de la population en Algérie.....	94
4.2.2. Répartition de la population.....	94
4.2.3. Situation géographique.....	95

4.2.4. La langue.....	96
4.2.5. La langue arabe.....	95
4.2.6. Le berbère.....	96
4.2.7. Le français en Algérie.....	96
4.2.8. Le multilinguisme en Algérie.....	97
4.2.9. Les religions en Algérie.....	98
4.3. Les fondements d'une identité culturelle et/ou idéologique.....	98
4.3.1. Quelques aspects et rappels socio-culturels et historiques.....	100
4.4. L'Algérie : un contexte spécifique en Afrique.....	102
Chapitre V. Fondement politique et socio-économique de 1962 à 2019.....	105
5.1. La période 1962 à 1979, le socialisme à l'algérienne.....	105
5.1.2. De la période 1979 à 1990.....	106
5.1.3. La période 1990 à 1999, crise politique.....	107
5.1.4. De la période 1999 à 2014, toujours la rente.....	108
5.1.5. De la période 2014, à nos jours.....	109
5.2. Situation économique et sociale : fragilité économique, incertitude de croissance, place des jeunes dans la société.....	110
5.2.1. Le déploiement territorial de l'activité économique en Algérie.....	112
5.2.3. Une économie planifiée (1962-1977).....	112
5.2.4. Politique de développement.....	112
5.2.5. Crise du pétrole (1977-1987).....	113
5.2.6. Lancement du processus de réforme (1988-1993).....	114
5.2.7. Passage à l'économie de marché (1994-2015).....	114
5.2.8. Production et investissement.....	115
5.2.9. La crise économique aggravée par la crise politiq.....	116
5.3. Principaux facteurs économiques et sociaux.....	117
5.4. Contexte économique, social général problèmes et enjeux.....	117
5.5. Revenus.....	119
5.6. Santé et nutrition.....	120
5.7. Education.....	122
5.8. Emploi.....	119
5.9. Problème d'insertion socio-économique.....	125
5.10. Les opportunités d'insertion offertes aux jeunes sont très peu nombreuses.....	126
5.10.1. Insertion socioculturelle.....	126

5.10.2. Le chômage.....	129
5.10.3. Perspectives d'emploi en Algérie.....	129
Conclusion partielle.....	130
5.11. Les spécificités algériennes.....	130
5.11.1. Un peuple mosaïque et ses croyances.....	130
5.11.2. En définitive le sport des femmes.....	131
5.11.3. Corps de la femme, un corps à protéger.....	135
5.11.4. Le sport féminin en plein boom dans les grandes villes d'Algérie.....	137
5.11.5. Le corps dans la société occidentale.....	140
5.12. L'éducation physique, le sport et les femmes.....	141
5.13. Vers une islamisation du fait sportif profane : « entre rhétorique et action ».....	142
5.14. La jeunesse algérienne entre les actes terroristes et la pratique sportive.....	147
Conclusion du chapitre.....	149
Chapitre VI. La genèse du sport en Algérie.....	155
6.1. Analyse évolutive du sport en Algérie.....	155
6.2. La militarisation des activités physique et sportives.....	155
6.2.1. Côté Européen.....	155
6.3. L'éducation physique et la gymnastique à l'école au service de la Nation française ;.....	159
6.4. Le sport : entre militarisation et, évangélisation.....	161
6.5. Une formation militaire permanente.....	163
6.6. L'importation des sports de la Métropole.....	164
6.7. Diversification de la pratique sportive.....	165
6.7.1. Le football le sport roi est hégémonique.....	165
6.7.2. La consolidation : la structuration du mouvement sportif sans les Musulmans.....	168
6.7.3. Les premiers groupements	169
6.7.4. Les associations sportives féminines européennes.....	171
6.7.5. Le Régime de Vichy (1940-1944).....	174
6.7.6. Le Sport au service de la guerre d'Algérie (1954-1962).....	175
6.7.7. Sport comme élément de la Paix sociale.....	178
Conclusion du chapitre.....	178
Chapitre VII. Le Mouvement sportif après la période postcoloniale.....	183
7.1. La transition sportive : les incertitudes.....	183
7.1.2. De 1962 à 1967 Avec l'héritage, la reprise de la pratique.....	183

7.1.3. De 1967-1976 : planification et structuration du sport.....	183
7.1.4. De 1976 à 1989 : Vers « un sport monopolistique d'Etat ».....	184
7.1.5. Entre hégémonie et frénésie.....	185
7.1.6. Explication du fonctionnement du modèle algérien.....	186
7.1.7. Une présentation des acteurs et de leur rôle respectifs est nécessaire afin de mieux comprendre le schéma précédent.....	188
Chapitre VIII. L'organisation du système sportif national.....	191
8.1. Le Conseil National des Sports.....	195
8.2. Les fédérations sportives : rappel historique.....	197
8.3. L'organisation fédérale comme système d'action.....	200
8.4. Au sommet, les ligues et les Fédérations.....	201
8.5. Fonctionnement du système sportif.....	203
8.6. Les Directions horizontales.....	204
8.7. Les Directions verticales.....	204
8.8. La charte du sport de 1976 et l'orientation sportive.....	205
8.9. La nouvelle loi sur le sport.....	206
8.10. Sport scolaire et universitaire.....	207
8.10.1. Evolution et organisation de la Fédération sportive et Universitaire.....	207
8.10.2. L'enseignement de l'éducation physique.....	209
8.10.3. L'enseignement de l'EPS à l'école de base.....	210
8.11. Inexistence de l'Education Physique et Sportive au sein du système Educatif algérien.....	211
8.11.1. Les moyens infrastructurels.....	211
8.11.2. Présentation de la visite d'une école mixte à Jijel.....	212
8.12. Présentation de l'E.P.S. en Algérie.....	214
8.12.1. Situation latente entre M.J.S. et Ministère de l'Education Nationale.....	216
8.13. Les équipements sportifs publics.....	217
8.13.1. La politique générale de l'Etat en matière d'infrastructures.....	218
8.13.2. Période postcoloniale.....	219
8.13.3. Une absence de politique du sport.....	219
8.13.4. Une politique au coup par coup.....	219
8.13.5. Sur le plan matériel et infrastructure.....	220
8.13.6. Au niveau scolaire et universitaire.....	221
8.13.7. Sport militaire.....	224

8.14. Les résultats sportifs algériens.....	225
8.15. Les performances nationales : le cas du football.....	226
8.16. Les autres sports collectifs.....	228
8.17. Les performances internationales : le cas du football... ..	229
8.18. Les sports individuels.....	230
8.19. Que retenir de cette période marxiste-léniniste ?.....	230
Conclusion du chapitre.....	235
Chapitre IX. Structuration et organisation du sport en Algérie.....	235
9.1. Structuration des Pouvoirs Public Algériens.....	235
9.1.1. Le Ministère de le Jeunesse et des Sports (M.J.S).....	235
9.1.2. Le pouvoir Fédéral.....	237
9.1.3. Les Collectivités Locales.....	238
9.2. Organisation du sport en Algérie.....	210
9.3. Une instabilité institutionnelle.....	241
9.4. "Jeunesse et Sport": un département ministériel itinérant.....	242
9.4.1. "Jeunesse et Sports" rattaché au Ministère de la Jeunesse".....	242
9.4.2. "Jeunesse et Sports" rattaché au Ministère de l'Education Nationale".....	243
9.4.3. "Jeunesse et Sports" rattaché au Ministère de la Culture".....	243
9.5. L'art de réformer.....	243
9.6. Des réformes radicales.....	244
9.7. Les réformes conjoncturelles.....	245
9.8. L'exemple de l'Algérie.....	246
Conclusion du chapitre.....	248
PARTIE III : LE SPORT EN ALGERIE A L'ERE DU MULTIPARTISME.....	249
Chapitre X. Nouvelle dynamique d'expression démocratique.....	251
10.1. Contexte d'un associationnisme dynamique.....	251
10.2. Les associations et la démocratie : une singularité algérienne.....	252
10.2.1. Le contexte de l'émergence des associations en Algérie.....	252
10.2.2. Une dynamique sociale.....	253
10.2.3. Octobre 88 : la liberté d'association.....	256
10.2.4. Le paysage associatif.....	258
10.2.5. La loi relative à la liberté d'association une liberté bien relative.....	259
10.2.6. Typologie des associations et ONG en Algérie.....	260

10.2.7. L'impossible apolitisme du mouvement associatif.....	264
10.2.8. Rapports avec le politique.....	266
10.2.9. L'inéluctable politisation du mouvement associatif.....	267
10.2.10. L'association sportive : une particularité ?.....	269
10.2.11. Déterminants conceptuels et terminologiques d'analyse.....	271
10.2.12. L'espace social et le champ sportif.....	271
10.2.13. De l'identité sociale à la recherche d'un capital.....	273
10.2.14. La notion de champ et de champ sportif.....	274
Conclusion du chapitre.....	279
Chapitre XI. L'expression associative.....	279
11.1. La multiplication des associations.....	279
11.2. Cartographie générale : secteurs d'intervention et implantation géographique.....	279
11.3. L'emprise du pouvoir sur les associations.....	280
11.4. Le phénomène associatif algérien dans l'espace international.....	280
11.5. Evolution de la population sportive (la situation en 2018).....	287
11.6. Une liberté associationniste.....	287
11.7. L'espace sportif comme tremplin pour les carrières sportives.....	288
Chapitre XII. La dynamique d'expression.....	295
12.1. Stratégies d'accès aux hautes fonctions du Mouvement sportif algérien.....	295
12.2. Les associations sportives comme tremplin vers les structures fédérales.....	296
12.2.1. Parcours des dirigeants sportifs à partir de leur premier engagement dans une association sportive de base vers les fédérations sportive.....	296
12.2.2. Au niveau des ligues départementales.....	297
12.2.3. Au niveau des fédérations nationales.....	297
12.3. L'expression de la logique de l'associationnisme volontaire qui donne sens à la société civile.....	300
Conclusion partiel.....	305
12.4. Sport comme tremplin politique.....	310
Chapitre XIII. Les dirigeants du mouvement sportif algérien et leur « capital »	307
13.1. Concept de communauté	307
13.2. Le concept d'élite.....	309
13.3. Raison sociale et responsabilité des Dirigeants du mouvement sportif algérien.....	311
13.4. Radiographie du mouvement sportif : une analyse géopolitique des dirigeants fédéraux.....	312

13.5. Les Elites et le mouvement sportif associatif.....	315
13.5.1. Carrière professionnelle.....	316
13.5.2. Dimension internationale et prestige du dirigeant.....	316
13.6. De la production sportive à la politique dans le sport.....	317
13.6.1. Des itinéraires singuliers de présidents de fédérations sportives.....	317
13.6.1.1. Le cas du ministre des sports de la période postcoloniale.....	320
13.6.1.2. Le cas du premier ministre des sports sous le Renouveau national.....	323
13.7. Sport comme ascenseur politique.....	327
Conclusion partielle	333
13.7.1. Conversion du capital sportif en force symbolique.....	336
13.7.1.1. Des parcours singuliers de présidents de fédérations sportives.....	339
Conclusion du chapitre.....	343
Chapitre XIV. L'espace sportif, une opportunité pour les dirigeants politique.....	343
14.1. Le monde sportif « aspire » les hommes politiques.....	348
14.2. L'appel aux élites crédibles au secours du sport : une disposition stratégique du monde Sportif.....	350
14.3. Disponibilité des hommes politiques à se rendre utiles et servir le sport.....	351
14.4. Le monde sportif, l'espace d'opportunités... pour asseoir du pouvoir, une popularité et/ou conquérir un capital symbolique.....	351
14.5. Les avantages liés au cumul des responsabilités politiques et sportives.....	353
Conclusion du chapitre.....	365
Chapitre XV. Des stratégies sportive-politiques.....	365
15.1. Sport comme champ d'acquisition du capital symbolique (politique).....	365
15.2. Regain d'intérêt des hommes politiques pour le sport lors des joutes électorales.	368
15.3. Stratégies d'utilisation politique du sport.....	370
15.4. Sport, outil de propagande électoraliste des partis politiques.....	370
15.5. La politique, élément de division des clubs sportifs.....	371
15.6. Des points positifs d'utilisation du champ sportif par les politiques.....	371
15.7. Sport comme creuset électoraliste : reconnaissance du capital symbolique.....	373
15.8. Une jeunesse sportive « naïve » et instrumentalisée.....	373
15.9. Les stades et les tournois sportifs comme lieux de communication politique.....	374
15.10. Le spectacle sportif instrument de commémoration des dates historiques et des fêtes.....	375

15.11. La société sportive honore ses dirigeants.....	377
15.12. Sport, espace de captation de popularité et de légitimité en terme de capital symbolique.....	378
Conclusion du chapitre.....	380
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	381
INDEX DES AUTEURS.....	407
LISTE DES ABREVIATIONS	417
LISTE DES TABLEAUX.....	419
LISTE DES CARTES ET FIGURES.....	421
ANNEXES.....	425
TABLE DES MATIERES.....	500